



Thèse
Présenté par
Meftaha
AMEUR

UNIVERSITE SIDI
MOHAMED BEN
ABDELLAH

**EMPRUNT ET CRÉATIVITÉ
LEXICALE EN BERBÈRE
TRAITEMENT EN SITUATION
D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

Avril 2007



22 JAN. 2008

05.06.01
AME

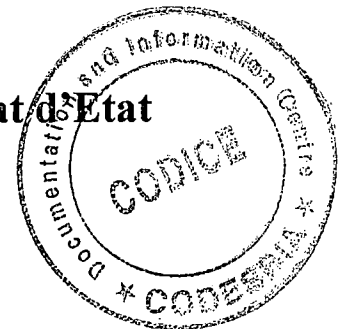
13941

UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH
FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
DHAR EL MEHRAZ (FES)

DEPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES
UFR « Sciences du langage »

EMPRUNT ET CRÉATIVITÉ LEXICALE EN BERBÈRE
TRAITEMENT EN SITUATION D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Thèse pour l'obtention du Doctorat d'État



Présentée par
Meftaha AMEUR

Sous la direction du
Professeur Miloud TAÏFI

Avril 2007

CETTE RECHERCHE A REÇU LA SUBVENTION DU CONSEIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES : CODESRIA (PROGRAMME 2004)

A Itto Hmad, ma mère, pour son abnégation...

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier vivement mon Directeur de thèse Monsieur le Professeur Miloud Taïfi pour ses orientations ainsi que pour la confiance qu'il m'a toujours accordée ; qu'il trouve ici l'expression de ma grande estime.

Mes remerciements vont également à :

Monsieur le Professeur Salem Chaker d'avoir accepté de faire partie du jury ; j'ai eu le privilège de compter parmi ses étudiants, j'ai bénéficié de ses enseignements, je voudrais lui témoigner toute ma gratitude.

A Monsieur le Professeur Ali Sabia, auprès de qui j'ai fait mes premiers pas en linguistique générale, pour ses conseils et ses encouragements.

A Messieurs les Professeurs Fernand Bentolila et Patrice Pognan d'avoir bien voulu lire et discuter ce travail, qu'ils acceptent l'expression de ma profonde considération.

Je voudrais aussi remercier Monsieur le Recteur de l'IRCAM ainsi que tous mes collègues du Centre de l'Aménagement Linguistique pour m'avoir permis de mener à terme ce travail.

A mon ami Abdallah Boumalk, je voudrais dire toute ma reconnaissance pour son soutien permanent et son aide discrète, mais combien efficace, pendant les dernières années de cette thèse. Un grand merci également à F. Boumalk-Aguenaou pour l'assistance qu'elle m'a apportée dans la réalisation matérielle de ce travail.

Merci à Zineb, Sara et Mustapha ainsi qu'à toute ma famille pour m'avoir accompagnée dans ce périple en pays berbère.

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La langue est en perpétuel mouvement, ce mouvement permanent, peu à peu, transforme son lexique. Elle n'est pas une entité figée et définitivement fixée ; c'est le résultat d'une évolution. L'assertion de Boulanger (1988 : 194) résume bien cette dynamique : « des mots s'usent, sombrent dans l'oubli ou meurent tandis que d'autres naissent puis s'inscrivent dans le cycle de l'usage et de l'usure ».

A l'instar des langues naturelles, pour désigner des réalités nouvelles, le berbère (l'amazighe) fait appel à de nouveaux mots, créés à partir de la langue par formation endogène, les néologismes ou empruntés aux langues étrangères par formation exogène, les emprunts. L'étude de ces deux procédés d'enrichissement lexical et leur traitement en contexte d'aménagement linguistique constituent le sujet de la présente recherche.

Avant d'exposer les hypothèses et la méthodologie de travail, nous donnons d'abord, par souci didactique, quelques considérations générales sur la langue berbère et son apparentement qui seront suivies par une revue de la littérature et une mise au point terminologique.

1. Considérations générales¹ sur la langue berbère (amazighe)

La langue berbère est parlée sur une vaste étendue : de la Méditerranée jusqu'au-delà du fleuve Niger et de la frontière égypto-libyenne (Siwa compris) jusqu'à l'Atlantique où les îles Canaries représenteraient l'aire extrême de sa diffusion, les anciennes populations préhispaniques de cet archipel, les Guanches, étant très probablement d'origine berbère. Sur ce territoire, la langue berbère se présente sous forme de masses d'importance très inégale et séparées parfois par de grandes distances. Ce morcellement géographique et la rareté des échanges entre les groupes a contribué à la diversification interdialectale. Mais malgré le foisonnement apparent des parlers berbères, leur convergence est évidente et a été rapportée dans la littérature berbérissante. Derrière l'hétérogénéité de surface, se trouve une unité profonde de la réalité linguistique berbère. Dans ses travaux de dialectologie, A. Basset (1959 : 27) qui était à la quête de particularismes a dû se rendre à l'évidence des similitudes entre les différentes variétés, ce qui lui a fait écrire : « en somme, deux forces jouent en sens contraire : le

¹ Nous ne présentons ici qu'un bref aperçu sur la question, dicté par des raisons didactiques, on trouvera dans des travaux de synthèse des informations plus détaillées. On se reportera notamment à A. Basset (1952 et 1959), L. Galand (1960 et 1988) et S. Chaker (1984 et 2003).

particularisme qui pousse à la diversification et le conservatisme qui assure la stabilité. Et c'est le conservatisme qui garde encore la meilleure part ».

Le paysage sociolinguistique des pays du Maghreb se caractérise par la présence de plusieurs codes linguistiques qui se déclinent comme suit :

- l'arabe classique (nous entendons l'arabe écrit appelé aussi arabe standard), qui jouit du pouvoir que lui donne la religion ;
- l'arabe dialectal (la *dariža*), la langue parlée par les non-berbérophones et qui fonctionne comme le souligne à juste titre A. Boukous (1995 : 30) comme « une *lingua franca* » dont la mesure où les locuteurs s'en servent dans l'espace national comme outil de communication généralisé entre les arabophones usant de parlers différents, entre arabophones et amazighophones et entre amazighophones utilisant des parlers éloignés ».
- le berbère qui est historiquement la langue autochtone des pays du Maghreb, est la langue véhiculaire des berbérophones.
- les langues étrangères : le français comme étant la première langue étrangère au Maghreb depuis le protectorat (ou la colonisation selon les pays) et l'espagnol comme deuxième langue étrangère.

Actuellement, le berbère se caractérise par les traits suivants :

- sa grande extension géographique ;
- le manque de contact permanent et régulier entre ses différentes zones à l'exception des isoglosses (tarifite-tamazighte et tamazighte-tachelhite) ;
- sa coexistence sur la même aire géographique avec d'autres codes linguistiques ;
- son exclusion des instances étatiques, de la vie publique et de l'école (jusqu'à une date très récente pour le Maroc) ;
- et son oralité.

Il résulte de cet état de fait, et comme conséquence directe, une certaine dialectalisation de la langue qui se réalise ainsi sous forme de plusieurs variétés. Cependant, sa vitalité est telle qu'elle a pu survivre, le long de l'histoire, en dehors de tout cadre institutionnel et malgré « une marginalisation deux fois millénaire » (Chaker, 1983b : 27).

2. L'apparentement de la langue berbère

Comme l'origine du peuple qui le parle, le berbère a longtemps préoccupé les chercheurs et son appartenance a fait l'objet de plusieurs tentatives de rapprochement qui restent pour la plupart fantaisistes et sans fondements et relèvent plus de l'amateurisme que de la science. Il a été rapproché des langues qui l'avoisinent à l'Est (l'égyptien) et par delà l'égyptien aux langues sémitiques ; il a été considéré également comme membre de la famille indo-européenne (comparaison avec le grec notamment) et on l'a même rapproché des langues amérindiennes. A la fin du XIX^e, une autre hypothèse avait vu le jour, celle de la parenté du berbère avec un groupe indo-européen, en l'occurrence le basque. Cette proposition n'a pas eu beaucoup de succès quoiqu'elle ne soit pas improbable d'après Chaker (1984 : 242). Il a fallu attendre les années 1920 pour que la question de l'apparentement du berbère soit posée de façon sérieuse et fondée sur des critères solides. Dans ses travaux de linguistique comparée, M. Cohen (1947) relie le berbère à une grande famille chamito-sémitique² qui comprend le sémitique, l'égyptien, le couchitique et le berbère. A l'heure actuelle, cette hypothèse, est la plus vraisemblable. L'appellation chamito-sémitique, de référence biblique³, renvoie à « un ensemble où entrent sur un pied d'égalité le *sémitique* et d'autres groupes apparentés, distincts du sémitique, mais non moins distincts l'un de l'autre : le *libyco-berbère*, l'*égypto-copte*, le *couchitique* et peut-être [...] le *tchadien* » (D. Cohen, 1968 : 1286).

3. La recherche en linguistique berbère

On peut considérer les travaux de la période coloniale (fin du 19^e et début du 20^e siècles) comme les premiers embryons des études linguistiques berbères. Ces travaux, quoiqu'ils aient été élaborés par des militaires ou des fonctionnaires désireux de connaître la langue de leurs administrés, et sans formation en linguistique, ont eu, néanmoins, le mérite de fournir des documents fort intéressants sur la langue et la culture amazighes et d'avoir fait passer le berbère de langue orale à un objet d'étude illustré par des corpus écrits. Il faut attendre la première moitié du 20^e siècle pour parler de

² On parle également de famille afro-asiatique qui est une classification faite sur des données de localisation géographique.

³ « Il s'agit des langues parlées par la postérité de Sem et de son frère maudit Cham » (D. Cohen, *idem*).

véritables études scientifiques avec les travaux des maîtres de la berbérologie tels, A. Basset, E. Destaing, Ch. De Foucauld, L. Galand, E. Laoust, G. Marcy, A. Roux⁴, etc. Les deux décennies soixante-dix et quatre-vingts étaient marquées par la recherche descriptive sur des parlers particuliers. Ce passage obligé, mais combien nécessaire, de la recherche en berbère a donné lieu à un cumul de travaux académiques qui, s'ils n'ont pas concerné la totalité des parlers, ont eu l'avantage de dégager les grands traits (phonétiques/phonologiques, morphosyntaxiques et lexicaux) des différentes variétés du berbère. L'investissement du champ de la recherche linguistique berbère par les nationaux a également contribué à orienter la recherche vers d'autres horizons en rapport avec la linguistique appliquée. C'est ainsi que le début des années 90 a connu un intérêt accru pour les questions d'écriture, de lecture, de méthodes d'apprentissage de la langue et de la confection de glossaires, de vocabulaires et de dictionnaires. Des rencontres ont été organisées autour de l'aménagement linguistique⁵ en général et de l'aménagement de la graphie plus particulièrement. Les préoccupations de la dernière décennie passent à un autre niveau, celui de l'enseignement de la langue et de sa reconnaissance institutionnelle. La réflexion porte désormais sur l'ensemble de la langue (au moins dans le cadre de chaque pays).

4. Revue de la littérature

Les questions de l'emprunt et de la néologie ont fait l'objet de travaux académiques auxquelles nous nous sommes référée. Nous en énumérons quelques uns.

La question de l'emprunt a été appréhendée sous différents angles. Plusieurs études ont été consacrées à l'emprunt en berbère. Des études sociolinguistiques (Taïfi, 1979a ; El-ouani, 1983 ; Koucha, 1983 ; Akka, 1990 ; Ben-Abbas, 2002) ou socio-historiques (Kahlouche, 1992) entre autres.

Au niveau des travaux universitaires, la première étude qui a porté exclusivement sur la néologie berbère est la thèse de R. Ahab (1996)⁶. C'est la première fois qu'un ouvrage est consacré entièrement à l'étude critique de productions néologiques en berbère. De

⁴ Des chroniques bibliographiques spécialisées peuvent être consultées pour de plus amples informations sur les études linguistiques berbères : L. Galand, 1979, S. Chaker, 1991 et 1994 ; Cl. Brenier-Estrine, 1994 et 1995 ; S. Chaker et A. Bounfour, 1996 et L. Bougchiche, 1997.

⁵ Voir le point 3. du *Préambule* pour les détails des tables rondes organisées par le Centre de Recherche Berbère (CRB) de l'INALCO.

⁶ Il s'agit d'une thèse de doctorat soutenue à l'INALCO en 1994 sous le titre : *La néologie lexicale berbère : approches critiques et propositions*.

même, le travail d'A. Boumalk (1996) sur la morphogenèse lexicale en tachelhite consacre une bonne partie à l'analyse de productions néologiques. Dans sa thèse, C. Castellanos (1997) étudie le processus de standardisation des langues avec une application à la langue amazighe. L'expérience de la normalisation du catalan est mise à profit pour l'aménagement du berbère. La thèse de K. Naït Zerrad⁷ (1998) s'inscrit résolument dans le cadre de l'aménagement linguistique et plus particulièrement de l'intervention sur le lexique. Il s'agit d'une étude du lexique religieux qui s'est donné comme objectif une traduction partielle du Coran (49 sourates) et partant l'élaboration d'un lexique spécialisé pour une koïnè dialectale : le kabyle. Pour le même géolecte, la recherche de S. Chemakh (2003) a eu comme objectif l'élaboration d'un standard dialectal à mettre à la disposition de l'enseignant en vue d'améliorer l'enseignement du berbère. Il s'agit d'un travail de linguistique appliquée. L'analyse statistique de ce qui est potentiellement «vocabulaire fondamental» sur la base des techniques de fréquence et de disponibilité est particulièrement intéressante.

Le dictionnaire de M. Chafik (1989, 1996 et 2000) est le premier outil lexicographique élaboré dans une visée standardisante. Il intègre, en effet, plusieurs variétés de l'amazighe où le touareg détient une place de choix. Il ressort de cette liste non exhaustive, et où ne sont mentionnés que les ouvrages auxquels nous avons eu accès, que la décennie quatre-vingt-dix s'est caractérisée par un réel intérêt pour les questions d'aménagement linguistique.

5. Mise au point terminologique

« Nous entendons par amazighe, ce que l'on dénomme traditionnellement le *berbère* dans la tradition dialectologique occidentale ou *tamazighte* dans la littérature linguistique et culturelle maghrébine » (Boukous, 1995 : 17-18). L'auteur argumente ce choix comme suit :

- le nom berbère est dérivé de barbare, cette dénomination étrangère aux communautés et découle de l'ethnocentrisme gréco-latin ;
- tamazighte est la dénomination que se donnent les communautés concernées à leur langue, mais le terme ne sert pas à dénommer en français les langues : on parle par

⁷ Thèse soutenue en 1996.

exemple de l'arabe pour désigner la langue arabe, sur le modèle : le chinois, le japonais, etc.

- l'utilisation du terme amazighe pour qualifier la langue est attestée depuis le XVII^e chez Awzal où il est question de *awal amazighe* et non *tamazighte* ou *barbariya* ;

- l'adoption de amazighe permet de distinguer la langue supradialectale de la variété du Maroc central *tamazighte*.

Sur cette question terminologie, L. Galand (1985 : 182-183)⁸ apporte les précisions suivantes : (i) l'étymologie de *Berbères* devrait être nuancée et que sa filiation avec le mot *barbari* n'est pas établie, (ii) ce terme a été appliqué par les Grecs et les Latins à tous les autres peuples (et pas spécifiquement aux berbères), (iii) les Romains ont emprunté ce terme aux Grecs et que (iv) tous les Berbères ne se nomment pas Imazighen. Galand conclut que l'emploi de *amazighe* pour la langue française est injustifié, que *berbère* est un terme consacré par la tradition berbérissante et que « chaque vocabulaire a son histoire et l'on ne voit pas les Allemands demander au français ou à l'anglais de remplacer « Allemand » ou « German » par « Deutsch » ! » (*idem* : 183).

Sur ce même point, S. Chaker (1987 : 567) adopte une position plus nuancée qui situe cette question terminologique dans un contexte précis, celui de « la décolonisation et de la réappropriation de l'Histoire et des Sciences sociales », mais ajoute qu'il est douteux que « l'usage [du terme amazighe] puisse s'imposer en français et dans les autres langues occidentales car la dénomination "berbère" y est très ancienne et bien établie ».

Pour notre part, nous avons, dans nos travaux antérieurs, utilisé le mot *berbère* sans qu'il évoque, pour nous, une quelconque connotation péjorative qui porterait atteinte ni à la langue, ni à ceux qui la parlent. Mais d'un autre côté, et peut-être parce que nous écrivons dans une langue qui n'est pas la nôtre (ce qui donne un certain recul), nous ne voyons pas d'inconvénient à utiliser *amazighe* en français. Il faut noter, cependant, que la dernière décennie a connu la diffusion du terme *amazighe*, produit d'un aménagement terminologique, comme symbole de la revendication linguistique et culturelle. Le terme est largement employé et s'il n'est pas entériné par tous, il n'est inconnu pour personne. Consciente des enjeux que la terminologie représente, nous avons donc choisi d'utiliser

⁸ C'est une réponse à un article de A. Boukous (1979b : 20) où l'auteur expliquait le choix de l'utilisation des termes *tamazight*, *amazigh* au lieu de *berbère*, *Berbères* respectivement : « Le terme *berbère* est d'origine latine, il signifiait le *barbarus* ; il exprime clairement l'ethnocentrisme romain. Les concernés ignorent cette dénomination péjorative, ils s'appellent Imazighen ».

conjointement *berbère* et *amazighe* comme des synonymes. Cette question de terminologie nous met déjà dans le vif du sujet abordé et surtout dans un des axes du travail à savoir l'implantation des mots nouveaux : seul l'usage prédira du succès ou de l'échec de l'emploi de *amazighe* en français.

En ce qui concerne son orthographe, *amazighe* sera écrit avec un -e à la fin, ce qui neutralise l'opposition de genre : on dira ainsi la langue *amazighe*, le parler *amazighe* (comme on écrit d'ailleurs *berbère*⁹). Pour les variétés berbères, elles seront désignées par *le tamazighte*, *le tarifite*, *le tachelhite*, *le kabyle*, *le mozabite*, *le touareg*, etc. Faut-il préciser que tout choix est conventionnel et donc fatalement arbitraire. On nous rétorquera que la tradition a son poids, mais le renouvellement aussi a son mot à dire. L'essentiel pour nous n'est pas tant d'argumenter pour une option ou une autre, mais plutôt d'être systématique dans l'emploi des différentes dénominations et de leur orthographe.

Il est nécessaire d'ajouter une autre précision terminologique concernant l'utilisation du terme *arabe* qui désigne la langue arabe. Il s'agit d'un mot générique qui doit être à chaque fois déterminé par un adjectif qui en précise le sens. A ce niveau, force est de constater « une inflation terminologique » (Mounin, 1974) des qualificatifs. L'arabe écrit est nommé tantôt littéraire, tantôt littéral, parfois encore classique par opposition à des formes orales appelées arabe dialectal. On distingue parfois à l'intérieur de ce que l'on nomme *arabe classique* "la langue ancienne" du Coran et de la littérature du Moyen âge et "la langue moderne" qui est une forme adaptée aux besoins modernes (D. Cohen, 1968). Dans ce foisonnement terminologique, on relève également *arabe standard* qui est une forme écrite et donc codifiée de l'arabe et également *arabe intermédiaire* ou *médian* (Youssi, 1986) désignant, comme son nom l'indique, une variété se situant à mi-chemin du dialectal et du classique. Ces différents qualificatifs sont fondés soit sur la nature, soit sur la fonction attribuée à chacune des variétés. Le paramètre géographique (de frontières territoriales) vient aussi déterminer le nom générique *arabe* : on parlera

⁹ Il est intéressant de signaler que la question de la normalisation de l'orthographe s'est posée également pour le mot *berbère* depuis probablement la fin du 19^e siècle. Nous relevons chez De Slane une mise au point terminologique où il précise que « M. De Sacy, M. Quatremère, M. De Hammer et presque tous les orientalistes de l'Europe écrivent Berber au masculin et Berbère au féminin, dans cette traduction, le mot *Berbère* s'emploie tant pour le masculin que pour le féminin ». Cela rappelle étrangement le cas de amazigh/amazighe.

ainsi de l'arabe marocain, de l'arabe maghrébin pour renvoyer aux variétés dialectales correspondant respectivement au Maroc et au Maghreb.

Dans cette prolifération de dénominations, nous avons dû faire un choix. Nous utilisons *arabe classique* dans le sens de langue écrite (arabe standard) par opposition à *arabe dialectal* correspondant à la *dariža*, langue maternelle des non berbérophones. Nous n'avons pas retenu *arabe marocain* pour le simple fait que nous sommes amenée parfois à évoquer des formes dialectales autres que marocaines et donc *dialectal* a l'avantage d'englober toutes ces variétés.

6. Choix du sujet

Comme le montre la revue de la littérature, la dernière décennie était particulièrement propice à la recherche dans le domaine de l'aménagement linguistique. C'est dans cette conjoncture qu'est née la présente recherche. Nos travaux antérieurs nous ont permis d'aborder, d'un côté, l'étude du lexique¹⁰, de l'autre, le phénomène de l'emprunt au niveau phonologique (par le biais de l'emprunt lexical) (Ameur, 1985). Ce dernier travail nous avait ouvert d'autres perspectives de recherche : celui qui consiste à étudier l'impact de l'emprunt dans le renouvellement du lexique de la langue. Celui-ci ne se fait pas uniquement par voie exogène, mais également par les propres ressources de la langue, c'est-à-dire par la créativité lexicale. Ces deux aspects, emprunt et créativité lexicale représentent les deux voies possibles que peut emprunter la néologie. L'emprunt est une néologie exogène : la nouveauté réside dans l'accueil d'un terme étranger ; par contre, la créativité lexicale est une néologie endogène, elle consiste à créer des mots à partir des propres ressources de la langue. C'est dire que ce travail se donne comme objectif l'étude de la néologie en berbère et aurait pu être intitulé : *Etude de la néologie en berbère*. Cependant, par souci de clarté nous avons tenu à mettre en relief les deux formes que peut prendre la néologie et qui sont étudiées séparément. C'est ainsi que le travail a fini par porter son titre actuel : *Emprunt et créativité lexicale en berbère* et s'est vu préciser par un sous-titre : *traitement en situation d'aménagement linguistique*. Ce titre appelle quelques précisions terminologiques qu'il est nécessaire d'apporter.

¹⁰ Il s'agit d'un mémoire de maîtrise intitulé *La variation dialectale en berbère : domaine lexical*, 1981 (en collaboration avec A. Maghfour).

Le concept de *langue berbère* est une abstraction. Actuellement, la langue se présente sous forme de plusieurs parlers qui forment de grands groupes dialectaux ou géolectes. « La seule réalité immédiate est le parler local » écrit L. Galand (1989b : 336). A. Basset (1959) ne reconnaît d'unité intermédiaire entre la langue et le parler, c'est à dire le dialecte, que pour le touareg. La majorité des études linguistiques portent sur des parlers particuliers, plus rarement sur un ensemble de parlers constituant un dialecte. Mais l'aménagement linguistique d'une langue qui se diversifie en plusieurs variétés, impose de se placer, *de facto*, à un niveau supra local. C'est précisément dans le domaine de la néologie qu'on peut dresser aisément des passerelles entre les différentes variétés et ce, pour plusieurs raisons. D'abord en matière de néologie, les différentes productions se rejoignent au niveau des sources lexicographiques exploitées : le dictionnaire du Père de Foucauld (1951), *Tajerrumt* de M. Mammeri (1976), *l'Amawal* (1980) et le dictionnaire de Chafik (1989, 1996 et 2000). Les deux derniers se référant au premier, c'est celui-ci qui reste le grand pourvoyeur des néologismes et fournit, par voie de conséquence, une base de néologismes communs pour les différentes variétés berbères. R. Achab (1996) indique que 65% des racines et des termes utilisés dans *l'Amawal* sont empruntés au touareg (Ahaggar) et que 44% des termes de *l'Amawal* sont introduits dans le *vocabulaire de l'éducation* de B. Belaïd (1992). Ensuite, le critère de pan-berbérisme des racines exploitées dans la créativité lexicale devient une donnée que les néologues commencent à prendre en considération, notamment le travail de A. Berkai (2001) sur la terminologie linguistique. Enfin, si les linguistes prônent la normalisation du berbère au niveau des géolectes (une koïnè dialectale), il n'en demeure pas moins que pour l'élaboration de vocabulaires spécialisés, on gagnerait à se positionner à un niveau supra ou trans-dialectal (cas de *la Terminologie grammaticale*¹¹).

De même, pour l'étude du phénomène de l'emprunt qui suppose l'existence d'au moins deux codes linguistiques différents, nous distinguons l'emprunt externe fait à l'arabe, au français, ou à l'espagnol de l'emprunt interne où l'on puise dans le lexique des différentes variétés berbères pour combler des cases lacunaires repérées à partir d'une variété donnée. L'emprunt interne impose une vision intra et interdialectale. C'est pour

¹¹ Il s'agit d'un projet de recherche, sur l'élaboration d'un vocabulaire grammatical pour l'amazighe, entrepris dans le cadre de la convention de partenariat entre l'INALCO et l'IRCAM. Le projet est en phase de finalisation et les résultats ont été présentés lors de deux journées d'étude organisées par Lacnad-Crb les 12 et 13 février 2007 (actes à paraître).

toutes ces raisons que, ayant comme point d'appui le tamazighte parce que c'est le dialecte auquel appartiennent nos parlers (Aït Mguild et Aït Ghris¹² d'Azrou) et vu la disponibilité d'un bon outil lexicographique (Taïfi, 1991b), nous nous sommes également intéressée à plusieurs variantes dont nous disposons d'une documentation lexicographique.

Le travail qui se voulait au départ exclusivement linguistique, se trouve en fait à la croisée de la linguistique, de la sociolinguistique et de la linguistique appliquée de par la nature même du sujet choisi : *Emprunt et créativité lexicale en berbère (amazighe) : traitement en situation d'aménagement linguistique*. L'emprunt suppose le contact des langues et sa densité met en jeu la nature des rapports qu'entretiennent ces langues entre elles sur l'échiquier sociolinguistique d'un pays donné. La créativité lexicale est la capacité qu'a le lexique de se renouveler pour pouvoir dénommer de nouvelles réalités et accompagner le développement des différentes sociétés. L'aménagement linguistique vient comme une solution à une situation de conflit linguistique nécessitant une intervention externe.

7. Les hypothèse de travail

Les questions du renouvellement lexical et du passage à l'écrit sont au centre de ce travail. Il s'agit ainsi de l'aménagement des structures de la langue, c'est-à-dire de son code. L'autre volet de l'aménagement linguistique, à savoir l'aménagement du statut de la langue, qui ne fait pas l'objet de ce travail, a pourtant des répercussions directes sur toute décision prise en matière d'aménagement du corpus. La réussite de toute intervention sur la langue est tributaire d'un contexte sociolinguistique et politique favorable.

Les premières hypothèses que nous avons dégagées au début de cette recherche et auxquelles l'étude a essayé de répondre ou du moins de clarifier, sont les suivantes :

- Puisque l'établissement d'un code graphique pour une langue est la première étape de son aménagement, quelle écriture (graphie et orthographe) choisir pour l'amazighe ? Ce choix peut-il être exclusif ?

¹² Les A. Ghris sont des Berbères originaires de Goulmima (Sud-est du Maroc). Ils se sont installés à Azrou vers les deux premières décennies du siècle dernier. Leur parler est resté très distinct de celui des A. Mguild, surtout sur le plan phonétique où ils ont gardé un système occlusif contrairement au parler des A. Mguild où la spirantisation est de mise.

- Cette langue, en phase de passage à l'écrit, a besoin d'enrichir son lexique pour maintenir sa vitalité. Pour cela, soit elle procède à des importations externes (néologie d'emprunt), soit elle recourt à ses propres ressources pour forger de nouvelles unités lexicales (créativité lexicale). Mais le rapport entre ces deux modes d'enrichissement lexical doit-il être vu sous un angle disjonctif (emprunt *ou* néologie). Doit-on favoriser un procédé sur l'autre ? Il ressort des travaux antérieurs sur la néologie qu'il n'existe pas, pour le berbère, de théorie ni de méthodologie d'approche de ces modes de créativité lexicale dans un contexte d'aménagement linguistique. Le problème est encore plus visible pour la néologie d'emprunt.

- Ce constat nous amène à distinguer la langue usuelle de la langue spécialisée, chacune d'elles appelant des moyens d'intervention différents.

- Dès que l'on soulève la question de l'aménagement linguistique pour le berbère, on aborde de plain-pied le problème de la gestion de la variation linguistique. Le lexique étant le domaine des innovations par excellence, la variation (la richesse) lexicale du berbère ne devrait-elle pas servir à reconstruire le puzzle du lexique en comblant les lacunes lexicales et en restituant les paradigmes dérivationnels ?

- Si l'on doit poser une norme pour le berbère, celle-ci ne devrait-elle pas être une norme plurielle à l'écoute de l'usager de la langue ? Ne devrait-on pas se tourner vers le concept de polynomie pour l'aménagement des variétés du berbère ?

Ce travail s'organise en trois parties. La première est consacrée à l'étude de l'emprunt linguistique au niveau phonologique, morphologique et lexical. Sur le plan phonologique, sont considérées deux questions : l'introduction d'unités phonématiques nouvelles en berbère et le changement du statut de certaines unités phonologiques. Au niveau morphologique, l'accent est mis sur deux schèmes considérés souvent comme étant empruntés à l'arabe. L'analyse vise à montrer qu'il s'agit de schèmes communs au berbère et à d'autres langues sémitiques. L'emprunt lexical est étudié dans trois champs sémantiques : le vocabulaire liturgique, le champ des couleurs et les noms de nombre, l'accent est mis sur les procédés d'intégration de ces emprunts.

La néologie constitue l'objet de la deuxième partie. Sont distinguées la néologie dans la langue usuelle et la néologie dans la langue spécialisée. La première est étudiée à travers l'imagier de Abou Elazm et Azaykou, la seconde, à partir de deux vocabulaires spécialisés : *Le lexique juridique* de A. Adghirni et al. et *Le lexique d'informatique* de S.

Saad-Buzefran. Une analyse détaillée des procédés de formation utilisés donne lieu à une évaluation globale des corpus qui met en relief les caractéristiques de ces travaux. Le dernier chapitre est consacré à l'usage des néologismes dans les productions écrites ou ce que l'on appelle la néo-littérature (S.Chaker, 2006). Dans la troisième partie, l'emprunt et la néologie comme deux procédés d'enrichissement du lexique sont étudiés dans un contexte d'aménagement linguistique. Le premier chapitre de cette partie traite de la codification de la graphie en berbère comme première étape dans l'aménagement d'une langue. Il synthétise les problèmes posés par le passage à l'écrit, les différentes graphies en usage (tifinaghe, arabe et latine) et leur aménagement. L'aménagement du lexique est illustré par une étude de cas : les noms de nombres. Cette partie propose des critères d'évaluation de l'acceptabilité de l'emprunt en situation d'aménagement linguistique et fournit une grille d'analyse comme outil d'aide à la décision pour la validation des néologismes.

8. Méthodologie de travail

Le présent travail ne se revendique pas d'un cadre théorique précis. Nous nous sommes donnée comme ligne de conduite de nous débarrasser du fétichisme des chapelles pour travailler de la manière la plus rigoureuse possible sur les corpus avec le souci permanent d'argumenter les hypothèses de travail déclinées plus haut. Nous nous sommes efforcée tout au long du présent travail de combiner réflexion théorique et application pratique. Nous adoptons sciemment une démarche éclectique où nous n'hésitons pas à faire appel à différents modèles théoriques pour élucider un phénomène précis.

L'étude de l'emprunt a été menée à partir de :

- les 2000 phrases d'H. Frei¹³. Ce corpus a été traduit dans plusieurs langues et parlers (alémanique, anglais, chinois, japonais et également le berbère par L. Galand pour le parler d'Aït-Youssi d'Enjil). Ce corpus est d'une grande utilité et nous en retenons deux avantages qui ne sont pas des moindres : (i) les deux mille phrases sont empruntées à la vie quotidienne, sont usuelles et partant leur transposition dans une autre langue donne des matériaux relativement spontanés, (ii) les phrases sont ordonnées par champs sémantiques avec les mots-vedettes isolés et leur mise en contexte phraséologique.

¹³ Ce corpus nous avait servi dans des recherches antérieures pour l'étude d'autres aspects linguistiques.

- le lexique de Laoust (1920). Nous avons en effet constitué un corpus de tous les lexèmes donnés dans *Mots et choses berbères*, nous en avons dressé une liste avec l'entrée en berbère et l'équivalent en français donné par l'auteur (près de 1000 entrées). Ce lexique aussi est ordonné par thèmes (le corps humain, l'habitat, les vêtements, la nourriture, etc.).

En ce qui concerne la néologie, nous nous sommes référée à R. Achab (1996) et prioritairement à trois corpus qu'ils a étudiés : *Tajrrumt* de Mammeri (1976), *Amawal* (1980), *Tamawalt usgmi* de B. Belaïd (1992) et *Lexique des mathématiques* (1984). La thèse de A. Berkai (2001) a été largement exploitée comme corpus de terminologie linguistique. Mais notre propre analyse porte sur des corpus qui n'ont pas été étudiés jusque là :

- *Le petit dictionnaire* de A. Abou Elazm et A. Azaykou (1993) ;
- *Le lexique juridique* de A. Adghirni et al. (1996) ;
- *Le lexique d'informatique* de S. Saâd-Buzefran (1996).

De façon plus ponctuelle, nous avons exploité les numéros 1 et 2 de *Tifawin a tamaziɣt* produits par le Ministère de l'Education Nationale marocain en collaboration avec l'IRCAM.

Nous avons également bénéficié de notre expérience au Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM et plus précisément au sein de l'équipe Terminologie grammaticale dont nous avons exposé ponctuellement certains résultats.

Précisons toutefois, que vu la nature du sujet, aussi bien pour l'emprunt que pour la néologie, c'est dans des situations totalement informelles et au gré du hasard que nous avons pu recueillir des informations particulièrement intéressantes pour notre sujet.

Nous avons également effectué des enquêtes ponctuelles à Azrou (Maroc central) pour l'étude des attitudes face aux néologismes.

Dans l'étude des emprunts et des néologismes, notre souci est d'étudier le mode de formation mais aussi d'identifier les racines et de vérifier si elles sont attestées dans une des variétés du berbère. Pour cela, les outils lexicographiques disponibles pour le berbère ont été largement sollicités. C'est le cas des dictionnaires suivants :

- Destaing (1938) ;
- Ibañez (1949) ;
- Foucauld (1951) ;

- Dallet (1982) ;
- Dallet (1985) ;
- Delheure (1984) ;
- Delheure (1987) ;
- Chafik (1989, 1998, 2000) ;
- Taïfi (1991b) ;
- Bounfour et Boumalk (2001) ;
- Serhoual (2002)

9. La notation adoptée

La notation adoptée est à tendance phonologique, ne sont retenus que les phonèmes et non leurs variantes contextuelles dont l'apparition est prédictible selon l'environnement phonétique. Les symboles utilisés, à quelques exceptions près, sont ceux en vigueur dans la tradition berbérissante (voir tableau ci-après).

Les géménées sont notées par une consonne double. Quant au schwa, il n'est noté que dans des contextes précis, là où son absence peut entraîner une ambiguïté au niveau du décodage. Il est ainsi noté dans deux cas :

- dans des suites de plus de deux consonnes identiques : *tettu* "elle a oublié", *dmmem* "supplier, implorer" ;
- dans certains radicaux verbaux où une voyelle basique est réalisée en schwa comme c'est le cas du verbe *mlel* "être blanc" prononcé *mlul* ailleurs. L'absence du schwa dans *mlel* conduira à l'interprétation des deux *l* comme une latérale géminée.

Les études phonologiques ont montré que les sonantes : nasales, vibrantes, latérales, vu leur degré de sonorité élevé (échelle de Jespersen) peuvent jouer le rôle de sommet syllabique et dispensent, par là même, de la notation du schwa. La règle des trois consonnes à laquelle nous avons sacrifié dans des recherches antérieures (Ameur, 1985) n'est pas à prendre au pied de la lettre pour le berbère. Nous pensons que la difficulté du décodage d'une suite consonantique de trois consonnes et plus est un artéfact de la lecture du français. D'ailleurs, même le français permet des séquences de trois consonnes dans une même syllabe selon la nature phonétique de celles-ci. Une règle de redondance séquentielle permet de prédire que dans une suite de trois segments consonantiques, la première consonne ne peut être qu'un *s*-, la deuxième doit être

obligatoirement une occlusive sourde et la troisième une sonante (splendide, structure, square, scrutin, etc.).

Une donnée structurale intéressante à signaler est que le schwa ne commute pas avec zéro : *krz* ou *krez* ou *kerz* renvoient au même verbe "cultiver".

Un troisième argument qui milite en faveur de l'omission du schwa c'est son instabilité. La place du schwa peut changer en fonction de la flexion. A. Basset (1952 :8) résume les contextes où la place du schwa peut se modifier comme suit : « elle [la voyelle neutre] varie de place au cours d'une flexion suivant la variation du nombre et la disposition des consonnes, en raison de l'addition aux immuables consonnes radicales, de consonnes formatives désinentielles [...] voire même en fonction de la nature de telle ou telle consonne radicale [...] ». L'inconstance du schwa risque de poser des problèmes au niveau du classement alphabétique dans un ouvrage lexicographique. Doit-on prendre en considération le *e* dans un ordre alphabétique ?

10. Tableau des symboles utilisés (voir ci-après)

Les sons	Symboles utilisés	API
voyelles	a	a
	i	i
	u	u
	e	ə
Labiales	b	b
	f	f
	m	m
Dentales	d	d
	t	t
	ɖ	d ^ʕ
	ɗ	t ^ʕ
	n	n
Sifflantes	z	z
	s	s
	ʒ	z ^ʕ
	ʃ	s ^ʕ
Palatales	ʒ	ʒ
	ʃ	ʃ
Affriquées	č	tʃ
	ǰ	dʒ
Vélaires	g	g
	k	k
Labiovélares	k ^w	k ^w
	g ^w	g ^w
Uvulaires	x	χ
	ɣ	ʁ
	q	q
Pharyngales	ʕ	ʕ
	ħ	ħ
Laryngale	h	h
Liquides	r	r
	ɾ	r ^ʕ
	l	l
Semi-consonnes	y	j
	w	w

11. Liste des abréviations et sigles utilisés

AC	: Arabe classique
AD	: Arabe dialectal
adj.	: Adjectif
AI	: Aoriste intensif
Amw	: <i>Amawal</i>
angl.	: Anglais
Ao.	: Aoriste
API	: Alphabet Phonétique International
BESM	: Bulletin Economique et Social du Maroc
CAL	: Centre de l'Aménagement Linguistique (IRCAM)
CILF	: Conseil International de la Langue Française
DGLFLF	: Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
fr.	: Français
GI	: Graphie de l'IRCAM
GLECS	: Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-sémitique
IRCAM	: Institut Royal de la Culture Amazighe
ISO	: Organisation Internationale de Standardisation
LACNAD	: Langues et Civilisations du Nord de l'Afrique et de la Diaspora
Lexinfo	: Lexique de l'informatique
Lexjur	: Lexique juridique
Lexmat	: Lexique des mathématiques
Lit.	: Littéralement
Mz	: mozabite
N	: Nom
NAV	: Nom d'action verbale
NI	: Notation de l'INALCO
pl.	: Pluriel
S. D.	: Sans date d'édition

- S. E. : Sans nom d'éditeur
S. L. : Sans lieu d'édition
SNB : Système de numération berbère
Termgram : Terminologie grammaticale
Voc 1 : Vocabulaire de la langue amazighe 1 (voir M. Ameur et *al.*, 2006).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE
L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

INTRODUCTION

« Les langues et les civilisations se suffisent rarement à elles-mêmes. Des rencontres forcées mettent un peuple au contact direct ou indirect avec un autre peuple de langue proche ou plus évoluée » (E. Sapir, 1967 : 189). Les langues ne peuvent donc pas vivre en situation d'autosuffisance et à chaque fois qu'un groupe d'hommes parlant une langue définie se trouve en relation avec un autre groupe utilisant une langue différente, il se crée entre les deux communautés linguistiques des échanges, des interférences qui peuvent aller jusqu'à l'emprunt. Il faut signaler que les langues qui coexistent à un moment donné de l'histoire ne s'influencent pas forcément de façon réciproque et égale. Très souvent, un rapport de force détermine le sens de l'emprunt et d'une façon prépondérante, c'est la langue dotée de prestige économique et politique qui est pourvoyeuse d'emprunts.

L'emprunt, essentiellement l'emprunt lexical, c'est-à-dire celui des mots du vocabulaire, est une condition de la vie des langues. « Il n'existe pas de langue, même parlée par des communautés vivant dans un isolement presque complet [...] qui ne fasse des emprunts à une ou plusieurs autres langues » (C. Hagège, 2000 : 104).

Une langue vivante doit être en mesure de nommer (ou de dénommer) les différentes réalités scientifiques, culturelles et techniques dont elle est le support d'expression dans une communauté linguistique donnée et c'est dans cette perspective que les locuteurs recourent à différents procédés d'enrichissement lexical, soit l'emprunt d'une unité n'appartenant pas au système propre de la langue, soit la création endogène où les ressources de la langue sont exploitées (cf. partie concernant la néologie).

L'étude de l'emprunt dans une langue donnée peut se faire sous différents angles : historique, sociolinguistique, géographique ou purement linguistique. Selon l'objectif fixé, la démarche méthodologique sera différente. Dans le présent travail, nous nous proposons de faire une approche de l'emprunt en situation d'aménagement linguistique, c'est-à-dire que nous nous poserons et essayerons de répondre à la question suivante : quel traitement doit-on réserver à l'emprunt dans une situation d'aménagement linguistique ? D'un point de vue méthodologique, il s'agira d'abord d'analyser les différents types d'emprunt de par leur adaptation au système d'accueil; ensuite, de par

l'usage qu'en fait la communauté linguistique et enfin d'examiner les moyens les plus adéquats pour appréhender ce phénomène dans la perspective d'aménager la langue. Nous établirons enfin, une batterie de critères à même de statuer sur les emprunts. Nous voudrions souligner, dès à présent que le phénomène de l'emprunt n'est pas l'apanage des seuls linguistes ou sociolinguistes. Etant une notion assez commune, tous les usagers (quelque peu cultivés) de la langue ont une certaine idée (leur idée) sur sa fonction dans la communauté, d'où les débats parfois passionnels qu'il peut susciter : soit l'emprunt est rejeté au nom de la défense de la langue (du maintien de sa "pureté"), soit il est accepté comme une voie permettant l'enrichissement lexical. Entre les positions trop permissives ou trop réfractaires à l'égard de l'emprunt, l'aménageur de la langue, lui, doit trouver une stratégie d'intervention réaliste qui prend en compte l'usage (ou les usages) tout en l'orientant.

1. L'EMPRUNT LINGUISTIQUE : PRÉLIMINAIRES

1.1. Synchronie/diachronie

C'est à De Saussure que l'on doit cette dichotomie. En opposant la linguistique évolutive (linguistique historique) à la linguistique statique, il a établi une coupure nette entre synchronie et diachronie. « Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. De même synchronie et diachronie désignent respectivement un état de langue et une phase d'évolution » (1974 : 117). La position de Saussure vient comme une réaction à la linguistique historique de son époque, à l'atomisme des descriptions classiques. La volonté de rompre avec la tradition a amené l'auteur à adopter un point de vue extrême qui consiste à dénier à la diachronie tout rôle dans la description d'une langue : « la première chose qui frappe quand on étudie les faits de langue, c'est que pour le sujet parlant leur succession dans le temps est inexistante : il est devant un état. Aussi le linguiste qui veut comprendre cet état doit-il faire table rase de tout ce qui l'a produit et ignorer la diachronie [...].

L'intervention de l'histoire ne peut que fausser son jugement » (*idem*).

La distinction entre données synchroniques et diachroniques et le primat accordé à celles-ci n'est qu'un artéfact méthodologique qui permet d'isoler "un état de langue" et par là même neutraliser les effets de la variation. Pour décrire un phénomène linguistique particulier, il faut le saisir dans sa dynamique ; c'est-à-dire ne pas négliger la diachronie

tout en travaillant sur un "état de langue". C'est ce que Martinet appelle la synchronie dynamique « où l'attention se concentre, certes, sur un seul et même état, mais sans qu'on renonce jamais à y relever des variations et à y évaluer le caractère progressif ou récessif de chaque trait » (1975 : 9).

On admettra avec Martinet que la référence à la diachronie s'impose dès que l'on veut donner à une analyse synchronique quelque profondeur. « Ce qui relie entre elles la synchronie et la diachronie, c'est l'innovation qu'un locuteur introduit à un certain moment dans l'usage et qui vient modifier l'équilibre momentané du système » (L. Deroy, 1956 : 3). L'emprunt est donc une innovation du domaine de la parole qui fait intervenir la variable temporelle.

C'est ainsi que la présente étude sera menée dans l'optique d'une synchronie dynamique. Le choix d'une telle approche est aussi dicté par la nature même du sujet traité. Une innovation (emprunt ou néologisme) n'en est une qu'à un moment T bien précis. Passé un moment, si elle est acceptée et bien adaptée, elle fera partie intégrante de la langue et ne sera plus perçue comme une unité nouvelle.

D'un autre côté, la langue amazighe ayant évolué en dehors de tout cadre institutionnel et ayant toujours été confinée au domaine de l'oralité, nous ne disposons pas de travaux sur l'étymologie de la langue, d'études qui retracent son évolution à travers l'histoire¹⁴. Nous pouvons pallier ce manque d'informations sur l'état antérieur de la langue par la comparaison inter et intradialectale. Nous serons amenée, certes, à évoquer occasionnellement des aspects diachroniques (cas des emprunts anciens), mais nous ne pouvons pas remonter systématiquement la filière de l'emprunt.

1.2. La dimension sociolinguistique de l'emprunt

L'emprunt étant un phénomène résultant du contact des langues, de la présence de plusieurs codes linguistiques ou d'idiomes différents dans une communauté linguistique donnée, la dimension sociolinguistique sera sous-jacente au présent travail quoique qu'il se veuille essentiellement linguistique. La priorité y est donnée à l'analyse des emprunts lexicaux selon leur intégration phonologique, morphologique et sémantique ; en d'autres termes, nous prenons en considération le fonctionnement interne du système linguistique

¹⁴ Cette constatation est valable aussi pour l'arabe classique qui ne dispose pas non plus de dictionnaire étymologique.

et sa réaction face à des unités étrangères qui viennent perturber momentanément son équilibre et les procédures que la langue met en œuvre pour réagir et rétablir cet équilibre perturbé. Nous considérons l'emprunt comme un procédé d'enrichissement du lexique qui contribue au renouvellement de la langue et à son évolution. Nous serons, également, amenée à soulever des questions qui relèvent de la sociolinguistique dans la mesure où des emprunts massifs peuvent être considérés comme des signes précurseurs de la précarisation d'une langue : « il est intéressant de noter que l'emprunt n'est pas en soi une *cause* de l'extinction des langues. Il en est un *signe* inquiétant lorsqu'il est envahissant et ne laisse intact aucun domaine [...] » (C. Hagège, 2000 : 104). Le recours systématique à l'emprunt pour combler des besoins linguistiques peut inhiber les potentialités de créativité de la langue qui n'aura plus l'opportunité d'utiliser ses propres ressources. « Avec le temps, une langue risque d'assurer très partiellement son rôle d'instrument de conceptualisation et d'expression dans certains domaines importants de la vie sociale » écrit C. Loubier (2003 : 21) à ce propos.

1.3. L'emprunt comme forme d'innovation

Nous considérons, avec Deroy, que l'emprunt est une innovation du domaine de la parole. « Le mot emprunté est en effet, par essence, un néologisme, c'est-à-dire une acception nouvelle introduite dans le vocabulaire d'une langue, à une époque déterminée » (1956 : 4). Nous devons signaler, néanmoins, que d'un point de vue terminologique, nous réservons le terme *emprunt* à toute importation externe à la langue ; par contre, nous parlons de *néologisme*¹⁵ à chaque fois qu'il s'agit d'une création endogène, exploitant les propres ressources de la langue.

Les locuteurs d'une langue, pour satisfaire aux besoins naissant de l'évolution du monde et du développement des sciences et des techniques, et que ne peut satisfaire le fonds lexical de la langue, recourent à la création lexicale. Celle-ci peut emprunter, en effet, deux voies possibles : (i) la formation endogène qui consiste à forger des unités nouvelles à partir des potentialités de la langue même et en respectant la phonologie et la grammaire de la langue et (ii) la formation exogène où la nouveauté consiste à introduire une unité externe au système de la langue, c'est-à-dire un élément appartenant à un autre système linguistique. Il s'agit, dans ce deuxième cas, de la transplantation d'un terme

¹⁵ Se reporter à la partie traitant de la néologie pour les différentes définitions.

créé dans le cadre d'un autre système linguistique (celui de la langue pourvoyeuse) dans le système de la langue emprunteuse. La nouveauté consiste ici, en l'accueil du nouveau terme. « La néologie de l'emprunt consiste donc non dans la création du signe mais dans son adoption » (L. Guilbert, 1975 : 92).

Deroy (1956 : 4) précise la frontière entre un mot étranger et un emprunt. Il fixe un niveau seuil, à partir duquel une unité exogène introduite dans une langue L va pouvoir jouir du statut d'emprunt. « Il n' y a de néologisme [emprunt] à proprement parler que s'il existe un certain usage dans une société pendant un certain temps ». Donc, une unité lexicale ne devient pas emprunt du simple fait de sa pénétration dans un système linguistique donné, c'est sa diffusion et son maintien dans l'usage qui en fera un emprunt. Il donne ainsi le nom de *pérégrinisme* à l'unité étrangère dans sa première phase d'installation. Une fois l'unité en question introduite, que son usage est étendu et généralisé à toute la communauté linguistique, elle sera considérée comme un emprunt.

1.4. Les caractéristiques de l'emprunt

1.4.1. La définition de l'emprunt

Le terme *emprunt* est employé avec deux acceptions assez distinctes ; il désigne aussi bien l'action d'emprunter que la chose empruntée (Deroy, 1956 : 20). D'un autre côté, l'emprunt est normalement supposé être restitué, cependant dans le cas de l'emprunt linguistique, cette condition n'est pas obligatoire, quoique possible, quand il s'agit en l'occurrence d'emprunts aller-retour (les noms des métiers en amazighe)¹⁶. Mais le français permet une autre acception de *emprunt* avec le sens de "tirer de, prendre de, recevoir de" et c'est cette signification là qui est retenue dans l'emprunt linguistique.

L. Bloomfield définit l'emprunt comme étant « l'adoption de traits qui diffèrent de ceux de la tradition habituelle » (1961 : 420). J. Humbley considère que « l'emprunt sous-entend le passage d'un élément (expression ou contenu ou les deux) d'une langue à une autre : cet élément doit être codifié par la langue I » (1974 : 52). Il reprend ainsi, en l'élargissant, la définition de J. Rey-Debove pour qui l'emprunt lexical est « le processus par lequel une langue L₁ dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M₂ (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une

¹⁶ Voir la partie Emprunt linguistique : les noms de métiers (emprunts aller-retour).

langue L₂ (également fixe et déterminé) » (1973 : 109). Cette définition ne rend pas compte des cas où seul le signifié ou le signifiant est emprunté et exclut aussi tous les emprunts relevant du domaine de la syntaxe et de la phraséologie. Il faut signaler qu'il n'y a pas unanimité des linguistes ni sur la définition du concept lui-même, ni sur sa dénomination terminologique. Nous empruntons la définition suivante à Ch. Loubier (2003 : 21) car elle correspond bien à notre conception de l'emprunt et qu'elle fixe bien les différentes notions en les définissant en termes simples et clairs : « l'emprunt linguistique est le procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (phonologique, lexical, sémantique, syntaxique, etc.) d'une autre langue. Ce procédé inclut le calque linguistique où le transfert de sens s'effectue par traduction. Le terme *emprunt* désigne également le terme emprunté ».

1.4.2. La typologie de l'emprunt

Humbley J. (1974 : 46-70) dans sa typologie de l'emprunt linguistique, résume les buts de l'étude de l'emprunt en trois points : l'identification, les modifications et les causes. Les deux premiers représentent l'objectif du présent travail. Nous procéderons d'abord au repérage des emprunts selon les critères énoncés ci-dessus, puis nous essayerons d'étudier les changements qui se produisent lors du passage d'une unité lexicale d'une langue à une autre. Le troisième point qui concerne les causes de l'emprunt dépasse le cadre proprement linguistique ; il trouvera des réponses dans le domaine de la sociolinguistique ou de la sociologie du langage et ne constituera pas, de ce fait, une priorité pour notre étude.

L'emprunt se place obligatoirement, mais non exclusivement dans le domaine de la lexicologie. Quand on parle de l'emprunt, on pense surtout à l'emprunt lexical ; mais outre les unités lexicales, d'autres unités peuvent être empruntées au niveau de la grammaire et de la phonologie. Mais certains domaines de la langue résistent mieux que d'autres à ce phénomène. A. Meillet signalait que « la part de la langue qui se maintient de génération en génération en se transformant progressivement est le système grammatical [...] Le système phonique, beaucoup moins stable que le système morphologique a, cependant, aussi une certaine fixité. [...] En revanche, le vocabulaire est sujet à des innovations brusques et capricieuses » (1936 : 58-59). C'est donc au

niveau des signifiés que la pression des emprunts apparaît avec le plus d'évidence ; mais elle est aussi assez nette au niveau des signifiants.

1.4.3. L'identification de l'emprunt

L'identification de l'emprunt est tributaire du degré d'intégration de l'élément emprunté dans la langue cible. Plus celui-ci est assimilé, moins est aisée sa reconnaissance. Ainsi, l'une des tâches difficiles que doit affronter celui qui se propose d'étudier le phénomène de l'emprunt est celui de son identification. Il n'est pas toujours facile de statuer sur certains mots comme étant des emprunts à une langue L. Il peut s'agir parfois de formations parallèles ou de mots ayant emprunté des voies différentes surtout pour une langue comme l'amazighe où l'on ne dispose pas de dictionnaire étymologique qui retracerait le cheminement de chaque mot à travers l'histoire. Cette grande lacune concerne aussi l'arabe dont la sacralité n'a pas favorisé les études étymologiques. S. Chaker (1990b : 29) écrit à propos de la difficulté de l'identification de l'emprunt que « si les emprunts à l'arabe restent en général aisément décelables -encore qu'il y ait quelques cas douteux y compris dans le vocabulaire de base-, il n'en est plus de même pour les emprunts au punique, *a fortiori* à l'égyptien : les critères phonologiques et morphologiques qui permettent d'identifier un emprunt deviennent alors d'une utilisation délicate et la marge d'incertitude est d'autant plus grande que l'emprunt potentiel remonte à une période reculée. »

On indique généralement quatre indices permettant d'identifier un emprunt : historiques, phonétiques, morphologiques et sémantiques (Deroy L., 1956 : 47). Ces différents critères ne sont pas toujours disponibles à la fois, ce qui rend la tâche de la reconnaissance des unités empruntées assez complexe.

1.5. L'emprunt linguistique en berbère

Le berbère a eu des contacts très denses et continus avec d'autres langues. On relève ainsi dans la littérature, des emprunts faits par l'amazighe aux grandes langues et civilisations avec lesquelles il s'est trouvé en contact à un moment donné de l'histoire : punique, grec, latin, français et espagnol. On relève ainsi des emprunts au punique : *ayrum* "pain" < *qerum* "croûte", *ayanim* < *qanim* "roseau" (Chaker, 1980-1981 : 143).

On trouve aussi certains mots d'origine grecque ou latine : *anflus* "enfant" du grec

αγγελος ou du latin *angelus* (Chaker, 1988 : 658-659), *abrnus* "burnous" du latin *burrhus*, *asnus* "l'ânon" du latin *asinus* (A. Basset, 1952 : 43), *afullus* "coq" du bas latin *pullus* (G.S. Colin, 1927 : 96), etc. L'amazighe a aussi emprunté au français et à l'espagnol ; mais c'est la langue arabe qui a exercé le plus d'influence sur l'amazighe. « Le cas des contacts linguistiques arabo-berbères est évidemment très particulier : l'arabe est la seule langue non autochtone qui se soit solidement et définitivement implantée au Maghreb. En outre, l'influence de l'arabe, grandement facilitée par l'action unificatrice de la religion, dure depuis plus d'un millénaire » (S. Chaker, 1984a : 216).

Dans le présent travail, notre attention sera portée essentiellement sur les emprunts que le berbère a faits et continue de faire aux langues avec lesquelles il coexiste à savoir l'arabe dialectal et classique prioritairement et le français et l'espagnol de façon secondaire mais non négligeable. Nous étudierons d'abord les critères qui permettent d'identifier l'emprunt en berbère, ensuite nous examinerons la question relative à l'étendue de l'emprunt qui consiste à savoir si l'emprunt touche la langue dite spécialisée ou également la langue commune. Ce point précis est corollaire d'une autre interrogation : qu'est ce qui justifie un emprunt ? Et enfin, nous passerons en revue les différents types d'emprunt.

1.5.1. L'emprunt dans la littérature berbère

L'emprunt en amazighe a fait l'objet d'un certain nombre d'études qui se présentent sous forme d'articles (Boukous, 1981 et 1989 ; Taïfi, 1997 ; Kahlouche, 1994 et 2000) ou de chapitres de travaux de linguistique surtout de lexique (Chaker, 1984 ; Haddadou, 1985 ; Boumalk, 1996 ; Chemmakh, 2003) ou alors de thèses consacrées entièrement à la question du contact des langues (Taïfi, 1979a ; El-ouani, 1983 ; Koucha, 1983 ; Akka Akka, 1990 ; Kahlouche, 1992 ; Ben-Abbas, 2003).

Quel que soit le niveau d'analyse retenu (phonologie, morphologie, lexique ou syntaxe), ces études se caractérisent toutes par le fait qu'elles s'intéressent à un parler précis délimité dans le temps et dans l'espace relevant d'un des grands dialectes (tachelhite, kabyle, tamazighte, Figuig). L'étude de Chaker (1981 : 167-183 et 1984 : 216-229) sur les emprunts arabes reste, à notre connaissance, une des premières à avoir entrevu la question sous l'angle de la comparaison interdialectale en considérant des données du kabyle, du chleuh et du touareg. Le rapprochement de ces trois variétés a permis à

l'auteur d'établir une échelle de perméabilité à l'emprunt où le kabyle et le touareg représentent les extrêmes (le kabyle comme étant le dialecte le plus enclin à l'emprunt avec un pourcentage de 38% et le touareg le plus conservateur avec un pourcentage de 5%). Le chleuh représente une valeur intermédiaire de 25%.

Pour le berbère, les descriptions de parlers particuliers ont été un passage obligé et ont permis de disposer, à l'heure actuelle, d'un cumul d'études sur plusieurs parlers qui donnent des informations linguistiques et sociolinguistiques précises sur le fonctionnement de la langue. Les préoccupations de la dernière décennie passent à un autre niveau, celui de l'enseignement de la langue et de sa reconnaissance institutionnelle. La réflexion porte de plus en plus sur l'ensemble de la langue, au moins dans le cadre de chaque pays.

1.5.2. Les critères d'identification de l'emprunt en amazighe

Pour l'amazighe, seuls les critères linguistiques peuvent être mis à contribution dans l'étude de l'emprunt étant donné que les critères historiques permettant de remonter la filiation des unités du lexique font défaut¹⁷. En effet, on ne dispose pas, pour l'amazighe, d'études systématiques sur l'évolution historique de la langue, sur son étymologie qui pourraient dater l'apparition des mots et retracer leur cheminement dans le temps. Des travaux de comparatisme et de diachronie dans le domaine chamito-sémitique ont dégagé les tendances générales de l'évolution de la langue (K. Prasse, 1972-1974, W. Vicychl, 1973-1979 ; A. Basset, 1959 ; L. Galand, 1983, 1996 ; S. Chaker, 1981, 1984, 1990 ; M. Kosmann, 1999 ; A. Allati, 2002) ; néanmoins la nécessité de l'élaboration d'une grammaire historique du berbère et d'un dictionnaire étymologique est incontournable pour l'étude des divergences et des convergences entre les différents systèmes (Chaker, 1990 : 52).

Nous ne disposons que d'informations fragmentaires et ponctuelles sur l'état antérieur de la langue. On pallie, néanmoins, cette lacune en matière d'étude de l'histoire de la langue par la comparaison intra et interdialectale qui fournit des informations très utiles concernant l'évolution de la langue. L. Galand (1989a : 33-34) note, à juste titre, « [qu'] il est fort difficile en berbère, comme ailleurs, d'établir des étymologies sûres. Mais la

¹⁷ Ce constat est également valable pour la langue arabe (Baccouche T., 1994 : 47).

comparaison lexicale donne souvent d'intéressants aperçus sur les valeurs, estompées ou effacées, que les mots ont possédées.[...] Il arrive [...] que la description place quelques fils conducteurs dans le labyrinthe du vocabulaire et permette certains regroupements ».

Pour le linguiste soucieux d'identifier les emprunts et ne possédant pas de documents pour retracer leur histoire, le seul salut réside dans l'exploitation des critères linguistiques. Parmi ceux-ci, le critère phonologique qui est d'une grande utilité pour l'étude de l'emprunt. Les emprunts lexicaux peuvent entraîner l'introduction d'unités phonétiques nouvelles étrangères au système de la langue cible. C'est le cas par exemple des pharyngales et de certaines emphatiques en amazighe, qui d'un point de vue diachronique n'appartiennent pas au système de base. Le seul fait de détecter un de ces sons dans une unité la rend suspecte et peut même parfois en révéler l'origine arabe, par exemple. Mais en synchronie, ces sons sont intégrés dans le système phonologique comme des phonèmes à part entière car leur rendement fonctionnel est élevé et ils se trouvent dans des occurrences qu'on ne peut pas ramener à une quelconque origine étrangère¹⁸.

Le deuxième critère linguistique est le critère morphologique qu'on peut exploiter avec profit dans la détection des emprunts. «La structure d'un mot, la présence d'un préfixe ou d'un suffixe sont, pour le linguiste, des indices particulièrement clairs » (L. Deroy, 1956 : 56).

Quoique la morphologie soit le niveau qui résiste le plus à l'emprunt. Il n'en demeure pas moins que les unités morphologiques peuvent aussi être empruntées. C'est le cas de l'article défini *al-* de l'arabe (en dialectal *l-*) qui suffixé à un mot en berbère permet de détecter son origine étrangère.

Mais ces critères phonologiques et morphologiques doivent être maniés avec beaucoup de prudence. Plus un emprunt est ancien, moins il sera facilement décelable (emprunts à l'égyptien ou au punique par exemple) faute, justement, de sources documentaires. D'un autre côté, une similitude formelle dans le vocabulaire du berbère et du sémitique, peut être soit un emprunt d'une des langues à l'autre (dans ce cas, restera à déterminer le sens de l'emprunt) soit un héritage du fonds lexical commun.

¹⁸ Voir à ce propos le chapitre sur l'*emprunt phonologique*.

A côté des critères purement linguistiques, S. Chaker (1990 : 30) propose, pour le berbère, deux autres critères ; le critère de répartition et le critère d'intégration qui pourraient faciliter la reconnaissance des emprunts. Toute unité non représentée dans la généralité des dialectes berbères, c'est-à-dire n'apparaissant pas dans au moins "trois dialectes actuels géographiquement éloignés" et non intégrée dans un champ dérivationnel, est susceptible d'être un emprunt. Ce deuxième critère de dérivabilité a été mis en évidence par M. Taïfi (1979a : 115) : « Les critères morphosyntaxiques sont pertinents pour évaluer l'installation et le degré d'intégration des emprunts dans la langue cible. Un mot étranger cesse d'être considéré comme tel dans la mesure où il sert de base à une dérivation selon les modèles morphologiques de la langue qui le reçoit ».

1.5.3. L'étendue de l'emprunt

L'universalité du phénomène de l'emprunt est rapportée dans tous les ouvrages qui ont traité de ce sujet. Le berbère n'échappe pas à la règle et l'extension de l'emprunt a été soulignée très tôt par les dialectologues berbérissants. A. Basset (1952 : 43) écrit, dans le chapitre consacré à l'étude du vocabulaire : « mais le fait capital est l'emprunt massif de termes arabes par tous les parlers de l'Afrique du nord quels qu'ils soient, et point seulement pour des notions nouvelles comme les notions religieuses de l'Islam, mais dans tous les ordres d'idées, supplantant constamment des termes berbères qui ça et là tombent aussi en désuétude ou se spécialisent dans l'expression d'une nuance déterminée ». Nous notons dans cette citation plusieurs points intéressants : (i) l'ampleur du phénomène de l'emprunt (emprunt massif), (ii) son étendue géographique (concerne tous les parlers de l'Afrique du Nord) et (iii) sa généralisation à tous les domaines de la langue sans que cela soit dicté par une quelconque carence lexicale.

Cette dernière assertion requiert, à notre sens, une grande importance dans la mesure où l'emprunt ne touche pas uniquement les domaines de la science et de la technique où l'importation de l'objet nouveau s'accompagne naturellement de l'adaptation du terme qui le désigne et qui est également nouveau, mais transcende ceux-ci pour toucher même la langue de l'usage quotidien. Taïfi (1979 : 263-374) dans son étude du contact entre le berbère et l'arabe au niveau lexical avait bien démontré que l'emprunt n'est pas toujours dicté par un besoin, une nécessité. Dans les cinq champs lexicaux sémantiques

qu'il a soumis à l'analyse (la religion, l'élevage, le temps, le champ sociopolitique et le lexique administratif et juridique), on s'attendrait à ce que celui de l'élevage ne soit pas perméable à l'emprunt dans la mesure où il s'agit d'une société agro-pastorale par excellence et donc théoriquement le vocabulaire relatif aux différentes occupations de la communauté doit être disponible, or les conclusions auxquelles arrive l'auteur infirment cette hypothèse. L'auteur (1979 : 338-339) écrit à ce sujet que « en ce qui concerne les produits laitiers¹⁹, les mots arabes empruntés ne répondent à aucun besoin linguistique. La langue d'accueil est dotée déjà d'un lexique adéquat, ne présentant aucune case vide qui nécessiterait l'emploi d'un signifiant étranger. L'emprunt arabe ne crée ainsi qu'une situation de synonymie ». Dans ce genre de cas, le terme natif et le terme emprunté fonctionnent comme des doublets. Nous pensons, pour notre part, que les raisons de ces emprunts doivent être d'ordre sociolinguistique ; ce sont des besoins de communication avec les populations non berbérophones qui pourraient justifier ces emprunts. Les produits laitiers ne sont pas destinés à la seule consommation locale, mais l'excédent est commercialisé (vendu dans les souks ou à défaut à des particuliers). Ce besoin d'échange commercial n'est assurément pas étranger à l'emprunt de ces unités lexicales malgré la disponibilité des termes natifs correspondants²⁰ : pour vendre son produit, on a besoin de connaître la dénomination que lui donne le client potentiel.

Pour les autres champs lexicaux sémantiques étudiés par Taïfi (les champs religieux, politique, juridique et administratif) l'emprunt est prévisible dans la mesure où ces différents champs réfèrent à des notions nouvelles pour lesquelles la communauté linguistique berbère ne dispose pas de termes appropriés. Devant cet état de fait, le locuteur n'a guère le choix qu'entre l'emprunt et la création d'une unité lexicale nouvelle.

L'analyse de notre corpus, en l'occurrence *les deux mille phrases* de Henri Frei qui sont classées par champs lexicaux nous confirme dans l'idée que l'emprunt concerne même le lexique de base. Certains champs lexicaux se montrent plus étanches à l'emprunt, tel celui relatif au corps humain (de la phrase 1 à la phrase 129) où les termes qui rendent

¹⁹ L'auteur donne à la page 339 les exemples suivants : *lħlib* / *ayyu* "le lait", *rħayb* / *ikkil* "le lait caillé", *tudit* / *zzbda* "le beurre", *tiklilt* / *żżbn* "le fromage".

²⁰ En témoignent les nombreuses anecdotes sur la dénomination des produits laitiers en berbère et en AD. *awd ayyu nddun gan as llbn tħri* "même le petit lait, ils le nomment *llbn tħri*" (avec un jeu de mot sur *tħri* "frais" (AD) et *tħri* "interjection en tamazighte exprimant la lassitude, le mépris que l'on peut rapprocher de *bof* du français").

les différentes parties du corps sont natifs, mais cela n'exclut pas l'emprunt, dans ce même champ, dès que l'on se met au niveau de termes génériques ou de détails. Ainsi, pour rendre la notion de "santé", le tamazighte et le tachelhite (Destaing, 1938 : 255) emploient le terme *ššaht*, pour dire "Homme dans le sens d'être humain", on utilise le terme *bnadm*²¹ (pl. *id bnadm* ou *middn*) ; ce même terme est employé également en tachelhite (Destaing, 1938 : 153). La notion d'"articulation"²² (notion précise en anatomie) est rendue en tamazighte ainsi qu'en tachelhite (Destaing, 1938 : 23) par *lmfšl* (pl. *lmfašl*). C'est dire que même le vocabulaire du corps humain, réputé par sa fixité en amazighe n'échappe pas à l'emprise de l'emprunt.

Notons aussi que ce champ est le domaine de l'expressivité par excellence²³, en témoignent les différents termes qui rendent la notion de "tête" en berbère : *ixf*, *agayyu*, *aqlal*, *azllif*, *axšaš*, *aqšaš*, *aqrru*²⁴. Il faut noter cependant, qu'en synchronie, là où un de ces termes est employé, il n'est plus perçu comme expressif. Le locuteur qui dit *aqlal* pour "tête" l'utilise avec un emploi neutre bien que ce terme veuille dire dans d'autres régions "cruchon" et par métaphore "sexe mâle". Galand (2002 : 382 [1970]) écrit, à juste titre que « dès qu'un terme expressif chasse un autre mot, son expressivité commence à s'émousser, ce qui tend à provoquer un perpétuel rajeunissement du vocabulaire ; mais les rythmes et les moyens de ce rajeunissement varient d'une région à l'autre, accentuant la diversité dialectale ».

La langue usuelle est également atteinte par l'emprunt qui ne se limite donc pas à la langue dite spécialisée. G. Mounin (1974 : 331) définit la langue d'usage comme suit : « par opposition aux langues littéraires, populaires et techniques, on distingue un moyen terme, la langue d'usage, qui correspond à la langue de la conversation ». Nous remarquons que le berbère emprunte à l'arabe et au français des termes désignant des objets concrets de première nécessité : *lkas* "le verre", *lk^wrsi* "la chaise", *lmus* "le couteau" (emprunts arabes), *tṭbla* "la table", *ššabun* "le savon" (emprunt au français), etc.

²¹ Voir la partie Néologie pour le traitement réservé à ces unités lexicales.

²² Un terme natif existe *tawrmt* /pl. *tiwrmin*, il désigne l'articulation du doigt et non l'articulation en général.

²³ Ceci n'est pas spécifique au berbère ; en français, à titre d'exemple, plusieurs termes (d'un registre familier) peuvent désigner "la tête" : caboche, cafetière, carafe, carafon, citrouille, etc. (*Le Petit Robert*, 2000).

²⁴ Galand (2002 : 382 [1970]) explique également le nombre élevé de termes correspondant à "enfant" (*leil*, *afrux*, *aḥšmi*, *ačyyal*, *aqšiš*) par des besoins d'expressivité.

ainsi que des verbes usuels tels *ṛhl* "déménager", *bnu* "construire", *ḥkm* "gouverner, départager", *šrd* "exiger", etc. Ces racines verbales empruntées s'incorporent dans le système flexionnel du berbère et deviennent source de dérivation.

1.5.4. La motivation de l'emprunt : emprunt de nécessité / emprunt non justifié

Théoriquement, l'emprunt se justifie par un manque suscitant un besoin. L'on comprend aisément qu'un groupe social qui détient une supériorité marquée dans un domaine (scientifique, intellectuel ou technologique) puisse être une source pourvoyeuse d'emprunts pour une autre communauté linguistique ne jouissant pas du même pouvoir. Mais en réalité, et comme nous l'avons signalé ci-dessus, le phénomène de l'emprunt s'observe dans des cas où il n'y a pas de carence lexicale qui en expliquerait la motivation.

L. Deroy (1956) a bien souligné l'importance du besoin linguistique qui est à l'origine de l'emprunt, mais a également mis en évidence les besoins matériels ou pratiques qui peuvent justifier l'emprunt. Ainsi, quand une langue reçoit une nouveauté (notion ou objet jusque là inconnus), elle l'accepte souvent avec l'étiquette qui l'accompagne, c'est-à-dire avec sa dénomination exogène, au moins dans une phase transitoire en attendant de lui trouver un terme équivalent dans la langue d'accueil. Mais il faut préciser que toute importation d'un terme nouveau n'implique pas automatiquement la création d'un substitut natif ; c'est quand l'emprunt devient massif dans un domaine précis que les néologismes sont proposés (travaux des commissions de terminologie). A titre d'exemple, l'importation des habitudes culinaires s'accompagne souvent de celle des termes qui les désignent (couscous, pizza, bifteck, etc.) ; ces termes s'installent dans la langue d'accueil, la plupart du temps sous leur forme d'origine et parfois moyennant des

adaptations phonétiques ou graphiques. Pour de tels cas, on verrait mal le recours à un quelconque procédé périphrastique²⁵ qui supplanterait les emprunts.

1.5.4.1. *Le vocabulaire scientifique et technique*

C'est également l'utilité pratique qui justifie l'emprunt des langues scientifiques. Il y a lieu de préciser ici que le berbère, langue de tradition orale, longtemps exclue des instances étatiques, a été maintenu en dehors du circuit scientifique et technologique. Tout le vocabulaire relatif à ces sphères a été emprunté (souvent par le biais du français). Mais quand nous parlons de vocabulaire scientifique pour le berbère, il ne faut pas comprendre la langue spécialisée qui relève d'ailleurs d'une "linguistique de l'écrit" (P. Lerat, 1995 : 12) et dont l'usage reste circonscrit aux seuls spécialistes ou à des locuteurs "éclairés". Les termes techniques et scientifiques, écrit L. Guilbert (1973 : 7) « sont ignorés de la masse parce qu'ils sont employés dans des situations de communication où n'interviennent que des spécialistes ». Nous entendons par vocabulaire scientifique, un vocabulaire relatif à des domaines techniques et scientifiques mais qui est rentré dans l'usage et devenu un vocabulaire général et usité dans la langue courante. Dans le domaine de la mécanique, à titre d'exemple, et aussi bien pour le berbère que pour l'AD, tout le sous-système est emprunté au français : *lmutur* "le moteur", *ššasi* "le châssis", *lkapo* "le capot", *ššagma* "le tuyau d'échappement", *lfran* "le frein", *ššambriř* "la chambre à air", etc. L. Galand, (1967b : 530-542) avait relevé un ensemble de termes relatifs à l'automobile et empruntés au français dans le parler berbère d'un chauffeur de taxi. D'autres objets relevant de la technologie moderne passent en berbère tels que *tilifun* "téléphone", *tilifizyun* "télévision", *parabul* "antenne parabolique", *lfidiyu* "magnétoscope (vidéo)" et tout récemment *lpurtabl* avec tout le champ qui s'en suit :

²⁵ On recourt à la périphrase pour chasser un emprunt étranger et proposer une dénomination native, mais aussi dans le cas d'euphémisme. Par exemple, pour rendre la notion de "boisson alcoolique" (qui est frappée d'un tabou religieux dans la mesure où elle est prohibée par l'Islam), l'AD utilise le mot *ššřab* (littéralement "la boisson" mais dont le référent n'est rien d'autre que le vin ou toute boisson alcoolisée), le berbère emprunte cette même unité lexicale de l'AD ou recourt à la périphrase *aman n wađil* (littéralement l'eau du raisin). Parallèlement, d'autres termes empruntés au français sont employés aussi bien en AD qu'en berbère : *lbirra* pour "la bière", *rruř* pour "le vin rouge", *hwiski* pour le "whisky", *ddumi* pour un "demi", etc. Notons que le terme *alcool* est lui-même un emprunt à l'AC *alkuħul* (L. Deroy, 1956 : 161) ; ce terme a été emprunté par l'AD du français et intégré sous la forme *lankul*, forme utilisée également en berbère et qui désigne dans les deux langues "l'alcool à brûler".

rrizu "le réseau", *ššaržur* "le chargeur", *lašarž* "la charge", *lakaṛt* "la carte", etc.²⁶. A. Boumalk (1996 : 151-153) avait recensé, pour le tachelhite, les champs lexico-sémantiques où la langue française est pourvoyeuse d'emprunts (les habitudes culinaires et les ustensiles de cuisine, les moyens de locomotion, la médecine, le commerce, les appareils à haute fidélité, la communication). Ces secteurs de prédilection des emprunts français restent valables pour la majorité des parlers berbères bien que, parfois des contraintes d'ordre linguistique fassent pencher le choix du locuteur avec un emprunt à l'AD. Pour les moyens de transport, le berbère emprunte *lkaṛ* "le car", *tṭumubil* "automobile", *tṭaksi* "voiture, taxi" au français, mais emprunte *tṭiyyara* à l'AD et non "avion" au français. De même pour les appareils de haute fidélité où le tamazighte n'emprunte pas "réfrigérateur"²⁷, mais préfère *tṭllaža*²⁸ de l'AD. Nous serons encline à penser que pour le premier exemple, c'est le fait que le terme contient un phonème étranger au système phonologique de la langue réceptrice qui a fait préférer le terme de l'AD ; pour le second cas, la longueur du mot ne doit pas être étrangère au choix opéré. La loi du moindre effort fait que les mots courts et concis partent toujours avec une longueur d'avance sur les mots longs²⁹.

Remarquons qu'il s'agit là d'objets ayant trait au progrès technologique mais qui ont fait leur intrusion dans la société et sont devenus une nécessité dans des communautés en pleine mutation socio-économique³⁰ et par voie de conséquence, les termes qui les désignent sont passés dans le lexique général, dans la langue usuelle et s'ils sont perçus comme des vecteurs de la modernité, ils ne font pas partie pour autant d'un vocabulaire

²⁶ Il nous a été donné de noter la phrase suivante lors d'une discussion à bâtons rompus avec un locuteur quinquagénaire : *gix as ttilifun, maša ur ufix yas lfatfukal* ; il nous a fallu un laps de temps pour réaliser qu'il s'agissait de "la boîte vocale". La phrase peut être traduite par "je lui ai téléphoné, mais je suis tombé sur sa boîte vocale".

²⁷ Le terme *frigu* est employé aussi bien en arabe dialectal qu'en berbère pour désigner non pas l'appareil électroménager, mais la chambre froide où sont entreposés les récoltes (fruits et légumes). *frigu* est récemment utilisé pour désigner le compartiment de congélation d'un réfrigérateur (congélateur).

²⁸ Il semblerait que pour le tachelhite, c'est l'emprunt au français (*frizidir*) qui est le plus attesté. L'usage du terme *tṭallaža* serait plutôt réservé à des locuteurs citadins et scolarisés.

²⁹ C'est cette même raison qui a fait qu'un mot comme *prêt à monter* proposé par les commissions terminologiques interministérielles pour remplacer *kit* (de l'anglais) n'a jamais pu s'implanter chez les locuteurs français, on continue toujours à parler de *meubles en kit* et non de *meubles prêt à monter*, c'est ainsi que *kit* a fait son entrée dans les dictionnaires français. En revanche *balladeur* a pu s'implanter et a détrôné *walk-man* car il a l'avantage d'être un mot simple à l'inverse de *walk-man* qui est un mot composé.

³⁰ En témoigne l'invasion qu'ont opérée les CD et les DVD (piratés et donc très bon marché) dans les campagnes marocaines.

de spécialité. Leur intégration dans la langue usuelle les a, en quelque sorte, banalisés. Quand un locuteur dit, par exemple : *nsya nnimirik* "nous avons acheté un (décodeur) numérique", *numérique* ici ne signifie pas autre chose que cet objet à la mode qui lui permet d'accéder à une multitude de chaînes télévisées internationales, il ne réfère pas au sens technique et scientifique de numérique par opposition à analogique. L. Guilbert (1973) résume les relations, sur le plan linguistique, entre le lexique général et le vocabulaire scientifique et technique en sept points :

- la pluralité des vocabulaires techniques : il y a autant de vocabulaires particuliers que de domaines de la connaissance scientifique ;
- les signes du lexique général sont porteurs de connotation (psychologique ou sociale), en revanche, les signes du vocabulaire scientifiques sont censés dénoter, dénommer et devraient être univoques ;
- les termes du vocabulaire scientifique ont une fréquence basse par rapport aux termes du lexique commun car ils sont l'apanage de cercles réduits de spécialistes ; les termes les plus fréquents appartiennent au vocabulaire général car ils sont nécessaires à toutes les situations de communication ;
- le lexique général est relativement plus stable que le vocabulaire scientifique qui évolue au rythme du progrès de la science. L'enrichissement du lexique général se fait plus par la diversification sémantique de mots déjà existants (ce qui donne naissance à la polysémie) ;
- enfin le lexique scientifique se distingue par sa perméabilité à l'emprunt aux langues étrangères plus que le lexique général.

Ce dernier critère mérite que l'on s'y arrête. Pour des langues minorées, en phase de renaissance comme c'est le cas de l'amazighe, la confection d'un vocabulaire scientifique est-elle une priorité ? Si oui, la langue a-t-elle l'aptitude à la conceptualisation de notions relatives à un domaine scientifique précis ? Nous pensons avec Lerat (1995 : 136) que « l'emprunt, à cet égard, et c'est ce qui le rend souvent indispensable, pendant quelque temps au moins, fait l'affaire dès lors qu'il s'insère dans un champ notionnel cohérent ». Raisonnablement, pour des langues dont la survie est en jeu comme c'est le cas du berbère, la langue spécialisée n'est pas une urgence et l'on peut très bien s'accommoder des emprunts (les termes scientifiques sont souvent internationaux : le domaine de la chimie à titre d'exemple) en attendant de réhabiliter la

langue. La vie des langues est affaire de statut (passage à l'écrit, alphabétisation) et de corpus (vocabulaire fondamental et grammaire de référence) à la fois ; et ce sont ces questions là qui sont, à notre sens, prioritaires. S'intéresser au vocabulaire scientifique suppose que l'on ait déjà résolu ces problèmes. Une vision claire en matière de traitement de l'emprunt s'impose.

Dans ses travaux sur le vocabulaire technique et scientifique en berbère, C. Castellanos (1997, 2001 et 2003) prend le soin de distinguer les termes relevant d'un vocabulaire scientifique d'un emploi courant de ceux appartenant au vocabulaire scientifique spécialisé et propose différents procédés d'appropriation de ces mots. Quatre degrés d'adaptation du terme scientifique sont proposés (allant du terme le plus adapté (degré quatre) à celui qui l'est le moins (degré un). Nous laissons de côté ce que Castellanos nomme "le quatrième degré d'adaptation" qui est représenté par la formation syntagmatique c'est-à-dire la formation endogène, celle-ci relève de la néologie et sera traitée dans la partie "néologie" ; nous nous intéressons aux trois autres degrés où le terme à intégrer est un emprunt.

- "L'adaptation morphologique" (troisième degré d'adaptation) où le terme étranger est adapté à la morphologie et à la phonétique de la langue amazighe (*alugaritm* "logarithme") ;
- "la transgraphiation" (deuxième degré) où l'on part de racine exogène qu'on adapte de point de vue phonétique et graphique et non plus morphologique (c'est le cas de lexèmes comme *tilifun* "téléphone") ;
- "la translittération" (premier degré) consiste en un minimum d'adaptation du terme étranger, celui-ci peut être intégré même avec des particularités graphiques et phonétiques de la langue source (*epiderm* "épiderme").

Castellanos (2003 : 45) précise que « la création par translittération c'est le procédé le plus commode puisqu'il permet l'obtention facile [...] de termes univoques et avec une équivalence exacte avec les termes internationaux. Mais on doit signaler que ce procédé entraîne toujours une certaine violence vis-à-vis de la structure de la langue et ne devrait donc pas être employé dans les usages courants (à moins que l'on adapte tout à fait la prononciation du terme translittéré au système phonétique amazighe ou qu'on arrive à une vraie transgraphiation du terme) ». Ceci rejoint ce que nous disions plus haut à

propos de l'emprunt dans le domaine scientifique qui, loin d'être menaçant pour la langue, présente à nos yeux les avantages suivants :

- s'accommoder des termes scientifiques étrangers, dans une phase transitoire au moins, a l'avantage de garantir un vocabulaire indemne de toute opacité référentielle et permet de s'approprier un vocabulaire international³¹ ;
- l'énergie et les efforts des linguistes, des terminologues et des aménageurs de la langue se canaliseront alors sur des champs prioritaires (statut et corpus de la langue).

Un vrai travail de terminologie est une entreprise où le linguiste travaille aux côtés du spécialiste de la discipline concernée pour garantir aux termes proposés leur transparence linguistique (bonne formation du mot en accord avec les règles de la langue) et leur transparence référentielle qui est, elle, du ressort du spécialiste. Les motivations symboliques et identitaires qui sont souvent à l'origine de productions terminologiques, et au demeurant légitimes, ne doivent pas se faire aux dépens de la rigueur scientifique.

Ces deux dernières décennies, l'intérêt pour le berbère s'est déplacé de la description de parlers particuliers à l'aménagement de la langue avec comme cible privilégiée le domaine de la terminologie. Nous assistons à la publication de travaux individuels concernant des lexiques sectoriels : après celui des mathématiques (*Amawal n tusnakt tafranşışt-tamaziyt*) en 1984, *le vocabulaire de l'éducation* de B. Boudris en 1993, l'imagerie de Abou Elazm et Azaykou en 1993, *le lexique de l'informatique* de Samiya Saad-Buzefran en 1996, *la terminologie de la linguistique* de A. Berkai en 2001³², *le lexique de géologie* de S. Kamal et *le lexique de botanique* de A. Housni³³, *la terminologie de l'électronique* de Mahrazi, 2006 entre autres. Nous reviendrons à ces différents travaux dans la partie concernant la néologie.

1.5.4.2. Les interdictions de vocabulaire

Une autre cause de l'emprunt doit être recherchée du côté de ce que l'on appelle des "interdictions de vocabulaire". Pour parer à la connotation taboue ou maléfique d'un terme, on lui substitue soit une périphrase ou une antiphrase ou encore un emprunt à une autre langue (dans le cas du berbère c'est surtout à l'AD). L'étiquette étrangère

³¹ Précisons qu'en l'état actuel des choses, la langue de travail des spécialistes des différents domaines scientifiques est une langue autre que l'amazighe (français, anglais, arabe essentiellement).

³² Il s'agit d'un mémoire de magister soutenu à l'Université de Béjaïa (non publié). Nous y reviendrons dans la partie consacrée à la néologie.

³³ Ces deux derniers travaux sont sous presse.

représente une sorte d'habillage à la notion prohibée et permet au locuteur une certaine distanciation (et donc une protection) par rapport à elle.

Galand (2002 : 380 [1970]) note que les interdictions de vocabulaire contribuent à renouveler le lexique, mais accentuent aussi la diversité lexicale entre les parlers. L'auteur précise que « Le terme "interdictions" doit être compris au sens le plus large : on évite certains mots par crainte de leur pouvoir magique, mais aussi par respect pour l'interlocuteur, ou par décence, par peur du ridicule, etc. Tous ces motifs ne jouent pas partout de la même façon et les mots substitués auxquels on fait appel ne sont pas partout les mêmes, si bien que la diversité va s'accroissant ». Ces interdictions de vocabulaire favorisent l'emprunt. L'article de Destaing (1925 : 177- 277) sur *les interdictions de vocabulaire en berbère* donne de nombreux exemples (appuyés par des textes) où le terme frappé d'un quelconque interdit (religieux, moral, social ou autre) est remplacé soit par une formule euphémique soit par un emprunt. Nous donnons quelques exemples de ce dernier procédé.

Dans certains parlers du Maroc central, le "feu" est désigné par *lecafīt* qui est un emprunt (intégré) de l'AD *εafya* ³⁴ quoique l'on dispose en berbère de termes natifs pour dénommer cette notion tels que : *timssi*, *takat*, *afa*. Ces parlers qui ignorent le terme *timssi* actualisent pourtant un dérivé *almssi* "âtre, foyer", ce qui montre que la racine n'est pas complètement inconnue. Quand le locuteur importe le terme étranger, il ne le fait pas à cause d'une carence lexicale et d'un besoin de nommer, mais par le désir de dénommer autrement. Le choix de l'emprunt est dicté, ici, par des raisons de croyance populaire dotant le terme étranger d'un pouvoir prophylactique.

Destaing donne aussi *taratsa* "filet" comme interdit en tachelhite où il est remplacé par un emprunt arabe *ššbkt*. Pour les mêmes raisons, le berbère emprunte le terme désignant l'alène à l'arabe *ššfi* (*ššfi* ou *ššfa* en AD de *alʔišfa* en AC). Nous avons évoqué le cas de *aflun* ou *afan* "plat en terre servant à la cuisson du pain" dont la désignation est prohibée surtout le matin (à cause de sa couleur noire due à la cuisson sur feu de bois connotant le mauvais augure) et qui a été supplanté progressivement par une tournure euphémique *buwyrum* (littéralement celui du pain). Ce caractère euphémique a une certaine durée de vie, au-delà de laquelle il s'émousse, la génération suivante ne perçoit plus *buwyrum*

³⁴ Le sens premier de *εafya* est "paix" (Destaing, 1925 : 228 et Galand, 2002 : 381 [1970]).

comme euphémique et doit l'atténuer en lui substituant des mots formés à partir d'une racine empruntée à l'AD : *anxdam* "le travailleur" de *XDM* "travailler" ou encore *afraḥ* "celui qui donne de la joie" de *FRḤ* "être joyeux". Ces mots importés fonctionnent comme des substituts aux termes natifs dans des contextes d'énonciation précis (en l'occurrence ici le matin) sans pour autant que ces derniers disparaissent définitivement. Benveniste (1966 : 310) écrit à juste titre que « la situation seule détermine l'euphémisme. Et cette situation, suivant qu'elle est permanente ou occasionnelle, modifie le type de l'expression euphémistique d'après des normes propres à chaque langue. Tout dépend de la nature de la notion que l'on veut rendre présente à l'esprit tout en évitant de la désigner. Si la notion est de celles que la norme morale et sociale réprouve, l'euphémisme ne dure pas ; contaminé à son tour, il devra être renouvelé ».

Les noms de certains animaux sont également touchés par des interdictions de vocabulaire. C'est le cas de *insi* "hérisson" qui est appelé en tachelhite *bu mḥnd* ou *bu mḥmmd* "celui de Mohamed" ou encore *amrbuḥ* "celui qui apporte du profit" chez le A. Sadden (Laoust, 1920 : 31) ; *ikeb* "le renard" est nommé *abayuy* (terme neutre) ou encore *tṭalb eli* en tachelhite ; "le singe"³⁵ dont les noms en berbère sont *abaàūs* ou *abaūs* (Maroc central), *ibki*, *iddw* et *biddw* en (kabyle) est dit *zeḍuḍ* dans les parlers du sud (terme que l'on trouve également en AD sous la forme *zeṭuṭ*) et *lqrd* ou *rqird* au nord du Maroc (Destaing, 1925 : 246-247) ; *ilf* "le sanglier" est dit *abulxir*, *abunxir* (euphémisme signifiant littéralement celui qui détient, procure du bien" ou encore *aḥlluf* (de l'AD *ḥlluf*). Nous donnons enfin un exemple emprunté à Galand (2002 : 381 [1970]) où il montre un véritable chassé-croisé (dicté par l'euphémisme) entre des termes désignant "la femme" en tachelhite. Le mot *tamyart* désignant initialement "la vieille femme" a été attribué à "la femme" pour remplacer le terme *tamṭṭut* jugé « trop direct et trop brutal », par conséquent, on a dû emprunter *tafqqirt* (de la racine arabe *FQR* "être pauvre") pour désigner "la femme âgée" (*tawssart* semblant peut-être trop intense). Dans le système ainsi formé, et passé un temps, *tamyart* tend à perdre son caractère euphémique et va être remplacé parfois par *tafqqirt* qui désignera la femme sans notion d'âge. Galand signale que cet emploi a été observé par P. Galand-Pernet chez les

³⁵ Nous pensons que les conditions de biodiversité peuvent aussi expliquer cette répartition terminologique.

Demsira du grand Atlas. Nous pensons, avec Benveniste (1966 :310) « qu'il faut, pour apprécier un euphémisme, restituer autant que possible les conditions de l'emploi dans le discours parlé ». L'emploi de *tafqqirt* avec le sens de femme doit être tributaire de conditions d'énonciation précises qui nous échappent ici. Par contre *tafqqirt* dont le sens est "femme âgée" peut renvoyer à "la mère"³⁶. *tafqqirt* peut également désigner "épouse" dans un contexte de raillerie.

2. L'ACTION DES EMPRUNTS AU NIVEAU PHONOLOGIQUE

« De façon générale et parce qu'elle est le niveau où le système est le plus étroitement structuré, la phonologie d'une langue résiste mieux et plus longtemps que son lexique à un éventuel impact de l'interférence. Cependant, il faut admettre que les changements phonétiques et phonologiques, en tant que produits réguliers de données structurales, cèdent parfois eux aussi devant les produits de l'emprunt » (J. Garmadi, 1981 : 156).

Bien que la pression des emprunts transparaisse avec le plus d'évidence au niveau des lexèmes, elle demeure également assez nette au niveau des unités phonématiques L. Deroy (1956 : 87) écrit à ce propos que « à la faveur des emprunts de mots, ce ne sont pas seulement des morphèmes qui passent d'un parler à l'autre, mais il arrive aussi qu'une langue s'approprie des phonèmes étrangers ». Cette constatation se vérifie pour le berbère où les emprunts sont responsables, d'une part, de l'introduction de nouvelles unités dans le système de la langue, de l'autre, de la modification du statut de certains sons.

2.1. L'introduction par le biais de l'arabe d'unités phonématiques nouvelles en berbère

Les travaux de dialectologie d'A. Basset ont permis d'élaborer des atlas linguistiques (notamment pour l'aire du kabyle et les parlers touaregs du Soudan et du Niger) à partir desquels a été dégagé le système phonologique berbère que nous présentons ci-dessous (1952 : 5) :

³⁶ Et *afqqr* au "père" : *mš ur ttenhllaḡ g ufqqr nnš, usar aš isamḥ rbbi* "si tu ne prends pas soin de ton père, Dieu ne te pardonnera jamais" (Taïfi, 1991 : 117).

Labiales		b		f	
Dentales	t	d	ɗ		
Sifflantes				s	z ʒ
Chuintantes				ʃ	ʒ
Gutturales	k	g			
Vélaires				ŋ	

Parmi les phonèmes non retenus par le système phonologique de Basset figurent les pharyngales sourde *ħ* et sonore *ʕ*, la laryngale ainsi que les emphatiques *ʃ* et *ʒ*. L'auteur précise ailleurs (1939-1941 : 24-25) que « *ʕ* n'est pas un son actuel fondamental du berbère. Sa seule présence suffit à faire reconnaître un terme expressif ou, surtout, un emprunt arabe [...] *ħ* n'est pas plus un son actuel fondamental du berbère. Lui aussi il est indice, peut-être d'expressivité, certainement d'emprunt ». Le caractère exogène de ces unités phonologiques a été mis en évidence pour différents parlers berbères et ce depuis les travaux de R. Basset (1894). Des constats similaires ont été dressés par d'autres berbérissants pour différentes variétés du berbère : Biarnay (1911) pour le parler de Bettioua, Laoust (1912) pour le Chenoua, etc. Mais si les berbérissants de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles ont affirmé de façon très nette que ces phonèmes (pharyngales et laryngale) ne se retrouvent que dans les emprunts arabes, d'autres ont nuancé leur jugement. C'est ainsi que l'on peut lire chez Galand (1958 : 20) que « *ʕ* et *ħ* sont le plus souvent d'origine arabe, mais pas toujours [...] *ħ* qui passe pour étranger au berbère, apparaît en touareg³⁷ en dehors des emprunts ». L'auteur précise, dans son article de synthèse (1960 : 1217) que « [le système phonologique du berbère] a été presque partout compliqué et altéré par des emprunts massifs à l'arabe auxquels semble due notamment la présence des pharyngales *ħ* et *ʕ* et de la laryngale *h* dans la plupart des parlers ». La question de savoir si les pharyngales sont des phonèmes natifs en berbère ou empruntés est souvent soulevée dans les travaux de phonologie berbère (Taïfi, 1979a : 72-74 ; Ameur, 1985 : 192-200, Elmedlaoui, 1985 entre autres) et l'on s'accorde aujourd'hui à dire que les occurrences où apparaissent ces unités sont souvent des emprunts à l'arabe, mais que parallèlement ces phonèmes apparaissent dans des unités

³⁷ Nous savons que le *ħ* touareg est souvent le résultat de l'évolution d'un *z* du berbère nord.

lexicales que l'on ne peut ramener à une quelconque origine arabe. Ils sont également formants de dérivation expressive. Elmedlaoui (1985 : 11-12) écrit à propos de la laryngale et des deux pharyngales que « toutes les études comparatives et historiques s'accordent sur le fait que le berbère en général a perdu les laryngo-pharyngales. Cette constatation concerne le proto-berbère. A l'état actuel, cette classe est restaurée. Elle se trouve dans des occurrences qui ne peuvent être expliquées par une quelconque origine sémitique » (Elmedlaoui, 1985 : 11-12).

Prasse (1972 : 19) note que « La tǎhǎggart ne possède pas de pharyngales pures comme ح et ع , [ħ, ʕ] arabes. Elles ont été signalées dans les dialectes des Iǧellād et de l'oasis du Ghât, dans des emprunts à l'arabe contenant ces sons, qui partout ailleurs dans l'aire touarègue sont passés ^à γ, ħ respectivement ». Le même constat est dressé pour les parlers du berbère nord (BN) ; cependant les propos sont plus nuancés : « La présence de γ et ħ dans le BN est probablement tout à fait secondaire, due au contact avec l'arabe, mais il reste encore à vérifier si cette explication tient compte de tous les cas. Il est clair qu'un ħ existe en BN dans des mots d'origine berbère, mais il s'agit peut-être de h ou ħ transformés sous l'influence de l'arabe. Il est cependant évident que la comparaison d'un "proto-berbère" avec un "proto-sémitique" pourra établir l'existence de pharyngales pures à un stade "préberbère" de la langue ».

Donc si l'on peut démontrer, plus ou moins aisément, l'origine arabe de certains mots renfermant les pharyngales ou la laryngale (et ceci par référence soit à l'arabe classique, soit à l'une des variétés de l'arabe dialectal), il n'en demeure pas moins que pour d'autres occurrences, une étymologie arabe se révèle peu probable. Nous donnons ci-dessous des exemples illustrant les deux classes.

Le phonème / ħ /

Berbère	A D	Traduction en français
<i>lħiǧ</i>	<i>lħžž</i>	"le pèlerinage"
<i>lħlal</i>	<i>lħlal</i>	"le licite"
<i>lħram</i>	<i>lħram</i>	"l'illicite"
<i>lħukuma</i>	<i>lħukuma</i>	"le gouvernement"
<i>ššaħt</i>	<i>ššeħħa</i>	"la santé"

Le phonème / ε /

Berbère	AD	Traduction en français
<i>axlaε</i>	<i>lxla</i>	"la peur"
<i>wεr</i>	<i>waεr</i>	"être difficile"
<i>lεaşıma</i>	<i>lεaşıma</i>	"la capitale"
<i>aεrab</i>	<i>εrbi</i>	"arabe"
<i>εtti</i>	<i>εmmti</i>	"tante paternelle"

Le phonème /h/

Berbère	AD	Traduction en français
<i>krh</i>	<i>krh</i>	"détester"
<i>shl</i>	<i>sahl</i>	"être facile"
<i>fhm</i>	<i>fhm</i>	"comprendre"
<i>lhmm</i>	<i>lhmm</i>	"souci, besoin, tâche ménagère"
<i>ḍḍuhr</i>	<i>ḍḍuhr</i>	"heure ou prière du midi"

Dans cette première rubrique, il est facile de constater que toutes les occurrences sont attestées aussi bien en berbère qu'en AD. Les racines correspondant à ces occurrences existent également en AC, ce qui nous permet de dire que les items sont des emprunts à l'une des formes de l'arabe. Mais ce constat n'est pas toujours aussi facile à établir étant donné que les trois phonèmes (*h*, *ε* et *h*) peuvent apparaître dans des mots natifs, sans formes équivalentes dans les langues qui sont susceptibles d'être pourvoyeuses d'emprunt. C'est le cas de la deuxième rubrique.

Le phonème / ḥ /

Berbère	Traduction en français
<i>iḥričan</i>	"sauté"
<i>taḥurift</i>	"le pas"
<i>iḥlušn</i>	"les affaires"
<i>tiḥrga</i>	"sorcellerie, magie"

<i>hri</i>	"frotter, conduire"
<i>aḡgam</i>	"tatouage"
<i>aḡmaḡu</i>	"grande flamme"
<i>hruri</i>	"être flasque"
<i>iḡllal</i>	"mensonges"
<i>aḡlig</i>	"ventre"
<i>aḡlays</i>	"bât", tapis
<i>hml</i>	"aimer"

Le phonème / ɛ /

Berbère	Traduction en français
<i>æban</i>	"habit"
<i>zznbue</i> ³⁸	"les oranges (amères)"
<i>ærrim</i>	"le jeune homme"
<i>išɛb</i>	"le renard"
<i>seuqq</i>	"vomir"

Le phonème / h /

Berbère	Traduction en français
<i>ahaqqar</i>	"corbeau"
<i>uhu</i>	"non"
<i>tahddunt</i>	"sorte de cape"
<i>ihdumn</i>	"vêtements"

Les pharyngales et la laryngale servent parfois à rendre l'expressivité soit dans des mots onomatopéiques (*haw* "interjection" pour chasser ou faire avancer les bovins), soit dans

³⁸ L'assimilation observée à l'initiale de ce mot indique une morphologie arabe résultat de l'assimilation du déterminant *l* avec la coronale en position initiale de *znbe*. Cependant la racine ne serait pas forcément d'origine arabe. Les lexèmes attestés en arabe pour désigner "orange" sont *llimun* (AD) et *burtuqāl* (AC). Dans le parler de Marrakech, *zznbue* désigne "les oranges amères".

le langage enfantin (*bahbba* pour les chaussures, *mħħaš* pour le bisou, *εεa* pour le pot). On rejoint à ce niveau l'avis de Taïfi (1979a : 74) et celui de M. Cohen (1947 : 85 et 98 et notes 96, 42, 172) qui disent qu'aux *ħ* et *ε* sémitiques, le berbère fait correspondre généralement un zéro, mais que la consonne *ħ* peut apparaître « sporadiquement comme phonème expressif ». Une comparaison interdialectale nous permet de relever à côté du verbe *ħrurd* ("marcher à quatre pattes, ramper") au Maroc central, le verbe *mrurd* en kabyle (Dallet, 1982 : 514). Il y aurait donc une racine *RD* à partir de laquelle chaque dialecte a dérivé un verbe de mouvement en ajoutant le formant *ħ* en tamazighte et *m* en kabyle. La même constatation peut se faire à propos de *tasurift* "pas, enjambée" qui se réalise aussi *taħurift* (Maroc central). De même, dans la paire *adis* "ventre" / *aēddas* "gros ventre", la pharyngale sonore /*ε*/ ajoute de l'expressivité (en l'occurrence ici un sens d'augmentatif ou de dépréciatif). Mais, bien entendu, toutes les occurrences qui comprennent les pharyngales ne s'expliquent pas par des besoins d'expressivité.

Dans une même aire géolectale, nous avons noté une certaine fluctuation dans la réalisation de la pharyngale sonore qui peut se réaliser parfois en laryngale. Le terme *acaqqar* "corbeau" relevé par Destaing (1920 : 30 [note 3]) dans le parler des Aït-Seghrouchen correspond à *ahaqqar* chez les Aït-Mguild. Par contre, dans ce dernier parler, pour rendre le sens de "croasser" on utilise l'onomatopée *eaqq* (avec une pharyngale et non une laryngale). On dira ainsi : *lla ittini uhaqqar eaqq* "le corbeau croasse" ou encore *ibxxin iga eaqq*³⁹ "il est noir comme un corbeau".

2.2. Le changement du statut phonématique de certains sons par le biais de l'emprunt

A l'occasion d'un essai de statistique phonologique à partir de textes suivis et de listes de mots isolés (Ameur, 1985 : 165-176) dont le but était d'avoir une évaluation chiffrée de la fréquence⁴⁰ des unités phonématiques retenues dans le système phonologique du

³⁹ Littéralement : il est noir il est eaqq (onomatopée rendant le cri du corbeau).

⁴⁰ Afin que les résultats obtenus soient significatifs, nous avons comparé le nombre absolu des apparitions effectives de chaque phonème avec le nombre d'apparitions théoriquement possibles car comme le note Troubetzkoy (1976 : 284) : « le chiffre absolu de la fréquence réelle d'un phonème n'a qu'une importance accessoire. Seul le rapport entre ce chiffre et le chiffre de fréquences attendues théoriquement possède une valeur véritable ». Autrement dit, sur un échantillon de 1011 consonnes, on s'attendrait à ce que les 30 phonèmes consonantiques soient également probables, c'est-à-dire que chacun apparaîtrait avec une

parler étudié (Aït-Mguild du Maroc central), nous avons pu constater que certaines classes de phonèmes avaient une fréquence réelle en deçà de la fréquence attendue et il s'agit pertinemment des pharyngales, de la laryngale et de certaines emphatiques telles que /s/, /ɣ/, /t/. Une comparaison avec les systèmes phonologiques dégagés par les berbérissants (Basset, 1952 ; Galand, 1960 ; Prasse, 1972 : 17) montre que, pertinemment, ces classes de sons ne sont pas considérées comme des unités phonématiques dans les différents systèmes phonologiques dégagés.

2.2.1. La dentale emphatique /t/

La rareté de ce phonème a été signalée dans plusieurs travaux de linguistique berbère. Taïfi (1979a : 83) n'avait relevé que cinq termes comprenant le phonème /t/ dans le glossaire de Laoust (1928) pour le parler de Zemmour et douze dans le vocabulaire des Aït-Izdeg inventorié par Mercier (1937). Galand (1958 : 19) signalait à propos de cette consonne que « le système fondamental ne connaît que tt (long) réalisation de dd [...] ; pourtant t (bref) n'est pas confiné dans les emprunts : de nombreux parlers manifestent une tendance à l'abrégement des consonnes longues, d'où le kabyle tayaṭ (chleuh tayaṭt) à côté de l'emprunt ləḥṭəgga "amende" ».

Il s'agit d'un phonème dont le rendement fonctionnel est faible et qui apparaît surtout dans les emprunts à l'arabe. Dans certains parlers du Maroc central, il se réalise en tant que dentale emphatique sourde occlusive [d̥] ou spirante [d̪] selon que le parler en question connaît ou non le phénomène de la spirantisation.

AD	Berbère (Maroc central)	Traduction en français
šrṭ	šrṭ	"exiger, imposer"
msxuṭ	amsxuṭ	"le maudit"
lfṭur	lfṭur	"le petit déjeuner"
tme	ḍme	"être intéressé"

fréquence de 1011/ 30 soit 33,7 (qu'on arrondira à 34). Donc la valeur attendue de chaque phonème consonantique est 34 et c'est en comparant ce chiffre à celui de la valeur réelle de chaque phonème qu'on saura si celui-ci est fréquent ou pas.

Cependant, ce changement phonétique (/t/→[d]) n'est pas systématique ; nous relevons une paire minimale où le /t/ s'oppose à /d/ : *itwwr* "il est rusé" / *idwwr* "il a fait tourner". Pour ces deux verbes dont les racines existent également en AD, la distinction entre l'occlusive sourde et la spirante sonore est maintenue. Il s'agit donc d'une phonologisation de l'opposition /t/ /d/.

Taïfi (1979a : 83-84) explique le passage de l'occlusive sourde à la spirante sonore par le principe d'économie : « l'importation de /t/ unité distinctive arabe bouleverserait le système phonologique du tamazight. En ce sens que son maintien constituerait une exception à la spirantisation généralisée des occlusives. La langue réceptrice opère cependant un changement intéressant pour uniformiser le système : le phonème /t/ est réalisée en tant qu'emphatique sonante spirante /d/ [...]. Un tel remplacement de consonne est dicté par le principe d'économie, au lieu d'actualiser une nouvelle unité phonétique /t/* initialement inexistante dans le parler, la langue procède par remaniements des traits articulatoires ». Mais, à notre sens, l'économie de la spirantisation n'explique pas le passage de /t/ à [d] ou à [d] puisque même en tachelhite où le phénomène de la spirantisation est très localisé (Haha et Ida Outanane) et en tous cas non généralisé, le /t/ se réalise [d] (*tlb* → *dalb* "mendier, demander"). Signalons également que, dans certains dialectes berbères (tachelhite et tamazighte en l'occurrence), la tendue /tt/ est souvent le résultat d'une tension morphologique de la dentale /d/ comme l'illustrent les exemples suivants.

Aoriste	Inaccompli	Traduction en français
<i>rdl</i>	<i>rttl</i>	"prêter, emprunter"
<i>dr</i>	<i>tтар</i>	"tomber"
<i>ndu</i>	<i>nttu</i>	"sauter"
<i>bdu</i>	<i>bttu/atта</i>	"partager, couper"

2.2.2. La sifflante emphatique /ʃ/

Comme la dentale /t/, les sifflantes emphatiques ne figurent pas dans le système phonologique fondamental tel qu'il est dégagé par A. Basset (1952 : 5) ; cependant, plus loin, l'auteur fait référence à la sifflante sourde emphatique /ʃ/ en précisant que ce sont les très nombreux emprunts de vocabulaire qui sont responsables de sa présence (p. 6). L. Galand (1960 : 1217) hésite à lui reconnaître le statut de phonème : « il est remarquable que le berbère possède des consonnes emphatiques. D'autres que ɖ et ʒ sont connues de lui : [ʃ], [ɾ], [l] ou même [ʂ] et [ʐ] mais on ne peut, *a priori*, leur accorder un statut phonologique ». Destaing (1920a : 12), dans son étude du parler des Aït-Seghrouchen, définit /ʃ/ comme un "phonème rare" et le considère comme une variante conditionnée dans un contexte emphatique : « là où il s'observe, il est presque toujours au voisinage d'une emphatique, d'une gutturale... [il] représente dans les mots empruntés le ص (ʃ) de l'arabe ». De même pour Taïfi, dans son étude du parler des Aït-Mguild, le /ʃ/ est un « allophone de la sifflante /s/ dont il constitue une variante contextuelle (1979a : 71) ainsi la sifflante emphatique ne figure pas dans son tableau phonologique (p. 66). Cependant, /ʃ/ est intégré dans la corrélation d'emphase : « [...] l'importation des éléments lexicaux étrangers comportant la sifflante /ʃ/ enrichit le système phonologique de la langue réceptrice d'une nouvelle unité différenciative distinguant les unités lexicales au niveau du contenu » (p. 72).

La description phonologique que nous avons effectuée sur ce même parler (Ameur, 1985) nous avait permis d'arriver à des conclusions similaires que nous résumons ci-après :

- On rencontre [ʃ] comme variante contextuelle de /s/ dans un environnement emphatisant ;
- nous avons pu constater aussi qu'un même mot peut se réaliser avec une sifflante emphatique ou non emphatique (l'exemple de l'item *aʃiwan* "vautour" qui peut se réaliser également *asiwan* dans la même aire géolectale) ;
- une même unité lexicale se trouvant aussi bien en berbère qu'en arabe dialectal ou en arabe classique peut se réaliser non emphatique dans le premier et emphatique dans les deux derniers (c'est le cas du mot *ʃʂdaɛ* en AD qui correspond à *ʃudāɛ* en AC et qui se réalise avec une sifflante non emphatique dans certains parlers du Maroc central *ssdaɛ*). Ce constat a été dressé pour le touareg par Prasse (1972, (I-III) : 19) et paraît être plus

systematique : « Un *ṣ* emphatique existe en dialecte des Iğellâd et de l'oasis de Ghât dans les emprunts à l'arabe comportant ce son (ar. *ص*). Dans tous les autres dialectes, y compris la tăhăggart, *ṣ* arabe passe à *s* non emphatique ».

- sous la pression des emprunts à l'arabe (AC et AD), la sifflante sourde emphatique fonctionne également comme une unité phonématique à part entière. Les emprunts comprenant les sifflantes emphatiques sont en nombre assez important et il est donc tout à fait légitime (voire incontournable) de les prendre en considération et faire une place aux sifflantes emphatiques dans le système phonologique du berbère. Les études linguistiques des dernières décennies s'accordent d'ailleurs pour considérer le /*ṣ*/ comme un phonème autonome (Chaker, 1984 : 101 ; Bentolila, 1981 : 21 ; Chami, 1979 : 168 entre autres).

2.2.3. La vibrante emphatique /*r̥*/

Ce qui a été dit ci-dessus à propos de la sifflante emphatique sourde est valable aussi pour la vibrante /*r̥*/ en ce sens qu'elle peut fonctionner comme une variante contextuelle de /*r*/ dans un contexte emphasissant (environnement emphatique⁴¹ ou au contact des phonèmes postérieurs⁴² *y* et *q*) ou comme un phonème non conditionné que l'on retrouve surtout mais non exclusivement dans des emprunts à l'arabe ou au français comme l'illustrent les exemples suivants.

Amazighe	Traduction en français
<i>aṛumi</i>	"Français, chrétien, européen"
<i>ṛbbi</i>	"Dieu"
<i>lbaṛ</i>	"le bar"
<i>ṛṛiṣu</i>	"le réseau"

A côté de ces occurrences, il en existe d'autres qui sont des mots natifs renfermant la vibrante /*r̥*/ comme entité indépendante de tout conditionnement. Les unités lexicales

⁴¹ Comme dans l'exemple [aṛṛo] où le /*r̥*/ se réalise [r̥] sous l'influence de l'emphatique /*z*/. L'emphase contamine également la voyelle /*u*/ de *aṛru* qui voit son aperture augmenter (/u/ → [ɔ]).

⁴² C'est le cas des exemples *aṛrum* et *aṛrab* dont la réalisation phonétique est respectivement [aṛṛom] et [aṛṛab].

abrbaš "tâcheté, multicolore" et *abṛran* "noir, chat sauvage" rentrent dans cette classe. Ici, les vibrantes emphatiques simple et tendue sont des unités phonématisées. Quelques paires minimales opposant la vibrante emphatique à la vibrante non emphatique illustrent le statut phonologique de /ṛ/ :

bṛra "renier" / *bṛra* "l'extérieur, le dehors"

ara "écrire" / *aṛa* "donne (impératif)"

irwi "il est/a mélangé" / (ur) *iṛwi* "il n'est pas bon, gentil, beau, efficace".

Dans son analyse du système phonologique du kabyle, Chaker (1983a : 61) écrivait à propos de la vibrante /ṛ/ : « sur le plan historique, la pression de l'arabe a certainement joué un rôle important. Mais, comme on relève dans le lexique proprement berbère de nombreux [ṛ] non prévisibles, on peut se demander si cette évolution n'était pas entamée à une époque déjà fort ancienne ».

Les sifflantes et les vibrantes se caractérisent ainsi par le fait qu'elles peuvent être emphatiques et emphatisées (Basset, 1950 : 64), c'est ce qui soulève le problème de la définition de leur statut phonologique. Quand elles apparaissent dans des contextes contenant une emphatique de base (/ḍ/, /z/) c'est celle-ci qui est le segment responsable de l'emphatisation ([anḥaṛ] "la pluie", [iṣḍ̣]⁴³ "la rage") ; par contre, quand la sifflante et la vibrante apparaissent dans un radical, sans qu'il y ait une emphatique sous-jacente, se pose la question de savoir quel segment emphatise l'autre. Autrement dit dans un mot comme [aṣṣ̣ṃ] "intestin" doit-on noter sur le plan phonologique /aṣṣ̣ṃ/ ou /aṣṣ̣ṃ/ ou encore /aṣṣ̣ṃ/. On s'accorde à dire que les coronales sont plus candidates à être des consonnes emphatiques sous-jacentes. Elmedlaoui (1985 : 199) résume l'extension de l'emphase comme suit :

Sur le plan phonétique, tout segment peut contracter le trait [+emphatique] ;

Dans un radical (racine +schème) ; tous les segments sont phonétiquement emphatiques ou bien aucun ne l'est. Autrement dit, une emphatique contamine tous les segments adjacents.

⁴³ Nous nous intéressons dans cet exemple qu'aux sons consonantiques ; une transcription phonétique devrait transcrire le mot ainsi [eṣḍ̣].

Dans des séquences segmentales où il n'y a aucune coronale, il n'y a aucune emphatique ;

Dans les groupes de radicaux où au moins un segment est coronal, on a la possibilité d'avoir les emphatiques de base et les emphatisées.

Remarquons que les linguistes qui ont étudié la question de l'emphase (Elmedlaoui, 1985 ; Boukous, 1990), entre autres, ont focalisé l'analyse sur les domaines d'extension de l'emphase et se sont posé la question de savoir si c'est la syllabe, le radical, le mot ou même des catégories phonologiques supérieures au mot prosodique. Mais cela ne résout pas le problème de savoir qui est l'emphatique de base dans un mot comme [aʃɪm] étant donné que les deux consonnes *ʃ* et *ɾ* sont des coronales. Il ne s'agit pas d'un simple débat théorique entre spécialistes sur un point précis de la phonologie berbère, mais cela a des répercussions d'ordre pratique sur la graphie de la langue : comment doit-on noter⁴⁴ un mot qui contient deux consonnes qui peuvent être des emphatiques de base ou des emphatisées ? Nous pensons avec A. Boukous (1990 : 90) que ces questions doivent être traitées sur la base d'une analyse instrumentale qui aura l'avantage de construire des résultats sur des données mesurables et non simplement perceptives ou intuitives. En attendant, l'alternative serait d'édicter des règles d'écriture qui consistent à adopter (par convention) une option maximaliste dans la transcription des consonnes emphatiques : à chaque fois qu'une emphatique figure dans un mot, on notera l'emphase pour toutes les consonnes coronales de ce mot (Ameur, 1985 : 162 et Ameur et *al.*, 2004 : 22).

En conclusion, les emprunts sont responsables d'une part de l'introduction de certaines unités nouvelles dans le système phonologique, de l'autre de la modification du statut de certains sons. Les phonèmes étudiés dans ce chapitre (les pharyngales /ħ/ et /ʕ/, la laryngale /h/ et les emphatiques /t/, /ɾ/ et /ʃ/) se trouvent de façon prédominante dans des emprunts à l'arabe (emprunts souvent intégrés), mais aussi dans des mots natifs. Ces phonèmes font partie intégrante du système phonologique d'une grande majorité de parlers (du moins ceux dont nous disposons d'une description phonologique). En comparaison avec le système fondamental de Basset (1952 : 5), les différents parlers se sont enrichis de nouvelles unités phonologiques. Ils se composent, en synchronie, d'une sous-classe comprenant les phonèmes les plus primitifs du berbère qui sont des unités

⁴⁴ Voir le chapitre sur la graphie latine dans la partie *Aménagement linguistique*.

assez stables (correspondant au système phonologique tel que dégagé par A. Basset) et d'un ensemble de phonèmes qui sont non moins pertinents mais de formation secondaire ; il s'agit des unités empruntées ou des phonèmes en cours de phonologisation. Les deux sous-ensembles forment le système phonologique élargi (Ameur, 1985). C'est ce que A. Boukous (1991 : 15-28) appelle un système central et des systèmes périphériques.

Si d'un point de vue diachronique, le système phonologique des parlers berbères actuels peut être envisagé comme composé d'une strate d'éléments primitifs et d'un^e autre d'unités plus récentes ; une description phonologique doit prendre en compte l'ensemble des phonèmes comme constituant le système phonologique de la langue. Nous rejoignons ce qu'écrivait L. Bloomfield (1961 : 425) à ce propos : « la description d'une langue devra admettre une série de formes étrangères [...] qui s'écartent de la phonétique normale. Pour certaines langues, une analyse descriptive devra admettre, en outre, une série de formes semi étrangères qui ont été adoptées jusqu'à un certain point conventionnel, mais qui gardent certaines caractéristiques étrangères conventionnellement déterminées ».

3. L'EMPRUNT AU NIVEAU MORPHOLOGIQUE

3.1. Nom d'agent et adjectif

Dans cette rubrique, nous voudrions étudier le comportement en berbère de deux schèmes particuliers de nom d'agent, il s'agit en l'occurrence du schème $ac_1c_2c_2ac_3$ et du schème à $-i$ suffixé. Ce sont des formes existant également en arabe (classique et dialectal) et qui pourraient passer pour des schèmes empruntés. Seront étudiés également, sous ce point, les formants de composés *bu/mm* et *u/ult*. Mais avant cela, une mise au point terminologique concernant les notions de *nom d'agent* et d'*adjectif* est nécessaire.

Dans le *dictionnaire de la linguistique* de G. Mounin (1974 : 15), on relève à l'entrée *agent* la définition suivante : « terme de sémantique qui désigne l'être ou l'objet par lequel une action est accomplie. [...] Si l'agent est un nom, on appelle ce dernier un nom d'agent. [En] lexic[ologie] le nom d'agent est celui qui possède une marque morphologique spécifique comme le suffixe *-eur* : *coiffeur* ». Donc, du point de vue de sa fonction, le nom d'agent a des caractéristiques qui en font un nom, mais de par sa morphologie, il se singularise par des particularités qui l'en distinguent. Pour le berbère, les linguistes ne semblent pas satisfaits quant à la dénomination *nom d'agent*. F. Bentolila (1981) met le syntagme entre parenthèses pour montrer la non adéquation de la terminologie utilisée aux faits linguistiques analysés. Dans le même sens, S. Chaker (1984 : 199) écrit que « le terme [nom d'agent] désormais consacré est malheureux : nom verbal d'animé ou de personne serait certainement mieux adapté. ». De son côté, M. Taïfi (1990 : 102) précise que « la notion de "nom d'agent" doit être prise au sens large. Cette classe englobe en effet aussi bien les noms d'animé ou de personne que les adjectifs. Les premiers sont dérivés des verbes processifs et les seconds de verbes d'état ou de qualité ». M. Serhoual (2002 : 101-105) a essayé, sur la base de critères syntaxiques, de distinguer à l'intérieur de ce qui est communément appelé *nom d'agent*, un nom d'agent actif et un nom de patient. Mais si le terme *agent* semble poser problème, il n'en est pas moins employé. En effet, si un mot comme *amnay* (formé du verbe *ny* et du formant d'agentif *m*) peut être nommé *nom d'agent* dans la mesure où il s'agit de celui qui accomplit l'action, en l'occurrence ici "le cavalier" (celui qui monte

une monture), il en va autrement d'un nom comme *amuḍin* "le malade" (de *aḍn* "être malade") qui désigne la personne qui subit l'action (la personne qui est atteinte).

Se pose également la question de savoir si la dénomination *nom d'agent* chapeaute également la catégorie des adjectifs qui ne jouit pas, non plus, d'un consensus de la part des linguistes berbérissants. S. Chaker (1985c : 129) affirme l'existence de l'adjectif en berbère : « En tant que catégorie sémantique et morphologique, l'adjectif existe dans la totalité du domaine berbère. En tant que catégorie syntaxique définie par une compatibilité et une fonction spécifique, l'adjectif est connu dans *la plus grande partie* de l'ensemble linguistique berbère ». Dans son article⁴⁵ consacré à l'adjectif, S. Chaker (1985 : 129-136) montre bien que ce qui distingue l'adjectif du nom c'est sa fonction de déterminant du substantif (1985 : 131) et pose même, pour le berbère nord, un suffixe exclusivement adjectival (*--an*). En revanche pour F. Bentolila (1981 : 346), il ne s'agit que de noms en apposition : « certains noms du fait de leur contenu sémantique, sont souvent utilisés pour qualifier un autre nom auquel ils sont apposés. C'est pourquoi certains auteurs les appellent adjectifs qualificatifs. Mais rien dans leurs latitudes combinatoires ou dans leur comportement syntaxique ne les distingue des autres noms ». Pour notre part, et à la suite de S. Chaker, nous désignerons par adjectifs, les nominaux déverbatifs construits à partir des verbes de qualité.

Après cette mise au point terminologique, nous voudrions examiner le comportement d'un schème de nom d'agent *ac₁c₂c₂ac* et celui qui se rapporte à l'adjectif relationnel (se caractérisant par la suffixation d'un *-i*). Nous interrogerons les données pour savoir s'il s'agit d'un schème natif ou emprunté à l'arabe et examinerons si chaque schème est réservé à un type morphologique et sémantique défini.

3.2. Le schème *ac₁c₂c₂ac*

L. Galand ([1974], 2002) a bien mis en relief l'impact des emprunts sur le système des schèmes en berbère, cette influence est telle qu'elle peut aboutir parfois à l'effacement de la valeur du schème. « Les emprunts ont contribué à ébranler le système des schèmes comme celui des racines. Certains avaient déjà des correspondants en berbère : les noms

⁴⁵ Cet article paru dans le deuxième numéro de *l'Encyclopédie berbère* est repris dans S. Chaker, 1995, *Linguistique berbère : Etudes de syntaxe et de diachronie*, Peeters, Paris-Louvain, pp. 21-30.

d'artisans en $r^1R^2ar^3$ [...]. D'autres emprunts sont venus en séries assez nombreuses pour implanter des schèmes nouveaux [...] » (p. 94-95).

Le schème $ac_1c_2c_2ac$ se retrouve ainsi aussi bien dans des noms d'artisans que dans des adjectifs et même dans des noms.

3.2.1. Les noms d'artisans

Tableau n° 1

Items	Racine	Traduction en français
<i>arqqas</i>	<i>RQS</i>	messenger
× <i>aeṭtar</i>	<i>eṭTR</i>	marchand ambulant
<i>abnnay</i>	<i>BN</i>	maçon
<i>abrraḥ</i>	<i>BRḤ</i>	crieur public
× <i>abyyæ</i>	<i>BeʸE</i>	vendeur
<i>adllal</i>	<i>DLL</i>	vendeur aux enchères
<i>adwwab</i>	<i>BB</i>	portier
<i>aḥddad</i>	<i>ḤDD</i>	forgeron
<i>aṣbbay</i>	<i>ṢBY</i>	teinturier
<i>agrrab</i>	<i>GRB</i>	porteur d'eau
<i>agzzar</i>	<i>GZR</i>	boucher
<i>anžžar</i>	<i>NŽR</i>	menuisier
<i>arddad</i>	<i>RDD</i>	celui qui renvoie le refrain lors du chant
<i>ašṭtab</i>	<i>ŠTB</i>	balayeur
<i>ašrray</i>	<i>ŠRY</i>	acheteur
<i>ašwwal</i>	<i>ŠWL</i>	moissonneur à gages (Taïfi, 1991b : 712)
<i>axḍḍar</i>	<i>XDR</i>	marchand de fruits et légumes
<i>axmmas</i>	<i>XMS</i>	ouvrier agricole ⁴⁶
<i>arbbac</i>	<i>RBE</i>	ouvrier agricole ⁴⁷

⁴⁶ Touchant le 1/5 de la récolte contre le travail de la terre.

<i>anššad</i>	NŠD	chanteur
<i>axrraz</i>	XRZ	cordonnier
<i>ažllam</i>	ŽLM	tondeur
<i>aessas</i>	ES	gardien
<i>aqddar</i>	QDR	potier
<i>anqdam</i>	NDM	poète

D'après ce tableau, nous pouvons formuler plusieurs remarques :

1. la totalité des termes sont des noms de métiers ;
2. les termes sont construits sur des bases trilitères ou bilitères ;
3. la quasi-totalité des termes se retrouvent également en arabe dialectal. D'un point de vue morphologique, les termes du tableau ci-dessus se distinguent de leurs équivalents en AD par simple suffixation du *a-* de nominalisation ;
4. Seule l'occurrence *ašwwal* n'est pas attestée en arabe. Pour *ažllam*, et bien que la racine *ŽLM* existe en arabe classique elle n'est pas utilisée en AD, du moins dans les variantes marocaines que nous connaissons. C'est son correspondant *dzzaz* du verbe *dzz* qui est attesté. De même pour *aqddar*, en AD c'est le nom d'artisan *fxar* qui est employé pour "potier" alors que la racine *QDR* est connue et utilisée pour désigner un ustensile en terre cuite aussi bien en AC⁴⁸ (*qidr*), qu'en AD (*qdra* ou *gdra*).

On pourrait être tenté de supposer que le schème $ac_1c_2c_3$ est emprunté à l'AD ; mais l'existence de termes natifs ayant cette forme infirme cette hypothèse. En effet, le schème en question existe bien dans les deux langues indépendamment de tout emprunt. D'un autre côté, on rencontre des nominaux ayant le même schème mais ne désignant plus des noms de métiers, mais des noms concrets. Nous en donnons quelques exemples dans le tableau ci-dessous.

⁴⁷ Touchant le 1/4 de la récolte contre le travail de la terre.

⁴⁸ En arabe classique, potier est rendu par deux équivalents dérivés de deux racines différentes : *fāxūrī* et *fāxxārī* ← *FXR* et *xazāfī* et *xazzāfī* ← *XZF*.

3.2.2. Les noms concrets

Tableau n° 2

<i>aḥmmar</i>	sorte de poutre centrale pour la tente
<i>afṭṭan</i>	four
<i>aqlal</i>	crûche
<i>abrrad</i>	théière
<i>ayzzal</i>	bâton
<i>aḥllab</i>	sorte de plat creux pour le lait
<i>aellaf</i>	mangeoire attachée au coup des bêtes
<i>afttal</i>	couscous
<i>aeddas</i>	gros ventre
<i>agwwal</i>	giron
<i>aḥmmam</i>	pigeon
<i>atrras</i>	jeune homme
<i>asnnan</i>	épine
<i>alqqac</i>	agneau
<i>agmmaḍ</i>	rive
<i>adffas</i>	chemise ou robe longue pour femmes
<i>adgg^wal</i>	gendre, beau-frère, beau-père

Remarque :

Certains noms d'action verbale, attestés en tachelhite, peuvent également avoir le schème $ac_1c_2c_2ac$. C'est le cas des exemples *akrram* "le froid" et *azbbar* "coliques", noms d'action respectivement de *KRM* et *ZBR*. Ces deux occurrences, se réalisent en tamazighte sans la tension de la deuxième consonne (*akram* et *azbar*).

Notons que dans le tableau n° 2, certains items existent aussi en AD (*fṭṭan*, *brrad*), mais d'autres sont des termes natifs de l'amazighe (*atrras*, *asnnan*, *agwwal*, *adffas*, *agmmaḍ*, *aeddas*...). C'est ce qui contredit l'hypothèse d'un apport extérieur. L. Galand (1957-1960 : 20) avait signalé à juste titre que « les mots arabes ont trouvé en berbère des

schèmes communs aux deux langues : ainsi les verbes trilitères, ou encore les noms d'artisans, le type *axddam* "celui qui travaille" ayant rejoint le type *azgg"ay* "celui qui est rouge" ».

Taïfi (1979a : 181-189) propose deux méthodes d'analyse pour les synthèmes nom d'agent dérivés à partir de bases empruntées, mais penche pour la première.

- une dérivation par analogie où la racine empruntée rejoint des schèmes existants dans la langue. A partir de la racine *XDM*, on dérive un nom d'agent *axddam* sur le modèle *azgg"ay*;

- la forme dérivée serait empruntée directement de l'AD et le berbère ne fait que l'intégrer en la substantivant (*xddam* → *axddam*).

Son étude statistique des schèmes en amazighe (1990), confirme l'hypothèse émise au préalable (1979a) et aboutit à la conclusion suivante : le schème acc̄ac a pu fournir 87 noms d'agent (alors que pour 16 autres schèmes, on n'obtient qu'un dérivé par schème). Il explique ce nombre élevé de dérivés par les emprunts arabes, mais précise, toutefois, que « le schème lui-même n'est pas arabe : *azgg"ay* "rouge", *abxxan* "noir", *aqbbad* "qui plaisante" sont des termes du tamazight et ils ont la forme acc̄ac. Les emprunts s'insèrent donc dans un schème qui existe déjà dans la langue réceptrice » (p. 106).

De son côté A. Boumalk (1996 : 76) a soulevé la même question ; celle de savoir si les lexèmes ayant le schème acc̄ac et qui dérivent d'une racine non native en berbère (tels *aflah* par exemple) ont été empruntés tels quels ou si la langue réceptrice a importé la racine seulement et c'est celle-ci qui a servi de base de dérivation. C'est également la deuxième éventualité qui est retenue par l'auteur dans la mesure où chaque racine donne naissance à toute une série dérivationnelle comprenant aussi bien des formes nominales que des formes verbales et qu'il est peu probable qu'il y ait eu emprunt de tout le champ dérivationnel.

Remarquons qu'en berbère, le schème de nom d'agent, pour les racines trilitères, est par excellence, $amc_1c_2ac_3$ ou $anc_1c_2ac_3$ dans le cas d'un radical comprenant une labiale⁴⁹ comme l'illustrent les exemples suivants :

⁴⁹ Il s'agit d'un phénomène de dissimilation de la labiale /m/ en [n] régit par des contraintes phonotactiques de la langue qui n'accepte pas la rencontre de deux labiales dans un même radical.

<i>zdy</i>	"habiter"	→	<i>amzday</i>	"l'habitant"
<i>zdm</i>	"ramasser du bois"	→	<i>anzdam</i>	"bûcheron"
<i>krz</i>	"cultiver"	→	<i>amkraz</i>	"cultivateur"
<i>gmr</i>	"chasser, pêcher"	→	<i>angmar</i>	"chasseur, pêcheur"

Donc une racine comme *xdm* devrait normalement rejoindre ce schème et on aurait *anxdam* comme forme agentive. Or, la forme qui rend la notion d'agent est *axddam*. D'un point de vue morphologique, cette racine a donné naissance à trois dérivés : *axddam*, *anxdam*, *axdim* et *axdmi*. Mais au niveau sémantique, il y a eu une redistribution des dérivés, à partir d'un sème commun (travail, service) mais avec une spécialisation du sens.

axddam rend le sens de "travailleur, ouvrier" ;

anxdam désigne par euphémisme un plat en terre où l'on fait cuire le pain appelé aussi *afan*⁵⁰ ;

*axdim*⁵¹ veut dire "serviteur, personne dévouée".

axdmi signifie aussi nourriture abondante⁵² (Taïfi, 1991b) ; Cette occurrence est un substantif quoiqu'elle ait le schème d'un adjectif (*asedi* "heureux", *afrdi* "unique", etc.).

Quant à *axdmi* « coutelas, couteau de boucher » il dériverait d'une autre racine qui est devenue en AD homophone de *XDM*. En réalité, l'arabe classique possède deux verbes qui ont donné chacun plusieurs dérivés : *xadama* rendant l'idée de « travail, oeuvre, service » et un autre verbe (avec une interdentale) *xadama* qui signifie « couper », donc *axdmi* « couteau » est dérivé du deuxième verbe.

Nous constatons qu'un schème d'agent peut rendre un substantif, le schème a donc perdu sa capacité de motivation comme l'a si bien montré L. Galand ([1974] 2002 : 96) qui écrit à ce propos que « le berbère a limité, surtout dans les parlers du nord, le pouvoir de

⁵⁰ On faisait cuire le pain sur le feu de bois, ce qui rendait le plat en terre noir de suie et c'est cette couleur qui symbolise le mauvais augure. Sur le plan linguistique, cette croyance s'est traduite par plusieurs euphémismes : *umlil* (littéralement le blanc par opposition au noir), *bu uyrum* (celui [où l'on fait cuire] du pain) et *anxdam* (celui qui fait [le pain]).

⁵¹ Nous avons relevé l'occurrence dans un conte fantastique où le génie qui sort d'une noix dit trois fois à son maître *nkkin d axdim n sidi* "je suis le serviteur de mon maître".

⁵² C'est-à-dire une grande quantité de nourriture qui exige beaucoup de travail pour la préparation.

motivation qui revient aux racines et aux schèmes. Tandis que les premières relient des familles souvent moins nombreuses, la valeur des seconds n'est plus toujours perceptible. Chaque mot tend à vivre de sa vie propre, ou plutôt, à entrer dans des associations moins tributaires du signifiant. La part des éléments motivés reste appréciable, dans la mesure où le système des racines et des schèmes domine encore le vocabulaire berbère ».

W. Vycichl (1973 : 133) note que le schème $accac$ est commun aux langues sémitiques où il sert à l'expression du nom d'agent. L'auteur donne des exemples relevés aussi bien en arabe (*xayyāṭ* "tailleur", *ṭabbāx* "cuisinier"), qu'en hébreu (*dayyān* "juge", *gannāb* "voleur"), en égyptien et en copte. Pour le berbère, il relève plusieurs illustrations représentant aussi bien des noms de métiers (*arġġay*, *aṣṣṣay*, *afraḍ*, *anbbal*) que des noms de qualité (*afkkay*, *almmaz*) et sont toutes dérivées à partir de racines berbères (natives).

A Djebel Nefoussa :

<i>afkkay</i> ⁵³	"généreux"
<i>arġġay</i> ⁵⁴	"charbonnier"
<i>aṣṣṣay</i> ⁵⁵	"maçon"

Chez les Touaregs du Hoggar :

<i>afraḍ</i>	"balayeur"
<i>anbbal</i>	"fossoyeur"
<i>almmaz</i>	"qui avale tout"

Il semble donc y avoir un certain consensus entre les linguistes berbérissants pour dire que le schème $ac_1c_2c_2ac$ est commun aussi bien au berbère qu'à l'arabe et relève ainsi d'un fonds partagé.

D'un autre côté, ce schème n'est pas réservé exclusivement aux noms d'artisans, il concerne également des formes nominales dérivées à partir de verbes de qualité. Nous

⁵³ *afkkay* est dérivé de *fk* "donner". C'est celui qui a l'habitude de donner, un homme charitable, généreux.

⁵⁴ *arġġay* est dérivé de la racine *RG. tirrgt* (pl. *tirrgin*) (ou *tirgit/tirgin* en tachelhite) renvoie à la braise, à un morceau de charbon allumé ou éteint. Le nom d'agent correspondant à cette racine est *arġġay* (*arggay* avec un changement phonétique de l'occlusive /g/ en affriquée [ǧ]).

⁵⁵ *aṣṣṣay* est dérivé du verbe *ṣku* "bâtir" qui connaît plusieurs latitudes de réalisation phonétique dans le domaine berbère [ṣku], [syu] ou [zyu], [ṣṣu].

examinons ci-après cette catégorie de noms de qualité (noms d'agent ou de patient) ou encore adjectifs qualificatifs.

3.2.3. Les noms de qualité

Tableau n° 3

Item	Racine	traduction en français
<i>arḥḥal</i>	<i>RḤL</i>	nomade
<i>aškkam</i>	<i>ŠKM</i>	rapporteur, espion
<i>akhhan</i>	<i>KHN</i>	magicien, sorcier
<i>aqwwad</i>	<i>QWD</i>	entremetteur
<i>aḥbbas</i>	<i>ḤBS</i>	prisonnier
<i>aḥzzar</i>	<i>ḤZR</i>	flatteur
<i>ag^wrram⁵⁶</i>	<i>GRM</i>	marabout, saint
<i>amllal</i>	<i>MLL</i>	blanc
<i>abxxan</i>	<i>BXN</i>	noir
<i>asggan</i>	<i>SGN</i>	noir
<i>azgg^way</i>	<i>ZWY</i>	rouge
<i>asmmam</i>	<i>SMM</i>	aigre
<i>amssas</i>	<i>MSS</i>	insipide, sans sel
<i>algg^way</i>	<i>LWY</i>	doux (au toucher), lisse
<i>afssas</i>	<i>FSS</i>	léger
<i>asmmaḍ</i>	<i>SMD</i>	froid
<i>azddag</i>	<i>ZDG</i>	propre
<i>awssar</i>	<i>WSR</i>	vieux, âgé
<i>ayzzaf</i>	<i>YZF</i>	grand, long

⁵⁶ Le verbe (*g^wrrm*) qui a dû servir de base à la dérivation de ce nom d'agent n'est pas attesté en synchronie dans les données que nous avons pu relever.

Certains noms d'agent sont formés à partir de verbes trilitères $c_1c_2c_3$ (*rhl*, *hbs*) ou $c_1c_2c_2c_3$ (*škkm*, *khhn*, *qwwd*, *hzzr*), ces verbes sont des verbes processifs. Par contre, d'autres sont dérivés de verbes de qualité⁵⁷ : *mlil*, *bxin*, *isgin*, *zwiγ*, *smim*, *msis*, *fsis*, *šmid*, *zdig*, *wsir*, *yzif*.

Pour récapituler, nous donnons ci-dessous les principales caractéristiques du schème $ac_1c_2c_2c_3$:

- sa productivité élevée ;
- sa présence aussi bien dans des formes dérivées de racines natives que de racines arabes ;
- le fait qu'il caractérise aussi bien des noms de métiers que des noms de qualité et même des formes nominales désignant des substantifs ou des noms d'action verbale.

3.3. Les schèmes à suffixe *-i*

caractéristique Dans la catégorie des synthèmes adjectivaux, une classe se distingue par une morphologie particulière se distinguant par la suffixation d'un *-i*. Il s'agit de ce que l'on nomme en linguistique des adjectifs de relation ou des relationnels. Dubois (1973 : 420) en donne la définition suivante « on appelle adjectifs relationnels ou de relation des adjectifs dérivés d'un nom et qui expriment l'existence entre le nom auquel l'adjectif est joint et le nom dont l'adjectif est dérivé ». En grammaire arabe, le *-i* suffixé rend le sens de la *nisba* (l'appartenance à ou la relation avec). En berbère et comme le souligne, à juste titre, A. Boumalk (1996 : 96-100), cette classe coiffe des sous-classes différentes : des adjectifs d'appartenance à une région, à une ethnie, à une profession, etc. Il faut ajouter que les schèmes en *-i* peuvent aussi se retrouver dans des noms d'artisans ou des adjectifs qualificatifs. Nous analysons quelques types ci-dessous.

⁵⁷ En tachelhite, les verbes de qualité gardent encore la morphologie qui caractérise cette classe de verbes, en l'occurrence un *i*- initial basique à l'aoriste qui se retrouve également dans le thème de l'inaccompli (*izwiγ* / *ttizwiγ* "être rouge"). Le tamazighte conserve, dans quelques verbes qui sont paradoxalement des verbes processifs, une trace de cette morphologie spécifique aux verbes de qualité (*isin* / *ttisin* "savoir, connaître", *izir* / *ttizir* "voir", *idir* / *ttidir* "vivre").

3.3.1. Le schème accacci

Ce schème assez productif en berbère se distingue, en plus de la suffixation d'un *-i*, par la présence d'une voyelle *a* insérée entre les quatre consonnes de la racine. Sur le plan sémantique, on retrouve ce schème aussi bien dans des noms d'artisans, comme l'illustre le tableau 4 que dans des noms de qualité (tableau 5).

Tableau n° 4

Noms d'artisans	Racines	Traduction en français
<i>asbaybi</i>	<i>SBB</i>	commerçant
<i>aşnayeı</i>	<i>ŞNE</i>	artisan
<i>ažlayži</i>	<i>ŽLŽ</i>	poseur de céramique
<i>aḥrayfi</i>	<i>ḤRF</i>	artisan
<i>aleaybi</i>	<i>LEB</i>	joueur
<i>akwayri</i>	<i>KWR</i>	footballeur
<i>adhaybi</i>	<i>DHB</i>	bijoutier
<i>akfayti</i>	<i>KFT</i>	vendeur de viande hachée
<i>abradeɿ</i> ⁵⁸	<i>BRDE</i>	bâtier
<i>aqzadri</i> ⁵⁹	<i>QZDR</i>	forgeron, soudeur
<i>aštātbi</i>	<i>ŠTB</i>	fabriquant et vendeur de balais
<i>aktatbi</i>	<i>KTB</i>	écrivain public

Tous les exemples du tableau 4 existent également en AD sous la forme *sbaybi*, *şnayeı*, etc. Ces noms d'artisans (ou de profession) ont été intégrés en berbère avec l'ajout du *a-* de nominalisation (*asbaybi* ← *sbaybi*, *aşnayeı* ← *şnayeı*, etc.).

On retrouve également ce schème dans des noms de qualité (souvent des défauts) comme l'illustre le tableau suivant.

⁵⁸ A côté de ce nom d'artisan, il existe également le terme *abarda* "bâtier" de *tabarda* "le bât". Cette formation est marginale en berbère (l'opposition de genre introduit une différence entre substantif (féminin) et nom d'agent (masculin)).

⁵⁹ Pour ce nom d'artisan, plusieurs termes sont en compétition : le nom d'agent *amzil* de *uzzal* "le fer" (dérivé en *am-*), *aḥddad* de *lḥdid* "le fer (en arabe)" et aussi *aqzadri* de *aqzdir* "tôle, fer blanc".

Tableau n° 5

Nom d'agent	Racines	Traduction en français
<i>askayri</i>	<i>SKR</i>	soulard
<i>aḥsayši</i>	<i>ḤŠŠ</i>	drogué
<i>afhaymi</i>	<i>FHM</i>	pédant
<i>aḥraymi</i>	<i>HRM</i>	rusé
<i>arhayti</i>	<i>RHT</i>	ignominieux, hypocrite
<i>aqṭaṭci</i>	<i>QṬC</i>	truand, malfrat
<i>aḥsasbi</i>	<i>HSB</i>	calculateur

La répartition des formes accacci sur les tableaux 4 et 5 est faite sur des critères d'ordre sémantique afin de montrer que ce schème n'est pas affecté à une seule notion, mais qu'il permet de former aussi bien des noms de métiers (tableau 4) que des adjectifs qualificatifs (tableau 5).

Mais d'un point de vue morphologique, les occurrences ci-dessus (les deux tableaux confondus) peuvent être réparties en trois sous-ensembles de par leur formation selon l'analyse de F. Dell et M. Elmedlaoui (1992 : 89-125).

1. le schème accacci concerne les racines quadrilitères par excellence étant donné qu'il y a quatre cases à pourvoir (occupées par les quatre consonnes). C'est le cas des exemples *aqzadri* et *abradei* dérivés à partir de racines quadrilitères respectivement *QZDR* et *BRDE*. Chacune des quatre consonnes de la racine s'insère dans le gabarit a--a--i⁶⁰ pour donner les dérivés *aqzadri* et *abradei*.

2. Les deux tableaux montrent que des racines non quadrilitères peuvent aussi donner des dérivés sur le schème accacci. C'est le cas des occurrences suivantes :

<i>aṣṭaṭbi</i>	← <i>STB</i>
<i>aqṭaṭci</i>	← <i>QṬC</i>
<i>aktatbi</i>	← <i>KTB</i>
<i>aḥsasbi</i>	← <i>HSB</i>

⁶⁰ Les tirets représentent l'emplacement de chaque consonne.

Toutes les racines de ces exemples sont trilitères et pour satisfaire le gabarit a--a--i, il reste une case à pourvoir, pour ce faire, on exploite la quantité consonantique de la deuxième consonne qui est tendue et on en fait deux consonnes simples dont l'une occupera la deuxième case et l'autre la troisième. On a ainsi dérivé *aštāṭbi* de *šṭṭb*, *aqṭaṭei* de *qṭṭe*, *aktatbi* de *kttb* et *aḥsasbi* de *ḥssb*⁶¹.

Pour l'occurrence *aktatbi*, par exemple, dérivée d'une racine trilitaire *KTB*, on se serait attendu à un nom d'agent ayant le schème $ac_1c_2c_3ac_3$, or le nom de profession correspondant à cette racine est *aktatbi*. Cette forme rejoint ainsi le paradigme *aqzadri*, *abradei* formé sur des bases quadrilitères.

3. La troisième classe est formée sur des racines trilitères où aucune des trois consonnes n'est tendue. Dans ce cas, et toujours pour satisfaire le gabarit, on recourt à l'insertion d'une semi-consonne par défaut (*default glide*) qui apparaît quand il n'y a pas le nombre suffisant de consonnes dans la base pour remplir toutes les cases du gabarit. Ces glides sont *w* dans une position d'attaque de syllabe et *y* dans une position de coda comme on peut le constater dans les exemples suivants :

<i>askayri</i>	←	<i>skr</i>
<i>afhaymi</i>	←	<i>fhm</i>
<i>arhayṭi</i>	←	<i>rhṭ</i>
<i>aṣṇayei</i>	←	<i>ṣne</i>
<i>akwayri</i>	←	<i>kura</i>

Les exemples 1 et 2 du tableau 4 méritent que nous nous y arrêtions. En conformité avec les règles émises plus haut, les racines à partir desquelles sont formées ces dérivés contiennent une tendue, par conséquent on devrait avoir des formes du type *aštāṭbi*, or nous avons les formes : *asbaybi* (de *sbbeb*) et *ažlayži* (de *žllž*) là où l'on s'attendait réciproquement à des formes *asbab(e)bi** et *ažlalžī**. F. Dell et M. Elmedlaoui (1992 : 113) expliquent cette exception à la règle par des contraintes mélodiques ; en ce sens que quand la base de dérivation contient des consonnes identiques, on recourt à l'insertion du

⁶¹ Les formes *kttb* et *ḥssb* sont des formes sous-jacentes (abstraites).

glide et non à la duplication de la consonne afin d'éviter la rencontre de consonnes identiques.

Ces différentes règles morpho-phonologiques permettent de prévoir la forme du schème à partir de celle de la racine. Si l'apparition du *y* est tout à fait prévisible, donc phonétique et non distinctive ; il n'en demeure pas moins de constater qu'au niveau sémantique, le schème *accacci* (et *accayci* en particulier) rend une signification spécifique (quand il s'agit de formes adjectivales). Ce schème confère à ces dérivés un trait d'emphasis, de mise en relief de la caractéristique (souvent négative). On pourrait le comparer à l'information sémantique portée par le suffixe *-ard* en français.

A titre d'exemple, l'occurrence 4 du tableau 5 est dérivée de la racine *HRM* qui renvoie à la notion de "illicite, péché" et il est aisé de constater que le lien sémantique entre la racine et le dérivé *aḥraymi* "rusé, astucieux"⁶² est très lâche ou du moins indirect. Par contre, à partir de cette même racine, on peut dériver *aḥrami* qui, lui, entretient un rapport plus direct avec le sens que véhicule la racine⁶³. *aḥrami* s'oppose d'un côté à *aḥurri* (faux/vrai ou encore contrefait/d'origine) ; de l'autre, il fonctionne comme un doublet de *aḥziz* "bâtard, enfant naturel"⁶⁴. En tous cas, *aḥrami* et *aḥraymi* ne sont pas commutables de par leurs signifiés. Ils sont pourtant dérivés de la même racine et ne se distinguent au niveau du signifiant que par l'opposition présence de glide/absence de glide.

3.3.2. Les adjectifs d'appartenance régionale

Pour rendre la notion de nationalité ou d'appartenance à une région géographique ou ethnique donnée, on procède par suffixation de *-i* au substantif qui sert de base de dérivation et à la nominalisation comme cela ressort des exemples suivants.

<i>afasi</i>	"originaire de Fès"	← <i>a + fas + i</i>
<i>arifi</i>	"Rifain"	← <i>a + rif + i</i>

⁶² En tachelhite, ce sens est donné par la forme *aḥḥram* (Boumalk, 1996 : 91).

⁶³ Sens d'illicite car conçu en dehors du cadre légal du mariage.

⁶⁴ Les exemples sont tirés du tamazighte. Notons que la périphrase *memmis n lḥram* (littéralement "le fils du péché, de l'illicite") rend le sens propre de "enfant illégitime", et par extension sémantique celui de "personne malhonnête".

<i>asusi</i>	"originaire du Souss"	← <i>a</i> + <i>sus</i> + <i>i</i>
<i>ašhrawi</i>	"originaire du Sahara"	← <i>a</i> + <i>šhra</i> + <i>i</i> ⁶⁵

Certains emprunts au français subissent la même procédure à savoir la suffixation d'un *-i*. D'autres phénomènes d'altération vocalique ou consonantique accompagnent le passage de l'élément nouveau dans la langue réceptrice en vue d'une meilleure intégration morphologique et phonétique.

<i>ašblyuni</i>	"Espagnol"	← <i>a</i> + <i>šblyun</i> + <i>i</i>
<i>abrṭqizi</i>	"Portugais"	← <i>a</i> + <i>brṭqiz</i> + <i>i</i>

Le passage de la prononciation [espaɲɔl] à [as^hbljuni]⁶⁶ se traduit par des transformations morphologiques (ajout de *a-* et de *-i*) et par des changements d'ordre phonétique que nous énumérons ci-après :

- emphatisation de la sifflante (/s/ → [s^h]) ;
- voisement de la bilabiale (/p/ → [b]) ;
- chute de la voyelle /a/ ;
- fermeture du timbre de la voyelle (/ɔ/ → [u])
- métathèse de /n/ et /l/.

Il en va de même pour le deuxième exemple où plusieurs modifications phonétiques font passer la réalisation [portugez] à [brṭqiz]. Nous notons :

- comme dans le premier exemple, le voisement de la bilabiale (la sourde étant un phonème non retenu par le système phonologique de la langue cible) ;
- l'effacement des voyelles de la première et de la deuxième syllabes ;
- le passage de /g/ à [q] ;
- et la fermeture du timbre de la voyelle (/e/ → [i]).

⁶⁵ Dans cet exemple, il y a l'insertion d'un [w] pour rompre l'hiatus entre la voyelle finale du substantif et le suffixe *-i*.

⁶⁶ Il s'agit ici d'une transcription phonétique (entre crochets); nous adoptons alors les symboles de l'API où un son emphatique est transcrit avec la pharyngale sonore en exposant.

Un autre exemple toujours en rapport avec l'adjectif de relation est intéressant à signaler. Pour rendre "Français", l'AD et l'AC suivent le même procédé de suffixation mentionné plus haut :

franşawi ← *franşa* + [w] + i (AD)

faransî ← *faransā* + î (AC)⁶⁷

En berbère, la forme *afranşış* / *tafranşış*⁶⁸ (pl. *ifranşışn* / *tifranşışin*; col. *franşış*) rend l'adjectif de relation et coexiste avec le signifiant *afranşawi*. Cette forme a été relevée, chez de jeunes locuteurs. Nous pensons que la distribution de ces deux formes est tributaire de données d'ordre sociolinguistique où l'âge des locuteurs, leur degré de maîtrise de l'AD et de l'AC ne seraient pas sans impact sur le choix de l'une ou l'autre des réalisations. Notons que Taïfi (1991_D: 127) donne les deux occurrences, mais les distribue de façon complémentaire : *tafranşışt* désigne "la langue française" et *afranşawi/tafranşawit* rend la notion de nationalité. Le kabyle distingue deux formes *afranşış* "Français" et *afranşaw* "Algérien résidant en France" (Dallet, 1982 : 225-226).

Quelle que soit la répartition sémantique que l'on fait des deux formes, ce qui nous semble être pertinent ici, c'est de s'interroger sur la voie qu'a emprunté le mot de la langue source pour être intégré sous la forme *afranşış* dans la langue cible. Nous voyons deux hypothèses possibles. Nous ne considérons que les changements phonétiques et laissons de côté l'adjonction du *a-* de substantivation qui est régulière.

a- c'est la forme du féminin qui aurait servi de base : on serait donc parti de [fRãsez] (et non de [fRãse]) et pour s'adapter à la prononciation de la langue réceptrice, le mot a dû subir les transformations phonétiques suivantes :

- changement du lieu d'articulation de la vibrante : d'une uvulaire, on passe à une apicoalvéolaire /R/ → [r] ;
- dénasalisation de la voyelle nasale /ã/ en une voyelle orale [a] suivie de la nasale [n] ;
- modification du timbre de la voyelle de la deuxième syllabe (/ɛ/ → [i]) ;

⁶⁷ Dans ce cas, il y a effacement de la voyelle basse /ã/ car elle est suivie d'un autre son vocalique /i/.

⁶⁸ Le terme *tafranşışt* est plus utilisé pour désigner la langue française que la nationalité française, pour celle-ci, le plus souvent, c'est *ařumi/tařumit* qui est utilisé.

- assimilation progressive de dévoisement de la sifflante sonore /z/ en [s] sous l'influence de la consonne non voisée qui la précède (/z/ → [s] / [-voisé] —).

Si cette supposition se vérifiait, elle expliquerait l'option retenue par Taïfi : *tafranṣišt* (terme qualifiant la langue) serait une adaptation phonétique et morphologique (adjonction du morphème discontinu du féminin *t---t*) de [*langue*] française.

b- une deuxième éventualité consisterait à faire partir le mot à intégrer d'une prononciation espagnole⁶⁹ [franθes] du terme *Français* ; cette forme aurait ensuite subi des altérations vocaliques et consonantiques pour aboutir à la forme *franṣiṣ* qui aurait donné par la suite le collectif *franṣiṣ* et qui aurait servi de base de dérivation de *afranṣiṣ*, *tafranṣišt*, *ifranṣiṣn*, *tifranṣiṣn*. Remarquons que la graphie du terme *Français* (se terminant par un -s) pourrait aussi expliquer la présence du -s dans *afranṣiṣ*.

3.3.3. Les adjectifs relatifs aux professions

Nous relevons également pour les adjectifs de profession d'autres schèmes dérivés de racines quadrilitères, mais sans voyelle médiane :

<i>aeskri</i>	"militaire"
<i>amxzni</i>	"soldat des forces auxiliaires"

Ces formes sont obtenues par simple adjonction du morphème de nominalisation et du suffixe -i au substantif.

Il faut noter que les emprunts à la langue française obéissent à la même procédure de formation accompagnée des transformations phonétiques mentionnées plus haut (voir 1.5.2.2.), en l'occurrence la perte de la nasalité et le changement de l'aperture de la voyelle. C'est le cas des deux exemples suivants.

comptable [kōtabl]	→	<i>akuṭabli</i>
gendarme [ʒādamr]	→	<i>aṣḍarmi</i>

Pour d'autres items, la langue d'accueil met en jeu, en plus des accommodations phonétiques, d'autres procédés d'intégration tels que la troncation ou l'épenthèse. L'amazighe réserve un traitement particulier aux adjectifs de relation français suffixés

⁶⁹ Cette hypothèse n'est pas improbable du fait que l'espagnol est la deuxième langue étrangère au Maroc et qu'il jouit d'une grande vitalité dans le Nord du Maroc ainsi que dans le Sud (Ifni, Tantan).

d'un *-ier*. T. Baccouche (1994 : 356) signalait que « la structure phonologique de ce suffixe au masculin rappelle celle du suffixe adjectival arabe » et c'est pour cette raison que le suffixe *-ier* est modifié sous forme de *-i* dans la langue emprunteuse comme c'est le cas dans les deux occurrences suivantes :

infirmier [ẽfiRmje] → *afr̥mli*

policier [polisje] → *abuliši*

Notons pour le premier exemple, outre la désanatisation de la voyelle et la fermeture du timbre de la voyelle, le changement consonantique /m/ → [l̥].

Une autre occurrence a été relevée dans le parler d'Azrou (visiblement assez localisée car inconnue des locuteurs du tachelhite et du tarifite que nous avons interrogés) est *ašbiṭri* "fabriquant de savates". Le substantif dont dériverait cet adjectif n'est pas attesté.

Nous supposons que le terme est une adaptation du mot français *savetier* comme il pourrait provenir de l'espagnol *sapatero*.

Le traitement du suffixe *-ier* du français en *-i* n'est pas systématique ; un mot comme *officier* est intégré en berbère sous la forme *fsyan*, certainement par analogie au paradigme des grades militaires (*qbṭan* "capitaine", *šaržan* "sergent"). Ces différents lexèmes sont passés au berbère avec l'article défini *l-* de l'arabe : *lfsyan*, *lqbṭan*, *ššaržan*⁷⁰.

Le cas de l'adaptation du mot *mercantile* → *amrkanti* "riche" peut être interprété de deux façons différentes. Il s'agirait soit :

- de la troncation de la dernière consonne prononcée du mot français *mercantile*, ce qui donnerait une forme *a+mrkanti* qui rappelle les formes à suffixe *-i*.

- ou alors la base serait le mot italien *mercanti* que le berbère aurait pris à son compte en lui adjoignant simplement le *a-* de nominalisation. Dallet (1982 : 516) signale pour le terme *amerkantiy* (avec le sens de riche) en kabyle une origine italienne. *Le Petit Robert* (2000) définit l'entrée *mercanti* comme un « sabir de l'Afrique du Nord, de l'italien *mercanti* (pluriel de *mercante* "marchand") ».

⁷⁰ Dans cet exemple, il y a assimilation de l'article défini *l-* devant la coronale *š*. L'article reste non assimilé devant les consonnes non coronales.

3.3.4. Les adjectifs qualificatifs en -i

La suffixation de -i n'est pas réservée aux seuls adjectifs de relation ou de profession ; elle concerne également les adjectifs qualificatifs.

A partir de base trilitère, on relève les formes suivantes :

Tableau n° 6

ac ₁ c ₂ c ₃ i	<i>aqhbi</i>	"volage"
	<i>aczri</i>	"célibataire"
	<i>azeri</i>	"blond"
	<i>abldi</i>	"traditionnel, du terroir"
	<i>asedi</i>	"heureux"
	<i>afrdi</i>	"unique"
ac ₁ uc ₂ ac ₃ i	<i>abuhali</i>	"niais, simplet"
ac ₁ c̄ ₂ ac ₃ i	<i>ahddawi</i>	"vagabond"
	<i>abr̄rani</i>	"étranger"

Dans ces exemples, les racines à partir desquelles sont formés ces dérivés sont toutes attestées en AD. Pour la plupart des dérivés, seul le *a-* de nominalisation distingue la forme berbère de la forme arabe (*abr̄rani* (berbère) / *bṛrani* (AD)). Seulement, nous remarquons que pour l'exemple 5, à partir de la même racine *SED*, l'AD dérive un syntème *mseud* (avec l'adjonction du formant agentif *m-*, alors que le berbère (surtout le tachelhite) dérive une forme avec suffixation de -i (*asedi*). Dans l'exemple 1 également, la racine *QHB* est commune au berbère et l'AD, mais la forme au masculin n'est attestée qu'en berbère qui oppose du point de vue du genre *aqhbi* "volage, coureur

de jupons" à *taqḥbit*⁷¹ "prostituée, femme de mauvaises mœurs". En AD, une case vide correspond au masculin de *qḥba*. Ces deux illustrations montrent clairement qu'il ne s'agit pas de l'emprunt d'un schème à suffixe *-i* dont l'origine sémitique a été établie par plusieurs linguistes (D. Cohen, 1979 ; Youssi, 1992), mais d'un schème commun à plusieurs langues sémitiques. D'ailleurs, certaines racines natives s'insèrent dans des schèmes en *-i* : à côté de *imrḍi* "obéissant" (de *rḍu*), *imeṣi* "désobéissant, mécréant" (de *ḥṣu*) et *imḥḍi* "gardé, surveillé" (de *ḥḍu*) existent aussi des formes comme *imṣki* "l'égaré" de *aṣk* et *imčči* "le mangeur" de *čč*, *imzḍi* "le tisserand" de *zḍ*. Ces dérivés combinent le formant agentif avec le *-i* final ; mais si l'on peut considérer le *-i* de *imrḍi*, *imeṣi* et *imḥḍi* comme un suffixe, il en est autrement des trois derniers exemples où le *-i* fait partie du schème.

3.4. Les morphèmes adjectifs bu/mm et u/ult

Pour rendre la notion d'adjectif relatif à une profession ou à une activité, le berbère dispose également de monèmes dont ni l'appellation ni la nature, ni la fonction ne semblent faire l'unanimité chez les linguistes berbérissants. Bentolila (1981 : 410) parle de supports de détermination, Chaker (1983 : 198) et à sa suite A. Boumalk (1996 : 103) les nomment "morphèmes adjectifs" et Galand ([1974] 2002 : 87-88) de composés (*bu*+nom). Pour notre part, nous nous intéressons moins à la dénomination la plus adéquate de cette classe de monèmes qu'à sa capacité à qualifier (au même titre qu'un adjectif) un nom et rendre la notion d'adjectif de relation ou de profession.

3.4.1. Le morphème *bu / mm*

A. Profession ou activité :

bu tuymas "le dentiste"

bu ufiṛan "la personne qui fait cuire le pain dans le four public"

⁷¹ Le terme *taqḥbit* rend, en tachelhite, le nom d'action, en l'occurrence "le métier ou le comportement de la prostituée".

<i>bu wassid</i>	"électricien" ⁷²
<i>bu waman</i>	"plombier"
<i>bu lqhwa</i>	"le cafetier, le propriétaire du café"
<i>bu eari</i>	"le garde forestier"
<i>bu ttaksi</i>	"chauffeur ou propriétaire de taxi"
<i>bu ifullusn</i>	"éleveur et vendeur de volaille"

Dans toutes ces constructions l'élément *bu* est suivi d'un nom au singulier ou au pluriel et rend le sens d'une activité. Contrairement à ce qu'avance Boumalk (1996 : 103), nous ne pensons pas que cet élément soit d'origine arabe et ceci pour deux raisons :

- la première est que la majorité des exemples cités ci-dessus (et exprimant la profession ou l'activité) sont rendus en AD par le complexe *mul* "propriétaire de, responsable de" + nom ; *mul* est donc, à notre sens, une traduction de l'amazighe *bu*. On dira alors *mul ssnan* pour "dentiste", *mul ttaksi*, etc. Le seul exemple qui fasse exception dans cette liste est *bu eari* qui est dit en arabe *furisti* (emprunt adapté du français "[garde] forestier").
- Même l'arabe classique qui possède le mot *abū* indiquant la filiation "le père de...", traduit la notion de propriété par *ṣāhib*.

Bentolila (1981 : 411) signalait que « les synthèmes en *bu-* n'opposent pas un féminin à un masculin », si cela se justifie pour le parler étudié (Aït-Seghrouchen), il en est autrement ailleurs. En effet, *bu* (masculin) s'oppose à *mm* (féminin), là où la sémantique le permet. Quand il s'agit d'activités traditionnellement réservées aux hommes (*bu eari*, *bu ufiṛan*, *bu waman*), le féminin est exclu. Par contre, pour des secteurs non spécifiques aux hommes, le féminin est tout à fait possible ; c'est ainsi qu'on opposera *bu ifullsn* à *mm ifullusn* "femme qui élève ou vend de la volaille".

B. Synthèmes qualificatifs :

On trouve également *bu* dans des constructions qui servent à qualifier : c'est-à-dire à mettre en relief une qualité ou un défaut.

bu imžžan "homme aux grandes oreilles (par allusion à celles de l'âne), idiot"

⁷² *bu wassid* et *bu waman* peuvent désigner également la personne qui vient à la maison percevoir les redevances de l'électricité ou de l'eau.

<i>bu ifaddn</i>	"homme fort (force physique)"
<i>bu dđsart</i>	" homme fier"
<i>bu tqbbađt</i>	" homme ayant le sens de l'humour, plaisantin"
<i>bu sin ibrdan</i>	"homme non sincère, hypocrite"
<i>bu lfrizi</i>	"homme laissant ses cheveux découverts par opposition à celui qui porte un turban (du français frisé)"

Cette classe des synthèmes en *bu* qui servent à la qualification donnent la possibilité d'opposer systématiquement un masculin à un féminin. On dira *mm imžžan*, *mm ifaddn*, *mm dđsart*, *mm tqbbađt*, *mm sin. ibrdan* pour rendre successivement le féminin des complexes adjectivaux cités plus haut.

C'est cette deuxième classe (servant à la qualification) qui a des correspondants en arabe dialectal en *bu* : *bu wdnin*, *bu rkabi*, etc.

Il faut noter que le nom introduit par *bu* peut être soit au singulier, soit au pluriel et selon le nombre qu'il prend, le complexe adjectival a un sens précis. C'est le cas des paires de constructions suivantes :

<i>bu imžžan</i>	"gars aux grandes oreilles"
<i>bu tmzzuyt</i>	"personne facilement influençable, qui écoute et exécute tout ce qu'on lui dit (tout ce qu'on lui chuchote à l'oreille)"
<i>bu lqhwa</i>	"propriétaire du café" (sens 1)
<i>bu lqhawi</i>	"personne qui passe son temps dans les cafés" (sens 2)

Le sens 2 n'est pas dérivable morphologiquement du sens 1. Nous pensons qu'à ce niveau, il y a un premier degré de lexicalisation. J. Dubois (1973 : 287) définit la lexicalisation comme « le processus par lequel une suite de morphèmes (un syntagme) devient une unité lexicale [...]. Les termes d'un syntagme peuvent ainsi devenir inanalysables du point de vue de l'usage linguistique quotidien » ; c'est le cas de *bu lqhawi* qui ne signifie pas "propriétaire de plusieurs cafés" comme le suggérerait la morphologie (le pluriel), mais véhicule un autre sens (le sens 2).

C. Complexes lexicalisés :

D'autres complexes ont un degré de lexicalisation plus élevé de telle sorte que l'on ne perçoive plus le syntagme comme constitué de *bu* + un nominal et le sens de l'unité

lexicale ne se déduit pas de la somme des signifiés du premier et du deuxième éléments du complexe. Ces unités lexicales fonctionnent comme des nominaux. Pour cette catégorie, nous optons pour la notation en un seul mot graphique dans le but de traduire, sur le plan de la graphie, cette lexicalisation⁷³. Nous en citons quelques exemples :

<i>buḥbba</i>	"fusil à piston"
<i>buzllum</i>	"sciatique"
<i>buwšrwīd</i>	"tapis tissé avec des chutes de tissus"
<i>buṭṭla</i>	"couteau"
<i>buhyyuf</i>	"faim, famine"
<i>butgra</i>	"tortue" (tachelhite)
<i>bumḥnd</i>	"hérisson" (tachelhite)
<i>bufkran</i>	"Nom de la ville de Boufekrane"

Ces complexes constituent des unités lexicales et ne sont plus analysables comme *bu* + nom : *butgra* ne signifie que "tortue" et non pas "le doté (le pourvu) de carapace".

L'élément *bab* employé dans une structure syntagmatique (*bab* + *n* + Nom) rend aussi la notion de possession, mais en plus de *bu-* il connote l'idée d'autorité, de pouvoir, de transcendance (divine ou autre). On dira ainsi *bab n taddart* "le maître de maison" / *lal n taddart* "la maîtresse de maison" qui n'a pas le même signifié que *bu taddart* "le propriétaire de la maison".

Dans le champ lexical de la religion, on relève les constructions *bab n ignwan* "le maître ou le seigneur des cieux", *bab n lumur* "le maître de toute chose". Taïfi (1979a : 281-325), dans son analyse du lexique religieux donne les occurrences suivantes :

<i>bu tnbādt</i>	"le commandant, l'autorité"
<i>bu mulliy</i>	"celui qui décide de notre tour de rôle (du jour de notre mort)"
<i>bu itran</i>	"le maître (le créateur) des étoiles"

⁷³ La lexicalisation a une conséquence directe sur le classement lexicographique des entrées des dictionnaires. Taïfi (1991 : 5) classe les complexes en *bu* lexicalisés sous la racine *B* en suivant l'ordre alphabétique des consonnes qui constituent l'unité lexicale. Pour les syntagmes non lexicalisés, ils sont classés sous la racine du deuxième terme.

<i>bab n tifawt</i>	"le maître (le créateur) du matin (de la lumière)"
<i>bab n tdgg"at</i>	"le maître (le créateur) du soir (de l'obscurité)"

L'auteur fait une remarque fort judicieuse à propos de la spécificité du champ lexical relatif à la religion qui restreint la productivité des adjectivateurs *bu* et *bab*. Il note que « l'utilisation de *bu* et de *bab* dans la formation des syntagmes est productive, mais que le paradigme des dénominatifs désignant Dieu, est fermé à toute création nouvelle. Ainsi le syntagme *bab n tafušt* "le maître du soleil" dénotant métaphoriquement Dieu, n'assure pas pourtant la fonction dénomminative. [C'est ainsi que] les formes retenues ci-dessus fonctionnent seulement comme noms propres. Le contenu sémantique littéral reste implicite en ce sens qu'il n'est jamais actualisé dans quelque contexte » (p. 325). Nous avons ici une belle illustration de l'imbrication des niveaux morphosyntaxique et sémantique. Bien que la formation des complexes adjectivaux par *bu* soit un procédé courant, jouissant d'une grande souplesse qui lui garantit une productivité indéfinie (Boumalk, 1996); il n'en demeure pas moins qu'il reste tributaire de données extralinguistiques qui peuvent soit favoriser la création à l'aide de *bu*, soit au contraire la réduire.

On obtient le pluriel des complexes en *bu* par l'adjonction de *id* :

Singulier		Pluriel
<i>bu εari</i>	→	<i>id bu εari</i>
<i>bumḥnd</i>	→	<i>id bumḥnd</i>
<i>mm uḥdžam</i>	→	<i>id mm uḥdžam</i> "femme(s) tatouée(s)"

3.4.2. Formation avec le préfixe *u-* / *ult*

Préfixé à un nom propre, le *u-* sert à indiquer la filiation comme dans les exemples suivants.

<i>ḥmmu u lyazid</i>	"Hemmou fils de Lyazid"
<i>muḥa u rḥḥu</i>	"Moha fils de Rahhou"

Pour les noms féminins, on n'utilise pas *ult*, on se contente de l'apposition du nom de la fille devant celui du père (les deux prénoms étant de genres différents, l'emploi de *ult* pour indiquer la filiation devient redondant).

<i>iṭṭu ḥmad</i>	"Itto fille de Hmad"
<i>kttu ḥmmu</i>	"Kettou fille de Hemmou"

u/ult rend aussi le sens de l'appartenance à une région, à une tribu ; ils font leur pluriel en *ayt* (pour le masculin) et *ist* (pour le féminin).

<i>umyil</i>	"homme appartenant à la tribu des Aït Myil (ou Aït Mguild)"
<i>uyris</i>	" " " " des Aït Ghris"
<i>u saddn</i>	"originaire des Aït Sadden"
<i>u tada</i>	"homme d'une tribu ayant un pacte d'alliance ou de protection avec une autre tribu"
<i>u lahl</i>	"parent, proche, de la famille"
<i>u tmazirt</i>	"fils du pays, compatriote"

En tamazighte, *u-* ne peut pas être préfixé à des toponymes tels que *fas*, *mknas* : des occurrences comme *u fas** ou *u mknas** ne sont pas attestées. Pour rendre l'idée de "originaire de", on recourt soit à des périphrases : *mmis n fas* "littéralement le fils de Fès" ou *iga zi fas* "il est de Fès" ; ou encore à l'adjectif relationnel *afasi*. Par contre avec le signifiant pluriel (*ayt*), ces constructions sont tout à fait possibles.

ayt uzru "les habitants d'Azrou, les gens originaires d'Azrou" a pour singulier *mmis uzru* ; de même *illis uzru* "littéralement : la fille d'Azrou" est la forme du singulier qui correspond à *issis uzru* "les femmes habitant à, ou originaires d'Azrou".

Sur ce point, le comportement de *u-* en tachelhite semble être différent dans la mesure où l'on relève quelques exemples de préfixation de *u-* à des noms de villes : *utznit* "originaire de Tiznit", *uṭaṭa* "originaire de Tata" (Boumalk, 1996 : 102). L'auteur précise, cependant, que « généralement ce sont les noms berbères d'anciennes villes ou région qui se prêtent le mieux à ce processus ». Le phénomène connaît donc des limites même en tachelhite.

4. L'EMPRUNT LEXICAL

4.1. Lexique / lexicologie

On définit généralement le lexique comme un domaine ouvert en l'opposant à la grammaire qui est un système fermé. Le lexique ne saurait constituer un domaine limité dans la mesure où la vitalité de la langue fait que des mots apparaissent ou disparaissent ou acquièrent des sens nouveaux. Pour illustrer l'extension quasi illimitée que peuvent prendre les lexiques, J. Perrot (1968 : 283) donne l'exemple du lexique du français qui passe de trois mille termes les plus usuels du *Dictionnaire fondamental* de G. Gougenheim, aux trente-cinq mille termes du *Dictionnaire de l'Académie française* qui correspondent au "bon usage", aux quarante et un mille mots du *Petit Larousse* qui fait une place aux termes techniques et scientifiques, aux quelque cent à cent cinquante mille mots que doit contenir le *Grand Larousse Encyclopédique*. On ne peut donc dénombrer tous les mots constituant le lexique d'une langue. Le lexique se trouve ainsi être une abstraction, il n'est pas véritablement un ensemble dont les éléments peuvent être énumérés systématiquement. C'est dans ce sens que A. Polguère (2003 : 70) définit le lexique d'une langue comme « l'entité théorique qui correspond à l'ensemble des lexies de cette langue », les lexies étant des unités lexicales qui peuvent être soit des lexèmes soit des locutions.

Le lexique est également un "ensemble non autonome" (J. Gardes-Tamine, 1990 : 99) car il représente un secteur de la grammaire particulièrement soumis à l'influence d'autres domaines ; il se trouve au carrefour des autres branches de la linguistique. On ne peut se passer de renseignements phonologiques et morphologiques dès que l'on veut étudier la forme d'une lexie, de sémantique quand on veut appréhender sa signification et de syntaxe pour analyser ses possibilités combinatoires sur l'axe syntagmatique. Saussure (1974 : 187) écrit à ce propos que « l'interpénétration de la morphologie, de la syntaxe et de la lexicologie s'explique par la nature au fond identique de tous les faits de synchronie. Il ne peut y avoir entre eux aucune limite tracée d'avance. Seule la distinction établie [...] entre les rapports syntagmatiques et les rapports associatifs suggère un mode de classement qui s'impose de lui-même, le seul qu'on puisse mettre à la base du système grammatical ».

Ces deux caractéristiques du lexique ont des répercussions directes sur la description menée dans ce domaine ; celle-ci ne peut être que partielle selon l'objectif que l'on se fixe : analyse morphologique, sémantique ou syntaxique par exemple.

4.2. L'unité de base du lexique

Si l'on considère la lexicologie comme l'étude du lexique, on devrait se poser la question de savoir sur quelle unité de base repose ce domaine. Dans ce chapitre, nous avons employé plusieurs termes : mot, élément lexical, unité lexicale, lexie, etc. Une mise au point terminologique est nécessaire à ce niveau.

Un tour d'horizon des ouvrages de linguistique générale et principalement de lexicologie permet de constater que le terme *mot*⁷⁴ pose problème en linguistique : utilisé avec différentes acceptions, critiqué à cause justement de cette ambiguïté sémantique, mais toujours utilisé, même par ses détracteurs.

4.2.1. Le mot comme entrée du dictionnaire

« Il est vrai que l'élément du lexique, c'est naïvement le mot. C'est la notion dont se sert le locuteur, l'usager du dictionnaire. Le mot, c'est alors *l'entrée* ». Cette définition de F. Gaudin et L. Guespin (2000 : 207) met en évidence le sens le plus courant, le plus commun du mot. On parlerait ainsi d'un dictionnaire des mille mots comme d'une nomenclature constituée de mille entrées. Mais les auteurs montrent bien que certaines entrées du dictionnaire ne sont en effet qu'une réalisation possible parmi plusieurs. Ils donnent l'exemple du mot-vedette *aller* qui représente une entrée du dictionnaire, mais qui n'est qu'une des réalisations possibles (ici, l'infinitif). Les autres occurrences comme *allons*, *irons*, *va*, *aille* ne sont pas des entrées et ne seraient donc pas, selon la définition ci-dessus, des mots.

4.2.2. Le mot comme unité typographique

G. Mounin (1974 : 222-223) définit le mot comme « une unité significative de la grammaire traditionnelle, qui correspond mal au critère de séparabilité fonctionnelle (-

⁷⁴ Voir numéro spécial sur le mot : *Lalies*, 10, 1992.

able n'est pas un mot) et au critère de délimitation intonative [...]. En fait, le mot est empiriquement lié, dans la conscience linguistique des non analphabètes, à sa forme écrite : c'est l'unité limitée par deux blancs, un signe de ponctuation et un blanc, ou l'inverse. Le mot n'est pas une réalité de linguistique générale ». Le terme *mot* sera donc utilisé pour désigner une unité graphique (*pomme de terre* correspond à trois mots, c'est-à-dire trois unités graphiques) ; en revanche et d'un point de vue théorique, il faudrait avoir un terme adéquat pour désigner cette fois-ci la fonction de cette unité lexicale. Plusieurs solutions de rechange ont été proposées. Martinet substitue le concept "syntagme" au terme *mot*. Le syntagme est défini comme étant « tout groupe de plusieurs signes minima » (1970 : 51). J. Picoche (1977) relève également d'autres dénominations : lexie (Pottier), synapsie (Benveniste), unité syntagmatique (Guilbert), unité phraséologique (Dubois), etc. ; mais opte, elle, pour l'utilisation du terme *mot* car il est usuel et connu de tous. Terme qu'il conviendrait de préciser à chaque fois qu'il y a risque d'ambiguïté, par l'ajout d'un adjectif à titre d'exemple. Elle écrit à ce propos : « nous ne voyons pas [...] quel inconvénient il y aurait à appeler **mot**, dans tous les cas, l'unité de fonctionnement. Dans le cas où cette unité est graphiquement complexe et lorsqu'on veut attirer l'attention sur ce fait, on pourrait appeler les éléments **mots graphiques**, et leur totalité, selon une terminologie très usuelle et bien connue de tous, **mot composé** ou **locution** » (1977 : 23).

4.3. La notion de mot en berbère

Dans son article intitulé "le problème du mot en berbère", Galand ([1992], 2002 : 79-86) montre bien que l'on peut difficilement décrire la langue berbère sans faire appel à la notion de mot. Cette contrainte est dictée par l'organisation de la langue en racines et schèmes. Il énumère quelques critères sur lesquels on se fonde habituellement pour découper un énoncé en mots mais qui restent inapplicables pour le berbère. Nous passons en revue ces critères.

- Le critère graphique ne peut être pris en considération dans la mesure où la langue est essentiellement orale et que même le touareg qui a une longue tradition scripturaire, n'a pas développé de règles fixes de segmentation. Nous ajouterons que les tentatives récentes de codification de l'écriture et de segmentation de l'énoncé, (Elmedlaoui, 1999) à titre d'exemple, posent justement la question de savoir ce que peut être un mot

graphique et quelles sont les unités graphiques autonomes et non autonomes de la chaîne écrite.

- Les critères suprasegmentaux telle la prosodie ne peuvent, non plus, faciliter la définition du mot en berbère dans la mesure où les faits intonatifs ne semblent pas avoir de rôle démarcatif.
- Les critères phonologiques n'éclairent pas non plus à ce niveau ; les différents phonèmes du berbère peuvent apparaître dans toutes les positions (initiale, médiane et finale) et ne donnent, par conséquent, aucune information démarcative sur les occurrences concernées.
- Le sentiment des locuteurs n'est d'aucun secours. Définir la notion de mot selon l'intuition du locuteur c'est amener celui-ci à entreprendre une approche métalinguistique de la langue ; ce qui présuppose une connaissance du fonctionnement de la langue et non seulement une maîtrise de la langue. Si on demande à un locuteur de délimiter un mot, il sera assurément influencé par la notion du mot telle qu'elle se présente dans la langue dans laquelle il s'est formé (arabe, français ou autre). Le berbère étant une langue essentiellement orale, en phase de passage à l'écrit, sa conceptualisation métalinguistique n'est pas encore au point.

Galand écarte les critères inopérants en berbère, et montre que les monèmes racine, schème et indice sont indispensables pour la définition des formes verbales et nominales. « Toute forme nominale doit comporter les deux [...] monèmes racine et schème, auxquels s'ajoute l'indice d'état, si le nom appartient au groupe qui possède l'opposition d'état. Toute forme verbale doit comporter la racine, le schème et l'indice de personne. Supprimer l'un de ces monèmes, c'est mutiler la forme. Qu'elle soit nominale ou verbale, on est donc bien en présence d'une de ces unités dont il est difficile de se passer dans la description, en raison de leur forte "cohérence sémantique et formelle" [...] et que l'on peut désigner comme des mots » ([1992], 2002 : 82-83). A côté des unités verbales et nominales, d'autres classes peuvent être considérées comme des mots dans la mesure où leur rôle se rapproche de celui des noms, ce sont les noms de nombre, les pronoms personnels autonomes, les démonstratifs, etc. Quant aux satellites des noms et des verbes qui sont des unités dont la forme est peu étoffée, Galand propose de les noter en utilisant des traits d'union afin d'illustrer la dépendance des différents éléments entre

eux (*iwin-as-tnt* "ils les lui ont portées" par exemple où le verbe, le datif et le complément sont reliés par des tirets).

Le terme *mot* se caractérise par sa polysémie qui en fait une notion assez floue comme l'écrit à juste titre Reichler-Béguelin (1992 : 209) : « les particularités structurelles des unités métalinguistiques spontanées (graphème, mot, phrase graphique) en font autant de notions confuses, rebelles à toute définition qui les réduirait à un critère exclusif. Leur polyvalence et leur indécision, qui les disqualifient en tant que concepts scientifiques, sont en revanche des garants d'efficacité dans le cadre de la compétence opératoire qu'elles sont censées servir, et dont elles contribuent à abaisser le coût ». Pour notre part, et à la suite de Picoche et de Galand, nous retenons *le mot* comme un terme opérationnel que nous utilisons avec le sens d'unité lexicale ou de lexème. Quand nous parlons de *mot graphique*, nous renvoyons à la notion typographique, c'est-à-dire une suite de graphèmes délimités par deux blancs.

4.4. Racine et schème en berbère

J. Cantineau (1950) a été le précurseur de l'analyse du mot en arabe comme la combinaison d'une racine et d'un schème. Nous lui empruntons sa métaphore où il compare le vocabulaire à « un tissu dont la trame serait l'ensemble des racines attestées dans la langue et la chaîne l'ensemble des schèmes existants. Chaque point d'intersection de la chaîne et de la trame serait un mot, car tout mot est entièrement défini sans ambiguïté par sa racine et son schème, tout schème de son côté fournissant des mots à différentes racines et la plupart des racines fournissant des mots de différents schèmes » (p. 74). Cette constatation relevée d'abord pour la langue arabe a pu se généraliser ensuite à l'ensemble de la famille chamito-sémitique. D. Cohen (1968 : 1322) écrit à ce propos que « les langues chamito-sémitiques ont été définies comme des langues "à racines senties". [...] Ce sont des langues à structure apparente du mot, comme on parle de poutres apparentes d'un édifice. [...]. Quelle que soit la complexité actuelle de sa construction, il est toujours possible de repérer une succession d'éléments phoniques qui en définissent la base lexicale, et par laquelle elle se rattache immédiatement à tout un faisceau d'autres formes linguistiques ». D'après ces deux définitions (*le tissu* de Cantineau et *l'édifice* de Cohen), il ressort que le mot est envisagé comme une structure où la racine est l'élément variable pouvant s'insérer dans différents moules qui, eux, sont

stables et en nombre limité (les schèmes). L'imbrication de la racine et du schème donne un signe linguistique qui est une sorte de résultante.

Ces deux notions s'appliquent également au berbère. L. Galand (1960 : 1217) distingue dans le mot un thème et des désinences : « le thème résulte de la combinaison d'une racine et d'un schème. La racine est liée à un signifié minimum, hors de toute catégorisation grammaticale. Elle est toujours consonantique et comporte une ou quatre, plus souvent deux ou trois consonnes dont le nombre et l'ordre la caractérisent. Le terme de schème [...] désigne la structure du thème ; le schème confère au mot une partie de son identité grammaticale ». Ainsi, dans un schème de nom d'agent de type am/n--a- peuvent s'insérer différentes racines trilitères qui viendront investir des lieux déterminés (symbolisés typographiquement ici par des tirets), on aura ainsi des lexèmes comme :

<i>amkraz</i>	"cultivateur"
<i>angmar</i>	"chasseur, pêcheur"
<i>anzdam</i>	"bûcheron"

Dans son article de synthèse sur les *racines*, D. Cohen (1993 : 161- 175) remet en question certaines conceptions de la notion *racine* en l'occurrence celles qui considèrent que « les consonnes sont porteuses du sens lexical et les voyelles du sens "grammatical" » (p. 163) étant donné que les morphèmes grammaticaux peuvent contenir aussi bien des consonnes que des voyelles et l'existence d'oppositions vocaliques distinctives (cas de la paire *ḥumām* "charbon" / *ḥamām* "pigeon" en arabe classique) montre que les voyelles peuvent avoir un rôle à jouer au niveau sémantique. C'est pour cette raison que l'auteur (1968 : 1322) dans sa définition de la racine, citée plus haut, emploie les termes d'"éléments phoniques" et non de consonnes et précise qu'il s'agit d'« une suite de *phonèmes* dont le nombre, la nature et l'ordre sont constants » (c'est nous qui soulignons).

4.5. Lexique et vocabulaire

« On appelle lexique le nombre de mots différents dont le locuteur dispose en puissance parce qu'ils existent dans la langue qu'il emploie, par opposition au vocabulaire, qui est la liste des mots différents d'un texte ou d'un corpus » (G. Mounin, 1975 : 103). Donc

concrètement, nous ne pouvons accéder à la réalité du lexique que par l'étude des différents vocabulaires, c'est-à-dire de l'ensemble des unités lexicales effectivement employées et qui relèvent ainsi du domaine du discours. Pour mettre en évidence le rapport qui existe entre le lexique et le vocabulaire, J. Picoche (1977 : 45) écrit que « le lexique transcende les vocabulaires, mais n'est accessible que par eux : un vocabulaire suppose l'existence du lexique dont il est un échantillon ». Il ressort de ces définitions que toute étude du lexique d'une langue n'est en fait que l'analyse de ces différents vocabulaires qui sont des sous-ensembles du lexique.

Une étude plus récente, dans le cadre de la théorie sens-texte, donne une définition très simple du vocabulaire : « Le vocabulaire d'un texte est l'ensemble des lexies utilisées dans ce texte » (A. Polguère, 2003 : 73). *Texte* doit être compris ici, comme un texte oral ou écrit, le texte d'un locuteur ou d'un ensemble de locuteurs, ou encore un seul ou plusieurs textes. La lexie étant une unité lexicale qui peut être soit un lexème, soit une locution.

4.6. La structuration du lexique

Si la phonologie a représenté la réussite exemplaire du structuralisme dans les sciences sociales ; il n'en était pas de même pour la sémantique et sa manifestation formelle, le lexique. Etudier des structures linguistiques, c'est décrire les relations qu'entretiennent les unités de ces structures entre elles. Or, le lexique étant un domaine de la linguistique ouvert et non autonome, il semblait être rebelle à une analyse structurale. Cet état de fait a mené certains linguistes structuralistes à dénier aux domaines du lexique et de la sémantique le caractère d'organisation et donc de structuration. Meillet (1936), pourtant disciple de Saussure, réserve le terme de *système* uniquement à la phonétique et à la grammaire. Le lexique est pour lui un domaine non structuré qui ne peut pas prétendre être un système. G. Mounin (1972 : 78- 95) fait une analyse⁷⁵ critique de la notion de système chez Meillet et va jusqu'à se demander si Meillet continuait Saussure (fondateur du structuralisme). Depuis, et exploitant le concept de "rapports associatifs" de Saussure, les tentatives se sont multipliées pour montrer que le fait lexical, d'apparence

⁷⁵ Cette analyse est basée sur des données chiffrées. G. Mounin y étudie la fréquence d'emploi du terme *système* dans *Linguistique historique et linguistique générale* de Meillet.

peu organisé, n'est pas si anarchique qu'il n'en a l'air et qu'il est sous-tendu par une certaine structuration. C'est ce qui fait écrire à G. Mounin (1972 : 49) que « le lexique n'est pas un tas de mots ».

Mais la notion de système appliquée au lexique ne doit pas être comprise avec le même sens qu'elle a quand elle qualifie la grammaire ou la phonie. Dans un système phonologique, il y a des séries oppositives (les voisées opposées aux non voisées par exemple) ; de même qu'en morphologie, on peut avoir une opposition de nombre ou de genre. Ce qui n'est pas le cas pour le lexique où le rapport qui unit les unités lexicales entre elles est plus lâche ; en tous cas ne rentre pas toujours dans une opposition binaire.

4.7. Les différents types d'emprunts lexicaux

Nous avons vu dans le chapitre introductif sur l'emprunt que les unités du lexique cèdent plus à l'emprunt que celles de la grammaire et de la phonologie. On considère généralement que les parties les plus structurées d'une langue (sa grammaire et sa morphologie) résistent plus au phénomène de l'emprunt que son lexique qui est un domaine moins structuré et ouvert. Donc, dans une situation de contact des langues, ce sont prioritairement et de façon prépondérante, les mots du vocabulaire qui passent d'une langue à l'autre. Lors de ce passage, la langue emprunteuse peut s'approprier tout le signe linguistique (avec ses deux faces signifiante et signifiée), mais il arrive aussi que seuls la forme ou le sens soient empruntés. Ch. Loubier (2003 : 25) définit l'emprunt lexical comme « un emprunt linguistique par lequel les locuteurs d'une langue adoptent intégralement (forme et sens) ou partiellement (forme ou sens seulement) une unité lexicale d'une autre langue ». On distinguera ainsi trois types d'emprunts lexicaux :

- emprunt morphosémantique (emprunt du signifiant et du signifié) ;
- emprunt formel (emprunt de la forme uniquement) appelé aussi faux emprunt ;
- emprunt sémantique (emprunt de sens).

4.7.1. Emprunts morphosémantiques

« L'emprunt morphosémantique est un emprunt linguistique par lequel les locuteurs d'une langue adoptent intégralement (forme et sens) une unité lexicale d'une autre langue » (Ch. Loubier, 2003 : 25). A l'intérieur de cette catégorie, l'auteur distingue

l'emprunt intégral de l'emprunt hybride. Dans le premier, l'unité lexicale nouvelle est reçue dans la langue cible sans aucune modification ou avec une adaptation minimale concernant la graphie et la prononciation. L'emprunt hybride représente une forme mixte où peuvent coexister des traits morphologiques appartenant à des langues différentes (la langue source et la langue cible). Pour notre part nous ne tiendrons pas compte de cette sous-catégorisation et considérons tout mot où la forme et le sens sont empruntés comme un emprunt morphosémantique qu'il y ait une adaptation légère ou assez avancée. Nous avons signalé auparavant que le berbère a emprunté à l'arabe des champs lexicaux entiers dans certains domaines bien précis tels le domaine politique, juridique ou religieux (Taïfi, 1979a ; Boukous, 1989 ; Boumalk, 1996). C'est ainsi que l'on relève des mots comme *ssiyyasa* "la politique", *lwizara* "le ministère", *lmhkama* "le tribunal", *lqanun* "le droit", *lintixab* "élection", *ddin* "la religion", *nnabi* "le prophète", *ṛṛasul* "l'envoyé de Dieu", etc. Il s'agit de termes qui correspondent à des cases lexicales vides en berbère dans la mesure où ces termes renvoient à des notions relatives à des organisations politique, administrative, juridique ou économique nouvelles par rapport à la communauté berbère. Et la notion et le terme qui la désigne sont empruntés simultanément et représentent de ce fait des emprunts morphosémantiques.

En dehors de ces domaines spécialisés, le berbère a emprunté à l'arabe dans le lexique général. C'est le cas d'un emprunt que le tamazighte a probablement fait à l'AC par le biais de l'AD : le mot *leirit*⁷⁶ qui signifie "emprunt, chose éphémère, bien d'autrui qu'on exploite ponctuellement" et par extension sémantique "chose artificielle, fausse" (*tuymas n leirit* signifie littéralement les dents de l'emprunt, c'est-à-dire "les fausses dents" ou "le dentier"). Le terme *leirit* est une adaptation de l'unité lexicale *learya* (AD) qui est elle-même une forme intégrée de *ḥicāratun* "emprunt", du verbe *ḥaēāra* "prêter" (AC). Taïfi (1991b : 852) signale le terme *learit* sous la racine *ER* et c'est sous cette même racine que figure l'entrée *eir* "emprunter", *aeiri* et *lmeira* "prêt, emprunt" chez Dallet (1982 : 998). Le berbère dispose pourtant du verbe *rdl* "prêter, emprunter". Le terme est utilisé aussi en AD ; nous le trouvons dans la locution : *learya ma tdum* "ce qui est emprunté est éphémère (car fatalement restituable)".

⁷⁶ *illa lẓnnt g ta nn n uylla / uma ta yas leirit ay tga*. Traduction : Le Paradis t'accordera dans l'Au-Delà ; quant à la vie présente, nous ne faisons que passer (M. Peyron, 1993 : 260).

Nous avons également signalé plus haut que le berbère a emprunté massivement au français dans le domaine de la science et de la technologie⁷⁷. A côté de ces emprunts de nécessité, d'autres n'ont pas de motivation apparente si ce n'est le contact des langues qui fait que des mots voyagent. C'est ainsi que le mot *žžrda* (Taïfi, 1991b : 317) emprunté au français "jardin" vient s'ajouter à une série de synonymes *urti*⁷⁸, *abhir* ou *tabhirt*. Le berbère a également emprunté le nom de métier "jardinier" qu'il a adapté sous la forme *ažrdini*. D'autres lexèmes relevant du lexique général sont empruntés au français tels *lkuri* "écurie", *lmadriya* "le madrier". La morphologie de ce dernier mot (l'article défini *l-* ainsi que le suffixe de féminin *-a*) laisse supposer que l'unité lexicale a été empruntée au français par le biais de l'AD. Remarquons aussi que ces deux lexèmes en passant en berbère ont changé de genre, ils sont en effet intégrés avec un genre opposé à celui qu'ils avaient dans la langue source.

Français

Le madrier (masculin)

L'écurie (féminin)

Berbère

lmadriya (pl. *lmadriyat*) (féminin)

lkuri (pl. *lkwara*) (masculin)

Les emprunts morphosémantiques faits au français concernent aussi bien les noms concrets (*lkantina* "la cantine", *lkuliž* "le collège", *llisi* "le lycée"⁷⁹, *lkamju* "le camion", *lkar* "le car", *lmtryuz* "la mitrailleuse", etc.) que des noms abstraits (*laffir* "l'affaire", *laffut* "la faute", *fabur* "faveur"⁸⁰, *laližu* "la légion"⁸¹, etc.).

Le berbère n'a pas emprunté au français que des unités lexicales isolées, des locutions ont été intégrées et ont même donné naissance à des dérivés. C'est le cas de *žmaffu* (du français "je m'en fous"). La locution s'est lexicalisée, elle ne fonctionne plus comme un sujet et un verbe, mais tout simplement comme une exclamation traduisant l'indifférence ou l'insouciance.

⁷⁷ Voir le chapitre sur le vocabulaire scientifique et technique.

⁷⁸ *urti* serait lui-même un emprunt au latin.

⁷⁹ Nous empruntons à Michaël Peyron (1993 :64) un distique où figure le mot *llisi* « *may rix a baba llisi wala ša n tyuri / rix tiqšmirin nna g ittyima wna rix* » traduit par "à quoi bon le lycée ou les études, mon père ; je n'aspire qu'aux petits rochers où m'attend celui qui m'est cher ».

⁸⁰ Ce mot peut être soit un emprunt au français "faveur", soit à l'espagnol "favor". Le sens que ce lexème véhicule en AD et en berbère est "faveur, service, gratuité".

⁸¹ Régiment composé de volontaires, généralement étrangers, au service de la France.

La construction syntagmatique "garde-à-vous" a été intégrée en berbère sous la forme *gardafu* ou même *grdaffu*. A partir de ce syntagme, le berbère a dérivé un verbe *grdf* qui signifie "se mettre au garde-à-vous" signalé dans le Taïfi (1991b : 166) ainsi que dans le Dallet (1982 : 272).

Nous voudrions enfin signaler un dernier exemple d'une construction syntagmatique qui se caractérise par le fait que l'un des éléments est emprunté au français et l'autre à l'arabe. Il s'agit de l'expression *nnimiru wahd* qui rend un des sens que véhicule "numéro un" en français, à savoir dans ce cas précis "de première qualité, de premier choix". L'expression "numéro un" a dû transiter par l'AD où *un* a été traduit par *wahd* et *numéro* a subi une légère adaptation phonétique qui consiste en une modification vocalique qui a abouti à *nimiru*. La gémiation de *n* est due à l'adjonction de l'article défini *l-* de l'AD ; comme la nasale *n* est une coronale, il y a eu assimilation, ce qui a donné *nnimiru*. Cette locution *nnimiru wahd* ainsi intégrée est passée en berbère avec le même sens qu'elle a en arabe dialectal à savoir "d'excellente qualité, très beau". On dira en tamazighte : *isya yut n taddart nnimiru wahd* (lit. il a acheté une maison numéro un "il a acheté une très belle maison"). Donc cette unité lexicale complexe est intégrée en berbère sous une forme hybride : l'un des éléments est emprunté au français, l'autre à l'AD, mais l'expression elle-même est empruntée à l'AD.

4.7.2. Emprunts formels

Ch. Loubier (2003 : 27) définit l'emprunt formel ou "faux emprunt" comme « un emprunt lexical qui résulte d'un transfert de traits formels appartenant à une langue étrangère et qui donne lieu à la création dans la langue emprunteuse d'une nouvelle forme inexistante dans cette langue ».

Nous relevons en amazighe, certains emprunts lexicaux faits à l'AD, à l'AC ou au français, où seul le signifiant de l'unité lexicale est emprunté, celle-ci revêt un autre signifié qui n'est pas partagé avec la langue pourvoyeuse ou voit son sens se restreindre à un emploi spécifique ; à telle enseigne que le lien avec le sens initial devient très flou. Nous donnons ci-dessous quelques exemples empruntés à l'arabe et au français.

4.7.2.1. Emprunts formels à l'arabe

Le verbe *ħrq* dont la racine existe également en arabe *ħRQ* avec le sens de "brûler" (en AC et en AD) et le sens de "faire mal" (en AD) a un sens spécifique dans les parlers du Maroc central qui est "se fâcher, se vexer, quitter un endroit par colère". Pour rendre le sens de brûler, le berbère utilise des termes natifs *yus*, *kmd*, *ždr* (tachelhite). Notons que les deux verbes (arabe et berbère) n'ont pas la même valence : *ħrq* en berbère est un verbe intransitif (on dira *thrq tmiṭut* "la femme s'est fâchée et a quitté le domicile conjugal"), en revanche, en arabe le verbe nécessite un complément d'objet direct (*ħrq lfddan* "il a brûlé le champ", *ħrq-u raṣ-u* (littéralement sa tête lui fait mal : "il a mal à la tête"). Le tachelhite dispose du verbe *ħrž* qui a les mêmes significés que *ħrq* du tamazighite. L'existence de cette forme en tachelhite nous fait supposer que dans un premier temps les consonnes [q] et [g] ont dû fonctionner comme des variantes libres d'un même phonème ; c'est-à-dire qu'on pouvait réaliser [ħrq] ou [ħrg]⁸² indifféremment sans que cela ait une quelconque influence sur le sens. Ensuite, la forme *ħrg* a dû évoluer en *ħrž* par la palatalisation du /g/ en [ž] (transformation phonétique fréquente en berbère), et enfin l'unité lexicale a été introduite en tachelhite sous sa forme évoluée *ħrž*. Nous pensons que ce verbe est bien un emprunt formel et non une forme homophone au verbe *ħrq* de l'arabe pour plusieurs raisons : (i) la présence de la pharyngale dans le mot le rend suspect d'être, d'un point de vue diachronique au moins, un emprunt ; (ii) *ħrq* avec le sens de "se fâcher" est localisé d'un point de vue dialectal (tamazighite et tachelhite pour la forme *ħrž*) ; (iii) et l'existence d'un lien sémantique, très lâche -il est vrai-, entre l'un des sens véhiculés par le verbe en arabe "faire mal" et le sens qu'a le verbe en tamazighite "se fâcher (être heurté dans sa dignité)".

⁸² Un phénomène similaire existe en AD et concerne la paire *lqrea/ lgrea*. La courge est désignée en AD par *lgrea* ou *lqrea* indifféremment ; vidée et séchée, elle servait de contenant d'huile et était nommée par les mêmes termes *lqrea* ou *lgrea*. Avec l'avènement de l'industrie du verre, l'ustensile traditionnel a dû céder la place à la bouteille en verre. Les locuteurs, pour éviter l'ambiguïté sémantique ont dû procéder à une spécialisation du sens de chacune des deux variantes qui étaient libres au départ : *lgrea* renvoie au légume et *lqrea* à "la bouteille". Le même redéploiement sémantique s'est opéré pour les verbes *qla* et *gla* qui fonctionnaient au départ comme des variantes libres dont le signifié est "cuire sur le feu" et qui ont vu leurs sens respectifs se spécialiser "frir" et "griller". [q] et [g] qui étaient des allophones sont devenus des unités phonématiques distinctes. (communication orale de M. Elmedlaoui).

Un autre verbe peut être classé dans le type des emprunts formels, c'est le verbe *whl*⁸³ qui signifie en tamazighte "être fatigué, exténué, las" alors qu'en AD, il a le sens de "être embarrassé, coincé, empêtré". En AD, en parlant d'une femme enceinte, on dira, par euphémisme *rah-a wahla f ɾas ha* ou encore *muḥula* (littéralement "elle est embarrassée"⁸⁴). Pour rendre la notion de grossesse en berbère, on dira *tlla s udis* (lit. elle est avec le ventre "elle est enceinte", ou encore en utilisant une tournure euphémique *tlla s leḍr* (lit. elle est avec un prétexte, une excuse "elle est enceinte". Signalons que le terme *leḍr* a le sens de "prétexte, excuse" en AD ainsi qu'en tamazighte (quoique la forme pluriel *tiseḍdar* soit le plus souvent usitée). Ce qui rend la notion de grossesse en tamazighte ce n'est pas l'unité isolée mais bien son emploi dans une construction syntagmatique précise *tlla s leḍr*.

Nous pouvons citer d'autres termes *aṣniɛ* de la racine *ṢNE* (dont le sens est "fabriquer, confectionner à la main") a le sens spécifique de "mauvaise habitude" en tamazighte, alors qu'en AD on dira plutôt *qaeida* que l'on qualifiera de *mzyana* ou *xayba* selon qu'il s'agit respectivement d'une bonne habitude ou d'une mauvaise. *aṣniɛ* en tamazighte n'a plus de lien sémantique net avec le sens porté par la racine. En tachelhite, c'est le verbe *ɾmi* qui rend le sens de "être fatigué".

La racine *ṢNE* donne en tamazighte le verbe *ṣnne* (avec tension de la deuxième consonne) "mettre des habits neufs, s'habiller élégamment" (Taïfi, 1991b : 675) et le nom d'action *aṣnne*. Ce sens est inconnu de l'AD et de l'AC ; le verbe trilitère à deuxième consonne tendue rend en arabe l'idée de "avoir ou adopter un comportement artificiel, affecté". Donc le signifiant *ṣnne* a été emprunté à l'arabe, mais le berbère lui a donné un signifié spécifique. Existe-t-il un lien sémantique entre le sens 1 et le sens 2 ? Peut-être que, à l'origine, le fait de faire attention à sa toilette, étant occasionnel, était-il perçu comme un accoutrement, une façon d'être un peu factice (et non habituelle) et on aurait alors emprunté le terme *ṣnne* qui par la suite, et vu les mutations socio-économiques de la communauté, a perdu son sens premier pour n'être porteur que du deuxième sens qui est le seul connu en synchronie. Dans le même registre, le terme

⁸³ Un terme natif en tachelhite rend le sens de "être fatigué" c'est le verbe *ɾmi*.

⁸⁴ Ceci rappelle l'adjectif *embaraza* "enceinte" de l'espagnol.

lenayt renvoie à "coquetterie". On dira *tga lenayt* "elle s'est faite belle". Le mot *lenayt* doit être probablement un emprunt direct à l'AC où *eināyatun* renvoie à "soin". *lenayt*, en berbère, a vu son sens se spécialiser pour ne plus vouloir dire autre chose que "le fait de prendre soin de son physique = mettre de beaux habits, du maquillage et des bijoux". Le terme n'est pas usité en AD où d'autres verbes rendent le sens de "se faire beau"⁸⁵ comme *hllq*, *šyyk*, *zwwz*, etc.

D'autres unités lexicales une fois intégrées par le berbère gardent le sens qu'elles avaient initialement en AD et acquièrent parallèlement un autre sens dans la langue réceptrice, ce qui en fait des unités lexicales polysémiques. Ce deuxième sens n'est pas attesté dans la langue source. Les deux racines *HQR* et *HWL* illustrent bien le phénomène. *HQR* a donné en amazighe deux verbes : le premier *hqqr* a le sens de "traiter avec mépris, dédaigner", sens attesté en AD (*hgr*⁸⁶) et un deuxième verbe *hqqr* qui a le sens de "jeter un sort, proférer des imprécations, mauvais oeil". De même, *HWL* a donné en berbère deux verbes : le premier *hawl* (intransitif) ou transitif indirect (*hawl xf tslmya* "fais attention au bébé") veut dire "faire attention, traiter avec égard, ménager" et par extension sémantique "économiser" (*Ila tthawal, ur da ttḍiyyac* "elle n'est pas dépensière") est connu également de l'AD ; le deuxième *hawl* (transitif direct) signifie "supplier, implorer" (*nḥawl itt maša tgulla ur ttyima* "on a beau la supplier, elle ne voulait pas rester").

En tamazighte, le mot *ayrib* "étranger, sans famille" qui existe également en AD (*yrib*) ainsi qu'en AC (*yarīb*) a développé un autre sens qui lui est spécifique "larmes de chagrin dû à la nostalgie, à l'exil". Nous empruntons un exemple à Taïfi (1991b : 201) « *ur i iedil uyrib, awtm ay d gix* traduit par "les larmes que je verserais seraient ma honte puisque je suis un mâle" ». Dans ce cas précis, il s'agit d'un transfert de sens métonymique où l'on passe de l'abstrait "la notion de nostalgie" au concret "les larmes" qui sont la conséquence du sentiment nostalgique.

⁸⁵ Ce même sens peut être rendu par des expressions telles que : *dar-t b ras-ha* (elle s'est prise en main), *qadd-at ras-ha* (elle s'est arrangée), *thlla-t f ras-ha* (elle a pris soin d'elle-même).

⁸⁶ Notons le passage de /q/ → [g] en AD alors qu'en tamazighte le /q/ est maintenu comme c'est le cas en AC.

Un autre exemple d'emprunt formel avec une répartition des signifiés est illustré par les verbes *qwu* et *ṣhu*. En AD, les termes *qwi* et *ṣhiḥ* fonctionnent comme des synonymes et signifient "il est fort, robuste" ; avec une prédominance du deuxième terme dans l'usage car le premier suppose un certain lettrisme. En AC, *qawiyyun* a le sens de "fort" alors que *ṣaḥiḥun* signifie "juste, correct, de source sûre". Le tamazighte a procédé à une spécialisation du sens de ces deux unités lexicales : *qwu* signifie "être gras" alors que *ṣhu* a le sens "être fort, robuste". Pour exprimer la phrase "cette viande est grasse", on dira *iqwa uksum ad*. Dans ce contexte précis, *iqwa* ne peut pas commuter avec *iṣḥa*. De même, pour rendre la phrase "cet homme est fort", on dit *iṣḥa urgaz a* et non *iqwa urgaz a*. A l'entrée *qwu* (sous la racine *QW*), Taïfi (1991b : 549) donne la définition suivante « être gros et gras. Etre solide, fort (personne) », cependant les usages donnés comme illustrations concernent prioritairement le sens de "gras, gros". Nous relevons ainsi : *iqwa uḥuli mi iyrs* "le mouton qu'il a égorgé est gros et gras" ; *iqwa uksum a* "il y a beaucoup de gras dans cette viande" ; *Ifṣṣa ay da issqwun izgarn* "c'est la luzerne qui fait engraisser les vaches". Le seul exemple où le verbe se rapporte à un humain est : *iqwa am uzgr* "il est fort comme un boeuf". Remarquons, même dans cette locution, la présence de *azgr* "bœuf" comme élément de comparaison. C'est dire que *qwu* a tendance à avoir un emploi spécifique, celui de la désignation du gras de l'animal ou de sa chair.

4.7.2.2. Emprunts formels au français

Nous pensons avec J.-B. et Ch. Marcellesi (1969 : 109) qu' « en réalité, [le mot] "emprunt" est trompeur : ni du point de vue des signifiants ni du point de vue des signifiés, il n'y a jamais passage pur et simple d'une langue à une autre mais toujours en quelque sorte réemploi d'un certain matériau pour un nouvel usage. Ce caractère créateur est évidemment négligé par les puristes xénophobes qui attribuent uniquement à la paresse ou au besoin de se singulariser l'emprunt aux langues étrangères ». C'est ainsi que certains emprunts que le berbère a faits au français voient leur sens s'écarter de celui qu'ils avaient dans la langue source.

Le mot *ssrtafika* est un emprunt au français (certificat), hormis les quelques modifications vocaliques qui ont affecté la forme, le mot reste identifiable. Mais du point

de vue du signifié, *ssrtafika* en berbère réfère d'abord et surtout à "certificat médical"⁸⁷ (souvent utilisé dans des différends) et secondairement à "certificat des études primaires". Nous avons relevé dans notre corpus la phrase suivante : *iyra allig yumz ssrtafika* "il a fait des études jusqu'à l'obtention du diplôme des études primaires". *ssrtafika* dans ce contexte renvoie au diplôme. En dehors de ces deux significations, le mot *ssrtafika* ne couvre pas toutes les acceptions qu'a le terme *certificat* en français (tout acte émanant d'une autorité compétente, référence, attestation, constatation, etc. (cf. *Petit Robert*, 2000)).

Nous pouvons dire autant des termes *brrmsyun* et *barasyun* qui sont tous les deux des emprunts au français, respectivement "permission" et "opération". Du point de vue de la forme, ce sont deux emprunts intégrés phonologiquement (les voyelles nasales sont remplacées par la suite d'une voyelle orale+une consonne nasale : / ɔ̃ / → u+n et le phonème /p/ qui est étranger au système phonologique berbère a été converti en b). Au niveau du signifié, *brrmsyun* avait le sens de "congé accordé à un militaire" et s'est élargi à "congé" (sans aucune référence à sa nature civile ou militaire). Le lien avec la notion de "permettre, autoriser" n'est pas du tout établi. De même, *barasyun* ne veut dire que "opération chirurgicale" et rien d'autre. *tga lbarasyun xf wul* (lit. elle a fait l'opération sur le cœur : "elle a été opérée du cœur"). En tamazighte, *barasyun* ne renvoie ni à "opération militaire", ni à "opération de mathématiques" comme c'est le cas en français. Donc, les deux unités lexicales *brrmsyun* et *barasyun* en passant en berbère, ont dû se défaire d'un ensemble de significations qu'elles couvrent en français pour n'en retenir qu'une seule, celle que la langue d'accueil a bien voulu leur donner. De lexèmes polysémiques dans la langue source, elles sont devenues des unités lexicales monosémiques dans la langue d'accueil.

Un mot comme *bužur* (emprunté au français "bonjour") est utilisé en berbère dans le sens de salutation matinale (*inna as bužur madam* "il lui a dit bonjour madame"), mais est

⁸⁷ En tamazighte, *ssrtafika* peut désigner un type particulier de certificats médicaux : le "certificat de virginité" : *gan as ssrtafika, ufan tt tsul tga tarbat* (lit. ils lui ont fait le certificat, ils ont trouvé qu'elle était encore vierge "un certificat médical atteste de sa virginité").

aussi utilisé dans le sens de "bravo, félicitations": *inna as ha n buḏur nnk*⁸⁸ (lit. il lui a dit voilà ton bonjour "il lui a dit bravo, chapeau").

Nous devons apporter quelques précisions au niveau de ces derniers cas d'emprunt. *ssrtafika* (avec le sens de diplôme), *baṛasyun*, *brrmsyun*, *buḏur* sont des unités lexicales recueillies auprès de locuteurs d'un âge avancé, ayant vécu sous le protectorat. L'influence militaire française est tout à fait visible à ce niveau. Chez des locuteurs plus jeunes (nés après l'indépendance), ces termes sont connus mais non usités. Ils sont remplacés par d'autres emprunts faits à l'AC, parfois même au français. Ainsi *ššahada* se substitue à *ssrtafika*, *lbaṛasyun* est supplanté par *lcamaliyya* ou *aftaḥ* (du verbe *ftḥ* "ouvrir, opérer")⁸⁹ et *brrmsyun* cède la place à *ttsriḥ*, *lcuṭla* "vacances, congé", ou encore *lkunži* "le congé". Il est intéressant de noter ici que *ttsriḥ* "autorisation, permission" n'est qu'une transposition en AD de *brrmsyun* et, de ce fait, il commence à perdre du terrain devant *lcuṭla* et *lkunži*. Quant à *buḏur* tel qu'il est employé dans *ha n buḏur nnk*, plusieurs formules en berbère peuvent exprimer l'admiration ou le compliment : *ṣaḥḥa nnk*, *ṣaḥḥit*, *tbarkllah yifk*, etc. On recourt aussi à l'emprunt d'un autre mot au français "bravo" (qui est lui-même un emprunt à l'italien) (*bravu nnk*) ou à un néologisme *ayyuz*.

4.7.3. Emprunts sémantiques et calques linguistiques

Nous retenons de ce qui précède qu'une langue peut emprunter à une autre tout le signe linguistique avec ses deux faces signifiante et signifiée (emprunt morphosémantique) comme elle peut importer uniquement la forme (emprunt formel) en apportant des modifications au signifié (soit par restriction ou extension du sens), elle peut enfin n'emprunter que la signification véhiculée par la langue pourvoyeuse qu'elle affecte à des unités lexicales préexistantes dans la langue. C'est ce que l'on appelle emprunt sémantique qui est défini par Ch. Loubier (2003 : 27) comme « un emprunt lexical qui résulte d'un *transfert de sens* d'une unité lexicale étrangère dans la langue emprunteuse. Les emprunts que l'on nomme communément *calque linguistique* sont des emprunts sémantiques. En utilisant cette appellation, on met particulièrement en évidence le

⁸⁸ Cette phrase est obligatoirement accompagnée de la gestuelle du salut militaire.

⁸⁹ Un autre terme natif désigne la notion d'"opération chirurgicale" c'est *aḥlay* du verbe *fly* qui signifie initialement "déchirer" et qui par extension sémantique rend le sens de "opérer, être opéré". Il s'agit dans ce cas d'un néologisme sémantique.

procédé de traduction qui permet le transfert dans la langue emprunteuse ». Deroy (1956 : 216) écrit à propos du calque que « [c'] est une manière adoucie d'emprunter sans heurter le sentiment linguistique des usagers ». Mais il faut préciser que le calque suppose un bilinguisme plus ou moins avancé puisqu'il représente un emprunt par traduction. Que ce soit au niveau du paradigme ou au niveau du calque phraséologique ou syntagmatique, le calque est souvent l'apanage de gens savants (Deroy, 1956 : 217). En ce qui concerne le berbère, nous remarquons également que le calque est l'œuvre de personnes éclairées (auteurs, tissus associatifs, aménageurs de la langue). Le recours au calque est souvent sous-tendu par le désir d'éviter la forme étrangère par purisme ou nationalisme.

On distingue utilement les calques sémantiques et les calques formels. « Les calques sémantiques consistent à emprunter des sens nouveaux pour un signifiant préexistant. [...] Les calques formels ou morphologiques consistent en la traduction littérale d'expressions étrangères ; les signes sont nouveaux mais formés d'éléments préexistants » (F. Gaudin et L. Guespin, 2000 : 298).

4.7.3.1. Les calques sémantiques

Les calques sémantiques relèvent de la néologie sémantique ; nous les traiterons dans ce cadre. Nous nous contentons d'en donner ici un seul exemple. Le verbe *ssurf* qui signifie en berbère "enjamber, passer pardessus" Taïfi (1991b : 654 ; Dallet, 1982 : 791) s'est vu octroyer un autre sens celui de "excuser, permettre". On entend actuellement dans les discours *ssurfat i ad awn inix...* "permettez-moi de vous dire...", *ssurfat i, ur ssinx i terabt* "veuillez m'excuser : je ne parle pas arabe". La forme *ssurf* qui est native se dote d'un sens tout à fait nouveau, mais qui est en train de s'implanter chez les locuteurs lettrés. Le verbe *ssurf* avec la nouvelle acception est signalé chez Chafik (1990 : 543) sous la racine *SMĤ*. Dans la langue usuelle, pour rendre le sens de "permettre, excuser", on recourt à un verbe emprunté à l'arabe *samḥ* bien intégré dans la langue et d'une grande productivité (*ssmaḥt* "le pardon", *amsamaḥ* "réconciliation"⁹⁰, *usmiḥ* "qui pardonne, qui n'est pas rancunier", etc.). Nous pensons que ce calque sémantique est fait à la langue française à partir du verbe *passer*. Ce verbe jouit d'une grande polysémie.

⁹⁰ Parfois, réconciliation que demande une personne agonisante avant le dernier adieu.

2000

Dans *le Petit Robert* (1978), l'article correspondant à cette entrée s'étale sur trois pages (1371-1373). Parmi les différents sens que couvre ce verbe, nous relevons sous *passer* (verbe transitif avec le sens de "traverser, franchir"), la signification de "concéder, permettre" (*passer-moi l'expression* "permettez-moi ou excusez-moi de dire cette expression"). Ce nouveau sens de *ssurf* en amazighe suppose une connaissance du lexique français, c'est pour cette raison que nous disions plus haut, avec Deroy, que le calque sémantique est souvent élaboré par des personnes lettrées ou qui ont au moins une connaissance de la langue pourvoyeuse. En s'installant dans la langue, le nouveau sens de *ssurf* n'a pas supplanté *samh* qui continue à jouir d'une grande vitalité, mais a introduit en amazighe la notion de registre ou de niveau de langue. En effet, *ssurf* (avec le nouveau sens) reste l'apanage d'une classe de locuteurs bien définie et est utilisé dans des situations d'énonciation précises (discours solennels). Un même locuteur utilisera *samh* dans un registre familier (échanges familiaux par exemple) et *ssurf* dans une langue soutenue (avec les membres de son association par exemple).

4.7.3.2. Les calques formels

Les calques formels sont le résultat de traductions où l'on transfère un sens de la langue pourvoyeuse sur des unités préexistantes dans la langue emprunteuse, unités qui prises isolément ont chacune un sens spécifique autre que le signifié emprunté. Les calques formels sont nombreux dans les productions écrites des dernières décennies où l'on assiste à une réappropriation de l'écrit par les locuteurs amazighophones. Le calque peut constituer une stimulation de la productivité lexicale en berbère. En revanche, la critique du calque est légitime quand il est fait de façon anarchique et peut finir par déstabiliser le système en y introduisant de l'opacité sémantique. Nous donnons ci-dessous quelques exemples relevés dans l'imagier d'Abou Elazm (1993) qui sont calqués sur l'AC ou sur le français.

amstl n tryi "thermomètre" (lit. la balance de la chaleur) est calqué sur l'arabe *mizānu lhrāra*.

takrikra n uḍar "le ballon de foot" (lit. le ballon du pied) est calqué sur l'arabe *kuratu lqadam*.

ilunil "le morse" (*ilu n il* : lit. l'éléphant de la mer) est une traduction de l'arabe *filu lbahr*.

Dans le même glossaire, figurent d'autres calques formels qui sont traduits à partir du français, c'est le cas des exemples suivants :

tiskit n ugris (lit. "la petite corne du gel (de la glace)" est une traduction de "cornet de glace" (p. 115) ;

tiflut ittššdn (lit. la porte glissante (coulissante) est une traduction de "fermeture à glissière, fermeture éclair" (p. 105) ;

malsa n tgm̄mi (habit de la maison) est un calque à partir de "robe de chambre" (p. 32) ;

malsa n iḍ (lit. habit de la nuit) est un calque de "chemise de nuit" (p.33).

Nous pouvons citer d'autres illustrations que l'on a relevées dans le journal télévisé en langue amazighe :

adxšam n waylaln (lit. le rhume des oiseaux) et qui est une traduction de *zukaṁu ṭṭuyūr* désignant "la grippe aviaire" ;

iynša n tirgt ur iḍiln (lit. la maladie de la braise qui n'est pas bonne) qui désigne la maladie de l'anthrax est un calque de l'arabe *marāḍu lžamra lxabiṭa*.

Nous avons pu noter dans des conversations des calques comme : *ils ukššud*, traduction de "la langue de bois"⁹¹, *kmz ignna* calqué sur "gratte-ciel" qui est lui-même le résultat d'une traduction de l'anglo-américain *sky-scraper* (F. Gaudin et L. Guespin, 2000 : 298). A la suite de ces exemples que nous pouvons multiplier indéfiniment, nous constatons que les différentes constructions sont formées à partir d'unités lexicales disponibles dans la langue réceptrice, mais le calque morphologique réside dans l'assemblage de ces unités lexicales qui leur donne un signifié nouveau. Le calque se trouve être, de ce fait, un procédé de formation lexicale très productif. Mais pour préserver le génie de la langue, il faut poser des balises à ce procédé, la langue ne devrait pas se réduire à des traductions qui restent, au demeurant peu transparentes à ceux des locuteurs qui ne connaissent pas (ou peu) la langue pourvoyeuse. Des expressions comme *kmz ignna* ou *ils ukššud* ne peuvent pas être comprises en dehors de la référence au français. Le

⁹¹ Cette expression a été traduite en arabe moderne par *luyatu lxašab*. L'unité lexicale *Langue* a été traduite par *luya* (idiome) alors qu'elle renvoie, dans la locution *langue de bois* à l'organe. On se serait attendu à *lisānu lxašab* en arabe.

signifié de chaque locution ne se déduit pas par la somme des signifiés des éléments constituant l'expression. Le calque devrait se limiter aux cas où il y a un réel besoin de désignation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

5. LES CHAMPS SÉMANTIQUES, ÉTUDE DE CAS

Dans ce chapitre, l'emprunt sera étudié dans trois champs sémantiques différents : le domaine liturgique, le champ des couleurs et le système des noms de nombre. Pour chaque champ, on distinguera les unités natives des unités intégrées et on analysera leur mode d'intégration.

5.1. Les emprunts dans le champ liturgique

Le champ de la liturgie est le domaine de prédilection des emprunts à l'arabe. En effet, avec l'avènement de l'Islam, les populations autochtones ont embrassé l'Islam tout en empruntant le vocabulaire religieux nécessaire à la pratique du culte. Depuis le VII^e, le contact entre les deux langues berbère et arabe est permanent, il en a résulté l'emprunt non pas d'unités isolées mais de tout un champ sémantique. Par réaction à cette invasion lexicale, des expériences d'élaboration de vocabulaires religieux ont vu le jour pour montrer que le berbère peut relever le défi de l'universalité et rendre des concepts abstraits. Le travail de K. Naït-Zerrad (1998) s'inscrit dans ce mouvement de promotion de la langue et de son passage à l'écrit. La traduction de 49 sourates du Coran s'est donnée comme objectif de substituer des mots natifs aux emprunts arabes, sinon de créer de nouveaux mots sur la base de racines attestées en berbère. Une autre traduction du Coran est l'œuvre d'E.-H. Jouhadi (2003), elle concerne l'intégralité du livre saint. Le corpus choisi n'est pas un prétexte pour une étude lexicologique comme c'est le cas pour Naït-Zerrad, mais il relève de la volonté de rendre accessible le Coran pour des locuteurs ne maîtrisant que le berbère comme le précise l'auteur dans son introduction (p. 3). Seulement, la masse de néologismes introduits pour remplacer les emprunts à l'arabe pose avec acuité la question de l'opacité sémantique et rend ainsi l'objectif visé difficilement réalisable. Signalons qu'un travail antérieur de Jouhadi (1995) en relation avec le domaine de la liturgie intitulé *tayarast n urqqas n ṛbbi* a connu un grand succès de par la fluidité de la langue utilisée où les néologismes employés étaient systématiquement expliqués dans des notes infrapaginales, ce qui rend le sens des textes accessible. Le glossaire donné à la fin de l'ouvrage facilite également la compréhension du texte. Notons que dans ces différents travaux, la création d'unités lexicales nouvelles

dans le champ religieux va de pair avec la volonté d'évincer les emprunts. Seuls les emprunts anciens, ayant connu une certaine sédimentation échappent à la vigilance des néologues. Nous nous proposons d'étudier dans la section qui suit quelques cas de ces emprunts.

En effet, dans la masse de ce qui est considéré comme étant des emprunts, certaines unités sont anciennement empruntées, d'autres sont d'introduction plus récente. M. Kossmann et N. Boogert (1997 : 317-322) proposent des critères pour pouvoir cerner les emprunts qui font partie de la première souche. Il s'agit de critères phonétiques et morphologiques. Si, d'un point de vue phonétique le mot représente un cas particulier d'adaptation phonétique ou morphologique, et si l'unité en question est présente dans la majorité des dialectes, il est fort probable que ce mot ait été emprunté à une date ancienne (pp. 317-318).

5.1.1. Les emprunts anciens

5.1.1.1. Les verbes *zzall* et *azum*

Ces deux verbes, avec leurs noms d'action respectifs *tazallit* et *uzum*, présentent la même particularité phonétique qui consiste en une transformation de l'emphatique sourde [ʃ] en emphatique sonore [z]. *zzall* est une adaptation du verbe arabe [ʃalla:] et *azum* correspond à la forme arabe [ʃā:ma]. Nous savons que l'emphatique [ʃ] n'est pas un phonème basique en amazighe (A. Basset, 1952 ; M. Taïfi, 1979a ; M. Ameur, 1985), cette unité est alors intégrée sous forme de [z] qui est, lui, une unité phonématique du système de l'amazighe (cf. Système Fondamental du Berbère d'A. Basset, 1952 : 5).

D'un point de vue morphologique, le verbe [ʃalla:] a été intégré selon le schème d'une classe de verbes très réduite qui ne compte, à notre connaissance, qu'un seul verbe, c'est la classe du type $c_1c_1ac_2c_2$. Le verbe *zzall* est du même type que le verbe *ggall*. Ces deux verbes se déclinent selon les thèmes suivants :

Aoriste	Accompli	Accompli négatif	Inaccompli
zzall	zzulla (i/a)	zzulli	ttzalla
ggall	ggulla (i/a)	ggulli	ttgalla

N. Boogert et M. Kossmann (1997 : 318) écrivent à ce propos que « probablement, les créateurs de l'emprunt ont délibérément adapté la forme du verbe "prier" à celle

purement berbère "jurer". De cette façon, un des concepts les plus importants de la foi nouvelle était associé à une des institutions fondamentales de la société berbère, le serment. ». Il est donc vraisemblable que des réalités socioculturelles aient été déterminantes pour l'intégration linguistique de l'unité empruntée.

Pour le verbe *ažum* (Ac. *ažum*/Inac. *ttazum*), son intégration phonétique rejoint celle du verbe *zzall* ; quant à son intégration morphologique dans la classe des verbes de type *vcvc*, elle appelle certaines remarques. Nous n'essayerons pas de reconstituer la forme originelle exacte de l'emprunt, ce qui demanderait, comme le signalent à juste titre N. Boogert et M. Kossman, une étude comparative des verbes commençant par une voyelle ; mais nous formulerons, néanmoins, quelques observations ponctuelles.

- (a) Si l'on se pose la question de savoir pourquoi le verbe *šāma* a été intégré selon la forme *ažum* (*vcvc*). On peut justifier la présence de la deuxième voyelle par le fait que la racine arabe est *šWM*, le *u* serait alors la réalisation [+ syllabique] de la semi-consonne *w*. La forme *žum* est d'ailleurs actualisée dans les parlers où la voyelle initiale est effacée. Pour la première voyelle, elle pourrait être un résidu de l'indice de personne de l'arabe (*ašūmu*, *tašūmu*, *yašūmu*, *našūmu*, etc.) où le *a* est constant. L'unité en question aurait été importée sous sa forme conjuguée et l'adaptation morphologique se serait opérée à partir de cette forme là et par analogie, le verbe (sous sa forme adaptée) s'intègre bien dans la classe des verbes dont le schème est *acuc* du type *ayul* "devenir, revenir", *amum* "maigrir", *afuf* "être tamisé", etc. A. Boukous (1989 : 15) avance l'hypothèse que les verbes *zzall* et *ažum* seraient empruntés par le berbère à l'arabe classique à partir du thème de l'impératif, donc *šum* aurait donné *ažum* et *zzall* proviendrait de *šalli*. Mais même cette postulation, au demeurant vraisemblable, ne nous renseigne pas sur la motivation des processus d'intégration de ces deux verbes, c'est-à-dire pourquoi le verbe *šallā* a été intégré selon le type *ggall* et pourquoi le verbe *šāma* a été intégré dans la classe des verbes qui commencent par une voyelle à l'aoriste.

- (b) Une autre supputation pourrait être faite et concerne cette fois-ci le canal par lequel a été empruntée l'unité en question. En (a), nous avons considéré que le terme a été importé directement de l'arabe, mais nous savons aussi que les contacts entre les Arabes et l'Andalousie étaient très denses et que le berbère pourrait avoir emprunté un terme arabe qui aurait transité par l'Espagne et qui aurait pris certaines caractéristiques de l'espagnol où une sifflante ne figure jamais en position initiale, elle est toujours précédée par une

voyelle. Donc l'unité aurait pu avoir été empruntée sous une forme *eṣum** qui aurait été ensuite intégrée comme *azum*. Cette même remarque concerne aussi un autre item mentionné souvent parmi les emprunts anciens du domaine liturgique et qui est *timzgida*.

5.1.1.2. L'unité *timzgida* "mosquée"

L'étrangeté de ce terme, par rapport au système lexical du berbère, a été soulignée par les deux auteurs cités plus haut (p. 319). Ce mot qui est pan-berbère se distingue par son *-a* final ainsi que par la réalisation [g] qui serait une adaptation du /ǧ/. A notre sens, le [g] de *timzgida* n'est pas une évolution de /ǧ/, le /g/ étant basique en sémitique. Ce /g/ diachronique subit deux évolutions phonétiques : soit il se transforme en [ǧ], soit en [ž] (Elmedlaoui, 1995 et 1998 : 148-149)⁹². L'unité serait alors empruntée directement sous la forme *masgid*. Deux raisons fondamentales nous permettent d'avancer cette hypothèse :

en arabe dialectal, ce terme est adopté sous la forme *msid* qui aurait connu les évolutions suivantes : *masgid* > *masyid* > *msid*. L'évolution phonétique g > y > i est fréquente en chamito-sémitique ; cependant l'évolution d'un /ǧ/ en [g] ou d'un /ž/ en [y] est difficilement défendable, voire peu probable.

En arabe classique, le *al* de détermination est assimilé quand le mot commence par une coronale : *aššams* "le soleil", *atturāb* "la terre", *annawm* "le sommeil", etc. On se serait attendu à voir cette même assimilation se réaliser avec le phonème /ž/ qui est une coronale ; or, si avec ce phonème, l'assimilation est bloquée (*alžamal* "le chameau", *alžanna* "le paradis", *alžayb* "la poche", etc.), c'est précisément parce que le [ž] est étymologiquement un /g/ (une non coronale). Par contre, en arabe marocain, ces occurrences seront réalisées avec une assimilation car le /ž/ est interprété comme une vraie coronale imposant l'assimilation. Les exemples se réaliseront respectivement *žžml*, *žženna*, *žžib*. Remarquons que ces deux derniers items sont intégrés en berbère sous une forme non assimilée : *lžnt* et *lžib*.

⁹² L'auteur fait référence aux travaux du grammairien Ibn-Jinni (mort en 1002) pour qui le /g/ sémitique est articulé en arabe classique, soit en tant qu'occlusive, soit comme une affriquée prépalatale (1998 : 155).

Tout invite, donc, à supposer que *timzgida* a été importé sous une forme en *MSGD*. La réalisation de /s/ en [z] est un cas banal d'assimilation de voisement dans un contexte sonore.

Mais si l'on peut, avec plus ou moins de bonheur, expliquer la particularité phonétique de ce terme, il n'en va pas de même pour sa morphologie. En effet, la forme *timzgida* paraît assez insolite par rapport au terme de la langue source. Rien ne justifie *a priori* la présence du *-a* final qui, d'un côté, n'existe pas dans la forme empruntée qui est *masgid*, de l'autre n'est pas une marque morphologique du substantif en berbère. Pour pouvoir trouver une explication à cette nouvelle forme, nous serions tentée d'y voir une influence de l'espagnol où cette même unité a été empruntée à l'arabe et intégrée sous la forme *mezquita* [meθkita].

Les trois termes *zzall*, *ažum*, *timzgida* comptent parmi les premiers emprunts qu'a fait le berbère à l'arabe, mais ces termes ont dû probablement, par la suite, subir d'autres influences, en l'occurrence celle de l'espagnol.

5.1.2. Les noms des prières en berbère

Certains parlers berbères ont emprunté les noms des prières sous leur forme arabe. C'est le cas, à titre d'exemple, des variantes tamazighte et tarifite où les noms des prières sont celles utilisées en arabe avec de légères modifications phonétiques : *Ifžr*, *ḏḏuhr*, *leasr*, *Imyrb*, *Iciša*. Cependant, des dénominations berbères existent et sont tout à fait vivantes, surtout dans le tachelhite et le touareg. Nous relevons chez Destaing (1938 : 231-232) les noms suivants :

tizwarin ("prière du duhr" correspondant à la fin de la matinée) ;

tak"žin ("prière du easr" correspondant au milieu de l'après-midi, vers quatre heures) ;

tiwuči ("prière du maghrib" qui a lieu juste après le coucher du soleil) ;

tiyiḏs ("prière du eicha" qui se fait le soir) ;

ššbaḥ ("la prière du matin" qui se fait avant le lever du soleil) ;

Ces cinq noms sont donnés à l'entrée *prier*, mais c'est à l'entrée *aube* que l'on trouve le nom de la prière *Ifžr* ("prière de l'aube").

Dans le dictionnaire de Chafik, on relève les mêmes dénominations avec certaines variations. Le mot *tizzar* est donné pour la prière du matin (1990 : 222 [t. II]) ainsi que

pour la prière du midi (1989 : 60 [t. 1]) où il est considéré comme synonyme de *tizwarn* (pl. *tizwarnin*) et *amyri* (pl. *imyritn*). Pour les noms des autres prières, on trouve *tak"zin* et *takkuzin* pour la prière de l'après-midi (1989 : 112 [t. II]) ; *tiwuči* et *amud n wlmz* pour la prière du coucher du soleil (1989 : 180 [t. II]) et pour la prière du soir, l'auteur donne *tiniđs*, *tişudşin* et *ażużg* (1989 : 110 [t. II]). Nous récapitulons ces dénominations ci-dessous.

	Arabe classique	Arabe dialectal	Tachelhite (Destaing)	Berbère ⁹³ (Chafik)
1	alfažr	lfžr	lfžr	tizzar
2	aşşubḥ	şşubḥ	şşbaḥ	⁹⁴
3	ađḍuhr	đḍuhr	tizwarin	tizzar, tizwarn, amyri
4	aleaşr	leaşr	tak"zin	tak"zin, takkuzin
5	almayrib	lmyrb	tiwutši	tiwutši, amud n wlmz
6	aleiṣa?	leša	tiyiđs	tiniđs, tişudşin, ażużg

Redondant { A partir de ce tableau, plusieurs remarques peuvent être formulées. Mais avant cela, il faut signaler que les parlers du Maroc central ainsi que ceux du Rif, à titre d'exemple, ont emprunté tout le paradigme des noms de prières de l'arabe dialectal avec de légères modifications phonétiques comme c'est le cas de *leša* qui peut être prononcée *leiša* et que les dénominations berbères sont pratiquement inconnues dans ces régions. Celles-ci sont, en revanche, tout à fait vivantes dans les variantes du sud et en touareg.

1. Le terme correspondant à la prière de l'aube est emprunté de l'arabe alors que les quatre autres sont des termes berbères. N. Boogert et M. Kossman en étudiant plusieurs dialectes (Mzab, Ouargla, Sous, Ghadamès) dressent le même constat (1997 : 321). Comme il ne semble pas exister de terme berbère pour la prière de l'aube, on relève une certaine confusion dans les propositions des auteurs. Chez Chafik, le terme *tizzar* est donné aussi bien pour (1) que pour (3), alors que Destaing donne le terme *şşbaḥ* pour la prière de l'aube, là on s'attendrait à trouver *lfžr*. Par contre, dans certaines régions du

⁹³ Pour le berbère décrit dans le dictionnaire de Chafik, nous nous contentons de mentionner *berbère* car plusieurs variantes de cette même langue sont concernées par l'étude.

⁹⁴ Une case vide correspond à la ligne 2 chez Chafik, car souvent les dénominations *aşşubḥ* et *alfažr* correspondent à la prière du matin : la première étant obligatoire, la deuxième étant une prière surérogatoire (une *nāfila*). Dans l'usage, les deux termes sont souvent employés comme synonymes.

sud (Taliwin), on relève le mot *ayuri* qui semble être généralisé à la désignation de la prière de l'aube. Il s'agit là d'un mot qui référerait au départ à une notion précise. C'est l'appel (du muezzin) du verbe *yr/qqar* qui concerne *a priori* toutes les prières, dans la mesure où celles-ci sont toujours annoncées par un appel à la prière, et qui par la suite s'est spécialisé dans la désignation d'une prière déterminée, en l'occurrence ici, la prière de l'aube. *ayuri* pourrait être également associé, d'un point de vue sémantique, au chant du coq (*ayuri n ufullus*) qui annonce le petit matin et donc la prière de ce moment précis de la journée. C'est dernière hypothèse nous semble la plus probable.

2. Les noms des prières (3-6) sont une création endogène. *tiwuči* et *tiniqs* sont des composés à partir de *tin* ("celle de") et d'un substantif *uči* et *ids* respectivement. Il faut préciser qu'à partir d'une structure syntagmatique en arabe (*ṣalātu lmayrib* et *ṣalātu leiṣāʔ*), le berbère a créé un composé avec une pronominalisation du substantif : au lieu d'une structure calquée sur l'arabe et qui serait de type *taẓallit n uylluy* (*taẓallit n truḥi n tafukt*) ou *taẓallit n imnsi*, on a substitué "celle de" à *taẓallit* et on a adopté la dénomination aux données socioculturelles de la communauté. C'est ainsi que la prière du coucher du soleil est nommée "celle du repas". On pourrait aisément penser, que *uči* ici fait allusion au repas pris à la rupture du jeûne étant donné que le jeûne et la prière sont deux préceptes de l'Islam : la prière ayant lieu après le coucher du soleil, moment qui correspond aussi à la rupture du jeûne et c'est pour cela qu'elle aurait été désignée par le terme *tiwuči*. On pourrait aussi y voir tout simplement la référence à l'heure où la famille se réunit, où les hommes rentrent pour prendre le repas le plus important de la journée. La prière du soir est nommée "celle du sommeil" étant donné que les gens attendaient de faire la dernière prière pour aller se coucher.

Le processus de formation de ces unités mérite aussi que l'on s'y arrête. Ces items se sont lexicalisés et ne sont plus perçus comme des composés. Le *-n* final peut être maintenu comme dans *tiniqs* ou effacé comme c'est le cas des réalisations *tiwuči* et *tiyiqs*. Ce procédé de formation, par composition avec *tin* est donc assez ancien et devrait être réactualisé dans la créativité lexicale en spécialisant bien le sens de ce possessif. On le trouve d'ailleurs dans des toponymes (*tinduf*, *tin yir*, etc.).

Pour le terme *tizwarnin*, qui peut être aussi réalisé *tizwarn* dans certaines variantes du tachelhite, nous avons un autre procédé de formation différent, dans la mesure où il

s'agit de la composition de *tinna* ("celles") + *zwur* ("précéder, devancer"). Le verbe est à la forme participiale : *tinna zwarnin* (littéralement "celles qui précèdent, celles qui sont les premières"). Dans la forme *tizwarn*, il s'agit de la composition de l'élément démonstratif *tinna* + *zwur* à l'accompli. La prière du midi est considérée comme étant la première des cinq prières de la journée (N. Boogert et M. Kossman, 1997 : 320), donc c'est elle qui est censée précéder les autres. D'ailleurs, l'on trouve la même dénomination en arabe dialectal dans certains parlers citadins tel celui de Fès où cette même prière est nommée *dqduhr* mais aussi *llewli*, c'est-à-dire "le premier". Nous pensons qu'il s'agit d'une extension de l'emploi de ce terme qui désignait d'abord le sens précis du premier appel à la prière du vendredi⁹⁵ et qui s'est élargi, par la suite, à la désignation de la prière du midi. Ce même phénomène d'extension sémantique (un terme désignant une notion restreinte voit son sens s'élargir à des acceptions plus larges) est valable pour *amyri* qui est un dérivé en *m* à partir du verbe *yr* "appeler". Ce terme pourrait signifier initialement celui qui appelle (le muezzin), ou tout simplement l'appel à la prière, mais se serait étendu à la désignation de la prière du midi, d'abord celle du vendredi (vu l'importance de la prière du vendredi dans la tradition musulmane), puis celle de n'importe quel jour de la semaine.

3. Le terme *tak"zin* semble dériver du nom de nombre *kkuz* "quatre" (N. Boogert et M. Kossman, 1997 : 320) et référerait à la prière qui a lieu vers quatre heures de l'après-midi. Cette explication nous semble peu plausible dans la mesure où il est peu probable que les communautés berbères du VII^e siècle opéraient le découpage de la journée en heures ; ce qui était pertinent, et le reste jusqu'à aujourd'hui, est l'orientation par rapport au soleil. Le jour c'est l'espace temporel situé entre le lever et le coucher du soleil, c'est-à-dire un jour solaire. On pourrait mettre *tak"zin* en relation avec le nombre de génuflexions de la prière (qui est de quatre), mais cette hypothèse nous semble encore plus douteuse, dans la mesure où la prière de l'après-midi n'est pas la seule à compter ce nombre d'agenouillements ; cette caractéristique est partagée par deux autres prières : celle du midi et celle du soir. Ce critère ne peut, par conséquent, être pris comme facteur d'identification. Nous serions plutôt tentée de rapprocher ce terme du mot *aggaz* qui signifie en tachelhite "le goûter" ou "le repas de quatre heures" (Destaing, 1938 : 144).

⁹⁵ Le vendredi, et afin que les musulmans se préparent à la prière, un premier appel les avise que l'heure de la prière est imminente afin qu'ils se préparent ; le deuxième appel, lui, nommé parfois *lelam* "le drapeau" se distingue d'ailleurs par un drapeau blanc que l'on suspend au minaret et qui annonce la prière.

La commutation entre *k* et *g* est fréquente en sémitique et dans l'exemple qui nous intéresse, l'environnement phonétique (contexte voisé) favorise le passage de *k* à *g*. Donc *tak⁹⁶zin* serait la prière de l'heure du goûter.

4. Les termes *amyri*, *amud n wlmz*, *azuzg* proposés par Chafik sont d'origine touarègue. Le terme qui désigne "prière" en touareg est *āmud* et les noms des cinq prières sont construits sur le modèle "nom de nom". *āmud n tufat* ("la prière du matin"), *āmud n tkzzar* ou *āmud n āmyri* ("la prière du midi"), *amud n tâkkesṭ* ("prière de l'après-midi"), *āmud n ālmz⁹⁶* ("prière de l'heure du crépuscule) et *āmud n āzuzy* ou *āmud n tsûtṣin* pour la prière du soir (Foucauld, 1951 : 1157). L'auteur précise que *āmud n tsûtṣin* veut dire "la prière de l'heure du coucher" et que *āmud n āzuzy⁹⁷* signifie littéralement "la prière de la nuit close" et que ces syntagmes peuvent être abrégés en faisant l'économie du terme *āmud*, chaque prière sera alors désignée seulement par le terme qui la dénomme sans que celui-ci soit introduit par *āmud n....*

5.1.3. Termes relatifs aux préceptes de l'Islam

Dans la majorité des parlers berbères et hormis les termes *tazallit* et *uzum* qui sont des emprunts anciens, bien intégrés à la morphologie de la langue et pan-amazighes ; les autres termes en relation avec la théologie sont empruntés à l'arabe. Il s'agit parfois de l'emprunt de tout un champ sémantique. Cependant cette assertion est à nuancer si l'on prend l'exemple des écoles coraniques traditionnelles dans le sud du Maroc où l'exégèse des Tolbas a fourni une terminologie amazighe à même de rendre les différentes notions théologiques. Nous empruntons les exemples suivants à E.-H. Jouhadi (2004 : 101).

- | | |
|---|---|
| (1) <i>mnnawt tirsal af ibidd lislam ?</i> | "sur combien de piliers est basé l'Islam ?" |
| (2) <i>smmust, ma tnt igan ?</i> | "Cinq, lesquels ?" |
| (3) <i>ttawḥid d tazallit d wuzum d zzaka d lḥižž</i> | "la croyance en l'unicité de Dieu, la prière, le jeûne, l'aumône et le pèlerinage". |

⁹⁶ *ālmz* est défini par Foucauld comme « l'espace de temps compris entre le coucher du soleil et le moment auquel la dernière lueur blanche disparaît du ciel » (1951 : 1088).

⁹⁷ Chafik, met le terme *āzuzy* ou *āzuzg* en relation avec le verbe *zzg* "traire" ; ainsi *āzuzg* correspondrait au moment de la mulsion des vaches (1989 : 110 [t. II]).

Nous remarquons à travers ces exemples que tous les concepts sont empruntés à l'arabe et que l'unité lexicale *ttawḥid* est empruntée sans aucune modification, *zzaka* a été intégré par la chute de la consonne finale du féminin *-t* et *lḥižž* a subi une modification vocalique *a > i* (*lḥažž > lḥižž*).

Ce qui est intéressant à noter ici est l'emploi de *tirsal* pour "piliers". Il s'agit d'un emploi métaphorique dans la mesure où le terme (dont le singulier est *tarslt*) indique d'abord une perche verticale qui sous-tend la tente et le verbe *rsl* a, entre autres significations, le sens de "se solidifier" (Taïfi, 1991b : 587). Ce terme désignant une chose concrète est réemployé avec un sens plus abstrait "les fondements, les piliers". Il s'agit ici d'un cas de néologie sémantique⁹⁸. Remarquons aussi, qu'en arabe classique cette notion est rendue par *arkānu lʾislām*, les théologiens berbères, quand ils ont voulu rendre cette notion ont soigneusement évité le calque sémantique qui aurait donné par exemple *tiymrin n lislam*. La réflexion s'est faite à partir de la notion ; *arkānu lʾislām* signifient les postulats de base, sans lesquels la personne n'est pas musulmane et *tirsal* rend bien ce sens dans la mesure où c'est une pièce maîtresse de la tente, sans elle celle-ci peut s'effondrer.

⁹⁸ La question de la néologie fait l'objet de la deuxième partie de ce travail.

5.2. Le champ lexical des couleurs

« Il y a dans le lexique berbère des couleurs, une zone commune, sinon à la totalité des variétés du berbère, au moins à une très grande partie d'entre elles, souvent fort éloignées géographiquement, à côté de termes propres à un groupe linguistique et inconnus de ses voisins » (P. Galand-Pernet, 1987 : 4). Les différentes variétés se partagent donc un noyau commun de couleurs qui sont les couleurs basiques et se distinguent par d'autres qui relèvent de l'environnement géographique, des activités en œuvre dans les différentes régions, etc. Par exemple, les robes des animaux domestiques donnent naissance à plusieurs désignations de couleur telles *aḥdadi*, *aḥmami* "gris-noir" pour les chevaux. Le tissage et la géologie fournissent également des désignations pour les teintes nuancées (*adal* pour désigner la couleur verte dans le tissage ; *aḥmri* "argile" peut rendre la couleur "rouge brique"). Nous livrons dans cette sous-section, une analyse des couleurs basiques et examinons le cas de l'emprunt des termes désignant les couleurs à l'arabe.

5.2.1. Les noms de couleur basiques en amazighe

En amazighe, cinq termes désignent des couleurs et sont pan-amazighes :

<i>azggʷay</i>	"rouge "
<i>awray</i>	"jaune "
<i>azgza</i>	"bleu, vert "
<i>amllal</i>	"blanc "
<i>abrkan, asggan, abxxan</i>	"noir"

D'un point de vue physique, le noir et le blanc ne sont pas à proprement parler des couleurs dans la mesure où elles ne correspondent pas à un faisceau chromatique particulier. La couleur blanche comprend toutes les autres couleurs et c'est sa réfraction qui donne les différentes couleurs du prisme. A l'opposé, le noir représente l'absence de couleurs.

Au niveau lexical, on relève pour la couleur blanche, un seul terme pan-amazighe et qui est *amllal* (avec ses différentes variantes : *umlil*, *ašmlal*...). Quant à la notion de noir, plusieurs termes sont concurrentiels. E. Destaing (1938 : 199) donne, pour l'entrée *noir*,

les équivalents suivants : *asggan* (de *isgin*), *amušša* (de *imšiw*), *ašttaf* (de *ištif*),⁹⁹ *idili* (de *dli*). Il signale aussi *abxxan* bien que peu employé (écrit-il). Pour le tamazighte, plusieurs vocables sont aussi recensés : *abrkan*, *abxxan*, *aḥbšan*. On relève également *abrṛan*, *ungil*.

Cette multiplicité des termes désignant la couleur noire s'explique par des raisons d'euphémisme : la couleur noire connote le mauvais augure ; pour le conjurer, on emploie d'autres termes estimés plus neutres.

5.2.2. Le cas particulier de *azgza*

Signalons que l'amazighe utilise *azgza* (ou *azgzaw*) aussi bien pour le vert que pour le bleu. La couleur étant « une vue de l'esprit », l'amazighe opère un autre découpage du prisme des couleurs où le bleu et le vert rentrent dans le même spectre ; quoique ces deux couleurs soient des couleurs primaires¹⁰⁰. C'est le contexte qui spécifiera la notion chromatique à laquelle on réfère ; on dira alors :

<i>iga azgza am tuga</i>	« il est vert (bleu) comme l'herbe »
<i>iga azgza am ignna</i>	« il est bleu (vert) comme le ciel »

E. Destaing (1938 : 39) signale le terme *azrwal* pour une personne aux yeux bleus (d'un bleu clair -précise l'auteur). Ce terme est attesté dans plusieurs dialectes ; cependant, au Maroc central, il désigne aussi « une personne atteinte de strabisme » du verbe *zrw* (Ao.), *ttzrwil* (AI). Le tachelhite distingue deux termes à ce niveau *azrwal* « personne aux yeux bleus » et *aziwal* "personne qui louche" du verbe *ziwl* (*ttziwil* (AI)) (Destaing, 1938 : 173).

On relève aussi, en tamazighte, le terme *adal* qui est défini comme « l'effet de couleur vert clair, teinture vert clair » (Taïfi, 1991b : 64). Ce terme est essentiellement employé dans l'artisanat et plus particulièrement dans le tissage des tapis où l'artisane doit distinguer dans son ouvrage ce qui est vert (*adal*) de ce qui est bleu (*azgza*). Chafik (1990 : 327 [t. 1]) précise que le terme *adal* est quasi spécifique aux dessins des tapis et à

⁹⁹ A Siwa, ce mot se réalise *izttif*, le /z/ s'est dévoisé en [s] au contact de la sourde /t/ pour donner *ištif* en tachelhite.

¹⁰⁰ Selon la physique des couleurs (théorie de Newton), le rouge, le vert et le bleu sont des couleurs primaires à partir desquelles on peut retrouver toutes les autres par synthèse additive.

une certaine espèce d'algues. Il donne également le verbe *ddalt* avec le sens de « être vert ». La morphologie de ce verbe en fait un type assez isolé et très peu fréquent dans le berbère nord et d'un point de vue morphologique, les verbes se terminant par un *-t* sont en effet très anciens et en tous cas rares en synchronie (cf. *srwt*,)¹⁰¹. D'ailleurs Foucauld classe le verbe *ddalt* sous la racine *DL* et non sous *DLT*, ce qui justifie que le *t* n'est plus considéré comme basique en synchronie bien qu'il soit l'ancienne marque des verbes d'état en diachronie. Nous pensons que Chafik a dû relever cette forme verbale en touareg qu'il exploite abondamment dans son dictionnaire. Le terme *adal* existe en touareg, avec le sens de « algues à la surface des eaux » (Foucauld, 1951 : 192). Et sous la même racine *DL*, Foucauld donne le verbe *dalet* (avec tout un champ dérivationnel) signifiant « être vert (être de couleur verte) [et qui] s'emploie pour exprimer toutes les nuances de vert, claires et foncées » (*idem* : 191).

adal (avec le sens de couleur verte) a vraisemblablement en berbère, un emploi métaphorique. En effet, en tachelhite, *adal* (pl. *adaln*) désigne l'algue (Destaing, 1938 : 13) ; de même qu'il réfère en kabyle d'abord à la mousse aquatique et par extension, à la couleur de cette mousse, vert clair (Dallet, 1982 : 139).

5.2.3. Les noms de couleur empruntés à l'arabe

Si l'on considère les sept couleurs formant le spectre chromatique et qui sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orange et le rouge, on peut constater que l'amazighe ne dispose que de trois termes basiques (rouge, bleu/vert, jaune), le blanc correspondant à l'association de toutes les couleurs et le noir à l'absence de couleur.

L'amazighe emprunte les trois autres couleurs (orange, violet et indigo) à l'arabe et les adapte de la manière suivante :

Arabe	tamazighte	Français
<i>limuni</i>	<i>alimuni, alčini</i>	"orange "
<i>zbibi</i>	<i>azbibi</i>	« violet, indigo »

¹⁰¹ A. Basset (1929 : XXV-XXVI) écrit à propos de ce type de verbes qu'il appelle les verbes "à suffixe t" « [qu'] il est très fréquemment attesté en Ahaggar. En dehors de ce parler, il n'est pas vivant mais son caractère fondamental en berbère, son ancienneté et son extension à tous les parlers ne font pas l'ombre d'un doute en raison de quelques exemples que l'on retrouve un peu partout, tel que *nubget* (Kabyle), *igat* (Ahaggar, Semlal, Izayan, Seghrouchen, Kabylie), *zegret* (Ghadamès, Aurès, Snous, Iznacen, Seghrouchen), *sumet* (Rif, Menacer, Salah, Kabylie) et surtout *emmet* connu de tous les parlers ».

Les unités *alimuni*, *altšini* (« orange ») et *azbib* (« violet/indigo ») sont dérivées respectivement de *limun* (ou *lčin*) « l'orange (le fruit) » et de *zbib* « les raisins secs » et sont intégrées selon le schème *a* + substantif emprunté + *i*.

Quant aux différentes nuances chromatiques concernant la teinte, l'intensité ou la luminosité, l'amazighe fait des emprunts à l'arabe.

Arabe	Tamazighte	Français
(4) <i>qhwi</i>	<i>aqhwi</i>	"marron, auburn"
(5) <i>smawi</i>	<i>asmawi</i> ¹⁰²	"bleu ciel"
(6) <i>rmađi</i>	<i>armađi/ amsydi, amydeddi</i>	"gris"
(7) <i>wrđi</i>	<i>awrđi</i>	"rose"
(8) <i>fanidi</i>	<i>afanidi</i>	"rose"

Notons que les termes donnés dans la colonne du milieu pour l'amazighe, ont été recueillis chez des locuteurs berbérophones n'ayant pas (ou très peu) de compétence en arabe dialectal. Les exemples de 1 à 5 de l'arabe se terminent tous par le *-i* de la *nisba* et qui signifie, dans ces exemples, une qualité. Ils sont dérivés respectivement des substantifs : *qhwa* "café", *sma* "ciel", *rmađ* "cendre", *wrđ* "fleur, en l'occurrence la rose" et *fanid* "bonbon, dragée". Ces items sont intégrés en berbère avec l'adjonction, à l'initiale, du *a-* qui est dans la majorité des cas la marque du substantif masculin singulier.

Pour la couleur grise, le rifain actualise les lexies suivantes :

- *amsydi* dérivé de *iyd* "la cendre" selon le schème *a---i* avec adjonction des formants *ms* (réciproque et factitif) ;
- et *amydeddi* avec l'ajout du formant *m* et la duplication du *d* pour rendre une certaine expressivité.

E. Destaing (1938 : 147) donne pour le tachelhite comme équivalent de "il est gris" les syntagmes suivants :

(9) *iga zund tummizt n iyd* "(littéralement) il est comme une poignée de cendre"

(10) *iga zund iyd* "il est comme la cendre"

(11) *iga llun n iyd* "il a la couleur de la cendre"

¹⁰² Pour les locuteurs bilingues (berbère, arabe dialectal), nous avons relevé le terme *ššibi* pour bleu ciel. Ce terme emprunté à l'arabe dialectal réfère à *ššiba* "l'absinthe" qui est normalement de couleur verdâtre, et sur ce point précis, on remarque que la frontière entre bleu et vert n'est pas étanche.

Tous ces syntagmes de comparaison sont construits autour du même noyau sémantique *iyd* "cendres" dont on exploite le sème de la couleur grise. D'ailleurs ce procédé est utilisé aussi en français "cheveux gris ou cendrés".

Le tamazighte utilise pour "gris" l'emprunt arabe (3) dérivé de *rmaḍ* (ar. "cendres"), intégré selon le même procédé vu plus haut. Le schème *a...i* qui porte la signification de la filiation, l'appartenance ou la qualité et bien que n'étant pas basique en amazighe, est devenu très productif dans les dérivés nominaux comme dans *abuhali*, *abṛṛani*, *amyraḥi*, etc.

Nous avons pu relever aussi en rifain le terme *anili* qui renvoie à la notion de bleu. Ce terme doit dériver assurément de *nnila* "préparation saponacée qui servait jadis à la lessive et qui était de couleur bleue".

D'autres syntagmes décrivant des couleurs peuvent être employés. Ces expressions ont été produites par des locuteurs amazighophones bilingues (berbère, arabe dialectal) :

(12) *iga šmš lčši* "littéralement : il est le soleil du coucher" pour "il est orange"

(13) *iga enq ḥmam* "littéralement : il est le cou du pigeon" pour "il est violet"

Mais curieusement, ces mêmes locutions soumises à l'appréciation de locuteurs uniquement arabophones ont été jugées comme ne faisant pas partie de leur compétence. Ils réalisent *limuni* et *quqi* (ou *mdadi*) pour orange et violet respectivement. Donc, les signifiants sont bien des emprunts à l'arabe, mais le signifié est propre au berbère. Il s'agit là aussi d'un sens métaphorique en rapport avec l'environnement des locuteurs.

5.2.4. Cas de l'emprunt de tout le champ lexical des couleurs

Les couleurs primaires appartiennent toutes au fonds amazighe et sont généralisées à la plupart des dialectes. On signale néanmoins, sporadiquement, des doublets où l'emprunt à l'arabe concurrence le terme autochtone. On relève ainsi au sud du Maroc, particulièrement dans la communauté des jeunes citadins, l'emploi de *aḥmṛi*, *aṣfri*, *axḍri*, *akḥli* à côté de respectivement, *azggʷay*, *awray*, *azgzaw* et *asggan*. A. Boukous (1981) dans une étude sociolinguistique (effectuée sur un groupe d'enfants âgés de cinq à treize ans) avait relevé ce phénomène de l'emprunt de tout le champ des couleurs chez cette catégorie de locuteurs. Cette situation est intéressante à plus d'un titre :

a) d'abord, l'emprunt n'est pas justifié par une lacune lexicale, étant donné que les dénominations des couleurs fondamentales sont disponibles en amazighe ;

b) ensuite, l'actualisation de ces emprunts chez une tranche précise de la communauté, en l'occurrence les jeunes citadins (parfois même les jeunes ruraux) ;

c) et enfin, l'intégration de ces emprunts selon un schème précis *acc*i où le *a-* est un morphème de substantivation pour former le masculin singulier et le *-i* assure le rôle de suffixe de détermination (qualité, appartenance, relation) (Boukous, *idem* : 26).

Cette concomitance des deux systèmes des couleurs arabe et berbère donne lieu à des composés hybrides, comme celui signalé par Taïfi (1991b : 245) : *ħmrzgg"ay* qui désigne « un individu joufflu et rougeaud ». La duplication du terme désignant la couleur rouge, une fois en arabe (*ħmr*) et une autre en berbère (*azgg"ay*) rend un effet d'expressivité. De même "la rougeole" est dite en tamazighte *bu ħmr̄un* (de l'arabe *ħMR̄*), alors que le composé *bu zgg"ay* (du berbère *ZWY*) attesté par exemple en tachelhite est également usité dans certaines variétés de l'arabe marocain. C'est dire que entre les deux systèmes chromatiques (berbère et arabe), il y a une certaine interpénétration qui indique l'évolution en cours dans ce champ sémantique.

5.3. Les noms de nombres

« Les noms de nombres berbères ont souvent attiré l'attention des chercheurs et fournissent un chapitre à toute monographie dialectale » remarquait L. Galand (2002 : 212). Nous sacrifions de notre côté à cette tentation dans un objectif double : celui de montrer que, d'un côté, le système de numération berbère jouit d'une certaine autonomie et d'une grande vitalité dans les variétés où il a été conservé dans son intégralité ; de l'autre côté, le système de numération arabe est également présent dans l'usage. Il se trouve ainsi à l'origine de l'introduction de nouvelles unités phonématiques et lexicales en berbère. La coexistence de ces deux systèmes de numération des la compétence des usagers pose avec acuité la question de l'aménagement de la numération en berbère. Il s'agira dès lors de fixer une (ou des) norme(s) pour l'enseignement/apprentissage de la langue et dans le cas présent, du système de numération.

L. Deroy (1956 : 68) signalait que « [l'] on admet généralement en linguistique que les noms de nombre sont parmi les éléments les plus stables du vocabulaire et qu'il faut être un parfait bilingue pour ne pas continuer, en parlant une langue étrangère, à compter

mentalement dans sa langue maternelle. Pour réelle qu'elle soit, cette stabilité n'a pas empêché les noms de nombre d'être souvent empruntés dans une quantité de langues ».

En effet, certains dialectes de l'amazighe n'ont conservé des numéraux que quelques uns. Les parlers du tamazighte n'ont gardé que les deux ou trois premiers, le tarifite que le premier ; seul le tachelhite a retenu l'ensemble des numéraux. Mais cette affirmation doit être nuancée, dans la mesure où l'usage effectif des numéraux cardinaux dans cette variante de l'amazighe est tributaire de données sociologiques (le milieu (rural ou citadin), le sexe du locuteur, son âge). A. Boumalk (1996 : 150) signale que l'usage des numéraux cardinaux en tachelhite est assez restreint en ce sens que ne sont vraiment usités que les nombres inférieurs à dix et que ce sont les femmes ou les personnes âgées habitant dans des zones enclavées qui recourent le moins à l'emprunt du système de numération arabe.

5.3.1. Le système numéral en tachelhite

Le système numéral berbère (dorénavant SNB) a été conservé dans un nombre limité de variantes dont notamment celles du sud (tachelhite, touareg et celle du Mزاب). Nous donnons ci-dessous le SNB tel qu'il se présente en tachelhite.

5.3.1.1. Les numéraux cardinaux supérieurs ou égaux à dix

CHIFFRES	NOMBRES CARDINAUX		EMPLOI	TRADUCTION EN FRANÇAIS
	MASCULIN	FÉMININ		
1	yan	yat	yan urgaz d yat tmyart	un homme et une femme
2	sin	snat	sin irgazn d snat tmyarin	deux hommes et deux femmes
3	kraḍ	kraḍt	kraḍ irgazn d kraḍt tmyarin	trois hommes et trois femmes
4	kkuz	kkuzt	kkuz irgazn d kkuzt tmyarin	quatre hommes et quatre femmes
5	smmus	smmust	smmus irgazn d smmust tmyarin	cinq hommes et cinq femmes
6	sḍis	sḍist	sḍis irgazn d sḍist tmyarin	six hommes et six femmes
7	sa	sat	sa irgazn d sat tmyarin	sept hommes et sept femmes
8	tam	tamt	tam irgazn d tamt tmyarin	huit hommes et huit femmes
9	tḗa	tḗat	tḗa irgazn d tḗat tmyarin	neuf hommes et neuf femmes
10	mraw	mrawt	mraw irgazn d mrawt tmyarin	dix hommes et dix femmes

Remarquons qu'avec les numéraux de 2 à 10, le complément est au pluriel. Avec 1, il est bien entendu, au singulier.

5.3.1.2. Les numéraux supérieurs à 10

Les nombres compris entre 11 et 19 sont obtenus par la coordination du chiffre de l'unité et celui de la dizaine à l'aide de la conjonction *d* "et" dans l'ordre suivant : *yan d mraw* "(littéralement un et dix) = onze". Cette classe se décline comme suit : *yan d mraw*

"onze", *sin d mraw* "douze", *kraḍ d mraw* "treize", *kkuz d mraw* "quatorze", *smmus d mraw* "quinze", *sḍis d mraw* "seize", *sa d mraw* "dix-sept", *tam d mraw* "dix-huit", *tza d mraw* "dix-neuf". Quand le complément est précisé, il se met au singulier dans le tachelhite.

sin d mraw n urgaz "douze hommes"

Dans d'autres dialectes, les données sont différentes ; en ce sens que le complément peut se mettre au pluriel, c'est le cas pour la Grande Kabylie et le Mزاب (Galand, 1967 : 253-259). Galand fait d'ailleurs une répartition des dialectes selon le nombre que prend le complément et selon la présence ou l'absence de la préposition *n* entre le numéral et le complément.

Quant au numéral, lui-même, il s'accorde en genre avec le complément. Destaing (1938 : 99) donne deux possibilités : soit on accorde le deuxième numéral uniquement, soit on accorde les deux. On aura ainsi :

sin d mrawt n tmyart ou *snat d mrawt n tmyart* "douze femmes"

5.3.2. Le système numéral en tamazighte

Dans les parlers du tamazighte, seuls les noms de nombre de un à trois sont vivants en synchronie. On relève ainsi les variantes suivantes *yun/yukk/yiwn/idž* "un", *yut/yiwt* "une", *sin/snat* "deux" et *kraḍ* ou *šraḍ* "trois". Au-delà de ces trois nombres, toute la numération est empruntée à l'arabe dialectal. Certaines unités lexicales sont empruntées telles qu'elles sont prononcées en arabe dialectal, c'est le cas des nombres *ṛbca* "quatre", *xmsa* "cinq", *stta* "six", *sbca* "sept", *εšṛa* "dix"; d'autres subissent certaines modifications phonétiques. Les nombres 8 et 9 sont prononcés respectivement *tmanyā* et *tssca* (au lieu de *tmnyā* et *tseud* comme ils sont attestés en arabe dialectal). Cette réalisation se rapproche de celle que connaissent ces mêmes chiffres en arabe classique (cf. *ṭamāniyatun*, *tiscatun*). Les nombres supérieurs à 10 subissent en berbère certaines modifications phonétiques.

5.3.2.1. Intégration phonétique des numéraux supérieurs à 10

Nombre	Arabe classique	Arabe dialectal	Tamazighte
11	<i>iḥdā ʿaṣar</i>	<i>ḥdāš</i>	<i>ḥdaeš</i>
12	<i>itnā ʿaṣar</i>	<i>tnāš</i>	<i>tnaeš</i>
13	<i>talātata ʿaṣar</i>	<i>tltṭāš</i>	<i>tlṭṭaeš</i>
14	<i>arbacata ʿaṣar</i>	<i>rbeṭāš</i>	<i>rbeṭaeš</i>
15	<i>xamsata ʿaṣar</i>	<i>xmmṣṭāš</i>	<i>xmmṣṭaeš</i>
16	<i>sittata ʿaṣar</i>	<i>stṭāš</i>	<i>stṭaeš</i>
17	<i>sabeata ʿaṣar</i>	<i>sbeṭāš</i>	<i>sbeṭaeš</i>
18	<i>tamānyata ʿaṣar</i>	<i>tmmnṭāš</i>	<i>tmmnṭaeš</i>
19	<i>tisseata ʿaṣar</i>	<i>tseṭāš</i>	<i>tseṭaeš</i>

A partir de ce tableau, nous remarquons que l'intégration des emprunts se fait pour tout le paradigme selon les mêmes procédés phonétiques. Si on laisse de côté l'amuïssement des voyelles (phénomène connu en arabe dialectal marocain), l'arabe dialectal ne conserve du deuxième élément du nom de nombre composé que la chuintante š et le trait de l'emphase. La chute de la pharyngale provoque un allongement compensatoire de la dernière voyelle. Par contre, en tamazighte, la pharyngale est maintenue avec la chuintante. L'emprunt des numéraux à l'arabe est d'ailleurs responsable de l'introduction, au niveau phonologique de la langue, d'un nombre assez important de pharyngales sonores. En plus des exemples cités ci-dessus, d'autres numéraux comprennent le phonème /ɛ/:

sbea "sept "

tssca "neuf"

εšra "dix"

εšrin "vingt"

rbein "quarante"

sbein "soixante-dix"

tsscin "quatre-vingt-dix"

ainsi que tous les nombres composés à partir de ces unités.

5.3.2.2. L'emprunt de syntagmes par le biais de la numération

Quand on quitte le niveau de l'unité isolée (le paradigme) pour s'intéresser à la succession des unités sur l'axe paradigmatique, on peut remarquer en amazighe (surtout pour les parlers n'ayant pas conservé tout le système numéral originel amazighe, mais également pour les autres parlers) l'emprunt de constructions syntagmatiques. L. Galand (1967) avait signalé ce phénomène dans son étude sur la construction des noms de nombre sans pour autant le traiter. Il note à ce propos que quand le berbère emprunte *tlɛ snin*, il n'emprunte ni l'unité *tlɛ* à elle seule, ni l'unité *snin*, mais bien le syntagme en entier. Dans son étude sur le parler des Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba, F. Bentolila (1981 : 64) montre que le figement de ces syntagmes qui semblent être empruntés tels quels à l'arabe apparaît dans des énoncés comme « *wiss ɣbe yyam* : (littéralement "celui du quatrième jour" ou encore dans la construction pléonastique « *ass wiss ɣbe yyam* (littéralement "le jour du quatrième jour") : le quatrième jour ».

Nous relevons dans notre corpus les occurrences suivantes :

- | | |
|---|---|
| (14) <i>šhrayn aya a xf idda</i> | "cela fait deux mois qu'il est parti" |
| (15) <i>yurs camayn g lemɣ nns</i> | "il est âgé de deux ans" |
| (16) <i>yumayn ay yurs n ttsriɣ</i> | "il a deux jours de congé" |
| (17) <i>lla nttiniy s myytayn n warryal</i> | "nous payons le billet du bus 200 réaux (10 dirhams)" |
| (18) <i>ɣɣly as alfayn n warryal</i> | "je lui ai prêté 2000 réaux (100 dirhams)" |

A côté de ces réalisations, on se serait attendu aux occurrences suivantes respectivement :

*sin n wayyurn aya a xf idda*¹⁰³
yurs sin n isgg"asn g lemɣ nns
sin n wussan n ttsriɣ ay yurs
lla nttiniy s sin n id myya (n warryal)
ɣɣly as sin n id walf (n warryal)

¹⁰³ Pour les numéraux supérieurs à 10, la simple juxtaposition suffit en tachelhite, on dira ainsi *sin wussan* "deux jours", *snat tmyarin* "deux femmes".

Les occurrences *šhrayn*, *camayn*, *yumayn*, *myttayn* et *alfayn* sont empruntées ici comme des formes lexicalisées et concurrencent les constructions syntagmatiques ci-dessous. Nous pouvons faire à ce propos les remarques suivantes :

1. Il ne semble pas que l'emploi de ces emprunts soit limité à une tranche précise de la communauté ni qu'il dépende, comme nous l'avions supposé, de l'âge du locuteur ni de son degré d'instruction en arabe. Ces réalisations ont, en effet, été relevées chez des locuteurs âgés et quasi monolingues.
2. Il est fort probable que ces formes ne soient même pas perçues par les locuteurs comme un duel dans la mesure où leur morphologie rappelle, dans une large mesure, le pluriel externe en berbère.
3. Ce duel est limité au décompte du temps¹⁰⁴ et de la monnaie.
4. Cet emprunt n'est pas justifié par une lacune lexicale dans la mesure où le berbère dispose du nom de nombre *sin* et du terme désignant la notion dont il est question (jour, mois, année, etc.)
5. Nous aimerions émettre enfin l'hypothèse que l'arabisation de ces composés est un processus en cours. Pour les numéraux supérieurs à trois, et qui sont tous empruntés à l'arabe en tamazighte, l'emprunt ne concerne pas uniquement le numéral, mais c'est tout le syntagme qui est emprunté. On relève ainsi :

(19) *rbesnin* rarement *rbea n isgg"asn* "quatre ans"

(20) *xmssiyyam* rarement *xmsa n wussan* "cinq jours"

Si l'emprunt des unités *rbea* et *xmsa* peut s'expliquer, en synchronie, par l'existence d'une case vide, il n'en va pas de même pour les syntagmes *rbe snin* et *xms iyyam* où les déterminés ont bien leurs équivalents en berbère. Au lieu que seul le paradigme des noms de nombre soit emprunté, l'emprunt affecte tout le syntagme.

Ceci est encore plus évident quand il s'agit d'un numéral qui existe en berbère comme c'est le cas du chiffre trois. A priori, rien ne justifie l'emprunt de la construction *tl̥t šhur*¹⁰⁵ "trois mois" à l'arabe pour la bonne raison que les deux termes sont disponibles en amazighe (*kraḍ* "trois" et *ayyur/ayyurn* "mois"). Pourtant, des locuteurs ayant une

¹⁰⁴ Il faut signaler aussi que pour rendre l'heure (division du jour en 24 heures), tout le paradigme est emprunté à l'arabe, même pour les parlers actualisant la numération en berbère. On dira ainsi *rrbea n ššbaḥ* "quatre heures du matin", *tl̥lata n tḍgg"at* "trois heures de l'après-midi", etc.

¹⁰⁵ En tachelhite, on dira *kraḍ iyyirn*.

connaissance rudimentaire de l'arabe emploient ces emprunts. Par la suite, et par analogie, le phénomène qui concerne les numéraux supérieurs à trois touche également les numéraux trois et deux et c'est ce qui explique justement l'emprunt de la forme du duel. Nous assistons à ce niveau à ce que L.-J. Calvet (1974) appelle la glottophagie dans la mesure où l'emprunt devient envahissant et phagocyte la langue réceptrice en l'absence d'une quelconque motivation d'ordre linguistique. L'emprunt ne se situe plus au niveau des unités isolées, mais transcende celles-ci pour concerner également des constructions syntagmatiques qui, en fin de parcours, supplantent les formes natives.

5.3.3. L'usage des numéraux

Les parlers qui ont conservé le système de numération berbère (chleuh, touareg, mozabite et Ghadamès) présentent des similitudes dans la morphologie des numéraux (si on exclut les différences phonétiques), mais se distinguent aussi par certaines variations qui concernent aussi bien le lexique que la syntaxe.

5.3.3.1. La variation lexicale des noms de nombres

On relève plusieurs variantes lexicales, mais avant de les présenter il faudrait faire la part de ce qui est effectivement attesté dans la compétence des locuteurs et ce qui est forgé à partir de formes existantes.

5.3.3.2. Le nombre 20

Mammeri (1976 : 57) donne pour le nombre 20 les termes *mrawin* mais également *ešrin* pour le tachelhite, *sent temerwin* pour le mozabite et *senatet temerwin* pour le tamachek. Mais d'autres formes existent ; pour le tachelhite, nous avons relevé le nombre composé *sin id mraw* qui doit avoir été forgé sous l'influence des autres dialectes (mozabite et touareg). À partir des nombres *sin* et *mraw*, Chafik (1996 : 108) crée un nouveau composé *ssimraw*. Cette unité a été reprise par les didacticiens de l'IRCAM dans *tifawin a tamaziyt 3* sous la forme *simraw* (sans la gémation de la consonne *s*) (2005 : 75). Mais le terme employé systématiquement et spontanément chez les informateurs est l'emprunt arabe *ešrin*. Un autre terme relevé en tachelhite pour le nombre 20 est *agnar* (pl. *agnarn*) mentionné par Chafik (2003 : 167), mais utilisé surtout

dans les textes anciens. Nous avons relevé chez AL-Awzali (1977 : 140) les illustrations suivantes :

*yi-nn ay d flas izzugz řbbi nttan d tmtti nns sin wagnarn d mrawt n tżallit [...]ar ittda ar d ittařka aylli y as inna lřqq iezzan yimyur : ha nn kksy asn sin n id wagnarn d smmust, agurnt smmust.*¹⁰⁶

Et plus loin (p. 250) : *lřamřa mqquarn taggug f tin tuzzumt s tmiđi d sin wagnarn d smmus d mraw mitr.*¹⁰⁷

5.3.3.3. Le nombre 100

Pour rendre le nombre 100, le tachelhite et le touareg emploient la lexie *timiđi*, *tamiđi* (pl. *timađ*), le mozabite actualise *twines* (pl. *twinas*). Nous avons relevé *timiđi* dans *L'océan des pleurs* de Mohammed Al-Awzali, édité par Stricker (1960). Nous en donnons deux exemples :

Première illustration (p. 74) :

*rabie ttani n stta w eřrin bed myya d ifđi
a y ikmml ibdu y wayyur n řafr lli t izwarni
sđist tmađ n lbit d stta w xmsin a ggisi
kmmllnin yan iřkkan iřasb tnt y lktabi*¹⁰⁸

Deuxième illustration (p. 10) :

*lxyar n lmaxluqat a tin lanbiya a ttigan
timiđi wwafđan d řbca w eřrin n yifđ ay gan i
z gisn lmursalin tltmyya d řbaeataeř adakk*¹⁰⁹...

¹⁰⁶ Nous traduisons : C'est alors que Dieu lui a ordonné, à lui (le prophète) et à sa nation cinquante (littéralement 2x20 et 10) prières [...], il allait et revenait jusqu'à ce que le Tout Puissant lui ait dit : je leur (les musulmans) ai ôté quarante cinq (littéralement 2x20 et 5), il en reste donc cinq.

¹⁰⁷ Nous traduisons : la grosse pierre est éloignée de celle du milieu de cent cinquante cinq (100 et 2x20 et 5 et 10) mètres. (Il s'agit ici du rituel de la lapidation de Satan lors du pèlerinage à la Mecque).

¹⁰⁸ La traduction de cette strophe est donnée par l'éditeur à la page 123 : « Ce livre a été achevé ans le mois Rabî at-Tânî de l'an mil cent vingt six, et commencé dans le mois de řafar de l'année précédente. Il contient en tout six cent cinquante-six vers. Que celui qui en doute les compte dans le livre ». Une note infrapaginale apporte la précision suivante sur la date de l'Hégire : « Ces mois commencent le 17 janvier 1714 et le 27 février 1713 ».

¹⁰⁹ Ces vers sont traduits par l'éditeur (1960 : 80) comme suit :

« Les meilleures créatures sont les prophètes, qui sont au nombre de cent vingt quatre mille. Parmi eux se trouvent trois cent quatorze envoyés... ».

Il faut signaler que le terme *timidi* et quoique attesté dans les textes anciens, comme en témoignent les exemples ci-dessus, ainsi que dans tous les ouvrages de néologie, n'est pas très présent dans l'usage ; c'est l'emprunt arabe *myya* qui est le plus récurrent. Quand nous avons recueilli *timidi* auprès d'informateurs, c'est que ceux-ci appartiennent au tissu associatif, ou qu'ils sont très au fait de la dynamique néologique. Dans les travaux des berbérissants classiques, c'est le terme *myya* (Destaing, 1938 : 56 ; Aspinion, 1953 : 255) ou le syntagme *smmus id ešrin* (Aspinion, 1953 : 255) qui sont attestés. De même, dans sa méthode d'apprentissage du tachelhite, Lamzoudi, qui est un locuteur natif, rend le nombre 100 par le terme *myya* (1994 : 176-185).

Il faut noter que *myya* ne s'accorde ni en genre ni en nombre avec le nom qu'il détermine :

myya n wagmar "cent chevaux" (Destaing, 1934 : 56)

myya n tgemmi "cent maisons"

5.3.3.4. Le nombre 1000

Deux termes rendent le nombre 1000 ; *ifd* (pl. *afdan*) que l'on trouve en tachelhite et *agim* (pl. *igiman*) (tamachek) et c'est *agim* que donne Chafik¹¹⁰ (2003 : 169) comme équivalent de mille. En revanche, il utilise *afd* avec le sens de 100 000. On relève également en mozabite *twinešt tamqqrant* pour mille. Il faut préciser qu'en touareg, *ifd* existe, mais correspond à un nombre très grand, à l'infini en quelque sorte *war lḥdd* selon la terminologie de Mammeri (1976 : 57). Ce même terme a la valeur de un million (1 000 000) dans le *Bulletin de l'Académie berbère* (Achab, 1996 : 93).

En tachelhite, il correspond à mille (Ibañez, 1954 : 204 ; Boumalk et Bounfour, 2001 : 88). L'occurrence *ifd* apparaît dans les vers de Al-Awzali cités plus haut, un autre exemple relevé chez le même auteur illustre bien le terme *ifd* avec le sens de mille :

Imiqdar n ddnub a s ttaeddabn, kra ikka nn gis

taḍuri n tiṭṭ, kra yaḍn ikka nn gis aggari

¹¹⁰ Chafik (2003 : 167) donne le terme *agndid* (*wagndid*, pl. *ignudun*) pour un million.

*amggaru kullu ifḍ n usgg^was iffy di*¹¹¹

Cette même unité lexicale employée avec le même sens a été notée chez P. Galand-Pernet (1972 : 124) dans le distique suivant extrait d'un poème du rrayṣ Ubuliḥsn (compagnon de lḥažž Bleid) :

*lakutin xmsin n yifḍ l lḥažž ny akk^w nnig nns,
a tusi tn kullu ssfint, ku yan iga rṛža y rbbi nns*¹¹²

Destaing (1938 : 187) donne comme équivalent de la lexie mille, l'emprunt arabe *alf*. Mais à la même entrée, il livre le terme *afḍ* (pl. *afḍan*), mais avec le sens de "cent mille, grand nombre"¹¹³ ; le même sens que lui confère Mammeri (1976 : 57).

D'un point de vue morphologique, le nom déterminé par le nom de nombre *ifḍ* se met au singulier ; cependant nous avons relevé une occurrence où celui-ci est au pluriel. Nous empruntons à Boumalk et Bounfour (2001 : 88) l'exemple qui illustre l'entrée *ifḍ*. Il s'agit d'un poème de Archach :

*aslm ismammi f rbbi-ns ar ukan allan
ifḍ n ššbayk ḥadant ukan imasan*¹¹⁴

A la lumière de ces exemples, nous pensons que l'accord en nombre du nom déterminé est tributaire du sens que revêt *ifḍ*. Quand le terme renvoie au nombre cardinal mille, le nom déterminé se met au singulier comme c'est le cas dans les vers tirés de Al-Awzali (*amggaru kullu ifḍ n usgg^was iffy d i*) et ceux donnés par P. Galand-Pernet (*lakutin xmsin n yifḍ n lḥažž ny akk^w nnig nns*) ; par contre, quand *ifḍ* renvoie au sens de multitude ou de grand nombre, le nom déterminé se met au pluriel, comme il en est dans les vers de Archach données par Boumalk et Bounfour (*ifḍ n ššbayk ḥadant ukan*

¹¹¹ Traduction de Stricker (pp. 115-116) : « Leur punition est proportionnelle aux péchés qu'ils ont commis. Les uns ne restent en Enfer que le temps d'un clin d'œil, d'autres plus longtemps, et ceux qui doivent y rester le plus longtemps de tous, en sortent quand même après mille ans ».

¹¹² « Il y avait peut-être cinquante mille pèlerins, ou plus encore,

Q'emportait ensemble un vaisseau. En son Dieu,

Chacun avait placé son espérance » Traduction de Galand-Pernet (1972 : 125).

¹¹³ Notons qu'en français, le terme *mille* a aussi deux sens. C'est un numéral cardinal correspondant à dix fois cent ; mais il signifie également « un grand nombre, une grande quantité » comme dans les expressions « dire mille fois, faire mille amitiés » (Le petit Robert 1, 2000).

¹¹⁴ Les auteurs traduisent par : « le poisson se plaint à Dieu en pleurant / sur le bord de l'eau mille filets s'étalent ».

imasan). Dans cet exemple, le pluriel est imposé par la nuance sémantique que véhicule le terme *ifɗ*. Il ne s'agit pas en fait, d'un nombre exact de filets qui atteindrait mille, mais tout simplement d'un grand nombre, d'une multitude de filets.

ifɗ ne s'accorde pas en genre avec le nom qu'il détermine : il reste invariable quel que soit le genre du nom déterminé.

Nous récapitulons les différentes variantes lexicales dans le tableau suivant :

VAR Nombres	tachelhite	mozabite	touareg	Propositions néologiques	Parlers utilisant la numération arabe
20 ¹¹⁵	sin id mraw, ešrin, agnar	sent temerwin	senatet temerwin	mrawin ssimraw, simraw	ešrin
100	timiɗi	twineſt	tamiɗi		mya
1000	ifɗ	twineſt tamqqrant	agim		alf

Remarque : VAR = variantes

5.3.4. La base du système de numération en berbère

La base du système de numération en berbère est soit décimale, soit vicésimale. Aghali-Zakara mentionne un autre système de numération quinaire pour le touareg. Il écrit à ce propos dans son article sur *Les lettres et les chiffres* (1993 : 141-153) : « dans les parlers touaregs, tant septentrionaux (Ghat, Ghadamès) que subsahariens (Aïr, Azawagh, malien et nigérien...), tous les noms de nombre sont berbères et les règles régissant la numération sont identiques partout. Deux systèmes sont concomitamment utilisés : l'un à base décimale, l'autre à base quinaire concerne exclusivement le comput financier ».

¹¹⁵ Ahab (1996 : 92) signale pour le nombre 20, le terme *warem* relevé dans *le Bulletin de l'Académie berbère* en précisant qu'il n'est attesté dans aucun parler berbère et qu'il a été forgé à partir de *mraw* en lisant le mot de droite à gauche.

Mammeri (1976 : 57) donne pour le nombre 50, *semnest temerwin* (pour le mozabite) et *semmuset temerwin* (pour le tamachek). Il s'agit littéralement de cinq dizaines (qui font cinquante) en touareg. Achab (1996 : 92) présente quelques exemples de composés numéraux du système de numération berbère à base décimale : *kraḍt temerwin* "trente", *ukkuzet temerwin* "quarante".

Le système de numération donné par Chafik est également fondé sur la base décimale. Nous relevons ainsi les nombres cardinaux suivants : *kramraw* pour 30 (1990 : 204), *kkumraw* pour 40 (1990 : 405), *smumraw* pour 50 (1990 : 342), *sḍimraw* pour 60 (1990 : 495), *ssamraw* pour 70 (1990 : 492), *ttammraw* pour 80 (1990 : 205) et *tḍamraw* pour 90 (1990 : 192).

Par contre, les cardinaux donnés par Castellanos (1997 : 20) sont construits sur une base vicésimale ; c'est-à-dire que la base du calcul est vingt.

mrawin d mraw "vingt et dix" pour trente ;

sin id mrawin "deux vingtaines" pour quarante ;

sin id mrawin d mraw "deux vingtaines et dix" pour cinquante ;

kraḍ id mrawin "trois vingtaines" pour soixante.

Dans une numération décimale, les occurrences ci-dessus seraient rendues réciproquement par :

<i>kraḍ id mraw</i>	"littéralement trois dizaines"
<i>kkuz id mraw</i>	" quatre dizaines"
<i>smmus id mraw</i>	" cinq dizaines"
<i>sḍis id mraw</i>	" six dizaines"

Il faut préciser qu'en tachelhite c'est le système de numération à base vicésimale qui est utilisé de vingt à quatre-vingt-dix-neuf (Aspinion, 1954 : 252-261 ; Lamzoudi, 1994 : 176-185). Voici quelques exemples de nombres composés supérieurs à 20.

<i>ešrin d mraw</i>	"trente"
<i>ešrin d smmus d mraw</i>	"trente cinq"
<i>kkuz id ešrin d mraw</i>	"quatre-vingt-dix"
<i>kraḍ id ešrin d yan</i>	"soixante et un"

Notons également que les dizaines sont rendues par des composés syntagmatiques (*sin id ešrin* pour "quarante") et non par des unités simples. Cependant, sous l'influence du

modèle de numération français, des tentatives ont essayé de dériver l'appellation des dizaines à partir des noms de nombres simples. C'est ainsi que l'on relève dans le Bulletin de l'Académie berbère les termes *šaret* (trente), *ukkuset* (quarante), *semmuset* (cinquante). Comme le signale Achab (1996), ces dénominations ne sont pas conformes au système de numération berbère et nous pouvons ajouter que le procédé de dérivation utilisé témoigne d'un manque de rigueur et de peu de régularité dans l'application des règles de dérivation. En effet, les trois termes précédents sont dérivés respectivement à partir des numéraux simples *kraḍ* (ou *šraḍ*), *kkuz* et *smmus*. Si l'ajout du *-t* final est systématique pour les trois items, rien ne justifie l'ajout de *u-* dans *ukkuset* et encore moins la disparition du *ḍ* dans *šaret* étant donné que le *ḍ* est une consonne radicale *KRD* (ou *ŠRD*). En plus, et d'un point de vue phonétique, la chute de la dentale emphatique *ḍ* est peu probable, en effet, elle ne rentre pas dans la classe des consonnes qui sont susceptibles d'effacement en berbère telles les labiales par exemple.

5.3.5. La combinaison des noms de nombres

On relève dans le lexique scolaire de M.-U. Larab (2004 : 59-60) les termes suivants correspondant aux nombres supérieurs à dix et inférieurs à vingt :

mraw yan (11), *mraw sin* (12), *mraw kraḍ* (13), *mraw kkuz* (14), *mraw sem* (15), *mraw sad* (16), *mraw sa* (17), *mraw tam* (18), *mraw tza* (19)¹¹⁶.

Ces nombres composés sont construits sur le même modèle qui consiste à juxtaposer le nombre dix et le chiffre des unités ; le premier étant immédiatement suivi du deuxième et sans aucun coordonnant. Ces constructions rappellent dans une large mesure (et à l'exception du trait d'union) le modèle français dix-huit et dix-neuf. Mais cet ordre ne semble pas être le seul ordre canonique dans le système de numération berbère. On relève en effet dans le tableau synoptique de Mammeri (1976 : 57) pour le nombre 11 les exemples suivants :

yan d mraw (tachelhite), *meraw d igen* (mozabite), *mraw d iyen* (touareg).

¹¹⁶ Dans le *Bulletin de l'Académie berbère*, ces nombres sont écrits en un seul mot : *mrawša* "dix-sept", *mrawtam* "dix-huit", *mrawtza* "dix-neuf" (avec une emphatisation de *s*, *t* et *z*) (Achab, 1996 : 92).

On peut remarquer que dans ces syntagmes, le coordonnant *d* est permanent, il sert de jonction entre le chiffre des unités et celui des dizaines. En revanche, le tachelhite se démarque des autres dialectes du fait que la composition répond à l'ordre suivant :

Chiffre des unités + *d* + dix (*yan d mraw*, *sin d mraw*, etc.). Castellanos (1997 : 20) en étudiant les numéraux en tachelhite donne ce même ordre pour les nombres cardinaux compris entre 10 et 20 ; mais pour les composés de vingt, l'ordre est différent : *mrawin d yan* (21), *mrawin d sin* (22), etc.

En mozabite et en touareg, c'est le chiffre des dizaines qui précède celui des unités. Chafik (1990 : 108) donne les deux possibilités : *yan d mraw* et *mraw d yan / mrawt d yat* et *yat d mrawt*.

Il ressort donc que l'ordre d'agencement des chiffres dans les nombres composés n'est pas le même partout. La question de savoir quel ordre choisir se pose avec acuité dès que l'on aborde la question de l'enseignement de la langue. Si les corpus disponibles peuvent diverger quant à la dénomination des chiffres et à leur agencement dans les nombres composés ; l'école, elle, a l'obligation d'instituer une norme et l'élève doit avoir à sa disposition un système fixe et bien établi.

5.3.6. La coexistence des systèmes de numération arabe et berbère

A l'issue des exemples glanés dans la documentation livresque (textes anciens et textes plus récents) ainsi que des occurrences recueillies auprès des informateurs, il ressort que les systèmes de numération berbère et arabe ont tous les deux une certaine vitalité en tachelhite ; ils fonctionnent parfois parallèlement, souvent conjointement, mais n'entretiennent jamais un rapport d'exclusion. Autrement dit, chez un même locuteur ou dans un même texte, les deux systèmes sont présents. Zavadovskij (1974 : 103) écrit à ce propos « [qu']on peut supposer pour le berbère, c'est-à-dire pour des phénomènes au niveau de langue commune, considérée comme la somme des dialectes qui nous sont connus, l'existence d'un système unique et uniforme proto-berbère, recoupé en son état moderne par des emprunts arabes ». Dans un texte ancien comme celui de Al-Awzali (1960 : 10), nous notons l'emploi simultané des deux numérations :

timiḍi wwafḍan d ṛbea w ešrin n yifḍ ad gan i

z gisn lmursalin tltmyya d ṛbacataešr adakk..

timidi "cent" et *ifd* (pl. *afdan*) "mille" appartiennent au SNB, alors que *rbca* "quatre", *ešrin* "vingt", *tlmyya* "trois cents" et *rbacataešr* "quatorze" sont des unités empruntées au système de numération de l'arabe dialectal. Les deux systèmes sont employés dans ce distique simultanément.

On note le même phénomène dans les deux vers empruntés à P. Galand-Pernet où, à côté du numéral berbère *ifd*, est actualisé le numéral arabe *xmsin* et non *sin id ešrin d mraw*.

Des contraintes métriques (nombres de syllabes ou de pieds) pourraient sûrement être à l'origine de ce choix. Seulement, la coexistence des deux systèmes de numération a été observée aussi dans des discours spontanés : un même locuteur peut rendre 30 par *ešrin d mraw* ou par *tlatin*.

Le syntagme *ešrin d mraw* et la lexie *tlatin* sont interchangeables dans ce cas. C'est ce qui fait écrire à Aspinion (1953 : 255) que « les Berbères Chleuhs abandonnent de plus en plus leur système de numération pour adopter celui des arabes, plus particulièrement au-dessus de 20. Mais jusqu'à ce nombre, ils emploient encore les chiffres berbères. Il en est de même pour les dizaines ». A notre sens, il ne s'agit pas de l'abandon d'un système au profit de l'autre, mais de l'utilisation conjointe des deux numérations. La substitution des noms de nombres arabes aux noms de nombres berbères n'est ni automatique, ni généralisée à tout le système de numération. Ici, nous ne parlons pas de la connaissance des noms de nombres, c'est-à-dire l'aptitude à les réciter ; tout locuteur du tachelhite est en mesure de décliner tout le système de numération si on le lui demande. Ce qui est intéressant, c'est de voir l'usage effectif du SNB dans des discours spontanés, de connaître le système de numération employé par les locuteurs dans le calcul mental et c'est à partir de ces situations que l'on peut tirer des conclusions quant au degré de maîtrise et d'usage du SNB.

Quand nous interrogeons les données, nous pouvons noter les observations suivantes :

- a- le paradigme de 1 à 10 présente une grande fixité : tous les noms de nombre de *yan* à *mraw* appartiennent au SNB et ne commutent pas avec leurs correspondants en arabe.
- b- L'homogénéité qui caractérise ce paradigme se retrouve aussi, quoique de façon non systématique, dans la tranche de nombres de 11 à 19. Les locuteurs réalisent *yan d mraw* jusqu'à *tza d mraw*, mais l'emprunt à l'arabe n'est pas exclu, comme l'illustre le distique de Al-Awzali cité plus haut.

c- Le cas de *šrin* est très intéressant. L'usage de ce terme dépasse de loin ses variantes concurrentes : *agnar* se trouve surtout dans les textes anciens ; alors que *mrawin*, *sinmraw* ou encore *simraw* sont des constructions récentes (Mammeri, 1976 : 57 ; Chafik, 1996 108 ; Castellanos, 1997 : 20). Le vocable attesté dans la compétence lexicale des usagers est *ēšrin*. Il constitue (comme nous l'avons dit en 3.2.) la base du système de numération, puisque trente est dit *ēšrin d mraw*, quarante *sin id ēšrin*, cinquante *sin id ēšrin d mraw*, etc.

d- *ēšrin*, de par sa fréquence d'emploi dans le système de numération, et bien qu'étant une unité originellement étrangère au système, obéit aux mêmes règles que les noms de nombre berbères, à savoir qu'il s'accorde en genre avec le nom déterminé. On dira alors

ēšrin n ufrux "vingt garçons"

et *ēšrint n tfruxt* "vingt filles"

On a ajouté un *-t* (marque du féminin) à *ēšrin* comme pour *kkuzt*, *smmust* ou *mrawt*, etc. Signalons que les nombres *timiḍi* et *ifḍ* de même que leurs corollaires empruntés à l'arabe respectivement *myya* et *alf* ne connaissant pas l'accord en genre ; ils restent invariables quel que soit le genre du nom qu'ils déterminent :

<i>timiḍi n iysan</i>	"cent chevaux"	/	<i>timiḍi n tfunasin</i>	"cent vaches"
<i>ifḍ n yisan</i>	"mille chevaux"	/	<i>ifḍ n tfunasin</i>	"mille vaches"
<i>myya (n) urgaz</i>	"cent hommes"	/	<i>myya n tmyart</i>	"cent femmes"
<i>alf (n) urgaz</i>	"mille hommes"	/	<i>alf n tmyart</i>	"mille femmes"

Ce mélange des systèmes de numération concerne aussi bien le niveau paradigmatique que le niveau syntagmatique. Dans le nombre composé *stta w ēšrin bed myya d ifḍ* (1126), les chiffres des unités, des dizaines et des centaines sont empruntés à l'arabe, seul le chiffre des milliers est berbère. Dans les corpus étudiés, nous avons rencontré plusieurs cas de figures : des nombres composés où tous les éléments constitutifs sont en berbère (*timiḍi n wafḍan* "cent mille"), des nombres composés avec des éléments des deux systèmes (*rbca w ēšrin n yifḍ* "vingt-quatre mille") et des nombres dont la totalité des constituants sont empruntés à l'arabe (*tlmmyya d rbaēataēšr* "trois cent quatorze").

Devant cette hétérogénéité des matériaux, l'aménageur de la langue doit trouver un moyen de réduire cette confusion maintenue voire accentuée par le caractère essentiellement oral de la langue et l'absence d'une norme qui en fixerait l'emploi¹¹⁷.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹¹⁷ L'aménagement des nombres de nombres est étudié dans la troisième partie *Aménagement linguistique*.

DEUXIEME PARTIE
LA NEOLOGIE LEXICALE

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous exposerons successivement la définition et la typologie de la néologie telles qu'elles sont données dans les travaux de linguistique, ensuite nous examinerons les caractéristiques de la néologie en amazighe, et nous analyserons des corpus concernant d'un côté le lexique fondamental (langue commune), en l'occurrence le lexique d'Abou Elazm et Azaykou, de l'autre des vocabulaires spécialisés : informatique et juridique.

1. LA NÉOLOGIE : ÉTAT DES LIEUX

1.1. Néologie, néologisme : définitions et typologie

1.1.1. Définitions

La difficulté de cerner la notion de néologisme a été soulignée par plusieurs auteurs. J. Pruvost et J.-F. Sablayrolles (2003 : 3) définissent le néologisme comme un concept plurivalent qui ne se réduit pas à la somme de ses composants *néo* (nouveau) et *logos* (parole, discours). Cette difficulté a été également relevée par F. Gaudin et L. Guespin (2000 : 233-242) qui, en retraçant l'évolution des mots *néologique*, *néologie* et *néologisme* dans l'histoire ont mis en évidence l'impossibilité (ou du moins la difficulté) d'attribuer un sens unique à chacun des termes à une période déterminée. De son côté, J.-F. Sablayrolles (2000 : 12) parle d'« une terminologie floue, pléthorique et ambiguë ». A. Rey (1976) s'interroge si le néologisme est un pseudo-concept et conclut « qu'il s'agit d'un concept pragmatique, méthodologique, sans doute trivial, mais non pas d'un pseudo-concept ». Il considère le néologisme comme « une unité du lexique, mot, lexie ou syntagme, dont la forme signifiante ou la relation signifiant-signifié caractérisée par un fonctionnement effectif dans un modèle de communication déterminé, n'était pas réalisée au stade immédiatement antérieur du code de la langue » (*idem* : 17). Notons que cette définition intègre la variable temporelle comme critère important dans la définition du néologisme. En effet, une unité lexicale nouvellement créée, une fois

implantée dans l'usage et intégrée par les locuteurs perd de ce fait même son caractère de nouveauté et n'est plus par conséquent perçue comme néologique.

Un des rares numéros de revue consacré à l'étude de la néologie est déjà ancien. Quatre linguistes : B. Gardin, G. Lefèvre, C. Marcellesi et M.-Fr. Mortueux (1974 : 45-52) examinent le concept de *néologie* dans leur article « A propos du "sentiment néologique" » et constatent que la néologie constitue un domaine nommé mais non défini. Ils ont dû faire face à une impasse théorique qui consiste en l'inexistence d'un accord sur une définition des néologismes. Pour outrepasser cet obstacle, ils ont fondé la constitution de leur corpus sur le postulat suivant : l'existence chez les dépouilleurs d'un sentiment néologique. Ils concluent, cependant, que le sentiment néologique n'est pas constant et qu'il est difficile de cerner la notion étant donné les divergences d'opinion sur le caractère nouveau ou non d'un terme chez les informateurs.

A. Rey (1976 : 3-17) note que la néologie n'a que modérément retenu l'attention des linguistes et souligne l'absence du terme *néologisme* des ouvrages de référence en linguistique générale tels Bloomfield, Harries, Gleason, J. Lyons et même du *Dictionnaire des sciences du langage* de Ducrot-Todorov alors qu'il est attesté depuis le XVIII^e siècle en français puis en anglais.

Cependant, les ouvrages de lexicographie, et les dictionnaires de linguistique réservent une place à la notion de néologie. Nous pouvons relever différentes définitions qui se recoupent, mais se différencient aussi selon l'aspect le plus mis en relief. Ainsi le *Dictionnaire de linguistique* de Larousse définit la néologie comme étant « le processus de formation de nouvelles unités lexicales. Selon les frontières que l'on veut assigner à la néologie, on se contentera de rendre compte des mots nouveaux, ou l'on englobera dans l'étude toutes les nouvelles unités de signification [...] » (1973 : 334). Le néologisme est « tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue, ou toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien » (1973 : 335).

Le dictionnaire de la linguistique, donne la définition suivante, empruntée à Riffaterre, « par *néologisme*, je comprends le mot nouveau, le sens nouveau d'un vocable déjà existant, mais aussi l'emprunt [...] ; j'y joins aussi les mots qui après avoir existé sont morts et paraissent neufs quand ils renaissent de l'oubli [...]. L'emploi du néologisme se dit néologie » (1974 : 229-230). Cette définition met en relief aussi bien la néologie formelle que la néologie sémantique. L'emprunt ainsi que les mots réactualisés

sont également considérés comme des néologismes. Mais ce que ne dit pas la définition, et qu'il faut préciser, c'est que le caractère de nouveauté de l'emprunt réside dans l'accueil de l'unité lexicale étrangère et non pas dans sa création puisqu'il s'agit d'un apport exogène.

La néologie est donc un concept plurivalent, difficile à cerner, mais elle n'en demeure pas moins un phénomène naturel et humain auquel la langue n'échappe pas à l'échelle d'une vie humaine. Pruvost et Sablayrolles (2003 : 6) écrivent à ce propos : « essentielle pour la vie d'une langue, [la néologie] fait en réalité, l'objet tout au long d'une existence, d'un inconscient parcours initiatique, avec des étapes diverses qui en garantissent sans doute et l'apprentissage et la régulation ».

1.1.2. Typologie

Parallèlement à la définition des concepts, les typologies proposées, c'est-à-dire les procédés de création, pour le lexique et plus particulièrement pour la néologie sont nombreuses et diverses. Le classement le plus fréquemment proposé est la répartition en néologie formelle, néologie sémantique et emprunt. Certains auteurs considèrent que cette tripartition peut être réduite à deux dans la mesure où l'on peut considérer les emprunts comme de nouvelles formes qu'une langue L se réapproprie. De même, d'autres groupes sont ajoutés, c'est le cas, entre autres, du changement de catégorie grammaticale (G. Matoré, 1952) ou encore du verlan suggéré par H. Walter (1984).

L. Deroy (1971) avait édicté trois principes qui sous-tendent le phénomène de la néologie :

- Le premier principe : « seules restent vivantes les langues qui se modifient suivant le cours du temps, qui s'adaptent aux circonstances et aux besoins nouveaux, sans être momifiées par un conservatisme et un purisme excessifs » (p. 6).
- Le deuxième principe est l'autodéfense des langues : « la nécessité de maintenir la compréhension entre [l]es générations empêche la langue de se modifier trop rapidement ou trop gravement » (p. 7).
- Le troisième principe de la néologie réside dans l'adaptation d'un mot importé : « quand une langue a besoin d'un mot, elle s'en accommode ou elle l'accommode » (p. 9).

En se fondant sur les besoins qui suscitent la néologie, on a aussi distingué quatre types : la néologie stylistique, la néologie technologique, la néologie sociale et la néologie fonctionnelle (Dubuc, 2002).

Sablayrolles (2000) compare une centaine de classements et met en évidence leur disparité aussi bien au niveau des objectifs que des fondements. J. Pruvost et J.-F. Sablayrolles (2003) élaborent un classement où ils opposent une matrice externe (l'emprunt) à des matrices internes comprenant quatre ensembles se subdivisant en sous-groupes : les matrices morpho-sémantiques, syntactico-sémantiques, morphologiques (truncation et siglaison) et la matrice pragmatique (détournement d'une locution par ajout ou suppression d'un élément).

L'observation des néologismes en berbère montre qu'il y a au moins trois procédés utilisés dans la création d'un néologisme à savoir :

- l'emprunt à un autre dialecte ou à une langue étrangère ;
- l'adoption d'un sens nouveau pour une forme ancienne ou expansion sémantique ;
- la création d'une forme nouvelle soit par dérivation ou par composition.

Le premier procédé, correspondant à la matrice externe, a été traité à part dans la mesure où nous le considérons comme une formation exogène, les deux autres correspondent respectivement aux composantes syntactico-sémantique et morpho-sémantique.

1.2. Caractéristiques de la néologie en amazighe

1.2.1. Une néologie de l'écrit

Pour le berbère, la néologie est dictée aussi bien par des raisons d'épuration que par des raisons de dénomination (la néologie dénominative de Guilbert (1974)). Nous pouvons même avancer que la quasi-totalité des vocabulaires néologiques publiés sont conçus par leurs auteurs comme un acte de militantisme dans des contextes précis de revendication identitaire, culturelle et linguistique (*Lexique des mathématiques, lexique de l'informatique*, etc.). Il faut préciser que d'un côté le domaine scientifique et technique connaît l'hégémonie de l'anglo-américain ; domination contre laquelle une langue comme le français se livre à une lutte permanente et féroce qu'elle ne gagne pas toujours ; de l'autre, le statut sociopolitique et économique des pays où se parle le berbère le met indubitablement hors compétition. C'est pour cette raison que la confection de

vocabulaires scientifiques et techniques en berbère n'a d'autre ambition que symbolique : elle sert à montrer que le berbère est en mesure de dénommer des notions scientifiques. Même pour les langues à tradition écrite ancienne, le vocabulaire scientifique présente la spécificité de rester circonscrit aux seuls spécialistes ou à des personnes "éclairées", donc sa diffusion est restreinte (L. Guilbert, 1973). Par conséquent, il faut que les aménageurs de la langue puissent canaliser leurs efforts sur des secteurs prioritaires en relation avec les besoins en matière de lexique. A ce propos A. Goosse (1971 : 44) écrivait avec raison que « pour que la résistance ait quelque efficacité, il ne faut pas gaspiller sa poudre pour des causes déjà perdues (quand l'usage a tranché) ou contre des objectifs sans valeur stratégique ».

Notons que la néologie en berbère est une néologie de l'écrit. Les néologismes créés n'arrivent pas à s'étendre à la communauté toute entière. En effet, c'est dans les textes écrits (poésie ou prose) utilisant ce que S. Chaker (2006) nomme la néo-langue qu'une quantité importante de néologismes est reprise ; cependant, au niveau des productions orales, seulement une infime proportion passe dans l'usage et plus précisément dans l'usage d'un certain groupe social. Des lexèmes comme *azul* "salut", *tammirt* "merci" et *tifawin* "bonjour" semblent assez largement implantés parce qu'ils ont bénéficié d'une grande diffusion que leur assure le champ sémantique auquel ils réfèrent. Il s'agit en l'occurrence de formules de civilité qui sont fréquemment utilisées dans l'énonciation, ce qui multiplie leurs possibilités de reprise par les locuteurs et accroît leur chance de diffusion.

1.2.2. Le savoir linguistique et métalinguistique

Pour suivre l'évolution de la société, toute langue vivante doit intégrer des mécanismes de néologie propres à créer les nouvelles unités lexicales qu'imposent le progrès des connaissances et les transformations des techniques. Cette dynamique générale donne l'obligation au lexique d'offrir ce que l'on appelle en linguistique des "séries ouvertes" autorisant la création lexicale nécessaire à l'indispensable renouvellement du lexique. Pour l'amazighe, c'est la combinaison de la racine et du schème qui donne naissance à une unité lexicale donnée. Dès lors, la connaissance de la langue permettant de mettre en œuvre toutes ses potentialités, du mode de dérivation et de composition, de l'inventaire des schèmes sont des données incontournables pour qui veut créer des unités lexicales.

Or, ces postulats de base font souvent défaut chez les confectionneurs de néologismes car souvent mus par la passion et la revendication identitaire (du reste, légitimes) qui ne laissent pas de marge au discernement requis dans tout travail scientifique.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les dernières décennies ont connu une production assez importante (du point de vue quantitatif) de glossaires et de lexiques en berbère proposant des néologismes dans différentes disciplines (mathématiques, éducation, droit, électricité, informatique, etc.) ; ces publications sont souvent des œuvres individuelles (rarement de groupes) et souvent menées dans des cadres associatifs, sans véritables assises scientifiques. R. Achab (1996) avait fait une synthèse critique des ouvrages de néologie produits en amazighe sur un demi-siècle (1945-1995). Depuis, et sur toute la décennie 1995-2005, d'autres productions néologiques ont vu le jour ; mais elles ont toujours en commun les mêmes carences, à savoir une connaissance insuffisante du fonctionnement de la langue et surtout de sa morphogenèse et l'absence quasi-totale d'indications sur les sources bibliographiques exploitées et les aires linguistiques explorées. Ces initiatives fort nombreuses pèchent aussi par le manque de coordination et de concertation entre les différents confectionneurs de néologismes.

1.2.2. Le poids du touareg dans la néologie amazighe

Dans ce qu'on convient d'appeler la Tamazgha, le touareg occupe une place particulière, presque mythique : il représente en quelque sorte la protolangue pour les néologues. Nous lisons ainsi sous la plume des auteurs de *l'Amawal* (1980 : 5) que « le touareg est à la fois plus complet et plus pur que les autres [variétés du berbère] ». Achab (1996 : 171) remarque à ce propos que « le recours [au touareg] est investi de très fortes connotations subjectives, [qu]'il traduit en particulier une recherche de pureté (retrouver le vrai berbère), une quête des origines [et qu'] il ressemble à un pèlerinage destiné à laver la langue (du Nord) de trop d'emprunts quelquefois vécus comme autant de souillures ». Le touareg, comme toute langue vivante, comprend aussi des emprunts à l'arabe¹¹⁸, il lui

¹¹⁸ Faute de ne pouvoir le vérifier pour toute l'œuvre de Foucauld, nous nous sommes astreinte, à chaque fois que nous avons à consulter le dictionnaire, à noter les emprunts à l'arabe rencontrés au hasard de la recherche, la liste est trop longue pour être donnée ici. Nous en signalons, néanmoins, quelques exemples qui ne posent aucun problème d'identification : *lx dmt* "travail", *šš k* "être dans le doute", *zzed* "provision", *ymr* "remplir, se remplir", *slm* "être sauvé", *sslam* "le salut", *šrd* "stipuler", *bxs* "déprécier", *šrry* "juger", *butlma* "trésor public = *baytu lmal* etc.

arrive même d'actualiser des emprunts là où les parlers Nord disposent de termes natifs, en témoigne l'emploi de la racine *ktb* empruntée à l'arabe qui a supplanté le verbe natif *aru/ara/ari* "écrire" (Galand, 1976) ; c'est ce constat qui fait écrire, ailleurs, à l'auteur (2000 : 199) que « l'unité du touareg n'exclut nullement une diversité parfois prononcée [...] [et] que le touareg se distingue tantôt par son caractère conservateur, tantôt par son aptitude à évoluer. Il n'y a là nulle contradiction pour une langue et *il serait temps de ne plus regarder le touareg comme un dinosaure survivant*¹¹⁹ ». Il faudrait signaler également le fait que si le touareg a peu emprunté à l'arabe, il a sûrement dû emprunter aux langues africaines avec lesquelles il entretient des relations de proximité géographique comme le montrent les travaux de Cl. Gouffé (1977).

Galand (*idem*) explique la place privilégiée qu'occupe le touareg parmi les autres variétés du berbère par des raisons structurelles internes mais également par des raisons externes qui sont les suivantes : (i) le fait que les Touaregs soient les seuls berbères à avoir conservé l'usage de l'écriture libyco-berbère et (ii) la reconnaissance du touareg comme langue nationale au Niger et au Mali.

La division que l'on fait entre les dialectes nord et le touareg est fondée sur des données linguistiques objectives. Le touareg a des caractéristiques propres qui ne sont pas partagées par les autres dialectes. Durand (2002) remarque que minimiser les différences entre le berbère nord et ce qu'il appelle le berbère Sud (c'est-à-dire le touareg) serait même préjudiciable à la langue. D'ailleurs, d'un point de vue linguistique, le touareg est le seul ensemble de parlers que Basset (1959 : 5) convenait d'appeler *dialecte*. Il écrivait à ce propos qu'« il y a bien, mais là seulement, un dialecte, unité intermédiaire entre la langue et les parlers ». Le recours au touareg est d'abord, à notre sens, symbolique. Mais bien que toutes les variétés du berbère se partagent un dénominateur lexical commun¹²⁰ et des zones de divergences, il n'en demeure pas moins que l'emprunt systématique et privilégié au touareg induit parfois des perturbations au niveau de la communication dans la variété qui l'accueille. A titre d'exemple, *tafkka* qui désigne en touareg le "corps humain", dénomme en tachelhite "la charogne", "le pantalon" est désigné par *akrbay* du

¹¹⁹ C'est nous qui soulignons.

¹²⁰ Le fait que *ššil* (suivi de pronoms affixes régime indirect) et signifiant "malgré, à contre cœur" attesté en tamazighte (*ššil-i* "malgré moi ; que je le veuille ou non"), mais qui n'existe ni en tachelhite, ni en tarifite soit attesté en touareg (Foucauld, 1951, I : 125-126) est tout à fait intéressant à signaler et prouve l'unité de la langue malgré les divergences.

touareg *ékerbei* alors que *akurbi* désigne en tamazighte "sandale, savate", etc. Achab (1996 : 171) résume bien la situation en attestant que « au niveau démographique, à échelle pan-berbère, [le touareg] est largement minoritaire. Par conséquent, le poids trop grand qui est le sien compromet au départ le projet néologique dans son ensemble. Les termes et les radicaux qui en sont tirés peuvent présenter en effet des particularités phonologiques et morphologiques, mais ils sont surtout, généralement, complètement inconnus des berbérophones du Nord ». A notre sens, le recours au touareg ne se justifie qu'une fois épuisées les possibilités des variétés marocaines d'abord, puis celles des autres dialectes nord ou du moins ceux pour lesquels nous disposons de documentation lexicographique sérieuse, faute de ne pouvoir mener des enquêtes de géographie linguistique à grande échelle.

2. ANALYSE DU *PETIT DICTIONNAIRE DE ABOU ELAZM ET AZAYKOU*

Parmi les productions néologiques marocaines, on peut citer *le petit dictionnaire arabe-amazighe* de A. Abou Elazm, en collaboration avec Ali Azaykou, (1993).¹²¹ Nous formulerons d'abord quelques remarques préliminaires sur les caractéristiques générales de ce vocabulaire, nous analyserons ensuite les procédés de formation qui ont régi l'élaboration des néologismes proposés tout en les évaluant au cas par cas et nous finirons par une synthèse de remarques sur les matériaux néologiques proposés.

Une première lecture de l'imagier permet de relever les spécificités suivantes :

- s'agissant d'un imagier, tous les termes de la nomenclature correspondent à des notions concrètes (se prêtant facilement à l'illustration : une partie du corps humain, une fleur, un animal, etc.) et ne posant pas *a priori* de problème de conceptualisation ;
- la nomenclature ne refferme que des substantifs (aucune référence aux verbes ni aux outils grammaticaux) ;
- l'unité lexicale figure isolée : aucune indication morphologique n'est fournie (les marques obligatoires du nom : genre, nombre et état) ;

¹²¹ Il s'agit d'un imagier pour l'apprentissage de l'amazighe aux enfants de deux à six ans. Il présente un vocabulaire illustré relevant de plusieurs champs lexicaux (corps humain, habillement, jouets, mobilier et immobilier, faune, flore, etc.). La nomenclature comprend 567 mots. L'ouvrage, transcrit en caractères arabes, se compose également de deux index arabe-amazighe et amazighe-arabe, d'une introduction (deux pages) ne renfermant aucune indication sur le ou les parlers étudiés. Il s'agit en fait du tachelhite. Chaque page contient deux images, disposées verticalement, avec leur désignation en arabe et en amazighe. A l'intérieur de chaque champ lexical, les images sont classées selon l'ordre alphabétique de l'AC.

- les emprunts à l'arabe ne sont pas retenus ;
- le vocabulaire présenté relève de la langue générale, étant donné que le public ciblé est celui des enfants de l'enseignement préscolaire. La nomenclature comprend des mots ayant trait à l'environnement immédiat de l'enfant. Ceci étant, et comme nous l'avons signalé plus haut, certains mots de la langue usuelle peuvent être considérés comme relevant de la langue spécialisée, c'est le cas des noms des animaux qui peuvent rejoindre le vocabulaire de la faune, ou ceux des plantes qui peuvent être classés comme vocabulaire de la flore. Nous avons également expliqué que plus la langue spécialisée se rapproche des préoccupations quotidiennes des locuteurs plus la frontière entre langue générale et langue spécialisée s'estompe.

2.1. Les procédés de formation utilisés

Parmi les champs sémantiques retenus, certains présentent des termes natifs caractérisés par une assez grande stabilité, c'est le cas des champs relatifs au corps humain, aux légumes et fruits et aux animaux. En revanche, d'autres champs sont constitués par des dénominations empruntées (à l'arabe ou au français) ou correspondent à des lacunes lexicales, en ce sens que l'amazighe ne dispose de terme pour nommer une notion donnée, celle-ci étant étrangère aux habitudes socioculturelles de la communauté ou relevant d'une technologie nouvelle. C'est le cas des nouveautés culinaires (tartes, pâtisseries, glace, etc.) ou des appareils électroménagers (aspirateur, cuisinière, réfrigérateur, etc.) à titre d'exemple. Dans cette analyse, nous nous intéressons à ce qui relève de la néologie lexicale. Plusieurs procédés de formation du lexique sont mis à contribution dans ce travail : la formation endogène par dérivation ou composition, la néologie syntagmatique (associant des termes natifs ou nouvellement créés pour former un syntagme dont le référent est nouveau) et la formation exogène qui s'illustre par l'emprunt et le calque sémantique.

2.1.1. La dérivation

« Pris en un sens large, le terme de *dérivation* peut désigner de façon générale le processus de formation des unités lexicales. Dans un emploi plus restreint et plus courant, le terme de dérivation s'oppose à composition (formation de mots composés).

La dérivation consiste en l'agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique » (Dubois et *al.*, 1973 : 141). On a démontré, par la suite que le critère de l'autonomie lexicale des éléments n'est pas un critère pertinent pour distinguer la dérivation de la composition dans la mesure où certains préfixes peuvent se comporter, par ailleurs, comme des entités autonomes¹²².

Pour le berbère, ces deux procédures de synthématique sont attestées. La dérivation consiste en l'agglutination d'un lexème et d'un morphème ; en revanche, pour la composition il s'agit de deux lexèmes. La dérivation est de loin, le procédé le plus productif dans la formation du lexique en amazighe. Chaker (1984 : 179) écrivait à ce propos qu'il existe entre les deux procédés « un déséquilibre écrasant : la composition n'est en berbère qu'un phénomène sporadique, peu productif, alors que la dérivation, tant verbale que nominale, constitue un système essentiel dans l'économie générale de la langue. La dérivation est le pivot non seulement du lexique, mais aussi de la syntaxe de l'énoncé verbal ». Cette constatation est valable aussi bien pour le lexique déjà établi que pour celui nouvellement créé.

2.1.1.1. Dérivation avec adjonction du formant agentif *am-*

Dans cette catégorie, à partir d'une base verbale, on dérive le nom d'agent par préfixation du formant *am-*. Le schème que prendra le nom d'agent dépend du type du verbe qui a servi de base de dérivation (nombre de consonnes, présence ou non d'une voyelle dans le radical, présence ou absence d'une gémée). En linguistique, la notion d'*agent* est définie comme « un terme de sémantique qui désigne l'être ou l'objet par lequel une action est accomplie [...] Le nom d'agent est celui qui possède une marque morphologique spécifique [...] » (Mounin, 1974 : 15).

En berbère, on constate que des formes de nom d'agent peuvent fonctionner comme des noms concrets ou des déverbatifs concrets (Chaker, 1984). Nous remarquons justement que la totalité des lexèmes des deux listes suivantes réfèrent à des objets concrets, parfois à des noms d'instruments. Pour ce qui est du genre des lexèmes, apparemment, aucun critère d'ordre linguistique n'est à l'origine du genre affecté à l'unité lexicale forgée. Le morphème du féminin *t--t* ayant également une valeur de diminutif et de laudatif pourrait avoir un emploi préférentiel dont la mesure où il peut être attribué à des

¹²² En français par exemple, *contre* dans contredire, *bien* dans bienfaisant.

instruments de petite taille (*tamsfđt*, *tamsrayt*, *tamssinsgt*). Mais les données recueillies font apparaître que les deux genres sont utilisés à proportions égales. La langue de travail (ici l'AC) ne semble pas exercer d'influence systématique sur ce choix, qui reste donc arbitraire.

Liste 1 (mots féminins)

Mot amazighe	Base de dérivation	Equivalent Français
<i>tamannađt</i>	<i>nnd</i> (tourner)	hélicoptère
<i>tamšušđt</i>	<i>šđ</i> (glisser)	luge
<i>tamsfđt</i>	<i>sfđ</i> (essuyer)	gomme (pour effacer)
<i>tamzziđt</i>	<i>iziđ</i> (être sucré)	gâteau à la crème
<i>tamsrayt</i>	<i>sry</i>	aspirateur
<i>tamsrayt</i>	<i>sri</i> (coiffer, démêler)	peigne
<i>tamssinsgt</i>	<i>sinsg</i> (siffler)	sifflet
<i>tamssunyt</i>	<i>nny</i> (orner)	machine à écrire
<i>tamssusrt</i>	<i>susseret</i> (fendre)	magnétophone
<i>tamskrt</i>	<i>skr</i> (faire)	pince (l'outil)
<i>tamuššft</i>	<i>šuf</i> (nager) ¹²³	bouée

Liste 2 (mots masculins)

Mot amazighe	Base de dérivation	Equivalent Français
<i>amayus</i>	<i>yus</i> (propre, brûlé)	confiture
<i>amakrađ</i>	<i>krađ</i> (trois)	triangle
<i>amalway</i>	<i>lwi</i> (conduire)	locomotive
<i>amaslas</i>	<i>lls</i> (tondre)	tondeuse
<i>amssiđn</i>	<i>ssiđn</i> (compter)	ordinateur
<i>amkkalu</i>	<i>kult</i> (attacher)	camion
<i>amžkrir</i>	<i>žžukr</i> (traîner)	tracteur
<i>amsttl</i>	<i>stl</i> (peser, soupeser)	la balance
<i>amzwu</i> (<i>azzar</i>)	<i>zwu</i> (être sec)	sèche-cheveux

¹²³ Cette racine et ses dérivés seront analysés plus loin.

Les points d'interrogation dans la colonne "base de dérivation" indiquent les lexèmes pour lesquels l'identification de la racine n'a pu s'effectuer. En effet, les racines qui correspondraient à ces occurrences ne sont pas attestées dans les lexiques du tachelhite consultés ni dans la compétence de locuteurs (avertis) interrogés qui ne semblent pas reconnaître les racines à partir desquelles auraient été dérivés les néologismes. Dans de pareils cas, le réflexe est de penser à l'éventualité d'un emprunt interne. C'est-à-dire que les auteurs auraient importé soit toute l'unité lexicale d'un autre dialecte, soit la racine qui a servi de base de dérivation. La réponse à nos investigations a été trouvée dans les dictionnaires de Foucauld et Chafik.

1. *tamsrayt* "aspirateur" a été formé à partir de la racine *sry* qui signifie en touareg "aspirer avec les narines" (Foucauld, 1951 : 1856). L'auteur précise que le verbe « peut avoir comme sujet une personne, un animal ou des narines ». Il s'agit ici d'un néologisme morphosémantique, dans la mesure où le signifiant *tamsrayt* n'existe pas en tant que tel en touareg, c'est une forme nouvellement créée à partir d'une racine existante. Du point de vue du signifié, seul un sème¹²⁴ a été retenu, celui de "l'aspiration". Il y a eu affectation de ce trait de sens à un objet, c'est-à-dire à un inanimé alors que le terme désigne habituellement un animé. Il s'agit ici d'une métaphore basée sur la similarité ou l'analogie.

2. Le terme *tamssunyt* "machine à écrire" a été forgé à partir de la racine touarègue *nni* (factitif : *ssuny*) qui signifie « orner de dessins (faits par n'importe quel procédé). [Il peut s'agir de] traits ou dessins faits au pinceau ou avec n'importe quel instrument, broderies de tout genre, application de morceau de peau ou de tissu découpés, sculpture, ciselure, impression, etc. » (Foucauld, 1951 : 1404). La définition précise que le sujet ne peut être qu'une personne. Le verbe *ssuny* est repris dans le Chafik sous la racine *RQN* (1990 : 446) avec le sens de "soigner son écriture, écrire lisiblement". A partir de la forme factitive *ssuny*, on a forgé une forme agentive *tamssunyt* par extension sémantique. Les sèmes retenus dans la nouvelle unité lexicale sont "impression" et

¹²⁴ Le sème est défini comme « l'unité minimale de signification, non susceptible de réalisation indépendante, et donc toujours réalisée à l'intérieur d'une configuration sémantique ou sémème » (Dubois et al., 1973 : 433).

"écriture". *tamssunyt* est donc "celle qui imprime, qui écrit" ; le sujet étant ici un inanimé contrairement à ce qui est précisé dans la définition de Foucauld.

3. *tamssusrt* "magnétophone" est formée à partir du touareg *susseret* dont le sens premier est « fendre », mais qui peut aussi avoir un deuxième sens par extension sémantique, celui de « bien fendre (en prononçant bien, en articulant bien tous les sons) sa langue, ses paroles, ce qu'on dit, lit, récite, une lecture, une récitation, une chose quelconque dite, lue, récitée » (Foucauld, 1951 : 1851). Chafik (1990 : 498) signale également le verbe *ssusrt* sous la racine *SŽL* avec le sens de "lire un livre de façon continue". La racine *SŽL* est polysémique en AC et parmi les différentes acceptions qui en sont données par l'auteur, aucune ne correspond à "enregistrer sur une bande magnétique". Pour rendre la notion de "enregistrer (consigner par écrit)", le berbère utilise le verbe *zmmem*, le verbe *aru/ari/ara* "écrire" ou encore le verbe *zzugz* qui signifie littéralement en tachelhite "faire descendre" du verbe *gg"z* "descendre". Pour désigner "le magnétophone", l'arabe moderne utilise *ʔālātu tasžīl* (appareil d'enregistrement) ou *musazžila* (lit. enregistreuse) ; l'AD a intégré cette dernière unité sous la forme d'un participe passif (ism mafeūl) *musžžala*, littéralement "enregistrée" alors qu'en arabe moderne, elle est morphologiquement un participe actif (ism faēil)¹²⁵. Le cheminement pris pour la confection du néologisme *tamssusrt* est tout à fait intéressant. Il fallait dénommer un objet qui portait une désignation exogène *Imusžžala*. On a voulu ainsi substituer un terme berbère au terme arabe. Pour ce faire, on est parti de la racine *SŽL* à laquelle, on a cherché un équivalent en berbère. Le dictionnaire bilingue arabe-amazighe de référence, le Chafik donne un certain nombre de lexies sous cette racine. N'ayant pas trouvé, le terme qui correspondrait à la notion recherchée (enregistrement sur bande magnétique), les néologues ont pris le verbe *ssusrt* ("lire de façon courante, continue") dont le sens est assez lointain de la notion recherchée, mais qui, néanmoins, est celui qui s'en rapproche le plus parmi les différentes acceptions données. Les traits sémantiques exploités étant "son", "lecture", "continu". Le verbe *ssusrt* fait partie d'une classe assez restreinte et

¹²⁵ A cause de la chute du vocalisme de l'arabe marocain, due à son substrat berbère, la distinction phonétique entre participe actif et participe passif tend à se neutraliser pour certaines catégories de verbes. Là où l'AC distingue *mueaddib* "celui qui torture" et *mueaddab* "celui qui est torturé", l'AD retient *meddb*, avec un effacement vocalique, qui rend aussi bien le participe actif (*ya lmeddb ni* "ô, celui qui me torture") que le participe passif (*ana meddb* "je suis torturé") (Elmedlaoui : communication orale).

ancienne en berbère (les verbes à finale *-t* du type *srwt* "dépiquer, battre "le grain") ; la forme agentive nouvellement créée à partir de ce verbe *tamssusrt* ne laisse pas entrevoir facilement la racine, dans la mesure où les deux sont analysés comme morphème discontinu du féminin *t—t*, le *am-* est le formant agentif, les éléments restant *ssusr* peuvent être considérés comme une forme factitive de *usr* ou *wsr*. Il se trouve que la racine *WSR* se trouve en berbère, elle serait même pan-berbère, avec le sens de "être vieux, âgé". Le signifié de la nouvelle unité lexicale est opaque, il ne se laisse pas appréhender par la forme signifiante, celle-ci est même source d'une certaine ambiguïté sémantique (*tamssusrt* serait interprétée comme "celle qui fait vieillir"). Le schème, lui, est transparent, on comprend qu'il s'agit d'un nom d'agent qui ici réfère à un objet concret, mais c'est le sens de la racine insérée dans le schème qui induit une erreur d'interprétation. La référence quasi-systématique au touareg dans la créativité lexicale en amazighe conduit souvent à cette opacité sémantique.

4. *amalway* "locomotive" est emprunté au touareg où la forme existe telle quelle avec le sens de « conducteur [...]. Il peut être une personne ou un animal. Se dit par extension, d'une personne ou d'un chien qui conduisent un aveugle, d'une personne qui en conduit une autre ou plusieurs autres quelque part ou chez quelqu'un en les entraînant, du chef d'une caravane [...], du chef d'une troupe guerrière [...], de l'homme qui conduit le chameau de tête d'un *ālaouai* "file de chameaux attachés l'un derrière l'autre" » (Foucauld, 1951 : 1096). *amalway* est un nom d'agent dérivé du verbe *ilwi* (orthographié par l'auteur *eloui*) "conduire". Le terme est également signalé par Chafik (1996 : 320-321) à l'entrée *QTR*. Parmi les lexies relevées sous cette racine, on note le verbe (*i*)*lwi* et le nom d'agent *amalway* avec les mêmes sens qu'il ont en touareg et deux néologismes sémantiques *alaway* pour "train" et *tamalwayt*¹²⁶ pour "locomotive". Le procédé utilisé ici est l'extension sémantique, on a emprunté une forme préexistante dans une variété dont on a étendu le sens par métaphore qui consiste à comparer la locomotive à un conducteur d'une file. Mais au niveau de la langue d'accueil, en l'occurrence le tachelhite dans le cas qui nous intéresse, et la forme et son signifié sont nouveaux.

¹²⁶ D'un point de vue chronologique, le deuxième tome de Chafik (où figure l'entrée *QTR* est paru en 1996), les propositions de Abou Elazm et Azaykou (1993) lui sont antérieures, ce qui exclut une éventuelle consultation de Chafik pour ce terme précis. Il en va autrement pour le premier tome (1 - ض) publié en 1990. Les différents auteurs ont puisé directement dans le Foucauld avec la différence que Chafik a opté une forme féminine (*tamlawayt*) alors que les deux autres auteurs ont préféré la forme au masculin (*amlaway*).

Nouveau ne veut pas dire *étranger*, même si l'on ne comprend pas le sens de l'unité lexicale, on s'accordera à dire que c'est du berbère de par sa morphologie.

Le terme *alaway* (dont la définition a été donnée ci-dessus) a été également emprunté au touareg pour désigner "le train". La métaphore consiste dans ce cas à comparer le train à une file de chameaux.

5. *amkkalu* "camion". Le terme a été identifié chez Chafik (1990 : 583) sous la racine *ŠHN* avec le sens de "charge à transporter". Le mot est d'origine touarègue, dérivé du verbe *kult* qui signifie « attacher par la mâchoire inférieure un animal » ; le nom d'agent *amkkalu* désigne « le chameau de charge qui, en caravane, est habituellement attaché par la mâchoire inférieure. Et par extension "chameau de charge" » (Foucauld, 1990 : 785-786). En touareg, le sens premier de *amkkalu* est technique et désigne l'état de l'animal attaché par la mâchoire inférieure, ce n'est que par étirement sémantique qu'il réfère à la fonction de cet animal (transporteur de charges). La proposition néologique (*amkkalu* pour "camion") opère un élargissement sémantique au deuxième degré, à partir d'un sens qui est déjà lui-même une extension sémantique, qui conduit à une grande distanciation sémantique entre le sens du verbe *kult* et la notion que l'on veut désigner "camion".

6. Une dernière remarque sur la forme *amssiḍn* ne serait pas sans intérêt. Nous avons donné la racine de ce mot dans la mesure où celle-ci commence à s'implanter dans l'usage, au niveau de l'école. *siḍn* a le sens de "compter" en touareg (Foucauld, 1951 : 276). La racine est également mentionnée chez Chafik avec le même sens de "compter, calculer" (1990 : 266). Mais le fait d'avoir forgé l'unité lexicale *amssiḍn*, littéralement "le calculateur", pour désigner l'objet "ordinateur" montre l'influence de la langue de référence qui est l'AC. L'unité ainsi formée est la traduction du terme *ḥāsūb* qui est dérivé du verbe *ḥasaba* "calculer". *ḥāsūb* est lui-même, à l'origine, une traduction de l'anglais *computer*, dérivé du verbe *to comput* "calculer" (Y. Hlal, 2001). Si les confectionneurs de ce néologisme étaient partis du français, le résultat aurait été inéluctablement différent ^{dans} dont la mesure où dans le mot *ordinateur*, les sèmes retenus sont "ordonner, agencer" et non "calculer". C'est pour cette raison que lors de la création d'un mot, il faut éviter de partir du terme en langue étrangère pour essayer de chercher son équivalent. On veillera à prendre comme point de départ la notion, que l'on s'efforcera d'abord de bien définir pour ensuite essayer de trouver le moyen le plus

efficace pour la rendre dans la langue que l'on cherche à enrichir. *Le guide de la néologie* énonce "la règle d'or" dans le domaine de la créativité lexicale pour le français comme suit : « en matière de création de néologisme, il est vain de se reporter à un terme d'origine étrangère. C'est la définition de ce qu'on veut dénommer qu'il faut examiner pour en extraire l'aspect le plus important que l'on exprimera avec une racine française, grecque ou latine. A cette racine, il est possible de combiner des éléments de composition qui permettront d'associer les connotations qu'on souhaite voir figurer dans le terme nouveau » (Diki-Kidiri, Joly et Murcia, 1981 : 12). Cette recommandation est valable pour tout travail de néologie lexicale dans toute langue vivante. Cependant, il est fréquent de trouver des unités lexicales forgées par simple transposition comme nous le verrons plus loin dans le point qui traite de la néologie syntagmatique.

2.1.1.2. Dérivés en -s-

Parmi les formes que l'on peut dériver à partir d'une base verbale, les déverbatifs en -s (noms d'instrument ou de lieu) sont les plus rares. Chaker (1983c, 1984) s'interroge même sur l'existence réelle de la catégorie des noms d'instrument et pencherait à considérer les noms d'instrument comme des noms d'action verbale dérivés à partir de formes factitives. Seul le nom d'action verbale est attesté pour toute forme verbale, les noms d'agent ainsi que les noms d'instrument ne s'obtiennent pas systématiquement de toute base verbale. C'est ce qui fait écrire à Chaker (1984 : 201) que « ce constat est fondamental ; il dénote une tendance très accusée au figement de la dérivation nominale [...]. Dans l'optique de l'enrichissement lexical de la langue, il y a sur ce point, tout un travail de "revivification" à entreprendre ». En effet, les données néologiques que nous analysons montrent bien cette tendance à réactualiser la dérivation en -s pour obtenir soit des noms d'instrument ou déverbatifs concrets, soit des noms de lieu.

Mot amazighe	Base de dérivation	Equivalent Français
<i>asagl</i>	<i>agl</i> (pendre)	cintre
<i>asams</i>	<i>ams</i> (frotter)	serviette
<i>asbzed</i>	<i>bzd</i> (uriner)	pot de chambre
<i>asddul</i>	<i>dl</i> (couvrir)	couverture (édredon)
<i>asduy</i>	<i>duy</i> (se réveiller)	réveil(objet)

<i>asmmasad</i>	<i>msd</i> ¹²⁷ (être aiguisé)	petit couteau
<i>asrgl</i>	<i>rgl</i> (fermer)	cadenas
<i>asggawr</i>	<i>ggawr</i> (s'asseoir)	chaise
<i>asknf</i>	<i>knf</i> (griller)	gril
<i>assufr</i>	<i>ffr</i> (cacher)	masque (le)
<i>tasamst</i>	<i>ams</i> (frotter)	balai
<i>tasbrit</i>	<i>bri</i> (râper)	râpe
<i>tasmattayt</i>	<i>mmatti</i> (être déplacé)	brouette
<i>tasnit</i>	<i>ni</i> (monter)	landau
<i>tasukalt</i>	<i>kl</i> (cuiller en bois)	cuiller
<i>tasunart</i>	<i>asunar</i> (poupée)	poupée
<i>taswawwut</i>	<i>aggu</i> (fumée) ¹²⁸	cheminée (tuyau)

Dans cette liste, tous les déverbatifs concrets sont obtenus par la combinaison du schème *as-* et de la racine verbale (*asagl* = *as* + *agl*). Les bases verbales sont représentées par plusieurs types de verbes (bilitères, trilitères, bases consonantiques, radicaux combinant des voyelles et des consonnes).

Les verbes trilitères de la liste sont *bzd*, *rgl*, *knf* et *msd* qui donnent les dérivés respectifs suivants : *asbzd*, *asrgl*, *asknf* et *asmmasad*. Cette dernière forme pose problème ^{dans} la mesure où morphologiquement rien ne justifie cette dérivation. Par analogie, la forme attendue est *asmsd*. Mais *asmsd* existe par ailleurs en tachelhite avec le sens de "pierre à aiguiser" (Destaing, 1936 : 11), donc ce serait pour éviter la création d'une forme qui existe déjà dans la langue usuelle qu'on a forgé l'unité lexicale sur un autre schème. Mais, ce schème est, à notre connaissance, non attesté pour les verbes trilitères. La non conformité à la morphologie de la langue réside aussi dans le fait que la dérivation combine le *s-* de l'instrumental et un schème qui rappelle celui de l'agent (avec gémiation de la consonne : c'est la deuxième consonne qui doit être gémifiée et non la première). Quatre solutions de rechange peuvent être proposées :

¹²⁷ La base de dérivation peut être également *imsid* qui est un verbe de qualité comme l'indique sa morphologie.

¹²⁸ C'est le seul exemple de la liste où la base de dérivation est un nom.

a- garder *asmsd* comme un dérivé du verbe *msd*, ce qui aura l'avantage de respecter la dérivation dans le paradigme des verbes trilitères et d'être, par là même, en accord avec la morphologie de la langue. On admettra, alors, que la polysémie est un phénomène que connaissent toutes les langues vivantes : la relation qui relie le signifiant au signifié n'est pas toujours univoque (surtout dans la langue usuelle).

b- Sur le plan sémantique, et comme nous l'avons vu plus haut, certains noms d'agent peuvent fonctionner comme des noms concrets, donc on peut proposer une forme dérivée à partir du factitif *ssmsd* et qui serait *asmsad* (lit. celui qui aiguise). Mais le couteau étant "l'objet aiguisé" et non "l'objet qui sert à aiguiser", une forme de patient et non d'agent serait plus adéquate pour désigner l'objet en question, en l'occurrence *umsid*.

c- du moment que la racine pour laquelle on a opté pour la dérivation semble poser un problème de polysémie, rien n'interdit de choisir une autre racine telle que *frs* par exemple qui est disponible en tachelhite.

d- on se posera enfin la question de savoir si une création est nécessaire pour cette notion. On veut dénommer un objet de première nécessité, des mots doivent être disponibles dans la langue pour désigner cet objet. Nous en citons quelques uns attestés dans le dialecte étudié (sans chercher dans d'autres dialectes) : *talmust*, *taxdmit*, *tažnwt*.

La lexie *tasunart* est empruntée au touareg qui l'actualise sous la forme du masculin *asunar* et son synonyme *aknar* désignent tous les deux "poupée" (Foucauld, 1951 : 831-832). Elle est proposée dans le présent corpus sous la forme féminine. Chafik (1990 : 375) mentionne les deux mots *asunar* et *aknar* avec le même sens sous la racine *DMY*¹²⁹.

L'unité lexicale *tasukalt* est également importée du touareg. Elle est attestée chez Foucauld (1951 : 788) sous la racine *KL* avec le sens de "cuiller en bois". Elle est également indiquée chez Chafik (2000 : 45) à l'entrée *LEQ* à côté d'autres synonymes.

Le terme *taynžayt* (ou *taynžawt*) qui est attesté dans plusieurs dialectes berbères devrait avoir la priorité sur un mot touareg. Nous nous demandons même si *tasukalt* ne serait pas un nom d'instrument dérivé d'une racine arabe *KL* "manger".

¹²⁹ Pour désigner l'objet "jouet", Chafik (2000 : 43) propose l'unité lexicale *tasurart* (créée avec le même procédé de dérivation avec *s-*) à partir du verbe *urar* "jouer". Ce terme est repris dans les manuels scolaires *tifawin a tamaziɣt*.

2.1.1.3. Dérivation double : adjonction de l'agentif *am-* sur une base factitive

La dérivation du nom d'agent peut se faire également non pas à partir d'un verbe primaire, mais à partir d'un verbe qui est lui-même dérivé. A partir du verbe *ry* "être chaud", on applique une première dérivation en préfixant le formant *s-*, on obtient alors la forme dérivée en *s-ry* "faire chauffer". Cette forme dérivée sert de base de dérivation à la forme agentive *amsry*.

Mot amazighe	Base de dérivation	Equivalent Français
<i>amsry</i> (<i>n lgaz</i>)	<i>ry</i> (être chaud)	réchaud à gaz
<i>amsnduddu</i>	<i>ndud</i> (bouger, branler)	moto (grosse)
<i>timsnwi</i>	<i>nu</i> "être cuit" > <i>snu</i> "faire cuire"	cuisinière (appareil)

Pour l'unité lexicale *timsnwi*, la présence de la voyelle *i* (l'agentif *im-* et non *am-*) peut se justifier par le fait que la dérivation s'est faite à partir du nom d'action verbal *asnwi* (lui-même dérivé de *snu*, factitif du verbe *nu*). L'emploi du formant *im-* est donc dicté par l'harmonie vocalique eu égard à la présence de *i* dans le radical *asnwi*. Autrement, on se serait attendu à une forme de type *tamsnwut* (à partir du verbe *snu*).

2.1.2. La composition

« On appelle *mot composé* un mot contenant deux, ou plus de deux, morphèmes lexicaux et correspondant à une unité significative : chou-fleur, malheureux, pomme de terre sont des mots composés » (Dubois et *al.*, 1973 : 109). Dans le point traitant de la dérivation, nous avons vu que la frontière entre la dérivation par préfixation et la composition n'est pas toujours claire. Benveniste (1974), suivi en cela par Guilbert (1975), précise que d'un côté, le principe de la composition repose sur l'existence de deux éléments seulement, de l'autre que la composition n'est pas un procès de nature morphologique, en ce sens qu'on ne peut expliquer la création des composés par la simple jonction de deux signes préexistants. « L'impulsion qui a produit les composés n'est pas venue de la morphologie, où aucune nécessité ne les appelait ; elle est issue des constructions syntaxiques avec leurs variétés de prédication. C'est le modèle syntaxique qui crée la possibilité du composé morphologique et qui le produit par transformation (Benveniste,

1974 : 161). De la définition que donne Benveniste de la composition (p. 171), nous retenons les points suivants :

- a- dans la composition, les deux termes sont identifiables pour le locuteur et forment une unité nouvelle dont le signifié est unique et constant ;
- b- il faut que le locuteur puisse isoler et identifier les deux termes ;
- c- il faut également que le sens des membres pris isolément ait un rapport assez clair avec celui du composé.

Ces critères nous semblent essentiels pour l'identification des composés. Comme signalé plus haut, la composition n'est pas un procédé de formation des mots très productif en berbère. Son rôle, somme toute, assez marginal a été souligné par plusieurs linguistes (Chaker, 1983 et 1984 ; Boumalk, 1996). Les auteurs s'accordent à dire que c'est un procédé qui doit être mis à contribution pour l'enrichissement du lexique.

La langue usuelle offre quelques composés tels que :

iysdis composé à partir de *iys* "os" + *idis* "côté" (lit. "l'os du côté") désignant "la côte" ;

mafaman de *af* "trouver" et *aman* "eau" pour "sourcier".

matr mummu de *matr* "surveiller, avoir l'œil sur" et *mummu* "bébé (langage enfantin)", littéralement "le protecteur du bébé"¹³⁰.

tufɛɛlba de *af* "être mieux que" et *ɛɛlba* "Tolbas (les sages)" (lit. "elle surpasse les Tolbas") ; *tufayyu* de *af* et *ayyu* "lait" (lit. "elle est mieux que le lait"). Ces deux derniers composés sont des plantes connues pour leurs vertus de guérison. Dans tous ces exemples, les signifiants des signes autonomes qui ont servi à la composition sont facilement repérables, mais le sens du composé est un produit des deux signifiés et non une simple addition (*matr mummu* désigne une perle ayant certaines caractéristiques et non "un protecteur de bébé").

Nous nous contentons de ces quelques exemples¹³¹ pour nous intéresser à la manière dont les néologues utilisent ce procédé dans la formation des unités lexicales. Nous en analysons quelques cas ci-dessous.

¹³⁰ Il s'agit d'une perle blanche tachetée de points noirs que l'on met au poignet ou au front du bébé censée être dotée du pouvoir de conjurer le mauvais œil.

¹³¹ Pour plus d'exemples, on consultera Chaker (1984) et Hadaddou (1985).

2.1.2.1. La composition *ti(n)* "celle de" / *wi(n)* "celui de" + lexème (substantif)

La composition avec le "support de détermination"¹³² *tin* et *win* a très peu retenu l'attention des linguistes qui ont travaillé sur la formation du lexique berbère en général et de la néologie en particulier. Pourtant, dans le domaine de la créativité lexicale, le procédé est très productif.

Du point de vue de leur combinatoire, *ti* et *wi* peuvent être déterminés soit par une modalité démonstrative, soit par une expansion nominale ou par un pronom affixe. Bentolila (1981 : 92) s'est posé la question de savoir quelle forme de base choisir pour ces deux éléments *w* ou *wi*, *t* ou *ti* et finit, en se basant sur les données du parler des Aït-Seghrouchen, par les considérer comme des variantes combinatoires de deux monèmes, respectivement *wi* et *ti*. Une autre possibilité consisterait à considérer *w* et *t* comme des formes sous-jacentes qui se réaliseront *w* et *t* devant les modalités démonstratives et *wi* et *ti* devant un complément déterminatif ou un pronom affixe, dans ce cas le *i* ne serait pas basique, mais supplétif. Nous aurons ainsi :

w/t (support de détermination) + *a* (modalité démonstrative) → *wa* "celui-ci" / *ta* "celle-ci"

w/t + *n* (préposition) + pronom affixe → *winu* (lit. celui de moi "le mien") / *tinu* ("la mienne")

w/t + *n* + nominal → *win urgaz* (celui de l'homme) / *tin urgaz* (celle de l'homme).

En synchronie, nous considérons *win* et *tin* comme des synthèmes correspondant respectivement à "celui de" "et celle de"¹³³.

Le petit dictionnaire offre un certain nombre de composés combinant *tin* à un lexème. En voici quelques exemples.

Mot amazighe	Equivalent Français	Composition	Traduction littérale
<i>tinizri</i>	lunettes	<i>tin+izri</i>	celle de la vue
<i>tinirid</i>	gant de toilette	<i>tin+irid</i>	celle du lavage
<i>tinskk^{ar}</i>	sucrier	<i>tin+skk^{ar}</i>	celle du sucre

¹³² Terminologie de Galand désormais consacrée en linguistique berbère.

¹³³ En tachelhite, l'opposition de nombre est neutralisée pour ces synthèmes : *win* rend le sens de "celui de" et "ceux de", *tin* correspond à "celle de" et "celles de". En revanche, le tamazighte marque cette opposition de nombre : *win* et *tin* pour le singulier, *winin* et *tinin* respectivement pour le pluriel.

<i>tintisnt</i>	salière	<i>tin+tisnt</i>	celle du sel
<i>tintmudit</i>	beurrier	<i>tin+tamudit</i>	celle du beurre
<i>tinu yuri</i>	minaret	<i>tin+ayuri</i>	celle de l'appel
<i>tinušg</i>	cocotte minute	<i>tin+nušg</i>	celle de la cuisson
<i>tinugu</i>	lave-linge	<i>tin+ugu</i>	celle du lavage
<i>tinusulf</i>	appareil-photo	<i>tin+asulf</i>	celle de la photo
<i>tinuxsan</i>	brosse à dents	<i>tin+uxsan</i>	celle des dents

Plusieurs commentaires peuvent être formulés sur cette liste. Au niveau morphosyntaxique, on peut remarquer que (i) le deuxième élément du composé est toujours un nom (soit un nom d'action verbale, soit un nom concret), que (ii) ce nom est toujours à l'état d'annexion et (iii) qu'il peut être au singulier ou au pluriel, au féminin ou au masculin.

Les composés *tinuxsan*, *tinskk^war*, *tintisnt*, *tintmudit* sont formés à partir de noms concrets, respectivement *uxsan*, *skk^war*, *tisnt* et *tamudit*. La composition avec *tin* rend le sens de la fonction et non celui de l'appartenance (sens usuel -mais non unique- de *tin*). Ainsi *tinuxsan* est l'objet qui sert à broser les dents, *tinskk^war* est celui qui sert à contenir du sucre, *tintisnt* est l'ustensile où l'on met le sel et *tintmudit* est le contenant du beurre.

Les autres composés sont formés à partir de noms d'action verbale. *tinirid* est composé avec *irid* qui est le nom d'action verbale de *arud*¹³⁴ "être lavé" ; *tinizri* est formé de *tin* + *izri* (NAV de *zr*¹³⁵ "regarder") ; *tinuyuri* provient de la jonction de *tin* + *ayuri*, du verbe *yr* "appeler", *tinugu* est forgé à partir de *tin* + *agu* du verbe¹³⁶ *gg^w* "lessiver". Comme pour les composés à base de noms concrets, les composés avec des NAV réfèrent à la fonction de l'objet. Ainsi *tinirid* est "la chose qui sert à laver avec" (en l'occurrence ici le gant de toilette), *tinizri* est l'objet qui sert à la vue, c'est-à-dire les lunettes et *tinugu* est l'appareil servant à laver le linge : la machine à laver. De même, la fonction de *tinu yuri* est de lancer l'appel à la prière. Sur le plan sémantique, les éléments

¹³⁴ La forme correspondante en tamazighte est *arid*.

¹³⁵ En tamazighte, c'est la forme *izir* qui est attestée.

¹³⁶ Ce verbe a le sens de pétrir en tamazighte.

constituant ces formes composées ne posent pas de problème particulier d'identification et le sens de l'unité nouvellement construite peut être appréhendé à travers le sens des deux éléments. Ce qui n'est pas le cas des deux composés restant *tinuŝg* et *tinusulf*.

En effet, si *tin* est facilement reconnaissable, le sens du deuxième élément l'est moins. *tinuŝg* devrait être un composé en *tin* et *aŝg*¹³⁷. Sous la racine *HDM*, Chafik (1990, 255) indique le verbe *hadama* signifiant en arabe "chauffer à très haute température" avec l'équivalent *snuŝŝg*¹³⁸ en berbère (probablement du touareg). Ce verbe peut être considéré comme un dérivé en *-s*, auquel cas, la racine serait *NŠG* et on aurait dû retrouver les trois radicales dans le composé (un signifiant qui serait *tinunuŝg** ou même *tinusnuŝŝg** si l'on part du verbe dérivé). La forme *tinunuŝg**, qui comprend la duplication de la syllabe *nu* a vraisemblablement dû subir la troncation de cette syllabe pour donner le signifiant *tinuŝg*, mais cet effacement a entraîné l'opacité du signifié. La morphologie du verbe *snuŝŝg*¹³⁹ (mais aussi la notion à laquelle il réfère) laisse entrevoir la possibilité de le considérer lui-même comme un composé de *snu* "cuire" et *ŝŝg**. Chaker (1984 : 183-184) écrivait à ce propos que « des traces de composition semblent même se retrouver dans les verbes [...]. Il est probable qu'un certain nombre de verbes quadrilitères et quinquilitères sont en réalité d'anciens composés¹⁴⁰ ». Si c'était le cas, il aurait mieux valu composer *tin* avec *asnwi* (NAV de *snu*) pour former *tinusnwi* qui aurait eu l'avantage d'être transparent d'un point de vue sémantique et morphologique. Pour ce qui est du dernier composé de la liste *tinusulf*, la difficulté d'identification du deuxième constituant réside dans le fait que le composé est formé à partir d'un néologisme sémantique. Sous la racine *ŠWR*, on relève chez Chafik (1990 : 693) le verbe *ssulf* "dessiner, photographier" et son ~~nom~~^{d'action} *asulf*, le nom d'agent *amssulf* et *awlaf* pour la photographie. Dans la langue usuelle, le sens que nous connaissons à *awlaf* est celui donné par (Taïfi, 1991b : 761) « ombre, apparition, vision, fantôme ». Par un procédé métaphorique (de l'abstrait vers le concret), on a donné un nouveau signifié

¹³⁷ L'astérisque indique des formes hypothétiques, mais non attestées.

¹³⁸ Le verbe *snuŝŝg* signifie "faire bouger" en tachelhite.

¹³⁹ Destaing (1936 : 245) donne le verbe *nnuŝŝg* avec le sens de "remuer".

¹⁴⁰ C'est sur ce principe que l'auteur analyse le verbe *sgunfu* "se reposer" comme un composé de *gn* "dormir, s'allonger" et *ufu* "être au matin, faire jour, avoir le temps".

(celui de photo) à un signifiant déjà existant. A partir de ce nom, on a dérivé un dénominal *ssulf* et celui-ci a donné *asulf*. Ce nom d'action signifiant "l'action de prendre des photos", dérivé nouvellement créé constitue le deuxième élément du composé *tinusulf* "appareil photo" qui se trouve être, de ce fait, doublement néologique : la première nouveauté réside dans le fait que *asulf* est un néologisme sémantique, la deuxième résulte de la composition de *tin* avec *asulf*.

Les composés avec *win* (équivalent féminin de *tin*) sont beaucoup moins nombreux. Dans tout le corpus nous en relevons seulement trois.

Mot amazighe	Equivalent Français	Composition	Traduction littérale
<i>winušuf</i>	maillot de bain (homme)	<i>win</i> + <i>ašuf</i>	celui de la nage
<i>winirid</i>	lavabo	<i>win</i> + <i>irid</i>	celui du lavage
<i>wiwlafn</i>	album photos	<i>w</i> + <i>iwlafn</i>	celui des photos

Les explications données plus haut pour *tinirid* sont valables pour *winirid*. Il s'agit du même procédé de formation à partir des mêmes éléments, la seule différence est le genre : féminin pour le premier, masculin pour le deuxième.

wiwlafn est composé à partir de *win* et *iwlafn* (mot qui, par extension sémantique, réfère à "photo" comme nous l'avons signalé à propos de *tinusulf*). Si les mots étaient gardés dans leur intégralité, la forme aurait été *winiwlafn*, mais celle-ci a subi la troncation de la syllabe *ni* pour aboutir à *wiwlafn*. L'interprétation de *wiwlafn* comme un composé du préfixe *u-* + *iwlafn* ne peut pas être envisagée pour cet exemple-ci vu la notion que l'on veut désigner. En berbère, le préfixe *-u* sert à indiquer la filiation ou l'appartenance à une région¹⁴¹, ce qui n'est pas le cas ici. Quoique les propositions néologiques actuelles nous aient habitué à voir des affixes détournés de leurs fonctions initiales et dotés de nouvelles méconnues jusque là, et même en admettant une éventuelle extension de la valeur de *u-*, la forme composée exigerait une autre resyllabation qui permettrait l'identification du préfixe *u-* telle *uywlafn** (sur le modèle *uyfran* "originaire, habitant d'Ifrane"). Finalement *wiwlafn* ne peut être qu'un composé (*win+iwlafn*) ayant subi une troncation.

Le composé *tinušuf* est composé de *tin*+*ušuf*. Bien que le verbe *ɛum* (emprunté) soit largement usité en berbère pour rendre la notion de "nager, se baigner, se laver", c'est le

¹⁴¹ Pour plus d'information sur ce point, on se reportera au chapitre sur l'emprunt morphologique.

verbe *ššf* qui est exploité dans la création lexicale (justement pour évincer l'emprunt). Il est signalé en tachelhite chez Destaing (1938) comme synonyme de *εum*. Chafik (1990) le mentionne sous la racine *SBḤ* avec trois noms d'action correspondants *ušuf*, *ašuššf* (à partir du factitif *šuššf*¹⁴²) et *tuššft*. Il est également attesté en tamazighte (Taïfi, 1991b), le nom d'action qui en est dérivé est *tuššft* et en kabyle (Dallet, 1982). Vraisemblablement, le verbe *ššf* "nager" appartient aux dialectes nord. La racine *ššf* attestée en touareg signifie "avorter" et *šuššf* a le sens de "faire avorter" (Foucauld, 1951 : 121).

A partir de cette même racine est dérivé *tamuššft* (lit. celle qui nage, la nageuse) "bouée". Cette forme agentive pose le problème de savoir comment dénommer un nageur ; le corpus ne propose rien dans ce sens. Un nom d'agent *amaššaf* / *tamaššaft* pourrait rendre ce signifié et éviter l'ambiguïté avec *tamuššft*. *Le petit dictionnaire* fournit un autre terme pour désigner le maillot de bain (pour femmes) *tansrift* qui est un dérivé en n- (vue la présence de la labiale dans le radicale) à partir d'une racine que nous supposons être *SRF* ou *RF*. Le mot *tansrift* est signalé chez Chafik (1990 : 190) sous la racine *TBN* avec le sens de "maillot" (*tubbān*), mais le verbe n'est pas donné. Nous pensons que la dérivation de *tansrift* du verbe *arf* "filer, tresser" est une transposition du français. *Maillot* vient de *maille* par analogie de forme avec des mailles entrelacées (*Petit Robert*, 2000). *arf* en berbère signifie justement "entrelacer des fils", c'est ainsi que le mot *tansrift* a été forgé par le procédé de l'emprunt sémantique.

2.1.2.2. La composition avec (t)ar + lexème

Un autre procédé de formation est intéressant à signaler. C'est celui qui consiste à composer une unité nouvelle à l'aide de *tar* et d'un lexème à l'état libre. Il faut préciser d'emblée qu'il ne s'agit pas du privatif *tar* (masculin *war*), mais du verbe *ari*¹⁴³ "protéger de, épargner, préserver, parer" (avec une apocope de la voyelle *i*-). Nous donnons quelques exemples de composés à partir de ce verbe.

¹⁴² La forme *šuššf* est le résultat d'une assimilation phonétique (l'harmonie des sibilantes) ; au niveau morpho-phonologique, il s'agit de *suššf*.

¹⁴³ Une formule courante où le verbe *ari* est employé est : *akk yari ṛbbi i lbas* ("que Dieu te protège du malheur").

Mot amazighe	Equivalent Fr.	Composition	Traduction littérale
<i>tarazal</i> ¹⁴⁴	parasol	<i>tar + azal</i>	qui protège de la canicule
<i>taranzar</i>	parapluie	<i>tar + anzar</i>	qui protège de la pluie
<i>tartaḍuri</i>	parachute	<i>tar + taḍuri</i>	qui protège de la chute
<i>araman</i>	imperméable	<i>ar + aman</i>	qui protège de l'eau

tar est l'équivalent du préfixe *para-* en français¹⁴⁵ qui exprime l'idée "de protection contre" ou de *pare* comme dans *pare-brise*, *par-feu*. L'influence du français ici est tout à fait visible. On peut mettre en relation le verbe *ari* avec le verbe *parer* (dans le sens de protéger). Les confectionneurs de ces composés se sont référés, au français sur lequel ils ont calqué les différents composés.

Deux raisons au moins, militent en faveur de la considération de *tar* comme issue du verbe *ari* et non comme le privatif *tar*. D'un point de vue sémantique, si *tar* est un privatif, le sens de *tarazal* serait "celle qui est dépourvue de canicule", celui de *tartaḍuri* serait "celle qui est dépourvue de chute, *taranzar* signifierait "celle qui n'a pas de pluie" et *araman* "celui qui n'a pas d'eau". Ces différentes significations sont inadéquates en ce sens qu'elles ne permettent pas de désigner respectivement les objets "parasol", "parachute", "parapluie" et "imperméable". La notion qu'il faut dénommer n'est pas tant la propriété de l'objet, mais sa fonction, son utilisation. Le deuxième argument qui consolide notre hypothèse, c'est la forme *araman*. S'il s'agissait d'un composé avec le privatif masculin *war*, le signifiant serait *waraman** avec le sens de "dépourvu d'eau, déshydraté, sec, tari", tous ces qualificatifs sont inappropriés pour désigner un "imperméable".

*tarazal*¹⁴⁶ est un mot qui existe déjà dans la langue usuelle, les autres sont des néologismes formés sur le même modèle. Ils sont composés de *tar* (ou *ar*) et d'un substantif (*anzar*, *aman*) ou d'un nom d'action verbale (*taḍuri* du verbe *ḍr* "tomber, descendre").

¹⁴⁴ *taraza* (avec effacement de la liquide) est employée pour "chapeau, casquette". Le lexème est usité également en arabe dialectal.

¹⁴⁵ En français, ce préfixe est étymologiquement extrait d'emprunts à l'italien tels que *parasole* "parasol" et *paravento* "paravent".

¹⁴⁶ Dans *Amawal* (1980 : 25), c'est *arazal* (pl. *iruzal*) qui est proposé pour "chapeau".

Un des problèmes caractéristiques de la création néologique en berbère est la non systématique dans l'application des règles de dérivation et de composition. La composition avec *(t)ar* nous semble réussie dans la mesure où elle dote la langue d'un préfixe nouveau, mais elle n'est pas à l'abri de quelques remarques que nous formulons comme suit.

a- L'homophonie du privatif *tar* et de *(t)ar* (du verbe *ari*) est problématique. Elle entraîne une ambiguïté dans le décodage du composé. Un composé comme *tartarwa* peut être analysé comme *tar* (privatif) + *tarwa* "progéniture, enfants". Ce composé est attesté dans la langue usuelle et signifie "une femme qui n'a pas d'enfant, stérile". Mais il peut également être interprété, avec un sens néologique, comme *(t)ar* + *tarwa* (quelque chose qui protège de la procréation, en l'occurrence un moyen contraceptif). Pour lever cette confusion potentielle (le contexte pouvant toujours désambiguïser), nous proposons de garder une forme invariable *ar* issue du verbe *ari* "protéger" ; ainsi, pour oser un néologisme, un contraceptif sera désigné *artarwa*. Quant au privatif, on retiendra *war* et *tar* comme ils sont attestés dans la langue usuelle. Les composés de la liste précédente vont se réaliser ainsi : *artaḍuri*, *aranzar*.

Un autre point qu'il faudrait clarifier est celui de l'orthographe de ces composés. La tradition a consacré une écriture en deux unités graphiques des composés avec le privatif. Ainsi, on écrit *war ššaḥt* "qui n'est pas en bonne santé (masculin)", *tar ssed* "malchanceuse". Pour ces formes, on adoptera ce mode de graphie. Les composés avec le verbe *ari* s'écritront en un seul mot graphique étant donné que le verbe a subi l'effacement de la voyelle et que le sens de la nouvelle unité n'est pas compositionnel, il n'est pas issu directement de l'addition des signifiés des deux monèmes composés quoiqu'il ait un lien sémantique avec eux.

b- Les composés doivent rester identifiables par le locuteur. Lors de la création d'une unité lexicale nouvelle, il ne faut pas perdre de vue sa flexion. Les composés avec le privatif *war/tar* attestés dans la langue font leur pluriel avec *id*, ce qui présente l'avantage de garantir la reconnaissance des éléments composés (*id war ššaḥt*, *id tar ssed*). Pour tout néologisme, et à plus forte raison quand il s'agit d'un composé, il faut se poser la question de savoir qu'elle forme va prendre son pluriel et son état construit tout en restant reconnaissables. Pour reprendre l'exemple de l'*Amawal* signalé en note infrapaginale ci-dessus, la forme du pluriel donnée pour *arazal* est *iruzal* (pluriel interne

ou brisé). Dans la forme *iruzal*, on ne discerne plus les deux éléments de la composition. Pour les composés, il serait préférable soit d'opter pour des pluriels externes pour maintenir la transparence du composé, ou encore pour le pluriel en *id*. Dans le premier cas, et toujours dans un souci de clarté, on peut considérer le *a-* initial de *arazal* comme une voyelle constante ; la forme construite¹⁴⁷ sera alors *warazal* et non *urazal* (*irza warazal* "le parasol est cassé"). Si l'on opte pour un pluriel en *id*, le pluriel de *arazal* sera *id arazal*, forme transparente du point de vue sémantique et morphosyntaxique. Ce sont ces considérations morphosyntaxiques qui font souvent défaut dans la néologie amazighe.

2.1.2.3. Substantif + verbe à la forme participiale

On relève dans le *Petit dictionnaire* des composés formés d'un substantif déterminé par un verbe à la forme participiale qui joue le rôle d'un adjectif.

Composé	Base verbale	Traduction en français
<i>tiwannaz yugln</i>	<i>agl</i> "suspendre"	pendule
<i>tiflut itsšdn</i>	<i>ššd</i> "glisser"	fermeture éclair (glissière)
<i>tanawt mzziyn</i>	<i>imziy</i> "être petit"	canot

Le composé *tiwannaz yuglen* est formé de *tiwannaz* et de la forme participiale *yugln* (du verbe *agl*). *tiwannaz* désigne dans ce corpus "la montre" est lui-même un composé de *tin* et *annaz*. Parmi les sens que couvre le lexème *annaz* en tamazighte, on relève le signifié "temps". Le verbe *anz* (NAV : *annaz*) est signalé chez Taïfi (1991_b : 512) et signifie « se soumettre ; se baisser, s'incliner » et *annaz* a les sens suivants « soumission, attitude humble, modeste ; temps, sort, fortune ». La forme *tiwannaz* est obtenue par agglutination de *tin* et *annaz* et troncation de la nasale de *tin*. Pour différencier "la montre" de "la pendule", on a eu recours à la forme participiale qui vient déterminer le premier élément du composé. Notons que *tiwannaz yugln* n'est pas sans rappeler "la

¹⁴⁷ En berbère, il n'y a pas de règle stricte qui prévoit la forme de l'état d'annexion. Un substantif en *a-* peut faire soit état d'annexion avec *u-*, mais aussi avec *wa-*. *argaz* (E. L.) → *urgaz* (E. A.), mais *argan* (E. L.) → *wargan* (E. A.). Des raisons d'ordre diachronique pourraient expliquer cette variation.

pendule", dans les deux langues, on a utilisé le verbe "pendre, suspendre" (*agl*). Du point de vue sémantique, si *agl* est un mot de la langue usuelle, *tiwannaz* est un composé néologique et la compréhension de *tiwannaz yugln* est tributaire de l'identification de *tiwannaz*.

Nous avons déjà discuté le cas de *tiflut itššdn* dans la partie concernant l'emprunt sémantique¹⁴⁸ ; ce syntagme peut être traduit littéralement par "la porte (ou la planche) qui glisse" et le référent auquel il peut éventuellement renvoyer pourrait être par exemple "porte coulissante". Par rapport à l'objet que l'on veut désigner, *ššd* "glisser" peut être retenu comme sème, mais *tiflut* "porte" pose problème, dans la mesure où il n'y a pas de lien sémantique clair entre ce sème et l'objet dénommé "fermeture éclair", à part peut-être le fait que "porte" et "glissière" sont susceptibles de se fermer et de s'ouvrir.

tanawt mzziyn est un composé de deux mots attestés dans la langue et le sens auquel il renvoie est prévisible à partir des unités constituantes. *mzziyn* est la forme participiale d'un verbe de qualité *mziy* qui joue le même rôle ici qu'un adjectif, la composition avec un nom et un adjectif telle que *tanawt tamzzyant* serait équivalente. Nous avons d'ailleurs relevé un seul cas de composition nom + adjectif dans le corpus c'est *ažddig umlil* (lit. la fleur blanche) pour "le lys". Visiblement, le tachelhite, et dans une certaine mesure le berbère en général, a une préférence pour le participe au détriment de l'adjectif.

2.1.2.4. Un cas particulier de composition : le mot-valise

Un cas particulier de la composition avec troncation est le procédé du mot-valise qui n'est pas très employé dans la création lexicale en berbère. D'ailleurs, nous n'en avons repéré que deux illustrations dans le *Petit dictionnaire*. Le mot-valise est défini comme « un mot fantaisiste obtenu par la combinaison télescopée de deux ou plusieurs mots qui subissent des altérations de leur signifiant, entraînant ainsi un amalgame des signifiés ; c'est en quelque sorte un néologisme [...] » (Mounin, 1974 : 225). En français, *informatique* est un mot-valise créé à partir de *information* et *automatique*.

¹⁴⁸ Voir le point sur les calques formels.

Le composé (substantif +verbe) *ayrummim* qui désigne "une tarte sucrée" est formé par l'agglutination de deux lexèmes : le nominal *ayrum* "le pain" et le verbe *imim* "être sucré, doux". La simple juxtaposition des deux unités lexicales aurait donné la forme *ayrumimim**, mais il y a eu effacement de la dernière consonne du premier mot et du premier phonème du deuxième mot, c'est ce qui a donné le mot-valise *ayrummim* dont lequel le phonème *m* (en gras) sert de pont entre les deux éléments en composition.

Un deuxième mot-valise est représenté par le composé (Nom + Nom) *adyarra* qui désigne "le bureau (meuble)" et qui est formé de *adyar* "l'endroit" et *arra* "l'écrit, le livre", "le bureau" est, littéralement, l'endroit où l'on écrit. Le procédé de formation a consisté à agglutiner les deux lexèmes en opérant une apocope du premier (effacement de *-r* de *adyar*) et une aphérèse du deuxième (élision du *a* initial de *arra*). Le produit ainsi obtenu est *adyarra* où la suite phonématique *ar* relie les deux éléments constitutifs du composé. Une fois constitué, ce mot-valise fonctionne comme un signe linguistique autonome, il a ainsi servi de base de dérivation à *tadyarrat* qui désigne "la bibliothèque".

Quoique Mounin qualifie ce procédé de créativité lexicale de "fantaisiste", nous trouvons que pour le cas précis de *ayrummim*, la forme forgée est assez réussie dans la mesure où la morphologie de la langue est respectée et que la construction elle-même reste relativement motivée. Nous n'en dirons pas autant du deuxième mot-valise pour des raisons que nous traiterons plus loin (point sur l'évaluation).

2.1.2.5. Verbe (forme agentive) + substantif

On relève en berbère des composés verbe + substantif où un formant *m-* est suffixé à la racine verbale et lui donne un sens d'agentif et où le substantif assume la fonction de complément d'objet direct. C'est le cas de *mlly tazlaft* qui désigne "l'index (doigt)" (lit. le lécheur du plat -en terre- pour couscous) du verbe *lly* "lécher", *msxšr ižmmuen* "trouble-fête" (celui qui gâche les rassemblements) du verbe *xšr* (forme factitive *sxšr*). Le dérivé avec le formant *m-* n'est pas une forme autonome, il ne se trouve que dans des composés verbe + substantif. Ce procédé est exploité dans la créativité lexicale en berbère. Nous en donnons quelques exemples relevés dans le *Petit dictionnaire*.

Composé	Base verbale	Equivalent français
<i>mrzm tanakalt</i>	<i>rzm</i> "ouvrir"	ouvre-boîte
<i>mzd lqhwa</i>	<i>zd</i> "moudre"	moulin à café
<i>mrz taqqayyin</i>	<i>rz</i> "casser"	casse-noisettes
<i>mmaz tiryi</i>	<i>amaz</i> "tenir"	thermos
<i>amzwu azzar</i>	<i>zwu</i> "être sec"	sèche cheveux

Selon leur morphologie, les bases verbales qui ont servi à la composition sont soit consonantiques (trilitères : *rzm* ; bilitères : *zd*, *rz*), soit combinent des consonnes et des voyelles (*amaz*, *zwu*). Du point de vue de leur diathèse, certains verbes sont transitifs (*amaz*), d'autres sont intransitifs (*zwu*) ou moyens / symétriques (*rzm*, *zd* et *rz*).

Le composé *mrzm tanakalt* est formé d'un dérivé en *m-* à partir du verbe *rzm* et d'un lexème probablement néologique signifiant "boîte en métal" (Chafik (1996 :141) sous la racine *ELB*), il signifie littéralement "l'ouvreur de la boîte". *mzd lqhwa* et *mrz taqqayyin* sont composés de lexèmes de la langue usuelle et peuvent être traduits littéralement par "le pulvérisateur du café", et "le casseur de noix, noisettes" respectivement.

Dans *mmaz tiryi*, littéralement "le capteur de chaleur", le dérivé *mmaz* a été forgé par analogie au NAV *amaz* "l'action de tenir".

Les formes verbales de la liste précédente ne contiennent pas le *a-* de nominalisation, quoique leur sens rappelle celui d'un agent, ils fonctionnent comme des verbes et les substantifs comme des compléments d'objet direct, ceux-ci sont à l'état libre. Le dernier exemple *amzwu azzar* pose un problème d'ordre morphosyntaxique :

- le *a-* de substantivation en fait un nom d'agent déterminé par le substantif suivant qui doit être son déterminant, celui-ci doit par conséquent être à l'état d'annexion : *amzwu wazzar* ou *amzwu n wazzar* qui sont des synapsies (N de N) ;
- le verbe *zwu* étant intransitif, le nom d'agent doit se construire sur la forme factitive du verbe : *szwu* qui donne à la suite de l'harmonie des sibilantes *zzwu* ; la forme correcte du nom d'agent est ainsi *amzzwu* (lit. celui qui fait sécher).

Pour rejoindre le paradigme que nous étudions, le composé doit avoir la forme *mzzwu azzar*. La créativité lexicale en berbère qui fait preuve parfois de beaucoup d'inventivité au niveau du signifié se heurte souvent à des problèmes d'ordre morphosyntaxique. Les auteurs de néologismes qui peuvent être de très bons locuteurs de la langue, n'ont pas toujours la même compétence en matière de savoir linguistique et métalinguistique. Quand la proposition néologique paraît intéressante sur le plan sémantique, comme c'est le cas ici, le néologue doit s'atteler à redresser les erreurs de langue et ceci impose une vérification et une évaluation au cas par cas.

2.1.3. Construction syntagmatique ou synaptique

Selon la terminologie de Benveniste (1974 : 171-176), la synapsie est un type particulier de composition qui consiste en « un groupe entier de lexèmes, reliés par divers procédés et formant une désignation constante et spécifique ». Elle se caractérise par les traits suivants :

- la nature syntaxique de la relation entre les membres ;
- l'emploi de joncteurs tels que *de* et *à* ;
- l'ordre déterminé + déterminant des éléments ;
- les éléments gardent leur forme lexicale pleine et le choix de tout substantif ou adjectif ;
- l'absence d'article devant le déterminant ;
- les éléments gardent leur possibilité d'expansion ;
- le caractère monosémique du signifié.

Ce procédé de formation lexicale est également utilisé en berbère. On relève dans la langue usuelle des constructions syntagmatiques lexicalisées telles que *aḍar n ufullus* (lit. la patte du coq), c'est le nom d'une plante, *tislit n unzar* (lit. la mariée de la pluie) qui désigne l'arc-en-ciel, *ayrum n wuṣṣn* (lit. le pain du chacal) pour "le champignon"¹⁴⁹, également nommé, à l'aide d'une autre synapsie en tachelhite, *akuzzi n waɛrab* (lit. le pet de l'Arabe), etc. Cette formation est très utilisée dans les euphémismes : *aman n waḍil*

¹⁴⁹ Le nom neutre pour désigner le champignon en amazighe est *agʷrsl*.

(lit. l'eau du raisin) pour "le vin, l'alcool", *aman n tasa* (lit. l'eau du foie) pour "les urines".

La construction synaptique est abondamment exploitée dans la néologie amazighe, et très sollicitée dans *le Petit dictionnaire* comme en témoignent les deux listes suivantes.

Liste 1

Synapsie	Traduction littérale	Equivalent Français
<i>amssry n lgaz</i>	celui qui chauffe au gaz	réchaud à gaz
<i>amsttl n tryi</i>	évaluateur de la chaleur	thermomètre
<i>anir n uzatim</i>	bougie à huile	lampe à huile
<i>iyunab n initn</i>	crayons de couleurs	crayons de couleur
<i>ifili n tukaq</i>	fil à hameçons	canne à pêche
<i>anir n uḥbu</i>	bougie du "pan du vêtement"	lampe de poche
<i>izikr n tnḍra</i>	corde du saut	corde à sauter
<i>malsa n itṣ</i>	habit du sommeil	pyjama
<i>malsa n tgm̄mi</i>	habit de la maison	robe de chambre
<i>malsa n wagns</i>	habit du dedans	sous-vêtement
<i>takrikra n uḍar</i>	balle du pied	ballon de foot
<i>tarbīet n initn</i>	boîte de couleurs	boîte de peinture
<i>tiskt n ugris</i>	petite corne de gel	cornet de glace

A cette liste, on ajoutera des synapsies construites sur le même modèle, mais sans la préposition *n* ; l'état d'annexion du déterminant indique le rapport syntaxique entre les deux unités. En effet, la langue permet ce genre de construction où l'expansion nominale déterminative peut se passer de la préposition *n* ; l'état d'annexion se chargeant de marquer la relation au déterminé. *aḍar n ufullus*¹⁵⁰ peut se réaliser *aḍar ufullus* sans aucune incidence sur le signifié.

Liste 2

<i>aqqawzatim</i>	olive	<i>aqqa + uzatim</i>	Le noyau de l'huile
-------------------	-------	----------------------	---------------------

¹⁵⁰ *aḍar ufullus* signifie "la patte du coq", *taḍart ufullus* est "la cuisse du poulet". *aḍar ufullus* renvoie par analogie de forme à une plante comestible. C'est par ce même procédé que le français a forgé la synapsie pied-de-poule.

<i>amkkaluwaman</i>	camion-citerne	<i>amkkalu + waman</i>	le transporteur d'eau
<i>tanawtiraf</i>	voilier	<i>tanawt + iraf</i>	la barque des voiles

Certaines affinités entre ces différentes constructions (les deux listes confondues) permettent d'y repérer certains sous-ensembles. Nous distinguerons :

1. les assemblages comportant un lexème néologique, ce néologisme pouvant être morpho-sémantique, ou formel ;
2. les synapsies où les deux éléments sont des néologismes ;
3. les constructions syntagmatiques où les deux lexèmes constitutifs sont disponibles dans la langue, mais leur assemblage est ressenti comme figé.

2.1.3.1. Synapsie comportant un élément néologique

Dans cette première catégorie, peuvent être classées les synapsies suivantes :

takrikra n uḍar

amsttl n tryi

amssry n lgaz

tarbiḥt n initn

anir n uḥbu

aqqa uzatim

amkkalu waman

tanawtiraf

Pour les trois premières, il s'agit de constructions où le nom déterminé est un néologisme sémantique créé à partir de racines préexistantes. *takrikra* est une forme qui est issue de la racine *KR* par reduplication. La forme attestée est *takurt*. Les composés syntagmatiques *amsttl n tryi* et *amssry n lgaz* sont formés grâce au même procédé : les noms déterminés sont des dérivés agentifs construits à partir de racines attestées dans la langue respectivement *STL* et *RY*. Nous avons vu plus haut que *amsttl* est un néologisme qui désigne un nom concret "la balance" ; dans la présente construction il est utilisé comme un nom d'agent "celui qui sert à mesurer la chaleur". De même, *amssry* est un nom d'agent dérivé du factitif *ssry* "chauffer". Le nom déterminant *lgaz* est un emprunt

au français par le biais de l'AD comme en témoigne l'article défini *l-*. L'assemblage d'un déterminant attesté dans la langue et dont le sens est bien établi et d'un déterminé qui se laisse appréhender par la racine d'où il est dérivé garantit à ces constructions une certaine transparence sémantique.

tarbiet n initn est un syntagme où le nom déterminé est connu et où le déterminant est néologique. En effet c'est un emprunt au touareg *ini* / pl. *initn* "couleur" (Foucauld, 1951 : 1358) ; ainsi, littéralement, *tarbiet n initn* est une "boîte de couleurs". Pour *anir n uḥbu*, c'est le déterminé qui est néologique dans la mesure où il est également emprunté au touareg où il signifie "cierge, bougie de toute sorte" (Foucauld, 1951 : 1399). Le mot est également mentionné chez Chafik (1990 : 651) sous la racine arabe *SBḤ*. L'unité lexicale *aḥbu*¹⁵¹ existe en berbère et désigne la partie d'un vêtement située entre la ceinture et le col ; par analogie de forme, elle est employée dans ce néologisme pour dénommer "la poche". *anir n uḥbu* se trouve être la traduction de "lampe de poche".

Dans la synapsie *aqqa uzatim*, *aqqa* (ou *aqgay*) est un lexème attesté en amazighe désignant "le grain, le noyau (ou le pépin), la perle, le bouton (mercerie)"¹⁵², *azatim* est signalé dans Chafik (1990 : 485) sous la racine *ZYT* comme signifiant "huile"¹⁵³. Dans cette construction, *azatim* est vraisemblablement pris dans le sens de "olive"¹⁵⁴, le syntagme signifierait littéralement "grain d'olive" (comme on dirait un grain de raisin), autrement il y aurait incompatibilité sémantique entre *aqqa* qui a le trait sémique [+comptable] et *azatim* "huile" qui est [-comptable].

¹⁵¹ Comme les vêtements traditionnels ne comprenaient pas de poche, le lieu de cachette par excellence était *aḥbu* "partie du vêtement comprise entre la ceinture et le col" pour les femmes et *aglmus* "capuchon" pour les hommes.

¹⁵² Tous ces termes ont en commun une analogie de forme.

¹⁵³ Les dictionnaires et glossaires consultés (Laoust, 1920 ; Destaing, 1936 ; Dallét, 1982 ; Taïfi, 1991) ne donnent comme équivalent d'huile que *zzit*. Foucauld (1951, t. II : 679) donne *ahatim* / pl. *ihutam* pour "l'huile d'olive, l'huile quelconque et le fruit de l'olivier sauvage". Comme le *h* touareg correspond souvent à un *z* dans les parlers nord, les néologues ont emprunté *ahatim* du touareg et lui ont fait subir la transformation phonétique *h*→*z*, ce qui a donné *azatim*. Le mot *ahatim* serait d'origine punique comme c'est le cas de plusieurs mots en *-im* relatifs à la botanique (tels que *ayanim* "roseau", *aḥalim* "oignon", *alim* "paille" etc.) étudiés par Stumme, Shuchardt et Vycichl (Peyras et Baggioni, 1991).

¹⁵⁴ En berbère, l'unité lexicale qui désigne "l'olive" est *tazzitunt* (emprunt arabe intégré) et dans une moindre mesure *tazmmurt* ; c'est ce terme que donne Chafik pour "olive".

amkkaluwaman est une synapsie dont le premier membre est un néologisme que nous avons analysé plus haut (voir les dérivés en *am*). *amkkaluwaman* est littéralement "le camion de l'eau", c'est-à-dire un camion-citerne¹⁵⁵.

tanawtiraf est formé de *tanawt* "barque" et de *tiraf* (pluriel de *tirft* "la voile"). Les deux termes *tanawt* et *tiraf* sont indiqués avec ces mêmes signifiés par Chafik (1990 : 595) sous la racine *ŠRE*. *tanawt* est un terme usité en tachelhite, nous ne pouvons affirmer la même chose pour *tiraf* qui est vraisemblablement un emprunt au touareg¹⁵⁶, quant à la synapsie, c'est une formation néologique.

2.1.3.2. Synapsie dont les deux éléments sont néologiques

Dans les précédentes synapsies, la présence d'un élément dont la signification est connue peut aider à déduire le sens des mots en composition. Nous parlons ici du sens *prédictible* tel que permet de le dégager la composition des deux éléments constitutifs et non du sens *attesté*, qui est figé dans le cas des synapsies (Gaudin et Guespin, 2000). Dans la création des mots, joue toujours la tension entre l'arbitraire et la motivation relative du signe linguistique signalée par Saussure : « le principe fondamental de l'arbitraire du signe n'empêche pas de distinguer dans chaque langue ce qui est radicalement arbitraire, c'est-à-dire immotivé, de ce qui ne l'est que relativement. [...] le signe peut être relativement motivé » (Saussure, 1974 : 181).

L'accès au sens est d'autant plus aisé que les éléments formatifs sont transparents. En berbère, les synapsies constituées par deux néologismes rappellent dans une certaine mesure la création des mots dits "savants" en français, forgés à partir de racines gréco-latines inconnues des usagers. A l'origine, « les mots savants font partie de vocables empruntés à une langue "classique" et ne sont guère perçus comme formant des unités significantes que par ceux qui les font rentrer dans l'usage. Toutefois, lorsque les mots de ce type deviennent nombreux et usuels, le sens de leurs composants finit par se dégager » (Martinet, 1970 : 135). L'auteur parle dans ce cas de recomposition.

¹⁵⁵ L'équivalent arabe *šaḥīnatu šihriẓ* donné pour cette construction est une traduction du français. Pour éviter de recourir à la traduction, les confectionneurs du néologisme en amazighe ont forgé "camion d'eau" quoiqu'un camion-citerne ne transporte pas que de l'eau (le terme "eau" est utilisé dans le sens de liquide).

¹⁵⁶ Foucauld (1951, 1585) donne *turf* (pl. *turfin*) avec le sens de bateau « tout bateau d'eau douce ou de mer, depuis les plus petites barques jusqu'aux plus grands navires ». Par contre le mot *tiraf* renvoie à une chaîne de bas relief.

A l'occasion de l'analyse des synapsies *anir n uḥbu*, *aqqa uzatim* et *tarbiet n initn* ci-dessus, nous avons vu que *anir*, *azatim* et *initn* sont des unités lexicales néologiques, mais en construction avec des mots courants qui permettent d'en déceler partiellement le sens. Ces mêmes unités sont employées dans les synapsies suivantes en composition avec d'autres lexèmes eux-mêmes nouveaux, ce qui contribue à une opacité dans le décodage des composés.

<i>anir uzatim</i>	"lampe à huile"
<i>iyunab n initn</i>	"crayons de couleurs"

Le lexème *iyunab* (sing. *ayanib*) est une transposition de *ayanim* attesté en berbère avec le sens de "roseau". Par métonymie (emploi de la matière pour l'objet) le roseau¹⁵⁷ signifie "crayon ou stylo". Le mot *ayanib* est signalé chez Foucauld (1951, t. IV : 1740) et désigne « toute plume servant à écrire avec de l'encre, quelque soit sa matière ». *ayanib* est repris dans Chafik (1996 : 338-339) sous la racine *QLM*¹⁵⁸. Il faut signaler que, dans les manuels scolaires *tifawin a tamaziyt*, le lexème proposé pour désigner le "crayon" est *akrraž*¹⁵⁹ et le "stylo" est dénommé *ayanib*. Pour le composé *iyunab n initn* proposé dans *le Petit dictionnaire*, l'icône indique des crayons, mais le terme utilisé est *iyunab*. Le composé devait être *ikrražn n initn*. Il y a ici manifestement une confusion entre *ayanib* et *akrraž*. En tous cas, les signifiés des deux nouvelles synapsies ne sont pas prédictibles des unités constitutives, celles-ci étant elles-mêmes nouvelles (souvent empruntées au touareg).

2.1.3.3. Synapsie dont les deux constituants sont attestés dans la langue

Saussure (1974 : 181) écrivait que la motivation « est toujours d'autant plus complète que l'analyse syntagmatique est plus aisée et le sens des sous-unités plus évident ». Ainsi quand les bases constituant la synapsie sont attestées dans la langue, il devient aisé

¹⁵⁷ A l'école coranique, on écrivait sur les planches en bois à l'aide de morceaux de roseau taillés pointus et trempés dans une espèce d'encre *ssmy*.

¹⁵⁸ *qalam* en arabe classique désigne aussi bien un crayon qu'un stylo, pour expliciter le sens, on recourt à un déterminant nominal *qalmu rrašās* pour le "crayon" et *qalamu ḥibr* pour le "stylo à encre".

¹⁵⁹ Le terme *akrraž* existe en tachelhite avec le sens de "roseau taillé pour écrire à l'école coranique" et indique aussi "une rayure".

d'identifier le sens de chaque unité qui peut permettre par la suite d'appréhender celui de l'unité nouvellement construite.

ifili n tukaḍ

izikr n tndra

malsa i iṭṣ

malsa n tgm̄mi

malsa n wagns

tisk̄t n ugris

Les noms qui forment ces constructions syntagmatiques sont soit des noms concrets (*ifili*, *izikr*, *agris*, etc.), soit des noms d'action verbale (*tandra*, *iṭṣ*). Chaque unité existe dans la langue de façon autonome, mais c'est la composition de l'unité *x* et *y* avec un signifié unique qui est néologique.

Parmi ces synapsies, certaines sont motivées, d'autres le sont moins. La motivation est une notion scalaire, où l'on passe de signes motivés à des signes arbitraires en passant par des signes relativement motivés ou relativement arbitraires (Saussure, 1974).

C'est ainsi que dans *malsa n wagns*, le sens est relativement transparent et peut se déduire de *malsa* du verbe *ls* "vêtir, mettre" et de *agns* ou *agnsu* signifiant "le dedans, l'intérieur", le sens construit peut se traduire ainsi "un vêtement du dedans (c'est-à-dire que l'on met à même la peau)" et désigne de façon restrictive "le sous-vêtement"¹⁶⁰.

Les autres synapsies sont calquées sur le français ou l'AC. C'est ainsi que *ifili n tukaḍ*¹⁶¹ se trouve être une traduction de l'arabe *xayṭu ṣṣannāra* et *malsa n iṭṣ* est une transposition de l'AC *qamīṣu nnawm* (lit. la chemise du sommeil) ou *manāma* (dérivé de *nāma* "dormir"). Si l'on considère que l'objet à dénommer est composé des sèmes suivants ($s_{1...n}$ = sèmes) : s_1 = vêtement (ayant certaines caractéristiques), s_2 = qui se met la nuit, s_3 = pour dormir ; chaque langue construit son sémème différemment. Là où la langue française a retenu l'espace temporel (la nuit : "chemise de nuit"), l'arabe, et à sa suite les

¹⁶⁰ On retrouve cette image dans un dicton : *ur d ak itečča yas aēban n ugnsu d bnadm nna k iwalan* (lit. ne te démange (mange) que le vêtement du dedans (le sous-vêtement) et l'être humain qui t'est proche. On peut faire un parallèle avec la locution française "Dieu, garde-moi de mes amis ; mes ennemis, je m'en charge").

¹⁶¹ En tachelhite, "canne à pêche" est dite *tukḍt*. Ce mot désigne l'hameçon et par un rapport métonymique, de la partie pour le tout, dénomme également "la canne à pêche".

auteurs du néologisme proposé, ont opté pour l'action que l'on fait pendant cette tranche horaire (dormir : *malsa n iṣ*)¹⁶².

Les synapsies *malsa n tgm̄mi*, *izikr n tndra* et *tiskt n ugris* sont visiblement calquées sur le français : "robe de chambre", "corde à sauter" et "cornet de glace" respectivement. Dans la langue usuelle, ces objets sont désignés respectivement *lbinwar*¹⁶³, *izikr* (sans précision de l'usage qu'on en fait) et *labani* ou *laglaṣ*¹⁶⁴. Ce qui est intéressant à souligner ici, c'est que ces néologismes sont justifiés par le désir d'évincer les emprunts et leur remplacement par des unités lexicales autochtones ; or les néologues puristes n'arrivent pas à se débarrasser des langues de référence dont ils font souvent de simples traductions qui ne sont accessibles que pour les locuteurs connaissant ces langues. Le sens de *tiskt n ugris* est tout à fait opaque pour le berbérophone qui ne connaît pas le français.

takrikra n uḡar et *amsttl n tryi* (voir ci-dessus 1.3.1.) sont également des calques élaborés à partir de l'AC respectivement *kuratu lqadam* et *mizānu lḡarāra*.

2.1.4. L'emprunt et le calque¹⁶⁵

Parmi les procédés employés dans la formation des mots proposés, les auteurs du *Petit dictionnaire* recourent à l'emprunt. Il faut noter que l'analyse de la nomenclature retenue (567 mots) met en évidence une nette tendance à évincer les emprunts à l'arabe (sous ses deux formes AC et AD) et une certaine perméabilité aux emprunts français. Hormis les raisons idéologiques qui auraient dicté cette option, des explications plus pragmatiques peuvent être envisagées.

Rappelons que l'imagier est écrit en caractères arabes et que chaque icône est désignée d'abord en AC et ensuite en berbère. Comme il s'agit d'un vocabulaire bilingue

¹⁶² Notons que l'illustration qui correspond à *malsa n iṣ* dans le *Petit dictionnaire* correspond à "un pyjama" (un pantalon et une chemise). Le français distingue *pyjama* (qui est un emprunt, par le biais de l'anglais, d'un mot de l'hindoustani *pâḡ-jama* signifiant littéralement "vêtement de jambes" (*Le Petit Robert*)) et *chemise de nuit* (robe longue). Le néologisme *malsa n iṣ* peut être utilisé pour les deux référents.

¹⁶³ Il s'agit du lexème *peignoir* intégré phonétiquement sous la forme *binwar*. *lbinwar* en berbère et en AD désigne aussi bien la sortie de bain en éponge que n'importe quelle robe de chambre.

¹⁶⁴ *labani* est une adaptation phonétique de "la vanille" qui provient de "la glace à la vanille". *labani* désigne une glace de n'importe quel parfum (pas spécialement de la vanille). Actuellement, il semblerait que l'emprunt *laglaṣ* soit en train de le supplanter.

¹⁶⁵ Pour les différentes définitions, on se reportera à la partie traitant de l'emprunt.

différentiel¹⁶⁶, à chaque fois que l'objet est désigné par un mot qui se retrouve également en AD, il est remplacé par un néologisme afin d'éviter d'affecter à la même image deux dénominations identiques ou analogues. Mais si les unités lexicales empruntées à l'arabe sont quasi exclues, l'influence de l'AC demeure tout à fait perceptible dans le travail, comme en témoignent les nombreux calques que nous verrons ci-dessous.

Par rapport à l'arabe (deux lexèmes empruntés) et à l'espagnol (un seul emprunt), le français se trouve être le pourvoyeur d'emprunts par excellence. Les emprunts retenus se caractérisent par un degré assez élevé d'adaptation phonétique et morphologique.

2.1.4.1. *Emprunts*

Les unités lexicales empruntées au français sont acclimatées au système de la langue d'accueil d'un point de vue phonétique et morphologique. Seul un lexème est passé du français au berbère sans subir aucune modification parce que sa morphologie le permet : (i) il ne contient pas de phonèmes étrangers au système phonologique de la langue cible et (ii) sa forme rappelle un schème berbère, c'est le mot *ananas* "ananas". Le *a-* initial est réinterprété comme le *a-* de nominalisation en berbère ; *ananas* rappelle, du point de vue formel, des substantifs comme *azayar* "la plaine", *akabar* "la caravane", *asafar* "médicament, épice", etc.

2.1.4.1.1. *Intégration phonétique*

L'adaptation phonétique des emprunts français obéit à des patrons de changements phonétiques que l'on peut résumer ainsi :

Phonèmes français	Phonèmes berbères
/e/ ; /ɛ/	/i/
/o/ ; /ɔ/ ; /y/	/u/
/ẽ/ ; /ã/	/a/ + /n/
/õ/	/u/ + /n/
/p/	/b/
/v/	/f/

¹⁶⁶ On observe le même phénomène dans le dictionnaire de Chafik où les emprunts sont systématiquement bannis parce que les entrées sont en AC et que le travail se veut une recherche lexicographique différentielle.

/R/

/r/

Tous les phonèmes de la colonne de gauche n'existent pas en berbère, la langue les accueille en les modifiant de telle sorte qu'ils se rapprochent de son propre système phonologique. C'est ainsi que les voyelles à double timbre du français (/e/, /ɛ/) et (/o/, /ɔ/) voient leur aperture diminuer, elles se réalisent en voyelles fermées respectivement /i/ et /u/ ; la voyelle complexe /y/ (combinant l'antériorité et l'arrondissement labial) se réalise en voyelle postérieure arrondie /u/ ; les voyelles nasales sont adaptées sous forme de suites (voyelle orale+consonne nasale) ; l'occlusive bilabiale sourde est intégrée sous sa forme voisée /b/ ; la spirante labiodentale sonore se transforme en son corollaire sourd /f/ (le /p/ et le /v/ étant des phonèmes étrangers au système phonologique de la langue) et enfin la vibrante uvulaire /R/ se réalise en tant que vibrante apicale /r/.

Emprunt	Lexème français	Réalisation phonétique en français
<i>tilifun</i>	téléphone	[telefɔ̃]
<i>bangwan</i>	pingouin	[pɛ̃gwɛ̃]
<i>byanu</i>	piano	[pjano]
<i>tilifizyun</i>	télévision	[televizjɔ̃]

La présence du *-u* final dans *mitru* "mètre ruban", laisse penser qu'il est sans doute un emprunt à l'espagnol *metro*. Le mot existe également en AD.

2.1.4.1.2. Intégration morphologique des emprunts

L'intégration phonétique des emprunts peut être conjuguée à une adaptation morphologique combinant les modifications phonétiques vues précédemment et d'autres changements d'ordre morphologique qui consistent à "naturaliser" l'élément emprunté. Sur l'échelle de l'adaptation d'un emprunt, l'intégration morphologique se situe à un degré élevé d'acclimatation de l'unité empruntée.

Emprunt	Lexème français	Réalisation phonétique en français
<i>aknguru</i>	kangourou	[kãguRu]
<i>tulibt</i>	tulipe	[tylip]
<i>anarsis</i>	narcisse	[naRsis]
<i>aflamank</i>	flamant	[flamã]

<i>tabușult</i>	boussole	[busol]
<i>asaksufun</i>	saxophone	[saksofɔn]
<i>akurdyun</i>	accordéon	[akoRdeɔ]

Parallèlement aux altérations phonétiques qu'ont connues les unités lexicales empruntées, d'autres transformations concernent leur structure morphologique et syllabique.

Les mots masculins *aknguru*, *anarsis*, *aflamank*, *asaksufun*, *akurdyun* ont été intégrés par la suffixation du *-a* de nominalisation qui indique qu'il s'agit de substantifs masculins, pluriels.

Dans *akurdyun*, il y a eu la resyllabation de la voyelle /i/ en [y] en conformité avec les règles syllabiques qui n'acceptent pas la rencontre de deux segments [+ syllabique]. On peut schématiser la transformation comme suit :

akoRdeɔ

akurdiun#

akurdjun

Le mot *aknguru* a subi l'effacement de la voyelle *a*. Selon les règles phonologiques émises plus haut, la forme prévisible à partir de [kāguRu] est *kanguru* qui après son intégration morphologique devait déboucher sur la forme : *akanguru*, or la forme proposée est *aknguru* avec effacement de la voyelle *a*, la sonante *n* est à même d'être sommet de syllabe.

Le lexème "flamant" [flamã] devait être adapté en *aflaman*, mais c'est la forme *aflamank* que fournit le corpus. L'ajout de la consonne *k* en finale de mot s'explique par l'étymologie du mot. En effet, le lexème *flamant* est issu du latin *flamenc*, les auteurs ont ainsi restitué la consonne étymologique. La motivation de cette insertion pourrait venir de la volonté de désambiguïser la suite segmentale *aflaman* qui peut être interprétée comme un composé *af laman* "trouve la paix". Ce n'est là qu'une hypothèse qui demande à être vérifiée.

Les mots féminins *tulibt* et *tabușult* sont marqués par le morphème discontinu du féminin *t—t*. Notons que pour *tulibt*, le seul *t* ajouté est le *-t* final, la première syllabe de *tulipe* est réinterprétée comme étant le *t-* initial du morphème du féminin et *u* comme

morphème de nominalisation. *tulibt* rejoint ainsi des mots de la langue ayant le schème *tucict* (c=consonne) comme *turift* "pop cornes" par exemple. Les règles morphologiques de la langue permettent la construction *tatulibt**, mais *tulibt* présente l'avantage de l'économie d'une syllabe. *tabușult* est formée par le morphème de féminin *t--t* et le *a-* de nominalisation.

Dans tout le corpus, deux lexèmes seulement sont empruntés à l'arabe.

Emprunt intégré	Arabe	Equivalent en français
<i>asskk^war</i>	<i>sukkar</i>	sucré
<i>wahudhud</i>	<i>hudhud</i>	la huppe

Les emprunts arabes sont intégrés par l'adjonction du *a-* de nominalisation comme dans *asskk^war*. Quant à la forme *wahudhud*, elle est du moins inattendue quand le substantif est à l'état libre. Elle correspondrait, en effet, à l'état d'annexion du lexème *ahudhud* si l'on considère la voyelle comme constante. Mais le tachelhite présente certains lexèmes, assez rares, qui présentent le *w-* initial à l'état libre.

Nous avons, en effet, relevé dans le corpus trois autres lexies qui ne sont pas des emprunts et qui présentent le *w-* suffixé : *wagrzam*¹⁶⁷ "panthère", *warzzar*¹⁶⁸ "guêpe" et *wayaysk* "rhinocéros". Les formes *agrzam* et *wagrzam* sont toutes les deux attestées en tachelhite à l'état libre et il semblerait que la forme primitive serait celle en *wa-*. Ceci rejoint l'hypothèse diachronique de l'existence d'un préfixe étymologique *w-* masculin qui s'opposerait à *t-* féminin en berbère. Les auteurs ont ainsi consacré la morphologie ancienne en *wa-*. Les autres documents consultés (Destaing, 1936 et Chafik, 1990) donnent les formes *agrzam* et *arzzar*.

La troisième lexie est un néologisme composé de *yan* "un" et *isk* "corne" par calque sur l'arabe *waḥīdu lqarn* (lit. celui à la corne unique) avec préfixation de *wa-*.

¹⁶⁷ *agrzam* est le lexème qui désigne "la panthère" en tachelhite et correspond à *aylyas* en tamazighte. Dans la documentation lexicographique berbère, nous notons une certaine confusion dans la dénomination du tigre, de la panthère et du léopard.

¹⁶⁸ La forme *warzzan* est également attestée en tachelhite.

2.1.4.2. Calques

Le corpus offre un certain nombre de calques sémantiques qui consistent à affecter de nouveaux signifiés (empruntés à une langue source) à des signifiants existant dans la langue cible. Les langues pourvoyeuses sont aussi bien l'AC que le français. Mais contrairement, à l'emprunt formel où le recours à l'AC est très limité, les calques sémantiques sont également issus de l'arabe.

2.1.4.2.1. Calques à partir du français

Nous avons vu, sous le point III.2.1.3., que les synapsies sont souvent formées par le procédé du calque sémantique ou formel, nous avons aussi analysé plusieurs cas de figures sur lesquels nous ne reviendrons pas ici ; nous en donnons, néanmoins, quelques nouvelles occurrences.

Calque sémantique	Equivalent français
<i>isk</i>	cor (instrument de musique)
<i>asduy</i>	réveil (réveille-matin)
<i>imusliwkššud</i>	xylophone

Le calque ne se limite pas aux composés, on le trouve également dans des lexèmes, comme c'est le cas pour *isk* et *asduy*.

isk désigne dans la langue usuelle "la corne (d'un animal)" et par analogie de forme "le sommet d'une montagne" et aussi "la trompe (de l'appareil génital de la femme)". Un nouveau signifié vient s'ajouter à cette série, c'est celui de "cor (instrument de musique)" qui est obtenu par simple traduction du rapport existant entre *cor* et *corne* en français.

asduy est dérivé du verbe *duy* "se réveiller" dont le factitif est *sduy* "réveiller". *asduy* qui est le NAV "l'action de réveiller" désigne, par néologie sémantique, l'objet concret "le réveil". Cette extension sémantique du NAV au nom concret est calquée sur le français où *réveil* "action ou moment de se réveiller" désigne également "l'objet concret qui sonne le matin pour réveiller". Signalons que "réveil" (non concret) est dit en AC *munabbih*, il est ainsi construit sur une autre racine *NBH* "avertir"(et non *YQD* "réveiller").

Le composé *imusliwkššud*^{est} construit à partir du verbe *sl* "écouter, entendre" et le substantif *akššud* "bois". On a ensuite dérivé du verbe *sl* la forme agentive *imusli* (la présence de *u* n'est pas justifiée dans ce dérivé) pour construire une synapsie *imusli n ukššud* qui a donné, après effacement de la préposition *n*, *imusliwkššud*. L'identification de ce composé ne peut se faire qu'en se référant au français. En effet *xylophone* est composé des deux éléments *xylo-* et *phone* issus du grec et signifiant respectivement "bois" et "son". Le néologisme *imusliwkššud* est donc un calque du français. Puisqu'il s'agit d'un terme relevant d'un secteur de spécialité précis (instruments de musique), un simple emprunt pourrait être recommandé dans ce cas. On intégrerait alors le terme *xylophone* sous la forme *aksilufun* comme on l'a fait pour *asaksufun* (voir ci-dessus).

2.1.4.2.2. Calques à partir de l'arabe

L'impact de l'AC est très visible dans certains néologismes proposés, cela concerne aussi bien les unités lexicales autonomes que les dérivés et les composés comme le montrent les occurrences suivantes.

Calque	Equivalent arabe	Equivalent français
<i>azrf</i>	<i>qānūn</i>	instrument à cordes (sorte de harpe)
<i>amssiḍn</i>	<i>ḥāsūb</i>	ordinateur
<i>adyarra</i>	<i>maktab</i>	bureau (meuble)
<i>tadyarrat</i>	<i>maktaba</i>	bibliothèque
<i>amsttl n tr yi</i>	<i>mīzānu lḥarāra</i>	thermomètre
<i>wayaysk</i>	<i>waḥīdu lqarn</i>	rhinocéros

Le vocable *qānūn* a deux acceptions en arabe : la lexie *qānūn* avec le sens de "loi, code" et la lexie *qānūn* qui réfère à "l'instrument de musique". En berbère, pour rendre la première notion, on recourt à l'unité lexicale *azrf* qui réfère au droit coutumier berbère. *azrf* est un ensemble de prescriptions précises relatives à la vie traditionnelle berbère, et c'est par extension sémantique que *azrf* désigne actuellement "le droit, la justice". La racine *ZRF* a donné lieu à un ensemble de dérivés tels que *anzzarfu* "juge", *azaraf* "jugement", *anzraf* "juriste et juridique", *tanzrft* "jurisprudence" (Adghirni, Afulay et Fouad, 1996 : 37).

Pour la deuxième acception (instrument de musique), le berbère ne dispose pas de terme pour désigner l'objet en question. Pour combler cette lacune lexicale, le *Petit dictionnaire* propose *azrf* (par simple traduction) pour reproduire en berbère la polysémie du terme arabe alors que la racine *ZRF* est suffisamment exploitée, dans la néologie berbère.

Les exemples *amššidn*, *amsttl n tryi* et *wayaysk* ont déjà été étudiés plus haut. Nous revenons sur le composé *adyarra* dont nous avons étudié la formation sous le point traitant du mot-valise. Du point de vue de leur morphogenèse, *adyarra* et *maktab* sont différents dont la mesure où le premier est un composé et le deuxième est dérivé de la racine *KTB* "écrire". Mais sur le plan sémantique, le préfixe *ma-* indique le lieu, c'est pourquoi il a été traduit en berbère par *adyar* "le lieu, l'endroit" débouchant ainsi sur le composé *adyarra*. La relation entre *maktab* et *maktaba* d'un côté et entre *adyarra* et *tadyarrat* de l'autre nous confirme dans cette hypothèse. On a reproduit en berbère, par l'opposition du genre, le même rapport qui existe entre "bureau" et "bibliothèque" en arabe. Pour dénommer ces deux objets, on relève d'autres suggestions néologiques qui se recoupent avec celles-ci ou diffèrent d'elles. Chafik (1996 : 373), sous la racine *KTB*, donne *asara* pour "bureau" et *tamkarđit* pour "bibliothèque", c'est ce même terme *tamkarđit* qui est signalé dans *Amawal* (1980). Belaïd (1993 : 26) reprend ce dernier lexème, mais donne la forme *asirra* pour "bureau" (p. 28). *Le vocabulaire de la langue amazighe 1* (2005 : 32 et 29) fournit les termes *asira* et *tasdlist* (dérivé à partir de *adlis* "livre"). Nous récapitulons ces données dans le tableau suivant.

	<i>Le petit dictionnaire</i>	Chafik	Belaïd	Voc 1 ¹⁶⁹
"Bureau"	<i>adyarra</i>	<i>asara</i>	<i>asirra</i>	<i>asira</i>
"Bibliothèque"	<i>tadyarrat</i>	<i>tamkarđit</i>	<i>tamkarđit</i>	<i>tasdlist</i>

2.2. Evaluation globale

L'analyse du *Petit dictionnaire* de Abou Elazm et Azaykou nous a permis de faire la lumière sur les procédés utilisés dans la morphogenèse des néologismes proposés. Nous

¹⁶⁹ *Vocabulaire de la langue amazighe 1*. Voir Ameur M. et al., 2006, *Vocabulaire de la langue amazighe 1 (français-amazighe)*, Série : Usuels –N° 1, Rabat, Ircam.

avons ainsi noté qu'aussi bien la formation endogène (dérivation, composition) que la formation exogène (emprunt, calque) ont été sollicitées. L'examen des matériaux néologiques nous a donné la possibilité de cerner les grandes tendances du travail d'un côté, de l'autre, les caractéristiques inhérentes à la confection même des produits néologiques.

2.2.1. Les tendances générales

Les traits généraux qui se dessinent peuvent être résumés en trois points : une nette tendance à la chasse aux emprunts arabes, une référence quasi-régulière au touareg pour puiser soit des unités lexicales entières soit des racines qui vont servir de base de dérivation ou qui vont être mise à contribution dans la formation de composés et enfin le recours au néologisme même quand il n'y a pas de carence lexicale qui en justifierait la création.

2.2.1.1. La chasse aux emprunts arabes

Dans son excellente étude critique de plusieurs corpus de néologismes, Achab (1996 : 145) signalait que « la frontière n'est pas toujours bien établie entre la recherche de termes nouveaux et la chasse aux emprunts ». Ce constat est également valable pour *le Petit dictionnaire*. Nous, ajouterons, pour notre part, que la créativité lexicale en berbère est dictée par deux impératifs : la volonté des puristes de bannir l'arabe, sous ses deux formes (AC et AD) et le désir d'enrichir la langue en comblant des lacunes lexicales.

Une ambiguïté de fond transparaît dans le rapport avec l'arabe. D'un côté, la détermination d'évincer du corpus les emprunts arabes en tant que signes linguistiques, mais de l'autre côté, l'arabe pèse de tout son poids dans la confection de certains néologismes. C'est ainsi que sur les 567 mots proposés, deux seulement existent également en arabe *sukkar* et *hudhud* (AC) (réalisés respectivement *sskk"ar* et *lhdhud* en AD) qui ont été adaptés sous la forme *asskk"ar* et *ahudhud*. En revanche, et comme nous l'avons montré plu haut, le recours à l'arabe est assez régulier dans la formation de certaines unités lexicales simples ou de certains composés (*azrf* pour "l'instrument de musique" ou *amstl n tryi* pour "thermomètre" à titre d'exemple) où les éléments constitutifs ne sont que de simples traductions de l'arabe classique. La langue arabe est donc bien présente mais sous un autre emballage.

La proximité culturelle et linguistique entre le berbère et l'arabe fait que l'échange linguistique entre les deux communautés est une donnée avec laquelle il faut compter dans l'enrichissement lexical du berbère. En plus, les deux langues étant génétiquement apparentées, elles puisent toutes les deux, quoique de manière différente, aux mêmes sources lexicales chamito-sémitiques ; priver le berbère de toute unité lexicale se retrouvant également en AD et en AC, reviendrait à mutiler la langue et à la déposséder de son lot de substrat chamito-sémitique. La question qui doit se poser à ce niveau, n'est pas tant de savoir si l'on doit ou pas accepter les emprunts, les emprunts n'attendent pas un laissez-passer, ils s'installent dans la langue à notre insu, mais de s'interroger, dans une situation d'aménagement linguistique, (i) sur la proportion que ces emprunts représentent dans la langue ; (ii) s'ils perturbent ou non le système linguistique et inhibe la créativité lexicale de la langue réceptrice ; (iii) et sur le procédés les plus adéquats pour leur intégration.

2.2.1.2. *L'influence du touareg*

Pour retrouver l'origine de certains néologismes, nous avons dû recourir abondamment au dictionnaire de Foucauld et à celui de Chafik qui intègre systématiquement le touareg ; c'est dire que le touareg se taille la part du lion dans le processus de l'enrichissement lexical en berbère. Il représente la référence en matière de création lexicale. Précisons que quand nous parlons du touareg, nous entendons le dialecte de l'Ahaggar décrit dans l'œuvre magistrale en quatre tomes du père De Foucauld.

Achab (1996) avait signalé le poids du touareg dans *Amawal* (1980) et le *Lexique de mathématiques* (1984) et avait donné le pourcentage de environ 65% des néologismes présentés dans l'*Amawal* sont tirés du touareg. Mais si l'on peut comprendre cette forte proportion de recours au touareg dans *Amawal* pour désigner des notions abstraites, des concepts nouveaux ou des techniques modernes, rien ne justifie *a priori* le recours au touareg dans le *Petit dictionnaire* qui est censé représenter un vocabulaire de base, constitué de mots concrets relevant de la langue usuelle et destiné à des enfants du préscolaire.

2.2.1.3. Néologisme non dictés par la nécessité

Parmi les critères définitoires de l'aménagement linguistique, Corbeil (1980) insistait sur la notion de besoin. Tout aménagement linguistique doit être une réponse à un besoin, à une demande. Dans le cas précis de l'aménagement du lexique, dont la néologie est une des manifestations, la création d'un néologisme ne se justifie que si elle vient combler une lacune lexicale. Or, on relève dans *le Petit dictionnaire*, des néologismes qui ne sont pas dictés par une carence lexicale. Ceci peut s'expliquer par une méconnaissance ou du moins une connaissance insuffisante du lexique des parlers étudiés et une compétence limitée dans les autres variétés amazighes. Les lacunes lexicales individuelles sont inévitables, elles sont plus ou moins étendues selon les locuteurs, c'est pourquoi la compétence personnelle doit se conjuguer à des enquêtes de terrain et à l'exploitation minutieuse de la documentation lexicographique existante.

Les auteurs ont forgé *tiflut itššdn* par calque sur le français "fermeture éclair". Hormis le fait que c'est un néologisme médiocre car hermétique sémantiquement, il est surtout tout simplement inutile. En effet, le tachelhite, pour rester dans l'aire dialectale concernée, utilise le lexème *tazibba* pour désigner "la fermeture éclair". Cette unité lexicale est connue également en kabyle où elle se réalise sous la forme *tibiza* (avec métathèse). Il est donc plus judicieux d'actualiser et de généraliser la lexie attestée dans la langue que de se livrer à des innovations infructueuses.

Un autre exemple va dans le même sens ; Le lexème *tismaqqalin* est attesté en tamazighite pour désigner "lunettes (surtout de correction)". Il est dérivé du verbe *qq̣l/smaqq̣l, smuqq̣l* "regarder, examiner du regard". Le verbe *smaqq̣l* est attesté également en tachelhite avec le même sens (Destaing, 1938 : 244). Donc rien ne justifie la création d'une nouvelle unité telle le composé *tinizri*. Quoique ce composé soit assez motivé, il reste non précis ; *tinizri* (de par le sens de ces éléments constitutifs) peut référer à "lunettes", mais aussi à "lentilles de contact", à "gouttes ophtalmiques", bref à tout ce qui peut se rapporter à la vue. Le lexème *tismaqqalin*, outre le fait qu'il soit monosémique, est une unité disponible dans la langue et attestée chez les locuteurs et doit, par conséquent, avoir la priorité sur le néologisme.

2.2.2. Caractéristiques du travail

2.2.2.1. Abus du calque

Le calque peut constituer une stimulation de la productivité lexicale à la condition qu'il soit transparent du point de vue formel et sémantique ; en revanche, quand il entraîne une déstabilisation du système et donc de la communication en introduisant des doublets ou de fausses valeurs, il est à proscrire. Nous avons vu comment le calque et la traduction sont des procédés très employés dans le présent travail. C'est souvent pour éviter des unités lexicales empruntées que l'on procède à des transferts de sens à partir du français ou de l'AC. Nous avons cité plusieurs exemples *tiflut iššdn*, *tiskt n ugris*, *anir n uzatim*, *anir n uḥbu*, *amsttl n tryi*, etc. Les composés obtenus par calque témoignent de la présence implicite du français et de l'AC dans les néologismes proposés. Ce qui donne une idée sur le profil des confectionneurs de ces néologismes : ce sont des plurilingues. Le plurilinguisme favorise la néologie en général et la néologie par calque en particulier. Le danger du calque c'est qu'il n'est identifiable que si l'on connaît l'existence de la lexie étrangère d'origine ; de ce fait, les néologismes obtenus par traduction restent inaccessibles à une frange importante de la communauté linguistique qui n'a pas obligatoirement et toujours la maîtrise des langues de référence.

2.2.2.2. Saturation de certaines racines

L'exploitation des racines natives par dérivation est un des procédés de formation lexicale utilisés dans *le Petit dictionnaire*. Il n'échappe pas, non plus, à certaines remarques que nous avons formulées plus haut. Nous revenons ici au problème relatif à la saturation de certaines racines lexicales.

On a pu observer, en effet, que certaines racines sont surexploitées, ce qui peut amoindrir parfois l'intelligibilité des productions néologiques. Nous donnons, à titre d'exemple, les néologismes dérivés à partir de la racine *ššd* "glisser" :

Néologismes	Equivalents français
<i>imšušdn</i>	rollers
<i>tamšušdt</i>	luge
<i>ašušd</i>	ski (l'objet concret)
<i>asmšušd</i>	toboggan

tasmšušđt

patins à glace

Les cinq occurrences désignent des objets concrets qui se rapportent tous à la notion de "ski, glissade". Là où la langue française recourt à différentes matrices pour former les termes qui désignent les objets en question (voir les équivalents français que nous avons traduits de l'arabe), le berbère recourt à la même matrice (en l'occurrence la dérivation), à partir d'une même racine *ššđ*. Ce qui varie au niveau morphologique c'est la flexion des formes déverbales (genre et nombre) et les formants dérivationnels qui sont soit *s-*, *m-* ou *sm-*. Etant donné que toutes ces unités lexicales sont nouvellement créées et qu'elles présentent une grande similitude formelle, leur confusion n'est pas improbable. Un autre problème qui ne relève pas du potentiel, c'est l'ambiguïté des formes proposées dès qu'elles changent de genre ou de nombre. *asmšušđ* est proposé pour désigner "toboggan", si l'on veut dériver un diminutif, on ajoutera à cette forme le morphème discontinu *t--t* pour obtenir la forme *tasmšušđt* qui est supposée dénommer "un petit toboggan"; or la forme *tasmšušđt* est donnée pour "patins à glace", d'où l'ambiguïté sémantique due à la polysémie du signifiant *tasmšušđt* qui désigne deux signifiés différents. Cette ambivalence provient du fait qu'on ait considéré chaque objet pour lequel on cherche une désignation indépendamment, sans prendre les autres objets qui rentrent dans le même paradigme que lui en considération. La polysémie qui est une caractéristique naturelle de la langue générale, doit être évitée dans les domaines techniques qui exigent une communication rigoureuse. Quand nous disions que *tasmšušđt* est polysémique, il s'agit bien d'une polysémie de langue et non de discours, dans la mesure où même les contextes d'emploi ne permettent pas de lever l'ambiguïté. Pour éviter la saturation de la racine et l'ambivalence qui découle de l'application d'un seul procédé, une proposition serait de retenir, ne serait-ce que momentanément, des emprunts qui sont bien installés dans la langue tels que *ski*, ou récemment introduits comme *rollers*, ce qui aurait comme résultat direct de soulager la racine de la pression qui est exercée dessus (les formants de dérivation étant en nombre limité) et d'éliminer par là même les risques de "collision sémantique" pour reprendre la terminologie de Dubuc (2002).

2.2.2.3. Néologismes polysémiques

La relation du terme à sa notion est idéalement monosémique comme nous venons de le souligner, il serait donc préférable que le néologisme n'introduise pas de polysémie, au moins à l'intérieur d'un même champ sémantique. Ceci est d'autant plus nécessaire que certains néologismes, en l'occurrence les néologismes sémantiques, exploitent des lexèmes déjà attestés dans la langue et qui peuvent être polysémiques à l'origine. Nous avons donné l'exemple du lexème *isk* qui désigne "la corne" (zoologie), "le sommet, la cime" (géomorphologie), "la trompe" (gynécologie) et qui est donné dans *le Petit dictionnaire* avec deux signifiés nouveaux relatifs au domaine musical "cor" et "clarinette". Nous donnons ci-dessous une liste de lexèmes qui désignent deux ou trois signifiés.

Lexème	Signifié
<i>asyns</i>	vis, tournevis et épingle à nourrice
<i>azlu</i>	tire-bouchon, pince à linge
<i>asasr</i>	aiguille à tricoter, vrille
<i>asamu</i>	oreiller, fauteuil
<i>acban</i>	manteau, drapé que l'on met pour sortir
<i>isk</i>	cor (instrument de musique), clarinette
<i>tafrradt</i>	râteau, pelle, pelleteuse
<i>tammazt</i>	prune, pêche
<i>tankult</i>	boîte de conserve, commode

La polysémie de certains lexèmes peut être évitée par la prise en considération des autres variétés berbères. Le tamazighte dispose de l'unité lexicale *tattagt* qui est un déverbal de *atg* "s'adosser à, s'appuyer sur" et qui désigne "l'oreiller, le coussin", l'usage de ce lexème va éviter la polysémie de *asamu*¹⁷⁰ qui désignera de façon non équivoque "le fauteuil".

Tout au long de ce chapitre, il a été question des conditions de bonne formation d'une unité lexicale d'un point de vue morphosémantique afin qu'elle soit en conformité avec

¹⁷⁰ Le mot *asamu* en touareg n'est pas polysémique, il désigne exclusivement "l'oreiller ou tout ce qui sert d'oreiller" (Foucauld, 1951, t. IV : 1834).

les règles de morphogenèse de la langue ; mais la validité linguistique n'est pas un garant du succès d'un néologisme. Sa diffusion, son implantation et sa pérennité dépendent de conditions extralinguistiques que nous verrons dans le chapitre relatif à la viabilité du néologisme. En fin de parcours, c'est l'usage qui a le dernier mot.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

3. ANALYSE DU LEXIQUE D'INFORMATIQUE DE S. SAAD-BUZEFRAN

3.1. Présentation du vocabulaire de l'informatique

L'ouvrage de Samiya Saad-Buzefran¹⁷¹ se distingue des ouvrages néologiques antérieurs par plusieurs spécificités :

- il s'agit d'un lexique trilingue où l'entrée en français est suivie de ses équivalents en anglais, puis en amazighe, mais ce n'est pas la particularité la plus importante du travail ;
- l'ouvrage comporte une introduction de cinq pages (pp. 5-9) où l'auteur expose la méthodologie de travail ainsi que les sources documentaires exploitées (bibliographie p. 10) et les dialectes de référence ;
- le principal atout du *lexique de l'informatique* réside dans la signalisation systématique de la source documentaire pour chaque mot utilisé : une abréviation se rapportant à la source exploitée est donnée en indice de chaque néologisme. L'auteur indique ses propositions personnelles par un astérisque et donne également la racine qui a servi de base de dérivation. Ces précisions facilitent la tâche de l'évaluation des matériaux néologiques proposés du point de vue linguistique. En revanche, nous ne pouvons nous prononcer sur le degré d'adéquation de la totalité des termes suggérés aux notions décrites car nous n'avons pas la compétence requise en informatique pour le faire ; nous ne pouvons le faire que pour les termes de l'informatique qui se sont installés dans l'usage et que tout simple utilisateur d'un ordinateur connaît tels que *écran*, *souris*, *enregistrement*, etc., c'est-à-dire ceux qui sont rentrés dans la langue usuelle quoiqu'ils se rapportent à un domaine particulier de la science.

Donc d'un point de vue méthodologique, le *lexique de l'informatique* marque un saut qualitatif en matière de présentation des matériaux néologiques. La seule ombre du tableau et qui peut éventuellement entacher la crédibilité du travail c'est le fait que ce soit l'œuvre d'une seule personne. Samiya Saad-Buzefran, et comme nous pouvons le lire dans la quatrième de couverture, est ingénieur en informatique, l'auteur est donc un spécialiste du domaine étudié, mais un travail de terminologie nécessite la collaboration

¹⁷¹ Samiya Saad-Buzefran, 1996, *Lexique de l'informatique (Français-Anglais-Berbère)*, Paris, l'Harmattan, 120 p.

de spécialistes du domaine notionnel décrit et de linguistes dont le rôle est d'examiner la validité des créations proposées par rapport aux potentialités morphologiques du système linguistique de la langue que l'on veut enrichir, en l'occurrence ici l'amazighe. Le fait d'être locuteur natif est une condition nécessaire, mais non suffisante pour mener avec efficacité un travail de confection d'unités lexicales qui exige une grande maîtrise du fonctionnement morpho-syntaxique de la langue. L'expérience nous a enseigné qu'un travail de terminologie, et à plus forte raison de néologie, émanant d'un groupe de chercheurs a plus de teneur et de consistance qu'un travail individuel. Le premier bénéficie du feed-back nécessaire et de la multiplicité des avis qui fait toujours progresser la réflexion vers, sinon la meilleure des solutions, du moins la moins mauvaise d'entre elles qui débouchera sur une proposition collective. Mounin (1974 : XIX), dans son introduction, consacrée au problème terminologique, précise que même dans un travail de commissions ou de comités, c'est le comportement de chaque chercheur qui est fondamental. Il écrit à ce propos « le problème terminologique est d'abord, au départ, un problème d'hygiène intellectuelle et scientifique individuelle, un problème d'attitude épistémologique. Il fait partie des règles les plus essentielles de la constitution de la connaissance ».

D'un autre côté, on peut noter que les équivalents berbères sont souvent des calques ou des traductions du français ou de l'anglais. Dans le cadre d'une terminologie multilingue, on part souvent de nomenclatures établies dans une langue étrangère pour trouver des correspondants dans une langue d'arrivée, mais ce sont les notions auxquelles réfèrent les termes de la nomenclature que l'on doit considérer et non les termes eux-mêmes. L'appellation de la notion dans une autre ou d'autre(s) langue(s) peut aider à dégager les traits notionnels auxquels, on s'attellera à trouver les termes adéquats, mais les termes proposés ne doivent pas être une simple transposition dans la langue cible des termes de la langue source.

Au niveau de la graphie, la proposition de l'utilisation des traits d'union pour séparer les composés est novatrice pour le berbère dans la mesure où l'on a coutume d'agglutiner les deux éléments pour n'en faire qu'un seul lexème ou de les séparer par un blanc typographique dans le cas d'éléments constitutifs trop longs.

3.1.1. Les procédés de formation utilisés

Les unités lexicales proposées sont obtenues par les procédés habituels de formation du lexique en berbère, à savoir la formation endogène : dérivation, composition et transfert sémantique et la formation exogène : l'emprunt d'unités lexicales étrangères à la langue. L'auteur a aussi recours de façon plus restreinte à la siglaison, procédé de formation lexicale nouveau pour l'amazighe.

3.1.1.1. L'extension sémantique

Certains termes proposés dans le vocabulaire de l'informatique sont des néologismes sémantiques, il ne s'agit pas de la création d'un signifiant nouveau, mais de l'emploi d'une forme existante dans la langue avec une acception différente. Bien qu'il s'agisse d'un secteur de la langue spécialisée, certains mots de la langue usuelle ont été investis d'un autre signifié et proposés pour désigner des notions techniques précises et fonctionner, par là même comme des termes techniques. En revanche, certains autres termes sont de simples traductions des termes des langues de départ (anglais et français).

Occurrence	Sens usuel	Sens néologique
<i>azṭṭa</i>	tissage	réseau (angl. <i>network</i>)
<i>siggz</i>	faire descendre	imprimer
<i>tagždit, tannalt</i>	pilier de bois, support	colonne
<i>tafniqt</i>	petit coffre	cassette
<i>tašfawit</i> ¹⁷²	souvenir	mémoire
<i>tiššrt</i>	petit ongle, petite griffe	virgule
<i>amrar</i>	corde, câble	câble
<i>amumd</i>	souris (l'animal)	souris d'ordinateur
<i>aybalu</i>	source (d'eau)	source (informatique)
<i>urti</i>	champ (pâturage)	champ (informatique)
<i>ird</i>	grain de blé	point
<i>tažllabt</i>	djellaba	enveloppe

¹⁷² Dallet donne la forme *ššfawa* pour souvenir.

tilmi

trame d'une étoffe

trame

Pour la majorité des occurrences, la comparaison du sens usuel avec le sens néologique montre que l'extension sémantique s'est faite par métaphore et plus précisément par analogie de forme. Gaudin et Guespin (2000 : 306) définissent la métaphore comme « le changement de sens par l'application du nom spécifique d'une chose à une autre en vertu d'un *caractère commun* qui permet de les évoquer l'une par l'autre. Il s'agit d'une relation basée sur la similarité ».

Le terme *azṭta* qui désigne en berbère "le tissage, le métier à tisser" a aussi des emplois métaphoriques dans la langue usuelle quand il désigne, par exemple, "la toile d'araignée" *azṭta n takkalt* ou "le nid de guêpes" *azṭta n izrẓzan* ou encore "un rayon de miel" *azṭta n tammṭ*¹⁷³. Dans le *lexique de l'informatique*, le sens de *azṭta* s'est élargi pour désigner "réseau", le changement de référent (tissage, réseau) est rendu possible par le trait sémantique commun "ensemble de lignes ou de fils entrecroisés entre eux".

Pour *tannalt* ou *tag̣ẓdit*, c'est le sème "stature verticale" qui a permis la désignation de la "colonne" par ce même signifiant. C'est également la forme rectangulaire du "coffre" qui a permis son rapprochement avec "la cassette" et qui a rendu possible la dénomination des deux référents par le même signe. Et c'est toujours l'analogie de forme qui a motivé la dénomination de la "virgule" par le signifiant qui désigne habituellement "l'ongle".

Le rapport de contiguïté tel que défini par Jakobson (1963) entre "souvenir" et "mémoire", cette dernière permettant le premier, a fait que la néologue a attribué une deuxième acception à l'unité lexicale *tašfawit* pour désigner "la mémoire d'un ordinateur".

Les néologismes sémantiques *urti*, *amrar*, *amumd* et *aybalu* sont de simples traductions du français respectivement "champ", "câble", "souris" et "source". *amumd* signifie en kabyle "souris, un bébé nu" (Dallet, 1982) et *ayrda* désigne "le rat". Pour les variétés du Maroc, ce sont les unités lexicales *ayrda* et *tayrdayt* qui sont attestées et qui désignent indifféremment et "la souris" et "le rat" en tamazighte ; le tachelhite et le tarifite semblent opérer une distribution qui n'est pas systématique *ayrda* désigne "le rat" et

¹⁷³ Les trois exemples sont empruntés du Taïfi (1991b : 794). Dans un effort de pan-berbérisme, nous avons substitué *ṭ* à *ḍ* dans *azṭta*.

tayrdayt "la souris". Comme l'unité lexicale *ayrda* est largement attestée et que *amumd* nous semble être d'un emploi assez localisé, si on devait proposer un néologisme, il serait préférable d'opter pour le lexème le plus largement répandu en l'occurrence *tayrdayt*. D'ailleurs, ce terme est employé, dans un contexte de plaisanterie et de façon informelle entre locuteurs berbérophones usant de l'outil informatique, pour désigner "la souris de l'ordinateur", comme *akurdu* "puce" est utilisé pour désigner "la puce (ou la pastille) électronique" par simple traduction du français au berbère. Notons que dans le lexique de l'informatique "puce" est rendu par *ašṛṛun* par traduction de l'anglais "chip" signifiant "lame, tranche". *ašṛṛun* est dérivé du verbe *šṛṛn* attesté en kabyle avec le sens de "couper en lamelles".

En berbère, pour désigner le signe de ponctuation "point" on emploie le mot *tanqqiḍt* (pl. *tinqqaqḍ*). *ird*, unité de *irdn* (pluriel) qui est la forme la plus utilisée, désigne "le grain de blé", le lexème dénomme aussi, par analogie de forme "grain de beauté". Il désigne, dans le lexique de l'informatique, "le point". Ce néologisme sémantique ne se justifie pas étant donné que la notion est déjà désignée par un mot disponible dans la langue à savoir *tanqqiḍt*. *ird* a été mentionné dans le lexique de mathématiques à côté de *tanqqiḍt* pour désigner "point", mais c'est *tanqqiḍt* (et non *ird*) qui est la forme la plus usitée dans ce même lexique.

Pour "enveloppe de trame", l'auteur donne *tažllabt n tilmi* ; dans la langue usuelle *tažllabt* désigne "le vêtement traditionnel long à capuchon" et *tilmi* est "la trame d'une étoffe". Le syntagme *tažllabt n tilmi* qui peut être traduit littéralement par "la djellaba tissée" est, d'un point de vue ethnolinguistique, très marqué et ne peut servir à rendre une notion précise de technologie. L'enveloppe se nomme en tamazighte *žžwa* ou encore *taxriḍt*, *aɣlaf* en tachelhite ; d'autres variantes doivent exister en berbère et peuvent servir de solution de rechange. D'ailleurs la deuxième proposition de l'auteur nous paraît plus réussie *asatl n tilmi* où *asatl* est un mot attesté en touareg avec le sens de "enveloppe" et le verbe *ttl* "envelopper" est usité dans plusieurs variétés berbères.

Il faut noter que dans le lexique de l'informatique, il y a un effort de réactualisation de mots relevant d'activités traditionnelles tels que *ažtṭa*, *tilmi*, *tannalt*, *tagždiyt*, *tafsgaght* (proposé pour "barre"), *axxam* dans *aslkim n waxxam* "ordinateur domestique", etc. Dans l'entreprise de créativité lexicale, c'est un bon réflexe qu'il faut cultiver pour

sauvegarder une terminologie qui risque de disparaître avec les métiers qui la véhiculent ; mais il faut également s'astreindre au critère de l'adéquation du terme proposé avec la notion que l'on veut désigner.

3.1.1.2. *Les emprunts*

L'informatique étant une technique importée à prédominance américaine, elle arrive dans le pays qui l'importe avec sa nomenclature dénomminative faite dans la langue du fabriquant qui est l'anglo-américain. Ch. Marcellesi (1973) signalait que, vu l'hégémonie américaine sur le marché de l'informatique en France, le lexique français a connu la transplantation de tout un champ lexical nouveau constitué en langue étrangère. La tâche du linguiste est d'analyser par quels procédés la langue prend en charge ce champ lexical pour l'intégrer, l'adapter ou le traduire. Les pays africains, qui ont accès à l'informatique, utilisent la terminologie anglo-américaine ou sa traduction dans des langues européennes, généralement le français. Le lexique de S. Saad-Buzefran se caractérise par une quête perpétuelle de l'équivalent du terme source en langue cible, cependant certaines unités lexicales étrangères sont proposées avec une adaptation phonétique et morphologique, accompagnées, parfois de la suggestion d'un équivalent en amazighe comme nous pouvons le constater dans les exemples illustratifs qui suivent.

Emprunts	Proposition en amazighe	Equivalent français
<i>fax</i>		télécopie (angl. fac-simile)
<i>zoom</i>		zoom
<i>laser</i>		laser ¹⁷⁴
<i>giga</i>		giga
<i>hertz</i>	<i>afrdis n waskt</i>	hertz
<i>lbanka (n isfka)</i>		banque de données
<i>aṛubut</i>		Robot
<i>taliktrunit</i>		l'électronique
<i>takarṭušt</i>	<i>tasnfrt</i>	cartouche
<i>takasiṭ</i>		cassette
<i>takarḍa</i>		carte

¹⁷⁴ Laser est un sigle de l'anglais *Light Amplification by Stimulated Emission of Radiations*.

*abit**bit*¹⁷⁵*aṭranzistur**azbuzn**transistor*¹⁷⁶

Dans cette liste, nous distinguons deux sous-classes : des emprunts intégrés du point de vue morphologique et phonétique et une classe d'emprunts non intégrés.

3.1.1.2.1. *Les emprunts intégrés*

Les lexèmes *aṭrubut*, *talikṭrunit*, *takarṭušt*, *takasiṭ*, *takarḍa*, *abit*, *aṭranzistur* sont empruntés par le biais du français bien qu'ils proviennent étymologiquement de langues autres : *robot* vient du tchèque *robota* dont le sens premier est "travail forcé", *cassette* et *cartouche* sont issus de l'italien respectivement *cassetta* et *cartuccia*, et *bit* et *transistor* sont des acronymes empruntés à l'anglais (Petit Robert, 2000). Tous ces mots sont adaptés à l'amazighe de sorte que leur morphologie et leur phonétisme soient en accord avec le système de la langue. Ainsi, sur le plan morphologique, les noms féminins sont affectés du *a-* de nominalisation et du morphème de féminin *t-t* et les noms masculins prennent le *a-* de nominalisation. Le *t-* final dans *aṭrubut*, qui est un substantif masculin, s'explique par le fait que la consonne est étymologique (cf. *robota* ci-dessus) ; cette consonne finale qui ne se prononce pas en français, se réalise en anglais. Sur le plan phonétique, tous les phonèmes qui ne font pas partie du système phonologique de l'amazighe sont assimilés de telle sorte qu'ils se rapprochent de la prononciation des phonèmes de la langue réceptrice qui leur sont les plus apparentés phonétiquement ; les voyelles /e/, /ɛ/ et /o/, /ɔ/ sont intégrées sous la forme de voyelles fermées respectivement /i/ et /u/ et la consonne vibrante uvulaire /R/ est réalisée en vibrante apicale /r/.

3.1.1.2.2. *Les emprunts non intégrés*

Les emprunts non intégrés illustrés ci-dessus par les exemples *fax*, *zoom*, *laser*, *giga* et *hertz* sont introduits sans aucune modification, ni phonétique ni morphologique, ce sont des unités lexicales d'une diffusion internationale prises telles quelles des langues pourvoyeuses. Il s'agit, dans ces cas précis, d'un degré zéro d'adaptation dans la mesure où les termes sont proposés sous leur forme native sans aucune modification.

¹⁷⁵ Acronyme de l'*angl.* Binary digiT.

¹⁷⁶ Acronyme de l'*angl.* Transfer resistor.

L'introduction de ces unités lexicales, sous cette forme, dans la langue poserait la question de leur graphie et de leur phonie.

Les termes *fax*, *zoom*, *laser*, *giga* et *hertz* sont proposés par l'auteur du vocabulaire de l'informatique avec l'orthographe qu'ils ont dans les langues sources, ce qui, d'une part, introduit des graphèmes étrangers au système graphique de la langue berbère qui sont les unités graphiques *e* [e] et *o* [o], de l'autre attribut^e une autre valeur phonétique à des graphèmes déjà établis pour la notation de la langue. En berbère, le graphème *x* rend la vélaire sourde (comme c'est le cas en API), la suite phonique *fax* risque de se lire [fax] et non [faks], pour lever cette ambiguïté potentielle, on devrait acclimater le terme à la graphie de la langue et l'écrire *faks*, cette forme permet d'être en accord avec la prononciation de la langue pourvoyeuse. De même, le graphème *g* a la valeur du son [g] en transcription latine du berbère alors que dans le terme *giga*, le premier *g* se lit [ʒ] et le deuxième se prononce [g]. Selon la notation usuelle du berbère *giga* devrait s'écrire *jiga* ^{ʒi ga} [ʒiga]. Un minimum d'adaptation consisterait à maintenir la cohérence du système graphique de la langue en veillant à ne pas introduire de graphème étranger et à respecter le principe d'univocité de l'unité graphique : un graphème, un son et un son, un graphème. On écrirait alors *zum* et *ʒiga* (ou *jiga* si on adopte la notation usuelle du CRB), c'est ce que Castellanos (1997, 2001 et 2003) appelle la translittération qu'il considère comme le premier degré d'adaptation dans l'appropriation des termes étrangers.

Le terme *hertz* introduit également le graphème *e* avec la valeur du son [e] qui n'appartient pas au système graphique de la langue. La question qui se pose est de savoir si on doit l'adapter phonétiquement et graphiquement et écrire *hirtz*, comme le fait l'AC où le terme est adapté sous la forme *هرتز* [hirtz] ou l'introduire avec la forme qu'il a dans la langue source, comme un xénisme qui « demeure un mot étranger mentionné dans son propre code » (Gaudin et Guespin, 2000 : 296).

L'intégration du terme *laser* pose un problème différent. Le terme étant un sigle (Light Amplification by Stimulated Emission of Radiations), chaque segment graphique de *laser* correspond à l'initiale du mot abrégé. Le mot est introduit avec sa prononciation française [lazeR], son adaptation graphique et phonétique à la langue cible donnerait une forme *lazir* qui ne correspondrait plus au syntagme abrégé. Le signifiant doit être

maintenu tel quel pour plus de transparence communicationnelle, surtout dans des domaines scientifiques et techniques qui exigent rigueur et précision.

3.1.1.3. Le calque

La synapsie *lbanka n isfka* est un calque de "banque de données" où le premier substantif est un emprunt et le deuxième est dérivé du verbe *fk* "donner". *lbanka* est à l'origine, un emprunt à l'italien *banca* mais largement diffusé et installé dans plusieurs langues, il est employé en AD sous la même forme *banka*, *lbanka*, en AC, il se réalise *bank*.

Le calque *aḍbsi vidéo* que l'auteur propose pour "vidéodisque" pose également la question de l'intégration graphique et phonétique des termes empruntés. C'est une composition hybride à partir d'un mot de la langue usuelle *aḍbsi(l)* qui désigne "l'assiette" et par extension sémantique "le disque" et d'un mot exogène *vidéo* qui est pris tel quel de la langue de départ avec des phonèmes qui sont étrangers au système de la langue (/v/, /e/, /o/). Sur le plan graphique, l'accent est maintenu et sur le plan phonotactique, la rencontre de deux segments vocaliques n'est pas permise dans la langue : à chaque fois qu'il y a deux voyelles qui se rencontrent, il y a soit effacement de l'une d'elles, soit insertion d'un [y] de rupture d'hiatus, soit encore resyllabation de l'une d'elle en glide, comme c'est le cas ici. Dans la langue usuelle, le mot *vidéo* (avec le sens de magnétoscope) est adapté sous la forme [fidju] de façon à retrouver les habitudes articulatoires de la langue d'arrivée : la labiodentale sourde /f/ est substituée à la sonore /v/, /o/ est remplacé par /u/ et le phonème /ɛ/ se réalise en semi-consonne /j/ parce qu'il est suivi d'une voyelle.

Pour trois termes de la liste examinée *supra*, l'auteur donne, comme alternative à l'emprunt, des néologismes créés à partir de racines berbères.

"Hertz" est dit *afrdis n waskt* ; cette construction syntagmatique est formé de *afrdis*¹⁷⁷ donné par *Amawal* avec le sens de "unité, élément" et *askt* emprunté au touareg et signifiant "mesure". Hormis le fait que le composé est formé de deux éléments constitutifs néologiques, "unité de mesure" ne désigne pas de façon précise et non

¹⁷⁷ Boumalk (1996 : 272-273) a montré comment le néologisme *afrdis* donné par l'*Amawal* avec le sens de "élément" a été emprunté par les auteurs de la traduction berbère de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (1990) avec le sens de "race" sous l'influence de la langue de référence qui est l'AC. "Elément" a été d'abord traduit en arabe par *ʿunṣur* et par rapprochement morphologique avec *ʿunṣuriyya* "racisme", le terme *ʿunṣur* a été proposé pour désigner la notion de "race".

équivoque la notion "hertz". Signalons que le signifiant *afrdis* consacré par la néologie berbère (repris dans le *lexique de mathématiques*, dans la traduction berbère de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (DUDH), dans le *lexique de l'informatique*, dans le *lexique juridique*, etc., et supposé être emprunté au touareg ne figure pas dans le Foucauld. Le dictionnaire signale le mot *éferdis*¹⁷⁸ (de la racine *FRDS*) qui désigne « un fragment grand ou petit d'une datte fraîche ou sèche » et par extension sémantique « très petit fragment (d'un corps solide et sec quelconque) » (Foucauld, 1952, t. I : 342). Donc le sème "petit morceau d'un tout" est le trait sémantique commun entre la notion de "élément" et *afrdis*. Il s'agit ici manifestement d'une erreur de copie qui a fait substituer insidieusement la dentale non emphatique *d* à la dentale emphatique *ḍ*. Le problème de la fidélité graphique à la source lexicographique exploitée se pose avec acuité dans la néologie lexicale en berbère.

"Cartouche" est rendu par une unité lexicale du touareg *tasnfrt* qui désigne "un tuyau, un tube et par extension sémantique "la cartouche d'un fusil" (Foucauld, 1951, t. III : 1321). Pour "transistor", l'auteur donne comme première proposition un composé *azbuzn* qui est un calque du français "résistance de transfert" (elle-même une traduction de l'anglais "transfer resistor"). *azbuzn* est composé du substantif *azbu* et du verbe *azn* "envoyer". Le mot *azbu* est pris de l'*Amawal* qui le donne comme équivalent de "résistance", mais sûrement pour la notion abstraite (le fait de résister) et non pour l'objet technique "résistance". Les dictionnaires de référence ne mentionnent pas ce mot : il n'est pas signalé dans le Dallet ni dans le Foucauld où le mot qui rend "résistance" est *taziḍirt*, dérivé de la racine *ZDR* attestée en tachelhite avec le sens de "avoir le pouvoir de, la force de".

3.1.1.4. Les dérivés

Comme nous l'avons dit à propos de l'analyse du *Petit dictionnaire*, la dérivation est un procédé de création lexicale très productif en berbère. Ce procédé est mis à contribution par l'auteur du *lexique de l'informatique* comme le montrent les exemples ci-dessous. Mais il faut noter que vu la nature du champ lexical exploré, les racines pouvant servir à

¹⁷⁸ Nous reprenons ici la graphie de Foucauld.

dérivé des termes qui dénommeraient des notions précises dans le domaine de l'informatique ne sont pas toujours disponibles dans la langue, c'est ce qui justifie le recours à d'autres procédés de formation tels que la néologie sémantique, la composition hybride et parfois l'emprunt.

Dérivé	Base de dérivation	Equivalent en français
<i>amyri</i>	<i>yr</i> "lire"	lecteur
<i>anggl</i>	<i>ngl</i>	codage
<i>angal</i>	"	code
<i>anagal</i>	"	codeur
<i>sngl</i>	"	codifier
<i>asngl</i>	"	codification
<i>asngal</i>	"	codifieur
<i>siggz</i>	<i>ggz</i> "descendre"	imprimer
<i>amaggaz</i>	"	imprimeur
<i>tasaggazt</i>	"	imprimante

A partir du verbe *yr* "lire", est forgée une forme agentive *amyri* pour désigner un "lecteur", on a ainsi :

amyri n tkarḍa "lecteur de carte à mémoire"

amyri n tkasiḍin "lecteur de cassettes"

Le mot *tangalt* est attesté en touareg avec le sens de « paroles qui ont un sens caché, qui sous leur sens apparent et manifeste en ont un autre énigmatique et caché » Foucauld (1951, III : 1332) ni le verbe, ni aucun autre dérivé ne sont fournis. Tous les dérivés mentionnés dans la liste ci-dessus sont des créations de l'auteur du lexique de l'informatique forgées à partir de *tangalt*. Par élargissement sémantique, on a retenu de cette unité lexicale le sème de "langage caché, secret donc codé" et au niveau morphologique, on a extrait du nominal, la racine *NGL* qui a servi de base de dérivation de plusieurs formes. A partir du verbe *ngl* affecté de l'acception "coder", on a dérivé un factitif *sngl* "codifier", ces verbes ont servi à construire des noms d'action verbale *anggl* et *asngl*, des noms désignant des objets concrets *angal*, *anagal* et *asngal*. Ces deux derniers termes qui réfèrent respectivement à "codeur" et "codifieur" sont supposés être

des formes de noms d'agent (inanimés) et comme ils sont dérivés d'une racine trilitère *NGL*, les formes agentives attendues devraient être du type *amngal* ou *anggal*. Nous supposons que dans la forme *anagal*, le *n* est considéré comme un formant agentif alors qu'il est basique, par analogie à *amazon*, par exemple, seulement, *amazon* est le nom d'agent qui correspond au verbe *azn* "envoyer" et non à un verbe trilitère.

En berbère, le verbe *siggz* qui signifie littéralement "faire descendre" a également le sens de "enregistrer, inscrire", c'est-à-dire "faire descendre sur le papier, coucher sur le papier". Dans la terminologie informatique, le verbe *siggz* est utilisé, par extension sémantique, avec le sens de "imprimer" et l'auteur construit un certain nombre de dérivés à partir de cette même racine :

- un nom d'agent *amaggaz* "imprimeur" ;
- un nom d'action verbal *asiggz* "impression" ;
- et un nom d'instrument *tasaggazt* "imprimante".

Le verbe *siggz* est signalé dans *Amawal* avec le sens de "inscrire", quant aux autres dérivés, ce sont des créations de l'auteur. Notons que le schème *amaggaz*, contrairement aux autres, ne contient pas le formant *s* de factitif, on se serait attendu à un schème *amsiggz* ou *amsaggaz* où l'idée de transitivité serait apparente. Certains de ces dérivés nouvellement forgés sont employés dans des constructions syntagmatiques qui seront étudiées plus loin.

3.1.1.5. Les composés

La composition est largement mise à contribution dans le vocabulaire de l'informatique, elle est faite à partir d'unités lexicales verbales ou nominales, celles-ci pouvant être des lexèmes attestés dans la langue ou empruntés ; il peut également s'agir d'une composition hybride d'un mot natif et d'un mot emprunté. La composition qui est un procédé de formation lexicale assez marginal en berbère, se trouve être le procédé le plus fréquemment utilisé dans la néologie. Si on place la composition entre deux pôles : la langue usuelle et la néologie, on peut aisément constater que plus on se rapproche de la langue usuelle, moins la composition est mise à contribution et inversement, plus on avance vers la néologie plus la composition est sollicitée.

3.1.1.5.1. La composition verbe + verbe

Composé	Éléments constitutifs	Equivalent français
<i>alskr</i>	<i>als</i> + <i>skr</i>	redémarrage
<i>ksgrew</i>	<i>ks</i> + <i>grew</i>	découper
<i>aksgrew</i>	<i>a</i> + <i>ks</i> + <i>grew</i>	découpage
<i>yr-arū</i>	<i>yr</i> + <i>arū</i>	lecture-écriture [tête de]
<i>lsaru</i>	<i>als</i> + <i>aru</i>	copier
<i>alsaru</i>	<i>als</i> + <i>aru</i>	copie
<i>ksngl</i>	<i>ks</i> + <i>ngl</i>	décoder

Notons tout d'abord que la composition de deux verbes¹⁷⁹ en berbère existe quoique très marginale. Certaines suites de deux verbes fonctionnent comme des composés lexicalisés comme *qqn rzm* "fermer ouvrir", *bbi arm* "couper goûter" *ffy kšm* "sortir rentrer", *ddu eayd* "aller revenir", *asi srs* "prendre poser", etc. souvent, il s'agit de composés regroupant deux verbes antonymes ou le même verbe qui se répète *awi d awi d*. Ces composés peuvent, par exemple, être introduits par une préposition : *issuħl i s awi-d awi-d* (lit. il m'a fatigué avec donne donne : "je ne supporte plus ses demandes incessantes"), *ur tssin yas i bbi arm* (lit. elle ne sait que coupe et goûte)¹⁸⁰, etc.

alskr "redémarrage" (angl. *restart*) est un composé forgé à partir de deux verbe *als* "répéter" + *skr* signifiant "démarrer" en kabyle¹⁸¹, mais ayant le sens de "faire" ailleurs.

¹⁷⁹ Nous avons relevé chez Achiban (1998 : 44) un passage qui en renferme plusieurs et que nous reproduisons en caractères latins (l'ouvrage étant écrit en caractères arabes) « *ma trit tawala n waman; qqn rzm, kra izwur d, kra igg"ra nn ? ma trit iyuyyan : sfiss azzan, šušš ywa d, ssls x̣ṭta nn ? asi srs, biggs asgrs, aqrab iga imawn, bbin t imawn s awi d awi d...* ». Nous en donnons une traduction approximative en français: « tu n'as que faire du tour de rôle pour puiser l'eau, (fermer, ouvrir), l'un précède, l'autre reste en dernier. Tu n'as que faire du tumulte : fais taire le chérubin, donne à manger à celui-là, habille celle-là, (prendre, poser), attache le panier, le sac (où l'on met l'argent) est tout plein de trous à force de répondre aux demandes incessantes formulées par les uns et les autres ».

¹⁸⁰ Parmi les recommandations de bonne conduite qu'une mère faisait à sa fille la veille de son mariage est *xara m bbi arm* "attention à couper et goûter". Cela signifie que quand une jeune mariée prépare à manger, elle ne doit, en aucun cas, goûter à ce qu'elle prépare à l'insu des autres membres de la famille. Cela est interprété comme de l'avidité, de la glotonnerie et donc un manque d'éducation.

¹⁸¹ L'auteur indique que *skr* a le sens de "démarrer" en kabyle, mais le Dallet ne donne pas cette signification pour la racine *SKR*. Quoique le Dallet se réfère exclusivement au parler des Aït-Meguella et que l'acception donnée par l'auteur peut se retrouver dans un autre parler kabyle, nous pensons qu'il s'agit plutôt du verbe *skkr* (avec gémiation du *k*) dérivé du verbe *kk* ou *nkr* qui est polysémique en berbère et dont l'une des acceptions correspond à "démarrer".

Le verbe *als* est utilisé dans les néologismes proposés par l'auteur comme un préfixe *re-*. Il s'agit ici d'un mot-valise, la consonne *s* est commune aux deux verbes : elle représente la consonne finale du premier verbe et la consonne initiale du deuxième verbe et sert ainsi de lien entre les deux éléments constitutifs. Ce composé qui débute par un *a-* est utilisé comme un substantif "redémarrage" car sa structure morphologique le permet, le *a-* peut être, en effet, interprété comme le *a-* de nominalisation. Le corpus ne fournit ni le verbe "démarrer", ni le nom "démarrage", ces occurrences auraient pu donner des éléments d'information sur l'approche adoptée dans la répartition des morphèmes de dérivation dans un même champ dérivationnel. Le néologisme *alskr* est employé dans des constructions syntagmatiques comme suit :

alskr s tir yi "redémarrage à chaud",

alskr s tasmuđi "redémarrage à froid".

ksngl "décoder" est formé de *kks* et *ngl* ; le verbe *kks* "enlever" est employé par l'auteur comme un préfixe *dé-* et le verbe *ngl*, analysé plus haut, est utilisé pour désigner la notion de "coder".

Un autre composé formé sur ce même modèle (verbe + verbe) est le verbe "dégrouper" formé de *kks* "enlever", mais considéré par l'auteur comme un préfixe privatif *ks-* et *grew* "grouper". Le nom d'action correspondant est *aksgrew* "dégroupage". Comme deuxième proposition pour désigner la notion de "dégroupage" en informatique, l'auteur donne le nom d'action *bttu* du verbe *bdu* "partager, diviser" attesté dans la langue usuelle. La disponibilité de cette unité lexicale attestée dans plusieurs dialectes berbères et son adéquation à désigner la notion en question, dans la mesure où sémantiquement "dégroupage" n'apporte rien de plus que "partage ou division", en fait un terme approprié qui met à l'abri du recours au néologisme que ne justifie aucune nécessité. Les mots du lexique commun peuvent très bien fonctionner comme des termes relevant d'un vocabulaire scientifique ou technique, la frontière entre les deux domaines n'étant pas étanche.

3.1.1.5.2. La composition nom + nom

Composés	Éléments constitutifs	Equivalents français
<i>aleznagdud</i>	<i>alazn + agdud</i>	publipostage (angl.mass- mailing)
<i>adfumhil</i>	<i>asađuf + amahil</i>	ergonomie
<i>afsuds</i>	<i>afa + asuds</i>	photocomposition

<i>atamɗan</i>	<i>tam + amɗan</i>	octet
<i>aşdisamrawan</i>	<i>şdis + mraw</i>	hexadécimale
<i>akuzɗan</i>	<i>kkuz + amɗan</i>	quartet (angl. four bits byte)

On peut distinguer dans ces exemples, deux groupes : les composés dont les éléments constitutifs sont des substantifs (*alznagdud*, *aḍfumhil* et *afsuds*) et ceux formés avec un nom de nombre et un substantif (*atamɗan*, *akuzɗan*) ou de deux noms de nombre (*aşdisamrawan*).

Le composé *alznagdud* est constitué d'une unité lexicale nouvellement créée par l'auteur (*alazn*) et d'un terme attesté dans la langue usuelle (*agdud*). Le néologisme *alazn* est lui-même dérivé d'une racine berbère (le verbe *azn*). Le terme proposé pour "courrier électronique" *alazn aliḳṭrunan* pose le problème de la dérivation du nom d'action à partir du verbe *azn* "envoyer". D'après nos connaissances, le NAV attesté pour ce verbe est *izn* ou *azan*. La forme *alazn* est dérivée du nom d'action verbale attesté en kabyle *lazn* par préfixation du *a-* de nominalisation. Cette forme semble suspecte eu égard à la présence du *l-*, article défini de l'AD (exemple *ladn* "permission") préfixé à certaines unités empruntées partiellement intégrées. Mais dans le cas présent, la racine est native et la présence de l'article est douteuse¹⁸². En tous cas, si cette forme est effectivement attestée en kabyle (Dallet ne mentionne pas le NAV pour le verbe *azn*), elle doit être redressée dans la création d'une unité lexicale nouvelle avec omission du *l-*. Le deuxième élément constituant le composé est *agdud* qui a le sens de "rassemblement, regroupement" et qui est pris ici avec le sens de "peuple" pour traduire l'anglais "mass-mailing", d'ailleurs "publipostage" est aussi une traduction à partir de l'anglais.

La notion "ergonomie" est rendue par la composition de *asaɗuf* "loi" et de *amahil* "travail" par référence à l'étymologie du terme "ergonomie" (du grec *ergon* "travail" et de *nomos* : loi). Les deux termes sont pris de l'*Amawal* qui les a empruntés au touareg¹⁸³.

¹⁸² Comme nous l'avons signalé dans le chapitre sur l'intégration morphologique des emprunts, il existe de rares exemples, très isolés, où le NAV est formé avec préfixation de *l-* bien que la racine soit native : c'est le cas de *lymut* du verbe *ymu* "teindre" signalé par Bentolila (1981 : 402) à côté de la forme *aym*. Dans d'autres parlers, ce sont les formes *tiymi* (tamazighte) et *iymi* (kabyle) qui sont attestées.

¹⁸³ Foucauld donne *tamahilt* pour "travail", quant à *aşaḍf* (pl. *işuḍaf*) de la racine *TF* "tenir", il désigne au sens propre "la partie par laquelle on peut tenir quelque chose : manche, anse" et au sens figuré "les moyens ou les procédés par lesquels on retient les gens" (1951, I : 260). Le sens "loi" donné dans *Amawal*

A partir de ces deux mots, on a opéré un effacement consonantique (celui du formant *s*-), un effacement vocalique (*a*, *u* pour le premier lexème et *a* pour le deuxième) et une substitution vocalique (*a* → *u*-). Le résultat est ainsi *adfumhil*.

Le composé *afsuds* est constitué de *afa* qui a un sens usuel de "lumière" et qui est affecté à la dénomination de "photo" et de *asuds* du verbe touareg *suds* qui signifie "disposer les uns à côté des autres".

Dans la classe des composés avec les noms de nombre, c'est le système de numération berbère qui est utilisé. Nous remarquons que deux de ces composés sont constitués avec un numéral et le terme *amḍan*. Avant d'analyser les trois composés, nous voudrions nous arrêter à la formation de ce terme.

La racine est empruntée au touareg. Sous la racine *DN*, Foucauld (1951, t. 1 : 276-267) donne le verbe *iṭṭan* "être compté, calculé, énuméré" et *siḍn* "compter" en plus de dérivés verbaux et nominaux dont *asiḍn* "le fait de compter", *miḍan* "compte, calcul"¹⁸⁴, énumération", etc. A partir de la racine touarègue, les auteurs de l'*Amawal* ont forgé *uṭṭun* "numéro", *amḍan* "nombre" et *amiḍan* "compte" par ajout d'un *a*- à *miḍan* du touareg. Les auteurs du vocabulaire de mathématiques entérinent deux de ces propositions (*uṭṭun* et *amḍan*) et créent un certain nombre de dérivés : *smiḍn* "compter", *asmiḍan* "compteur", *asmḍn* "numération", *umḍin* "numérique" (*tasynt tumḍint* "fonction numérique"), *asuṭṭn* "numérotage" et *suṭṭn* "numéroter". Les termes *amḍan* et *ssiḍn*¹⁸⁵ sont également consacrés par le *lexique religieux* de K. Naït-Zerrad (1998) avec respectivement les sens de "nombre" et "compter". Une comparaison des dérivés attestés en touareg et ceux forgés par les néologues montre clairement que seule la racine a été empruntée, ceci peut se comprendre par le fait que les termes correspondants aux notions recherchées, celles-ci relevant d'un domaine de spécialité, ne sont pas disponibles en touareg ; mais, même dans le cas où une forme est attestée en touareg, comme *siḍn*

est un néologisme sémantique. Le mot qui correspond à "loi" en touareg est l'emprunt arabe *eššerīya* (pl. *eššeriyatin*) (Cortade et Mammeri, 1967) ; *ššarīza* "loi islamique".

¹⁸⁴ Pour "calcul", les auteurs du *lexique de mathématiques* utilisent l'emprunt *lḥsab* et *ḥsb* "calculer" comme c'est attesté dans la langue usuelle. Belaïd (1993) propose *asiḍn* pour "calcul".

¹⁸⁵ Pour le verbe "compter" c'est la forme *siḍn* (avec un *s* non géminé) qui est donnée par Foucauld, ce qui permet de le distinguer du verbe *ssiḍn* "rendre malade" (avec un *s* géminé, factitif du verbe *aḍn* "être malade"). La différence entre les deux verbes est pertinente et doit être maintenue au niveau de l'écrit.

"compter", un nouveau dérivé a été proposé *smiḍn* (l'ajout du formant *m* ne s'explique pas dans cette occurrence). Remarquons également que le terme *amaḍan* donné par Foucauld, juste au-dessus de la racine en question est le nom d'agent qui correspond à un autre verbe *sḍn* "faire surveiller au pâturage" d'une racine *ḌN* homophone à la première mais différente.

Le terme *amḍan* qui est un néologisme de l'*Amawal* rentre dans la constitution d'un certain nombre de composés tels que *atamḍan* qui désigne "octet", formé de :

a (nominalisateur) + *tam* "huit" + *amḍan* "nombre"

Octet est défini par le Petit Robert (2000) comme la « base composée de huit caractères binaires utilisés dans la plupart des langages machines ». Le sème retenu ici est "huit" (latin *octo*) et "nombre" qui correspond à "caractère binaire". Une simple concaténation de ces constituants aurait donné *atamamḍan**, la néologue a procédé à l'effacement de la suite segmentale *am* qui figure deux fois dans le composé, ce qui a donné *atamḍan*, motive où *am* sert de passerelle entre *tam* et *amḍan*. *akuḍḍan* "quartet" est également composé de *kuz* "quatre" + *amḍan* "nombre" avec troncation de *am*. Le présent exemple montre, par comparaison avec le premier, que c'est la séquence *am-* de *amḍan* qui est apocopée, en témoigne la forme *akuḍḍan*. La néologue a veillé à ce que les numéraux soient identifiables *tam*, *kuz* et n'a conservé de *amḍan* que la racine *ḌN*. Le troisième exemple est une forme adjectivale comme le montre le suffixe *-an* qui est d'une grande productivité dans la néologie amazighe. *aṣḍisamrawan* est composé par simple concaténation de :

a (nominalisateur) + *sḍis* "six" + *mraw* "dix" + *an*. Il a été relevé dans le syntagme suivant : *asmḍn aṣḍisamrawan* "système de numération hexadécimale". L'auteur aurait pu faire l'économie du *a-* devant *mraw* parce qu'il n'est pas attesté, ce qui aurait donné la forme *aṣḍismrawan*.

3.1.1.6. La composition syntagmatique

A côté des composés graphiquement soudés, le lexique de l'informatique présente un nombre élevé de composés constitués de plusieurs lexèmes et correspondant à une unité lexicale, c'est-à-dire à une unité de signification et non pas à un syntagme de discours.

Ce sont souvent des synapsies calquées directement sur l'anglais ou sur sa traduction en français.

3.1.1.6.1. Les synapsies

D'après la définition de Benveniste que nous avons signalée plus haut¹⁸⁶, la synapsie se caractérise, entre autres, par l'emploi de joncteurs entre le déterminé et le déterminant qui la composent. Les synapsies sont légion dans le lexique de l'informatique, nous ne recensons pas toutes les occurrences, nous en donnons quelques exemples seulement pour en dégager les traits généraux.

Synapsies	Equivalents français	Equivalents anglais
<i>tamşukt n uzbg</i>	structure d'anneau	ring structure
<i>tamşukt n usklu</i>	structure en arbre	tree structure
<i>tasaggazt s ifggagn</i>	imprimante à barres	bar printer
<i>tasaggazt s wzrar</i>	imprimante à chaîne	chain printer
<i>tasaggazt s usifg n ssmax</i>	imprimante à jet d'encre	ink jet printer
<i>tasaggazt s laser</i>	imprimante à laser	laser printer

Il faut noter que les exemples anglais précédents sont construits sur un modèle de composition qui se caractérise par la juxtaposition de deux noms dans l'ordre déterminant + déterminé. Ces exemples ont d'abord été traduits en français et c'est par référence à cette traduction qu'ont été proposés les équivalents berbères qui sont, comme c'est le cas en français, de type nom déterminé+joncteur+nom déterminé. Ce joncteur étant à, de ou en pour le français, il est rendu en berbère par les prépositions *n* ou *s*.

Les composés *tamşukt n uzbg* et *tamşukt n usklu* sont constitués par un néologisme dérivé d'une racine berbère suivi de la préposition *n* et du complément déterminatif qui est un nom concret attesté dans la langue. Le terme *tamşukt* est emprunté au lexique de mathématiques. C'est un dérivé en *m* formé sur la racine *ŞK* (probablement *SK*) attestée dans certains parlers, en l'occurrence en tamazighte avec le sens de "construire, dresser, monter" : le verbe *sk* signifie précisément "dresser la tente", son dérivé *mskiwt* désigne

¹⁸⁶ Voir Chapitre sur l'analyse du corpus de Abou Elazm et Azaykou.

"le dressage de la tente" (Taïfi, 1991b : 628) ; le verbe *sk* est attesté également à Figuig où il a le sens de "bâtir, être bâti", le nom d'action correspondant est *tiski* (Kossmann, 1997 : 491). Delheure (1987 : 314) signale le verbe *šk* avec le même sens à Ouargla. D'un point de vue diachronique, la racine *SK* devrait probablement être mise en relation avec *ZYW* attestée en kabyle : *tazqqa* signifie "mur de maçonnerie" et *izywa/tizywin* "maison en maçonnerie : pierre ou pisé" (Dallet, 1982 : 952) et *tazqqa* désigne "une pièce dans une maison, une chambre" en mozabite (Delheure, 1984 : 253). Le trait sémantique retenu dans le néologisme est "quelque chose de construit" d'où la notion de structure. Outre la présence du *š*, la morphologie du dérivé *tamšukt* pose un certain nombre de problèmes liés au schème. L'insertion de la voyelle *u* entre les deux consonnes radicales ne s'explique pas. Même dans le cas où l'on supposerait une racine *SKW* (de *ZYW*), la forme agentive devait être *tamškut* (et non *tamšukt*), en outre, la forme agentive ne se justifie pas pour le signifié "structure" étant donné qu'une structure est quelque chose de construit et non quelque chose qui construit, il ne s'agit pas d'un agent. Une forme comme *tuskiwt*¹⁸⁷ est morphologiquement plus adéquate.

Les synapsies *tamšukt n uzbg* et *tamšukt n usklu* sont calquées sur le français "structure d'anneau" et "structure en arbre" respectivement ; le joncteur *de* et *en* est rendu par la préposition *n*. Mais la préposition *n* en berbère indique surtout l'appartenance, l'origine, la matière, etc. et son emploi ici est inapproprié. *tamšukt n uzbg* est littéralement "la structure du bracelet". Par analogie de forme, *azbg* est pris pour désigner "anneau", il s'agit d'un néologisme sémantique. Le joncteur qui convient ici est l'instrumental *s* (au moyen de, à la manière de) qui désignera une caractéristique distinctive du nom déterminé. *tamšukt s uzbg* "structure en anneau", *tamšukt s usklu* "structure en arbre". Ces constructions rejoindront ainsi les autres synapsies données plus haut où les deux membres sont reliés avec le joncteur *à* : *tasaggazt s ifggagn* "imprimante à barres", *tasaggazt s laser* "imprimante à laser", *tasaggazt s wzrar* "imprimante à chaîne", *tasaggazt s usifg n ssmax*¹⁸⁸ "imprimante à jet d'encre". Dans ces synapsies, le déterminé

¹⁸⁷ Cette forme est proposée par le Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM.

¹⁸⁸ Sorte d'encre préparée de façon traditionnelle ; d'après Destaing (1938 : 108) avec de la laine carbonisée.

indique un engin et le déterminant précédé de *s* indique l'agent moteur (Benveniste, 1974 : 175).

Les compositions syntagmatiques fournies par le lexique de l'informatique révèlent souvent une maîtrise insuffisante des relations syntaxiques. Ainsi, la notion de "recherche arborescente" (angl. *tree searching*) est rendue par *anadi yf usklu* (lit. la recherche sur l'arbre), il s'agit d'une recherche en arbre qui doit normalement être rendue par *anadi s usklu* et non par la préposition *yf* exprimant la notion de "sur, à propos de".

3.1.1.6.2. *L'expansion des synapsies*

Dans la définition que donne Benveniste (1967 : 171) de la composition, nous pouvons lire que « il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant ». Cela suppose que les éléments constitutifs sont au nombre de deux. Mais dans les traits définitoires que donne l'auteur de la synapsie, il est précisé que chacun des membres de la synapsie garde la possibilité d'expansion (sixième critère). Le lexique de l'informatique offre un certain nombre de synapsies comprenant plus que deux éléments de base, il s'agit souvent d'équivalents berbères à des sigles français ou anglais.

"Traduction dynamique d'adresses" est traduite par *asgdm asmussan n tensiwin* :

- *tansa* (pl. *tansiwin*) est emprunté à l'*Amawal*, il désigne "l'adresse" (de *ansa* "l'endroit") ;
- *asgdm* et *asmussan* sont des créations de l'auteur. L'auteur est partie de l'étymologie du verbe *traducere* en latin qui signifie "faire passer", puis s'est référée au *lexique de mathématiques* où le verbe "passer" est rendu par plusieurs synonymes : *kk*, *zri*, *gdm* et *eddi*, c'est ainsi que *gdm* a été choisi et a servi de base de dérivation à la forme factitive *sgdm*, sur laquelle a été dérivé le nom d'action *asgdm* pour désigner "la traduction"¹⁸⁹.
- Pour *asmussan*, il s'agit d'une forme adjectivale à suffixe *-an* dérivée du verbe *smuss*¹⁹⁰ (inaccompli *smussu*) "remuer pour mélanger" (Destaing, 1938 : 245) attestée en tachelhite.

¹⁸⁹ Au Maroc, cette notion est rendue par le néologisme *asuyt* qui est assez répandu dans les milieux associatifs du verbe *ayul* signifiant "devenir, se transformer", avec la particule de rapprochement *d* le verbe signifie "revenir".

¹⁹⁰ Boumalk (2003 : 179) donne la forme *mmass* avec le sens de "bouger (intransitif)".

SGBD (Système de Gestion de Base de Données) est rendu par : *anagraw n usfrk n taffa n isfka*. Les éléments qui constituent cette construction syntagmatique sont les suivants :

- *anagraw* emprunté au *lexique de mathématiques*, c'est un nom d'agent dérivé de *agraw* dont le sens premier est "groupe, rassemblement de personnes", *anagraw* est utilisé par métonymie pour désigner un inanimé ;
- *asfrk* donné par l'*Amawal* pour la notion de "gestion" ;
- *taffa* est un mot de la langue usuelle qui signifie en kabyle "tas de bois", en tamazighte et en tachelhite "une meule de gerbes", le sème commun étant "amoncellement". *taffa* est utilisé comme un néologisme sémantique signifiant "une grande quantité" ;
- *isfka* est le dérivé proposé pour "données", du verbe *fk* "donner" comme signalé plus haut sous le point traitant des emprunts.

On pourrait multiplier les exemples :

askkil n tladna n usiggz rend "caractère de commande d'impression" ;

askkil n tladna n wallal est un calque de "caractère de commande d'appareil" ;

aḍbsi akussim s tšfawit tugrist est l'équivalent de "disque compact à mémoire morte".

askkil est attesté en tachelhite avec le sens de "caractère graphique", *taladna* est dérivé de *ladn*, mot emprunté à l'arabe et signifiant "autorisation" et *allal* est donné par l'*Amawal* avec le sens de "moyen", il est pris ici pour désigner un nom concret "appareil". Nous n'avons pas pu identifier la racine dont a pu être dérivé le nom *allal*. Peut-être pourrait-on le rapprocher du verbe touareg *ilal* dont l'une des acceptions est "aider" (Foucauld, 1951, t. I : 1061). On peut percevoir le lien sémantique entre *ilal* "aider" et *allal* "moyen" à travers l'expression "à l'aide de, au moyen de". En tous cas, la forme *allal* n'est pas signalée par Foucauld. Tous les éléments constituant le dernier syntagme sont disponibles dans la langue usuelle et sont utilisés avec un transfert de sens : les unités lexicales *aḍbsi* et *tašfawit* que nous avons déjà analysées désignent respectivement "l'assiette" et le "souvenir" ; *akussim* qui fonctionne ici comme un adjectif est dérivé du verbe *kkussm* qui désigne en kabyle "être compact, rétracté" et *tugrist* est dérivé de *agris* "le gel" (littéralement la mémoire gelée).

Les expansions que connaissent les synapsies se font soit par ajout d'adjectifs aux éléments constitutifs, soit par jonction avec d'autres déterminants introduits par une préposition. Ces "composés par emboîtements" comme les nomment Gaudin et Guespin

(2000 : 279) permettent à la composition de couvrir des créations lexicales extrêmement développées dans les vocabulaires scientifiques ; cependant, ils présentent l'inconvénient d'être peu maniables à cause de leur longueur. Les auteurs précisent à cet effet que « la récurrence de la composition étant avérée, rien ne peut l'arrêter en théorie ; seules les nécessités de la communication et de l'intelligibilité nous conduisent à ne pas utiliser ces syntagmes trop longs ». En effet, une fois formée, une unité lexicale construite se comporte comme un mot simple susceptible à son tour de fonctionner comme une base de composition. Cependant, la récursivité de la composition a un impact direct sur la longueur des mots et pose, par là même le problème de l'intelligibilité de la construction syntagmatique. C'est pour cette raison que l'auteur du *lexique de l'informatique* reprend parfois les sigles tels qu'ils sont donnés dans la langue source afin d'éviter le recours à la traduction de longs syntagmes.

3.1.1.7. *L'utilisation des tirets dans la composition en amazighe*

Le lexique de l'informatique se distingue, au niveau graphique, par l'utilisation du trait d'union dans certains composés. Comme nous l'avons expliqué dans la partie concernant la graphie, *La notation usuelle du berbère en caractères latins* (S. Chaker, 1996a) prône l'utilisation de ce signe typographique pour mettre en évidence des relations de dépendance qui existent dans un syntagme ou dans une phrase. C'est ainsi que le nom, le verbe et la préposition sont reliés à leurs affixes par des traits d'union. L'usage qui est fait du tiret dans le lexique de l'informatique est d'une autre nature, il s'agit en fait d'un tiret qui relie souvent des lexèmes entre eux dans des composés afin de montrer leur lexicalisation comme c'est le cas en français.

3.1.1.7.1. *L'usage du tiret dans les ouvrages de néologie antérieurs*

Un tour d'horizon dans les ouvrages néologiques permet de constater que ce signe graphique est utilisé par les néologues quand il s'agit d'une langue spécialisée. A titre d'exemple, l'*Amawal* n'utilise pas le trait d'union, la nature de la nomenclature retenue « un minimum immédiatement indispensable » comme il est signalé dans l'introduction (p. 7) est telle que la création syntagmatique n'a pas été mise à contribution ; les composés proposés sont soudés (*ayznazri* "rationnaliste" formé de *iyzin* "avoir raison" et *izri* "regard, vue", *akmani* "partout" de *akk* "tout" et *mani* "où", etc.).

Le lexique de mathématiques a introduit l'utilisation du tiret dans les composés néologiques. Nous en résumons les possibilités d'occurrence ci-dessous. Le trait d'union peut relier :

- deux substantifs :

agraw-afaris "groupe- produit" ;

agraw-aful "groupe-quotient" ;

*askt-tugna*¹⁹¹ "mesure image" ;

- la particule de négation à un substantif :

awr-tizirga "non-linéarité"

awr-azllum "non dérivable" ;

la négation *ur* qui introduit un verbe est nominalisée (adjonction de *a-*) et rattachée à un nom ;

- un substantif et une forme participiale :

azin-ittawdn "semi-convergent"

- un substantif et une forme agentive :

aqqar-amaway "rayon-vecteur" ;

amaway-arurd "vecteur-vitesse" ;

- un même numéral qui se répète deux fois :

sin-sin dans la phrase : *sgrw ifrdin sin-sin* "regrouper des éléments deux à deux".

Dans *Le vocabulaire de l'éducation*, Belaïd (1993) forge également quelques composés utilisant le trait d'union tels que :

tayarbuzt-tiqšlt "école-caserne"

asalmad-analmad "enseignant-enseigné"

asiggl-tigawt "recherche-action"

tamssunt-inylan "science-fiction"

tamkrađt afds-talya-amggi "triade sujet-objet-agent"

¹⁹¹ Comme deuxième proposition, les auteurs proposent un mot valise *asdtugna* sans le tiret, le phonème /t/ sert de jonction entre les deux bases du composé.

Nous constatons que les néologismes donnés sont des calques du français qui reproduisent également la marque typographique qui relie les différents éléments constitutifs. Nous pouvons noter également que plus le domaine d'intervention se spécialise, plus le recours au trait d'union se généralise.

3.1.1.7.2. L'usage du tiret dans le lexique de l'informatique

Cette pratique devient tout à fait visible chez Saâd-Buzefran qui s'est beaucoup inspirée du *Lexique des mathématiques* et qui a rendu l'usage assez fréquent dans la formation de certains composés où le tiret est employé comme connecteur de deux ou plusieurs éléments. Nous en donnons quelques exemples illustratifs.

Occurrences	Equivalents français
<i>amsgal-anrmas</i>	émetteur-récepteur
<i>ažnyuř atikni-mznzi</i>	ingénieur technico-commercial
<i>aswad-skkil</i>	caractère de contrôle
<i>zwr-ađris-skkil</i>	caractère de début de texte
<i>anggar-azn-skkil</i>	caractère de fin de transmission
<i>tasaggazt s umikřu-saru</i>	imprimante à microfilm
<i>asurif-asurif</i>	pas à pas
<i>tasaggazt asbtr-asbtr</i>	imprimante page par page
<i>tasaggazt askkil-askkil</i>	imprimante caractère par caractère
<i>tasaggazt izirig-izirig</i>	imprimante ligne par ligne
<i>aswad-frn-skkil</i>	caractère de contrôle d'exactitude
<i>skřm-sufy</i>	entrée-sortie
<i>yr-aru</i>	lecture-écriture

Dans cette liste, la caractéristique typographique est la présence dans les néologismes proposés en amazighe d'un ou deux tirets que le composé de la langue source comporte ou nom un tiret. Il ne se s'agit plus d'une transposition du tiret de la langue source à la langue cible, comme c'est le cas chez Belaïd, à titre d'exemple, mais bien d'une

utilisation effective de ce signe graphique. Nous passons en revue les cas de figure où le tiret est employé.

3.1.1.7.2.1. L'emploi du tiret par transposition de la langue source

La recherche de néologismes pour désigner des notions de l'informatique en berbère s'est effectuée constamment comme une investigation d'équivalents berbères en regard de termes français ou anglais. De ce fait, le parallélisme du point de vue formel entre les propositions en langue cible et les langues de référence est frappant. Ainsi, l'utilisation du trait d'union dans certains contextes est le résultat d'une simple transposition graphique comme le montrent les exemples suivants.

<i>amsgal-anrmas</i>	émetteur-récepteur
<i>ažnyuř atikni-mznzi</i>	ingénieur technico-commercial
<i>skšm-sufy</i>	entrée-sortie
<i>yr-aru</i>	lecture-écriture

Dans ces composés à deux bases, on peut distinguer deux modèles : nom-nom et verbe-verbe. Dans *amsgal-anrmas*, il s'agit de deux noms d'agent : *amsgal* est un dérivé en *m* du verbe *sgl* forme factitive du verbe *gl* signifiant en touareg "partir", *sgl* a le sens de "faire partir" donc "émettre" (Foucauld, 1951, t. I : 421). *anrmas* est un nom d'agent du verbe *rms* donné dans *l'Amawal* avec le sens de "recevoir", mais signifiant en touareg "saisir, prendre". Ce nom d'agent est une création de l'auteur à partir d'un verbe signalé dans *l'Amawal* et lui-même emprunté au touareg. Le composé *amsgal anrmas*, hormis le fait qu'il s'agit de deux dérivés néologiques, sont syntaxiquement conformes à la tendance du berbère qui permet d'avoir deux noms d'agent juxtaposés comme dans *amnay angmar* "le cavalier chasseur" où *amnay* fonctionne comme un déterminé et *angmar* est le déterminant, il peut commuter avec un nom de qualité fonctionnant comme un adjectif, par exemple *abxxan*, on aura ainsi : *angmar abxxan* "le cavalier noir". C'est donc le trait d'union qui montre la lexicalisation du composé *amsgal-anrmas*.

ažnyuř atikni-mznzi "ingénieur technico-commercial" est constitué de deux emprunts intégrés et d'un nom d'agent natif. *ažnyuř* est l'adaptation morphologique et phonétique de "ingénieur", cet emprunt est bien installé dans la langue usuelle. *atikni* est une forme adaptée de l'adjectif "technique" obtenue par apocope de *que*, ajout du nominalisateur *a-*

et fermeture du timbre de la voyelle *e*. La forme *atikni* rappelle les adjectifs de relation ou d'appartenance (*afasi* "originaire de Fès", *asusi* "originaire du Souss"). *mznzi* est un dérivé en *m* du verbe *nz* "être vendu" (factitif *zznz* "vendre"). C'est par élargissement sémantique que *amznzi* "le vendeur" est proposé pour rendre "commercial". Le composé *atikni-mznzi* fonctionne comme un adjectif qui qualifie *ažnyur*.

Les composés *skšm-sufy* et *yr-aru* sont calqués respectivement sur "entrée-sortie" et "lecture-écriture" avec un changement de catégorie grammaticale : en français, le trait d'union dans ces occurrences relie des noms, ceux-ci sont rendus par des verbes en berbère. Dans le cas d'une traduction littérale, on aurait rendu les substantifs français par des noms en berbère, ce qui aurait donné des composés comme *akššum-ufuy*, *tayuri-tirra*. Dans des syntagmes en discours, la juxtaposition de deux noms exige un joncteur : *akššum d wufuy*, *tayuri d tirra*. Ce n'est pas par indisponibilité des formes nominales que l'auteur a choisi les formes verbales, mais probablement eu égard à la concision des formes verbales. Comme nous l'avons montré plus haut, la composition de deux verbes est attestée en berbère, mais c'est la représentation graphique des suites de deux verbes qu'il faut fixer. Dans des exemples analysés plus haut, nous avons vu qu'une suite de deux verbes pouvait s'écrire comme un mot graphique, c'est-à-dire que les deux verbes sont soudés (*lsaru* "copier", *ksngl* "décoder", etc.), nous en déduisons que quand la racine verbale est utilisée comme un préfixe, celui-ci est soudé au deuxième verbe qui constitue le composé et quand elle fonctionne comme une base autonome, elle est reliée au verbe qui suit par un tiret.

3.1.1.7.2.2. La substitution du tiret à la préposition *s* (à, par)

Il s'agit d'un usage novateur comme le montrent les occurrences suivantes :

<i>asurif-asurif</i>	pas à pas
<i>tasaggazt asbtr-asbtr</i>	imprimante page par page
<i>tasaggazt askkil-askkil</i>	imprimante caractère par caractère
<i>tasaggazt izirig-izirig</i>	imprimante ligne par ligne

Cet emploi du tiret très récurrent dans le lexique de l'informatique a été relevé une seule fois dans le lexique de mathématiques quand il s'agit d'un même numéral qui se répète

(voir ci-dessus la phrase *sgrw ifrdisn sin-sin* "regrouper des éléments deux à deux"). Dans la langue usuelle, la juxtaposition de deux numéraux ou de deux substantifs identiques indique la répartition en nombre égal de quelque chose de comptable comme dans *ifka asn kraḍ kraḍ i ku yun* "il leur a donné trois à chacun" ; *gan lqalb lqalb i ku taddart* "ils ont arrêté un pain de sucre pour chaque maison" autrement dit "chaque maison a donné un pain de sucre". Par contre, quand la préposition *s* relie deux mêmes numéraux ou deux mêmes substantifs cela indique la succession dans le temps¹⁹². De ce fait, les composés ci-dessus indiquent la succession comme le montrent les équivalents français, ils devraient par conséquent se réaliser en amazighe respectivement *asurif s usurif*, *asbtr s usbtr*, *askkil s uskkil* et *izirig s uzirig*. La transgression des règles syntaxiques de la langue se justifie d'un côté par la nature de la nomenclature, il s'agit, en effet, d'un vocabulaire technique et scientifique et non de la langue usuelle ; de l'autre, par le procédé de formation utilisé qui dans d'autres langues, en l'occurrence le français, permet ces latitudes combinatoires. D'ailleurs la présence du trait d'union témoigne de la lexicalisation du composé.

Le terme *tasaggazt* qui est un dérivé créé par l'auteur sert de base à la formation de plusieurs composés par le jeu d'emboîtement signalé plus haut comme c'est le cas dans *tasaggazt asbtr-asbtr*. Signalons que le lexème *asbtr* est emprunté à l'*Amawal* où il désigne "la page". Le terme existe en touareg sous la forme *asbbtr* et signifie "la face de devant ou de derrière d'une tunique" (Foucauld, 1951, t. I : 112). En revanche, pour "la page d'un livre" c'est le lexème *takarḍé* (pl. *tikarḍiwin*) qui est signalé (Cortade et Mammeri, 1967 : 339).

3.1.1.7.2.3. L'emploi du tiret sous l'influence de la syntaxe de l'anglais

Rappelons que le lexique de l'informatique est trilingue français-anglais-berbère, les langues sources sont donc le français et l'anglais. Au niveau de la présentation de la nomenclature terminologique, le mot français est donné en premier, suivi de son équivalent en anglais et de la proposition terminologique en amazighe. La recherche terminologique exige de partir de la notion pour trouver le terme approprié. Seulement, l'influence des langues de référence est très visible dans les néologismes forgés par

¹⁹² Comme dans la locution figée *yat s yat ur d yat fyat* "lit. une par une et non une sur une" pour dire qu'il ne faut pas faire plusieurs choses à la fois.

l'auteur qui sont parfois des traductions littérales ou des calques transpositionnels, la traduction ou le calque se fait à partir du français majoritairement, mais aussi à partir de l'anglais comme il ressort des exemples suivants.

Composé	Equivalent anglais	Equivalent français
<i>aswad-skkil</i>	chek character	caractère de contrôle
<i>zwr-aḍris-skkil</i>	start of texte character	caractère de début de texte
<i>anggar-azn-skkil</i>	end of transmission character	" de fin de transmission
<i>aswad-frn-skkil</i>	accuracy control character	" de contrôle d'exactitude

Les équivalents français sont tous des synapsies de type *nom de nom* avec facultativement la récursivité de *de nom*. En revanche, les néologismes berbères sont formés de deux ou trois éléments juxtaposés et reliés par le tiret. Il est clair donc que la traduction ne s'est pas faite à partir du français. Autrement, on se serait attendu à avoir pour le premier exemple la synapsie *askkil n uswad*¹⁹³ sur le modèle *askkil n tladna* "caractère de commande" mentionné plus haut. La comparaison des syntagmes anglais et berbères montre un quasi-parallélisme entre les deux en ce qui concerne l'ordre syntaxique : les néologismes berbères sont reproduits selon l'ordre syntaxique du syntagme anglais.

<i>aswad - skkil</i>	<i>zwr - aḍris - skkil</i>	<i>anggar - azn - skkil</i>
chek character	start of texte character	end of transmission character

La seule différence est que la traduction en amazighe ne conserve pas la préposition *of* et insère les traits d'union entre les éléments constitutifs du composé. Mais la traduction des différents constituants du syntagme ne se fait pas toujours selon l'ordre de composition de l'anglais ou du français comme le montre l'exemple suivant :

Dans *aswad-frn-skkil*, l'ordre de composition n'est ni celui de l'anglais "accuracy control character", ni celui du français "caractère de contrôle d'exactitude". L'*Amawal* donne *anfrn*¹⁹⁴ pour "exactitude", l'auteur utilise la racine *frn* dans ce composé qui a le sens usuel de "trier, choisir", et par extension sémantique "distinguer clairement, clarifier"

¹⁹³ *aswad* signalé par l'*Amawal* avec le sens de "contrôle" est dérivé du verbe touareg *swa* qui a le sens de "regarder, faire attention à, jeter les yeux sur" (Foucauld, 1951, t. IV : 1844-1845).

¹⁹⁴ Notons que le schème donné dans *Amawal* n'est pas adéquat, c'est le schème *afran* qui est attesté pour "l'action de trier" ou "le tri".

(Foucauld, 1951, t. I : 349-350). Comme deuxième proposition à ce composé, l'auteur donne la synapsie *askkil n wswad n unfrn*.

Le tiret peut relier jusqu'à quatre éléments de base comme c'est le cas dans le composé suivant *anggar-iḥdr-ngsgl-skkil* "caractère de fin de bloc de transmission" (angl. end of transmission block, abrégé en ETB). Dans le composé anglais, le mot "character" est omis, il est sous-entendu, ce qui réduit les éléments de base de la synapsie à trois substantifs. En revanche, la traduction amazighe restitue le mot "caractère" rendu par *askkil* comme c'est le cas dans le composé français. Remarquons que l'un des constituants de ce composé syntagmatique, en l'occurrence *ngsgl*, est lui-même un composé. Le concept "transmission" est rendu par *angsgl* qui résulte de deux entités de base : *ng* + *sgl*. Le préfixe *ng* de *nnig* "au-dessus de, par delà" équivalent de *trans-* donné par les auteurs du *Lexique de mathématiques* et de *sgl* forme factitive du verbe *gl* "partir" que nous avons vu plus haut. C'est un cas extrême où, d'un côté, l'identification du déterminant et du déterminé devient ardue, de l'autre, le mode d'agencement des différents éléments constitutifs ne permet plus de reconnaître le composé de base qui a subi une expansion par la suite.

L'avantage du trait comme signe typographique est double : il permet de mettre en évidence la lexicalisation d'un composé et surtout, il évite la formation d'unités syntagmatiques trop longues qui violent les règles phonotactiques et syllabiques de la langue. Cependant, l'usage qui en est fait manque de rigueur et de systématisme. L'analyse du corpus montre, en effet, que l'auteur ne s'est pas astreint à une méthodologie rigoureuse ou au moins à une ligne de conduite bien établie dans la formation des composés. C'est ainsi que nous lisons dans l'introduction de l'ouvrage que « les mots composés sont souvent écrits d'un seul tenant. Néanmoins pour les termes techniques composés, on peut mettre un tiret (-) entre les mots constituants afin de les mettre en évidence. Le but n'est pas toujours d'en faire un seul mot comme en littérature. Dans certains cas, ces mots seraient trop longs et trop complexes. Selon les préférences de chacun, on pourra écrire *afelmziselkim*¹⁹⁵ "superminiordinateur" ou *afel-mzi-selkim* "super-mini-ordinateur" ».

¹⁹⁵ On se reportera à la composition par préfixation plus loin pour l'analyse de ce terme.

3.1.2. Les préfixes et les suffixes proposés par l'auteur et leur utilisation

La composition par préfixation, et dans une moindre mesure, par suffixation est un procédé de formation lexicale très usité dans *Le lexique de l'informatique*. La composition par préfixation ne fait partie de la morphogénèse lexicale de l'amazighe, mais a été créée et mise au point par les néologues. Les premiers exemples, à notre connaissance sont donnés par Mammeri (1976) : *arusrid* "indirect", *armskil* "invariable", *azgnayri* "semi-voyelle" ; les deux premiers composés mettent en jeu le préfixe privatif ou de négation *ar-* et le deuxième exploite la base autonome *azgn* qui est un substantif signifiant "moitié" et en fait un préfixe "semi, mi, demi". *Amawal* reprend les préfixes indiqués par Mammeri et en suggère d'autres ou en précise l'emploi. C'est ainsi que l'on relève le préfixe *azar-* dérivé du verbe *zwr* "précéder" et qui marque l'antériorité comme dans *azarmzruy* "préhistoire" composé de *azar-* et de *mzruy* de *amzruy* (ayant le sens néologique de "histoire") dérivé du verbe *zri* "passer". Ce néologisme compte parmi les créations lexicales les mieux implantées parce que la racine est pan-amazighe et la forme est transparente morphologiquement. Pour le préfixe privatif proposé par Mammeri, *Amawal* fournit deux allomorphes distribués selon la catégorie grammaticale du lexème qui suit *ar* : la forme *war* quand *ar* est suivi d'un nom et *ar* quand il est suivi d'un verbe ou d'un adjectif. Cette répartition intéressante n'est malheureusement pas respectée dans la pratique, dans la mesure où dans la nomenclature de *l'Amawal*, on relève *arazal* "chapeau" alors que l'on devrait avoir *warazal*, *azal* étant un substantif. C'est avec *Le lexique des mathématiques* que la composition par préfixation s'est imposée comme un nouveau mode de formation lexicale en amazighe. La spécificité du domaine étudié explique la nécessité de la composition par préfixation ; les mathématiques imposent un vocabulaire scientifique précis que ne peut pas rendre le lexique de la langue usuelle. Dans l'introduction du *Lexique des mathématiques*, les auteurs donnent la liste des 38

affixes¹⁹⁶ (préfixes et suffixes) utilisés et qui sont tous tirés de racines berbères (pp. III-IV).

De son côté, S. Saâd-Buzefran recourt largement à la composition par préfixation et affixation. 35 affixes¹⁹⁷ sont présentés dans un tableau indiquant la source de l'afixe et son équivalent en français (p. 9). On peut aisément remarquer qu'une petite moitié des affixes est empruntée au lexique des mathématiques soit 17/35. Le reste, sont des affixes proposés par l'auteur. Nous présentons ci-après un premier tableau récapitulant la liste des affixes du lexique des mathématiques utilisés dans le lexique d'informatique, le deuxième tableau présente les propositions de l'auteur. Pour chacun des tableaux est signalée la source des éléments constitutifs des composés, quand cette indication fait défaut c'est que la racine est attestée dans la langue usuelle. Les tableaux seront suivis de l'étude analytique des propositions de l'auteur du *lexique d'informatique* (dorénavant *Lexinfo*).

TABLEAU 1 : Affixes du lexique de mathématiques utilisés dans le lexique de l'informatique

¹⁹⁶ On lira avec profit l'approche critique du *lexique des mathématiques* faite par Achab (1996 : 177-204) et plus particulièrement la présentation des affixes (pp. 190-194).

¹⁹⁷ Nous verrons dans l'analyse des différents affixes indiqués dans le tableau que certains ne sont pas des affixes, mais servent de base de dérivation à de nouvelles unités lexicales.

Affixes	Equivalent français	Exemples	Composition
ar-	préfixe négatif (a-, an-, in-, etc.)	aranbabbar (angsgl asnilan) "non simultanée (transmission bidirectionnelle)"	ar + anbabbar, nom d'agent de nbebbir "être simultané" (Lexmat)
amgl-	anti-, contre	amglmfafad "antivirus"	mgl "contre" (Mammeri, Amw) + anfafad du verbe nfufd "se propager, pour une maladie"
-man	auto-	angalman "autocode"	schème adjectival angal "code" + man, suffixe dérivé de iman nns "soi-même"
asn-, asin-	bi-	asnilan "bidirectionnel"	schème adjectival de sin "deux" + tanila "direction"
azdi-	co-	azdigllusan (amrar) "coaxial (câble)"	schème adjectival de zdi "relier" + agllus "axe"
azin-, azgn-	demi-, semi-, hemi-	azgnrnnay "demi-additionneur"	de azgn "moitié" + arnnay, nom d'agent du verbe rnu "ajouter"
afl-	hyper-, super-, sur-	aflnagraw "hypersystème"	afla "sur, par-dessus" + agraw "groupe, système (néologisme)"
agdu-	iso-, équi-	agdazal (akud, asrag) "équivalente (heure)"	de tagadda "la même taille" + azal "valeur" (mozabite)
adfr-	méta-	tadfrmslayt "métalangage"	dffir "après" + tamslayt "langue, langage" (dfr a le sens néologique de "à propos de")
ayn-	mono-, uni-	aynazru "monolithique"	de yan "un" + azru "pierre",

			roc"
agt-	multi-	<i>agtmahil (askar)</i> "multitâche (mode)"	de <i>iggut</i> "être nombreux" + <i>amahil</i> "tâche, travail"
atam-	octo-	<i>atamḍan</i> "octet"	<i>tam</i> "huit" + <i>amḍan</i> "nombre" (Mammeri, Amw, <i>Lexmat</i> , <i>Lexinfo</i>)
azar-	pré-	<i>azarsfsu</i> "précompilation"	<i>zwur</i> "précéder" + <i>asfsu</i> "fait de défaire"
azun-	pseudo-	<i>tazunaṭ (tazunaḍt)</i> "pseudo-instruction"	<i>zun</i> "comme" + <i>anaḍ</i> "impératif" (Mammeri), "ordre" (Amw), probablement de la racine <i>NBD</i> "avoir le pouvoir sur"
adu-	sous, sub-	<i>aduhil</i> "sous-programme"	<i>ddaw</i> "sous, au-dessous" + <i>ahil</i> "programme" (Amw) probablement de <i>tamahilt</i> "travail" en touareg
ang-	trans-	<i>angnḡl</i> "transcodage"	<i>nnig</i> "par-dessus" + <i>angal</i> "codage" (<i>Lexinfo</i>)
asn-	-logie, -tique	<i>tasnṛubut</i> "robotique"	du verbe <i>isin</i> "savoir, connaître" et <i>aṛubut</i> "robot"

TABLEAU 2 : affixes créés par l'auteur du lexique de l'informatique

Affixes	Equivalent en français	Source	Exemples
agm-	alpha-	de <i>agmmay</i> "alphabet" (Amw)	<i>agmumḍin</i> "alphanumérique"
aks-	dé-	de <i>kks</i> "enlever"	<i>aksngal</i> "décodeur"
alikt*-	électro-	du grec <i>ēlektron</i>	
amdn*-	génie	de <i>tasmdna</i> "génie" (Amw)	
adlf*-	graphe-/graphe	de <i>udlif</i> "dessin" (Mz)	<i>amikṛusdlf</i> "micrographie"
agr-, amy-	inter-	<i>gr</i> de <i>ngr</i> "entre" <i>my</i> "préfixe de réciprocité"	<i>agrudm</i> "interface" <i>tamyigawt</i> "interaction"
amyr-	macro-	<i>im yur</i> "être grand"	<i>am yer-arew</i> "macro-génération" <i>am yernaḍ</i> "macro-instruction"
adkr*-	magnéto-	<i>ddkir</i> "acier" (kabyle et mozabite)	
amikṛu-	micro-	du grec <i>micro</i> et <i>amikṛun</i> (<i>Lexmat</i>)	<i>takarḍa s umikṛumnniḍ</i> "carte à micro-circuit" <i>tamikṛumslayt</i> "micro-langage"
amṛi-	mini-	de <i>imṛiy</i> "être jeune, petit"	<i>amṛislkim</i> "mini-ordinateur"
afa- ou af-	photo-	de <i>afa</i> "éclat de lumière"	<i>afsuds</i> "photocomposition" <i>afyanib</i> "crayon électronique"
als-	re-	de <i>als</i> "recommencer"	<i>alskr</i> "redémarrage" <i>alsaraw</i> "régénérateur"
afukks* atikni *	"techno-"	de <i>fukks</i> "être habile" du grec <i>technô</i> : art, habileté	
agag-	télé-	de <i>aggug</i> "être loin"	<i>agagaru</i> "téléécriture" <i>agagsarag</i> "téléconférence"
aglz-	post-	du verbe kabyle <i>glz</i> "dédaigner, mettre de côté"	<i>aglzskkr</i> "post-traitement"
-udm*	-gramme	de <i>udm</i> "figure, visage, face"	

Remarques :

- * indique les affixes signalés par l'auteur mais ne fonctionnant pas comme affixes. Ils seront commentés ci-dessous et récapitulés dans un tableau illustratif.
- Les cases vides signifient que l'on n'a pas trouvé de composé formé avec l'affixe indiqué, mais des dérivés qui seront donnés dans le tableau n° 3.

A partir de cette liste, nous pouvons identifier trois classes :

- des suffixes grecs empruntés au français ;
- des créations de l'auteur à partir de racines berbères ;
- des affixes ne fonctionnant pas comme tels, mais servant de bases autonomes qui donnent lieu à d'autres dérivés.

3.1.2.1. La composition « allogène » sur le modèle greco-latin

Un phénomène tout à fait nouveau dans la composition en berbère est l'emploi d'affixes grecs ou latins empruntés par le biais du français. En français la composition mettant en jeu des bases grecques ou latines est dite composition savante, appelée également composition allogène par L. Guilbert (1975). L'auteur explique la génération des composés français sur le modèle gréco-latin par le fait que « le type de composition synthétique courant dans la langue grecque, permettait, en effet, d'exprimer en un seul mot plusieurs idées, de combiner la nécessité de la description, de l'analyse et celle de la concision des mots uniques ; le type d'expression du français avec ses périphrases et ses juxtapositions, sa pauvreté de composition, apparaissait insuffisant pour faire face à ce nouveau besoin » (p. 226). Pour le berbère, il s'agit bien d'une composition allogène ^{qui actualise} dans la mesure où il s'agit de l'actualisation, dans le système de la langue, d'un élément venant d'un autre système linguistique et qui sera combiné à un lexème natif.

3.1.2.1.1. La composition avec les préfixes grecs

Trois préfixes grecs sont donnés par l'auteur dans le tableau récapitulatif des affixes utilisés : *liktr-* adaptation de *électro-* du grec *êlektron* ; *mikru-* du français *micro-*, lui-même emprunté au grec *micro* "petit" et *tikni-* du français *techno-* issu du grec *tekhnê* "métier, procédé" (Petit Robert, 2000). Les occurrences relevées pour ces différents préfixes appellent quelques remarques. L'usage qui en est fait dans les néologismes proposés montre que seul *mikru-* fonctionne comme un préfixe. *liktr* et *tikni* servent comme des bases de dérivation.

Pour *liktr-*, nous n'avons pas pu relever d'exemples où *liktr* fonctionne comme un préfixe. Dans les occurrences données, *liktr* sert de base de dérivation à une nouvelle unité lexicale comme les cas suivants :

<i>aliktrunan</i> ¹⁹⁸	"électronique (adj.)"
<i>taliktrunit</i>	"électronique (nom)"
<i>alazn aliktrunan</i>	"courrier électronique"
<i>amru aliktrunan</i>	"crayon électronique"

Ces exemples montrent bien que l'auteur a emprunté du français la base nominale *électron*, adaptée en *aliktrun* qui a servi à la formation de dérivés : un adjectif *aliktrunan* par ajout du suffixe *-an* et un substantif *taliktrunit* par ajout du morphème du féminin *t-t*.

199

Le seul cas où *liktr* est élément constitutif d'un composé est *tamikruliktrunit*. L'auteur (p. 75) note lui-même qu'il s'agit de la composition de *amikru*+*taliktrunit*. Donc il s'agit bien d'une base autonome et non d'un affixe, d'ailleurs sa place de postposition en ferait un suffixe alors qu'il est signalé en tant que préfixe.

Les occurrences *atikni* "technique (adj.)", *tatiknit* "technique (nom)" et *tatiknulužit* "la technologie" sont des adaptations morphologiques et phonétiques des équivalents français. *atikni* et *tatiknit* sont obtenus par apocope du *que* de *technique*, ajout du nominalisateur *a-* et ajout du morphème discontinu du féminin *t-t* pour *tatiknit*. *tatiknulužit* est obtenu par intégration phonétique et ajout de la désinence du féminin. Dans le composé, analysé auparavant à l'occasion de l'usage du tiret, *ažnyuř atikni-mznzi*, *atikni* est une base autonome qui rentre ici dans la formation d'un composé, il ne s'agit donc pas d'un préfixe.

¹⁹⁸ La non systématique de la notation est un problème permanent dans l'ouvrage, *aliktrunan* est transcrit avec un *t* alors que *liktr* est transcrit avec un *t* non emphatique. Par souci de fidélité aux données de l'auteur, nous reproduisons les transcriptions telles quelles avec une annotation signalant le problème.

¹⁹⁹ Ces deux exemples montrent l'hésitation de l'auteur quant au schème de ces néologismes : un schème en *-i* ou en *-an* ? Dans le *lexique de l'informatique*, il y a une nette préférence pour le schème en *-an* pour l'adjectif, le schème en *-i* est souvent considéré comme étant exogène (venant de l'arabe). Si on avait opté pour *aliktruni* comme forme adjectivale, on aurait pu aisément dériver le substantif par simple ajout du morphème du féminin *t--t*. La forme *taliktrunit* rendrait ainsi le nom "l'électronique", mais également l'adjectif féminin *taliktrunit* "électronique" comme c'est le cas dans la langue usuelle où un mot comme *tamaziyt* rend aussi bien le nom que l'adjectif. Il n'y a pas de confusion à ce niveau pour la bonne raison que les mots sont toujours utilisés en contexte.

Des trois formants grecs annoncés dans le tableau comme des préfixes, seul *mikru* est un préfixe et est utilisé comme tel dans la formation des néologismes proposés. Notons que dans la liste terminologique du lexique des mathématiques *amikrun* est signalé comme équivalent de "micron", mais il n'est pas utilisé comme affixe.

Exemples de composés avec le préfixe *mikru*- :

Composé	Éléments constitutants	Équivalents français
<i>amikrunaḍ</i>	<i>a + mikru + anaḍ</i>	"micro-instruction"
<i>amikruslkim</i>	<i>a + mikru + aslkim</i>	"micro-ordinateur"
<i>tamikrumslayt</i>	<i>t + a + mikru + tamslayt</i>	"microlangage"
<i>amikruskkar</i>	<i>a + mikru + askkar</i>	"microprocesseur"
<i>amikrusdlf</i>	<i>a + mikru + asdlf</i>	"micrographie"
<i>tamikrunsnslkimt</i>	<i>t + a + mikru + tasnslkimt</i>	"micro-informatique"

Tous ces composés sont des constructions hybrides assemblant un préfixe d'origine étrangère, en l'occurrence grecque, et une base autonome, elle-même de formation récente ou attestée dans la langue. Tous les composés sont agencés sur le modèle (t)+ a + *mikru* + substantif +(t). Tous les substantifs constituant le composé subissent l'aphérèse d'un ou de deux segments.

Le terme *anaḍ* a été analysé plus haut (voir le tableau 1 à propos de *tazunaḍt*).

askim désigne l'ordinateur dans le *Lexinfo*, le terme est dérivé du verbe touareg *lkm* signifiant "suivre (quelqu'un ou quelque chose)" et par extension sémantique "obéir à (quelqu'un ou quelque chose)" (Foucauld, 1951, t. III : 1037). Le verbe est utilisé dans l'*Amawal* avec le sens de "exécuter" et c'est avec cette acception-ci qu'il est utilisé dans le *Lexinfo* "machine qui exécute des ordres". Signalons que ce verbe a le sens de "arriver" en tachelhite. A partir de *lkm*, l'auteur a forgé un nom d'instrument *askim* qui désigne "l'ordinateur" ainsi que le "calculateur". Ce schème n'est pas approprié dans la mesure où l'insertion de la voyelle *i* dans le radical n'est pas justifiée. Par analogie, un verbe trilitère comme *rgl* donne un nom d'instrument *asrgl* / *tasrglt* ou *asrgal* / *tasrgalt* et non *asrgil** ; de même, *askrf* est le nom d'instrument du verbe *krf* "ligoter, attacher".

Un composé a été constitué à partir de la base *askim* par préfixation du formant *sn*. Celui-ci est dérivé du verbe *isin* "savoir" et est employé pour désigner la discipline

(l'auteur précise qu'il le donne comme équivalent du suffixe *-tique*²⁰⁰ en français). C'est ainsi que "l'informatique" est désignée par le terme *tasnslkimt*. La récursivité de la composition fait que ce composé a servi à former, par emboîtement, un composé au deuxième degré *tamikrunsnslkimt* constitué de deux préfixes et d'une base dérivée.

Le composé *tamikrunslayt* "microlangage" est formé par préfixation de *mikru* à une base autonome *tamslayt* attestée en kabyle avec le sens de "langue, langage".

Dans *amikruskkar* "microprocesseur", la base est *askkar* dérivée du verbe *skr* "faire". Le nom d'agent correspondant à ce verbe est normalement *amskar*. La forme agentive par redoublement de la deuxième consonne concerne surtout les noms de métiers (*asbbay*, *axdḍar*, etc.). Il est certain que dans le présent exemple, l'agent est mécanique et non humain, mais il n'en demeure pas moins qu'il fait l'action et est donc de ce fait un nom d'agent.

amikrusdlf "micrographie" est composé de *mikru* et *asdlf*, néologisme proposé pour "graphisme". C'est à partir de l'unité lexicale *udlif* attestée en mozabite²⁰¹ avec le sens de "figure, dessin" que *asdlf* a été forgé. Il faut noter qu'aucun autre dérivé n'est signalé sous la racine *DLF*. A partir de cette racine, a été dérivé *asdlf* comme nom d'instrument. Le sème commun entre *udlif* et "graphisme" est la notion de "dessin, schéma, lignes" et c'est par le procédé de l'extension sémantique que le néologisme a été créé.

3.1.2.1.2. La composition avec les affixes latins

Le tableau des affixes donné par l'auteur du *Lexmai* (p. 9) ne fait pas cas des éléments latins utilisés dans certains composés fournis dans l'ouvrage. Nous en avons relevé quelques uns lors de l'analyse du corpus. Il s'agit de *vidéo-*, élément servant à la composition de mots techniques ou scientifiques en français, tiré du latin *videre* "voir", de *milli-* du latin *mille* "mille" ainsi que de *giga-* "élément qui devant un nom d'unité la multiplie par un milliard" (*Petit Robert*, 2000).

adbsi vidéo

vidéodisque

²⁰⁰ En français, le suffixe *-tique* est lui-même néologique, il a été créé sous l'influence du terme *informatique* pour désigner une discipline qui met l'informatique à contribution (robotique, bureautique, traductique, etc.) (Dubuc, 2002 : 124).

²⁰¹ Delheure (1984 : 29) donne la définition suivante de *udlif* : « figure, dessin en forme de ligne brisée sur un tapis, sur une planchette d'écolier, comme bordure, encadrement ».

taɖarsa vidéo

vidéotex

taɖarsa vidéo

vidéographie

Comme équivalent de "vidéographie", on s'attendait à voir *udlif vidéo* car, c'est la racine *DLF* qui est utilisée systématiquement pour rendre la notion de "graphie, graphe, graphisme". Nous penchons à croire qu'il s'agit d'une erreur qu'il faudrait rectifier par *udlif vidéo* afin d'éviter la confusion entre "vidéotex" et "vidéographie".

Vidéo qui fonctionne dans les exemples français comme un préfixe est utilisé dans les néologismes proposés comme des déterminants. Du point de vue syntaxique, ils sont placés après le déterminé et ne lui sont attachés ni par le trait d'union ni par l'agglutination. Signalons que cet emploi de *vidéo* comme une base autonome existe également en français où à côté de *vidéocassette* calqué sur l'anglais *videotape*²⁰², il existe *caméra vidéo* où *vidéo* fonctionne comme un adjectif.

"Mille" est rendu par le numéral berbère *agim*²⁰³, mais les composés sont formés avec le préfixe *milli-* :

milimitr "millimètre"

mili-tasint "milliseconde"

milimitr est une unité lexicale empruntée au français et adaptée du point de vue phonétique et graphique au berbère. Dans *mili-tasint*, il s'agit d'une composition hybride formée avec l'élément latin *milli-* (réécrit avec un seul *l* dans le néologisme) et *tasint* qui est un calque du ^{mot} "seconde". On identifie dans *tasint*, le numéral *sin* "deux". Ce terme a été signalé dans le *Lexmat*.

L'élément *giga-* rentre également dans certaines compositions telles que *gigahertz*; *giga-itamɖanen* "gigaoctets". Rappelons que "octet" (qui a été examiné auparavant) est rendu par *atamɖan* composé de *tam* "huit" et *amɖan* "nombre". *itamɖanen* est une forme participiale (*i---n*). En berbère, la forme participiale détermine le nom qui la précède et fonctionne comme un qualificatif. Or, dans "gigaoctets", et d'après la définition du Petit Robert donnée ci-dessus, *giga* détermine *octet* et non l'inverse. Donc un composé de type *giga-atamɖan* (*gigaoctet*) aurait été plus approprié si on devait créer une unité lexicale nouvelle. Nous pensons, qu'à un tel niveau de précision scientifique (unités de

²⁰² L'anglais a également emprunté *video* du latin.

²⁰³ Voir le chapitre traitant des noms de nombre.

mesure et autres), un simple emprunt aurait eu l'avantage de poser moins de problèmes sur le plan de la morphogenèse du mot et surtout sur le plan communicationnel.

3.1.2.2. *L'analyse des affixes créés par S. Saad-Buzefran*

3.1.2.2.1. *Le préfixe gm-*

Le préfixe *alpha-* est rendu par *gm-* tiré de *agmmay* donné par Mammeri (1976) pour "alphabet" et repris par *l'Amawal*. Il s'agit ici d'une traduction littérale de "alphabet" par *agmmay* et de celui-ci, on a pris les consonnes radicales pour former le préfixe. Force est de constater ici que le critère de pan-berbérisme qui doit présider dans le choix des mots dans l'entreprise néologique n'est pas respecté. En effet, en tachelhite, le verbe *g^wmmi* signifie "épeler" et *ag^wmmay* désigne "l'épellation". Le tachelhite, dispose également d'un terme pour désigner "alphabet" c'est *idlif* qui fonctionne comme une unité lexicalisée formée du morphème de pluriel *id* et de la première lettre de l'alphabet arabe *alif* (l) prononcée aussi *lif*. *id lif* signifie littéralement "les alifs" et désigne l'ensemble des lettres de l'alphabet. *ihsa idlif* signifie "il a appris par cœur l'alphabet". C'est sur un modèle similaire qu'a été forgé le mot *alphabet* qui correspond aux première et deuxième lettres de l'alphabet grec : *alpha* et *bêta* ; de même, *abažadiya* de l'arabe est formé des quatre premières lettres de l'alphabet arabe. *ag^wmmay* et *idlif* sont donc des lexèmes attestés dans la langue et renvoient à deux référents différents respectivement "épellation" et "alphabet". Ils sont signalés chez Destaing (1938) avec les mêmes signifiés et ont été consignés dans *Le vocabulaire de la langue amazighe 1* (Ameur et al., 2006). Donc, si on se situe à une échelle supra dialectale, *ag^wmmay* et partant le préfixe *gm-* sont inappropriés pour désigner respectivement *alphabet* et *alpha* ; mais si l'on se situe au niveau d'une variété dialectale, en l'occurrence ici le kabyle, la proposition peut être acceptable.

On relève plusieurs composés avec *gm-* :

<i>agmumḍin</i>	alphanumérique
<i>agmudlif</i>	alphagraphique
<i>agmuebin</i>	alphamosaïque
<i>agmanzggan</i>	alphagéométrique

Les schèmes donnés à ces néologismes sont des schèmes d'adjectifs pour rendre les équivalents français. Les trois premiers sont de type $uc_1c_2ic_3$, le quatrième a la forme

d'un adjectif en *-an*. Les deux premiers composés sont formés respectivement de *a+gm+alpha+amdan* "nombre" et de *a+gm* "alpha"+*udlif* "graphe". "Alphamosaïque" est rendu par *agmucbin*, *aēban*²⁰⁴ signifiant "habit (décoré)" est pris métaphoriquement pour désigner "mosaïque", le sème commun étant "les décors". Pour forger un néologisme équivalent à "alphagéométrie", l'auteur emprunte au *Lexmat* le mot *tanzggit* "géométrie" qu'il compose avec *gm-*. *agamanzggan* est la forme adjectivale. Nous n'avons pas pu identifier le sens de la racine *ZG* ou *NZG*²⁰⁵.

3.1.2.2.2. Le préfixe *ks-*

Ce préfixe forgé à partir du verbe *kks* est donné pour rendre le sens de *dé-* en français (comme le précise l'auteur dans le tableau). Il fonctionne comme un morphème privatif. Dans les travaux de néologie antérieurs, c'est le morphème *ar-* qui est utilisé pour rendre aussi bien la notion de négation que de privation. Saad-Buzefran semble vouloir introduire une différenciation entre *ar-* qui est utilisé avec le sens de préfixe négatif et *ks-* comme préfixe privatif. Seulement, dans la pratique, c'est *ks-* qui est le plus usité par l'auteur. Nous en donnons quelques exemples.

ksngl "décoder" de *a+ks+ngl* "coder", *aksngl* "décodage", *aksngal* "décodeur" ;

ksgrw "dégrouper" de *ks+grw* "grouper", *aksgrw* "dégroupage" ;

ksžmk "démoduler" de *ks+ažmak*, *aksžmk* "démodulation", *aksžmak* "démodulateur".

La lexie *ažmak* est attestée en tachelhite et signifie un genre de danse et chant rythmés, cadencés qui rappellent *aḥwaš*. Le trait sémantique "changement de ton, d'intensité" a servi à créer un sens néologique "modulation".

3.1.2.2.3. Les préfixes *gr-* et *my-*

Les deux préfixes sont donnés comme équivalents de "inter". *my-* est beaucoup plus usité que *gr-*. *my-* est formant qui se préfixe au verbe pour dériver un verbe réciproque.

amyuqqn *a+my+qqn* "fermer, lier, attacher" interconnexion

²⁰⁴ *aēban* / pl. *iebann* désigne également, au Maroc central, le(s) vêtement(s) qu'ils soient décorés ou non.

²⁰⁵ Nous pourrions rapprocher *NZG* de *NZY*. Le verbe *nzy* qui signifie "tirer" en tamazighte, peut avoir l'acception de "droit, rectiligne" dans la phrase suivante : *nzyn-as wanzarn* ou encore *dig-s yuk unzzuy* ! "il a le nez bien droit, bien fait (le profil grec)".

<i>tamyigawt</i>	<i>ta+my+ g</i> "faire, agir"	interaction
<i>amyžmk</i>	<i>a+my+-zmk</i> "moduler"	intermodulation
<i>agrudm</i>	<i>a+gr</i> "entre"+ <i>udm</i> "face, visage"	interface

Il faut noter qu'il s'agit là de deux procédés de formation lexicale différents. Les exemples formés avec *my-* sont des dérivés nominaux à partir d'une base verbale. Le verbe *žmk* est dérivé d'une base nominale *ažmak*. Seul *ažmak* est attesté dans la langue usuelle avec le sens de "danse", le verbe *žmk* est un néologisme de forme et de sens à partir d'une racine *ŽMK* attestée dans la langue. Dans *agrudm*, il s'agit d'un composé dont les éléments constitutifs sont *gr* et *udm*. Il semblerait qu'il y ait une distribution complémentaire entre les deux formants : *gr-* serait utilisé quand le deuxième élément constitutif est un substantif et *my-* quand la base de dérivation est un verbe. Il faudrait vérifier cette répartition sur un nombre suffisant d'occurrences, le corpus ne fournit qu'un seul composé avec *gr-*.

3.1.2.2.4. Les préfixes *myr-* et *mzi-*

Nous avons vu que le *Lexinfo* utilise le formant grec *mikru-* dans la formation d'un certain nombre de composés. Mais comme équivalents de *macro-* et *mini-*, il forge des préfixes sur des bases natives. A partir de deux verbes de qualité *imɣur* "grandir, être grand" et *imɣiy* "être petit, jeune, rajeunir", il forme respectivement *myr-* "macro-" et *mzi-* "mini-".

<i>amyrsmlellay</i>	<i>a+myr + asmllellay</i>	macro-assembleur
<i>amyr-arw</i>	<i>a+myr+arw</i>	génération
<i>amyrnaɖ</i>	<i>a+myr+anaɖ</i>	macro-instruction

myr- est combiné aussi bien à des bases verbales qu'à des bases nominales pour former des composés. Dans le premier exemple il s'agit de la composition de *myr-* avec un nom d'agent dérivé du verbe *smlil* "assembler, joindre" (kabyle), dans le deuxième *myr-* s'adjoit à un verbe *arw* "enfanter" et dans le troisième à un nom *anaɖ* "instruction". Sur le plan graphique, *myr-* peut être soudé à la base, relié à elle par un tiret ou séparé d'elle par un blanc typographique. C'est dans le cas des radicaux longs que le tiret devrait être utilisé afin d'éviter la suite d'un nombre de syllabes non permis par le système de la

langue qui n'accepte pas plus de trois syllabes dans un même lexème, or, l'on remarque que le tiret n'est pas employé dans *amyrsmlellay* alors qu'il l'est dans *amyr-arw*.

Le formant néologique *mzi-* est préfixé à une base pour former un composé. Les exemples relevés fournissent même un cas de composition complexe où *mzi-* est préfixé à un composé lui-même constitué d'un préfixe.

<i>amzislkim</i>	<i>a+mzi+ aslkim</i>	mini-ordinateur
<i>amziflskim</i>	<i>a+mzi+fl+slkim</i>	minisupercalculateur ²⁰⁶

A partir du verbe *lkm*, a été dérivé le factitif *slkim* et un nom *aslkim* qui désigne "l'ordinateur". Ce néologisme sert de base à la composition de *amzislkim*, *amzi-* fonctionnant comme un préfixe. D'un autre côté, *aslkim* peut recevoir d'autres préfixes tel que *fl-* dont le sens néologique est "super" et qui fonctionne dans la langue usuelle comme une préposition "sur, au-dessus". Ainsi, superordinateur (ou supercalculateur) est rendu par *aflslkim*. Une fois ce composé créé, il fonctionne comme une unité lexicale autonome à laquelle sera préfixé le préfixe *mzi-*, ce qui donne *amziflskim*. Le problème, évoqué plus haut, de la non systématisme dans l'application des règles de dérivation et de composition dans ce travail fait que, à l'entrée "super", l'auteur donne le composé complexe suivant *aflmzislkim* (avec inversion de l'ordre des préfixes) comme équivalent de "superminicalculateur". La récursivité de la composition a pour résultat direct des composés complexes ; mais dans ces cas, même l'ordre d'application des règles de composition semble être aléatoire.

3.1.2.2.5. Le préfixe *af-*

Cet élément est tiré de la racine *FW* attestée en berbère avec le sens de "lumière, éclat du jour, aube" comme dans *tifawt* "lumière, clarté du jour", *ffu* "se lever (pour la lumière du jour), poindre". Il est utilisé dans le *Lexinfo* comme équivalent de *photo-* ou *-phote* « éléments du grec *phôs, phôtos* "lumière" » (Petit Robert, 2000). C'est par métaphore que cette racine passe d'un sens ordinaire qu'elle a dans la langue usuelle à un sens spécialisé dans le domaine de la physique. Les deux exemples relevés montrent que le

²⁰⁶ Nous reproduisons ces composés tels qu'ils sont orthographiés par l'auteur. Les réformes de l'orthographe du tiret en français et surtout en ce qui concerne le vocabulaire scientifique fait que certains composés qui s'écrivaient avec un tiret peuvent être soudés.

suffixe *af-* peut se combiner à un nom comme dans *afyanib* "crayon électrique ou photostyle" ou à un verbe comme dans *afsuds*. Nous avons vu que *suds* est un verbe touareg signifiant "ranger les uns à côté des autres" pris dans le sens néologique de "composer".

3.1.2.2.6. Le préfixe *als-*

Le verbe *als* dont le signifié en berbère est "refaire, recommencer, répéter" est pris ici comme un préfixe désignant toute action itérative.

<i>alskr</i>	<i>als + skr</i> "faire, démarrer"	"redémarrage"
<i>alskšm</i>	<i>als + kšm</i> "entrer"	"réentrance"
<i>alsaraw</i>	<i>als + asaraw</i> "générateur"	"régénérateur"
<i>alsaru</i>	<i>als + aru</i> "écrire"	"copie"

Ces exemples ont été traités lors de l'étude de la composition verbe-verbe. Précisons, toutefois, que les trois premiers exemples correspondent à des équivalents français qui sont également des composés en *re* + base, dans le quatrième le verbe "copier" est traduit par *re-écrire*, *écrire de nouveau* d'où le composé berbère *alsaru*.

Pour *alsaraw*, l'auteur précise qu'il s'agit de la composition de *als* + *asaraw* "générateur", ce dernier lexème est emprunté au *Lexmat*, il est dérivé du verbe *aru* "accoucher, enfanter" pris par extension sémantique, du concret vers l'abstrait, pour désigner la notion de "générer". C'est un cas de mot-valise par aphérèse de *as-* de *asaraw*. Dans *alsaraw*, la consonne *s* est commune aux deux bases composées. Remarquons que le *Lexinfo* ne fournit pas le mot "copieur", mais si on devait le dériver, il peut avoir la forme *alsaraw* et risquerait de se confondre avec *alsaraw* "le régénérateur". Le travail terminologique sur des entrées isolées, sans prendre en considération le rapport qu'elles ont avec les autres unités lexicales du système sur les deux axes syntagmatique et paradigmatisque conduit souvent à des cas de télescopage entre les différentes propositions néologiques.

3.1.2.2.7. Le préfixe *agag-*

Ici également, le préfixe est une base verbale *aggug* "être loin", le verbe est attesté en tachelhite. Le préfixe *agag-* a été forgé sur ce verbe comme équivalent du préfixe *télé-* employé en français dans la composition de certains mots savants, tiré du grec *têle*

"loin"²⁰⁷. Le choix de la voyelle interconsonantique n'est pas justifié, on aurait dû conserver la voyelle *-u-* du radical. Ce composé est très productif dans les néologismes proposés.

<i>agagzdm</i>	<i>agag</i> + <i>zdm</i> "ramasser du bois"	"téléchargement"
<i>agagsarag</i>	<i>agag</i> + <i>asarag</i> "conférence"	"téléconférence"
<i>agagaru</i>	<i>agag</i> + <i>aru</i> "écrire"	"télé-écriture"
<i>agagsfrk</i>	<i>agag</i> + <i>asfrk</i> "gestion"	"télégestion"
<i>agagmaggaz</i>	<i>agag</i> + <i>amaggaz</i> "imprimeur"	"téléimprimeur"
<i>tagagsnslkimt</i>	<i>agag</i> + <i>tasnslkimt</i> "informatique"	"téléinformatique"
<i>agagbddi</i>	<i>agag</i> + <i>ibddi</i> du verbe <i>bda</i> ²⁰⁸	"télémaintenance"
<i>agagskkr</i>	<i>agag</i> + <i>skr</i> "faire, procéder à"	"télétraitement"

agag- se combine aussi bien à des bases verbales (*zdm*, *aru*, *skr*) qu'à des bases nominales (*asarag*, *asfrk*, *ibddi*). La base de composition peut également être un dérivé néologique (*amaggaz*) ou un composé néologique (*tasnslkimt*).

Sur le plan sémantique, nous notons quelques inadéquations quant au choix de la racine de certaines bases des composés. Le verbe *zdm* a le sens de "ramasser du bois, charger du bois sur le dos d'une monture, etc.", ses dérivés se rapportent à la même notion de "bois", *anzdam* "bûcheron", *tazdmt* "fagot de bois de chauffage, charge de bois transporté à dos de bête" (Taïfi, 1991b : 792). La racine est monosémique. C'est à partir du sème "charge" que la néologue a attribué le signifiant *tazdmt* pour dénommer "la charge (électronique)", *azdam* pour désigner "chargement (électronique)" et a formé *agagzdm* pour "téléchargement". La relation logique entre *zdm* et "charge électronique" est très lâche car le verbe *zdm* est d'abord lié à la notion de bois. En tamazighte, il existe également le verbe *srg* qui signifie "ramasser du bois et le mettre en fagot", *isrig* est "le fagot, la charge de bois" (Taïfi, 1991b : 655) qui est, à notre sens, moins connoté culturellement que *zdm* et plus apte à rendre la notion de "chargement électronique" si l'on veut rendre la notion par une racine native. Autrement, un emprunt peut combler la

²⁰⁷ Nous avons recueilli auprès de certains locuteurs engagés dans le milieu associatif les composés suivants : *tilyri* pour "téléphone", *tilizri* pour "télévision" et *tilizn* pour "télécopieur". Dans ces exemples, le préfixe *télé-* a été emprunté du français et adapté à la phonie de la langue, il est combiné à des racines natives respectivement *yr* "appeler", *zr* "voir" et *zn* "envoyer".

²⁰⁸ Verbe polysémique, on se référera aux commentaires pour le signifié.

lacune lexicale. Comme nous l'avons signalé dans la partie traitant de l'emprunt, le verbe *šrži* "charger" est utilisé dans la langue usuelle. *išrža lkamyu* "il a chargé le camion", *išrža lbatri* "il a rechargé la batterie" et tout récemment (avec la téléphonie mobile) *ur i tqqimi lašarž* "je n'ai plus de crédit (sur mon téléphone portable)".

Le lexème *asarag* employé dans la composition de *agagsarag* "téléconférence" est emprunté à l'*Amawal* où il désigne "la conférence". La racine *RG* ou *SRG* dont le sens serait proche de celui de la notion de "conférence" n'a pas pu être trouvée. L'unité lexicale *asarag* signifie en touareg "une pente, une descente", en tamazighte "un passage, une entrée, une issue", et en tachelhite "un patio, une cour". Il s'agit toujours d'un lieu et le rapport avec "conférence" n'est pas très clair ; à moins qu'on ait pris l'endroit (cour par exemple) pour l'événement qui s'y passe, les rassemblements avaient souvent lieu sur la place. Signalons que le Dallet ne mentionne pas cette entrée pour le parler étudié. Dans le composé *agagbdi*, *ibdi* est employé avec le sens figuré. *ibdi* est le NAV du verbe *bdd* qui est polysémique en berbère, parmi les acceptions qu'il peut avoir "être debout", "s'arrêter", "veiller à", "s'occuper de", "superviser", etc. Par extension sémantique, la néologue a désigné la "maintenance" par *ibdi*.

3.1.2.2.8. Le préfixe *glz-*

Ce formant est tiré du verbe kabyle *glz* signifiant "laisser de côté, dédaigner" (Dallet, 1984), en tamazighte et en tachelhite *agaluz* /*igulaz* a le sens de "restes de nourriture". Ce préfixe est donné comme équivalent de *post-*. Le lien entre le signifiant donné et le signifié que l'on veut rendre n'est pas apparent. *post-* est un élément du latin signifiant "après" dans le temps et dans l'espace et le berbère dispose de l'unité lexicale *dffir* apte à rendre cette notion. C'est le préfixe *dffir* qui est utilisé dans la terminologie linguistique de A. Berkai (2001). Mais le préfixe *dfr-* est utilisé par Saad-Buzefran avec la valeur sémantique que lui ont donnée les auteurs du *Lexmat*, c'est-à-dire "méta" que l'on peut paraphraser par "à propos de" comme le montre l'exemple *tadfrmslayt* "métalangage". A. Berkai utilise le préfixe *yf-* pour *méta-*, "la métalangue" est ainsi dite *tayfmslayt*.

Les deux composés donnés sont :

<i>aglzskkar</i>	<i>a + glz- + askkar</i>	"postprocesseur"
<i>aglzskkr</i>	<i>a + glz- + askkr</i>	"post-traitement"

Ces composés, outre le fait qu'ils soient inappropriés au niveau de la désignation, ne respectent pas les règles phonotactiques de la langue qui n'accepte pas la cooccurrence de segments homorganiques tels que /s/ et /z/ dans un même radical aussi bien dans un contexte immédiat ou à distance.

3.1.2.2.9. *Les radicaux ne fonctionnant pas comme affixes*

Parmi les affixes figurant dans le tableau récapitulatif du *Lexinfo* (p.9), sept ne sont pas des affixes mais fonctionnent soit comme des bases autonomes, soit comme des bases servant à la dérivation de nouvelles unités lexicales. Il s'agit des éléments grecs *liktr-* et *tikni-* traités ci-dessus et de quelques racines berbères présentées comme des affixes, mais non usitées comme tels : *mdn*, *dlf*, *dkr*, *fukks* et *udm*. Ces racines sont données comme équivalents respectifs de "génie", "graphe", "magnéto", "techno-" et "gramme", mais dans les occurrences relevées, elles ne fonctionnent pas comme des formants. Nous les exposons dans le tableau ci-après.

Tableau n° 3

Base lexicale	Equivalent français	Source	Exemples
mdn	génie	de <i>tasmdna</i> "génie" (Amw)	<i>tasmdna tamssant</i> "génie cognitif"
dlf	graphe-/graphe	de <i>udlif</i> "dessin" (mozabite)	<i>udlif</i> "graphe" <i>asdlf</i> "graphisme" <i>amikrusdlf</i> "micrographie"
dkr	magnéto-	<i>ddkir</i> "acier" (kabyle et mozabite)	<i>sdkr</i> "magnétiser" <i>tasdkrt</i> "magnétisation" <i>tadkrt</i> "magnétisme" <i>asiggz</i> <i>uddkir</i> "magnétographie" <i>tasfift tuddkirt</i> "bande magnétique"
fukks	"techno-"	de <i>fukks</i> "être habile" (tachelhite)	<i>tafukkst</i> "la technique" <i>afukkas</i> "technique (adj.)"
udm	-gramme	de <i>udm</i> "figure, visage, face"	<i>agrudm</i> "interface"

Le suffixe *-gramme* en français a le sens de "lettre", mais aussi celui de "graphique", c'est ce qui explique pourquoi le lexème *udm* "visage, face, figure" a été proposé comme équivalent de *-gramme*, c'est-à-dire une "figure". Mais, d'un côté, dans les néologismes donnés, *udm* n'est pas employé comme tel : dans *agrudm* "interface", il a le sens de "face" et non celui de *-gramme* ; de l'autre, les composés français contenant le suffixe *-gramme* ne sont pas rendus par *-udm*. Les termes "organigramme", "ordinogramme" et "datagramme" qui figurent comme entrées de la liste terminologique sont rendus par *unuy amskan* pour les deux premiers et *amqqun* (signifiant "botte, brassée" en kabyle) pour le troisième. Le néologisme *amskan* est une forme agentive du verbe *skn* "montrer,

indiquer" et le terme est emprunté au *Lexmat* où il est donné comme équivalent de "diagramme". *unuy* est signalé par *l'Amawal* pour "dessin", il est emprunté du touareg où *unuy* est le NAV du verbe *nny* signifiant "orner de dessins" (Foucauld, 1951, t. III : 1404-1405).

fukks "être habile" est donné pour *techno-* comme synonyme autochtone de *tikni-*. Les deux donnent lieu à des dérivés *tafukkst*, *tatiknit* "la technique" *afukkas*, *atikni* "technique (adj.)", mais ne fonctionnent pas comme affixes.

Le préfixe *magnéto-* du grec *magnês, -êtos* "aimant" est rendu par la racine *DKR* tiré de *ddkir* "acier" attesté en kabyle et en mozabite. "L'aimant" étant un corps qui a la propriété d'attirer le fer, donc un métal dur, un rapport métonymique existe entre les deux référents "aimant" et "acier", une relation logique de l'effet pour la cause. C'est ainsi que *ddkir* a été proposé pour désigner "l'aimant" et donc pour fonctionner comme équivalent du préfixe *magnéto-*. Mais dans la pratique, il a été utilisé comme une base lexicale qui a donné lieu à des dérivés verbaux (*sdkr* "magnétiser"), des dérivés nominaux (*tasdkrt* "magnétisation", *tadkrt* "magnétisme" et l'adjectif *uddkir*).

Nous n'avons relevé *dlf* comme base d'un composé que dans une seule occurrence *amikrusdlf* "micrographie" que nous avons analysée sous le préfixe *mikru-*. *asdlf* "graphe" fonctionne dans ce composé comme une base autonome créée par dérivation (par ajout du formant *s-*) sur la racine *DLF* extraite du mot attesté *udlif*.

Le lexème *tasmdna* "génie" est repris de *l'Amawal*, c'est le seul dérivé de la racine *MDN* relevé dans le corpus. La racine est probablement empruntée du touareg. Foucauld (1951, t. III : 1162) signale la lexie *amdun* (donnée sous *MDN*) avec le sens de "mauvais esprit, génie".

En résumé, sur les 18 affixes proposés par l'auteur, 11 seulement sont utilisés dans la création des néologismes comme de véritables affixes, ils ont été tous préfixés aux bases auxquelles ils se combinent.

3.1.3. Les sigles et les acronymes

La nature de la nomenclature du *Lexinfo* est telle qu'un certain nombre de sigles y figurent. Le sigle est défini par Mounin (1974 : 298) comme « l'abréviation d'un mot ou d'un groupe de mots, limitée généralement aux seules initiales (en majuscules) [...] ».

Quand le sigle, souvent pour les besoins de son oralisation, ne se limite plus aux seules initiales des mots abrégés, on parle d'acronyme (Gaudin et Guespin, 2000).

3.1.3.1. La siglaison en berbère

La siglaison, comme procédé de formation lexicale en berbère est pratiquement inexistante. La seule tentative²⁰⁹, à notre connaissance, dans le domaine de l'abrègement des unités lexicales est celle de Mammeri (1976) qui donne, à la page 7 de sa grammaire, la liste des abréviations utilisées (26 abréviations) ainsi que les formes pleines correspondantes²¹⁰. Il s'agit d'un essai de réduction de la longueur des lexèmes et non pas de la siglaison d'une suite de mots qui correspond à une unité sémantique. L'initiative est novatrice en elle-même, mais reste entière la question relative à la façon dont sont prononcées ces formes forgées à l'écrit, c'est ce que les spécialistes du domaine appellent l'oralisation²¹¹ des sigles (M. Plénat, 1998). Les linguistes qui s'intéressent aux sigles en français travaillent sur des productions qu'ils analysent et formulent, à partir des résultats de leur étude, des principes qui aident à la compréhension du phénomène étudié voire à son amélioration. Pour le berbère, la démarche est inverse, ce procédé de formation lexicale est inexistant, si l'on veut l'exploiter, cela suppose la construction préalable d'une méthodologie de travail et d'outils théoriques. La siglaison en berbère se posera à deux niveaux : (i) la formation du sigle proprement dite et (ii) son oralisation. La formation des mots en berbère se fait par la combinaison d'une racine et d'un schème, une des premières questions qui se pose est la suivante : dans une suite d'unités lexicales à abrégé, quel élément de chaque lexème retenir pour constituer le sigle ? L'élément initial de la racine, du radical ou du

²⁰⁹ Signalé par Achab (1996).

²¹⁰ *atg.* est l'abréviation de *ar tigma* = (etc.) ; *gt.* est l'abréviation de *asg"t* "pluriel" ; *md.* est l'abréviation de *amdya* "exemple", etc.

²¹¹ Pour le français, à titre d'exemple, il existe deux façons d'oraliser un sigle : la lecture (OTAN [otā]) ou l'épellation (CNRS [seeneres]) ; certains sigles peuvent être prononcés des deux manières (U.R.S.S. se prononce [yeReses] ou [yRs]).

schème²¹² ? Quelle voyelle insérer dans la suite de consonnes obtenue ? Quel nombre de syllabe retenir ? La formation du sigle se fera en regard de la question de son oralisation : si l'on doit opter pour l'épellation qui consiste à énumérer le nom des lettres dont se compose le sigle cela suppose que chaque lettre ait son nom. La question de la dénomination de chaque lettre²¹³ est tributaire de la graphie utilisée et même à l'intérieur d'une même graphie, plusieurs appellations existent (pour la graphie en caractères latins, doit-on lire les consonnes *b* et *r* respectivement [bø], [rø] ou [be], [er] ?). En attendant que des linguistes se penchent sur la question, la pratique de la siglaison reste très marginale même dans les travaux de néologie. Ce ne sont pas des propriétés intrinsèques à la langue qui font que ce procédé de formation soit peu usité. Certaines langues sémitiques, tel l'hébreu y recourent abondamment comme le signale M. Hadas-Lebel (1992 : 162) : « l'hébreu est très familier des sigles depuis l'époque du Talmud. Rien d'étonnant donc à ce que ceux-ci aient fini par proliférer dans la langue et produire de véritables mots²¹⁴ ». La marginalisation de ce procédé de formation lexicale en berbère s'explique, à notre sens, par la position socio-politique de la langue, son exclusion des instances étatiques, de l'école (jusqu'à une date très récente) et de la vie publique de façon générale. Actuellement, la terminologie amazighe²¹⁵ se trouve dans une étape où le

²¹² A notre sens, pour l'amazighe, la siglaison doit exclure les formants et retenir les graphèmes initiaux de chaque racine. Une deuxième étape est celle du choix du schème dans lequel devront être insérés ces différents éléments. Si l'on prend l'exemple de *Asinag Agldan n Tussna Tamaziyt* (Institut Royal de la Culture Amazighe), on choisira pour le premier constituant la consonne *N* du verbe *inig* "chercher, rechercher" (le verbe est attesté au Sud-est), pour *agldan*, on retiendra la première consonne de la racine *GLD*, de *tussna tamaziyt*, seront extraites respectivement les consonnes *S* et *M*. L'ensemble de ces consonnes initiales *NGSM* va être coulé dans un schème accacc qui rappelle un schème d'agent, on obtiendra ainsi *ANGSAM* qui sera oralisé comme il s'écrit [angsam]. La forme signifiante a l'avantage d'être conforme aux règles morphologiques et phonétiques de la langue (remarquons que la règle de dissimilation des labiales dans un même radical est respectée dans cet exemple). On devra aussi veiller à l'euphonie du sigle obtenu ainsi qu'à son acceptabilité ; il ne faut pas que le sigle suggère des associations déplaisantes ou péjoratives (c'est ce critère qui a fait choisir pour la COMMUNAUTÉ URBAINE de LYON le sigle *COURLY* en évitant la siglaison simple (M.-F. Mortureux, 2004 : 54)). Pour le moment, les berbérophones s'accommodent bien du sigle français *IRCAM*, prononcé [irkam] (le sigle est même translittéré dans certains écrits arabe par إركام). Le premier mot du syntagme *asinag agldan n tussna tamaziyt* est également employé pour référer à l'institution ; *asinag* "l'Institut" renvoie à *IRCAM* en attendant que d'autres instituts aient leurs dénominations en amazighe, on devrait à ce moment là, réfléchir à une méthodologie opérationnelle de siglaison au sein d'une équipe de terminologie.

²¹³ Cette dénomination a été fixée pour l'Alphabet-Tifinaghe-Ircam selon le gabarit suivant : yV, yaC (V = voyelle, C = consonne), on a ainsi [jab], [jad], [jak] pour les consonnes *b*, *d*, *k*... et [ja], [ji], [ju] pour les voyelles *a*, *i* et *u*.

²¹⁴ Les sigles sont utilisés même dans la langue usuelle, l'auteur donne l'exemple de *sakum* "couvert" formé des initiales de *sakin* "couteau", *kaf* "cuiller" et *mazleg* "fourchette".

²¹⁵ C'est ce genre de demandes terminologiques qui arrivent au Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM de façon régulière et abondante.

premier objectif est de pourvoir des lacunes lexicales, telle la désignation de certains organismes, partis politiques, associations, clubs sportifs, etc., c'est-à-dire trouver des dénominations à des concepts qui existent mais qui sont nommés dans des langues autres que l'amazighe (arabe et français en l'occurrence). Elle est dans une phase d'enrichissement du lexique qui doit être suivie par la diffusion et l'implantation des unités lexicales nouvellement créées. Celles-ci doivent être réappropriées par les locuteurs, utilisées et devenir partie intégrante de leur compétence linguistique, c'est alors que naîtront d'éventuels besoins d'abréviation. D'ailleurs, la siglaison est dictée par des nécessités de concision dont le but est d'optimiser la communication : arriver à un maximum de résultat en déployant un minimum d'effort. Il faut donc que l'amazighe (re)devienne la langue de communication de tous les jours et dans tous les domaines afin que de tels besoins voient le jour.

3.1.3.2. *Le traitement des sigles dans le Lexinfo*

L'auteur précise dans son introduction que « les noms universels tels que les noms des langues de programmation [...] ou les sigles [...] sont volontairement omis car, de toute évidence, ils restent les mêmes dans toutes les langues » (p. 7). Si certains sigles sont omis, beaucoup d'autres constituent des entrées de la liste terminologique. En toute évidence, l'auteur n'a pas une approche préalablement réfléchie et fixée en matière de traitement des sigles français ou anglais. L'analyse de ceux-ci permet de dégager trois possibilités :

- le sigle est emprunté tel quel sans aucune autre suggestion en amazighe ;
- le sigle est emprunté tel quel, mais il est suivi par une proposition de l'auteur qui consiste en une traduction littérale du syntagme abrégé ;
- le sigle n'est pas emprunté, la seule proposition donnée est la translittération du syntagme qui a subi siglaison.

Nous donnons ci-dessous des exemples qui illustrent chacune de ces approches. Les chiffres 1 et 2 indiquent la première et la deuxième proposition, quand 1 apparaît seul, cela signifie qu'il n'y a qu'une proposition unique qui représente soit l'emprunt soit la traduction en amazighe.

3.1.3.2.1. Emprunt du sigle

MOS	(angl. Metal Oxide Semi-Conductor) 1. MOS
Laser	(angl. Light Amplifier by Stimulated Emission of Radiations) 1. laser
CSMA	(angl. <i>Carrier Sense Multiple Access</i>) "détection de signal avec accès multiple" 1. CSMA

3.1.3.2.2. Emprunt du sigle accompagné d'une traduction en amazighe

VLSI	(angl. Very Large Scale Integration), "intégration à très grande échelle de composants électriques" 1. VLSI 2. <i>asddu n waṭas isgrawn ilikṭrunen</i>
EBCDIC	(angl. Extended Binary Coded Decimal Interchange Code) 1. <i>angal EBCDIC</i> 2. <i>angal n usmmskl amrawan ingln s imisin</i>
CD-ROM	(angl. Compact Disc Read Only Memory) 1. CD-ROM 2. <i>aḍbsi akussim s tšfawit ROM</i>
CDD	(angl. Charge Coupled Device) 1. CDD 2. <i>allal asduklan s tzdmin</i>

3.1.3.2.3. Substitution d'une proposition en amazighe au sigle

PROM	(angl. Programmable Read Only Memory) "mémoire morte programmable" 1. <i>tašfawit tugrist tahlant</i>
LCP	(fr. Lois de construction de Programmes) 1. <i>isuḍaf n usali n ihalln</i>

- K.O.P.S. (fr. Kilo Opérations Par Seconde)
 1. *kilu n tmahlin i tasint*
- LIFO (angl. *the Last in First Out*)
 1. *yɣʷra ykšm yzwar yffɣ ou anggaru ikšmn d amzwaru yffɣn*
 (littéralement "le dernier entrant est le dernier sortant")
- JCL (angl. *Job Control language*) "langage de commande"
 1. *tamslayt n tladna*

3.1.3.2.4. Un cas d'acronyme

Nous avons relevé un cas d'acronyme forgé par l'auteur. Il s'agit de l'équivalent proposé pour "modem". Le terme *modem* est un acronyme issu de la composition par troncation de deux lexèmes *modulateur* et *démodulateur* (la consonne *d* est commune aux deux mots). Ce modèle de construction a été calqué et transposé sur le berbère. Les néologismes *anažmak* et *aksžmak* sont proposés respectivement pour "modulateur" et "démodulateur" (voir 2.1.2.2.2.). A partir de ces deux termes, on a forgé l'acronyme *anažkas* formé des quatre premiers graphèmes de *anažmak* et des deux premières consonnes de *aksžmak*, la suite ainsi obtenue a été coulée dans le moule d'un schème agentif (acaccac). Cet acronyme rentre dans la formation de plusieurs composés *anažkas asfldan* "modem acoustique", *anažkas s tsfift n uhasil* "modem base de bande (de l'angl. *base band modem*)". Signalons enfin que l'acronyme nouvellement forgé pêche également sur le plan phonotactique (la rencontre de *ž* et *s*). En berbère un verbe comme *žži* "être guéri" donne un factitif dont la réalisation phonétique est *žžužži* "guérir" alors que sur le plan morpho-phonologique il s'agit de *s-žužži*, ceci est dû à la contrainte phonotactique qui n'accepte la cooccurrence de deux segments homorganiques en berbère.

A priori, rien ne justifie le choix d'une approche ou d'une autre. Ni le signifiant, ni le signifié du sigle ne justifient son emprunt dans un cas et sa traduction dans l'autre. Le manque de rigueur dans la démarche donne l'impression que cela se fait au gré des exemples.

Nous remarquons que la traduction (à partir du français ou de l'anglais) des éléments constituant le syntagme abrégé conduit à des suites trop longues qui, de surplus, sont *complexes* constitués de lexèmes majoritairement, et parfois exclusivement, néologiques, ce qui conduit fatalement à l'opacité de la construction et à sa lourdeur. Sans parler de l'hégémonie de l'anglais dans le domaine de l'informatique (hégémonie contre laquelle le français se livre à une lutte acharnée) et sans s'interroger sur l'utilité de la traduction de ces sigles en berbère, le bon sens veut, qu'en l'état actuel des choses, un emprunt adapté des sigles serait beaucoup plus salubre pour l'amazighe.

3.2. Evaluation globale

Tout au long de l'analyse du lexique de l'informatique, nous avons mis la lumière sur les différents procédés de formation utilisés par l'auteur dans la création de la terminologie de l'informatique, nous avons, par la même occasion, évalué la méthodologie adoptée ainsi que les néologismes proposés. Nous récapitulons les points forts et les limites de ce travail comme suit.

3.2.1. Les points forts du lexique de l'informatique

Le travail est d'abord un acte de militantisme pour la promotion de la langue berbère comme en témoigne la préface. Le choix du thème de cette terminologie est non seulement novateur mais surtout audacieux étant donné que c'est l'œuvre d'une seule personne. Nous rejoignons ici ce qu'écrivait Achab (1996) à propos du lexique de mathématiques qui « a été fait en partie à des fins d'édification et de valorisation de la langue ("montrer que l'on peut faire des mathématiques en berbère") ». Sur ce point précis, l'auteur aura réussi le gage : montrer que l'on peut élaborer un vocabulaire de l'informatique en berbère.

Du point de vue méthodologique, et comme nous l'avons dit dans la présentation du travail, la signalisation systématique des sources des lexèmes utilisés, indication qui est soit livresque soit dialectale, est l'atout majeur du *Lexinfo* qui rompt avec les ouvrages néologiques précédents qui étaient souvent des listes terminologiques brutes.

En ce qui concerne le travail de créativité lexicale lui-même, on peut citer plusieurs points positifs :

- l'effort déployé pour la création de préfixes inédits jusqu'ici ;

- la réactualisation d'unités lexicales relevant de métiers traditionnels (le vocabulaire du tissage à titre d'exemple) ;
- le redéploiement sémantique de certains synonymes est réussi. A titre d'exemple, *tanast* (en mozabite) et *tasarut* qui désignent tous les deux "la clé" sont utilisés pour désigner deux objets différents : *tanasat* a donné un dérivé *anasiw* "clavier", *tasarut* désigne "la clé (USB)" ;
- l'utilisation de certains morphèmes anciens comme le morphème adjectif *bu* (*angal bu sa ifrdisn* "code à 7 éléments", *abusin* "coupleur", *amnenniḍ bu kuḥ n tnlwa* "circuit quatre fils, etc.).

Cette entreprise individuelle ayant pris comme champ d'investigation un domaine de l'envergure de la terminologie de l'informatique n'est pas à l'abri de certaines remarques que nous résumons ci-dessous.

3.2.2. Les limites du lexique de l'informatique

Toutes les observations qui seront mentionnées sont imputables à la non implication de linguistes dans la confection de ce vocabulaire. Nous avons signalé que l'auteur est informaticienne de formation et qu'un travail de terminologie thématique exige la présence du spécialiste aux côtés du linguiste ; le premier délimite les notions, le deuxième réfléchit à la forme la plus adaptée que prendra le terme qui désignera cette notion en accord avec les potentialités intrinsèques de la langue. Être locuteur natif d'une langue ne permet pas de faire un travail métalinguistique sur celle-ci en l'absence de la formation requise. Inversement, que de linguistes travaillent sur des langues dont ils n'ont qu'une maîtrise partielle. L'idéal est d'avoir et la compétence linguistique et la formation linguistique nécessaire.

Les problèmes les plus récurrents concernent la graphie, la morphologie, la syntaxe et la phonotactique.

- Au niveau graphique, nous avons relevé ponctuellement des indécisions quant à la notation de l'emphasis (le *r* est noté parfois emphatique, parfois non emphatique dans le cas de *mikru*) et de la gémation (*kkuz* est orthographié avec un *k* simple, *ffɣ* avec un *f* simple, etc.). Les phonèmes étrangers au système phonographique de la langue sont introduits sans aucun commentaire explicatif (par exemple les voyelles *e*, *o*).

- La morphologie et la syntaxe représentent le talon d'Achille de ce travail. Si le choix de la racine ne pose généralement pas de problème, le schème dans lequel est insérée cette racine est parfois inapproprié comme nous l'avons démontré dans l'analyse. Au niveau de l'agencement des unités lexicales entre elles pour former des unités de rang supérieur, il y a également des flottements dans le choix des connecteurs ou dans l'ordre de composition.
- L'agencement des phonèmes pose également le problème de l'inadéquation avec les règles phonotactiques de la langue (présence de segments homorganiques dans une même unité lexicale).
- Nous avons également mis le doigt sur des cas d'ambiguïté ou de contradiction sémantique. Par exemple, le terme *ažnyur* désigne en même temps "ingénieur" et "technicien" alors que ces signes correspondent à deux notions différentes. "Dynamique" est traduit parfois par *tikli* (la marche) dans *tikli n unagraw* "dynamique de système", parfois par un dérivé du verbe *mmass* "bouger" comme c'est le cas dans *asgdm asmussan n tnsiwin* "traduction dynamique d'adresses". Notons aussi, que dans un même champ dérivationnel plusieurs racines sont sollicitées, c'est le cas de "logiciel" rendu par *asyžan*²¹⁶ du verbe *iyžin* "avoir raison", l'auteur précise (p. 69) qu'il s'agit d'un « ensemble d'instructions qui suit un raisonnement logique » alors que le terme donné pour "logique" est *tamzla*, dérivé en *m-* du verbe *žli* "isoler". Il s'agit d'un problème méthodologique qui montre que les entrées sont traitées isolément alors qu'un travail de terminologie doit se faire en considérant l'entrée et ses paradigmes.
- Etant donné qu'il s'agit d'une terminologie trilingue français-anglais-berbère, l'auteur part d'une nomenclature de termes anglais ou français pour former les équivalents en berbères, ceux-ci sont souvent des calques ou des traductions de l'entrée. Parfois la proposition berbère est une paraphrase de la définition étymologique de l'entrée.
- Le critère de la pan-berbérisme qui a été une ligne directrice du travail de A. Berkai (2001) fait défaut dans le *Lexinfo*. Saad-Buzefra fait référence à d'autres dialectes que le kabyle, le tachelhite et le mozabite sont souvent mentionnés, néanmoins la présence du kabyle est dominante. Certains termes sont forgés sur des racines n'existant qu'en

²¹⁶ Ce schème pose un problème phonotactique (la présence de *s* et *ž* dans le même radical), mais aussi morphologique : la dérivation en *s* ne s'explique pas ici. Le schème *uyžin* correspond mieux à la définition donnée par l'auteur.

kabyle (*amumd* pour "souris" par exemple) ou dont le signifié est autre dont d'autres variétés berbères, "traduction" est rendu par *asgdm* selon l'étymologie du mot qui veut dire en latin "faire passer", le verbe *gdm* est pris avec le sens de "passer" alors qu'il signifie "couper" ailleurs. Au niveau de la terminologie, un effort permanent doit être fait pour retenir des racines pan-amazighes, mais il faut aussi définir ce que l'on entend par pan-amazighe : une racine doit se retrouver dans combien de dialectes pour qu'elle puisse être considérée comme pan-berbère. Chaker (1990) avait suggéré que la racine devait être attestée dans au moins trois dialectes géographiquement assez éloignés. C'est dans le secteur de la néologie que les différentes variétés peuvent converger afin d'aboutir aux mêmes propositions sous peine d'avoir une terminologie différente pour chacune d'elles. C'est à juste titre que Achab (1996 : 213), partant des divergences des propositions néologiques relevées entre *le vocabulaire de l'éducation* de Belaïd (1993), *le lexique des mathématiques* (1984) et *l'Amawal* (1980), faisait remarquer qu'il faut coordonner les différentes entreprises qui concernent la néologie afin d'éviter le risque de « voir les travaux d'aménagement du lexique berbère accentuer encore plus les écarts inter-dialectaux ».

4. ANALYSE DU LEXIQUE JURIDIQUE²¹⁷

4.1. Présentation de l'ouvrage

Amawal azrfan : lexique juridique français-amazighe, publié en 1996, est l'œuvre de trois personnes : A. Adghirni, A. Afulay et L. Fouad, il comprend 1368 termes. Cette terminologie thématique bilingue vient enrichir la liste des ouvrages de néologie concernant la langue de spécialité : *Lexique des mathématiques*, *Vocabulaire de l'éducation*, *Lexique de l'informatique*, *Vocabulaire de l'électricité*, etc.

Amawal azrfan est constitué de deux listes terminologiques bilingues : la première concerne le lexique usagé dans le droit coutumier berbère, c'est une nomenclature

²¹⁷ L'ouvrage, dédié à la mémoire de M. Mammeri, est transcrit en caractères latins, il comprend un tableau comparatif de la transcription latine et tifinaghe (p. 4), une introduction écrite en berbère (p. 5), le lexique du droit coutumier amazighe-français (pp. 6-16), le lexique juridique (pp. 17-47) et une liste de références (p. 48).

La notation adoptée est celle usitée dans la revue *tifawt* : les emphatiques sont marquées par un accent circonflexe sur une voyelle adjacente au segment emphatique. La pharyngale sourde /h/ est marquée par un *h* suivi d'une voyelle portant l'accent circonflexe. La pharyngale sonore est notée à. La vélaire sonore est transcrite par un digraphe *gh*, les labiovélares sont transcrites en *kw* et *gw*.

comprenant 293 entrées (pp. 6-16) classées selon l'ordre alphabétique amazighe-français. L'unité lexicale attestée est donnée en entrée, suivie de sa traduction en français. Le lexique juridique proprement dit constitue la deuxième partie (pp. 17-47), c'est également une liste bilingue, mais agencée, contrairement à la première liste, selon l'ordre français-amazighe.

Sur le plan méthodologique, ce lexique s'inscrit dans la lignée des travaux de néologie berbère : ni les sources livresques²¹⁸, ni l'origine dialectale ne sont signalées et le seul développement morphologique fourni, mais de façon non systématique, est l'indication du pluriel pour certaines entrées nominales.

Ce travail a, à notre sens, plusieurs atouts. D'abord, il émane d'un groupe, ce qui est une condition incontournable dans un travail de terminologie et augmente, par là même la crédibilité des propositions. Ensuite, les membres de l'équipe appartiennent à des aires dialectales différentes : le tamazight du Sud-est et le tachelhite, ce qui élargit les possibilités de la recherche terminologique. Enfin, le profil des personnes qui y sont impliquées est conforme aux exigences de la recherche terminologique qui veut que le spécialiste collabore avec le linguiste²¹⁹. Néanmoins, le travail n'est pas à l'abri de plusieurs critiques qui seront formulées sous la rubrique relative à l'évaluation globale du travail.

4.2. Rapport aux ouvrages de néologie antérieurs

4.2.1. La référence à *l'Amawal*

L'Amawal reste le grand pourvoyeur de néologismes pour les travaux qui lui ont succédé²²⁰, pour ne pas déroger à la règle, son poids est tout fait visible dans *le lexique juridique* (dorénavant *Lexjur*). A titre d'exemples, la majorité des mots-clé relatifs aux domaines juridique et administratif sont empruntés à *l'Amawal* comme le montrent les listes suivantes.

²¹⁸ Une bibliographie est donnée à la page 48, mais nous parlons de l'indication systématique de la source documentaire exploitée pour chaque entrée puisée dans un ouvrage, comme c'est le cas dans les travaux de Berkai (2001) et de Saad-Buzefran (1996).

²¹⁹ Adghirni est avocat et Afulay a une formation en linguistique.

²²⁰ Ahab (1996 : 206) signalait que pour l'ouvrage de Belaïd, 44% des termes de *l'Amawal* sont réintroduits dans le vocabulaire de l'éducation.

<i>ardday</i>	accusateur	<i>tardayt</i>	accusation
<i>allas</i>	appel	<i>anfray</i>	arbitre
<i>andbal</i>	administrateur	<i>asnas</i>	application
<i>abbaz</i>	arrestation	<i>amagrad</i>	article
<i>tiddukla</i>	association	<i>adabu</i>	autorité
<i>tamntilt</i>	cause	<i>ayaram</i>	cité
<i>ayrman</i>	citoyen	<i>tiqqrmi</i>	citoyenneté
<i>amggafsu</i>	corrompu	<i>asrwas</i>	créancier
<i>aktum</i>	débit	<i>askkud</i>	doctrine
<i>askasi</i>	débat	<i>tadamsa</i>	économie
<i>aysur</i>	établissement	<i>tiwsiyin</i>	impôt
<i>taydmt</i>	justice	<i>tilelli</i>	liberté
<i>anylaf</i>	ministre	<i>azmaz</i>	procès
<i>adabu</i>	pouvoir	<i>asaḍuf</i>	loi
<i>asumr</i>	proposition	<i>tamasit</i>	responsabilité

Remarquons que *asumr* est un néologisme donné par Mammeri (1976) pour "proposition" avec son acception grammaticale. Le terme a été repris dans *l'Amawal* comme équivalent de "proposition" sans aucune précision puisque l'ouvrage est une simple liste terminologique bilingue. Le lexique juridique entérine le terme avec le sens de "offre" (*asumr n ugatu* "proposition de contrat"). Nous voyons ici comment un terme créé pour désigner une notion précise (grammaticale dans *Tajeṛṛumt*), se retrouve dévié de son sens premier sous l'influence de la langue de traduction. En effet, c'est la polysémie du signifiant "proposition" en français qui a induit ce décalage sémantique. Par conséquent, *asumr* va se retrouver polysémique comme l'est "proposition" en français alors qu'il aurait été tout à fait possible de créer une autre unité lexicale pour "proposition dans le sens de suggestion ou offre" à partir d'une autre racine attestée en berbère, nous pensons précisément à un verbe comme *fk* "donner" à titre d'exemple ou encore *zzgzi* en tachelhite.

4.2.2. Le rapport avec la Traduction de la DUDH²²¹

Les auteurs du *Lexjur* ne se sont peu inspirés de la *Traduction de la déclaration universelle des droits de l'homme* dont le thème, pourtant, se rapproche de celui du *Lexjur* (droit, justice) et qui de surcroît a été élaboré dans la même aire territoriale (sud du Maroc) que le *Lexjur*. Une comparaison avec *l'Amawal* montre que là où les propositions entre la *Traduction* et *l'Amawal* divergent, le *Lexjur* opte pour les suggestions de *l'Amawal* de façon systématique.

<i>Traduction</i>	<i>Amawal</i>	<i>Lexjur</i>	Equivalent français
<i>tilumas</i>	<i>tirdayin</i>	<i>tirdayin</i>	accusations
<i>ammaz</i>	<i>abbaz</i>	<i>abbaz</i>	arrestation
<i>tamsunt</i>	<i>tiddukla</i>	<i>tiddukla</i>	association
<i>asmstay</i>	<i>afran</i>	<i>tafrnt</i>	élection
<i>anamur</i>	<i>ayrman</i>	<i>ayrman</i>	citoyen
<i>tidrft</i>	<i>tilelli</i>	<i>tilelli</i>	liberté
<i>amun</i>	<i>timtti</i>	<i>timtti</i>	société
<i>tawmanit</i>	<i>aylnaw</i>	<i>taylnawt</i>	nationalité

Pour ce dernier terme, *l'Amawal* ne fournit pas l'entrée *nationalité*, mais plusieurs dérivés sont signalés : *aylan* "nation", *aylnaw* "national", *aslyn* "nationalisation", etc. Les auteurs du *Lexjur* ont forgé le nom *taylnawt* à partir de la racine *YLN*. *tawmanit* proposé par les auteurs de la *Traduction de la DUDH* est un composé de *u-* (préfixe adjectif) et de *mani* "où" (Boumalk, 1996 : 274-275).

4.3. Les procédés de formation lexicale utilisés

L'analyse du *Lexique juridique* montre que les procédés de formation lexicale utilisés sont ceux connus dans la langue, à savoir la dérivation et la composition. Il n'y a pas de

²²¹ La *Traduction de la déclaration universelle des droits de l'homme* en berbère a été élaborée par un groupe de personnes sous la direction de Hassan id Belkasssem, dans le cadre de l'Association nouvelle de la culture et des arts populaires et publiée à Rabat en 1990. Cet ouvrage est parmi les travaux néologiques les plus cités, il a été notamment décrit par Achab (1996) et Boumalk (1996).

création d'affixes nouveaux. L'emprunt à l'arabe est systématiquement évité, en revanche, quelques emprunts au français sont fournis après leur adaptation morphologique et phonétique.

4.3.1. La dérivation

L'analyse des différents corpus relatifs à la néologie a montré que la dérivation est un procédé de formation lexicale très productif, c'est le cas également pour le *Lexjur* où les auteurs forgent de nouveaux signifiants en exploitant des formes nominales ou verbales attestées dans la langue. Nous savons que tous les dérivés potentiellement possibles à partir d'une racine ne sont pas toujours disponibles dans la langue. Parfois, des cases vides correspondent à certaines formes attendues dans le champ dérivationnel. Les néologues s'attellent à combler ses lacunes en exploitant les possibilités dérivationnelles offertes par la morphogenèse de la langue. Nous donnons ci-dessous quelques cas de dérivés.

<i>tamyadt</i>	dérivé en <i>m-</i> de <i>wayd</i> "l'autre"	"altérité"
<i>amaraw</i>	dérivé en <i>m-</i> de <i>aru</i> "enfanter"	"parent"
<i>taymmat</i>	dérivé de <i>imma</i> "mère (ma)"	"maternelle"
<i>taybbat</i>	dérivé de <i>ibba</i> "père (mon)"	"paternelle"
<i>amgi</i>	dérivé en <i>m-</i> de <i>g</i> "faire"	"agent"
<i>imili</i>	dérivé en <i>m-</i> de <i>ili</i> "posséder"	"possesseur"
<i>tasnbaqt</i>	dérivé en <i>s-</i> de <i>nbq</i> "avoir le pouvoir sur"	"tribunal"

Tous ces dérivés sont des signifiants néologiques formés à partir de racines attestées dans la langue. La racine qui sert de base de dérivation peut être une forme verbale comme c'est le cas de *amaraw*, *amgi*, *imili* et *tasnbaqt* dérivés respectivement des verbes *aru*, *g*, *ili* et *nbq*. Les trois premiers sont obtenus par l'ajout du formant agentif *m-*, le dernier est dérivé par adjonction du *s-* indiquant le lieu comme c'est le cas d'un nom de lieu comme *asgn* "endroit où les animaux (poules, mouton) passent la nuit" dérivé du verbe *gn* "dormir, se coucher".

Les dérivés *taymmat* et *taybbat* sont formés à partir des noms de parenté respectivement *imma* et *ibba* par ajout des marques morphologiques du féminin *t--t* ainsi que du

nominalisateur *a-*, ils fonctionnent comme des adjectifs : *tazurt taymmat* "ascendance maternelle", *tazurt taybbat* "ascendance paternelle".

A partir des lexèmes *wayḍ* "l'autre (masculin)", et *tayḍ* "l'autre (féminin)", les auteurs du *Lexjur* ont forgé le dérivé *tamyadṭ* pour désigner la notion d'"altérité". *tamyadṭ* est formé sur la racine *YD* insérée dans un schème d'agent ou de nom d'action verbal.

4.3.2. La composition

Procédé de formation lexicale moins usité que la dérivation, la composition trouve dans la néologie son terrain de prédilection. Les auteurs du *Lexjur* recourent à la composition par affixation, mais il s'agit d'affixes devenus désormais classiques (*war-*, *ar-*, *sn-*, etc.) dans la néologie amazighe, autrement dit, il n'y a pas de création de nouveaux affixes. La composition syntagmatique est également mise à contribution.

4.3.2.1. La composition avec le privatif *ar-*, *war-*

Le morphème privatif est utilisé avec ses deux formes, celle attestée dans la langue usuelle *war-* (fém. *tar-*) ainsi que la forme néologique *ar-*, mais ce dernier allomorphe apparaît dans plus d'occurrences que le premier comme le montrent les exemples suivants.

Les composés avec *ar-* ou *tar-* :

<i>taramtawa</i>	<i>tar</i> + <i>amtawa</i> "accord"	"désaccord"
<i>tarmasayt</i>	<i>tar</i> + <i>tamasayt</i> "responsabilité"	"non responsabilité"
<i>arusḍuf</i>	<i>ar</i> + <i>asaḍuf</i> "loi"	"illicite"
<i>aruslkam</i>	<i>ar</i> + <i>askam</i> "action de faire parvenir à terme"	"inexécution"
<i>taruydmt</i>	<i>tar</i> + <i>taydmt</i> "justice"	"injustice"
<i>taramagar</i>	<i>tar</i> + <i>amagar</i> "étranger"	"xénophobie"
<i>aruzrif</i>	<i>ar</i> + <i>azrf</i> "droit"	"illégal"

Les composés avec *war-* :

<i>awarmur</i>	<i>war</i> + <i>amur</i> "lot"	"apatride"
<i>warism</i>	<i>war</i> + <i>ism</i> "nom"	"innommable"
<i>war assay</i>	<i>war</i> + <i>assay</i> "nom"	" " "
<i>waranamk</i>	<i>war</i> + <i>anamk</i> "sens"	"insensé"

Nous pouvons noter que tous ces composés avec le préfixe *ar-*, *war-* ou leur variante féminin *tar-* sont formés sur des bases nominales comme c'est le cas dans la langue usuelle. Nous avons signalé à l'occasion de l'analyse des autres corpus que la préfixation du morphème privatif à des adjectifs ou à des bases verbales est un procédé de formation lexicale introduit par la néologie. Une fois formés, ces composés rendent soit des substantifs comme dans *taramtawa*, *aruslkam*, *taruydmt*, *taramagar* soit des adjectifs *arusduf*, *aruzrif*, *warism*, *waranamk*. Le cas de *awarmur* représente une exception dans le paradigme des composés avec *war-* du fait que c'est le seul cas qui contient le nominalisateur *a-*.

La notation des composés dans le *Lexjur* n'est pas fixe comme c'est le cas dans la majorité des lexiques néologiques. Nous remarquons que *warism* est écrit en une seule unité graphique alors que son synonyme *war assay* est écrit en deux mots séparés par un blanc typographique.

4.3.2.2. La composition avec l'affixe *sn*

Cet affixe créé dans le cadre de la néologie berbère pour rendre le nom de disciplines ou de sciences est souvent repris dans les travaux de néologie, mais son emploi n'est pas encore stabilisé, en témoignent les différentes fonctions qui lui sont attribuées : il est utilisé soit comme préfixe, soit comme suffixe au sein d'un même ouvrage comme c'est le cas dans le *Lexjur*.

<i>talsasnt</i>	<i>talsa</i> "humanité" et <i>sn</i> "connaître, savoir"	"anthropologie"
<i>tusnanya</i>	<i>sn</i> + <i>anya</i> "crime" du verbe <i>ny</i> "tuer"	"criminologie"

Il faut préciser que les formes *talsa* et *anya* ne sont pas attestées dans la langue, ce sont des néologismes qui vont servir d'éléments constitutifs de nouveaux composés néologiques. Dans le premier exemple, *-sn* est utilisé comme suffixe, dans le deuxième, il fonctionnerait comme un préfixe. Mais la présence de la consonne *-u-* dans le schème nous incite à subodorer une composition à partir de deux bases nominales *tussna* "la connaissance" et *anya* "le crime". Normalement si *sn-* était considéré comme un préfixe, on se serait attendu à un signifiant de type *tasnanya* (avec *ta-* et non *tu-*).

4.3.2.3. La composition syntagmatique

« La création de nouvelles unités lexicales par composition implique la conjonction de deux éléments constituants identifiables par le locuteur » (Guilbert, 1975 : 220). Ces constituants pouvant être de différentes natures : verbe, nom, préposition, etc. Sur le plan graphique, les composés sont soit écrits comme un seul mot graphique, c'est-à-dire que les bases constituantes sont soudées, soit comme deux mots reliés par un tiret.

Composé	Éléments constitutifs	Équivalent français
<i>tanyarrow</i>	<i>ny</i> "tuer" + <i>arrow</i> "enfants"	"infanticide" (verbe + nom)
<i>ddaw-utig</i>	<i>ddaw</i> "sous" + <i>utig</i> "valeur"	"moins-value" (adverbe + nom)
<i>tawltt-ury</i>	<i>tawltt</i> "condition" + <i>ury</i> "or"	"clause-or"
<i>gr-sin</i>	<i>gr</i> "entre" et <i>sin</i> "deux"	"contrat bilatéral"

Les éléments constituants du composé peuvent être de type :

- verbe + nom comme dans le premier exemple de la liste où le terme qui désigne "infanticide" a été forgé en agglutinant le verbe *ny* "tuer" et *arrow* "enfants" ;
- le composé peut être constitué de deux formes nominales comme c'est le cas dans *tawltt-ury* calqué sur clause-or ;
- préposition + nom ; c'est le cas des composés *ddaw-utig*, *gr-sin*. Le composé *ddaw-utig* doit être corrigé en *ddaw-watig*, le régime de la préposition *ddaw* est à l'état d'annexion, mais la voyelle du substantif est une voyelle constante, ce qui implique que l'état construit est *watig* et non *utig**. Dans la langue usuelle, on dira *illa ddaw ufus n emmis* "il est sous la tutelle, la protection de son oncle paternel". La notion "bilatéral" est rendue par l'assemblage de la préposition *gr* "entre" et le nom de nombre *sin* "deux", le composé *gr-sin*, littéralement entre-deux, fonctionne comme une base autonome dans la synapsie *agatu n gr-sin* "contrat bilatéral". L'utilisation du tiret dans ces deux composés met en relief la lexicalisation du composé.

4.3.2.4. Les synapsies

La composition synaptique est très usitée dans le *Lexjur*, elle correspond le plus souvent à une simple transposition de la synapsie de l'entrée en français, plus rarement, on repère un composé syntagmatique *Nom de Nom* donné comme équivalent d'une entrée sous forme d'une seule unité lexicale.

azrf n usurf "droit de grâce"

<i>azrf n uzrruy</i>	"droit de passage"
<i>asusm n uzrf</i>	"le silence de la loi"
<i>idlisn n tnzzut</i>	"livres de commerce"
<i>tarrayin n uslkam</i>	"modes d'exécution"
<i>asnti n tbddi</i>	"ouverture de l'audience"
<i>tugit n tirit</i>	"refus d'acceptation"

Le parallélisme entre les composés syntagmatiques en français et les synapsies correspondantes en berbère est frappant. Dans la majorité des cas, la synapsie en berbère est obtenue par simple traduction de la synapsie de la langue source, en l'occurrence ici le français. Parmi ces différentes synapsies, certaines appellent quelques remarques concernant soit le sémantisme des constituants, soit leur forme.

"Commerce" est rendu par *tanzzut* du verbe *nz* "être vendu" dans la synapsie *idlisn n tnzzut*. En principe le commerce consiste en une transaction qui implique aussi bien la vente que l'achat, mais on peut par métonymie considérer la partie pour le tout et rendre "le commerce" par uniquement "la vente"; seulement, le schème proposé ici est inadéquat, la forme attestée pour "vente" est *mnziwt*. Dans la langue usuelle, pour désigner la notion de "commerce", le berbère use d'un composé lexicalisé emprunté à l'AD *lbic u ššra* "littéralement la vente et l'achat" ou de l'unité lexicale *tīžāra* empruntée à l'AC.

asnti n tbddi est donné comme équivalent de "ouverture de l'audience", il ne s'agit pas à proprement parler d'une traduction dans la mesure où le lexème *arzzum* du verbe *rzm* "ouvrir" n'est pas utilisé, c'est le nom *asnti* du verbe *snti* qui signifie "enclencher, commencer" qui lui est substitué. La notion d' "audience" est rendue par *tibddi* du verbe *bdd* avec l'acception de "se mettre, être debout". Dans la langue usuelle, la phrase *bddan yr lqadi*, littéralement "ils se sont mis debout chez le juge" signifie "ils ont été auditionnés par le juge" et donc c'est à partir de cet emploi très particulier du verbe *bdd* que les néologues ont forgé *tibddi* pour "audience". Notons qu'en arabe (dialectal et classique), le terme qui rend "audience" est *žalsa* (*žlsa* en AD) dérivé du verbe *žalasa* "s'asseoir".

La synapsie *tugit n tirit* est une transposition de *refus d'acceptation*, le pléonasme de ce composé est reproduit dans l'équivalent de la langue cible. *tugit* est un NAV forgé sur le verbe *agʷi* "refuser" et *tirit* est donné comme NAV du verbe *iri* "vouloir, aimer". Les

dérivés nominaux que nous connaissons en tamazighte pour ce verbe sont *tayri* qui désigne "l'amour" et *ari* "le bonheur" ; en revanche, le signifiant *tirit* a le sens de "débâcle, désordre, catastrophe". La traduction littérale de la synapsie de la langue source a entraîné un problème d'ambiguïté sémantique dans la synapsie donnée en langue cible.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les synapsies sont souvent le résultat d'un calque du français ; les composés *Nom de Nom* donnés en berbère et correspondant à une unité lexicale dans la langue source sont rares. Nous en donnons les deux exemples suivants :

<i>iyf n ihri</i>	"capital"
<i>amzwar n imstan</i>	"bâtonnier"

Il est aisé de constater que ces deux composés syntagmatiques rappellent, dans une large mesure, les syntagmes correspondants en AC, respectivement : *raʔsu lmal̄* et *naqību*

× *Imuḥāmīn̄*. Il est intéressant de noter que Foucauld (1951, t. IV : 1700) signale *éref n āhéré* qu'il traduit littéralement par "tête de l'argent" et qui signifie "capital". Les auteurs du *Lexjur*, en voulant éviter l'emprunt à l'arabe par le recours systématique au touareg (par le biais de l'*Amawal*) ont tout de même emprunté une construction syntagmatique traduite de l'arabe.

Le mot *amstan* désigne, dans le *Lexjur*, le métier d'avocat, il est emprunté au touareg où le lexème *amastan* signifie "le protecteur, le défenseur" du verbe *mstn* "défendre, protéger" (Foucauld, 1950, t. III : 1257-1258). La synapsie *amzwar n imstan*²²² actualise, comme premier constituant, une unité lexicale attestée en berbère, c'est le nom d'agent *amzwar*²²³ "le représentant" du verbe *zwur* "devancer, être le premier". Le syntagme

× *amzwar n imstan* est construit sur le modèle *naqību Imuḥāmīn̄*. Dans le cadre d'une terminologie bilingue, il ne s'agit évidemment pas d'être servile vis-à-vis des langues de référence, mais le rapprochement de celles-ci peut se révéler enrichissant dans la mesure

²²² Normalement, on devait avoir la forme pluriel *imstanen* car il s'agit d'un pluriel externe *i---n*, mais nous reproduisons la forme donnée par les auteurs.

²²³ Le lexème *amzwar* qui est passé en arabe sous la forme *mizwar* correspond à plusieurs fonctions sociales différentes ; il est tantôt employé comme synonyme de *anflus*, tantôt comme correspondant à *lamin* "responsable d'un corps de métier", etc. *L'Encyclopédie Berbère* (1987, IV : 622-629) consacre un article à *amzwar* où nous pouvons lire sous la plume de L. Mougin (p. 622-623) que « le *mizwar* qu'on trouve mentionné tout au cours de l'histoire du Maghreb désigne, suivant l'époque ou le lieu, un fonctionnaire ou un notable dont il est souvent difficile de définir le rôle dans l'administration ou la société ».

où la façon dont d'autres langues façonnent les dénominations d'une notion précise peut aider dans la précision de la désignation dans la langue cible. C'est ce que nous lisons sous la plume de Depecker (2001 : 401) à propos du parallélisme entre le français et l'anglais : « [...] la confrontation entre langues s'est souvent révélée très riche ; ainsi, la structuration de la langue étrangère a pu aider aussi bien sur le plan de la pensée que sur celui de la fixation des désignations, surtout dans le cas de langues historiquement proches comme l'anglais et le français. Et il est parfois vain de vouloir s'en démarquer à toute force, sauf à vouloir créer une langue française isolée des autres, ce qui relève d'un choix politique. »

4.3.3. L'extension sémantique

L'élargissement sémantique comme procédé de création lexicale est mis à contribution dans le *Lexjur*. Certaines unités lexicales ayant un sens courant dans la langue usuelle se voient doter d'un sens spécialisé relevant du domaine juridique.

Occurrence	Sens usuel	Sens néologique
<i>argam</i>	le fait d'insulter	l'offense
<i>azmmam</i>	celui qui inscrit	le notaire
<i>asurf</i>	l'action d'enjambrer	la grâce
<i>tayusi</i>	propreté, netteté	impartialité

A partir du verbe *rgm* "insulter", les auteurs ont dérivé un nom d'action verbal *argam* donné comme équivalent de "offense".

De même, la profession de "notaire" est rendue par *azmmam* du verbe *zmmem* "noter, inscrire". Le verbe *surf* qui signifie initialement "enjambrer", et par extension sémantique "passer outre", donne un NAV *asurf* "le fait ou l'action d'enjambrer", ce lexème désigne dans le *Lexjur* la notion de "grâce".

"Impartialité" est rendu par *tayusi* dont le sens premier est "pureté, netteté". A part "notaire" qui renvoie à une profession, les autres néologismes sémantiques réfèrent à des notions abstraites telles que "offense", "grâce", "impartialité".

4.3.4. Les emprunts dans *Le lexique juridique*

Le recours à l'emprunt comme procédé d'enrichissement lexical dans le *Lexjur* est très limité, il est pratiquement inexistant en ce qui concerne la langue arabe. Seuls de rares emprunts implantés dans la langue, intégrés du point de vue linguistique sont signalés ; et même dans ce cas, ils sont indiqués comme synonymes d'un terme natif comme en témoignent les exemples suivants.

Emprunt intégré	Proposition en amazighe	Equivalent français
<i>aḏwwr</i>	<i>arḏan</i>	"falsification"
<i>adahir</i>	<i>tanaḏt</i>	"Dahir"
<i>ak"nnaš</i>		"cahier"
<i>tak"nnašt</i>		"carnet"

Remarquons que tous ces emprunts sont adaptés aux règles phonétiques et morphologiques de la langue, certains sont accompagnés d'une autre proposition dans la langue cible. La notion de "falsification" est rendue par deux équivalents : *arḏan* et *aḏwwr*. Le lexème *arḏan* est donné par Chafik (1990 : 484) sous la racine arabe *ZWR*. *aḏwwr* est le NAV du verbe *ḏwwr* "falsifier", c'est un emprunt intégré comme en témoigne le nominalisateur *a-* ("falsification" est rendu par *tazwīr* en AC).

Nous avons, également, relevé quelques emprunts intégrés faits au français.

<i>tifakturin</i>	"factures "
<i>aviza</i>	"visa"
<i>tirmt</i>	"terme"
<i>takarḏa n tmagit</i>	"carte d'identité"
<i>ašik</i>	"chèque"
<i>adiplomat</i>	"diplomatie" (<i>amsisi</i> ²²⁴ <i>adiplomat</i> "convention diplomatique")

Les unités lexicales *factures*, *visa*, *carte*, *chèque*, empruntées du français subissent une adaptation morphologique par l'adjonction des morphèmes de genre et de nombre ainsi qu'une acclimatation phonétique et graphique comme dans le cas de *visa* rendu par *aviza* où le *s* est orthographié *z* comme il se prononce. La labiodentale sonore /v/ est

²²⁴ C'est la forme *amsasa* qui est attestée pour "arrangement, accord", le schème *amsisi* est, à notre sens, fautif.

maintenue quoiqu'elle soit un phonème étranger au système phonologique de l'amazighe étant donné que dans la prononciation réelle des locuteurs elle peut se réaliser en tant que labiodentale sonore. *adiplomat* est une adaptation de "diplomatique", le syntagme étant constitué d'un nom et d'un adjectif (*amsisi adiplomat*). Il y a eu troncation du suffixe *-ique*, intégration morphologique par l'ajout du *a-* de nominalisation, mais sur le plan phonétique, cet emprunt introduit deux phonèmes étrangers au système phonologique du berbère, à savoir la bilabiale sourde /p/ ainsi que la voyelle mi-fermée /o/, si l'intégration phonétique de cet emprunt était totale, on aurait obtenu une forme *adiblumat* où les phonèmes ayant le plus de parenté phonétique avec les phonèmes étrangers se seraient substitués à ces derniers : la bilabiale se serait réalisée sonore /b/ et la voyelle aurait vu son aperture diminuer pour se réaliser en voyelle postérieure d'aperture minimale /u/. Comme pour le cas de *aviza*, cet emprunt introduit des graphèmes nouveaux *p* et *o*²²⁵.

Le cas de *tirmt* est particulièrement intéressant dans la mesure où l'intégration phonétique et morphologique du lexème *terme* donne un signifiant qui existe dans la langue, cependant parmi les acceptions que peut avoir l'unité lexicale *tirmt* aucune ne correspond à "terme", c'est *taguri* qui est attestée pour "mot" alors que *tirmt*, mot polysémique peut avoir les signifiés suivants : "tour de rôle", "repas", "part", etc.. C'est la similitude formelle entre le berbère et le français qui a été mise à contribution dans la création de ce néologisme. On relève *tirmt n uzrf* "terme de droit", *tirmt n usurf* "terme de grâce", *tirmt tamatut* "terme général", *tiram n igi* "termes de l'acte".

4.4. Evaluation

Au terme de l'analyse de ce corpus, plusieurs remarques peuvent être formulées, elles concernent aussi bien le fond que la forme.

- Le lexique est constitué en grande majorité de formes nominales, le verbe n'est mentionné que dans de rares cas. Nous relevons des familles dérivationnelles bien fournies où le verbe ne figure pas, comme c'est le cas dans les exemples suivants : *tukkust* "hérédité", *tukkst* "héritage", *amkkasu* "héritier", mais le verbe n'est pas donné ;

²²⁵ Pour une notation en caractères tifinaghes selon le modèle Tifinaghe-Ircam, on doit faire appel à des signes graphiques supplémentaires (un système phonétique est prévu dans le dossier soumis à unicode) pour pouvoir transcrire ces nouveaux graphèmes étant donné que les /p/, /v/ et /o/ ne sont pas retenus dans le système phonologique proposé.

anzzarfu "juge", *azaraf* "jugement", *azrfan* "juridique", *inzrafn* "juristes", mais le verbe "juger" n'est pas mentionné ;

ardday "accusateur", *tardayt* "accusation", *amrday* "accusé", mais le verbe est omis.

- le lexique du droit coutumier ne semble être donné qu'à titre d'information. L'analyse du lexique juridique montre que les 293 entrées signalées n'ont pas été systématiquement exploitées pour combler des cases vides et servir à désigner des notions dans le domaine juridique. La pratique du droit coutumier n'existant plus, l'intérêt de son lexique est de permettre de réactualiser des lexies pour les injecter dans le lexique juridique moderne avec des procédés d'extension sémantique ou des modifications morphologiques. Nous avons, en effet, noté que même dans le cas de la disponibilité de lexies à même de rendre des notions relevant du domaine juridique, elles ne sont pas utilisées. C'est ainsi qu'un terme comme *azzay* appartenant au lexique du droit coutumier avec le sens "charge familiale" n'est pas exploité pour la notion "charge (de famille)" (lexique juridique) qui est rendu par *agg*"a. De même, pour désigner la notion d'"adultère", le lexique du droit coutumier fournit le lexème *tikra* (pl. *tikrawin*), mais le *Lexjur* donne le mot *ahggs* signalé par l'*Amawal*. Les unités lexicales *azzay* et *tikra* ne sont pas mentionnées comme des synonymes respectifs de *agg*"a et *ahggs*.

argay, lexème du droit coutumier ayant le sens de "impôts" est utilisé comme équivalent de l'entrée "impôts" dans le *Lexjur* mais comme deuxième proposition après le terme *tiwsiyin* suggéré par l'*Amawal*, et c'est cette proposition qui est employée dans la composition : *tiwsiyin tusridin* "impôts directs", *tiwsiyin tarusridin* "impôts indirects". Un autre exemple concerne le lexème *amksal* "étranger" fourni dans le lexique du droit coutumier, dans le lexique juridique, il est donné comme synonyme (deuxième position) de *amagar* signalé dans l'*Amawal*. De même, pour *ažmž* signifiant "condition" dans le vocabulaire du droit coutumier, le choix des auteurs s'est porté sur *tawilt* de *tawilt* donné dans l'*Amawal*.

- Des cas de polysémie ont été relevés comme l'illustrent les exemples suivants :

<i>tirmt</i>	"terme" : <i>tirmt n uzrf</i>	"terme de droit"
	"délai" : <i>tirmt n usawl</i>	"délai d'appel"
	"lot" : <i>tirmt</i>	
<i>azur</i>	"origine" : <i>azur n tayla</i>	"origine de la propriété"
	"minute" : <i>azur n uzaraf</i>	"minute de jugement"

tamntilt"raison" : *tamntilt tamazgant*

"raison plausible"

"cause" : *tamntilt tusridt*

"cause directe"

Nous constatons que chacun des trois termes désigne plusieurs notions à l'intérieur du même domaine et cette polyvalence des termes peut engendrer de la confusion. Nous savons que dans la langue usuelle, la polysémie est une caractéristique naturelle des mots, en revanche, en terminologie, idéalement, une seule notion doit se rapporter à un seul terme car la nature du domaine spécialisé impose de la rigueur dans la dénomination.

Du point de vue formel, la liste terminologique bilingue pèche par un manque de rigueur dans la notation des géminées et des emphatiques comme c'est le cas dans la majorité des travaux de néologie en amazighe. Un lexème comme *azmaz* "procès" emprunté à l'*Amawal* est transcrit sans emphase alors que dans le document source, il contient des emphatiques (*azmaz*).

Notons, pour conclure, que ce vocabulaire juridique s'inscrit dans le sillage des travaux qui l'ont précédé et reproduit les mêmes déficiences que nous avons signalées pour les autres corpus étudiés et qu'avait si bien notées R. Achab (1996).

5. L'USAGE DES NÉOLOGISMES DANS LES PRODUCTIONS ÉCRITES

L'analyse des néologismes, dans le présent travail, a été menée jusque là sur des listes terminologiques bilingues ou multilingues qui mettent en jeu des unités lexicales isolées ou des syntagmes. Il est indéniablement opportun d'examiner le comportement des néologismes au niveau de la phraséologie, c'est-à-dire dans des unités de rang supérieur : la phrase, le paragraphe et le texte. Le présent chapitre est ainsi consacré à l'étude de l'usage qui est fait des unités lexicales nouvellement créées au niveau de l'écrit et les mécanismes opérationnels utilisés pour leur diffusion à travers ce code. A cet effet, nous avons dépouillé un nombre important de publications que nous présentons ci-dessous, celles-ci présentent des similitudes au niveau des modalités de traitement des néologismes, pour les illustrer, nous axerons l'analyse sur l'étude d'un cas précis, il s'agit du roman de Mohamed Akunaḍ *Tawargit d imik* "un peu plus qu'un rêve".

5.1. Présentation des corpus dépouillés

Les trois dernières décennies ont connu le foisonnement et l'accélération de la production écrite en amazighe. Ce constat signalé par Chaker (1992a) comme une "tendance lourde" pour le berbère en général est tout à fait visible au Maroc. Nous ne prenons pas en compte les travaux académiques sur le berbère, ceux-là sont élaborés exclusivement dans une langue autre que le berbère (français, anglais, espagnol, arabe, etc.), nous considérons les publications extra académiques qui concernent plusieurs genres : recueils de poèmes, nouvelles, traductions, romans, textes dans des périodiques, pièces de théâtre, etc.

Nous avons, à dessein, choisi un certain nombre de publications que nous classons en deux catégories : poèmes ; contes, romans et nouvelles ; traduction d'un côté et périodiques de l'autre. C'est majoritairement la graphie latine qui est utilisée, quand il s'agit de la graphie arabe, nous l'indiquons entre parenthèses.

1. Recueil de poèmes

Aït Abaid Lahcen, 2004, *Angi*, Agadir, Imprimerie Anti-Atlas, 45 p. ;

Akhiyyat Brahim, 1989, *Tabrat*, Rabat, Publications de l'AMREC, 82 p., (en arabe) ;

Akkil Brahim, 2002, *Tilmi n waḍu*, Rabat, Editions et impressions Bouregreg, 64 p. ;

Haddachi Ahmed, 2001, *Tislitt n kw yass* : recueil de poèmes en tamazight, Marrakech, Imprimerie Walili, 81 pages ;

Id Belkacem Hassan, 1986, *Taslit unzar (recueil de poèmes amazighes)*, Rabat, Almaârif Aljadida, 71 p., (graphie arabe) ;

Taws Omar, 1996, *Iledjigen n yigenna*, Rabat, Editions Imprial, 48 pages.

2. Contes, nouvelles et romans

Achiban Mohamed, 1998, *Anzlif*, Rabat, Publications de l'AMREC, 79 p. (en graphie arabe) ;

Akunaḍ Mohamed, 1996, *Vasilisa tafalkayt*, Agadir, Imprimerie Anti-Atlas, 20 p. (en graphie arabe).

Akunaḍ Mohamed, 1998, *Gar tagmat*, Agadir, Imprimerie Imal, 29 p. ;

Akunaḍ Mohamed, 2002, *Tawargit d imik*, Rabat, Editions et impressions Bouregreg, 158 p. ;

Aboulkacem El khatir Afulay, 2002, *Imula n tmktit*, Phediprint, s. l., 121 p. ;

Haddachi (Ahmed), 2002, *Memmis n ifsti d awal*, Marrakech, Imprimerie Walili, 168 pages.

3. Traductions

Adghirmi Ahmed et al., 1995, *Romeo d juliet* (traduction vers l'amazighe de la pièce de théâtre de William Shakespeare, Matabia Takatoul Al watani, S. L., 102 p. ;

4. Revues et périodiques

Amud, 1990 et 1991, Revue culturelle amazighe, n ° 1 et n° 3/4, Publications de l'AMREC, Rabat, (graphie arabe) ;

Tifawt, N° 2, Juin/Juillet, 1994 ;

Tifwat, N° 3, Septembre/Octobre, 1994 ;

Tifawt, N° 4, Novembre/Décembre 1994 ;

Tifawt, N° 6, Novembre/Décembre, 1995 ;

Tifawt, N° 5, Mars/Avril, 1995.

5.1.1. Caractéristiques communes des corpus

Le dépouillement de ces différents corpus s'étalant sur près de deux décennies (1986-2004) fait ressortir des caractéristiques communes qui sont les suivantes :

1. Du point de vue de la langue utilisée, force est de constater que le tachelhite, et plus particulièrement la variété parlée dans la plaine du Souss, détient le monopole de la quasi-totalité des productions si l'on excepte les numéros de la revue *Tifawt* où le parler du Sud-est est largement présent ainsi que les écrits de Haddachi et le recueil de poèmes de Taws écrit dans cette même variété. Notons que le seul critère qui a déterminé le choix de ces différents corpus est leur disponibilité sur le marché. ^{On remarque} ~~Force est de constater~~ donc qu'au niveau de la production écrite, la variété tachelhite de la plaine du Souss est en train de s'ériger comme variété supradialectale au Maroc, cela rappelle dans une large mesure, la position du kabyle en Algérie où il a tendance à supplanter les autres variétés au niveau de l'écrit à telle enseigne que *kabyle* se substitue à *berbère*. La place prépondérante qu'occupe le tachelhite dans l'écrit contemporain s'explique par les facteurs suivants :

- a- la tradition de l'écrit au sud du Maroc est très ancienne, elle remonte au Moyen-Âge ; il y a donc une continuité de cet héritage scripturaire, bien que la langue et la graphie utilisées ainsi que les thèmes abordés aient évolué ou changé ;
- b- le mouvement associatif est très actif dans le Sud, en témoigne le nombre d'associations culturelles ;
- c- les organisations non gouvernementales, la société civile et les mécénats sont très impliqués dans la question de la promotion de la langue et de la culture berbères ;
- d- en dehors des centres urbains, le tachelhite jouit d'une grande vitalité et est le moyen de communication des masses.

Ce foisonnement de l'écrit au Maroc ne révèle pas l'existence d'une véritable édition scientifique berbère, mais la dynamique est réelle et se concrétise autour des initiatives associatives et de certaines imprimeries privées.

2. L'utilisation des néologismes vient comme un corollaire de la chasse aux emprunts faits aussi bien à l'arabe qu'au français. Les différents écrits s'inscrivent dans un cadre d'épuration de la langue. Mais si les emprunts sont bannis des textes, ils réapparaissent pour rendre accessibles une acception ou un mot nouveaux par le biais de la traduction.

3. D'un point de vue méthodologique, les textes intégrant les néologismes, qu'ils relèvent de la poésie ou de la prose, sont systématiquement accompagnés d'une explicitation du sens : les notes infrapaginales ou les glossaires (avec leur appellation néologique *amawal* ou *amlawal*). Les auteurs conscients de la nouveauté de la forme ou de l'acception qu'ils utilisent dans leurs écrits se soucient de la communication avec le lecteur et partent du fait que "l'unité x n'est pas connue" et de la nécessité de fournir au lecteur un moyen de décodage du néologisme, autrement, la communication est rompue entre l'encodeur, l'écrivain en l'occurrence, et son lectorat. Dans les chapitres précédents, les néologismes ont été étudiés de par leur formation morphosyntaxique et leur sémantisme. L'intégration des néologismes dans les textes pose le problème de la didactique des néologismes. Autrement dit, une fois les critères de bonne formation d'une unité lexicale remplis, se pose la question de son insertion dans le texte et de sa propension à être accessible au lecteur. Nous ne parlons pas ici de l'usager car nous distinguons, à la suite de Depecker (2001) la phase de diffusion et la phase d'implantation. Le néologisme doit d'abord être diffusé et ensuite approprié par le locuteur qui deviendra, de ce fait un usager de ce néologisme. Afin que l'implantation puisse avoir des chances de réussite, la phase de diffusion doit être accompagnée d'un travail de pédagogie des termes. Ce côté, complètement absent des listes terminologiques, est pris en charge par les producteurs de textes : les notes infrapaginales et les glossaires relevés à la fin des textes s'inscrivent dans le cadre d'une pédagogie des néologismes.

Pour mettre en relief les différents procédés exploités dans l'explication des néologismes dans les textes, nous nous proposons de présenter les résultats tirés à partir de l'analyse du roman de Akunaḍ.

4.1.2. Le choix de *tawargit d imik* de Muḥammad Akunaḍ²²⁶

Le choix de ce roman n'est pas fortuit, il s'explique par plusieurs raisons. D'abord, Akunaḍ n'est pas à sa première expérience de l'écrit, certes *tawargit d imik*²²⁷, est son

²²⁶ L'auteur, né en 1950 à Haha, est enseignant à Agadir. Il a publié quatre contes pour enfants : *Fasilisa tafalkayt* (1996), *tiddukla* (1996), *gar tagmat* (1998) et *umiy n illis n ugliid* (2005) qui est une traduction du conte russe *La princesse grenouille*. *tawargit d imik* (2002) est son premier roman. M. Akunaḍ anime une émission, *tawsnna tamaziyt*, sur la radio d'Agadir depuis 1993.

²²⁷ Le titre peut être traduit en français par "un peu plus qu'un rêve" ou "un rêve et quelque".

premier roman, mais il vient à la suite d'une série de contes pour enfants, au nombre de quatre. Donc, l'écriture pour Akunaḍ n'est pas conjoncturelle, elle émane d'une expérience mûrie d'une dizaine d'années. L'auteur a développé un genre de l'écrit qui consiste à rapprocher les variétés berbères en utilisant, dans le même texte, des mots attestés dans différents dialectes. Ensuite, l'auteur est également animateur d'émissions radiophoniques, ce qui lui confère une expérience supplémentaire dans le domaine de la production. Enfin, le choix du roman est dicté par des raisons matérielles et formelles, il compte plus de pages qu'un conte²²⁸ et est susceptible de ce fait même de contenir un nombre plus élevé de néologismes et différents types d'utilisation de ceux-ci.

5.2. Présentation du roman d'Akunaḍ

Le roman contient 158 pages (format de poche). Sur la première de couverture, le titre est écrit en caractères latins et en tifinaghe et la quatrième de couverture présente un passage du roman ainsi qu'une biographie succincte écrite en amazighe. La notation adoptée est la notation usuelle préconisée par l'Inalco. Mais aucune indication sur la transcription n'est donnée.

Akunaḍ a inauguré un genre nouveau d'écriture qui intègre plusieurs variétés de la langue dans le même texte²²⁹. Si la langue avec laquelle est écrit le roman est du tachelhite, un effort d'ouverture sur les autres dialectes est sous-jacent à l'œuvre, ceci transparaît aussi bien dans l'utilisation d'unités lexicales que de connecteurs appartenant au tamazighe et au tarifite. Au-delà du dénominateur commun à toutes les variétés du berbère, chacune d'elles offre ce que nous convenons d'appeler des indices dialectaux qui sont de véritables signaux d'indication régionale ou dialectale. Dans le cadre de l'amazighe marocain, des unités lexicales comme *aṭas* et *aḥnžir* réfèrent aux parlers du Nord et de l'Orient, *bahra*, *ašku*, *ifulki*, etc. sont propres au Sud, *ɛari*, *milmi*, *awra* renvoient au Moyen Atlas. Cette présentation pour schématique qu'elle soit, n'en demeure pas moins réelle. Il ne s'agit pas d'unités isolées mais de paradigmes incluant aussi bien des outils grammaticaux que des unités lexicales qui fonctionnent comme marques d'appartenance régionale. Quand l'auteur emploie des néologismes ou recourt à

²²⁸ Le nombre de pages des contes d'Akunaḍ varie entre 15 (*Vassilisa tafalkayt*) et 36 (*umiy n illis n ugllid*).

²²⁹ Ce qui n'est pas le cas de tous les auteurs, en l'occurrence Azaykou qui écrit dans une seule variété bien déterminée.

l'emprunt interne en utilisant des lexies très marquées géographiquement, il les accompagne d'explications sous forme de notes de bas de page. *Tawargit d imik* compte 206 notes infrapaginales sur les 158 pages qu'il contient.

Ces notes en tant qu'éclaircissements nécessaires à l'intelligence du texte ne concernent pas exclusivement les néologismes. Des lexèmes du tachelhite, censés être localisés, sont également expliqués dans le but d'être compris par des non tachelhitophones. C'est dire que l'auteur cible un public en delà de l'aire dialectale du tachelhite et s'inscrit comme véritable acteur dans l'aménagement de la langue amazighe avec un effort constant de rapprochement des différentes variétés du berbère.

5.2.1. Des unités lexicales puisées dans les différents dialectes berbères

Comme nous l'avons signalé plus haut, le roman est écrit en tachelhite, le dialecte de l'auteur, mais l'emprunt interne est très récurrent. Si la grande majorité des unités lexicales et des outils grammaticaux relève de cette variété ; les autres variétés, en l'occurrence le tamazighte et le tarifite sont également présentes.

5.2.1.1. Les unités lexicales attestées en tachelhite

Comme nous l'avons signalé plus haut, parmi les gloses figurant en note de bas de page, on relève également des unités lexicales attestées en tachelhite. C'est dire que le roman n'est pas destiné exclusivement aux tachelhitophones, auquel cas, l'explication de ces unités lexicales serait superflue, mais s'adresse à un public plus large, celui des amazighophones en général pour lesquels les lexèmes en question pourraient être inconnus. Nous en citons quelques exemples :

<i>asun</i>	"village"
<i>tukɔt</i>	"hameçon"
<i>istl</i>	"il soupèse"
<i>tagat</i>	"la malédiction"
<i>inaɣlasn</i> ²³⁰	"les croyants"
<i>adras</i>	"la file"
<i>aqqasis</i>	"satan"
<i>tukkrɔa</i>	"vol (le fait de dérober)"

5.2.1.2. Les unités lexicales empruntées au tamazighte

<i>anzgum</i>	"chagrin, peine"
<i>tifras</i>	"traits du visage"
<i>tamɣɣut</i>	"femme"
<i>alud/ilatɣn</i>	"boue(s)"
<i>adryal</i>	"aveugle"
<i>ɣaɣ</i>	"à l'intérieur de "
<i>ala</i>	"feuillage"
<i>azurar</i>	"gros "
<i>tanaka</i>	"le fait de monter, la monte"
<i>iyrm</i>	"village"
<i>izil, iyuda</i>	"être bon, beau"

Pour désigner "la femme", le tachelhite utilise le lexème *tamyart* qui signifie en tamazighte "femme âgée" et "belle-mère". Le terme qui correspond à *adryal* est *abukaɣ* en tachelhite. A partir du verbe *izur*, le tamazighte dérive un adjectif *azurar* avec duplication de la consonne finale alors que le tachelhite forme l'adjectif *azuray* (Destaing, 1938 : 147).

Pour nommer "le village", le terme employé en tachelhite est *asun*, comme nous l'avons indiqué plus haut mais *iyrm* est connu comme toponyme.

5.2.1.3. Les unités lexicales empruntées au tarifite

²³⁰ Le lexème *anflus* fait normalement son pluriel en *inflas*, c'est d'ailleurs cette forme qui est attestée.

<i>iqbbanen</i>	"les ignorants, analphabètes"
<i>tisit</i>	"miroir"
<i>ssntan</i>	"ils ont commencé"

Pour désigner la notion d'"analphabétisme", le tarifite a forgé le lexème *taqbbanit* à partir de *aqbbu* "le capuchon, la capuche". L'analphabète : *aqbban* (pl. *iqbbann*) est comparé, métaphoriquement, à quelqu'un qui aurait la tête enveloppée dans sa capuche de façon à ce qu'il ne puisse rien voir, et par voie de conséquence, rien apprendre.

La référence au tarifite est visible mais de façon moindre en comparaison avec le tamazighte. Le facteur d'éloignement géographique ainsi que l'absence d'outils lexicographiques publiés sur le tarifite²³¹ doivent être à l'origine de cette présence timide du tarifite dans le roman d'Akunaḍ.

5.2.2. La référence au dictionnaire de Chafik

Une autre caractéristique saillante dans l'écriture d'Akunaḍ est le recours systématique au dictionnaire de Chafik qui est, comme nous l'avons déjà signalé, le premier travail lexicographique qui inscrit l'amazighe dans une perspective de standardisation. Pour le roman d'Akunaḍ, c'est le dictionnaire de référence. Nous pensons que la publication du premier volume de Chafik a marqué un tournant au niveau de la production écrite au Maroc. Celle-ci a connu l'influence de l'*Amawal* pendant la décennie 80 ; mais depuis 1990, c'est le Chafik qui prend la relève. L'évaluation de la production écrite au Maroc permet aisément de distinguer deux phases : un avant-Chafik et un après-Chafik. Nous donnons ci-après quelques exemples des unités lexicales puisées dans le dictionnaire de Chafik.

Occurrence	Equivalent français	Racine arabe ²³²
<i>tanafut</i>	"intérêt"	<i>NFE</i>
<i>anuga</i>	"conscience"	<i>ŠER</i>
<i>iss yna</i>	"il a créé"	<i>XLQ</i>
<i>tamayt (i ṛbbi)</i>	"rendre grâce à Dieu"	<i>HMD</i>

²³¹ Le dictionnaire de Serhoual (2002) n'est pas encore publié et les dictionnaires de la période coloniale ne sont pas toujours accessibles.

²³² Nous rappelons que les entrées du dictionnaire sont en arabe (c'est un dictionnaire arabe-amazighe), c'est pour cette raison que nous donnons la racine sous laquelle figure le lexème en question.

<i>sdimraw</i>	"soixante"	<i>ST</i>
<i>ufurn</i>	"secrets"	<i>SR</i>
<i>turda</i>	"doute"	<i>ŠK</i>
<i>astan</i>	"réponse"	<i>ŽWB</i>
<i>artum</i>	"destin"	<i>QDR</i>
<i>asgganfu</i>	"hôpital"	<i>ŠFY</i>
<i>irirn</i> ²³³	"venin"	<i>SM</i>
<i>ayzu</i>	"prison"	<i>SŽN</i>
<i>asatšu</i>	"restaurant"	<i>TEM</i>
<i>azyuy</i>	"fantôme"	<i>ŠBH</i>
<i>asulf</i>	"occasion"	<i>NSB</i>
<i>tawayit</i>	"catastrophe"	<i>KRT</i>
<i>tamasayt, ayalaf</i>	"responsabilité"	<i>S?L</i>
<i>unziz</i>	"intelligent"	<i>DKW</i>
<i>tafsna, tasartut</i>	"degré"	<i>DRŽ</i>
<i>timktit</i>	"mémoire"	<i>DKR</i>
<i>tillay</i>	"les ruses"	<i>HYL</i>
<i>tagrżawt</i>	"regret"	<i>NDM</i>
<i>tanumilt</i>	de <i>snuml</i> "décrire"	<i>WŠF</i>
<i>iminik</i>	"Orient"	<i>ŠRQ</i>

Si l'on considère ces exemples illustratifs, sur les 25 équivalents français, seuls 8 figurent comme entrées de la nomenclature de l'*Amawal*. Les termes amazighes correspondant à ces entrées et fournis par l'*Amawal*, sont, à une exception près, différents de ceux employés par Akunađ comme le met en relief la liste suivante.

Entrée	Équivalent français
<i>agmuđ</i>	"est, orient"
<i>glm</i>	"décrire"

²³³ Ce lexème est écrit *iriyin* dans le roman (p. 38), nous pensons qu'il s'agit d'une erreur typographique.

<i>amgzu</i>	"intelligent"
<i>talmmizt</i>	"occasion"
<i>aguntr</i>	"fantôme"
<i>tafrit</i>	"conscience"
<i>tamasit</i>	"responsabilité"
<i>tafsna</i>	"degré"

Le lexème *tafsna* commun à *l'Amawal* et au dictionnaire de Chafik (où il est donné comme synonyme de *tasartut* et *task²³⁴falt*) provient du touareg : *tafsna* "marche d'escalier, degré" (Foucauld, 1951 : 366). Les auteurs de *l'Amawal* ainsi que Chafik ont emprunté l'unité lexicale à la même source, à savoir le Foucauld qui reste le grand pourvoyeur des néologismes en amazighe.

La deuxième unité lexicale commune aux deux listes (Chafik et *Amawal*) est le mot qui rend la notion de "responsabilité", ceci s'explique par le fait que les néologues ont forgé le néologisme sur la base d'une racine attestée en amazighe. A partir du verbe *asi/asy* "prendre, porter" et par extension sémantique "prendre la responsabilité", les auteurs de *l'Amawal* ont dérivé un NAV : *tamasit* ; Chafik a opté pour un autre schème : *tamasayt*²³⁴. Cette forme nominale est attestée en tamazighte où elle renvoie à un nom d'agent féminin signifiant "celle qui prend, celle qui emporte" et qui est un euphémisme désignant "la mort".

Il ressort donc de la divergence des deux listes précédentes ainsi que de la prédilection d'Akunaɖ pour les propositions de Chafik que l'auteur de *tawargit d'imik* se positionne comme adepte de la vision standardisante de Chafik aussi bien sur le plan théorique que pratique, sans oublier la formation arabisante de l'auteur qui doit faciliter l'exploitation d'un dictionnaire arabe-berbère.

5.2.3. Les procédés mis en œuvre dans les notes infrapaginales

Akunaɖ s'adresse à un lectorat constitué de locuteurs hétérogènes disposant de répertoires lexicaux divers, appartenant à des zones géolectales différentes, il doit donc

²³⁴ On la retrouve dans un juron : *ad ak iṣf rbbi tamasayt* ! (Littéralement : que Dieu te donne celle qui emporte) "Puisses-tu être ravi par la mort".

composer avec une sorte de moyenne à même d'être transparente pour tout lecteur potentiel. Le texte est ainsi accompagné d'annotations, sorte d'énoncés définitoires que l'on peut considérer comme un métadiscours visant à évoquer la signification. L'analyse des notes de bas de page met en relief plusieurs procédés utilisés :

- l'emprunt aux autres langues est systématiquement remplacé par des termes natifs. Néanmoins, pour rendre accessible le signifié de certains néologismes, l'auteur recourt à la traduction en français ;
- la paraphrase est souvent utilisée pour rendre accessible le sens du mot donné en note ;
- souvent, plusieurs procédés sont utilisés concurremment ; aussi bien le recours à la tournure périphrastique qu'à la traduction en français.

5.2.3.1. La définition du mot

Dans les exemples suivants, le mot expliqué et la définition sont en relation de paraphrase, c'est pourquoi on rencontre de nombreuses définitions par synonymes. Un synonyme en amazighe ou un équivalent en français, plus rarement en arabe, est fourni comme une aide d'appoint à même d'explicitier davantage le sens dans le cas où la définition donnée n'est pas satisfaisante.

<i>anzgum</i>	<i>aylli izziwizn yan ⵉⵏⵏⵎⵎ</i>
<i>izžunḍi</i>	<i>yumz, iṣbbr, yag"i ad irzm</i>
<i>asirw</i>	<i>illi y ittili warraw y ugns n tm yart : "matrice"</i>
<i>tulut</i>	<i>walli irwasn, anggu</i>
<i>ar ittgḍay</i>	<i>ar ittnuddum, ur itṭs ur d yuki</i>
<i>izmummeg</i>	<i>iḍṣa s imik : "sourire"</i>
<i>imrkidn</i>	<i>ti yraḍ n dar ṛbbi</i>
<i>ad ay yari ṛbbi</i>	<i>ad ay iḥfḍ ṛbbi : "que Dieu nous protège"</i>
<i>iqbbanen</i>	<i>imnzuy, willi izwan ay tussna : "ignorants"</i>
<i>tikmmawin n tyawsa</i>	<i>id gar nns, aylli gis ixšen</i>
<i>tifras</i>	<i>timitar u wudm : "traits"</i>
<i>irrumma</i>	<i>iṛmi bahra, yusser</i>
<i>immuzza</i>	<i>ila turut : "il est large"</i>
<i>ufurn</i>	<i>tagziwin, aylli iḥḍan : "secrets"</i>

<i>asanay</i>	<i>aylli ittannay yan</i> : "la vue"
<i>yunz</i>	<i>ik"na yadr i ixf</i> : "il est soumis"
<i>asaču</i>	<i>illi y šitan midden</i> : "restaurant"
<i>yaywul</i>	<i>usin t waman</i> : "il flotte"
<i>iminik</i>	<i>illi y ar d ttaqqlay tafukt (Imašriq)</i> : "l'orient"

Ces définitions peuvent être critiquables à plusieurs égards :

- on relève, par exemple, des calques syntaxiques comme dans la définition donnée pour expliquer le sens de l'unité lexicale *anzgum* "préoccupation, souci" attestée en tamazighte. *aylli izziwizn yan* que l'on peut traduire par "ce qui préoccupe quelqu'un" est rendu dans la langue usuelle par *aylli izziwizn kra n yan* ; *kra* a été omis sous l'influence des langues de référence.

- on rencontre également des définitions circulaires dans les paraphrases définitoires :

<i>issugs</i>	= <i>iga yas aggas</i>
<i>tagrɣawt</i>	= <i>i y ittɣ"raz yan</i>
<i>asatl</i>	= <i>ar sis ttstaln</i> (la balance)

Dans ces exemples, nous remarquons que le mot à expliquer, que nous considérons ici comme un mot vedette, n'est pas connu mais il est dérivé d'une base attestée, et c'est cette base qui est utilisée dans la paraphrase explicative. *asatl* est un dérivé en *s-* du verbe *stl* "soupeser".

Malgré les limites de ces définitions, on ne doit pas oublier leur contrainte de production : ce sont, d'abord, des outils d'accompagnement et leur visée pragmatique : elles sont fournies pour expliquer un sens supposé non connu, à évoquer chez le lecteur la représentation d'une notion, d'un sens.

5.2.3.1.1. La définition par équivalence : emploi d'un synonyme

La définition est une entreprise laborieuse même pour les lexicographes les plus chevronnés. C'est à juste titre que Gaudin et Guespin (2000 : 144) écrivent que « définir peut être considéré comme un objectif impossible à atteindre et, en fait, on ne vise qu'à restituer les significations les plus socialisées, les plus courantes. Mais même ainsi limité, l'objectif est difficile à atteindre et la définition reste souvent imparfaite et aisée à

critiquer ». Pour remédier aux problèmes que pose la définition, l'auteur utilise un autre procédé plus simple, celui de la définition par équivalence où le mot à expliquer est mis en relation avec un ou plusieurs équivalents en amazighe ou en français ou dans les deux langues comme le montrent les exemples suivants²³⁵.

<i>tawhalt</i>	<i>tamelda, asulf</i> = occasion
<i>awnaf</i>	<i>lyaraqa</i>
<i>ssntan</i>	<i>bdan</i>
<i>aggag</i>	<i>lfqih</i>
<i>ta ynsit</i>	<i>lhbaq</i>
<i>tadawit</i>	<i>tumrt, lfrh</i>
<i>awrimil</i>	<i>bar</i>
<i>isar</i>	<i>izra</i> = "il s'est produit"
<i>issyna</i>	<i>ixlq</i> = "il a créé"
<i>ar islibit</i>	<i>ar ikkat</i> = "fouetter"
<i>abakššu</i>	<i>rrzza</i> = "turban"
<i>turda</i>	<i>šškk</i> = "doute"
<i>ini</i>	<i>aklu, iymi</i> = "couleur"
<i>ayzu</i>	<i>lhebs</i> = "prison"

5.2.3.1.2. A l'aide d'un antonyme

Pour cerner le sens d'un mot, l'auteur recourt également aux antonymes. L'antonymie joue un rôle non négligeable dans la structuration des signifiés. La signification d'un mot peut être appréhendée par son rapprochement à son ou ses contraire(s) comme c'est le cas dans les exemples suivants où la notion est expliquée par sa négation en utilisant la particule de négation *ur* (ne...pas) quand il s'agit d'un verbe ou encore par l'emploi de *afna nns* ... "son contraire est...".

<i>yuk" d</i>	= <i>ur ihmil</i> "il déteste"
<i>azurar</i>	= <i>afna nns usdid</i> = <i>unḍay</i> ,
<i>ameylal</i>	= <i>ur rad sar imet</i> = "éternel"

²³⁵ On se référera au tableau récapitulatif des procédés définitoires pour voir tous les exemples.

5.2.3.2. L'explication à l'aide de la forme verbale

Parmi les procédés définitoires utilisés dans l'explication des notes de bas de page, on note également l'emploi de ce que les lexicographes appellent les définitions morphosémantiques qui font appel à la relation morphologique et sémantique qui existent entre un dérivé ou un composé et la racine qui a servi de base à la composition ou à la dérivation (Gaudin et Guespin, 2000). Pour les cas qui nous intéressent ici, le nom d'action est expliqué par sa comparaison avec la racine verbale qui a servi à la dérivation. Cela suppose que la forme verbale est attestée ou disponible alors que le schème nominal risque de poser un problème de compréhension qu'il faut élucider. La préposition *zy* "à partir de, de..." indique la relation entre les deux parties du discours (nom et verbe).

tadusi : *zy dus* (force)

tamgna : *zy ynu* (créer)

tanumilt : *zy snuml* (décrire) = *şşift*

talla : *zy ili* (existence)

5.2.3.3. L'explication à l'aide du nombre

Quand la glose concerne un nom au pluriel, celui-ci est explicité à l'aide de son rapprochement à la forme du singulier. Mais ce recours au nombre ne fait que donner une information morphologique, mais n'explique pas la signification dans la mesure où si l'on ne connaît pas le sens du singulier, on ne sera pas plus avancé sur celui du pluriel. Dans les différents exemples, ce qui permet de saisir le signifié c'est soit l'équivalent français fourni, soit encore l'essai définitoire comme c'est le cas dans l'avant dernier exemple. Par contre, quand ces indications font défaut, la mention du singulier n'élucide en rien le sens de l'unité lexicale concernée comme le montre le dernier exemple.

isrdasn : *yan nns asrdas* (soldat)

iglmamn : *yan nns aglmam* (lac)

inzgign : *yan nns anzgig* = *tamenyut, angaz* (douleur)

ižuritn : *yan nns ažurit* = *afna* = (adversaire)

imssfern : *yan nns amssfr* = *walli ižižžin s isafarn*

arrađn = *yan nns arrađ*

5.2.3.4. La traduction

Souvent encore, le mot est expliqué seulement par un équivalent français sans aucune paraphrase ni essai de définition ou de description. La liste suivante rappelle un simple glossaire bilingue amazighe-français.

<i>tanafut</i>	intérêt
<i>anuga</i>	conscience
<i>inza</i>	il est convaincu
<i>azrkki</i>	respect
<i>tanɣngart</i>	orgueil
<i>ifgraš</i>	les courageux
<i>tadawit</i>	bonheur
<i>amedya</i>	exemple
<i>ag^wzdi</i>	le troupeau
<i>tilumas</i>	accusations
<i>inay</i>	il se renouvelle
<i>s tuɣwayt nns</i>	à sa surprise
<i>ihkkušn</i>	les naïfs
<i>tabayurt</i>	la richesse
<i>yunz</i>	il se soumet
<i>akarur</i>	la magie
<i>tanfalit</i>	l'expression
<i>timktit</i>	la mémoire
<i>iriz</i>	lâche
<i>ttiyt</i>	la mélodie
<i>ar issanun</i>	il dresse
<i>tareɣg^wi</i>	amertume

5.2.4. Tableau récapitulatif des notes infrapaginales

Mot en amazighe	Explication selon l'un des procédés vus	Equivalent français	Page
	<i>supra</i>		
tawhalt	tamelda, asulf	occasion	3
awnaf	lyaraḍa		
anzgum	aylli izziwizn yan, lhmm		4
ijjundī	yumz, išbbr yagwi ad irzm		4
asirw	illi y ittili warraw y ugns n tmyart	matrice	5
ssntan	bdan		5
tagllayt	tinawt, ar ttyaqqra tṭalb ass n lẓame		5
aggag	lfqih		5
taynsit	lhbaq		5
tadawit	tumrt, lfrh		7
awrimil	bar		7
tulut	walli irwasn, anggu		7
ar ittgday	ar ittnuddum, ur ittṣ ur d yuki		9
tanafut		intérêt	9
anuga		conscience	9
imrkidn	tiyraq n dar ṛbbi		11
izmmummeg	idša s imik	sourire	12
isar	ijra	il s'est produit	13
ad ay yari ṛbbi	ad ay iḥfd ṛbbi	que Dieu nous protège	14
ar ttštaft	ar ttzit, ar ttggmt		14
s ššil	s tkmmar, s bzziz		15
inza		il est convaincu	18
immra	išqqa	il est difficile	18
tarkkakt	akukru	hésitation	19
issyna	ixlq	il a créé	19
issutg	yull atig		20

tamayt i ʔbbi	lḥmdu lillah, nḥmd i ʔbbi		21
azrkki		respect	22
tanʔngart		orgueil	23
iqbbanen	imnzuyn, willi izwan ay tussna	ignorants	23
isawl s tufayt	yull awal		25
tukkrḍa	zy akʔr	le vol	27
tikmmawin	n id gar nns, aylli gis ixšen		27
tyawsa,			
tifras	timitar n wudm	traits	31
irrumma	iḥmi bahra, yusser		31
ar islibit	ar ikkat	fouetter	31
ṣḍimraw	60		31
immuzza	ila turut	il est large	31
ufuren	tagziwin, aylli iḥḍan	secrets	32
abakššu	rrzḍa	turban	32
tanaka	zey ni, tasudut		33
turda	šškk	doute	33
ittenšel f...	ittut f..., ira bahra	il est possédé par	33
ifgraš		les courageux	33
immsskel	infl, ibddl		34
asis	zey sis, irya alliy gis iffuy iriggʔ		34
takaylalt		ambition	34
taksna	taqisust	drame	34
ar ittikrir	ar ittjuḥru		35
asanay	aylli ittannay yan	vue	35
ini	aklu, iymi	couleur	35
iglmamn	yan nns aglmam	lac	36
astan	tararit f usqsi	réponse	37
artum	aylli ittyuran f ufgan	destin	38
asgganfu	illi s ttawin amaḍun ad as zzrin f taykra	hôpital	38
iriyen	ašetši, ssemm n ulgmaḍ	venin	38

inesmagalen	ifremliyen		39
amedya		exemple	39
inzgigen	yan nns azngig, tamenyut, angaz	douleur	40
anazar	ad tmmayt, tagʷit ad teknut	défi	40
ayzu	l̥hebs	prison	41
tilelli	tiderfit	liberté	41
yunz	ikʷna yadr i ix̣f	il est soumis	42
anaruz	asirm	espoir	42
tamentkkayt	tamenşagt, tawengašt, azaža		42
tadawit		bonheur	43
ameylal	ur rad sar imet	éternel	44
iyrem	usun, ifyel, adwwar	village	45
isrdasn	yan nns asrdas	soldat	46
ayerbaz	tinmel	école	48
igrref	imqqu d s imik		48
asattšu	illi y šettan midden	restaurant	49
tagrawla	tanekra, aduy, tamussut	révolution	50
ižuriten	yan nns ažurit, afna	adversaire	51
tisdnan	timyarin, timt̥t̥uṭin	les femmes	51
iga igʷri i...	iffuy fllas, išušku t	causer préjudice	51
tamella	rr̥hmt		53
isyiss	isserky, isserti	il incite	54
asun	iyerm, ifyel, adwwar. zey asgʷen = ili y ar		56
	gganen		
taguzult	tazult, turrugza	courage	56
işşunduten		les moqueries	57
imssfren	yan nns amssfr = walli ijijjin s isafaren		58
tuggumt	aylli ittgammi yan ad t isker	l'impossible	58
tazmart	tazduri, tarna. zey zmr = z̥dar		58
inay		il se renouvelle	59

yuf-ray	isyafa		59
ag ^w zdi		le troupeau	63
tamelda	tawhalt, asulf	l'occasion	66
iffr	iḥḍa, issntl	il cache	66
anli	tagrrawt, tayṭṭi	esprit	67
aḍeryal	abukaḍ	aveugle	67
tukḍt	aylli s ttamẓn islman, ar as tteggan asenši y hameçon		69
	ixf, grn tt i waman n yill		
irfa	issukk ^w n, igern, isfurr-g idlg	il se met en colère	69
tasfsawit	tifssi		72
ayyuyn	tadḍangiwin	vagues (nom)	73
tilumas		accusations	73
tukkimt	afus iy imun	poing	74
azyuy		fantôme	74
asayrur		l'espace	74
takuba	tafrut	épée	74
afniq	ṣṣnduq		74
idīr		la foudre	75
ilaṭṭn	yan nns aluḍ = amilus, tallayt	la boue	75
tarezg ^w i		amertume	75
igif	ifsl	il a échoué	75
tayssa	tafkka	corps	77
iṣihliln	iṣiwiwn, ihdrizn, ihebiln, ihlululn	délires	77
tadusi	zey dus	force	77
yaywul	usin t waman	il flotte	77
igirw	ill	la mer	77
akraru	lbuṣ		78
tanqqarmut	amsgdal	discussion	79
inzan	iwaliwn ddrnir	proverbes	79
tayara	tamust, tumast, taḥma	nature humaine	80

taffrawt	tanagrit	tranquilité	81
tamntilt	asrag	la cause	81
tanawt	ayrrabu		81
ar issanun		il dresse	82
tukṭṭ	afa akʷ, isk	sommet	83
tisit	lmri	miroir	83
adriz		effet	83
tamddawt	tagara, ttmi		84
asrwl	mani s ittrwal		84
iškkḍ	yumz s tdusi		84
s tuḏwayt nns		à sa surprise	85
tagdift	tazrbit		85
tawayit		catastrophe	86
žāž	agʷns	à l'intérieur	88
ifls	iyal, yumn	il croit	88
tasunart	talullušt, taknart	poupée, marionnette	88
tafakult	tamntilt	prétexte	88
ihkkušn		les naïfs	88
tabayurt		la richesse	89
tellšen	gan zund iy gersen		89
yunz		il se soumet	89
akarur		la magie	89
tadala	anaruz, asirm	espoir	90
tanfalit		l'expression	90
s turnanin		avec nervosité	91
tamasayt	aylaf	responsabilité	91
amuył	anwwaš, alli isslkamn inymisn		95
ala	ifrawn n taddagt	feuillage	95
issugs	igas yas aggas		98
istl	iēbr, igadda d	il pèse	99
ad issrfu kra n yan	ad as d yawi ar dirfu	mettre en colère	102

arraḍn	yan nns arraḍ, afrux imzẓiyn, azzan	enfant	103
talla	ad tilit	l'existence	104
tiwtlin	yan nns tawtelt	la condition	105
unziz	amugḍ	l'intelligent	105
takuyasst	tin ku yass	quotidienne	107
asnfar		projet	108
tfsna	tasartut, task ^w flt	degré	108
talk ^w mist	amyus	le nectar	109
tasg ^w ni	tiburknt, taḍuli	noirceur	110
issey	ismrya, iznẓr	il brille	110
timktit		la mémoire	110
uncuḍ	unfus		111
irird	tamẓla n takat, tawẓlfa n tmessi		111
tillay	timuttal, tiddas	les ruses	113
ar ittzawar	ar irggm		114
asnkd	zey ssenked	avertir	115
aylla	tuffirt, iddrugn, aylli ittuḥban f ufgan, ur ar t ittannay, lyayb s taerabt		
tagrzawt	iy tg ^w raz yan	regret	115
tamgna	zey ynu "créer"	créature	115
tanumilt	ṣṣift, zey snuml "décrire"		116
aniry	ayiluf	le chagrin	116
unzil		simple, qui ne complique pas les choses	116
tagat	tiwri	la malédiction	121
ansbayur	walli ibyrn, iṭṭafn tugtt n wiyda	le riche	124
iminik	illi y ar d ttaqqalay tafukt (lmašriq)	l'orient	124
indl	ixla, irdl, issedla, isḍr, istuttiy, isḥuf		124
tuška	zey iška = ibna		124
tawmrt	zey immr = il est heureux	le bonheur	126

amaglal	lžent	le paradis	128
tisirikt	zey ssirk = nēm, andaz, tamnđit, nnemt		128
inaflasn	willi iflsn, imumnen	les croyants	128
ttry i wakuš asaruf	đalby i řbbi ad iyi isamđ		129
ar itteššef	ar ittcum		129
amnzuy	walli ur issenen, lžahil	l'ignorant	129
aywal	amudr, lřayawan	animal	130
issk"ra gis	yudd n y tasa nes, ifl n gis timitar		132
taflst	zey fls "écrire"	la foi	132
asirra	illi y ar ittara, lbiru	le bureau	134
adras	ššff	la file	135
ilaln	yan nns ill, lebhēr		139
tidmi	nniyt, aylli iga yan b ix f nns ad t iskr	l'intention	140
asmmuglu	tayawsa iy ar tt bedda tskart, ar tsmmuglu	monotonie	141
iriz		lâche	141
usuf	awlawal, yas ntta, wđdut	seul	143
yuk"đ	ur iřmil	il déteste	143
irruda	iřil		143
tumast	tamagit	l'identité	144
aqqasis	iblis		144
ttiyt		la mélodie	145
taliwin	yat nns tala, aybalu, tiřř, almas, talmest, la source tahala		146
asastl	ar sis ttstaln	la balance	147
ad as issukf	tga yat tnfalit tamaziyt, ammak nes ad iddu, ifl illi y illa		147
anasay	tamyurt, almmud, tanumi, alaymu	coutume, tradition	148

anbuddr	imħdi, aḍaf, afdd, amagaž		148
tafada	tawtelt, ššrd	la condition	149
timuzal	tirsal, tannalin		150
azurar	unḍay, wad iḍnin, afna nns usdid		151
izun	ilkm tuzzumt		152
talla	zey ili "exister"	l'existence	155
tašuwḍt	timyilt, taštṭabt		156

5.2.5. Extrait de *Tawargit d imik*²³⁶

Tigira, isawel ssi Brahim, iggut mad inna i lejmaet nes ass an amezwaru, acku ira ad ten issenžu is d tussna ak^w, lli y tga tin Rbbi da tn isseyⁿan*, tezd̄ar ad ten telkem s tutlayt* lli sawalen : « tugtt nnun ar n iffal tawwuri nes yack d s temzgida ad n gis yawi kra lli yadelli ur issen, mac is ar n nit yadelli ttawin kra ? Kkix tt in ar awen akkay tugtt n tussena s wawal lli ur tessnem, acku ur yadelli igi win id babatun d id matun ; nekki ar tterfufuny, k^wnni ar ttegḍayem ! Ur yad ittuyskar umya ! Mac zey assa d, rad awen sselkamey tussena n Rbbi s wawal nnun lli yawen yadelli isti lliy k^wen iskr » Iḍfur inna yasen : « ira Rbbi nnun ad tili tengaddayt ger ufgan* d wayyaḍ, ur issimyr umlil f useggan, ur issutg* yan użur f yan, isgadda yay ak^w, ur ar ittaf ufgan wayyaḍ yas s tyariwin nes izilen d iskkiren iyudan. Rbbi nnun ad ifkan i midden tinezmarin* ad skeren tutlayin* nesen amk lli skaren tig^wmma nesen, acku awal iga nit tigemmi n ufgan s yan mamek... ».

[...]

Sin yiren ad izrin, tamazirt tga ak^w alsiwen ; kra ar ittaly ssi Brahim f mad isker, kra ar t irggem ! imezwura ar ttinin : « ikks tazengart* y ix̄f nes, igg^wz d s dar midden, ar sisen isawal awal nesen ». Wiyyaḍ ar ttinin : « izzugz d titṭulba ar akal ! Ikcm d iq^webbanen* y

²³⁶ Extrait des pages 19-24. Le passage est repris avec la transcription adoptée par l'auteur (š et ž sont rendues respectivement par c et j). L'astérisque marque les mots qui sont concernés par les gloses en notes infrapaginales, on se reportera au tableau précédent pour leur explication.

ubaraz nesen, ikkes addur i ixf nes ! ». Yan wass lkement d ssi Brahim s tmezgida kraṭṭ temyarín.

- Is ay izger* nekk^weninti timyarín ad nettzalla, nessfeld i tgellayt* n wass n ljame ? Nnan ay ar tsawalt s wawal ney, awal n tmaziyt lli ak^w nessen.

- Afgan ur igi yas yan dar Rbbi, aylli illan f urgaz ad illan f temyart a ist lalla. Timezgida ur tzeli yas s irgazen, tlamt gis tayamt awd k^wenninti timyarín, iy tessenemt iwutta nnunt.

Traduction approximative vers le français :

Finally, Si Brahim parla, il avait beaucoup de choses à dire à la communauté, ce premier jour : il voulait attirer leur attention sur le fait que le savoir, qui appartient à Dieu qui les a créés, peut leur être transmis dans la langue qu'ils parlent : « la plupart d'entre vous laisse son travail et vient à la mosquée afin d'y apprendre quelque chose ; mais en réalité y apprend-on vraiment quelque chose ? Jusque là, je vous entretenais sur le savoir religieux dans une langue que vous ne connaissez pas, parce qu'elle n'est pas votre langue maternelle, moi je peinais et vous, vous acquiesciez sans aucun résultat. Mais dorénavant, je vous transmettrai le savoir religieux dans la langue que Dieu a choisie pour vous quand il vous a créés ». Il ajouta : « Dieu a voulu qu'il y ait égalité entre tous les Hommes, il n'a pas favorisé le blanc aux dépens du noir, il n'a pas, non plus, privilégié une race sur une autre. A ses yeux, nous sommes tous égaux : seul sera avantagé celui dont les actions sont bonnes. C'est Dieu qui a donné aux gens la capacité de construire leurs langues comme ils construisent leurs maisons parce que la langue est en quelque sorte une demeure pour l'être humain... »

[...]

Deux mois se sont écoulés, les langues se sont déliées dans le pays : certains louaient Si Brahim pour ce qu'il avait fait, d'autres le critiquaient : les premiers disaient : « il est modeste, il s'est rapproché des gens en s'adressant à eux dans leur langue », les autres pensaient : « il a rabaissé les Tolbas, il est rentré dans le clan des ignorants et s'est ainsi dévalorisé ». Un jour, trois femmes sont venues voir Si Brahim à la mosquée.

« - Pourrions-nous, nous les femmes, faire la prière à la mosquée et écouter le prêche du vendredi ? On a entendu dire que vous parlez dans notre langue, la langue amazighe que nous connaissons tous. »

« - Pour Dieu, l'être humain est UN, les devoirs sont les mêmes pour l'homme et pour la femme, mesdames. La mosquée n'est pas réservée aux seuls hommes, vous y avez aussi votre place à condition que vous observiez vos limites. »

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TROISIEME PARTIE
L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE

INTRODUCTION

L'aménagement linguistique d'une langue suppose trois phases distinctes : une bonne connaissance de la situation sociolinguistique de départ, une situation souhaitable qui représente l'objectif à atteindre et la mise au point d'une stratégie pour atteindre l'objectif fixé (Corbeil, 1980). Pour le berbère, langue essentiellement orale se réalisant sous forme de plusieurs variétés, l'aménagement consistera à établir une graphie codifiée pour la langue, à outiller la langue en enrichissant son lexique et à gérer la variation dialectale. Dans cette partie, et après un état des lieux qui fixera les concepts, nous étudions d'abord, la question des différents codes graphiques mis en œuvre pour l'écriture du berbère, la graphie étant la première étape dans l'aménagement d'une langue. Ensuite, nous exposerons des principes directeurs pour l'aménagement du lexique. Ces principes seront illustrés d'un côté, par l'analyse des noms de nombre, de l'autre, par l'étude de l'usage des affixes dans la morphogenèse lexicale. Enfin, nous examinerons le traitement de l'emprunt et de la néologie en situation d'aménagement linguistique et proposerons une approche méthodologique pour le traitement de ces deux procédés de créativité lexicale.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1. Genèse du concept "aménagement linguistique"

On considère généralement que l'école linguistique de Prague, dans les années trente, est la pionnière en matière d'aménagement linguistique avec notamment les travaux de Jakobson, Havranek, Mathesius et autres qui offrent aussi bien une recherche théorique sur le sujet qu'une application pratique concernant la standardisation du tchèque. Après les pragois, les recherches sur les différentes situations linguistiques se multiplient et dépassent le champ européen. Les années soixante ont connu un débat théorique sur l'objet de l'aménagement linguistique qui a opposé les précurseurs (l'école de Prague) et les tenants de la sociolinguistique naissante ; les seconds reprochant aux premiers de réduire les langues à de purs système (ils s'intéressent exclusivement à l'étude du corpus de la langue) et de négliger toute la dimension sociolinguistique (c'est-à-dire le statut

des langues) dont dépend amplement l'aménagement de la langue (de Robillard, 1997 : 36-37).

C'est le linguiste Einar Haugen qui a été le premier à proposer, en 1959, le terme de *language planning* pour désigner l'élaboration d'une orthographe, d'une grammaire et d'un dictionnaire pour des communautés non homogènes comme c'est le cas de la Norvège. Ce terme a été traduit en français par *planification linguistique*. E. Haugen s'intéressait exclusivement aux structures de la langue, c'est-à-dire à son code ou encore à son corpus²³⁷.

En 1969, le linguiste allemand Heinz Kloss a proposé de distinguer *status planning* et *corpus planning* et a introduit ainsi un changement épistémologique dans la notion de planification linguistique. On parlera désormais de "planification du statut" qui concerne le statut social et politique de la langue, sa position par rapport aux autres langues et la répartition des fonctions entre les langues en présence dans un territoire ou un état. Le terme *planification du code* sera, lui, réservé à l'intervention sur les structures de la langue telle la réforme de l'orthographe ou l'aménagement de la morphosyntaxe et du lexique

Quant à l'expression *aménagement linguistique* qui est elle-même une traduction de l'anglais *language planning* et qui est apparue dans les années soixante-dix du siècle dernier, c'est au linguiste québécois Jean-Claude Corbeil (1980) qu'on la doit. Corbeil précise que la traduction *planification linguistique* véhicule en français le sens d'intervention étatique et de dirigisme et lui préfère alors l'expression *aménagement de la langue*.

Si le terme *aménagement linguistique* est né au Canada et a été largement répandu dans le monde francophone, d'autres appellations existent et se diversifient selon la géographie. La sociolinguistique catalane emploie surtout le terme de *normalisation*, c'est-à-dire rendre normale la situation du catalan dans les différents domaines sociaux (Ch. Loubier, 2002)²³⁸. On estime qu'il y a une situation de conflit entre une langue

²³⁷ Maurais, Jacques, *l'aménagement linguistique : genèse du concept*, Conseil supérieur de la langue française, <http://www.clf.gouv.qc.ca/Amelin/Genese.html> (consulté le 04/03/2003).

²³⁸ Loubier, Christiane, *l'aménagement linguistique : Fondements de l'aménagement linguistique* consultable en ligne sur le site :

www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/amenagement/loubier_1.pdf.

dominante, en l'occurrence le castillan, et le catalan qui doit donc se réapproprier une place sur l'échiquier linguistique. D'autres termes sont aussi usités tels *politique linguistique* et *glottopolitique* (L. Guespin, Marcellesi J.-B). Le terme de standardisation, emprunté à l'industrie est aussi employé pour la langue ainsi que codification.

1.2. Définition de l'aménagement linguistique

Parmi les définitions de l'aménagement linguistique que nous pouvons relever dans la littérature, nous retenons celle proposée par J.-C Corbeil car elle a l'avantage de mettre en avant les points pertinents dans toute entreprise d'intervention sur la langue.

« [Il] s'agit d'un *effort à moyen et long terme* pour mieux tirer partie d'une ressource, la ou les langues, en *fonction des besoins et des intérêts de la nation*, selon un *plan souple* qui *oriente* l'évolution de la société *sans la brusquer* mais au contraire en *réclamant son adhésion et sa participation* » (Jean Claude Corbeil, 1980 : 9)²³⁹. On remarquera d'après cette définition (i) que tout aménagement est une action où la composante temporelle est d'une importance capitale, c'est-à-dire que l'entreprise opère sur la durée (moyen et long termes); (ii) qu'elle concerne des domaines précis et ressentis comme prioritaires (l'enseignement et l'audio-visuel pour l'expérience marocaine sont des secteurs considérés comme appelant une intervention urgente); (iii) que les aménageurs de la langue doivent avoir une stratégie claire et souple visant à orienter l'évolution de la langue et (iv) que le travail sur la langue requiert l'adhésion de la communauté linguistique afin d'éviter que la langue commune à laquelle on aspire ne se coupe de la réalité langagière des locuteurs.

1.3. La gestion d'une situation linguistique plurielle

1.3.1. Norme et usage

Tout aménagement linguistique suppose une situation conflictuelle qu'il essaie de solutionner en établissant une ou des norme(s). La notion de *norme* connaît une multitude de définitions qui varient selon le domaine dans lequel on se situe. Chez les pédagogues, la norme est « un recueil de prescriptions, consignées dans des grammaires et des dictionnaires dits normatifs et correspondant à ce qu'il faut dire ou ne pas dire

²³⁹ C'est nous qui soulignons.

pour se conformer au bel usage linguistique de la bonne société » (Galisson et Coste, 1976 : 376). Sous l'influence de la linguistique, la norme passe d'une notion prescriptive à caractère socioculturel à une conception de type descriptif et plus objectif. Dubois (1973 : 342) donne trois définitions de la norme. Si l'on écarte celle de Hjelmslev qui est très particulière dans la mesure où le terme *norme* est employé avec le sens de "trait" (qui permet de distinguer un élément), les deux autres intègrent la notion d'usage dans la définition de la norme. La première définition est prescriptive et n'ajoute rien de plus à la définition énoncée plus haut, la norme est définie ainsi comme « un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel » ; la deuxième définition est descriptive : « on appelle aussi norme tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue ». Avec le développement de la sociolinguistique, la notion de norme s'est vue enrichir d'un certain nombre de différenciations. A côté des normes prescriptives (règles normatives) et des normes descriptives, on distingue également les normes de fonctionnement, les normes évaluatives et les normes fantasmées (Moreau, 1997). Les normes de fonctionnement « correspondent aux habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté ou d'un sous-groupe de celle-ci. Ce sont les règles qui sous-tendent les comportements linguistiques, indépendamment de tout discours méta- ou épilinguistique » (p. 218). Les normes évaluatives et les normes fantasmées sont des normes subjectives qui se situent au niveau des attitudes et des représentations. « [Les normes évaluatives] consistent à attacher des valeurs esthétiques affectives ou morales aux formes » (p. 222). La conception qu'ont les locuteurs d'une communauté de leur langue et de son fonctionnement peut parfois être loin de la réalité et relever de leur imagination, c'est ce qu'on appelle les normes fantasmées.

Dans une situation d'aménagement linguistique, la notion de norme est un concept-clé dans la mesure où tout aménagement vise à établir une ou des norme(s) pour solutionner une situation de conflit linguistique. L'apport de l'Ecole de Prague dans l'explicitation des notions de *norme* et de *langue standard* est tout à fait intéressant. Ce qui caractérise la standardisation de la langue tchèque, c'est la participation directe des linguistes à la description des usages, à la codification et à la promotion de la langue littéraire. Ce sont

ces linguistes qui ont pu écarter les puristes et obtenir que la langue standard soit fondée sur la langue des écrivains contemporains (productions de cinquante années). La contribution du Cercle de Prague était perceptible aussi bien sur le plan théorique que pratique, celui de la codification de la langue (Garvin, 1983). L'auteur met en relief les deux caractéristiques structurales sur lesquelles est fondée la langue standard tchèque : "la stabilité flexible" et "l'intellectualisation". « La notion de stabilité flexible signifie avant tout que le rôle culturel et éducatif de la langue littéraire repose sur une structure stable, surtout du point de vue des règles grammaticales et orthographiques. La langue littéraire doit servir de cadre de référence sûr devant la variation dialectale et les variations individuelles du langage populaire. On parvient à cette stabilité en codifiant la langue standard. Cependant, la codification doit être non pas rigide mais plutôt assez flexible pour assimiler les changements et les nouveautés engendrés par la vie moderne [...]. La notion d'intellectualisation a trait à l'adaptation de la langue littéraire : elle doit permettre de s'exprimer de façon exacte, rigoureuse et abstraite » (Garvin, 1983 : 147). Notons que ces principes restent d'actualité quoiqu'ils datent déjà de quelques décennies. La norme retenue par les linguistes tchèques est une norme évolutive visant le perfectionnement de la langue et son enrichissement stylistique.

1.3.2. Problématique

Quand plusieurs langues se partagent un même territoire, se pose alors la question de savoir quelles sont les fonctions de chacune de ces langues. Quel rang ont-elles d'un point de vue institutionnel ? Mais quand une de ces langues se présente sous plusieurs formes régionales ou dialectales, l'aménagement de celle-ci passe inéluctablement par l'issue que l'on donnera à la gestion de ces différentes variétés. Plusieurs possibilités se présentent et soulèvent la question suivante :

En vertu de quel principe peut-on écarter une variante et en ériger une autre en standard ? Parmi les variantes existantes, quelle est celle qui passera du statut d'idiome local à celui d'idiome supra local ? Une telle éventualité n'est pas envisageable pour l'amazighe et c'est, pertinemment, ce genre de conflit qu'il faut éviter au sein d'une même communauté. « Le choix d'un dialecte qui deviendrait la norme ne pourrait être, dans le cas du berbère, qu'une décision purement théorique, rendue inapplicable par l'état

politique actuel de l'Afrique » écrit à ce propos L. Galand (1989b : 350)²⁴⁰. Signalons que des situations pareilles existent, c'est le cas entre autres du français, où le parler de l'Île de France (le francien) a été érigé en français standard et donc en langue officielle, réduisant les autres idiomes à des parlers régionaux, c'est un choix de l'Etat (de la cour à l'époque).

Une solution possible consisterait en la mise au point d'une variété standard que l'on imposerait d'en haut et qui serait composée d'éléments de chacune des variétés locales (Mortéza, 2002). Cette option n'en poserait pas moins de problèmes : la koinè créée impliquerait, d'une part des décisions concernant le dosage des éléments pris de chacune des variétés ; de l'autre, elle n'éviterait pas la genèse d'une nouvelle diglossie. L. Galand (1989b : 350) exclut cette éventualité ; « Il serait encore plus utopique de vouloir créer - ou recréer - un berbère commun à partir de l'ensemble des parlers : le jeu pourrait amuser un linguiste, mais n'irait pas au-delà ».

L'idée de la reconstitution d'une protolange (le protoberbère) est aussi évoquée. On dégagerait ainsi un substrat commun qui représenterait la langue primitive. Une telle option est tout à fait intéressante, d'un point de vue linguistique, pour l'étude de l'histoire de la langue et de son évolution, mais est irréalisable d'un point de vue sociolinguistique.

L'alternative, qui prend en compte l'unité de la langue mais aussi sa diversité, est de procéder à une standardisation à partir des géolectes, dans une visée progressive et convergente qui aboutirait, à long terme, à la langue commune. Cette idée a été formulée par S. Chaker : « plutôt que de construire artificiellement une "norme" du berbère, il faut enclencher un processus de normalisation **convergente** à partir des dialectes effectifs » (1985a : 89). Cette progression dans le temps aura l'avantage, d'un côté, d'introduire graduellement les différentes structures normées, de l'autre, de répondre à l'exigence communicative qui est incontournable. « La langue berbère est UNE, mais sa diversité linguistique et sociolinguistique impose que l'on intègre la **variabilité** dans la définition d'une "norme" de la langue. Toute attitude uniformisante rigide serait immanquablement

²⁴⁰ Article repris dans *Etudes de linguistique berbère*, 2002 sous le titre "Vers un berbère moderne", le titre initial était « les langues berbères » paru pour la première fois dans I. Fodor et Cl. Hagège (éds), *Language Reform : History and future / La réforme des langues : Histoire et avenir / Sprachreform : Geschichte und Zukunft*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, vol. IV, 1989, pp. 335-353.

rejetée (et ses promoteurs n'auraient du reste aucun moyen objectif de l'imposer !) » (S. Chaker, *idem*).

1.3.3. La notion de polynomie

J.-B. Marcellesi définit les langues polynomiques comme des « langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues connues » (1983 : 314). Il ajoutera ailleurs que les utilisateurs d'une langue polynomique lui « reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation des fonctions. Elle s'accompagne de l'intolérance entre utilisateurs de variétés différentes, sur les plans phonologiques et morphologiques » (J.-B. Marcellesi, 1988 : 170).

Le concept de *polynomie*, né d'une réflexion sur la situation corse, peut aisément être testé sur des situations plurilingues ou plurilectales dans d'autres pays. Les différents aspects relatés par la définition que donne Marcellesi de ce concept : langue dont l'unité est abstraite, existant sous forme de plusieurs variantes présentant des différences sur les plans phonétique et morphologique et se partageant les mêmes fonctions dans le sens qu'aucune des variantes ne domine les autres, correspondent à la réalité de la situation sociolinguistique de l'amazighe. On serait tenté de voir une opposition entre le concept de polynomie (défendant la variation) et l'aménagement de la langue prônant l'établissement d'une norme. Ceci serait vrai si la standardisation s'assignait comme objectif l'établissement d'une langue unique en simplifiant les données linguistiques réelles. Or, pour une langue comme l'amazighe, personne ne peut nier les usages pluriels, étant entendu que ces spécificités régionales n'excluent pas la conformité au système de la langue. Il serait alors intéressant, voire incontournable, que les aménageurs de la langue puissent intégrer la variation dans la norme (ou les normes) et appréhender l'aménagement linguistique sous l'angle de la "polynomisation", c'est-à-dire concevoir la langue comme un processus que régissent les "mouvements dialectiques" entre les différentes variétés de cette langue. « Les formes normées et les dialectes sont des modalités qui ont leur réalité, mais qui ne peuvent constituer la totalité de la réalité [...]. La conception de la langue comme un processus appelle [...] à avoir une vision jamais

totale mais toujours plus ajustée des mouvements non plus dialectologiques mais dialectiques. Et une langue polynomique est un ensemble de pratiques langagières dont le mouvement échappe à l'encadrement normatif et aux hiérarchisations internes » (Marcellesi J.-B., 1990 : 321).

Animés par un élan de revendication identitaire et le désir de se réapproprier les fonctions sociopolitiques que l'amazighe n'a pas et dont jouissent les autres langues avec lesquelles il partage le même territoire, d'aucuns proposent d'uniformiser les dialectes pour aboutir à une langue commune et unique. Tout aménagement visant comme point de départ les géolectes est perçu comme oeuvrant dans les sens d'une dialectalisation de la langue et d'une balkanisation linguistique. Or, envisager une koïnè amazighe dans la précipitation et l'urgence reviendrait, tout simplement, à étouffer la langue et à annuler par voie de conséquence la notion de polynomie.

« La gestion de la polynomie implique [...] l'autogestion langagière sur la base de l'utilisation partielle et particulière d'un trésor commun. Le linguiste ou plus largement le militant culturel, ainsi que l'enseignant ont un rôle d'éducation linguistique mettant à même le locuteur de faire ses choix. Il ne s'agit pas d'anomie ou de croyance naïve à l'autorégulation, il s'agit d'une stratégie destinée à donner au locuteur une pleine possession de la multiplicité [de la langue] » (Marcellesi J.-B., 1990 : 322).

Mais cette vision polylectale de la langue, ne devait pas exclure, pour le cas de l'amazighe, une stratégie de normalisation souple, progressive et qui est d'autant plus nécessaire que la langue est menacée. Il ne faut pas prendre cette assertion comme un lieu commun ; nous entendons par là, la "précarisation" ou "le défaut de transmission" que décrit Cl. Hagège en soulignant que l'absence totale ou partielle de l'éducation dans la langue autochtone est l'indice d'une précarisation importante (2000 : 96). « L'absence d'enfants parmi les locuteurs d'une langue [est un] signe annonciateur de sa mort [...] L'absence de jeunes locuteurs est à considérer comme un pronostic sombre pour la survie de la langue ». Ce constat est valable pour la langue amazighe qui se trouve en perte de vitesse dans les régions amazighophones entourées de centres urbains arabophones ou dans les zones de grands passages traversées par des routes nationales et servant de carrefours (le cas de la ville d'Azrou comme exemple). Néanmoins, le salut de la langue amazighe réside dans le fait qu'un rééquilibrage, une régulation se fait selon les régions. Si là, la langue n'est plus transmise aux enfants ou imparfaitement, ailleurs

elle est tout à fait vivante. En plus, le regain d'intérêt pour la langue et la culture amazighes de ces dernières années pourra rectifier le tir. Le passage à l'écrit et l'enseignement de la langue font que l'intervention sur la langue devient une nécessité incontournable. P. Sauzet (2002 : 39) écrit, à juste titre, que « L'évocation d'une normalisation linguistique ne provoque généralement pas l'enthousiasme. On y voit volontiers une entreprise de réduction, une volonté de domestiquer sinon d'étouffer l'usage et sa liberté. Pour une langue en situation de minoration, la normalisation est pourtant une nécessité. Pour une langue dont la survie est en jeu, elle est une nécessité urgente. »

L'une des raisons avancées pour l'introduction de l'amazighe dans le système éducatif marocain est d'abord, d'alphabétiser le jeune amazighophone dans sa langue maternelle afin de lui garantir la sécurité linguistique nécessaire à son épanouissement psychomoteur. Il n'en demeure pas moins qu'il faudrait aussi, progressivement, l'initier à la pluralité linguistique de cette langue en insistant sur le dénominateur commun qui sous-tend les différentes variétés, mais en présentant aussi les aspects de divergence. On ira ainsi dans le sens du rapprochement des différentes variétés et de la convergence. C'est ce que des sociolinguistes comme Ch. Marcellesi et J. Treignier appellent une didactique plurinormaliste (1990 : 304-317).

1.4. Aménagement linguistique de la langue amazighe

1.4.1. Les précurseurs

Les études linguistiques consacrées à la langue amazighe ont porté essentiellement sur les parlers et dans une moindre mesure sur les dialectes et concernaient la description d'un aspect de la langue. La question de l'aménagement ou de la planification de la langue n'a fait l'objet d'articles et de publications qu'avec la décennie quatre-vingt. Les premiers travaux qui ont abordé les problèmes de notation sont ceux de M. Mammeri (1976, 1980)²⁴¹. Mais le premier article qui a soulevé la question de la notation du berbère en général et du kabyle en particulier est, à notre connaissance, celui de S. Chaker (1981 : 122-147), puis (1982 : 33-48). Le sujet a été traité de façon plus globale

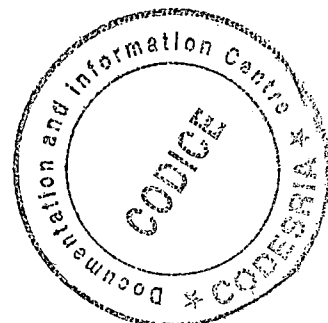
²⁴¹ Les pages 15 à 18 de *Tajjrumt*^e sont réservées à l'explication du système graphique retenu ainsi qu'aux divers signes diacritiques utilisés.

dans son article intitulé "De la description à la planification linguistique : un tournant dans le domaine berbère" paru dans le premier numéro de *Tafsut* (1983a : 57-63) et où sont analysés les points cruciaux de l'aménagement des langues à savoir le passage à l'écrit et l'enrichissement du lexique. Deux années plus tard, l'auteur publie un autre article traitant de la planification linguistique et étudiant aussi bien l'aménagement du statut que celui du code de la langue pour l'ensemble de la "berbérophonie" (S. Chaker, 1985a : 81-91). A l'interrogation qu'il formule dans le titre de sa communication "une normalisation pan-berbère est-elle possible ?", il répond, dans sa conclusion, « ni "norme pan-berbère", artificielle et mythique, ni multiplication de normes dialectales, accusant et figeant la diversité. La voie est étroite certes, mais c'est à cette seule condition que l'unité du berbère pourra être préservée et consolidée » (1985a : 89). L'auteur reprend ce même problème de normalisation linguistique du berbère en termes de glottopolitique (1985b).

Il a fallu attendre 1994, année de soutenance de la thèse de R. Achab²⁴², pour qu'un travail soit consacré entièrement à un des aspects de l'aménagement du lexique de la langue à savoir la néologie. Dans ce travail, l'auteur fait une évaluation des travaux existants et propose de nouvelles orientations pour la recherche en néologie amazighe. A. Boumalk (1996) consacre une partie de son travail à l'analyse des matériaux néologiques dans sa thèse portant sur la morphogenèse du lexique en tachelhite. Un travail fort intéressant s'intitulant "Le processus de standardisation des langues : étude comparée et appliquée à la langue amazighe" a été élaboré par C. Castellanos (1997) de l'université autonome de Barcelone. Cette thèse, probablement parce que rédigée en catalan et non publiée, est peu connue du public, en tous cas très peu citée dans les travaux relatifs à l'aménagement de la langue amazighe.

Entre 1981, date des premiers articles sur la planification linguistique en berbère, et 1994, date de la première recherche consacrée entièrement à l'aménagement de la langue berbère, des études ont soulevé ou traité sporadiquement de la question (L. Galand, 1989b ; M. Tilmatine, 1992 ; K. Cadi, 1985, 1991, 1992 entre autres).

²⁴² La thèse de R. Achab a été publiée en 1996 chez Peeters (cf. bibliographie).



1.4.2. Rencontres scientifiques autour du thème de l'aménagement linguistique du berbère

La dernière décade du siècle dernier a été inaugurée par la première rencontre scientifique concernant l'aménagement de la langue berbère. Le colloque international de Ghardaïa²⁴³, organisé en Algérie par la Fédération Nationale des Associations Culturelles Amazighes (Agraw Adlsan Amazigh) et le Conseil de la langue Tamzabt, s'est tenu à Ghardaïa les 20 et 21 avril 1991 et avait pour intitulé "Unité et diversité de tamazighte : aménagement linguistique dans une aire de variation". Cette rencontre avait offert aux chercheurs venus de pays différents de débattre des questions de gestion de la variation dialectale et du passage à l'écrit.

Le Centre de Recherche Berbère (CRB- Inalco) a pris la relève en initiant une série de rencontres sur le thème de l'aménagement de la langue. La première table ronde, à laquelle avaient participé une trentaine de chercheurs relevant de pays berbérophones et européens, s'est tenue les 26 et 27 avril 1993 et avait pour thème "phonologie et notation usuelle dans le domaine berbère". Les actes de ces deux journées d'étude sont parus dans les numéros 11 et 12 de la revue Études et Documents Berbères (1994 et 1995). Une deuxième rencontre a fait suite à celle-ci et s'est déroulée les 24 et 25 juin 1996 ; elle avait pour objet de discuter "les problèmes en suspens de la notation usuelle du berbère". Les travaux et les conclusions des ateliers ont été résumés dans la synthèse élaborée par S. Chaker (1996b : 239-253) et publiée dans le numéro 14 de l'*EDB*²⁴⁴. Un autre atelier organisé du 5 au 9 octobre 1998, par le même centre, avait réuni plusieurs chercheurs et a concerné "l'aménagement linguistique de la langue berbère". Trois axes ont été retenus : la standardisation de la langue, la notation usuelle et la néologie. Des propositions ont été émises telles la création d'un réseau international de terminologie berbère "Termber" et des orientations ont été dessinées pour fixer le cadre général de l'action de l'aménagement du berbère. Quant à la notation usuelle, elle a été finalisée, ce qui en fait aujourd'hui un document de référence largement diffusé et ratifié aussi bien en Algérie qu'en France surtout en milieu kabyle.

²⁴³ Pour les détails des contributions, on se reportera aux *Actes du colloque de Ghardaïa*, organisé en 1991 et dont les actes ont été publiés en 1992 mentionné dans la bibliographie.

²⁴⁴ La synthèse est consultable sur le site du CRB.

Un autre séminaire a été organisé par le CRB sur "l'aménagement linguistique du berbère" les 17 et 18 octobre 2001. C'est à partir des résultats de l'atelier de 1998 que les axes ont été fixés, ceux-ci se rapportent essentiellement à des questions techniques relatives à la notation usuelle (siglaison, majuscule, ordre de l'alphabet, etc.) ainsi que des recommandations et orientations dans le domaine de la néologie et de la terminologie.

En Algérie, le Haut Commissariat à l'Amazighité a organisé en juillet 2002, à Boumerdès, un colloque international dont le thème était "Tamazight face aux défis de la modernité" où plusieurs interventions étaient axées sur le problème de l'aménagement de la langue. Ce colloque fait suite aux journées d'études intitulées "Approche et étude sur l'amazighité" organisées par l'université de Tizi Ouzou en 2000 et qui ont traité aussi de l'aménagement de la langue.

Au Maroc, un numéro double (27/28- Été/automne 2003) de la revue *Prologues* a été coordonné par A. Boukous et réservé exclusivement aux questions de l'aménagement et de l'enseignement de la langue amazighe. Le titre choisi à ce dossier spécial "L'amazighe : les défis d'une renaissance" est tout à fait révélateur.

Les 8 et 9 décembre de la même année (2003), le Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM a organisé son premier séminaire qui avait pour thème "La standardisation de l'amazighe". Cette rencontre a donné aux participants l'opportunité de confronter leurs points de vue sur les questions que pose l'aménagement de la langue sur les plans théorique, méthodologique et opérationnel. Les différentes contributions ont traité essentiellement de l'aménagement des structures de la langue : graphie et orthographe, phonie, morphosyntaxe et lexique²⁴⁵. Les recommandations formulées lors de la séance de clôture du séminaire ont mis en relief la nécessité d'étudier davantage les structures morphologiques des différents parlers afin de dégager les tendances générales du système morphologique. C'est ainsi que le deuxième séminaire du CAL qui s'est déroulé les 6 et 7 septembre 2004 a été consacré à l'étude des structures morphologiques de l'amazighe et des possibilités d'aménagement dans ce domaine²⁴⁶.

Les 17, 18 et 19 février 2005, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tétouan (Université Abdelmalek Essaâdi) a organisé un colloque international sur le

²⁴⁵ Les actes du séminaire sont parus dans Ameur et Boumalk, 2004.

²⁴⁶ Les actes du deuxième séminaire du CAL sont sous presse.

thème "Linguistique berbère : les nouveaux horizons" dont l'un des axes était "standardisation et aménagement de la langue amazighe".

Cette chronique des rencontres scientifiques qui se sont succédées depuis le début des années quatre-vingt-dix du siècle dernier autour du thème de l'aménagement linguistique montre cet intérêt accru pour l'intervention sur les variétés de la langue pour en faire une langue écrite et par là même une langue enseignée (voire une langue de l'enseignement). Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs : (i) le cumul des études descriptives sur les différents parlers facilite l'accès aux différentes variétés de la langue, bien que certaines régions restent peu ou non étudiées ; (ii) l'implication des berbérophones eux-mêmes dans le champ de la recherche berbère fait d'eux des acteurs privilégiés pour l'intervention sur la langue ; (iii) les moyens de communication actuels offrent l'avantage de rapprocher les acteurs des différentes zones amazighophones et rendent facile l'accès à l'information. Le sentiment d'appartenance à la Tamazgha devient de plus en plus récurrent dans les discours des militants du tissu associatif ; la naissance du congrès mondial amazighe en 1995 en est une belle illustration.

La question de la graphie s'inscrit dans la dynamique générale du passage à l'écrit que connaît le berbère ces dernières décennies. Elle représente la première étape de l'aménagement d'une langue. Aussi consacrons-nous, dans cette partie, un chapitre à l'étude des questions de la graphie et de l'orthographe et de leur aménagement. Nous traiterons ensuite de l'aménagement du lexique où seront examinées, la normalisation des affixes, le traitement de l'emprunt ainsi que la validité et la viabilité des néologismes.

2. GRAPHIE ET ORTHOGRAPHE DE L'AMAZIGHE

INTRODUCTION

Dans son étude sur la tradition orale, J.-L. Calvet (1997 : 6-7) classe les différentes sociétés selon quatre cas d'espèce : (i) les sociétés à tradition écrite ancienne où la langue écrite est celle qui est utilisée dans les échanges entre locuteurs (cas des sociétés européennes par exemple) ; (ii) les sociétés à tradition écrite ancienne mais où la langue écrite n'est pas celle qui est utilisée quotidiennement (c'est le cas des sociétés arabes où chaque pays utilise un dialecte particulier de l'arabe, mais toutes se réfèrent au même code écrit) ; (iii) les sociétés où on a introduit récemment la graphie, souvent différente de la langue autochtone (cas des anciennes colonies de l'Afrique ou d'Amérique latine où l'alphabet latin a été imposé) et (iv) enfin les sociétés à tradition orale. C'est dans cette dernière catégorie que sont classées les sociétés berbères. L'auteur précise, néanmoins que l'absence de tradition écrite ne signifie pas l'absence de graphisme et que dans ces mêmes sociétés, il existe une picturalité vivante que l'on peut retrouver dans le tissage, la poterie, la bijouterie et autres. « Les symboles et les signes picturaux que l'on retrouve sur la poterie et les bijoux berbères illustrent bien l'existence d'un art pictural » (1997 : 59-62).

La réalité de la société amazighe est beaucoup plus complexe pour se laisser réduire à l'une des quatre rubriques de la typologie de Calvet. Selon l'époque dans laquelle on se situe, l'aire géographique considérée et l'approche adoptée (linguistique, sociolinguistique, archéologique, (pré)historique), l'amazighe peut se rapporter à l'une ou l'autre, sinon à plusieurs à la fois, des sociétés répertoriées par J.-L. Calvet. La langue berbère qui est souvent qualifiée de langue essentiellement orale se trouve être, en réalité, une langue à écriture multiple ; trois tendances assez bien individualisées se dégagent. En effet, le berbère est transcrit soit en caractère tifinaghe, soit à l'aide de la graphie latine, soit encore avec l'alphabet arabe. Sans compter la transcription du berbère en caractères hébraïques (Elmedlaoui, 1999 : 17 ; Skounti et *al.*, 2003 : 27) qui reste somme toute assez marginale. Nous commencerons par considérer la question de la graphie dans la littérature relative à la période coloniale, ensuite nous traiterons de l'écriture libyco-berbère en insistant sur deux aspects essentiels : les différentes tentatives de normalisation de cette graphie et son implantation.

Les pays du Maghreb ont connu une longue tradition où les études berbères étaient prises en charge par des militaires et des fonctionnaires de l'administration française dont le souci premier était de connaître la langue de leurs administrés pour mieux appréhender la réalité sociale marocaine. On reproche souvent à certains travaux de cette période, surtout ceux dont l'objet d'étude est la langue, un manque de rigueur scientifique et une maîtrise insuffisante des méthodes de la linguistique. Cependant, ce constat doit être nuancé dans la mesure où la valeur scientifique de ces travaux était très inégale : les travaux de Basset, Destaing, Foucauld, Laoust, Roux, pour ne citer que ceux-là, restent toujours d'actualité et constituent une référence (sinon la référence) dans les études linguistiques actuelles. D'autres pèchent par leur orientation idéologique ; il s'agit souvent d'ailleurs d'œuvres de militaires tels Aspinion, Hanoteau, Justinard, Renisio. Mais on ne peut, sans faire preuve d'injustice, leur méconnaître tout apport dans le domaine de l'étude de la langue ; ils ont eu, au moins, le mérite d'avoir fait du berbère un objet d'étude et d'avoir mis sur pied les premiers jalons de la berbérologie actuelle. C'est ainsi qu'on peut lire, dans un ouvrage du milieu du siècle dernier, l'assertion suivante « Le berbère ne s'écrit pas. Il n'y a pas d'écriture berbère » (R. Aspinion, 1953 : 1). Cette déclaration est d'autant plus étonnante qu'elle figure dans une méthode d'apprentissage de la langue dont la qualité scientifique est indéniable. L'approche didactique est classique, certes, mais tous les aspects de la langue tachelhite ont été très bien étudiés. Pourtant, à la date de parution de ce livre, plusieurs études avaient déjà soulevé la question de l'écriture en amazighe (G. Marcy, 1936 et 1937 ; J.-B. Chabot, 1940 ; De Foucauld, 1951) pour ne citer que quelques publications antérieures à 1953, date de la parution de *Apprenons le berbère* de Aspinion. Il ne pourrait donc s'agir d'une ignorance des travaux de l'époque, mais probablement d'un parti pris idéologique.

2.1. L'écriture libyco-berbère ou tifinaghe

On désigne généralement par *libyque* la langue la plus anciennement attestée en Afrique du Nord, celle-ci représenterait vraisemblablement l'ancêtre du berbère actuel (L. Galand, 1979 :16). Les études archéologiques, historiques et linguistiques sont en faveur d'un apparentement du berbère avec le libyque. L'histoire rapporte que sur toute l'aire d'extension du berbère, étaient parlées d'autres langues, le phénicien, le punique, le grec,

le latin, l'arabe et l'avènement de chacune de ces langues a été consigné dans les documents historiques ; ce qui n'a pas été le cas pour le berbère. En Afrique du nord, à l'arrivée de la conquête arabe, existait un idiome qui ne peut être rattaché à aucune des langues précédentes et qui aurait préexisté avant elles, cette langue serait le libyque, l'ancêtre du berbère (L. Galand, 1996 : 77-98). Plusieurs autres travaux se sont assignés la tâche de prouver la filiation du tifinaghe actuel et du libyque (G. Camps, 1974-1975 ; 1980). Depuis la découverte des inscriptions de Dougga en Tunisie par Thomas d'Arcos en 1631, leur déchiffrement a retenu l'attention de plusieurs chercheurs (F. De Saulcy, 1843, 1849 ; G. Marcy, 1936, 1937 ; J.-B. Chabot, 1940 ; J. G. Février, 1956 ; L. Galand, 1966, 1973, 1974 ; S. Chaker, 1973, 1984, 1986) et A. Skounti et *al.* (2003) pour les inscriptions marocaines.

Actuellement, on s'accorde à dire que la langue berbère possède bien un alphabet à elle qui est connu sous des formes divergentes depuis l'antiquité et que c'est dans cet alphabet qu'étaient rédigées les inscriptions libyques (K. Prasse, 1972 : 145-161).

Mais, malgré l'existence de cette écriture, le berbère n'a jamais développé une véritable civilisation écrite, ceci est dû essentiellement aux conditions sociopolitiques dans lesquelles il s'est toujours trouvé. Seules les communautés touarègues ont conservé l'usage de l'écriture tifinaghe. Basset (1959 : 44) écrit à ce propos : « si les autres berbérophones emploient, le cas échéant, pour écrire leur langue, les lettres arabes ou même maintenant les lettres françaises, les Touaregs, eux, usent d'une écriture propre, les tifinagh » et de préciser plus loin : « [...] chez un peuple de civilisation orale, cette écriture n'est pas destinée à perpétuer ou à diffuser des textes, à rédiger des pièces, à constituer des archives, à glorifier les hauts faits d'un souverain, ni même à correspondre, mais à tracer sur la pierre ou sur des objets de courtes phrases, simples graffiti, plus ou moins chargés de force magique, formules actives par elles-mêmes et dont l'intérêt réside dans leur graphie même, qu'elles soient lues ou non » (p. 45). A travers cette citation, Basset énumère toutes les fonctions que ne pouvait pas assumer l'écriture tifinaghe et précise que son usage chez les Touaregs était surtout symbolique voire magique. Cet emploi assez restreint est réservé à des échanges intimes comme le souligne l'auteur : « [l'écriture tifinaghe] sert soit à tracer de très courtes inscriptions sur des objets, boucliers, bracelets, etc., ou sur des rochers, soit encore à converser silencieusement, en aparté, au cours des réunions galantes, chacun des deux

interlocuteurs imprimant les lettres, successivement, de ses doigts sur la paume de son partenaire » (1959 : 167).

2.1.1. Les remaniements apportés à l'alphabet tifinaghe

Une fois la filiation entre le libyque et le touareg établie, les préoccupations des linguistes se sont tournées vers la description même des caractères. A. Basset (1957 : 167-175) en a donné les caractéristiques phonétiques et orthographiques les plus saillantes et qui se déclinent comme suit :

- il s'agit d'une écriture alphabétique ;
- se limitant à la notation des consonnes ;
- seule la voyelle pleine est signalée si elle se trouve en finale de mot ;
- pas de notation de la quantité vocalique ;
- pas de distinction dans la notation d'un graphème selon sa position (initiale, médiane, finale) ;
- les lettres sont isolées (il n'y a pas de cursive), quoique dans certaines conditions (non spécifiées) deux consonnes puissent être liées ;
- absence de distinction entre les majuscules et les minuscules ;
- pas de signes démarcatifs délimitant le mot, la proposition ou la phrase ;
- le sens de l'écriture n'est pas fixe : on peut écrire de droite à gauche ou de gauche à droite, en lignes verticales ou horizontales, se lisant de haut en bas ou de bas en haut ou même en boustrophédon. Certaines lettres orientées indiquent, néanmoins le sens de l'écriture ;
- il n'y a pas d'ordre fixe pour l'énonciation des lettres, mais certains locuteurs les récitent avec des formules mnémotechniques.

Par ailleurs, dans le même ouvrage, A. Basset exploite les travaux du Père De Foucauld (1920) en comparant les trois alphabets donnés par ce dernier (l'alphabet des Kel Ahaggar, un alphabet composé des "caractères touaregs anciens" et un alphabet destiné à la transcription des textes arabes) à un alphabet qu'il a lui-même relevé à Timimoun en 1936. Les tableaux synoptiques montrent les divergences et les similitudes entre les différentes écritures. Il en conclut qu'en Afrique du nord comme dans le Sahel, il n'y a pas uniformité des signes graphiques et que ceux-ci n'ont pas toujours la même valeur sur tout le territoire d'extension de la langue. Ces tableaux comparatifs ont été souvent

repris dans les travaux ultérieurs. Le chapitre II de l'ouvrage de Prasse (1972 : 145-161) consacré à l'écriture retrace l'évolution des différentes variantes de la graphie touarègue et en résume les traits majeurs.

Depuis les années soixante, L. Galand (1960, 1961) avait livré deux études linguistiques sur l'écriture touarègue, visant son étude et son amélioration. L'une en collaboration avec P. de Coninck "un essai des Kel-Antessar pour améliorer l'écriture touarègue (1960 : 78-83), l'autre "une enquête sur l'écriture touarègue" (1961 : 10-12). Ces deux articles sont, à notre connaissance, les premières tentatives d'intervention sur l'écriture touarègue dans le dessein de l'améliorer ; en d'autres termes les premiers essais de l'aménagement de la graphie touarègue.

Les travaux de M. Aghali-Zakara vont aussi dans le sens d'une analyse des tfinaghes pour leur amélioration (1981, 1984, 1993, 1994), il en est de même pour la synthèse élaborée par de M. Aghali-Zakara et Drouin J. (1981, 1997) sur les différentes variétés de l'écriture tfinaghe ainsi que sur les symboles constants et ceux dont la valeur change. H. Claudot (1985) relate l'expérience d'une savante traditionnelle qui pour consigner ses notes de travail (médecine et droit) a senti la nécessité d'ajouter des voyelles à l'alphabet tfinaghe. Le même auteur fait une synthèse des différentes tentatives de modernisation des tfinaghes et avait formulé des propositions pour la vocalisation de l'écriture touarègue (1989, 1996). Cheikh Ag Baye (1989 :182-195) donne des propositions pour l'amélioration et la normalisation du tfinagh et présente deux exemples de graphismes, l'un modulé pour l'ordinateur, l'autre pour l'écriture à la main. Les différentes expériences en matière d'aménagement de l'alphabet touareg ont porté surtout sur le système vocalique, car nettement plus fourni que celui des dialectes du berbère nord, ainsi que sur la quantité vocalique, justement parce qu'elle est fonctionnelle, contrairement au berbère nord. La nécessité de doter le tfinagh de voyelles est unanime et s'est faite sentir très tôt chez tous les producteurs de textes et les initiateurs de méthodes d'apprentissage de la langue ; mais les méthodes de travail et les propositions divergent. Il existerait des tentatives de vocaliser le touareg en notant les voyelles brèves avec des signes diacritiques ajoutés à la lettre comme en arabe (*fatḥa* pour marquer le *a*, *kasra* pour noter le *i* et *damma* pour le *u*) (Aghali-Zakara, 1994 : 113). K.-G Prasse avait dressé une liste des principaux problèmes de l'orthographe touarègue en insistant essentiellement sur le système vocalique, la quantité vocalique, l'accent, les emphatiques

et les palatalisées (1994 : 97-105). D'autres travaux ont évalué les néo-tifinaghes de l'académie berbère et émis des suggestions dans le sens d'une notation usuelle (S. Chaker, 1994). Dans une double perspective de codification de l'écriture touarègue et de sauvegarde des archives épigraphiques de ce patrimoine culturel, une équipe de chercheurs travaille sous la direction de L. Galand (équipe du Répertoire des Inscriptions Libyco-berbères "RIBL") pour confectionner un alphabet moderne où toute modification ou création de signe se fait selon les caractéristiques intrinsèques des écritures libyco-berbères. Ainsi, un premier alphabet a été confectionné en 1990 et réaménagé en 1998 et a servi de point de départ à l'élaboration, en 2002, d'un alphabet (l'alphabet Amanar) testé actuellement au Sahel dans un cadre informel, étant donné que depuis 1966, la graphie officielle pour le touareg est le latin (M. Aghali-Zakara, 2003). C'est ainsi qu'un petit *guide de lecture et d'écriture en tifinaghe vocalisées* a été publié par l'Association pour la Promotion des Tifinaghes (APT) de Agadez (Niger) avec la collaboration de trois linguistes nigériens : Ghoubeid Alojaly, Mohamed Aghali-Zakara et Ramada Elghamis. Il s'agit, en fait, d'un imagier où chaque icône est accompagnée de la transcription en tifinaghe, en latin et de la traduction en français. La brochure présente également des exercices de graphisme. Dans la préface, on peut lire que le guide a pour objet d'initier les utilisateurs à « l'alphabet moderne de l'écriture tamajaq ». La nouveauté réside essentiellement dans l'introduction des voyelles.

2.1.2. Le tifinaghe au Maroc

Le discours royal du 20 août 1994 peut être considéré comme le point de départ du processus de reconnaissance et de légitimation de la langue amazighe au Maroc. Le roi Hassan II y déclarait la nécessité d'introduire l'apprentissage des dialectes dans les programmes scolaires. On trouve l'écho des directives royales dans La Charte Nationale pour l'Education et la Formation élaborée en 1999 dans le cadre de la réforme que connaît l'enseignement avec tous ses cycles. L'amazighe est mentionné aux paragraphes 115 et 116 du levier 9 intitulé " amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue arabe, maîtrise des langues étrangères et ouverture sur l'amazighe". Il y est stipulé que « les autorités pédagogiques régionales peuvent *choisir* d'avoir recours à l'amazighe ou à un autre parler local dans le but de *faciliter l'apprentissage de la*

langue officielle [qui est l'arabe] dans le préscolaire et le premier cycle de l'enseignement primaire »²⁴⁷. Pour l'université, le paragraphe 116 du même levier annonce la création à la rentrée 2000-2001 de structures de recherche linguistique pour l'amazighe. A côté de ces projets timides des décideurs en matière d'enseignement au Maroc et qui sont restés sans aucune application pratique, le Discours du Trône du 30 juillet 2001 est venu redorer le blason de l'amazighe et ce en annonçant la création de l'IRCAM²⁴⁸ ; institution qui se chargera de la sauvegarde et de la promotion de la langue et de la culture amazighe. Cette annonce a été concrétisée par le discours royal d'Ajdir du 17 octobre 2001 et la promulgation du Dahir portant création de l'IRCAM. En déclinant les missions²⁴⁹ qui sont imparties à l'institution, le Dahir stipule, à l'article 3, que l'institut est chargé de :

- (alinéa 1) : « réunir et transcrire l'ensemble des expressions de la culture amazighe, les sauvegarder, les protéger et en assurer la diffusion » ;
- (alinéa 4) : « Etudier la graphie de nature à faciliter l'enseignement de l'amazigh » ;
- (alinéa 8) : « Etablir des relations de coopération avec les institutions et établissements à vocation culturelle et scientifique nationaux et étrangers poursuivant des buts similaires ».

Les alinéas 1 et 4 évoquent les questions de la transcription et de la graphie d'une façon générale, mais ne précisent pas le type de graphie ce qui laissait la porte ouverte à toutes les éventualités : graphie arabe, latine, tifinaghe ou même à la concomitance de plusieurs codes graphiques.

La première action sur laquelle s'étaient penchés les chercheurs²⁵⁰ du Centre de l'Aménagement Linguistique (CAL) relevant de l'IRCAM était la graphie. Ils devaient arrêter un système de transcription fixe et clair pour chacune des graphies précitées et en faire une expertise en mettant en relief les points forts et les limites de chaque alphabet.

²⁴⁷ C'est nous qui traduisons et soulignons.

²⁴⁸ Institut Royal de la Culture Amazighe.

²⁴⁹ Le Dahir comprend 19 articles, nous ne retenons ici que ceux qui intéressent notre propos et qui se rapportent à la question de la graphie.

²⁵⁰ L'équipe qui avait travaillé sur ce projet était constituée de l'ensemble des chercheurs du CAL à l'époque : M. Ameer, A. Bouhjar, F. Boukhris, A. Boukous (directeur du CAL alors), M. Elmedlaoui et E. M. Iazzi.

C'est ainsi qu'a été d'abord menée une enquête documentaire minutieuse afin de prendre connaissance des différentes notations de l'amazighe ; ensuite, l'équipe a procédé à l'évaluation du degré d'adéquation de ces notations sur la base de l'analyse des structures phonologiques et morphologiques de l'amazighe et enfin le choix des graphèmes a été réalisé en fonction de critères rigoureux qui ont fait l'objet d'un consensus entre les chercheurs et qui se déclinent comme suit : l'univocité du signe, le rendement fonctionnel, la neutralisation de la variation géolinguistique et l'économie (M. Ameur et A. Bouhjar, 2003 et 2004 ; M. Ameur et *al.*, 2004 ; M. Ameur, 2004).

L'aménagement des trois graphies a pris aussi en compte le rapport gain/coût sur les plans technique et pédagogique pour chacune des graphies en précisant les réajustements qui ont été apportés à l'une ou l'autre de ces mêmes graphies. Une comparaison des trois graphies met en évidence la nécessité d'apporter des aménagements techniques à chacune d'elles afin de la rendre la plus adéquate possible à la transcription de l'amazighe. Il faut préciser que le travail de l'équipe s'est voulu obstinément technique et scientifique et ce grâce aux connaissances scientifiques disponibles en linguistique descriptive et appliquée de l'amazighe. L'approche s'est ^{étayée} ~~est~~ voulue des plus objectives, la mission qui a été confiée au Centre de l'Aménagement Linguistique était exclusivement l'expertise et la consultation.

Un choix en matière de graphie ne dépend pas uniquement de critères techniques et scientifiques. Théoriquement tout système graphique fondé sur des critères scientifiques respectant la phonologie de la langue peut servir à représenter une langue L. comme le signale à juste titre A. Boumalk (2002 : 73) ; mais l'enjeu est tout autre. « Il est clair qu'en ce domaine, tout choix ne peut être que fortement idéologique : les considérations "techniques" ou pratiques ne sont, dans une large mesure, que des justifications marginales, *a posteriori* » (S. Chaker, 1984 : 104). M. Taïfi (2003 : 7) ²⁵¹ va plus loin en affirmant que « le tfinagh reste un simple argument idéologique et politique utilisé par les militants de la Tamazgha pour consolider davantage le sentiment d'appartenance différentiel exaspéré exagérément ».

La question de l'écriture au Maroc avait suscité des débats passionnels, houleux et polémiques, la presse parlait de *harbu lḥarf* (la guerre de la lettre, du graphème) entre

²⁵¹ Article intitulé "tfinagh la phénicienne ou la conception villageoise de l'amazighité" à paraître dans une revue algérienne.

deux graphies en compétition : la graphie arabe d'un côté, le latin de l'autre étant donné que ce sont ces deux écritures-ci qui ont un réel ancrage social au Maroc. La solution à ce dilemme était venu du Conseil d'Administration de l'IRCAM, qui sur la base du dossier d'expertise des trois graphies élaboré par le CAL, a voté, lors de sa réunion du 31 janvier au 1er février 2003, en faveur de la graphie tifinaghe avec une majorité de deux tiers qui s'est prononcée pour le tifinaghe au 2^e tour. Cette proposition a été soumise au souverain qui, après des consultations élargies auprès de certaines personnalités nationales, a donné son approbation pour l'adoption de l'alphabet tifinaghe comme graphie officielle de l'amazighe²⁵² au Maroc.

Pour aller dans le même sens que la citation de S. Chaker plus-haut, il s'agit là d'une solution politique à un problème linguistique et social. Le tifinaghe investi de légitimité historique et d'un poids symbolique et identitaire est venu comme une troisième solution pour éviter l'impasse où pouvait conduire un vote pour l'alphabet arabe ou latin.

2.1.3. Le système de notation en graphie tifinaghe de l'IRCAM

La graphie tifinaghe-IRCAM est largement inspirée des travaux de standardisation de la graphie latine de l'Inalco, mais s'en démarque sur un certain nombre de points que nous passerons en revue²⁵³. La réflexion théorique qui sous-tend l'intervention sur la graphie ainsi que les retombées pratiques auxquelles elle aboutit sont quasi-similaires sur le plan linguistique, si on excepte, bien entendu, l'option tifinaghe pour l'IRCAM et l'écriture à base latine pour l'Inalco, les deux centres (CAL et CRB) se retrouvent dans les principes de base.

La notation usuelle de l'Inalco (dorénavant NI) et la graphie de l'IRCAM (dorénavant GI) se rejoignent au niveau des principes de base sous-jacents à l'analyse linguistique.

2.1.3.1. Les principes de base

- a. La graphie est à tendance phonologique, en ce sens que les phénomènes peu ou faiblement fonctionnels ne sont pas retenus au niveau de l'écrit.

²⁵² Parmi ces responsables figurent le Premier Ministre, le Président de la chambre des représentants, le Président de la Chambre des Conseillers ainsi que les leaders des partis politiques représentés au parlement (*inymish n usinag*, 1, 2003 : 16). Il faut signaler aussi que l'annonce du choix de l'alphabet tifinaghe s'est faite par un communiqué du cabinet royal.

²⁵³ Pour plus de détails sur le système graphique et les règles d'orthographe préconisés par l'Ircam, on se reportera à M. Ameur et *al.* (2004) ainsi qu'à M. Ameur et A. Boumalk (2004 : 100-116).

- b. Le système obéit au critère de l'univocité du signe : un son pour un graphème et un graphème pour un son.
- c. Les phénomènes régionaux ou locaux ne sont pas pris en charge par l'écrit. Ainsi, les changements phonétiques observés dans certaines régions doivent être traités de telle sorte que l'on écrive leurs formes étymologiques et non la forme évoluée.

Le système graphique proposé par l'IRCAM se compose de 33 graphèmes répartis comme suit :

- quatre voyelles (trois voyelles de base a, i, u et le schwa jouant le rôle d'appui vocalique) ;
- deux semi-consonnes ;
- 27 consonnes.

Dans le tableau récapitulatif ci-après, est exposé l'alphabet tiffinaghe-IRCAM ainsi que les équivalents en alphabet arabe et latin dans le but de faciliter la lecture du tableau pour les personnes non familiarisées avec l'écriture tiffinaghe.

2.1.3.2. Le tableau tiffinaghe-IRCAM

©Tifinaghe-IRCAM

Σ⊙κκΣ|| | +⊕Σ|⊙⋄¹

Alphabet tifinaghe

أبجدية تيفيناغ

	TIFINAGHE	Correspondance latine	Correspondance arabe	Exemples
ya	⊙	a	ا	⊙Λ⊙⊙
yab	⊖	b	ب	⊙ ⊖⊙ΣΛ
yag	⊗	g	گ	⊙⊗⊙⊙
yag ^w	⊗ ^w	g ^w	گ ^w	⊙⊗⊗⊗⊙⋄
yad	Λ	d	د	⊙⊕⊙Λ
yad	E	d	ض	⊙ E⊙Q
yey	⊗	e		+⊗++⊙
yaf	⊕	f	ف	⊙⊕⊙⊙
yak	κ	k	ك	⊙κQκ⊙Q
yak ^w	κ ^w	k ^w	ك ^w	⊙⊙ΛΛ⊙κ ^w ⊕
yah	⊖	h	ه	⊙⊖ΛΛ⊕
yah	Λ	h	ح	⊙ΛΣΛ⊙⊙
yas	⋄	ε	ع	⊙⋄⊖⋄
yax	⊗	x	خ	+Σ⊗⊙Σ
yaq	⊕	q	ق	⊙⊕Q⊙⊖
yi	Σ	i	ي	Σ⊙Σ
yaj	I	j	ج	⊙⊙II⊙ E
yal	⊕	l	ل	⊙⊙⊕⊕
yam	⊙	m	م	⊙⊙⋄
yan	I	n	ن	Σ⊙ΛI
yu	⊗	u	و	⊙Λ⊙
yar	⊙	r	ر	⊙⊙⊙⊙
yar	Q	r	ر	⊖Q⊙⊙
yay	⋄	γ	غ	⊙⋄Q⊙⊙
yas	⊙	s	س	Σ⊕⊙
yaş	⊙	s	ص	⊙⊙⊙⊙+
yac	⊙	c	ش	⊙⊙⊕⊕⊕
yat	+	t	ت	+⊙⊙⊙
yať	E	ť	ط	+ΣEE
yaw	⊕	w	و	⊙⊕⊕
yay	Σ	y	ي	⊙ΣΣΣ⊙
yaz	⊗	z	ز	⊙⊙⊗Σ⋄
yaz	⊗	z	ژ	Σ⊗Σ

¹ Tableau officiel de l'alphabet tifinaghe tel qu'il est préconisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique (CAL) et consacré par l'IRCAM

2.1.3.3. Les sons non retenus

Certaines catégories de sons qui sont des unités non phonématiques mais de simples variantes conditionnées ou libres sont écartées du système graphique.

- a. C'est le cas des spirantes qui sont notées occlusives car la spirantisation n'a pas de fonction distinctive en berbère²⁵⁴.
- b. Cinq emphatiques de base sont retenues : il s'agit de *t*, *d*, *s*, *z* et *r*. Les emphatisées qui ne sont que des variantes conditionnées des emphatiques de base sont transcrites sans emphase.
- c. Les mutations phonétiques ne sont ~~pas~~ prises en charge par l'écrit, on restitue leur forme étymologique. C'est le cas du passage de /l/ à [r] ou à [ʒ] où l'on écrira le *l* basique et non ses réalisations régionales ou locales. De même pour les spirantes *k* et *g* qui évoluent en [ʃ] et [ʒ] (ou [y]) respectivement, qui sont rendues au niveau de l'écrit par "un graphème support" (P. Bec, 1993 : 253) de forme occlusive (*k* ou *g*) pouvant avoir plusieurs latitudes de réalisations selon les variétés. Les affriquées ne sont pas retenues non plus, elles sont considérées comme le résultat d'une gémignée (*illi* qui se prononce [idʒi] et *icca* qui se réalise [itʃa] dans certaines régions) ; dans ce cas elles seront ramenées aux phonèmes dont elles sont issues.
- d. Seules les labiovélares *kʷ* et *gʷ* sont retenues ; les autres *xʷ*, *ɣʷ* et *qʷ* sont considérées comme des réalisations régionales et ne sont donc pas prises en charge par le système graphique.
- e. Au niveau de la notation de la voyelle neutre, la GI est beaucoup plus phonologique que ne l'est la NI. En effet la voyelle n'est notée que dans deux cas : (i) pour rompre la succession de trois consonnes identiques comme dans l'exemple *tttr** où l'absence d'appui vocalique ne permet pas de savoir si le mot doit se lire *tettr* ou *ttetr** ou (ii) dans certains radicaux verbaux. La gémignée étant marquée par le redoublement de la consonne, la succession *mll* va être décodée comme une simple suivie d'une gémignée, alors qu'en réalité, il s'agit du verbe *mlel* ; donc ici l'insertion du schwa devient

²⁵⁴ La seule opposition pertinente entre occlusive et spirante est de type morpho-phonologique et concerne le pronom personnel objet direct de la troisième personne du singulier où s'oppose un morphème *t* du féminin à un morphème *t* du masculin (*ɣrix t* "je l'ai vue" / *ɣrix t* "je l'ai vu"). Cette opposition n'est pas généralisée à l'ensemble des parlers, elle concerne les variantes du Nord et celles du Centre. Pour les parlers du Sud, l'opposition occlusive simple/spirante simple est remplacée par l'opposition occlusive tendue/occlusive simple et c'est cette même alternative qui sera retenue dans la graphie de l'Ircam. On écrira alors *ɣrix tt* / *ɣrix t* pour distinguer, respectivement, le féminin du masculin.

obligatoire. La NI, elle, rend obligatoire l'insertion du schwa pour éviter la réalisation de suites imprononçables selon la règle des trois consonnes. A chaque fois que trois consonnes se suivent sans aucune voyelle pleine, la voyelle neutre est insérée pour garantir un minimum d'appui vocalique. Cette même voyelle garde toujours une place fixe, celle qu'elle occupe dans le mot isolé. D'un point de vue phonologique, la place du schwa peut changer selon que le mot est isolé ou relié à des affixes.

2.1.3.4. Les règles d'orthographe

Parallèlement à l'ensemble des graphèmes arrêtés pour la notation du berbère, l'IRCAM a aussi élaboré des règles d'orthographe et des principes d'écriture dont le but est de faciliter la segmentation du continuum sonore. Pour écrire correctement une langue, il ne suffit de connaître les différents caractères graphiques, c'est-à-dire l'alphabet, il faut également avoir une bonne maîtrise des règles d'écriture, en l'occurrence l'orthographe. « [Le mot étant] une succession organisée de graphèmes, le repérage de cette successivité est l'amorce d'une véritable réflexion orthographique » (J.-P. Jaffre, 1979 : 59). C'est dans cette perspective que des règles d'orthographe ont été édictées sur la base de l'identification du mot graphique qui est défini comme une séquence de lettres, délimitée par deux blancs typographiques. Les différentes classes formant des mots graphiques ont été énumérées et illustrées par des exemples (M. Ameur et *al.*, 2004 : 37-44). Parmi elles, et à titre d'exemple, le nom avec ses marques obligatoires de genre, de nombre et d'état constitue un mot graphique (*tirbatin* "les filles"). Par contre, il est séparé par un blanc des éléments grammaticaux qui le déterminent (*tirbatin nna* "ces filles là"). Le verbe et ses affixes (indice de personne, marque d'aspect, les augments ainsi que les marques du participe constitue un mot graphique (*lla ttmsawaln* "ils se parlent"). En revanche, il est séparé par un blanc des modalités préverbaux, de la particule de négation ainsi que des compléments pronominaux (*ur as t id inni* "il ne le lui a pas dit"). Il faut signaler que pour la GI, deux possibilités seulement se présentent lors de la segmentation de la chaîne, soit agglutiner les éléments pour qu'ils forment une même unité graphique, soit séparer les différents mots graphiques par un blanc typographique. Le tiret (séparateur de mots ou trait d'union) n'est pas utilisé car il a semblé inadéquat par rapport à la configuration de la lettre tefinaghe (forme géométrique des caractères). Le blanc typographique est donc substitué au tiret. Cette option pourrait poser quelques problèmes dans le décodage de certaines formes homophoniques comme

la forme *d* qui peut être aussi bien (i) une particule prédicative (*d argaz* "c'est un homme"), (ii) qu'une préposition "d'accompagnement" (*idda d ultmas* "il est parti en compagnie de sa soeur", ou encore (iii) une conjonction de coordination nominale (*iča ayrum d uksum* "il a mangé du pain et de la viande"), et enfin (iv) un déictique (*awi d aman* "apporte de l'eau (vers ici)"). D'autres particules homographes existent, c'est le cas de *ad* (particule préverbale ou démonstratif), de *s* (préposition instrumentale ou particule d'orientation). Pour faciliter le décodage de ces unités homophones, on devrait donner, au niveau graphique, des indices orthographiques (le tiret ou un quelconque autre symbole) à même de lever les ambiguïtés potentielles. Dans les entreprises d'aménagement de la graphie latine, des propositions ont été formulées dans ce sens (R. Achab, 1980 et 1998 ; S. Chaker, 1996a ; M. Elmedlaoui, 1999 : 54-82).

2.1.4. Quelques propositions pour l'amélioration de la graphie tfinaghe-IRCAM

Après trois années de mise sur le marché du système graphique proposé par l'IRCAM et son appropriation par les usagers, une évaluation peut être entreprise. La pratique de cet alphabet, a révélé quelques insuffisances qui nécessitent que certaines révisions puissent, le moment venu, être faites. Toutes les orthographes appellent, à des périodes précises de leur histoire, des améliorations voire des réformes. « L'évolution naturelle de la langue exige que des ajustements pondérés et adaptés soient régulièrement mis en place » (Ducard et *al.*, 1995 : 83). Quand nous parlons de la graphie de l'IRCAM, nous entendons le système lui-même, tel qu'il a été conçu et les principes qui étaient à la base de son élaboration. A ce système graphique, des modifications peuvent être apportées. Elles concernent trois points : la représentation de certains traits phonétiques, les assimilations et l'usage du trait d'union.

2.1.4.1. La représentation de certains traits phonétiques

2.1.4.2. La notation de l'emphase

La notation de l'emphase devrait être revue. En effet, l'IRCAM a pris le parti de noter toutes les emphatiques, qu'elles soient emphatiques de base ou emphatisées (exemples : *anṣar* "pluie", *aḍar* "pied"). Or, nous savons que la vibrante ne se trouve emphatique de base, c'est-à-dire non conditionnée par un contexte emphatisant, que dans de rares cas

(*bṛra* "le dehors, l'extérieur", *bṛṛm* "tourner, se retourner", *abṛṛani* "l'étranger"), ici, sa notation est pertinente, autrement cela induirait une confusion entre *bṛra* "renier" et *bṛra* "le dehors, l'extérieur" qui forment une paire minimale que ne différencie que la présence ou l'absence du trait [emphatique]²⁵⁵. Par contre, à chaque fois que la vibrante se trouve au contact d'une emphatique de base ou de l'uvulaire *ɣ*, elle sera notée non emphatique ; les exemples précédents seront ainsi transcrits *anṣar* et *aḍar*.

2.1.4.3. Les labiovélares

Le système graphique de l'IRCAM ne retient que deux labiovélares *kʷ* et *gʷ* considérées (parmi les autres sons labiovélarisés) comme les plus partagées par la majorité des variantes berbères. Seulement, pour les parlers du sud, l'unité *ɣʷ* paraît être phonématique et a un rendement fonctionnel assez élevé, ce qui inviterait à l'intégrer au système graphique du berbère même si elle n'est pas pertinente ailleurs. On peut relever, en effet, dans le tachelhite, plusieurs paires minimales opposant une uvulaire simple à une uvulaire labialisée : *ɣi* "ici" ~ *ɣʷi* "tenir" ; *iɣman* "villages" ~ *iɣʷman* "noyaux" ; *ɣʷli* "monter" ~ *ɣli* "bouillir", etc.

Un système graphique cohérent devrait être en mesure de transcrire la langue avec le minimum d'ambiguïté possible. Et si la graphie préconisée est d'inspiration (et non pas proprement) phonologique et est conçue comme une notation usuelle dont peut faire usage aussi bien le profane que le linguiste ; elle devrait aussi permettre de noter certaines spécificités dialectales dans des domaines précis comme la poésie ou la phonétique. En poésie, les contraintes métriques peuvent imposer l'utilisation d'un son supposé simple variante régionale et non retenu par le système graphique. La transcription d'un corpus se fait selon un protocole précis où chaque phrase est accompagnée de sa transcription phonétique (étroite) et phonologique (ou large). Or, le système graphique actuel ne permet pas une notation fine. On devrait donc avoir une réserve de graphèmes d'appoint qui seraient utilisés dans l'écriture manuelle et qui fonctionneraient comme des caractères spéciaux pour le traitement de texte. Cette proposition a été intégrée au dossier de demande de l'homologation de l'alphabet tifinaghe faite par l'IRCAM auprès de l'ISO-Unicode et a été ratifiée. Dès que les lettres

²⁵⁵ Hormis le fait qu'ils se différencient aussi par leur catégorie grammaticale : le premier étant un verbe, le deuxième un adverbe.

seront codées, l'utilisateur aura à sa disposition un ensemble de graphèmes supplémentaires à même de rendre les différentes nuances phonétiques.

2.1.4.4. Les assimilations

Un consensus semble se dégager ces dernières années en matière de graphie du berbère et privilégie une écriture grammaticale garantissant un maximum de transparence morphosyntaxique (S. Chaker, 1996a ; M. Taïfi, 2004 ; M. Ameur 2004). Cependant, cette écriture grammaticale ne doit pas devenir une écriture étymologique ou pour reprendre les propos de L. Galand ([1992] 2002 : 86) "la pente dangereuse de l'écriture étymologique". Si l'on peut aisément ne pas noter, au niveau de l'écrit, toutes les assimilations de surface afin que chaque unité puisse être facilement identifiable comme à l'état isolé, on devrait se garder, pour des mots lexicalisés, de vouloir à tous prix désassimiler. C'est le cas d'unités lexicales comme *tamɛttutɛ* que l'on trouve parfois transcrite *tamɛttudɛ* "femme, épouse" par référence à la racine *TD* (ou *DD*) "téter" (la femme serait littéralement "celle que l'on tète"). Si l'étymologie sémantique est vraisemblable (M. Taïfi, 1991b : 53-54), restituer la forme étymologique au niveau de l'écrit ne fera que dérouter le lecteur pour deux raisons. La première est que si le lien sémantique entre *ttɛ* et *tamɛttutɛ* paraît évident pour le linguiste, pour le locuteur naïf, il est très lâche sinon inexistant ; quand on parle de *tamɛttutɛ*, on ne pense pas à *ttɛ* et le *m* n'est pas du tout senti comme un formant. C'est ce qui expliquerait le classement que fait M. Taïfi de cette unité ; on la trouve à la fois sous la racine *MT* (p. 445), *TD* (p. 738) et également sous *DD* (p. 53-54). La seconde est que cette unité est tellement lexicalisée que le masculin (à connotation péjorative ou augmentative) qui lui correspond est *amɛttu*²⁵⁶ "femme homasse" où le *ɛ* n'apparaît pas, on se serait attendu à une forme *amɛttuɛ**. Galand (1973-1979 : 318) relève cette forme chez les Aï-Youssi d'Enjil (Maroc central). Forme qui suggérerait un rapport avec *ttedɛ*, mais l'auteur note que le locuteur n'avait pas conscience de cette relation et propose de la considérer comme une réinterprétation locale où la finale *-tt* de *tamɛttutɛ* représenterait l'indice du féminin qui a subi une assimilation de tension et d'emphase. Les mêmes remarques sont valables pour l'item *tayaɛtt* "la chèvre" qui fait son pluriel en *tiyyɛtt*. Même si *ayaɛ* "bouc" existe,

²⁵⁶ On trouve ce mot dans un dicton populaire : *yuf bɛttu gar mɛttu* "mieux vaut divorcer qu'avoir une mauvaise épouse".

l'adoption de la notation étymologique *tayaḍt* n'expliquerait pas la morphologie du pluriel *tiyṭṭn* qui est construit à partir de la forme lexicalisée *tayaṭt*.

2.1.4.5. L'usage du trait d'union

Dans le protocole de segmentation proposé par l'IRCAM (M. Ameer et *al.*, 2004 : 37-44), le trait d'union n'est pas utilisé, c'est le blanc typographique qui sépare les différents mots graphiques. Avec du recul, nous pensons que la notation gagnerait en clarté au niveau du décodage de la chaîne écrite si on usait du trait d'union dans les cas de particules homophones susceptibles d'entraîner une ambiguïté sur le plan de la lecture et partant de l'intelligibilité du message (S. Chaker, 1996a ; M. Elmedlaoui, 1999 ; A. Elmountassir, 2004). La phrase *tdda d ultmas*, peut avoir deux interprétations : (i) "sa sœur est venue", (ii) "elle est partie avec sa soeur". Dans (i) le *d* est une particule d'orientation ; dans (ii), il s'agit d'une préposition. Si au niveau de l'oral, les signes intonatifs aident à désambiguïser le message, dans la mesure où dans (i) le pic de l'intonation est sur *d*, alors que la montée de la courbe intonative se fait sur *tdda* pour (ii) ; aucun indice graphique ne permet au lecteur d'appréhender le premier sens (i) ou le deuxième (ii). L'introduction du trait d'union s'impose dans (i) et facilitera la lecture et la compréhension de la phrase. On notera donc : *tdda-d ultmas* pour (i) et *tdda d ultmas* pour (ii).

Une autre unité monosegmentale en berbère peut être source d'ambiguïté, c'est la particule *s* qui renvoie aussi bien à la préposition instrumentale ("avec, à l'aide de, au moyen de") qu'à la préposition de destination (à). M. Elmedlaoui (1999 : 64-69) propose de noter la première *s-* et la deuxième avec une majuscule *S-*. D'après le comportement de ces unités en tamazighte, le recours à des indices orthographiques serait tout simplement redondant, dans la mesure où la confusion est levée par des informations d'ordre syntaxique. En effet, la particule instrumentale exige que le nom qui la suit soit à l'état d'annexion, ce qui n'est pas le cas de la préposition directionnelle. Dans le proverbe suivant : *izwar tislit s agrtil*²⁵⁷, c'est l'état libre du nom qui nous renseigne sur la nature grammaticale du graphème *s* ; il s'agit ici de la préposition d'orientation. Si le nom est à l'état d'annexion *izwar tislit s ugrtil*, il s'agit alors de la préposition

²⁵⁷ Littéralement : "il a précédé la mariée vers la natte". Le proverbe se dit quand on arrive quelque part avant les gens concernés. Normalement c'est à la mariée de s'asseoir, en premier sur la natte (le tapis) qu'on a préparé spécialement pour elle.

instrumentale. Le sens de la phrase change et ne peut avoir que l'acception propre obtenue par la somme des sens premiers de chaque élément de la phrase : "il a précédé la mariée avec une natte (sous le bras par exemple)" autrement dit, "il a pris une natte et il a devancé la mariée". Notons qu'en tachelhite, la préposition *s* est suivie d'un nom à l'état d'annexion : *iyli s ufla* "il est monté (en haut)". Cette phrase sera rendue en tamazighte par : *yuli s afla*.

Le même raisonnement peut être tenu pour la particule de prédication *d* qui introduit un nom à l'état libre (F. Boukhris, 2004). Cette unité monosegmentale est homophone avec le déictique, la préposition (cf. *supra*) et le coordonnant. Si une marque graphique (en l'occurrence le trait d'union s'impose entre le verbe et le déictique pour lever une ambiguïté potentielle, celle-ci n'a de raison d'être utilisée dans des structures prédicatives. Dans l'énoncé *tamtɛtuɛt d argaz* "la femme est un homme" (= la femme est aussi courageuse (brave) que l'homme), le nom à l'état libre montre qu'il s'agit d'un *d* de prédication²⁵⁸. En revanche, le coordonnant et la préposition sont suivis du nom à l'état d'annexion : *(ha) tamtɛtuɛt d urgaz* "voici la femme et l'homme". Les informations morphosyntaxiques suppléent à d'éventuels marqueurs orthographiques.

Ce sont là quelques suggestions pour remédier à certaines difficultés inhérentes à tout système d'écriture, mais reste entier le problème de sa pédagogie. Nous estimons que la part de l'arbitraire qui gêne le processus d'apprentissage est assez réduite dans le système graphique du berbère vu qu'il est d'inspiration phonologique et donc l'écart entre l'oral et l'écrit est assez réduit en comparaison avec l'orthographe française par exemple. Si la fonction de l'enseignement de l'orthographe pour le berbère est d'abord d'utilité immédiate (apprendre à lire et à écrire), des moyens pédagogiques doivent être mis en action, en l'occurrence une pédagogie spéciale du berbère. Tout l'arsenal graphique que peut préparer le linguiste ne peut avoir de sens (et de concrétisation) que si le pédagogue l'utilise à bon escient en lui trouvant les moyens adéquats pour l'inculquer à l'apprenant. Une pédagogie spécifique de l'orthographe est donc nécessaire pour le berbère, étant entendu qu'elle peut se renouveler et profiter des derniers progrès en la matière.

²⁵⁸ Il semblerait que dans certains parlers, le complément du *d* de prédication puisse être à l'état d'annexion. Ce qui est assez marginal par rapport aux données de la majorité des dialectes (F. Boukhris, 2004 : 176-177).

2.1.5. Evaluation de la pratique de la graphie tfinaghe sur le terrain

Même si l'option des tfinaghes comme graphie officielle de l'amazighe est récente (février 2003) et que l'introduction de l'amazighe dans le système éducatif marocain a commencé seulement en septembre 2003, ces deux années d'existence officielle de la graphie tfinaghe au Maroc permettent de faire une évaluation de l'impact de cette décision sur les différents usagers de l'écriture en berbère. Il serait, peut-être prématuré de se livrer à une estimation après seulement deux années de l'officialisation de la graphie en question, nous pensons, cependant, que nous pouvons déjà en dégager quelques éléments d'information relatifs au degré d'adhésion des utilisateurs potentiels à ce projet. Nous examinerons la question à trois niveaux différents : l'école, le tissu associatif, l'environnement socioculturel et les productions écrites.

2.1.5.1. L'école

Nous voudrions livrer ici les résultats d'une mission²⁵⁹ sur le terrain que nous avons effectuée dans deux écoles d'Azrou en décembre 2003 pour évaluer de visu l'état de l'enseignement/apprentissage de l'écriture tfinaghe. Signalons d'emblée que la mission a eu lieu trois mois seulement après l'introduction de l'amazighe dans le cursus scolaire au niveau de la première année de l'enseignement primaire. Il s'agissait, pour nous, plus d'une prospection de terrain, d'un repérage des écoles où était enseigné l'amazighe en vue d'une prise de contact avec les enseignants de l'amazighe que d'un véritable travail d'évaluation, convaincus que nous étions qu'il était trop tôt de pouvoir tirer des conclusions. En effet, les élèves n'en étaient qu'à leur quatrième mois d'apprentissage et les enseignants n'étaient pas encore en possession du manuel de première année ; ils travaillaient avec des fiches pédagogiques *awal inu* élaborées par le Centre de Recherche Didactique et des Programmes Pédagogiques de l'IRCAM. Notre scepticisme de départ a dû céder le pas devant l'enthousiasme des enfants et la compétence du maître. Les enfants écrivaient avec une grande dextérité les graphèmes qu'ils connaissaient par cœur. Nous avons pu faire le même constat pour les deux écoles que nous avons visitées. Les

²⁵⁹ La mission a été effectuée en binôme avec A. Boumalk.

enseignants²⁶⁰ qui nous ont longuement entretenu sur les problèmes d'ordre matériel et organisationnel dont souffre l'enseignement de l'amazighe et qui les empêche de mener à bien leur tâche, soulignent, malgré tout, le grand engouement des élèves pour la nouvelle écriture. Nous pensons que le secret de la réussite de l'entreprise réside ^{dans} (i) l'attraction qu'exerce cette écriture nouvelle sur les enfants de six ans (l'élément insolite !), (ii) la correspondance une langue/une graphie dans l'esprit de l'enfant le met à l'abri d'éventuels transferts phonétiques et orthographiques qui pourraient résulter de l'emploi du latin ou de l'arabe dans l'enseignement de l'amazighe, (iii) le fait qu'on lui enseigne dans une langue qu'il comprend (sa langue maternelle avec parfois quelques écarts) lui procure ce sentiment de sécurité linguistique dont parle tant les psychopédagogues.

Le même écho positif nous est parvenu des professeurs de l'enseignement primaire de l'Académie Régionale d'Enseignement et de Formation (AREF) de Laâyoune, Boujdour et Saqia Elhamra à qui nous avons eu l'occasion de dispenser une formation dans la ville de Laâyoune les 20 et 21 décembre 2004. Les rapports de synthèse des différentes missions effectuées par les chercheurs du CAL livrent les mêmes constats.

2.1.5.2. *Les productions écrites*

Au niveau des publications de l'IRCAM, on note l'utilisation de la graphie tfinaghe chez certains auteurs. L'année 2004 a vu, en effet, la parution de textes écrits dans deux graphies, soit tfinaghe et arabe (S. Aqoudad, 2004), soit tfinaghe et latin (M. Ouagrar, 2004 ; A. Ikken, 2004). Il s'agit de poèmes pour les deux premiers auteurs et de roman ou nouvelle pour le dernier. Un recueil de contes a été écrit exclusivement en tfinaghe (E. Ouazzi, 2004). Il en est de même pour tous les manuels d'enseignement/apprentissage de la langue qui sont rédigés intégralement en tfinaghe ainsi que des histoires et des comptines pour enfants. L'IRCAM publie aussi un bulletin d'information semestriel (*inymisn n usinag* "les nouvelles de l'Institut") où un espace assez important est réservé aux textes en tfinaghe. Quant aux recherches académiques ainsi que les articles scientifiques, ils continuent, en tout état de cause, à être écrits en

²⁶⁰ Il s'agit de Monsieur Driss Ouaddou, enseignant à l'école Ayt Ali Ouyaaccoub du groupe scolaire Ben Smim et de Monsieur Mbarek Ouhdiddane enseignant à l'école Amir El Atlas à Azrou (centre urbain). M. Ouaddou avait donné une leçon en amazighe dans l'émission « grand angle » préparée par Reda Benjelloun et diffusée par la deuxième chaîne de télévision marocaine (2M).

français ou en arabe en intégrant les exemples illustratifs en graphie tifinaghe (comme c'est le cas pour *Initiation à la langue amazighe*, M. Ameur et al., 2004) et en mettant en annexe des corpus transcrits en tifinaghe (*Graphie et orthographe de l'amazighe*, ouvrage collectif du CAL, sous presse).

En dehors de l'IRCAM, l'utilisation reste limitée à certains journaux de la mouvance militante ou à l'écriture de banderoles pour des manifestations culturelles ou scientifiques ou encore à la publicité²⁶¹. Le caractère tifinaghe est également exploité par certains artistes dans le domaine de la calligraphie²⁶². Mais partout ailleurs, et en dehors des associations, de l'école et de l'IRCAM, la présence du caractère tifinaghe est encore très marginale. Il est pratiquement absent de l'environnement socioculturel des marocains ; en ce sens qu'il n'y a ni enseigne²⁶³, ni nom de rue, ni panneaux de signalisation écrits dans cette graphie. Les écriteaux du bâtiment de l'IRCAM suscitent encore la curiosité des passants qui ne sont pas très au fait du processus enclenché dans les usages scripturaires au Maroc. Nous sommes donc très loin de la situation décrite par S. Chaker (1984 : 36-37) pour l'Algérie : « les *tifinagh* modernisés et adaptés au kabyle font un véritable ravage en Kabylie, sans même avoir l'avantage d'être une notation phonologique ou pan-berbère ».

Ce survol des travaux qui ont porté sur l'écriture berbère révèle l'existence de plusieurs approches selon l'aspect ciblé dans chaque étude. On a évoqué l'écriture pour nier tout simplement son existence et prouver par là même que le berbère est une langue exclusivement orale. On s'est beaucoup intéressé aussi à l'écriture libyco-berbère pour étudier et élucider la filiation du libyque et du berbère actuel. On s'est penché également sur l'évaluation du système alphabétique en vue de son amélioration et sa normalisation et finalement on s'est tourné vers l'étude de l'usage qui est fait réellement de l'écriture tifinaghe, c'est-à-dire son implantation.

Une précision s'impose, néanmoins, nous avons parlé du tifinaghe comme s'il s'agissait d'un système uniforme et identique partout dans la Tamazgha. Très tôt, archéologues et préhistoriens avaient révélé des différences entre les différentes inscriptions relevées et

²⁶¹ Pour mieux vendre son produit, la société de téléphonie mobile Méditel, par exemple, recourt à la graphie tifinaghe pour ses panneaux publicitaires.

²⁶² L'artiste Wafae Mezouar a animé pendant toute l'année 2004-2005 un atelier d'art dans quelques écoles de Rabat où elle apprenait aux enfants les techniques de calligraphie en tifinaghe sur différents matériaux : sable, plâtre et autres.

²⁶³ Quelques exceptions observées dans la ville d'Agadir, Tiznit, Khénifra.

déchiffrées, ce qui les a amenés à distinguer des inscriptions orientales et des inscriptions occidentales (Marcy, Galand, Camps). A l'époque actuelle, les efforts de codification de cette écriture sont dictés justement par l'existence de plusieurs types de systèmes d'écriture qui se différencient aussi bien par le nombre de graphèmes que par la morphologie même de certaines lettres, leur orientation, le sens de l'écriture, etc. Ces différents projets de rénovation du tifinaghe sont perçus par H. Claudot comme une action "étatique centralisatrice" qui combat le pluralisme des systèmes d'écriture et à laquelle les vrais usagers de cette écriture sont loin d'adhérer. L'auteur écrit à ce propos : « Pour l'instant, aucun lien n'existe entre d'une part les utilisateurs véritables des *tifinagh*, qui par cette pratique même luttent pour leur autonomie culturelle et politique, et d'autre part ceux qui veulent fixer, au nom de la rationalité moderne, la forme de cet alphabet » (1996 : 2579).

Il est clair donc que le tifinaghe n'est pas un, mais multiple et que, à l'heure actuelle, c'est en milieu touareg qu'il jouit de la plus grande vitalité dans la mesure où il fait partie de la pratique quotidienne des locuteurs pour qui, il représente une vraie valeur affective et symbolique. C'est pour ces raisons-ci, qu'à notre sens, on gagnerait par souci de précision terminologique, de le désigner comme *l'écriture touarègue* parce que c'est dans cet espace géographique qu'il acquiert toute sa signification. Les autres formes qui existent en dehors du territoire des Touaregs sont des néo-tifinaghes, qui pour des raisons historiques évidentes, ont une certaine valeur identitaire et symbolique, mais sans véritable ancrage social et scripturaire.

2.2. la graphie latine

Depuis le 19^e siècle, les travaux de linguistique, d'ethnographie et d'ethnologie qui se sont intéressés au monde berbère ont été rédigés en caractères latins. Cependant, parler de la transcription latine, comme si celle-ci était homogène et uniforme, est tout simplement une exigence méthodologique et pratique. En effet, les transcriptions adoptées sont loin d'être homogènes. Elles se différencient à plusieurs niveaux : (i) le nombre de graphèmes retenus, (ii) la nature de la transcription, celle-ci pouvant être étroite (phonétique) ou large (phonologique) ou à tendance phonologique ; ainsi que (iii) la morphologie même des lettres adoptées (la chuintante sourde pouvant être représentée

par *š*, *ch*, *sh*, *c* ou *ʃ* par exemple). Ces constats ont été formulés très tôt par A. Basset (1952 : 5) : « les berbérissants n'ont guère été des phonéticiens. [...]. De plus, presque tous se sont lancés dans la notation en pleine ignorance des rudiments les plus élémentaires. Enfin beaucoup s'en sont tenu, et jusqu'à maintenant, à des systèmes de graphie archaïques qui, non assouplis, ne leur permettaient pas un nuancement suffisant des différents sons et de leurs variantes ». Nous nous proposons de passer en revue certains types de notation qui ont été assez largement répandus avant de traiter de certaines propositions pour la normalisation de la graphie latine.

2.2.1. Systèmes de transcription en caractères latins

2.2.1.1. La notation de *Ch. De Foucauld*

Le mode de transcription adopté par le Père de Foucauld dans son dictionnaire présente certaines particularités qui méritent que nous nous y arrêtions. Chaque entrée est transcrite en latin et en tifinaghe, mais les articles sont développés uniquement en caractères latins. Dans l'avertissement de son dictionnaire, Foucauld (1951 : 2-3) présente le système de notation utilisé en donnant les différentes réalisations en graphie tifinaghe, suivies du correspondant en graphie latine et entre parenthèses, il donne l'équivalent en graphie arabe. Nous récapitulons ci-dessous les caractéristiques les plus saillantes de la notation latine.

1. Deux digraphes sont utilisés : *ou* pour rendre la semi-consonne [w] et *ch* pour rendre la chuintante [ʃ].
2. Le point souscrit à la lettre a plusieurs fonctions : il indique (i) l'emphasis pour les graphèmes *t*, *d*, et *s*, (ii) la pharyngale sourde [ħ] quand il est placé sous la lettre *h*, (iii) l'uvulaire sonore quand il est placé sous le *r* (*r* doit se lire non pas comme une vibrante emphatique mais comme une uvulaire sonore [ʁ]), (iv) l'uvulaire [q] quand il est noté au-dessous de la lettre *k* et enfin (v) la pharyngale sonore [ʕ] quand il est noté sous le *a*.

3. Le point peut être également suscrit²⁶⁴ à la lettre dans deux cas ; pour indiquer l'emphatique [zʳ] ainsi que pour rendre un [g] que l'auteur qualifie de "doux" et qui est une spirante notée *ḡ*.

4. Une autre particularité de la notation de Foucauld réside dans l'utilisation de deux points souscrits à certaines lettres c'est le cas de *ḳ* qui correspond à l'uvulaire sourde [χ] et de *ḡ* qui rend l'interdentale emphatique sonore [ðʳ].

Dans son manuel de grammaire touarègue, K.-G. Prasse qui se fonde essentiellement sur les matériaux du P. de Foucauld, est resté fidèle à la graphie de l'auteur, mais en proposant, toutefois, certains « signes plus modernes » pour la translittération des exemples en touareg. Ainsi le *ḳ* est remplacé par *ħ*, le *k* par *q*, le *r* par *y*, le *ḡ* par le *z*, le *ch* par *š*, le *j* par *ž*, et enfin le *ou* par *u* (1972 : 13).

2.2.1.2. La transcription de Dallet

Nous nous référons ici essentiellement à Dallet (1953). Nous ne considérons que le système consonantique ; le système vocalique, quant à lui, se réduit au triangle de base constitué de trois voyelles de base et une voyelle centrale fonctionnant comme un appui vocalique. Les voyelles ne posent pas de problème particulier de notation dans les parlers du berbère nord, contrairement à ce qu'il en est pour le touareg où le système vocalique est beaucoup plus étoffé et où la quantité vocalique est pertinente.

La transcription adoptée par le FDB dont J. M. Dallet était le directeur est la suivante :

1. La spirantisation est indiquée par un chevron suscrit à la lettre. Ex. *ḃ*, *ḥ*, *ḍ*, *ḳ*, *ḡ*.
2. Les consonnes à appendice labiovélaire sont notées avec un petit rond sur la lettre. Ex. : *ḅ̇*, *ḡ̣*, *ḳ̣*, *ḡ̣̣*.
3. L'emphase est notée par un point souscrit à la lettre : *ṣ*, *ṣ̣*, *ṭ*, *ḏ̣*.
4. La pharyngale sourde est représentée par *h* avec un point suscrit : *ḥ*.
5. L'uvulaire sourde est notée par le symbole *ħ*.

²⁶⁴ Cette contrainte est probablement due au fait que le dictionnaire étant manuscrit, le [z] est noté en écriture cursive (*ḡ*) et prend quelques interlignes en bas, donc l'auteur a dû préférer de mettre le point en haut. La même remarque est d'ailleurs valable pour le *ḡ*.

6. Les affriquées sont notées par une virgule (ou une cédille) souscrite à la consonne : ʒ, ʦ.
7. La chuintante sourde est transcrite par la consonne c.
8. La chuintante sonore est notée par j.
9. L'uvulaire sonore est transcrite par la lettre grecque γ.
10. La pharyngale sonore est notée par la lettre grecque ε.
11. Les géminées sont notées par une lettre double.

Nous remarquons que cette transcription s'écarte de celle adoptée par les sémitisants, et utilisée par une grande majorité de berbérissants, sur un certain nombre de points que nous énumérons ci-après : (i) la notation des spirantes par le chevron au-dessus de la lettre et non par un trait au-dessous de celle-ci ; (ii) la pharyngale sourde est notée par un point suscrit et non souscrit à la lettre ; (iii) l'uvulaire sourde est rendue par *ħ* (un h auquel est ajoutée une "canne" orientée vers le bas) et non par *h* ou *x* ; (iv) les chuintantes sont rendues par *c* et *j* au lieu de, respectivement, *š* et *ž* et enfin (v) les labiovélares sont écrites avec le "degré" directement sur la lettre, dans d'autres notations, celui-ci est remplacé par un *w* placé en exposant.

2.2.1.3. Les notations de Stumme et Ibañez

Deux notations en caractères latins se démarquent nettement des autres du fait qu'elles sont faites selon le prisme de la phonétique de la langue de travail de l'auteur. Il s'agit de la notation du germanisant Stumme (1899) et la notation de l'hispanisant E. Ibañez (1949).

La notation adoptée par Stumme (1899 : 8) distingue, au niveau des voyelles, plusieurs longueurs et différents accents ainsi que des diphtongues. Ce qui donne un système vocalique extrêmement fourni qui rappelle largement le système vocalique de l'allemand. Il faut signaler que c'est une notation phonétique qui reproduit fidèlement les moindres nuances articulatoires et qui étant antérieure aux progrès de la phonologie des années trente, n'a pas pu bénéficier de l'apport de cette discipline. Quant aux consonnes, on peut remarquer une non systématisme dans la notation des emphatiques ; celles-ci sont notées par un point souscrit à la lettre comme c'est le cas pour *ṭ* et *ḏ*, mais également par une cédille sous la lettre pour les deux emphatiques [ʒ^ˈ] et [ʦ^ˈ] qui sont rendues

respectivement par $\check{z}$ et z . Le point sous la lettre k est utilisé pour noter l'uvulaire $[q]$. Les labiovélares sont notées avec un w en exposant ; par contre, les vélares simples sont rendues par un j en exposant k^j, g^j . La pharyngale sonore est notée par le symbole 3.

La transcription de E. Ibañez (1949) est un exemple des notations qui restent étroitement liées à la langue de travail, qui est, en l'occurrence ici, l'espagnol. La transcription adoptée est phonétique, dans la mesure où, par exemple, le phonème $/u/$ dans un contexte emphatique ou au contact de consonnes postérieures est systématiquement rendu par le graphème o . Or, la réalisation $[o]$ est tout simplement conditionnée par l'environnement phonétique et correspond donc au niveau phonémique à $/u/$.

La spirantisation des dentales est notée par un trait souscrit à la sonore d (d) ; par contre pour la sourde, le graphème choisi est z pour la bonne raison qu'en espagnol cette lettre est prononcée comme une interdentale $[\theta]$. La même remarque peut être faite pour l'utilisation du graphème j (la jota espagnole) qui est utilisé avec la valeur qu'il a en espagnol pour rendre l'uvulaire sourde. Par contre, la palatale constrictive sonore $[3]$ est notée par le graphème $\hat{y}$. Une autre particularité de la notation d'Ibañez réside dans l'utilisation du graphème ζ pour transcrire la constrictive alvéolaire sonore $[z]$. L'influence de la graphie espagnole apparaît non seulement au niveau des graphèmes isolés, mais également dans l'enchaînement des sons, dans la mesure où des mots commençant par le son $[s]$ sont souvent écrits par un e suffixé au s comme c'est le cas dans les exemples suivants : *esguñti*, *esged* (p. 141), *espitar* (p. 142) qui devrait s'écrire normalement sans le $-e$ initial.

Ces problèmes d'incohérence dans les notations des textes et les problèmes de décodage qu'ils engendrent ont été signalés par P. Galand-Pernet (1972 : 13).

2.2.1.4. Les transcriptions de Destaing et de Laoust

La transcription adoptée par E. Destaing (1938) se caractérise aussi par une transcription phonétique qui distingue plusieurs ouvertures du timbre pour les voyelles, différentes longueurs vocaliques (voyelles longues, mi-longues ; voyelles brèves, ultra brèves, très brèves) et oppose les voyelles accentuées à celles qui ne le sont pas (VI-VIII). Ces différentes nuances phonétiques sont rendues par un arsenal de signes diacritiques (chevron, accent circonflexe, point souscrit ou superscrit, etc.) rendant laborieuse la

lecture de cette notation, surtout au niveau des voyelles. A. Basset (1952 : 7) écrit, à juste titre, que « les voyelles sont, avec les sonantes palatale et vélaire, les éléments en général les plus maltraités dans les notations des enquêteurs ».

La notation des consonnes semble plus homogène, mais pèche aussi par la non univocité dans l'utilisation des symboles. Par exemple, le chevron suscrit à un graphème est utilisé pour noter (i) les spirantes, (ii) les chuintantes, et (iii) les affriquées. Ce signe diacritique n'a pas une valeur systématique en soi, c'est sa combinaison avec une lettre donnée qui rend un son donné. *b*, *ɿ*, *ɔ̃*, *k*, *ʒ* sont des spirantes ; *ʃ*, *ʒ* correspondent respectivement aux chuintantes [ʃ] et [ʒ] ; *č* et *ǵ* sont des affriquées, respectivement [tʃ] et [dʒ].

Les emphatiques sont marquées par un point souscrit à la lettre ; les pharyngales sont notées *h* pour la sourde et *ɛ* pour la sonore et les uvulaires sont rendues par *ħ* et *ʁ*. Pour noter les labiovélares, un *u* est ajouté en exposant à la lettre concernée (*k^u*, *g^u*, *x^u*, *y^u*, *q^u*). Les glides sont notés soit par la voyelle ou la semi-voyelle correspondante (*i* ou *y* pour la palatale et *u* ou *w* pour la vélaire). La tension ou gémation est marquée par un redoublement de la lettre.

Les graphèmes utilisés par E. Laoust (1920 : XIX-XX) sont, à quelque différence près, ceux utilisés par Destaing. La notation adoptée par Laoust se caractérise aussi par un système vocalique très étoffé prenant en compte le timbre des voyelles, leur longueur ainsi que leur accentuation. La transcription des consonnes ne se différencie de celle adoptée par Destaing que sur trois points : (i) la spirantisation est notée par un trait (au lieu du chevron) qui peut être placé sous la lettre, comme pour *ḍ*, ou sur la lettre comme c'est le cas pour *ḡ*, (ii) la palatale sonore est notée par *j* (et non par *ž*) et enfin (iii) la pharyngale sonore est transcrite avec un *c* en exposant (*c^o*) qui rappelle partiellement la forme du graphème en arabe (ع).

En dehors de ces écarts, les deux notations se rejoignent dans leur option phonétique où l'écriture reste étroitement liée à la prononciation effective, surtout en ce qui concerne la réalisation des voyelles. Il est à noter, toutefois, l'absence de digraphe dans les deux notations, en ce sens que chaque son est représenté par un seul signe graphique et réciproquement chaque signe correspond à un seul son. Dès lors, nous pouvons dire que le principe de l'univocité du signe, qui est une condition nécessaire dans une écriture phonologique, était présent, en filigrane, dans le système de notation de Destaing et Laoust quoique insuffisamment exploité.

2.2.1.5. La transcription de Basset

Dans son étude sur les thèmes verbaux, A. Basset (1929), en exploitant les différents corpus recueillis, s'était assigné certaines tâches dont celle de « faire le départ de ce qui se retrouve dans tous les parlers de ce qui est local, acheminement à la reconstitution du berbère commun » (p. XI). Ce principe adopté au niveau morphologique a des répercussions directes sur la notation adoptée, dans la mesure où le système vocalique ne prend pas en considération certains phénomènes phonétiques tels l'allongement, l'ouverture du timbre, etc. « Morphologiquement, il y a seulement quatre états de la voyelle, répartis en deux degrés : degré plein et degré zéro, le degré plein comportant trois timbres : a, i, u. » (1929 : XXI). Basset distingue ici trois voyelles pleines et une voyelle servant d'appui vocalique. « Il n'y a pas lieu de distinguer les voyelles suivant que le degré zéro est absolu ou relatif.[...] Il n'y a pas lieu non plus de tenir compte de la quantité de la voyelle pleine » (1929 : XXI). Il faut noter, qu'à ce niveau, un grand pas est franchi en matière de transcription quoiqu'il n'ait pas été suivi par les travaux de l'époque. Nous passons des notations phonétiques à une transcription à caractère phonologique.

Pour la notation des consonnes, A. Basset utilise les symboles suivants :

- les emphatiques sont notées par un point souscrit ;
- les chuintantes sont écrites *š* et *ž* ;
- *č* et *ǧ* symbolisent les affriquées ;
- les pharyngales sont notées par *ħ* et *ʕ* ;
- les uvulaires sont rendues par *ħ* et *ʕ* ;
- les labiovélares sont notées avec un *w* en exposant (*k^w*, *g^w*) ;
- les géminées sont rendues par une lettre double ;
- les semi-consonnes sont notées soit *i* ou *y* pour la palatale, soit par *u* ou *w* pour la vélaire.

Le souci de comparaison et de synthèse sous-jacent aux travaux de Basset (1929) et sa quête perpétuelle des traits les plus généraux et les plus communs, au détriment de ce qui est particulier et local, sont bien illustrés dans *la langue berbère* (1952). L'étude comparative des parlers a permis à A. Basset de dégager le *système fondamental du berbère* composé de 13 consonnes dont deux labiales (b, f), trois dentales (t, d et ḏ), trois sifflantes (s, z et ž), deux chuintantes (š, ž), deux vélares (k, g) et une uvulaire (ʕ). Dans

le chapitre consacré à la phonétique (pp. 5-10), l'auteur explique le fonctionnement phonologique du système. Il distingue ainsi ce qui est fonctionnel et indépendant d'un quelconque environnement phonétique de ce qui est conditionné par un contexte phonique précis et qui n'a donc pas de statut phonématique. Il met également en évidence ce qui est le résultat d'une évolution phonétique et ce qui est basique. Ce travail qui reflète le progrès de la linguistique et, plus particulièrement, de la phonologie de l'époque, a posé les premiers jalons d'une vision phonologique et non plus phonétique de la notation du berbère (M. Ameur, 1985 ; M. Ameur et Bouhjar A., 2003). F. Boukhris (2003 : 35-40) va même jusqu'à voir dans les travaux de Basset "les prémices de la standardisation de l'amazighe".

Malheureusement, les textes posthumes de Basset, aussi bien les *Textes berbères de l'Aurès* publiés par Ch. Pellat en 1961 que les *Textes du parler des Aït-Sadden* publiés par P. Galand-Pernet en 1963 n'ont pu bénéficier de cette évolution, introduite par Basset, en matière de notation. Les textes ont été reproduits tels que leur auteur les avait transcrits (pour lui-même et non pas en vue d'une édition, c'est-à-dire avec une notation phonétique). P. Galand-Pernet signale cet écueil dans son introduction : « Pour en avoir parlé avec A. Basset en septembre 1955, je puis affirmer qu'il n'aurait pas fait paraître ces textes sous la forme qu'ils ont ici. Mais rien ne m'autorisait à en transformer la notation, que j'ai scrupuleusement respectée, même si elle est parfois compliquée et hétérogène. Pour simplifier, pour unifier, il aurait fallu dégager le système phonologique du parler et présenter, en fait, un autre travail » (A. Basset, 1963 : VIII). C'est ce travail qu'aurait sûrement entrepris Basset s'il en avait eu le temps ; il serait intervenu sur les textes pour illustrer les idées qu'il a développées en matière de notation phonologique.

2.2.1.6. Tableau récapitulatif des différentes notations

	Foucauld	Dallet	Stumme	Ibañez	Destaing	Laoust	Basset	API
spirantes		b			b			β
		t̪		z	t̪			θ
		d̪		d̪	d̪	d̪		ð
		k			k			x
	ḡ	ḡ			ḡ	ḡ		ɣ
emphatiques	t̪	t̪	t̪				t̪	t̪ʰ
	d̪	d̪	d̪				d̪	d̪ʰ
	s̪	s̪					s̪	s̪ʰ
	ʒ̪	ʒ̪	ʒ̪				ʒ̪	ʒ̪ʰ
			ʒ̪					ʒ̪ʰ
	ɖ						ɖ	ɖʰ
alvéolaires				ʒ				z
palatales	ch	c			š		š	ʃ
		j		ȳ	ž	j	ž	ʒ
affriquées		t̪						ts
		ʒ̪						dz
					č		č	tʃ
					ǰ		ǰ	dʒ
labiovélares		b̥						bʷ
		k̥	kʷ		kʰ		kʷ	kʷ
		g̥	gʷ		gʰ		gʷ	gʷ
					xʰ			xʷ
					ɣʰ			ɣʷ
		q̥	kʷ		qʰ			qʷ
uvulaires	k̥	ħ	kʲ	j	ħ		ħ	χ
	ɾ	ɣ	gʲ		ɣ		ɣ	ʁ
	k̥		k̥					q
pharyngales	ħ	ħ	ħ		ħ		ħ	ħ
	ʕ	ʕ	ʕ		ʕ	ʕ	ʕ	ʕ
Les semi-consonnes	ou				u, w		u, w	w
					i, y		i, y	j

2.2.2. Aménagement de la graphie latine

Nous avons signalé plus haut (chapitre *aménagement linguistique*) que la question de l'aménagement linguistique a commencé à être posée avec acuité au début des années quatre-vingt. Avec la réappropriation de l'écrit par les communautés amazighophones, l'aménagement de la graphie berbère s'est imposé comme une nécessité de premier ordre. Il fallait mettre à la disposition de l'utilisateur de la langue qui est également un scribe potentiel, un système graphique stable et homogène lui permettant de consigner par écrit une langue essentiellement orale. Le caractère hétéroclite, voire même désuet de certaines notations existantes qui étaient en deçà du développement de la linguistique et notamment de la phonologie, a rendu indispensable l'élaboration d'un système d'écriture à même d'asseoir des règles en matière de graphie. Le premier travail de linguistique appliquée consacré à l'enseignement/apprentissage de l'écriture de l'amazighe (en l'occurrence le kabyle) en graphie latine a été l'œuvre du Groupe d'Etudes Berbères de Paris VIII (1980) dont faisait partie R. Achab. Cette première version a été suivie par trois autres, revues et améliorées (1988, 1990 et 1998). Dans la quatrième édition, Achab (1998) fait une analyse critique de trois modes de notation : la notation des Pères Blancs à partir des publications du Fichier de Documentation Berbère (1946), la transcription de M. Mammeri ainsi que la notation usuelle consacrée par l'Inalco (1996). A travers ces trois modèles de transcription, on peut suivre l'évolution de l'écriture en amazighe, d'une notation phonétique reproduisant les moindres nuances sonores à une transcription à tendance phonologique. Cette comparaison est faite à trois niveaux : (i) le mode de transcription (phonétique/phonologique), (ii) les graphèmes utilisés, et (iii) le découpage de la chaîne parlée.

Comme nous l'avons signalé dans le point 3.2. du préambule *aménagement linguistique*, le CRB avait organisé plusieurs rencontres scientifiques consacrées à la question de l'aménagement linguistique de la langue berbère. La première de cette série, organisée en avril 1993, était consacrée à *la phonologie et la notation usuelle en berbère*. Une deuxième rencontre a eu lieu en juin 1996 et s'était penché plus précisément sur *les problèmes en suspens de la notation usuelle du berbère*. Un troisième atelier s'est réuni autour de l'aménagement linguistique et a traité aussi bien de la graphie que du lexique et de la terminologie. Les résultats et décisions prises lors des tables rondes consacrées aux questions de la graphie sont synthétisés par S. Chaker dans une brochure intitulée

Propositions pour la notation à base latine du berbère (1996) reprise dans le numéro 14 de *EDB* (239-253). Au Maroc et depuis la création de l'IRCAM, le CAL s'est assigné la tâche de l'aménagement de la langue et s'est attelé, d'abord à la standardisation de la graphie. Nous voudrions ici présenter chacune de ces entreprises dans le but de mettre en lumière les points forts et les limites de chacune d'elles et de cerner, par là même les zones de divergence ou de convergence.

2.2.2.1. *La notation usuelle à base latine du berbère (CRB)*

Les principes généraux qui étaient à la base de la réflexion sur l'aménagement de la graphie à base latine du berbère sont résumés comme suit :

- la langue de référence est le géolecte, toute standardisation mesurée devrait s'intéresser au dialecte afin de dégager les caractéristiques communes aux différents parlers ;
- la notation usuelle n'est pas la notation scientifique (qu'elle soit phonétique ou phonologique). C'est dans ce sens que l'on parle d'une notation à *tendance* ou « d'inspiration » phonologique (Chaker, 1996a : 6) ;
- elle doit être une notation simple répondant aux exigences de la stabilité et de la représentativité et tenant compte non seulement de l'émission (celui qui écrit), mais aussi et surtout de la réception (celui qui doit décoder l'écrit) ;
- une distanciation par rapport à l'oral est obligatoire, aucune écriture ne saurait être la réplique exacte de la façon dont les locuteurs parlent.

Une fois ces postulats de base posés, la rencontre a débouché sur des propositions concrètes qui concernent (i) le système graphique (alphabet) et (ii) les règles d'orthographe.

Le système de notation usuelle pour le berbère (dialectes nord) arrêté par le CRB se compose de 34 graphèmes ; dont 4 voyelles, 2 semi-consonnes et 28 consonnes que nous reproduisons dans le tableau ci-après :

Les sons	Symboles proposés par le CRB	Alphabet Phonétique International
voyelles	a	a
	i	i
	u	u
	e	ə
Labiales	b	b
	f	f
	p	p
	m	m
Dentales	d	d
	t	t
	ɖ	d ^ʕ
	ɗ	t ^ʕ
	n	n
Sifflantes	z	z
	s	s
	ʒ	z ^ʕ
	ʃ	s ^ʕ
Palatales	j	ʒ
	c	ʃ
Affriquées	č	tʃ
	ǰ	dʒ
Vélaires	g	g
	k	k
Uvulaires	x	χ
	ɣ	ʁ
	q	q
Pharyngales	ɛ	ʕ
	ħ	ħ
Laryngale	h	h
Liquides	r	r
	ɾ	r ^ʕ
	l	l

La lecture de ce tableau permet de remarquer que les phénomènes jugés peu (ou non) fonctionnels ne sont pas pris en compte au niveau de l'écrit. C'est le cas des sons suivants :

- Ni les spirantes ni les affriquées dentales ([ts] et [dz]) ne sont retenues dans le tableau ; ces dernières sont remplacées respectivement par *tt* et *dd*.
 - Les labiovélares ne figurent pas non plus dans le système de notation proposé. Elles ne sont notées que dans le cas où la labiovélarisation est distinctive, c'est-à-dire quand son absence entraîne la confusion entre deux mots. Dans ce cas elle est marquée par "le degré" (°) en exposant.
 - Seules les emphatiques de base sont notées (*t*, *d*, *s*, *z* et aussi *r*) ; par contre, celles qui ne sont que le résultat d'une assimilation, c'est-à-dire qui sont conditionnées par la présence de vraies emphatiques, sont transcrites en tant que consonnes simples.
 - Du point de vue de la forme des graphèmes retenus, il est à signaler l'absence de digraphe eu égard au principe de l'univocité du signe. La notation usuelle s'écarte de la tradition berbérissante où les chuintantes sont notées *š* et *ž*, celles-ci sont rendues dans la notation usuelle par *c* pour la sourde [ʃ] et *j* pour la sonore [ʒ]. Il faut signaler que ce choix est dicté par deux raisons pratiques : (i) les graphèmes *c* et *j* sont disponibles dans l'alphabet latin et ne sont pas affectés à la transcription d'autres sons, (ii) ils sont plus simples (et donc plus économiques) dans la mesure où ils ne font pas intervenir de diacrité. Notons que ces graphèmes sont largement répandus dans la notation du kabyle, on les trouve déjà dans la notation de Basset (1929). Deux symboles grecs sont employés : l'épsilon (*ε*) pour la notation de la pharyngale sonore [ʕ] et le gamma (*γ*) pour l'uvulaire sonore [ʁ]. La pharyngale et l'uvulaire sourdes sont notées respectivement *h*²⁶⁵ et *x*.
- Pour le système vocalique, il se compose de trois voyelles fondamentales *a*, *i*, *u*. A côté de ces voyelles basiques, le schwa (ou voyelle neutre) servant d'appui vocalique sera noté pour éviter des suites consonantiques imprononçables sans "lubrifiant phonique". Par convention, sa place obéit à certaines règles :
- A l'initiale, il n'est noté que devant les séquences mono- ou bilitères sans voyelle pleine (eg "faire", *ečč* "manger", *ens* "passer la nuit") ;

²⁶⁵ Les emphatiques sont notées par un point souscrit à la lettre. Mais le graphème *h* rend la pharyngale sourde. Il n'y a pas de contradiction à ce niveau dans la mesure où les emphatiques sont justement des pharyngalisées.

Pour lui garantir une certaine fixité dans sa représentation graphique, la voyelle neutre garde la place qu'elle occupe dans le mot isolé, même si l'ajout d'affixes change normalement son emplacement. Le mot isolé est défini comme « l'unité lexicale avec ses marques grammaticales non mobiles » (Chaker, 1996a : 11). La place du schwa, dans *irgazen-a* "ces hommes" sera la même que dans *irgazen* "les hommes" même si on sait que la prononciation réelle est [irgazn-a].

D'autres recommandations concernent cette fois-ci l'axe syntagmatique dans lequel les différents graphèmes se combinent pour former des unités de rang supérieur : le mot, puis le syntagme et la phrase. Les accidents phonétiques au niveau de la chaîne produisent des assimilations qui rendent parfois méconnaissables les différents morphèmes. C'est pour pallier à cet écueil que l'option retenue est celle qui consiste à désassimiler, c'est-à-dire à rétablir la forme non altérée en vue de garantir une certaine transparence des différentes unités au niveau morphosyntaxique. Les assimilations entre les différentes dentales aux frontières de mot ne seront pas prises en considération. Cependant ce principe ne concerne pas les unités qui sont lexicalisées. Il ne s'agit pas d'une écriture étymologique. Des exemples tels que *tayaṭ* ou *tayaziṭ* ne seront pas réécrits *tayaḍt* et *tayaziḍt*.

Au niveau de la rencontre des voyelles, le même principe de désassimilation prévaut, les composants vocaliques sont restitués comme dans l'exemple suivant : *ur yeddi ara* "il n'est pas parti" quoique l'on prononce [ur yeddara]. Toutefois, pour le pronom personnel affixe régime indirect de la troisième personne du singulier, il est noté selon la forme de l'allomorphe réalisé (*inna-yas* "il lui a dit") car celle-ci n'est pas prévisible. En effet, dans ce cas de figure, plusieurs réalisations sont possibles : (i) l'épenthèse d'un y de rupture de hiatus comme dans l'exemple précédent, (ii) ou l'effacement d'une voyelle, ce qui donne la réalisation [innas], ou encore la resyllabation dans le cas des voyelles hautes, comme dans les exemples *i illis*, *i urgaz* qui se réalisent respectivement [iyllis] et [iwegaz].

Il faut noter également que pour l'indice de la troisième personne du masculin singulier, c'est la forme y (et non i) qui est retenue (*yenna-yas* "il lui a dit").

Au niveau de la segmentation de la chaîne, la notation usuelle préconise l'utilisation des tirets entre le nom, le verbe ou la préposition et leurs affixes. S. Chaker justifie ce choix par le fait que « les constituants de la phrase ne sont pas en simple relation de

juxtaposition. Ils se regroupent en sous-ensembles intermédiaires (les syntagmes) doués d'une certaine autonomie. Le décodage ne se fait pas par addition des unités successives, mais par intégration des rapports existants entre les syntagmes. Le travail du lecteur sera donc grandement facilité si la notation lui fournit des marqueurs des relations internes au groupe » (1996a : 14).

L'utilisation des tirets aura donc l'avantage de mettre en relief les relations de dépendance qui existent dans une phrase ou dans un syntagme et aidera aussi à lever l'ambiguïté dans le cas d'unités monosegmentales homophones comme dans les exemples suivants :

tedda-d temyart

tedda d temyart

Dans (1), le *d* est un déictique, particule de rapprochement et donc le sens de la phrase est "la femme est venue" alors qu'en (2), le *d* est une préposition "avec" et la phrase sera traduite par "elle est allée avec la femme".

Tous les affixes sont reliés par un tiret au nom auquel ils se rapportent. Il s'agit en l'occurrence des affixes du nom, du verbe ainsi que des prépositions. C'est aussi bien le cas des satellites du verbe que des satellites du nom ou des prépositions.

yefka-yas-t-id

"il le lui a donné (vers ici)"

argaz-a, argaz-ad

" cet homme"

axxam-is, axxam-ines, axxam-nnes

"sa maison"

yur-i

"chez moi"

Par contre, pour les prépositions précédant un nom ainsi que pour les marques de négation et d'aspect précédant le verbe, un blanc typographique est substitué au tiret, comme c'est le cas dans les exemples suivants.

yedda s asif

"il est allé à la rivière"

ur yeddi ara s asif

" il n'est pas allé à la rivière"

Toutes les recommandations vues plus haut, aussi bien au niveau du choix des graphèmes que de la segmentation prescrite, sont considérées comme étant « des propositions fermes et définitives pour la notation usuelle du kabyle » (S. Chaker, 1996a : 5). Elles sont, en effet, largement suivies et appliquées en milieu kabyle, que ça soit en Algérie ou en France. Mais la notation usuelle n'arrive pas à franchir les limites de la communauté kabylophone pour se généraliser à l'ensemble des autres variétés

berbères algériennes et aux dialectes marocains. « [...] Pour les autres dialectes, notamment pour les variétés marocaines, il n'est pas certain que l'ensemble des propositions soient toutes parfaitement adaptées et qu'elles reçoivent l'assentiment de tous les spécialistes et des praticiens. Pour le Maroc, il ne s'agit donc que de solutions possibles, qui demandent encore vérifications et expérimentations » (S. Chaker, 1996a : 5). Il faut noter cependant que certaines publications adoptent les propositions du CRB, en ce qui concerne, du moins, le système des graphèmes, les règles d'orthographe, elles, ne sont pas toujours respectées (Akunaḍ, 2002 et 2005 ; Ziani 2002 entre autres).

2.2.2.2. *Aménagement de la graphie latine pour les dialectes du Maroc*

2.2.2.2.1. *La notation usuelle du rifain*

A la suite des recommandations du CRB (Inalco), un atelier a été organisé par l'université d'Utrecht²⁶⁶ autour de la standardisation de la variété rifaine et a eu pour thème « Vers une standardisation de l'écriture berbère (tarifit) : implications théoriques et solutions pratiques ». La synthèse des travaux de cette rencontre a été élaborée par M. Lafkioui (1996). Toutes les propositions présentées lors des rencontres du CRB sont entérinées, aussi bien le mode de transcription que les décisions prises au niveau de l'orthographe. C'est ainsi que la notation usuelle du rifain ne va pas retenir les mutations phonétiques qui caractérisent cette variété et qui concernent, entre autres :

- le passage de /l/ à [r] ;
- le changement de la géminée /ll/ en affriquée [dʒ] ;
- la transformation de /y/ en [j] ;
- l'assimilation de l+t en [tʃ].
- La vocalisation du /r/ qui se produit dans certains parlers rifains et dans des contextes phonétiques bien définis (le /r/ du rifain n'est maintenu que quand il est géminé ou suivi d'une voyelle) n'est pas retenue au niveau graphique. C'est-à-dire que même si phonétiquement il y a effacement du /r/ qui entraîne un allongement compensatoire, au niveau de l'écrit il sera restitué.

D'un point de vue technique, noter le rifain au moyen de la notation usuelle à base latine ne semble pas poser visiblement de problèmes majeurs dans la mesure où les conclusions

²⁶⁶ L'atelier a été organisé en collaboration avec l'université catholique de Bradant (Tilburg) et l'association Adrar (Nimègue) les 21 et 23 novembre 1996.

auxquelles aboutit M. Lafkioui sont une réplique fidèle des propositions avancées par S. Chaker (1996a). Une notation usuelle étant, par définition, un utilitaire destiné à être manipulé par toute personne désirant écrire l'amazighe, il serait intéressant de vérifier le degré d'adhésion des praticiens potentiels à ces décisions. Ce sont les producteurs de textes qui donneront aux différentes propositions leur juste valeur. Soit celles-ci sont acceptées, comprises, assimilées et donc appliquées, soit elles resteront utilisées dans des cercles réduits n'engageant que ceux qui les ont mises sur pied. A notre connaissance, au Maroc, les seules productions écrites qui aient été transcrites selon ces règles sont les initiatives de H. Banhakei et M. Akunaḍ (2002 ; 2005). Le recueil de poèmes de A. Ziani (2002) a été traduit et transcrit par H. Banhakeia et A. Boumalk. Il faut cependant préciser, que dans le recueil de poèmes de A. Ziani, les recommandations de l'Inalco ont été respectées uniquement en ce qui concerne les graphèmes utilisés. Quant aux règles d'orthographe proposées (restituer la forme étymologique, ne pas consigner, au niveau de l'écrit, certaines évolutions phonétiques, etc.), elles n'ont pas été suivies de façon systématique. Mais l'on peut aisément comprendre qu'il soit, dans ce genre d'écrit (la poésie), difficile d'opter pour une notation à tendance phonologique. Les contraintes métriques et le public cible (les rifanophones prioritairement) font que la poésie, comme d'autres formes du patrimoine oral (proverbes, dictons, chansons), reste rebelle à une quelconque codification graphique. Ce serait dénaturer le texte et escamoter le cachet régional que de restituer les [r] en *l*, les [dʒ] en *ll* par exemple.

La notation adoptée dans les productions de M. Akunaḍ utilise également le système alphabétique de l'Inalco. Mais au niveau de la segmentation de la chaîne, les règles d'écriture ne sont pas adoptées (non emploi des tirets séparateurs de mots, par exemple). Il semblerait que pour les producteurs de textes écrits, il est plus facile d'utiliser un système alphabétique donné (application quasi-automatique n'exigeant pas d'effort particulier de la part de l'utilisateur) que d'appliquer les règles d'orthographe qui, elles, requièrent un minimum de connaissance du fonctionnement morphosyntaxique de la langue.

2.2.2.2.2. *Principes d'orthographe berbère*

Parmi les entreprises individuelles qui se sont intéressé à l'aménagement de la graphie, on peut citer le travail de M. Elmedlaoui (1999) qui concerne aussi bien la graphie arabe prioritairement) que la graphie latine. C'est cette dernière que nous considérons ici. A

partir du parler d'Imedlawn (variété du Sud), l'auteur dégage des règles d'écriture orthographique qui permettent de segmenter la chaîne parlée et ce en définissant le mot graphique comme « un ensemble de graphèmes que ne sépare ni blanc (#), ni symbole de liaison graphique (-) » et le groupe graphique qui « est toute chaîne d'unités graphiques reliées entre elles par un symbole de liaison graphique » (1999 : 42). Par exemple, le verbe avec ses affixes obligatoires (aspect, voix, valence, personne, genre, nombre) forme un mot graphique autonome. Il en est de même du nom avec ses marques obligatoires (genre, nombre et état). Cette procédure offre l'avantage de mettre en évidence les relations morphosyntaxiques de la phrase et les rapports de dépendance entre ses différents constituants.

Pour ce qui est du système graphique utilisé pour la notation latine. L'auteur utilise certains symboles de l'API (*Ibid.* : 7), mais s'en écarte sur un certain nombre de points : (i) les palatales sont notées par ṣ^{v} et ḏ^{v} , (ii) l'uvulaire voisée est rendue par le symbole ʁ , (iii) la pharyngale voisée est notée par le signe $\&$, (iv) la pharyngale sourde par ħ (graphème utilisé habituellement pour l'uvulaire sourde) et enfin (v) la pharyngalisation est notée par un point d'exclamation précédant le mot contenant une emphatique. Ces conventions d'écriture innovent par rapport à ce qui est communément pratiqué, essentiellement au niveau de la notation de l'emphase et des pharyngales. Mais il est évident que le travail s'est plus attaché aux problèmes d'orthographe, comme son titre l'indique, qu'à la question du choix du graphème lui-même. Ce qui ajoute une nouvelle notation à la liste déjà assez longue des différents systèmes de transcriptions relevés dans la littérature.

2.3. la graphie arabe

2.3.1. Aperçu historique

L'existence d'une ancienne tradition de l'écriture du berbère en caractères arabes a été souvent rapportée par les historiens qui se sont intéressés à l'Afrique du Nord. Depuis la conquête arabe, les berbères ont eu recours à l'alphabet arabe pour noter leur propre langue et cela ne se limitait pas aux domaines liturgique et théologique mais concernait également les domaines du droit et des sciences telles la médecine et la botanique entre

autres. Depuis le Moyen Âge, les historiens mentionnent l'existence de traités juridiques et de textes scientifiques écrits en berbère et transcrits en caractères arabes (S. Chaker, 1996c : 2580). Le lexique arabo-berbère le plus ancien, connu à ce jour, date du Moyen Âge et a été élaboré par Ibn Tunart (1085-1172). Le corpus était écrit dans la langue berbère médiévale (N. Boogert, 1998 : 10-11). On peut considérer qu'il y a bien eu au Moyen Âge une dynamique d'appropriation de l'écriture arabe par les Berbères, mais ce processus n'a pas abouti à une véritable institution de l'écriture du berbère en caractères arabes, à « une véritable tradition écrite [...] stabilisée et socialement significative » (S. Chaker, 1996c : 2581). L'auteur explique le non aboutissement de cette entreprise par la conjonction de plusieurs facteurs dont : (i) la non existence, à l'arrivée des Arabes, d'une solide tradition scripturaire²⁶⁷, (ii) l'instabilité des formations politiques du Moyen Âge et (iii) l'arabisation de l'Afrique du nord depuis le XI^e siècle qui n'a pas favorisé le développement des pratiques scripturaires.

De toutes les variantes berbères, c'est le tachelhite qui a connu un certain essor en matière de notation en caractères arabes. En effet, tous les écrits relatés par les historiens se réfèrent à la variante du sud. C'est ce qui fait écrire à N. Boogert (1998 : 10) que « la tachelhit est le seul parler berbère possédant une longue tradition littéraire. Plus de deux cents textes, datant de la fin du XVI^e siècle à aujourd'hui, ont été conservés dans les manuscrits ». Certes, l'usage de l'alphabet arabe est connu de toutes les régions berbérophones, à des degrés divers, mais on ne peut parler d'une certaine constance et d'une implantation de l'écrit que pour le sud et, dans une moindre mesure, le Mzab. En effet, la pratique de l'écrit dans le sud, faisait l'objet d'enseignements religieux et linguistique dispensés par les *tolbas* dans les différentes écoles coraniques et *zawiyas*. L'arabe était également utilisé par les poètes (*Rwais*) pour fixer leurs répertoires (S. Chaker, 1996 : 2581 ; A. Boumalk, 2002 : 72). Mais malgré cette pratique de l'écrit en caractères arabes pour les parlers du sud, S. Chaker (1996 : 2581-2582) signale qu'il faut être mesuré dans les conclusions que l'on peut tirer. On ne peut pas affirmer l'existence d'une véritable tradition de l'écrit dans cette zone et ce, pour deux raisons essentielles. La première est que l'écrit reste l'apanage d'un nombre limité de personnes, en

²⁶⁷ Même l'écriture libyque est restée assez limitée, réservée à certains usages précis (cf. chapitre relatif à la graphie tiffinaghe).

l'occurrence des lettrés qui représentent une infime proportion de locuteurs ; la deuxième est que cette pratique assurait surtout le rôle « d'aide-mémoire » à une communauté de tradition essentiellement orale et n'avait pas, par conséquent, une réelle diffusion qui lui aurait permis un véritable ancrage dans la société. La conséquence directe de cet état de fait est le nombre de problèmes graphiques que posent certains types de notation en caractères arabes.

2.3.2. Problèmes techniques posés par la graphie en caractères arabes

On distingue généralement, dans les écrits berbères notés en alphabet arabe, la graphie médiévale qui se caractérise essentiellement par la notation des voyelles par les *matres lectionis* ou *huruf al-madd* (*alif* (ا), *yaʔ* (ي) et *waw* (و)), l'orthographe traditionnelle où les voyelles *a*, *i* et *u* sont représentées respectivement par les signes vocaliques *fatha*, *kasra* et *damma* (N. Boogert, 1998 : 36-37) et les notations contemporaines ou modernes. Ces dernières se caractérisent par leur diversité et leur hétérogénéité car non fondées sur des principes rigoureux et surtout non accompagnées d'une réflexion linguistique. S. Chaker précise qu'entre les graphies traditionnelle et moderne, il n'y a pas eu de continuité dans la mesure où les usagers n'ont pas essayé de réactualiser la tradition scripturaire ancienne. « Les graphies contemporaines du tachelhit sont donc plutôt une retombée de la scolarisation moderne en arabe classique qu'une relance du vieil usage local, qui n'a pas débordé la sphère des clercs et poètes ruraux de formation traditionnelle » (1996c : 2582).

Actuellement et malgré une production écrite en graphie arabe assez importante (Amarir, Azaykou, Moustauoui, Id Belkacem, Safi, Chafik, etc.), on ne peut pas parler d'une notation en caractères arabes normalisée. Les praticiens de la graphie arabe ne se sont pas résolument impliqués dans une véritable action de codification de l'écrit comme c'est le cas pour la graphie latine (A. Boumalk, 2002 : 74-75). Néanmoins, certains chercheurs et linguistes se sont penchés sur la question à partir des années 1990 ; d'autres, pour mettre en lumière certains dysfonctionnements de cette écriture, d'autres, pour faire des propositions concrètes (la notation proposée par Chafik, celle de l'AMREC).

Les limites de la notation du berbère en alphabet arabe se situent à trois niveaux : (i) les symboles utilisés (surtout pour rendre les sons inexistants en arabe), (ii) le type de transcription adoptée (transcription phonétique ou phonologique) et (iii) la segmentation de la chaîne parlée. Ces insuffisances ont des incidences directes sur la lecture et le décodage du message écrit. A. EL Mountassir (1994 : 149-156), à partir de l'analyse de certains manuscrits de copistes Chleuhs, a mis l'accent sur le problème d'identification du mot. Le manque de vigilance dans la segmentation des suites graphiques et la notation de plusieurs unités en un seul bloc graphique rend fastidieuse la reconnaissance des unités lexicales et morphématiques. Ce qui implique, qu'au lieu que le sens soit appréhendé directement à partir du signe graphique, l'on doit obligatoirement passer via l'oralisation ; ce qui est, bien entendu, préjudiciable à une bonne lecture.

2.3.3. La codification de la graphie arabe

Nous pouvons considérer les propositions de M. Chafik (1990) en matière de notation du berbère en caractères arabes comme le premier essai de codification de cette graphie. Dans le premier volume de son dictionnaire arabe-berbère, l'auteur présente « les règles d'écriture de la langue amazighe en caractères arabes » (pp. 21- 32).

2.3.3.1. Les modifications graphiques apportées par Chafik

Les travaux lexicographiques de M. Chafik se situent dans une perspective de standardisation de la langue, dans la visée d'un « amazighe classique ». Et comme la graphie est le premier niveau dans l'aménagement d'une langue, la notation adoptée se veut phonologique (ou à tendance phonologique). En effet, les spirantes *t*, *d* et *ḍ* ne sont pas prises en compte au niveau graphique car elles sont considérées comme des réalisations régionales et sont, par conséquent, remplacées par les occlusives correspondantes, respectivement *t*, *d* et *ḍ*. Cette décision ne concerne que les constrictives dentales. La spirante vélaire sonore est maintenue et Chafik intègre dans son système graphique un symbole pour la noter, c'est le *kaf* avec deux points suscrits ẓ (l'occlusive vélaire sonore, elle, est rendue par le *kaf* coiffé de trois points). Cette option est difficilement tenable dans la mesure où une même classe de sons doit recevoir le même traitement : soit on décide de noter toutes les spirantes (solution peu économique),

soit on opte pour les formes occlusives ; car rien ne justifie le maintien, dans le système de transcription, de la vélaire spirante *g* en dehors des autres spirantes.

Pour rendre l'emphatique /z/ qui n'existe pas en arabe, Chafik recourt à l'ajout d'un accent circonflexe sur la lettre ز. Les signes diacritiques utilisés dans la notation de Chafik se déclinent comme suit :

- deux points suscrits au *kaf* pour rendre le *g* ;
- trois points ajoutés à la même lettre pour écrire le *g* ;
- l'accent circonflexe (ou trois points) sur le *zay* pour noter l'emphatique *z* (ز̂) ;
- le signe de la *damma* ['] ajouté à une vélaire signifie que celle-ci est labiovélarisée²⁶⁸ ;
- les géminées sont transcrites avec le signe de la *chadda* [ˤ] suscrit à la lettre.

2.3.3.2. Vocalisation et gémination dans la notation du berbère en alphabet arabe

2.3.3.2.1. La vocalisation

Ce sont les voyelles longues (ḥuru:f al-madd : *alif* (ا), *yaʔ* (ي) et *waw* (و)) qui rendent les voyelles a, i et u respectivement. La quantité vocalique n'étant pas fonctionnelle en berbère, cette option présente l'avantage de ne pas surcharger la notation avec les signes diacritiques (*fatha*, *damma*, *kasra*) ; mais elle n'en pose pas moins de problèmes au niveau du décodage de certaines suites où se succèdent plusieurs voyelles longues. Celles-ci ayant le statut de consonnes et étant également employées comme voyelles, la confusion quant à leur identification en tant que consonne ou voyelle est réelle. L'auteur propose une solution *ad hoc* pour résoudre le problème. Ainsi, un *soukoun* sera ajouté à la lettre précédant la suite de deux voyelles longues pour indiquer que la première voyelle longue a le statut de consonne. Un mot²⁶⁹ comme أغويل peut-être lu soit *ayiwl*, soit *ayyul*, c'est ce qui impose une solution qui désambiguïserait la lecture. Ici c'est l'ajout du *soukoun* qui indique que l'on doit lire [yu] et non [iw] (أغويل). De même dans l'exemple نسوي, on doit obligatoirement ajouter un *soukoun* pour savoir que le mot doit être lu [iswi] et non [isuy] (نسوي).

²⁶⁸ Il faut signaler à ce propos que M. Elmedlaoui (1999 : 41- 42) propose d'utiliser le même symbole pour rendre la labiovélarisation avec la seule différence que celui-ci serait noté sous la lettre et non au-dessus d'elle comme c'est le cas chez Chafik.

²⁶⁹ Les exemples sont tirés de M. Chafik, 1990 : 27-28.

M. Elmedlaoui (1999: 22-31) consacre un chapitre à l'analyse critique de la proposition de Chafik et met en évidence surtout ses limites. Il reproche à cette option de distinguer les deux formes vocalique et semi-vocalique des voyelles hautes « non pas par des propriétés graphémiques intrinsèques, mais par certains indices favorisant la déduction contextuelle » (p. 25). Les deux écueils relevés par Elmedlaoui, dans la notation de Chafik, sont l'introduction du diacrité *soukoun* dans la notation (alors que les autres vocalisations ne sont pas retenues *fāṭḥa*, *damma* et *kasra*) et surtout la configuration des voyelles à l'initiale absolue ; celles-ci étant rendues par Chafik par le coup de glotte (*hamzatu qaṭʿ*) qui est notée َ pour *i*, ُ pour *u* et ِ pour *a*. Or, il est communément admis dans la tradition berbérissante que le coup de glotte n'est pas un phonème du berbère. « Ce graphème qui a la valeur de coup de glotte /ʔ/en alphabet arabe, n'a pourtant aucune justification dans la notation du berbère et ne traduit en réalité, chez les intellectuels arabisants, qu'un substrat de la familiarité avec l'orthographe arabe où il sert à noter le phonème de coup de glotte de l'arabe classique [...] » (M. Elmedlaoui, 1999 : 26). Ce même constat a été fait auparavant par S. Chaker (1996c : 2582) pour les notations contemporaines du berbère en caractères arabes fortement influencées par la formation arabisante des auteurs : « [...] Tous les auteurs s'inspirent directement des canons graphiques de l'arabe classique, qu'ils ont appris à l'école, et non de la pratique proprement chleuh. Il y a en fait, au niveau du système de représentation, une rupture totale par rapport à celle-ci. Les graphies contemporaines arabes du tachelhit sont donc plutôt une retombée de la scolarisation moderne en arabe classique qu'une relance du vieil usage local, qui n'a pas débordé la sphère des clercs et poètes ruraux de formation traditionnelle. »

Pour différencier, au niveau de l'écrit, les deux classes des voyelles hautes et semi-voyelles correspondantes, Elmdelaoui (1999) propose de marquer les graphèmes de base *w* et *y* par un signe diacritique (un petit rond suscrit à la lettre ou croissant souscrit au graphème²⁷⁰) pour rendre les semi-voyelles. Quand ces lettres apparaissent sans diacrité, elles assumeront le rôle de voyelles. Cette notation présente l'avantage de faire porter

²⁷⁰ De ces deux propositions, l'auteur penche pour l'usage du croissant souscrit à la lettre. Le rond suscrit risquerait de se confondre avec la vraie valeur du *soukoun* et présente l'inconvénient de surcharger « l'étage supérieur de la ligne d'écriture » (1999 : 29-30).

toutes les informations graphémiques par le graphème lui-même et non par les segments adjacents comme le propose Chafik.

2.3.3.2.2. *La gémiation*

Un deuxième point qui démarque nettement les propositions de M. Elmedlaoui par rapport à ses prédécesseurs (de Chafik essentiellement) est la notation de la gémiation. L'auteur propose de la noter avec un redoublement de la consonne. Nous voyons là, l'influence de la tradition latinisante et hébraïsante où les géménées sont rendues par une duplication de la consonne. Ce choix tranche franchement avec la tradition scripturaire en arabe. En effet, l'existence de la *chadda* (ّ) en arabe épargne au scribe le recours à un autre artifice de représentation graphique de la géminée. Le problème deviendrait plus complexe dans le cas de la rencontre de deux consonnes identiques, l'une simple, l'autre géminée comme dans l'exemple *memmi* " mon fils " qui s'écrit en arabe (si on opte pour le dédoublement de la consonne géminée) مممي, suite difficilement décodable. Par contre l'utilisation du symbole *chadda* rend la lecture aisée : ممّي ne peut se lire que *memmi*. Ce serait pour ces raisons là que l'auteur semble revenir sur sa proposition et adopte, dans sa conclusion, une position plus pragmatique où il prône l'utilisation de la *chadda* dans une phase de transition ; il écrit à ce propos : « il serait sage de continuer provisoirement à faire usage du diacritique šidda pour marquer la gémiation afin de ne pas trop rebuter le lecteur peu motivé, et d'éviter toute source potentielle de dysgraphie dans cette phase du passage à l'écrit. » (1999 : 36).

2.3.3.3. *La segmentation dans l'écriture du berbère en caractères arabes*

Une fois le système des graphèmes (ou l'alphabet) arrêté au niveau paradigmatique, vient la question de la segmentation des suites graphémiques sur le plan syntagmatique. Il s'agit d'établir des règles de découpage de la chaîne écrite. Chafik préconise trois cas de figures : soit les unités sont agglutinées, soit elles sont reliées par un trait d'union (un séparateur de mots), soit encore elles sont séparées par un blanc typographique et ce, suivant la valeur morphosyntaxique des différents éléments.

Nous donnons ci-après, à titre d'illustration, quelques règles d'écriture édictées par l'auteur (1990 : 28-32) :

- Les indices de personnes, qu'ils soient préfixés ou suffixés, sont collés au verbe.
- les compléments pronominaux postposés au verbe lui sont reliés par un trait d'union

(تكرز-ت "il l'a cultivé"). Quand ils sont antéposés au verbe, ils sont séparés de lui par un blanc typographique.

- Les déictiques (*n* et *d*) sont également reliés au verbe (quand ils sont postposés) par un tiret (أوي-ن "ramène" et أوي-د "emmène").
- La préposition monosegmentale est reliée par un trait d'union au nom qu'elle régit ; quand elle est plus étoffée, elle s'écrit séparée du nom. Elle est également rattachée par un tiret à son complément pronominal (س-ندا "nous sommes partis chez lui"²⁷¹).

De son côté M. Elmedlaoui (1999 : 42-53) a proposé des règles de découpage graphique en tenant compte des rapports existants entre les différents composants du lexique, de la syntaxe et de la morphologie. Il distingue ainsi le *mot graphique* qu'il définit comme « un ensemble d'unités graphémiques que ne sépare ni blanc " # ", ni symbole de liaison graphique /-/ » (p. 42) du *groupe graphique* qui est « toute chaîne d'unités graphiques reliées entre elles par un symbole de liaison graphique [...] » (p.42). Dans le mot graphique, il différencie deux classes : les mots graphiques autonomes qui peuvent se trouver entre deux blancs et les mots graphiques dépendants qui eux n'apparaissent jamais entre deux blancs typographiques et qui sont toujours rattachés à une autre unité graphique. Ensuite, un inventaire est donné pour chaque catégorie. A titre d'exemple, sont considérés comme des mots graphiques autonomes : le verbe avec ses affixes (aspect, genre, nombre, personne, voix, etc.), le nom avec ses marques obligatoires (genre, nombre et état), les pronoms autonomes, les interrogatifs, etc. Par contre, les prépositions et conjonctions monosegmentales sont considérées comme des mots graphiques dépendants et doivent être notées (*s-*, *n-*, *y-*, etc.) ; il en est de même des déterminants démonstratifs (*-ad*, *ann-*, *nn-*, etc.).

Une autre initiative de codification de la graphie arabe dans le but de son adaptation à la transcription du berbère a été élaborée par A. Safi Moumen (1991) dans le cadre de l'Association Marocaine de Recherche et d'Echange Culturel²⁷² (AMREC). Il s'agit d'un document de travail où sont comparées plusieurs expériences en matière de notation : la

²⁷¹ Il faut signaler ici que normalement on devrait avoir une forme supplétive de la préposition *yr* car elle se trouve avec un complément pronominal : *yurs* et non *yr**. Mais Chafik a fait le choix de garder la régularité de la forme de base à l'état isolé.

²⁷² L'AMREC (un) fait circuler auprès des linguistes berbérissants un document de travail non publié (écrit en arabe) qui devait servir de plate-forme à une discussion pour homogénéiser la notation du berbère.

tradition de l'AMREC, l'option de M. Chafik, des notations dites "spontanées" ou "intuitives" ainsi que les propositions de A. Safi (M. Ameur, 1994 : 25-28).

Il faut aussi signaler l'essai de normalisation de la graphie arabe proposé par le CAL dans le cadre du dossier technique²⁷³ préparé pour les trois graphies (arabe, latine et tifinaghe). Les décisions prises en matière de notation sont largement inspirées des *Principes d'orthographe berbère* de M. Elmedlaoui (1999) et sont basées sur des critères linguistiques. Le système graphique établi est constitué de 32 graphèmes²⁷⁴ (29 consonnes et 3 voyelles). Dans cet ensemble, 22 graphèmes ne subissent aucune modification et sont aptes à rendre les phonèmes du berbère. Pour noter les autres phonèmes, on a dû intervenir sur les graphèmes : soit par une réinterprétation phonétique (c'est le cas des graphèmes و ا ي qui rendent les voyelles brèves /i/, /a/ et /u/ respectivement) ; soit par l'ajout de signes diacritiques qui introduisent une information phonétique supplémentaire. On a ainsi opté pour l'utilisation de l'accent circonflexe pour rendre les semi-voyelles (َ = /w/ et ِ = /y/), le /g/ est rendu par le graphème گ ; la labiovélarisation est notée par une sorte d'apostrophe (') ajoutée en exposant du corollaire non labiovélaire (ْ = /kʷ/ et ْ = /gʷ/). Et enfin, pour noter l'emphase, on recourt à trois points suscrits ou souscrits à la lettre (ْ note la prédorsoalvéolaire emphatique sonore ɣ , et ْ la vibrante emphatique r).

Les divergences entre les différents types de graphie en usage se situent à trois niveaux : (i) le mode de transcription adopté (phonétique ou phonologique), (ii) les symboles utilisés (surtout quand il s'agit de rendre des sons inexistantes en arabe) et (iii) le découpage de la chaîne (quels éléments séparer et quels autres agglutiner ?). Ces questions ont été traitées et discutées par plusieurs berbérissants (M. Ameur, 1994 ; A. Bounfour, 1994 ; O. Durand, 1994a ; N. Boogert, 1998 et M. Elmedlaoui, 1999), mais nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'un consensus clair qui fixerait définitivement les règles de transcription du berbère en caractères arabes.

²⁷³ Document interne non publié (janvier 2003), cf. *graphie latine*.

²⁷⁴ L'utilisation de la *chadda* en arabe pour noter la gémination dispense de l'introduction d'un graphème vocalique (le schwa), ce qui donne un alphabet de 32 et non de 33 graphèmes comme c'est le cas pour les graphies latine et tifinaghe.

Conclusion

Au terme de l'analyse des trois graphies (tifinaghe, latine et arabe), nous pouvons faire les constats suivants :

- a) D'un point de vue purement technique, le déficit en graphèmes concerne les trois graphies et chacune d'elles présente des atouts et des limites, en tous cas nécessite des réajustements.
- b) Pour chaque graphie, plusieurs codes phono-graphiques coexistent et sont pratiqués simultanément. le code phono-graphique est défini par C. Blanche-Benveniste et *al.* comme « l'ensemble des règles de correspondance entre graphèmes et phonèmes pratiquées par un individu, un milieu ou une époque » (1969 : 55). Il s'agira dès lors, d'établir pour chacun des codes une écriture cohérente, élégante et unifiée et fixer des règles d'orthographe que chaque usager devra apprendre, assimiler et appliquer.
- c) Un des aspects les plus problématiques des différentes graphies est le découpage de la chaîne. Celui-ci se fait souvent de façon intuitive et non sur la base d'études linguistiques qui définiraient les rapports entre les différents constituants de la phrase et qui mettraient en évidence les éléments graphiques dépendants et les unités autonomes. Cette difficulté n'est pas insurmontable et a été signalée pour d'autres langues lors de leur passage à l'écrit ; c'est le cas du français où les copistes ne séparaient pas l'article du substantif qui le suit dans les manuscrits anciens (C. Blanche-Benveniste, 1969 : 55-56).

A la lumière des différents travaux qui se sont intéressés à l'aménagement de la graphie, il ressort que le choix d'un système d'écriture n'est pas tributaire de données techniques ou linguistiques, il trouve plutôt sa réponse dans des considérations idéologiques et politiques. L'officialisation du caractère tifinaghe pour écrire le berbère au Maroc a l'avantage de fournir un système graphique cohérent et stable aux apprenants ; et si on devait présager de son succès c'est du côté de l'école qu'il faudrait regarder. Mais hormis les charges symbolique et identitaire dont est investi le caractère tifinaghe, il présente aussi certains problèmes dont deux importants :

- (i) l'adoption de la graphie tifinaghe, à l'exclusion de tout autre caractère, peut conduire à un certain isolement sur le plan des échanges scientifiques, étant donné que la

communauté scientifique internationale n'adopte pas la graphie tifinaghe et cela donc entraverait toute ouverture sur le monde extérieur²⁷⁵.

(ii) On assiste ces derniers temps à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'analphabètes qui est représentée par les adultes lettrés en français ou en arabe et non prêts (à leur âge) à consentir l'effort d'apprendre à lire et à écrire dans une "nouvelle" graphie cantonnée dans les manuels scolaires et absente de l'environnement socioculturel des locuteurs. L'écriture en tifinaghe exclurait ainsi toute une frange de la population ; elle serait la graphie des générations à venir si sa pérennité est assurée.

Au Maroc, le lectorat est majoritairement arabophone, familiarisé avec la graphie arabe étant donné que c'est le premier code graphique qu'il apprend à l'école ; donc, d'un point de vue pragmatique et compte tenu de la demande sociale, l'option du caractère arabe acquiert tout son bien-fondé. La graphie latine, elle, est prioritairement l'outil de travail des universitaires et des milieux scientifiques ; en témoigne le nombre de travaux académiques et de publications sur le berbère écrits en caractères latin. Il en ressort alors, que chacun des trois types d'écriture a une certaine légitimité et partant ses adeptes. Tout choix exclusif ne peut, par conséquent, qu'attiser la réaction des défenseurs des autres options. Si l'on veut garantir la *paix et la cohésion sociales* (concept clé en sociolinguistique moderne), la solution la plus démocratique, mais surtout la plus viable consisterait à s'accommoder d'un *polygraphisme* comme le suggère O. Durand (1994a : 11). De son côté, S. Chaker (2002 : 349-350) prône une démarche réaliste et progressive dans la codification de la graphie berbère et souligne dans sa conclusion que « le concept de polynomie peut être particulièrement bénéfique pour le berbère ». On aurait alors une concomitance des trois codes graphiques, ne serait-ce que dans une phase transitoire. En effet, l'option pour une seule graphie, quelle qu'elle soit, ne devrait pas être exclusive et absolue. L'implantation du produit normé exige une démarche évolutive et flexible. Pour l'enseignement, on continuerait avec le tifinaghe ; les productions scientifiques seront faites en arabe ou en latin selon la formation des chercheurs (éventuellement en tifinaghe

²⁷⁵ Il faut signaler, toutefois, que l'alphabet tifinaghe, dont le dossier a été préparé et suivi par l'IRCAM, a été officiellement reconnu en tant que faisant partie du Plan multilingue de Base par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). L'excellente qualité technique du dossier a fait que la demande de codage a été acceptée à l'unanimité par les différents pays participant aux travaux de Toronto (21-25 juin 2004). Avec la normalisation de l'écriture tifinaghe, chaque lettre sera dotée d'un numéro de code et sera donc reconnue par tous les systèmes informatiques, ce qui aura comme conséquence directe, la possibilité d'échanger en tifinaghe via internet sans aucune perte de l'information.

quand le berbère deviendra une langue de l'enseignement et non seulement une langue enseignée) ; quant aux autres productions (romans, nouvelles, recueils de poèmes, etc.), elles se feront dans la graphie qu'aura choisi l'écrivain, avec le caractère qu'il manie le mieux et selon son niveau de *littératie* que J.-L. Rousseau définit comme « la culture de l'écrit, c'est-à-dire la capacité et la propension pour une personne à l'utilisation du langage écrit (lecture ou écriture) dans la communication et les activités cognitives » (J.-L. Rousseau, *terminologie et aménagement linguistique*)²⁷⁶.

Le *polygraphisme* aura l'avantage de ne pas inhiber les producteurs de textes à cause d'une maîtrise insuffisante du code phonographique choisi. Cette approche graphique intégrative facilitera également le travail de collecte, de transcription des corpus et d'études sur la langue : chacun recueillera la matière première dans le code graphique qu'il maîtrise.

Les partisans d'un alphabet unique pour écrire le berbère (en l'occurrence le tifinaghe pour le Maroc) brandissent le spectre de la reconnaissance constitutionnelle revendiquée pour le berbère qui ne peut se faire si l'option polygraphique était retenue. C. Hagège écrit à ce propos que « à l'heure actuelle, les langues que la Constitution reconnaît et qui sont assurées de se maintenir sont celles qui s'écrivent par opposition à celles de petites ethnies, que l'absence d'écriture fragilise. Cependant, [...] l'écriture peut se muer en instrument d'oppression, pour peu que sa forme soit imposée d'en haut, et ne soit pas celle que les populations avaient choisie » (2000 : 239).

D'aucuns mettent aussi en avant l'insuccès de l'expérience algérienne en matière d'enseignement qu'ils expliquent par l'absence de rigueur au niveau du choix d'un code écrit fixe. Nous savons que d'autres facteurs²⁷⁷ rentrent en ligne de compte et que l'étiologie est à chercher du côté de la volonté de l'Etat à vouloir contribuer à la réussite dudit projet.

²⁷⁶ Article consultable en ligne sur le site <http://www.realiter.net/jorb/rousseau.htm>.

²⁷⁷ Dont deux ne sont pas des moindres : (i) l'enseignement n'est pas obligatoire, il n'est pas sanctionné par des examens, (ii) l'enseignement a commencé par les classes supérieures et non à partir du primaire. Pour plus de détails, on se reportera à l'article de N. Tiziri "enseignement de la langue amazighe : états des lieux (2002 : 61-70).

3. VARIATION LEXICALE ET AMÉNAGEMENT DU LEXIQUE

L'unité profonde du berbère a été suffisamment démontrée pour que l'on n'ait plus à y revenir, néanmoins la variation existe et concerne aussi bien la phonétique, que le lexique et, dans une moindre mesure, la morphosyntaxe de la langue. La langue berbère se compose ainsi de la somme du fonds commun et de toutes les variantes qui existent. La métaphore de la marguerite de Corbeil (1986) sied parfaitement à la situation du berbère : la marguerite est l'ensemble du cœur jaune (le noyau central) et d'un certain nombre de pétales (les différentes variantes) ; une fois effeuillée, il ne reste plus de marguerite, mais seulement une masse jaune au bout d'une tige. C'est dire que d'un côté, la variation linguistique est inévitable et participe au fonctionnement de la langue, mais de l'autre, l'aménagement s'impose par le passage à l'écrit que connaît la société. Celle-ci se trouve être en pleine mutation due au passage de l'expression d'une civilisation traditionnelle à l'expression d'une civilisation moderne.

L'exemple de la dynamique à l'oeuvre au Maroc depuis quelques années est tout à fait édifiant à ce propos. Avec l'introduction de l'amazighe dans le système éducatif marocain, s'est posée avec acuité la question suivante : quel amazighe enseigner ? Quelle(s) variété(s) enseigner ? Cette nouvelle donne sociolinguistique a rendu incontournable la nécessité d'une intervention sur les différentes structures de la langue. Les deux exigences les plus urgentes concernent, d'un côté la dotation de la langue d'un système graphique, de l'autre l'enrichissement du lexique et l'élaboration d'outils lexicographiques. Nous avons traité dans le chapitre concernant la graphie, de l'aménagement du code écrit ; nous nous intéressons ici au deuxième volet et plus particulièrement à la démarche méthodologique la plus adéquate pour tirer partie de cette diversité linguistique. Le lexique étant un domaine ouvert, il est le plus sujet à la variation et il s'agit pertinemment de réfléchir à la meilleure gestion de cette diversité linguistique.

3.1. Etat de la question

3.1.1. Aperçu sur la documentation lexicographique existante ²⁷⁸

Les outils lexicographiques dont nous disposons à l'heure actuelle pour le berbère sont souvent cantonnés à un seul dialecte. C'est le cas du Vocabulaire français-berbère de E. Destaing (1938) qui concerne le tachelhite du Sous, du dictionnaire rifain-espagnol (E. Ibañez, 1949), du dictionnaire de M. Taïfi (1991b) qui étudie les parlers du Maroc central (neuf parlers comme le précise l'auteur dans son introduction) *Le vocabulaire usuel du tachelhite* de A. Boumalk et A. Bounfour s'inscrit dans une visée standardisante, mais reste circonscrit à « une koinè usuelle commune à l'aire dialectale du chleuh » (2001 : VIII), le dictionnaire tarifit-français de A. Serhoual (2002). Parfois même le travail lexicographique peut porter sur un seul parler comme c'est le cas du Dallet (1982) qui étudie un parler kabyle particulier : celui des Aït-Menguellat, ou la recherche de D. Azdoud (1997)²⁷⁹ sur le lexique des Aït-Hdiddou (Maroc central).

Au-delà de l'intérêt ethnographique indéniable que revêt *Les mots et choses berbères* de Laoust (1920), son originalité par rapport aux travaux de l'époque (et même par rapport aux recherches lexicographiques actuelles) réside dans le fait que l'étude concerne plusieurs variétés. L'auteur part de sa recherche sur le dialecte des Ntifa, et fait des comparaisons systématiques avec d'autres variétés : les parlers du tachelhite, du tamazighte, du tarifite, mais aussi avec le touareg, les parlers de Nefoussa, de Siwa, des Aurès, etc. Ces nombreuses annotations sont données sous forme de notes infrapaginales et fournissent des informations très intéressantes sur la variation lexicale. Quoique l'ouvrage ne soit pas à proprement parler, un travail de lexicographie, nous pouvons dire, sans grande marge d'erreur, qu'il a inauguré la comparaison interdialectale et constitue une source dont la majorité des travaux de lexicographie postérieure s'est inspirée.

Le dictionnaire de M. Chafik (1990) représente le premier travail lexicographique dont l'objectif est la standardisation de l'amazighe. L'auteur précise dans sa préface que son objet d'étude est la langue amazighe avec toutes ses variétés disséminées en Afrique du nord et dans le grand Sahara (1989 : 7) et qu'il s'intéresse au protoberbère (1989 : 8) à

²⁷⁸ Pour plus de détails sur les travaux lexicographiques amazighes, on consultera l'article de A. Boumalk (2005).

²⁷⁹ Thèse d'état non publiée.

dessein de construire une koïnè amazighe (1989 : 10). Ces trois tomes qui représentent à notre avis, de par la matière qu'ils contiennent, Le Trésor de la Langue Amazighe (le TLA) pèchent d'un point de vue méthodologique. Nous regrettons, pour notre part, l'absence d'informations sur les parlers étudiés²⁸⁰ et le manque d'indication des sources documentaires. L'autre reproche qui est souvent adressé à ce travail, c'est que son utilisation suppose une très bonne maîtrise, voire de l'érudition en langue arabe classique étant donné qu'il s'agit d'un dictionnaire arabe-amazighe classé selon l'ordre alphabétique des racines en arabe. Nous pouvons affirmer, néanmoins, que le résultat obtenu (et la joie de trouver des informations foisonnantes dans chaque article) est à la mesure (sinon au-delà) de l'effort qu'il faut consentir lors de la recherche de l'entrée.

3.1.2. Quelques principes de base pour l'aménagement du lexique

D'un point de vue méthodologique, il serait judicieux de tracer une ligne de conduite à respecter pour aménager le lexique ; cette démarche consiste en plusieurs étapes que nous hiérarchisons ci-après :

1. Partir de champs sémantiques et non d'unités isolées. Un champ sémantique est défini comme étant « l'ensemble des unités lexicales dénotant un ensemble de concepts inclus dans un concept étiquette qui définit le champ ; ex. le champ conceptuel de la beauté en français moderne (Duchacek). [...] Le champ lexical pour les signifiants et le champ conceptuel pour leur dénotation sont les deux faces du champ sémantique » (G. Mounin, 1974 : 65).

Il s'agit donc d'un sous-ensemble du lexique, un microsystème lexical qui fait correspondre à une notion : la religion, les saisons, la météorologie, etc. un groupe de termes. C'est cette approche qui est largement adoptée dans la recherche lexicologique amazighe aussi bien traditionnelle (E. Laoust, 1920) qu'actuelle (M. Taïfi, 1979a ; A. Boumalk, 1996). On délimitera donc les différents champs en les hiérarchisant selon les besoins de la recherche ou les priorités du moment²⁸¹ si on se situe dans un cadre d'aménagement linguistique. Cela rejoint la définition de Corbeil (cf. chapitre sur

²⁸⁰ Lors d'un entretien avec l'auteur, il nous a précisé que toutes ces indications sont consignées sur ses fiches qui ont servi à l'élaboration du dictionnaire.

²⁸¹ Pour la conjoncture actuelle au Maroc, le lexique relatif à l'école et aux médias est une priorité et c'est dans ce sens que l'UER "Lexique" du CAL travaille. Une première brochure de vocabulaire est parue (Ameur et al., 2006b) et le vocabulaire des médias est en phase de finalisation.

l'aménagement linguistique) qui stipule que l'aménagement doit se faire selon les besoins de la communauté.

2. Dépouiller la documentation existante. Nous disposons à l'heure actuelle d'un cumul d'études descriptives sur la langue à même de fournir des renseignements utiles pour la comparaison interdialectale.

3. Procéder à des enquêtes sur le terrain afin de recenser tous les termes relatifs au champ arrêté afin de s'assurer de l'existence ou de l'absence du terme recherché. On ciblera des aires dialectales non ou insuffisamment étudiées (telles les régions de Figuig, Ait-Waraïn ou le Sud-Est à titre d'exemple). La constitution de corpus est un préalable à toute analyse linguistique. C'est à partir de cette matière première que l'on procédera à un rapprochement entre les différentes variétés afin d'avoir une vision aussi complète que possible du lexique de l'amazighe.

3.1.3. Pour une reconstruction du puzzle lexical

La comparaison des différentes variétés de la langue est incontournable dans une démarche d'aménagement linguistique. La description microlocale d'un parler qui était nécessaire à un moment donné des études linguistiques amazighes doit céder la place à une approche plus vaste qui prendrait en compte les différentes variétés de la langue. Le rapprochement des unités lexicales peut aider à reconstruire des séries dérivationnelles. Parfois seul le verbe existe en synchronie dans une variété A, alors que la variété B possède elle, le nom. Chaque variété prise à part présenterait ainsi des unités isolées, alors que comparée à une autre, cela permet de retrouver le chaînon manquant. Un terme absent ou tombé en désuétude dans un parler peut se trouver dans un autre et comblera ainsi une case lexicale vide. Nous donnons ci-dessous quelques illustrations.

Si l'on prend par exemple les deux verbes *skr* et *g* "faire", la première occurrence est attestée dans la variante sud et la deuxième dans celle du centre, cependant cette même région qui ignore le verbe *skr*, possède un dérivé en *m-* *imkurar* (ou *timkurar*) "la sorcellerie" qui est une unité isolée (littéralement et par euphémisme : "les choses que l'on fait"²⁸²) et qui fonctionne au niveau sémantique comme un doublet avec le terme *tihrga*. Ce terme a également le sens de « sorcellerie, envoûtement, etc. » mais *imkurar*

²⁸² On trouve ce même sens en arabe dialectal. Pour dire "sorcellerie", on emploie *sshur* ou *ddyar* (le nom d'action de *dir* "faire").

est plus euphémique. Taïfi (1991b : 343) donne sous la racine *KR*, le verbe *kerrer* (relevé chez les Ait-Hdiddou et Aït-Izdeg) avec la même signification. Nous pensons qu'il s'agit bien du même verbe *kr* (le redoublement de la deuxième consonne est fréquent en berbère et rend l'expressivité). *kr* a initialement le sens de "faire", c'est par euphémisme qu'il est employé pour dire "faire des sortilèges". Pour rendre ce même sens, le tachelhite possède le terme *iskkirn*. L'occurrence *imkurar* fournit également une autre indication sur le verbe lui-même qui est un dérivé en *s-* et donc la racine est, d'un point de vue diachronique, bilitère *KR* alors que dans le Sud, le *s* est considéré comme basique, ce qui fait du verbe, en synchronie, un trilitère *SKR*. La même racine *KR* existe en kabyle, *skurer* "faire des sorcelleries", *akarur* "sorcellerie, sortilège" (J.-M. Dallet, 1982 : 414). Un autre exemple pour montrer la nécessité de la comparaison interdialectale est illustré par le verbe *arm* (racine *RM*) qui signifie en tachelhite "essayer" [un vêtement par exemple] (E. Destaing, 1938 : 116) alors qu'en tamazighte il a le sens de "goûter, déguster" (M. Taïfi, 1991b : 582). A partir du même sème "essai, test", chaque dialecte a spécifié le sens du verbe : le tamazighte l'a réservé à ce qui est gustatif alors que le tachelhite l'a attribué à ce qui est non gustatif. En tamazighte, pour rendre le sens de "essayer un vêtement" on recourt soit à l'emprunt arabe *qyys*, soit à des tournures périphrastiques comme *g it yifm* "mets-le sur toi", soit encore tout simplement au verbe *ls* "vêtir". En tachelhite, c'est le verbe *mđi* qui rend le sens de "goûter" (E. Destaing, 1938 : 144). Cependant, le tachelhite a le substantif *tirmt* pour "repas" qui pourrait être un dérivé de *arm*. Pour le kabyle, seule la forme en *s-* est vivante : *ssirm* avec le sens de "désirer" (J.-M. Dallet, 1982 : 725). A partir de la même racine *RM*, le tamazighte dérive trois unités lexicales : *arm* "goûter", *aram* "le fait de goûter" et *tirmt* "le repas" et par extension sémantique "tour de rôle"²⁸³ (appartenant à un même champ dérivationnel), le tachelhite a dérivé deux formes *arm* et *tirmt* qui, en synchronie, n'ont plus de lien sémantique ; quant au kabyle, il ne retient que la forme factitive *ssirm* à côté du nom *tirmt* avec une case vide correspondant à la forme *arm* qu'il n'a plus. En touareg, on retrouve *arm* avec le sens de (i) "essayer (mettre à l'essai)", (ii) "éprouver (mettre à

²⁸³ Le terme *tirmt* qui rend la notion de "repas" a vu son sens s'élargir pour signifier aussi "tour de rôle". On dira, par exemple, *tirmt n mi assa* ? "C'est à qui le tour aujourd'hui ?". On peut comprendre cette extension sémantique par le fait que la famille élargie était composée de plusieurs femmes (tantes, belles filles, etc.) qui préparaient à manger à tour de rôle (chaque femme avait son jour de corvée). Donc *tirmt* qui est le terme désignant le repas (la chose préparée) va prendre le sens de la temporalité (le moment où telle femme est de corvée).

l'épreuve)", (iii) "reconnaître (faire la reconnaissance de, faire l'exploration de)", et (iv) "goûter (discerner par le goût la saveur d'une chose)" avec une série de dérivés en *tt-*, *s-* et *n-* (Ch. De Foucauld, 1951 : 1636).

4. Réactualiser de vieux mots ignorés dans la langue usuelle constitue un premier réflexe à cultiver. La langue du patrimoine oral (chansons, contes, poésie, proverbes) constitue des corpus très intéressants qui renferment des archaïsmes tombés dans l'oubli et inexistant dans la langue de tous les jours. Ces mots doivent être recyclés et peuvent constituer une source de renouvellement du lexique. Des termes comme *smd* "achever, terminer", et *žžu* "sentir bon" spécifiques au tachelhite et absents de la langue usuelle des parlers du tamazighte existent pourtant dans la poésie de cette même région²⁸⁴.

5. Dans le cas où l'enquête sur le terrain révèle des lacunes lexicales, c'est-à-dire quand le terme correspondant à la notion recherchée fait défaut et que l'on a épuisé la documentation "classique" existante, on vérifiera les propositions dans les différents ouvrages de néologie en les évaluant (au cas par cas) de par leur formation morphologique, phonotactique et leur transparence sémantique. On pourra ainsi apporter des rectifications à des formes ne répondant pas à ces critères.

6. Enfin, la néologie devrait être le dernier recours, en ce sens que l'on ne procédera à la création d'unités nouvelles que quand la nécessité s'en fait ressentir ; c'est souvent le cas pour des notions abstraites ou relevant de domaines spécialisés.

3.1.4. Elaboration d'un lexique "aménagé" à visée pédagogique et pragmatique

L'aménagement linguistique nécessite un cadre théorique dont nous avons émis quelques principes fondateurs ci-dessus, mais aussi une méthodologie de travail efficiente. Nous voudrions présenter, plus concrètement, une démarche de travail en matière d'aménagement du lexique qui nous paraît être une conduite à tenir lors du travail sur l'aménagement du lexique²⁸⁵.

²⁸⁴ Nous avons relevé un *izli* chanté dans les cérémonies de mariage employant le verbe *smd* : *aynna rix aya, ismd iyi t žžbi* (c'est ce que je souhaitais et Dieu me l'a exaucé [m'a comblé]).

Un autre distique relate le verbe *jju* :

awi (y) as a (y) afasi lhrir i zzin, issahl ku ma ay d illan
tawit as a igmas lhnna bu imtji, d nnwar d waqu ijjan

(Toi qui viens de Fès, ramène de la soie à la belle, elle mérite ce qu'il y a de meilleur sur terre, Et toi, son frère, ramène lui du henné [qui prend bien], des clous de girofle et des parfums).

²⁸⁵ C'est cette stratégie en matière d'aménagement linguistique en général et lexical en particulier qui est observée par le Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM.

Faut-il rappeler que pour le cas de l'amazighe, travailler sur le lexique dans un cadre d'aménagement lexical revient à répondre à des questions d'ordre terminologique (comment nomme-t-on la notion *x* ou l'objet *y* en amazighe ?). Il s'agit pertinemment de trouver des désignations à des objets ou à des notions qui jusque là n'ont pas été nommés (le cas des lacunes terminologiques) ou qui ont été désignés dans une autre langue. Ceci débouche directement sur les questions de la néologie et de l'emprunt et surtout du traitement à leur réserver.

Si le point de départ est souvent des nomenclatures délimitées dans les langues de travail des chercheurs (essentiellement le français ou l'arabe), dans la recherche terminologique à proprement, il faut partir de la notion et essayer de lui chercher des équivalents dans les différentes variantes géolectales.

Dans un travail de terminologie répondant à une demande précise et visant à gérer au mieux la variation, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

1. Si à la notion recherchée correspond un terme pan-amazighe, ledit terme sera consacré ; c'est le cas de mots comme *fad* "soif", *laẓ* "faim", *ayrum* "pain", *aman* "eau" qui sont généralisés à la majorité des parlers car appartenant au lexique fondamental (Chemakh, 2003).

2. A l'entrée correspondent plusieurs termes, c'est-à-dire des variantes ; celles-ci sont alors examinées à la lumière de critères qui ont fait, au préalable, l'objet de discussions et de compromis. Deux possibilités se présentent alors :

- soit les variantes sont retenues comme synonymes *arba* / *irban*, *afrux* / *ifrxan*, *aḥnjir* / *iḥnjirn*, *iširri* / *iširran*, etc. "enfant(s)"

- soit on procède à une redistribution (un redéploiement sémantique) en spécialisant les différents sens : *ixf* / *agayyu* / *axšaš* / *aqšaš* / *azllif* / *aqrru* / *aqllal*. On dira alors que *ixf* est le terme générique car il est le plus neutre, il signifie aussi "bout", "extrémité", "sommet". Si un mot risque de poser des problèmes d'acceptabilité, tout invitera à en faire l'économie. C'est le cas ici de *aqllal*²⁸⁶ qui est un tabou dans certaines régions.

3. Il peut s'agir aussi, de ce que les terminologues nomment une terminologie lacunaire, en ce sens que l'amazighe ne dispose pas de terme correspondant à la notion en question : notion abstraite ou relevant de la technologie moderne. On vérifie, d'abord, les

²⁸⁶ Ce terme qui signifie "tête", a le sens de "cruchon" dans certains parlers et réfère à l'organe sexuel mâle dans d'autres. Le sens premier serait d'ailleurs "cruchon", les deux autres seraient métonymiques.

propositions dans les différents ouvrages de néologie en les évaluant de par leur formation morphologique et phonotactique et leur transparence sémantique. La création néologique devra rester le dernier recours ; elle se fera alors, soit par extension sémantique (*afggag* "l'ensouple" pour "le radical", *ixf* "la tête" pour "chapitre", *azllum* "tresse fine" pour "forme dérivée" (M. Mammeri, 1976 : 9-10)), soit par dérivation (à partir de *lmd* "apprendre", on dérive *aslmad* "l'enseignant, le maître" et *anlmad* "l'élève, l'apprenant") ou par composition (*asnmarra* "orthographe" composé de *snm* "rendre droit" et *arra* "écriture")²⁸⁷.

4. Si un mot nouveau est passé dans l'usage sous une forme erronée, ne respectant pas l'étymologie, la morphologie et la phonotactique de la langue, il va être rectifié en proposant une forme plus adéquate. C'est le cas du terme proposé par l'*Amawal* (1980 : 104) pour "leçon" *tamsirt* / *timsirin* alors qu'il s'agit d'un dérivé de la racine *RD* qui est *tamssirdt*²⁸⁸ obtenue à partir du verbe *ssird* "laver". La réalisation [tamssirtt] est due à l'assimilation phonétique des deux dentales *d* appartenant au radical et *-t* morphème du féminin. La confusion des niveaux phonétique et phonologique a conduit les confectionneurs de l'*Amawal* à consigner une forme erronée *tamsirt* qui découle de la dégémination²⁸⁹ de la sifflante et de la dentale. Le terminologue doit redresser de pareilles erreurs et proposer les formes les plus adéquates, en l'occurrence ici le signifiant *tamssirdt*. D'où la nécessité d'examiner les néologismes proposés au cas par cas.

Les mots qui se sont implantés et ont pu acquérir leurs lettres de noblesse malgré leur origine obscure et leur forme douteuse seront concurrencés ainsi par d'autres formes plus correctes et c'est l'usage qui tranchera. Des termes comme *azul*, *adlis* sont critiqués de par leur formation, mais de nouvelles créations n'arriveront sûrement pas à les détrôner car largement diffusés.

5. La question de l'emprunt doit être étudiée dans un cadre théorique clair. Quelle que soit la décision prise à l'égard de l'unité empruntée, elle doit se faire en référence à des

²⁸⁷ Néologisme proposé par le CAL.

²⁸⁸ Ce terme désigne, dans les écoles coraniques, une planche en bois sur laquelle est écrite la *sourate* à apprendre et que l'élève se doit de *laver*, enduire d'argile et laisser sécher pour la préparer à recevoir la nouvelle leçon.

²⁸⁹ Signalons que la tension et l'emphase sont les points de la phonologie qui posent le plus de problème pour les locuteurs non familiarisés avec la phonologie de la langue. Percevoir la tension consonantique ainsi que l'emphase et les consigner correctement au niveau de l'écrit nécessite un certain apprentissage.

critères bien définis²⁹⁰. On note souvent à l'égard de l'emprunt des réactions de rejet et de purisme. Il faut distinguer, à ce niveau, la langue usuelle de la langue de spécialité et dans celle-ci considérer les différents champs d'intervention. Dans le domaine de la chimie, par exemple, il est difficile de pouvoir éviter des mots comme *hydrogène*, *oxygène* qui sont d'ailleurs largement répandus à l'échelle internationale. Un emprunt intégré d'un point de vue phonétique et morphologique et ne constituant pas une unité isolée, dans la mesure où il donne naissance à tout un champ dérivationnel peut être considéré comme une unité lexicale de la langue en veillant, bien entendu, à un dosage raisonnable de ces importations. Si un néologisme lui correspond, les deux termes seront proposés, sachant que c'est l'usage qui consacrera l'une des deux formes.

3.2. L'aménagement du lexique : le cas des noms de nombre

3.2.1. Considérations générales

Dans une situation d'aménagement linguistique qui vise à réhabiliter la langue, il est important d'uniformiser le système de numération. Si la tranche des nombres de un à dix fonctionne comme un système stable et homogène, d'une grande régularité d'emploi si l'on excepte quelques variations d'ordre phonétique (*yan/yun/yukk/yiwn/idž* ; *kraḍ/šraḍ*) ; il en va autrement des nombres composés comme nous l'avons montré plus haut.

Mais avant de traiter de problèmes linguistiques afférant au système de numération, il faudrait également examiner la question d'un point de vue sociolinguistique. Il est indéniable que l'amazighe a son propre système de numération qui jouit d'une grande vitalité dans certains dialectes, mais en synchronie, il est aisé de constater que l'utilisation de la numération amazighe est concurrencée par le système de numération arabe, même dans les parlers qui ont continué à compter en amazighe comme c'est le cas du tachelhite pour le Maroc. C'est faire preuve de réalisme que d'admettre que le système de numération arabe est largement répandu en milieu berbérophone ; certains parlers dans le Rif ont emprunté tout le système, d'autres n'ont gardé de la numération amazighe que les deux ou trois premiers nombres (Moyen Atlas). Nous avons vu

²⁹⁰ Cette question est étudiée sous le point *Traitement de l'emprunt*.

également que l'emprunt a dépassé l'unité isolée pour des syntagmes entiers et les locuteurs s'en accommodent bien. Ces données font que la numération en arabe continue à être présente dans l'usage (parlers qui n'ont pas la totalité du système de numération amazighe) car elle est bien ancrée dans les habitudes langagières de la communauté, surtout chez les locuteurs adultes. L'affirmation de L. Deroy, cité plus haut, est tout à fait pertinente à ce niveau dans la mesure où les noms de nombre représentent une catégorie qui n'est pas facilement empruntable étant donné que c'est un système autonome, à telle enseigne qu'il faut être un très bon bilingue pour pouvoir compter (mentalement) dans la langue seconde. Souvent, même en ayant une bonne maîtrise de celle-ci, on continue à compter mentalement dans sa langue maternelle. C'est dire que pour les berbérophones adultes utilisant la numération arabe, il est difficile de se convertir au système de numération amazighe. Ceci étant, des raisons extralinguistiques (identitaires et symboliques) peuvent jouer le rôle de catalyseur dans le processus d'apprentissage et de réappropriation.

La tranche de la population la plus réceptive reste les enfants et les jeunes en général, et l'école est le meilleur vecteur pour implanter un système de numération stable. Or, dès que l'on se situe à un niveau supra dialectal, l'entreprise de l'aménagement du système de numération semble être assez fastidieuse de par l'hétérogénéité des matériaux due à la variation des dialectes auxquels se réfèrent les concepteurs. Dans ce travail, nous nous limiterons au cas du Maroc pour des raisons pragmatiques mais aussi politiques évidentes ; nous envisagerons donc le projet de l'aménagement de l'amazighe comme une entreprise intra muros.

3.2.2. Quelques principes directeurs pour l'enseignement/apprentissage des noms de nombre

Quand on appréhende la question de l'emprunt dans une situation d'aménagement linguistique, il faut avoir une vision claire en ce qui concerne le traitement des emprunts ; en d'autres termes, il faut avoir une politique de l'emprunt. L'objectif principal de celle-ci n'est pas tant de déloger les emprunts (courant puriste), mais de veiller à mettre à la disposition des locuteurs amazighophones (ou des locuteurs qui voudraient apprendre la langue) toutes les ressources linguistiques de la langue afin qu'ils puissent s'exprimer et communiquer dans cette langue ; ces ressources

comprennent d'ailleurs un certain nombre d'emprunts intégrés et utilisés. En ce qui concerne le point qui nous intéresse ici et qui est le système de numération, une bonne stratégie d'intervention ne doit pas proscrire aux locuteurs de compter en arabe, mais mettre à leur disposition le système de numération berbère, veiller à le diffuser afin de le porter à la connaissance du plus grand nombre de locuteurs. Cette approche aura, à notre sens, un double avantage :

a- ces nouvelles unités lexicales pourraient, à long terme, devenir des solutions de rechange à l'emprunt.

b- Ces mêmes unités permettent d'accroître la compétence lexicale des locuteurs. En puisant dans le fonds lexical de la langue, on se réapproprie le lexique disponible mais qui n'est pas toujours utilisé du fait qu'il est tombé en désuétude ou tout simplement méconnu. Certes, aucun locuteur ne peut connaître tous les mots de la langue ; mais si la connaissance des unités lexicales ne garantit pas leur utilisation, leur ignorance l'empêche inéluctablement. Parmi nos informateurs (Moyen Atlas), certains ignoraient que le berbère possède des noms de nombres au-delà de trois ; et une fois qu'ils avaient pris connaissance des nombres de 1 à 10 en berbère, ont rétorqué *lḥsab n isusiyn aynna* ! "C'est le calcul des gens du Souss !" En d'autres termes, ils ne se sentaient pas directement concernés, encore moins impliqués. Les plus avertis d'entre eux, et qui connaissaient la numérotation de 1 à 10, ont montré de l'étonnement teinté de scepticisme quand ils ont appris qu'en berbère *cent* et *mille* se disent respectivement *timidi* et *ifḍ*. C'est dire l'importance de l'enrichissement de la compétence lexicale des locuteurs ; d'autant plus que l'amazighe n'évoluant pas dans un contexte qui lui est favorable, le vocabulaire de certains locuteurs natifs se trouve complètement appauvri car réduit à un usage domestique et, par là même, à la seule dénomination de leur environnement immédiat. Sur le plan linguistique, il y a un véritable travail de réhabilitation de la langue qu'il faut mener en réactualisant les anciens corpus et en recueillant et consignait les témoignages des érudits de la langue qui sont encore de ce monde. Le lexique ainsi réuni sera ensuite mis en circulation et diffusé à grande échelle afin que les locuteurs se l'approprient. Une politique de l'emprunt s'attellera, sur le plan sociolinguistique, cette fois-ci, à sensibiliser la collectivité à l'unité et à la diversité de la langue. Les locuteurs berbérophones doivent prendre conscience que le berbère est parlé au-delà de leur village ou de la confédération à laquelle se rattache leur tribu et que les

limites de la langue amazighe dépassent les frontières politiques du Maroc. Le locuteur comprendra alors que dans la perspective de la standardisation de la langue, des concessions et des compromis s'imposent : on devra consentir l'effort de se défaire parfois de certaines particularités du terroir ou encore d'adopter des unités appartenant à d'autres variétés pour combler des lacunes lexicales et c'est à ce prix seulement que pourrait se faire la standardisation de la langue, ou du moins la réduction de la grande divergence caractérisant ses différentes variétés.

3.1.3. Pour une approche méthodique des noms de nombre

3.1.3.1. *La méthode d'Aspinion (1953 : 252- 261) : les noms de nombres*

La vingt-neuvième leçon de *Apprenons le berbère* d'Aspinion est consacrée aux noms de nombres. L'approche adoptée par l'auteur est très scolaire, classique mais combien claire et didactique. Cette leçon représente pour nous un modèle dont peuvent, sinon devraient, s'inspirer les concepteurs de manuels scolaires. Un autre avantage de ce travail, et non des moindres, c'est qu'il s'agit de données recueillies auprès d'usagers de la langue, en l'occurrence le tachelhite, la seule variété, au Maroc, à avoir conservé le système de numération intégral. En plus, Aspinion opte pour les formes les plus généralisées et les plus fréquentes aux dépens des formes particulières et rares (prémices de standardisation ?). En diffusant ce système par le biais de l'école, on s'assurerait déjà l'adhésion d'une frange de la population, en l'occurrence les locuteurs du tachelhite. Si pour certains apprenants, l'apprentissage du SNB représentera une nouveauté, pour d'autres il les réconfortera dans leurs acquisitions.

La leçon d'Aspinion expose les noms de nombre cardinaux et les noms de nombre ordinaux, les règles d'emplois ainsi que les particularités et le tout est agrémenté de plusieurs illustrations.

A. Les noms de nombre cardinaux :

De 1 à 10

Les nombres sont exposés en deux colonnes selon le genre, étant donné que les noms de nombre en berbère (comparés au français) ont la particularité d'avoir une forme au masculin si le déterminé est au masculin et une forme au féminin si le déterminé est au masculin (cf. le tableau récapitulatif ici même). Dans les règles d'emploi, sont précisées la morphologie et la syntaxe des nombres : « Ces nombres se placent "avant" le

nom et "s'accordent" en genre avec lui. Le nom qui suit est à la forme d'annexion sans la préposition *n* et à partir de 2 "jusqu'à 10 inclusivement", se met au "pluriel" » (1953 : 252).

Exemples : *mraw iserdan* "10 mulets" / *mrawt tserdan* "10 mules "

De 11 à 20

Pour compter de 11 à 20, l'auteur précise les points suivants :

- on commence par le chiffre des unités puis celui des dizaines (1 et 10, etc.) ;
- on distingue toujours le masculin du féminin ;
- pour la forme du féminin, on emploie le chiffre des unités au masculin et le chiffre de la dizaine au féminin. L'auteur précise, toutefois, que dans certains parlers, le chiffre des unités et celui de la dizaine peuvent être tous les deux au féminin ou alors c'est le chiffre des unités qui est au féminin et le chiffre de la dizaine au masculin mais qu'il opte pour ce qui est le plus courant.

Exemples : *sin d mraw* / *sin d mrawt* (12) ; *sa d mraw* / *sa d mrawt* (17)

- Au-dessus de 10, le nom déterminé se met au singulier et à la forme d'annexion avec ou sans la préposition *n*.

Exemples : *semmus irgazen* "5 hommes " / *ttam d mrawt n tmyart* "18 femmes"

A partir de 20

Dans les nombres composés à partir de 20, on emploie le chiffre de la dizaine avant le chiffre de l'unité, les deux s'accordent en genre avec le nom qu'ils déterminent.

ešrin d yan / *ešrint d yat* (21) jusqu'à *ešrin d tza* / *ešrint d tizat* (29)

Les dizaines comprises entre 20 et 100 sont construites sur la base de 20 :

- 30 : *ešrin d mraw* / *ešrint d mrawt* ;
- 40 : *sin id ešrin* / *sin id ešrint* ;
- 50 : *sin id ešrin d mraw* / *sin id ešrint d mrawt* ;
- 51 : *sin n id ešrin d yan d mraw* / *sin id ešrint d yan d mrawt*, etc.
- 60 : *kraḍ id ešrin* / *kraḍ id ešrint* ;
- 70 : *kraḍ id ešrin d mraw* / *kraḍ id ešrint d mrawt* ;
- 80 : *kkuz id ešrin* / *kkuz id ešrint* ;
- 90 : *kkuz id ešrin d mraw* / *kkuz id ešrint d mraw* ;

Les nombres 100 et 1000

Aspinion ne donne que les équivalents empruntés à l'arabe respectivement *mya* et *alf*. Il note toutefois que cent peut aussi être rendu par un composé à partir de vingt : *semmus id ɛsrin*. Ces nombres *mya* et *alf* ne s'accordent pas en genre avec le nom qu'ils déterminent, ils restent invariables.

L'auteur donne des règles d'utilisation du SNB : « retenons que de 1 à 10 inclus, le nom qui suit se met au pluriel et qu'à partir de 11, le nom qui suit se met au singulier. Le nom qui suit le chiffre se met toujours à l'état construit » (1953 : 255).

B. Les noms de nombre ordinaux

Le premier se dit *amzwaru* et fait son pluriel en *imzwura*, son féminin en *tamzwarut* (pl. *timzwura*). Ces lexèmes sont dérivés du verbe *zwur* "précéder, être le premier". Le dernier est rendu par *amggaru* (pl. *imggura* ; fém. *tamggarut* ; pl. *timggura*). Pour les autres ordinaux, on se sert de l'adjectif *wiss* pour le masculin et *tiss* pour le féminin suivi du nom de nombre qui s'accorde en genre.

	Masculin	Féminin
second	<i>wiss sin</i>	<i>tiss snat</i>
troisième	<i>wiss kraḍ</i>	<i>tiss kraḍt</i>
quatrième	<i>wiss kkuz</i>	<i>tiss kkuzt</i>
cinquième	<i>wiss smmus</i>	<i>tiss smmust</i>
sixième	<i>wiss sḍis</i>	<i>tiss sḍist</i>
septième	<i>wiss sa</i>	<i>tiss sat</i>
huitième	<i>wiss tam</i>	<i>tiss tamt</i>
neuvième	<i>wiss tza</i>	<i>tiss tzat</i>
dixième	<i>wiss mraw</i>	<i>tiss mrawt</i>

C. Les multiples et les fractions

Pour rendre la notion de multiplicité (deux fois, trois fois, etc.), on utilise en berbère le nombre cardinal X suivi de *twal* (pluriel de *tawala*) ou *tikkal* (pluriel de *tikkelt*). On dira alors :

zrix t snat twal (n tikkal) "je l'ai vu deux fois"

ddix yurs kraḍt twal (n tikkal) "je suis parti chez lui trois fois"

Cette même construction (numéral+*twal*) employée dans une autre structure syntaxique peut signifier la fraction (une partie d'un tout). Dans la phrase : *bḍan akal nnsn, ku yan yumz tiss kraḍ twal* "ils ont partagé leur terre, chacun a pris le tiers". Pour la moitié, on utilise le terme *azgn* (pl. *izgnan*). Chafik (2003 : 170) donne ces mêmes formes avec cependant un problème d'accord au niveau du genre : *wiss kraḍ twal* (le tiers), *wiss kkuḍ twal* (le quart)...*tiss timiḍi twal* (le centième). Les formes correctes de point de vue morphosyntaxique sont : *tiss kraḍ twal*, *tiss kkuḍ twal*. Mais pour dénommer les fractions, on emprunte également les termes arabes : *nnṣṣ* (la moitié), *ttulut* (le tiers), *ṛṛubue* (le quart), *lxumus* (le cinquième), etc. A partir de ces deux derniers termes, on dérive respectivement les noms d'agent *arbbae* et *axmmas*²⁹¹ ainsi que les noms d'action *tarbbae*, *taxmmas*.

3.1.3.2. Le système de numération donné par Chafik

Si la méthode d'Aspinion consiste à recueillir le corpus de la bouche de ses informateurs et de présenter le SNB tel qu'il est réellement utilisé par les locuteurs ; l'approche de Chafik, elle, s'inscrit résolument dans une démarche d'aménagement linguistique. Quand on examine la 34^{ème} leçon de *quarante-quatre leçons en langue amazighe* (2003 : 165-171), réservée aux noms de nombres et aux fractions, on note plusieurs écarts par rapport à l'usage. Ceci est dû au fait que l'auteur prend compte de plusieurs variétés de la langue amazighe et ne décrit pas un seul système. En plus, sa référence quasi-systématique au touareg qui a des caractéristiques spécifiques qui le distinguent du berbère nord, fait que ses propositions s'éloignent parfois de ce qui est communément pratiqué par les usagers. Nous voudrions passer en revue quelques points de discordance entre ses propositions et la norme en usage dans le tachelhite.

a- Nous avons vu que le système numéral tel qu'il est établi par Chafik est fondé sur une base décimale et non vicésimale telle qu'elle est en usage en tachelhite. A ce niveau, l'auteur a opté pour la pratique touarègue.

²⁹¹ *arbbae* et *axmmas* sont des ouvriers agricoles travaillant sous contrat chez un propriétaire agricole à qui ils offrent leurs services en contrepartie du quart de la récolte de l'année pour *arbbae* et du cinquième pour *axmmas*.

- b- Pour les nombres composés entre 10 et 20 et concernant leur syntaxe, deux possibilités sont données : le chiffre des unités précède celui des dizaines ou l'inverse. On dira par exemple *tam d mraw iysan* ou *mraw d tam iysan* "dix-huit chevaux" (p. 167).
- c- Cette option a une conséquence directe sur l'accord en nombre du nom déterminé quand le chiffre des unités est 1. Si nous avons la possibilité de dire, pour onze, *yan d mraw* ou *mraw d yan* indifféremment, ceci ne va pas sans répercussion sur le nom déterminé. Dans le premier cas, le nom est au pluriel : *yan d mraw n iysan* ; dans le deuxième, il est au singulier : *mraw d yan wayyis*. Les données du tachelhite montrent que le chiffre des unités précède celui de la dizaine et que le nom déterminé se met au singulier.
- d- Pour les nombres de 12 à 19, le nom déterminé est donné systématiquement au pluriel, alors qu'en tachelhite, il se met au singulier (*tam d mraw n wayyis*).
- e- Pour cette même tranche de nombres, le chiffre des unités et celui des dizaines s'accordent tous les deux en genre avec le nom déterminé (*kkuzt d mrawt n tmyart* "quatorze femmes"). Pour certains parlars du tachelhite, seul le chiffre de la dizaine est accordé. L'accord en genre du chiffre des unités est ressenti comme étant redondant. On dira ainsi *kkuz d mrawt n tmyart*.
- f- Les termes des dizaines sont des néologismes forgés par la composition (*simraw* est composé de *sin* + *mraw* (p. 166). En tachelhite, ce qui est attesté c'est l'emprunt *esrin* ou *sin id mraw*.
- g- *ifd* est donné pour "cent mille", alors qu'en tachelhite et comme en témoignent les textes anciens (cf. *supra*), il correspond à mille.

3.1.3.3. Les propositions de l'IRCAM

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous nous intéressons ici à la façon la plus adéquate que devrait revêtir une approche didactique des noms de nombre en amazighe. Depuis l'introduction de l'enseignement de l'amazighe dans le cursus scolaire marocain, l'élaboration des manuels de l'élève et du maître a été confiée à l'IRCAM (et plus précisément au Centre de la Recherche Didactique et des Programmes Pédagogiques : CRPPP). Dans le manuel de la première année, les noms de nombre de 1 à 10 ont été présentés sous forme de comptines pour faciliter leur assimilation. Ces nombres ne présentent pas de problèmes particuliers. Le manuel de la deuxième année n'aborde pas

la numération, le guide du maître accompagnant le manuel de la troisième année du primaire présente les nombres sous forme d'une liste avec leurs équivalents en arabe et en français (*tifawin a tamziyt* 3, 2005 : 75). Cette liste appelle les remarques suivantes :

a- les nombres de 1 à 10 sont donnés avec les deux formes (féminin et masculin) et sont conformes à ce qui est attesté dans l'usage ;

b- les deux chiffres du nom composé s'accordent en genre (*yan d mraw* (11) quand le nom déterminé est au masculin et *yat d mrawt* quand il est au féminin. Il faut noter que dans beaucoup de parlers du tachelhite, seul le chiffre des dizaines s'accorde en genre ; on dira *yan d mrawt n tmyart* et non *yat d mrawt n tmyart* "onze femmes" ;

c- vingt est rendu par *simraw*, c'est la composition de *sin* et *mraw* avec l'élision de la nasale de *sin* ;

d- la base du calcul proposé est décimale, ce qui rompt avec l'usage en tachelhite où la base est vicésimale. Trente est dit *kramraw* "trois dizaines". Cette unité est obtenue par le même procédé de formation vu en c-, c'est-à-dire par la réunion de *kraḍ* et *mraw* et l'effacement de la consonne finale de *kraḍ* qui est ici une coronale non nasale. Les dizaines comprises entre trente et vingt sont forgées par le seul procédé de composition sans l'apocope d'aucune consonne. On a ainsi les unités suivantes :

<i>kkuzmraw</i>	<i>kkuz + mraw</i>	"quarante"
<i>smmusmraw</i>	<i>smmus + mraw</i>	"cinquante"
<i>sḍismraw</i>	<i>sḍis + mraw</i>	"soixante"
<i>samraw</i>	<i>sa + mraw</i>	"soixante-dix"
<i>tammraw</i>	<i>tam + mraw</i>	"quatre-vingts"
<i>tzamraw</i>	<i>tza + mraw</i>	" quatre-vingt-dix"

On observe une certaine systématique dans le traitement de ces six composés, contrairement à celui réservé à *simraw* et *kramraw*. En effet, il n'y a pas de contrainte phonétique (nature des phonèmes) ou phonotactique (nombre et nature des syllabes) qui légitimerait l'effacement de la consonne *-n* de *sin* dans *simraw* et pas le *-m* de *tam* dans *tammraw* par exemple ; de même si le *-ḍ* de *kraḍ* chute dans *kramraw*, on se serait attendu à ce que le *-s* de *sḍis* dans *sḍismraw* ainsi que le *-s* de *smmus* dans *smmusmraw* subissent le même sort.

Ces composés ne sont pas attestés dans l'usage effectif de locuteurs, les concepteurs des manuels scolaires ont forgé ces nouvelles propositions à partir des nombres simples existants en s'inspirant largement de la numération proposé par Chafik, sans qu'il y est nécessité de cette création car si on écoutait la langue dans son contexte social, comme elle est utilisée par les locuteurs, on se rendrait compte que ceux-ci ont leur propre système de numération, transmis de génération en génération et régi par des règles d'emploi claires et c'est ce système là qui devrait être enseigné car déjà implanté dans l'usage pour les parlers qui ont conservé le système de numération intégral.

Si l'école doit implanter une norme, celle-ci doit être une norme sociolinguistique (Ch. Loubier, 2003 : 37) en ce sens que l'usage prescrit doit se rapprocher de l'usage social effectif. Pour l'enseignement du système de numération amazighe et étant donné qu'en tachelhite, celui-ci est maintenu, c'est ce système là qui doit être enseigné avec ses contraintes et ses règles bien établies. L'implantation de ce système dans le sud et sa diffusion barre la route à toute tentative de création qui serait ici gratuite car on ne devrait forger de nouvelles unités que quand la nécessité s'en fait ressentir, ce qui n'est pas le cas ici. En revanche, ce à quoi les aménageurs devraient s'atteler c'est de réactualiser des unités lexicales appartenant à l'amazighe et ayant disparu de l'usage comme c'est le cas des termes *agnar*, *timiḍi*, *ifḍ*, etc. afin que les locuteurs se les réapproprient. Pour un locuteur du tachelhite, par exemple, il est plus facile d'apprendre une unité lexicale nouvelle que d'avoir à modifier la morphologie ou la syntaxe du système de numération qu'il utilise. C'est un truisme que de redire que la charpente morphosyntaxique de la langue a plus de stabilité que son lexique.

4. LA NORMALISATION DES AFFIXES DANS LA NÉOLOGIE AMAZIGHE : UNE NÉCESSITÉ MÉTHODOLOGIQUE

Le paradigme des affixes utilisés dans la création lexicale en amazighe souffre de plusieurs carences dont la non systématisme et l'irrégularité de l'emploi et parfois même du sens donné à ces affixes. La désinvolture dont font preuve certains néologues à cet égard confine à l'incohérence. Dans son analyse du *lexique de mathématiques*, Achab (1996 :190-194) présente le paradigme des suffixes et préfixes utilisés par les confectionneurs du vocabulaire de mathématiques en berbère et soulignait qu'une

attention particulière doit être accordée à ce procédé de formation de la langue spécialisée. L'emploi des affixes n'est pas l'apanage de la seule langue de spécialité, il concerne également la langue générale comme nous l'avons montré à propos de l'analyse du corpus de Abou Elazm et Azaykou. Pour illustrer l'irrégularité qui caractérise l'utilisation du paradigme des affixes, nous prenons l'exemple de deux préfixes non autonomes ayant vu le jour dans *Tajerrumt* et qui du fait de leur longévité devraient avoir été stabilisés dans l'usage. Il s'agit des préfixes *ar-* et *sn-*.

4.1. L'usage des affixes dans les travaux de néologie amazighe

4.1.1. L'emploi du préfixe *ar-* à valeur privative ou négative

Le préfixe *ar-* a valeur privative a déjà été utilisé dans *Tajerrumt* de Mammeri (1976 : 9) pour la construction de termes de grammaire tels que *arusrid* "indirect", *armskil* "invariable", *arbadu* "indéfini". *Amawal* reprend ces mêmes termes et en donne d'autres créés par le même procédé *armzzul* "illogique", *arazal*²⁹² "chapeau". On relève également dans *Amawal* l'occurrence *warism* pour "anonyme", il s'agit d'un composé attesté et qui signifie dans la langue commune "l'innommable, le dépourvu de nom". On se trouve donc devant deux formes *ar-* et *war-* qui ne sont pas visiblement deux variantes contextuelles puisqu'elles apparaissent dans le même environnement phonétique et l'*Amawal* étant une simple liste bilingue, il ne fournit au lecteur aucune indication pouvant l'aider à savoir dans quel cas utiliser l'une ou l'autre des formes ou si elles sont des variantes libres.

Un autre problème posé par les composés avec le suffixe *ar-* réside dans la difficulté d'identifier la suite segmentale *ar* comme un suffixe ou comme faisant partie du radical. Des unités lexicales proposées par *Amawal* telles que *arnggay* "délinquant" et *armmay* "terroriste" sont susceptibles d'être analysées comme des composés de *ar+nggay* et *ar+mmay* respectivement si l'on ne connaît pas leurs sens. Dans la liste des néologismes proposés par Mammeri (1976 : 9-11), la présence de *usrid* à côté de *arusrid* rend aisée l'analyse de ce dernier comme composé du préfixe à valeur négative ou privative *ar-* et de *usrid*. Mais dans la majorité des listes néologiques, le mot souche, comme l'appellent

²⁹² Voir le chapitre concernant le *Petit dictionnaire* de Abou Elazm et Azaykou pour l'analyse de cet exemple.

les terminologues, ou le terme de base est soit tout simplement absent, soit construit sur une racine différente. Nous empruntons quelques exemples au *vocabulaire de l'éducation* de Belaïd (1993) pour illustrer cette difficulté d'identification des composés.

<i>arnbad</i>	"anarchiste"
<i>argmmay</i>	"illettré"
<i>armzzul</i> ²⁹³	"illogique"
<i>arggag</i>	"immobile"
<i>aryugan</i>	"impair"
<i>araman</i>	"imperméable"
<i>arfray</i>	"inconscient"
<i>arkukid</i>	"instable"
<i>armyzan</i>	"irrationnel"
<i>arlugan</i>	"irrégulier"

arnbad est forgé à partir de *ar* + le verbe *nbd* "gouverner, avoir le pouvoir sur", le schème correspond à celui d'un nom d'agent du type *angmar* "chasseur". *argmmay* est composé du privatif *ar-* et de *agmmay*²⁹⁴ qui est donné avec le sens de "alphabet". En tachelhite, le verbe *g"mi* signifie "épeler", en revanche, l'alphabet est dit *id lif*, littéralement les *alif*.

aryugan est construit sur le préfixe *ar* à valeur négative ou privative + *tayuga*²⁹⁵ "la paire". L'ajout du *-n* final fait de ce composé un adjectif en *-an* sur le modèle *agldan* "royal".

Si l'on analyse *ar-* comme un préfixe de privation ou de négation, le sens rendu par *araman* est "le dépourvu d'eau, celui qui est aride, sec, déshydraté, etc" ; or, l'objet que l'on veut désigner est "l'imperméable", vêtement dont le rôle est de protéger celui qui le porte de la pluie ; donc cette dénomination est impropre. Comme nous l'avons dit à propos du corpus de Abou Elazm et Azaykou, *ar-*, dans cet exemple précis, doit être

²⁹³ Dans *tamawalt usgmi* de Belaïd, le mot est orthographié sans emphatique *armzzul* (p. 65), nous mettons cela sur le compte de problèmes typographiques et restituons l'emphase du *z* pour deux raisons : (i) l'ouvrage donne à la page 74 les occurrences *tamzla* "logique (substantif)" et *amzzul* "logique (adjectif)" avec un *z* (emphatique), (ii) la racine sur laquelle sont construites ces occurrences est le verbe *zli* "séparer, isoler" et par extension sémantique "avoir une certaine capacité de discernement et donc de logique".

²⁹⁴ *Amawal* donne également *agmmay* pour "alphabet".

²⁹⁵ Le sens premier de *tayuga* est une paire de bêtes attachées pour le labour.

interprété comme une abréviation du verbe *ari* "protéger, préserver", dans cette optique, le composé *araman* est alors tout à fait adéquat pour dénommer l'imperméable (l'objet qui protège de l'eau de pluie).

arlugan et *armyzan* sont formés sur des mots empruntés à *Amawal*, respectivement *alugan* "régulier" et *amyzan* "rationnel" auxquels a été préfixé *ar-*. *armyzan* est dérivé du verbe *iyzin* "avoir raison" (tachelhite).

Quant à *arggag* que Achab (1996 : 208) interprète comme étant formé du privatif *ar* + *aggug* "s'éloigner", la composition ne rend pas de façon appropriée le sens de "immobile" dans la mesure où ce qui n'est pas loin n'est pas forcément immobile. L'adjectif "mobile" donné dans *Tamawalt usgmi* est construit à partir d'une autre racine *aziraz*. Une confusion supplémentaire vient s'ajouter à celle-ci : *aggag*²⁹⁶ est donné dans *Amawal* comme désignant "le lettré", donc en toute logique *arggag* devrait rendre "l'illettré" si l'on considère *ar-* comme préfixe à valeur privative ou négative comme dans les deux exemples précédents, or le néologisme proposé par Belaïd pour cette notion est *argmmay*.

On peut appréhender le sens du néologisme *armzzul* "illogique" en le rapprochant des autres dérivés de la racine *zli* "séparer, isoler" donnés dans *le vocabulaire de l'éducation*. *tamzla*²⁹⁷ que l'*Amawal* donne avec le sens de "logique, différence" est repris avec le sens "logique (substantif)" et *amzzul* rend l'adjectif "logique". Le verbe *zli* est pris dans le sens "d'avoir la capacité de séparer, d'isoler", c'est-à-dire "la capacité de discerner, de percevoir et d'analyser". D'un sens concret de "isoler physiquement", on passe, par extension sémantique, à un sens plus abstrait de "discernement par l'esprit et donc de logique". Ce transfert sémantique est réussi, ce qui l'est moins, par contre, c'est la morphologie des néologismes proposés. Le nom d'action que l'on peut dériver du verbe *zli* est *azlay* qui peut très bien être utilisé pour le substantif "logique" ; ou si l'on veut distinguer morphologiquement *azlay* dans le sens propre et *azlay* avec le sens abstrait, on peut très bien opter pour le genre féminin qu'on affectera au néologisme. On aura ainsi *tazlayt* pour "la logique" et *azlay* pour l'action de "séparer, isoler". Cette proposition a au

²⁹⁶ On retrouve dans le Sud, le marabout Sidi waggag.

²⁹⁷ En tachelhite, *tamzla* signifie "flamme". Cette unité attestée dans la langue usuelle et le néologisme proposé vont fonctionner comme des homophones.

moins trois avantages : (i) la forme *tazlayt* laisse transparaître la racine à partir de laquelle elle est forgée, (ii) cette forme respecte les règles de dérivation de la langue ; en effet dans *tamzla* "logique" rien ne justifie la présence du formant *m*, (iii) on évite l'homophonie avec l'unité lexicale *tamzla* "flamme" qui est disponible dans la langue. Pour l'adjectif, on peut choisir un schème agentif *amzlay* qui signifierait "celui qui est logique". Le nom d'agent donné *amzzul* est une forme qui ne peut pas correspondre à un type de verbe comme *zli*. Si l'on procède par analogie en prenant un verbe du même type *zdi* "lier, joindre" par exemple, cela reviendra à dériver un nom d'agent *amzzud**, forme erronée au lieu de *amzday*. En amazighe, il y a des patrons de dérivation morphologiques selon les types de verbes (monolitères, bilitères, trilitères, etc. ; présence ou absence de voyelle dans le radical ; présence ou absence de consonne géminée dans la racine) que se doit de respecter tout néologue sous peine de forger des unités lexicales étrangères aux règles morphogénétiques de la langue. L. Guilbert (1975 : 31) écrit à ce propos que « la néologie lexicale se définit par la possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu des règles de production incluses dans le système lexical ²⁹⁸ ».

Nous relevons dans ce même corpus les composés *arfray* "inconscient" et *tarfrit* "inconscience" construits respectivement avec *ar* + une racine *FRY*²⁹⁹. On s'attend donc, en toute logique, à ce que le corpus offre les mots souche *afray* pour "conscient" et *tafrit* (ou *tafrayt*) pour "conscience" ; mais les unités lexicales correspondantes sont *anuggi* et *amafrak* pour "conscient" et *anugga* et *afrak*³⁰⁰ pour "conscience". La composition par préfixation suppose que le mot souche est actualisé dans la langue et l'intérêt de ce procédé de formation lexicale est de générer de nouvelles formes à moindre coût. La profusion des racines à partir desquelles sont dérivées les nouvelles formes va à l'encontre du principe de l'économie et rendra, par là même, ardu le processus d'enseignement/apprentissage de la langue. L'apprenant devra, en effet, intérioriser plusieurs signifiants différents et nouveaux pour la dénomination d'une même notion, en l'occurrence ici "la conscience/inconscience".

²⁹⁸ C'est nous qui soulignons.

²⁹⁹ En touareg, *afri* et *tufrayt* rendent le sens de "sensation" (Foucauld, 1951 : 345), Chafik (1990 : t. I) signale la lexie *tufrayt* / pl. *tufrayin* avec le sens de "sens (l'ouïe par exemple) = حاسة (*hassa*)" et de "sensation ou sensibilité = حس (*hiss*)" sous la racine *HS*. *Amawal* donne *afra* avec le sens de "sentiment".

³⁰⁰ Le verbe *frk* existe en tachelhite avec le sens de "sentir, deviner, s'apercevoir de" et *afrak* signifie "divination, découverte".

Le même problème se pose pour les exemples *arkukid*³⁰¹ "instable", *tarkukidt* "instabilité" auxquels correspondent respectivement *imdki*, *amadkat* "stable" et *addki*, *tamadkat* "stabilité". La racine *DKT* est empruntée au touareg et le verbe *deket* signifie "être tranquille (être calme, exempt de trouble, d'agitation)" (Foucauld, 1951 [t. I] : 187), le nom d'action verbal qui correspond à ce verbe est *adki* (avec un *d* non géminé) / pl. *idkitn*. Les dérivés en *m* donnés (*imdki*, *amadkat*, *tamadkat*) sont des créations de l'auteur de *tamawalt usgmi* à partir d'une base verbale touarègue, aucun dérivé en *m* n'est signalé Par Foucauld.

4.1.2. La composition avec *sn*

La racine *SN* "connaître, savoir" a été utilisée par Mammeri (1976) comme préfixe *sn-* qui rend la notion de "science de". Ainsi a été forgé le terme *tasnilst* qui désigne "la linguistique" composé du préfixe *asn-* et du substantif *ils* pris dans le sens de "langue". *tansnilst* est donc la science qui étudie la langue. C'est le seul composé donné avec préfixe (Achab, 1996 : 110). Depuis, la racine *SN* a été reprise dans les travaux de néologie et utilisée tantôt comme suffixe, tantôt comme préfixe pour rendre l'idée de science, discipline ou une technique précise.

Nous empruntons quelques exemples à Belaïd (1993) pour montrer la non systématisme dans la composition avec *sn*.

Liste 1 : *-sn* utilisé comme suffixe

Néologisme	Composition	Equivalent français
<i>tarraysnt</i>	<i>tarrayt</i> "méthode" (<i>Amawal</i>) + <i>sn</i>	"méthodologie"
<i>tanawsnt</i>	<i>anaw</i> "type, genre" + <i>sn</i>	"typologie"
<i>tudrsnt</i>	<i>tudrt</i> "vie" + <i>sn</i>	"biologie"
<i>talsasnt</i>	<i>talsa</i> "humanité" (<i>Amawal</i>) + <i>sn</i>	"anthropologie"
<i>tasgmisnt</i>	<i>asgmi</i> "éducation" + <i>sn</i>	"pédagogie"
<i>timttisnt</i>	<i>timtti</i> "société" (<i>Amawal</i>) + <i>sn</i>	"sociologie"
<i>tiklisnt</i>	<i>tikli</i> "marche, conduite" (Foucauld) + <i>sn</i>	"psychologie"
<i>taflkisnt</i>	<i>fulki</i> "être beau" + <i>sn</i>	"esthétique"

³⁰¹ Achab (1996 : 208) a orthographié *arkukid* et *tarkukidt* (donnés par Belaïd) respectivement *arurkid* et *tarurkidt* (avec deux *r* et un seul *k*), c'est ce qui l'a amené à analyser *arurkid* en *ar+* *urkid* (stable). Le verbe *rkd* est attesté en kabyle avec le sens de "être posé, assis, tranquille, calme" (Dallet, 1986 : 721).

*tamstalsnt**stl* "peser, évaluer" + *sn*

"docimologie"

Liste 2 : *sn*- utilisé comme préfixe

Néologisme	Composition	Equivalent français
<i>tasnaggurt</i>	<i>sn</i> + <i>aggur</i> (<i>ayyur</i>) "lune"	"astronomie"
<i>tasngama</i>	<i>sn</i> + <i>agama</i> "campagne" (Foucauld, <i>Amawal</i>)	"physique"
<i>tasnidgt</i>	<i>sn</i> + <i>deg</i> ³⁰² "dans"	"topologie"
<i>tasndugmt</i>	<i>sn</i> + <i>tdugamt</i> "signe" (Foucauld)	"sémiologie"
<i>tasnimirt</i>	<i>sn</i> + <i>imir</i> "moment" (Foucauld)	"chronologie"
<i>tasnawalt</i>	<i>sn</i> + <i>awal</i> "parole, langue, langage"	"linguistique" ³⁰³

Nous avons relevé dans le même corpus un exemple où *sn* est infixé : *tawsngimt* "idéologie". Le mot *tawngimt* est attesté en tamazighte avec le sens de "idée, pensée", le tachelhite dispose également du verbe *swingm* "réfléchir", la racine étant *WNGM*. Pour rendre la notion de "idéologie", l'auteur exploite cette racine à laquelle il ajoute la racine *SN* utilisée ici comme infixe dans la mesure où *sn* est insérée entre la première et la deuxième consonne de la racine.

Un autre cas qu'il faut signaler concerne le néologisme *tusnsnt* proposé pour "épistémologie". Pour rendre la notion de "étude (critique) des sciences", l'auteur dérive un composé où la racine *SN* est exploitée doublement : comme racine et comme affixe. Sur le plan de l'analyse, rien ne permet de distinguer l'un de l'autre. *tusnsnt* peut être composé de *tu* + *SN* (racine) + *sn* (suffixe) + *t* auquel cas il se rattacherait à la première liste ci-dessus, comme il peut être analysable en *tu* + *sn* (préfixe) + *SN* (racine) + *t* et ferait ainsi partie du paradigme de la deuxième liste.

Si le linguiste se donne comme tâche de disséquer les différents néologismes proposés pour identifier les éléments qui les constituent et évaluer, par conséquent, leur formation et leur degré d'adéquation avec les potentialités intrinsèques de la langue, l'utilisateur (l'utilisateur de ces néologismes), lui, a besoin d'unités lexicales transparentes du point de vue du sens, puisque les mots construits ont, normalement, l'avantage d'être motivés

³⁰² Traduction de l'élément grec topo- de *topos* "lieu" (Petit Robert 1, 2000).

³⁰³ *Amawal* donne le terme de *tasnilt* pour "linguistique" formé de *t* + *a* + *sn* (connaître) + *ils* (langue) + *t* : *t*—*t* représente le morphème discontinu de féminin, le *a* est le nominalisateur.

et maniables au niveau phonétique lui permettant une communication rigoureuse qu'exige la langue spécialisée.

L'étude de ces deux exemples de composition (avec *ar* et *sn*) que nous avons illustrés à partir d'exemples tirés du *Vocabulaire de l'éducation* montre la confusion, voire une certaine anarchie dans la création lexicale par composition. Analyser un composé revient à établir une relation entre sa forme et son sens, celui-ci étant connu. Dans le cas contraire, on procède par hypothèse. Ceci est d'autant plus vrai pour les néologismes où les mots de base sont souvent empruntés au touareg et donc inconnus des usagers parlant une autre variété de l'amazighe. Dans la néologie amazighe, ce qui est vraiment problématique ce n'est pas tant le sens de la racine que l'on utilise comme affixe (le sens de celui-ci est généralement assez bien circonscrit), mais la systématique et la régularité de son emploi. Nous avons vu que *sn* qui rend la notion de "science, connaissance" et que l'on peut mettre en parallèle avec le suffixe *-logie*³⁰⁴ du français est utilisé en néologie amazighe comme suffixe, préfixe ou même infixé. La normalisation des différents affixes est une urgence pour la néologie amazighe, *a fortiori* que ces affixes sont eux-mêmes de création récente.

Un des principes directeurs d'un travail de terminologie doit être l'utilisation disciplinée des affixes dans la création des mots. Nous donnons ci-après quelques exemples empruntés à l'équipe de terminologie grammaticale CAL/CRB

Néologisme	Composition	Equivalent français
<i>tasnazurt</i>	<i>sn</i> + <i>azur</i> "racine, origine"	"étymologie"
<i>tasnilst</i>	<i>sn</i> + <i>ils</i> "langue, langage"	"linguistique"
<i>tasnmaynut</i>	<i>sn</i> + <i>amaynu</i> "nouveau"	"néologie"
<i>tasngurit</i>	<i>sn</i> + <i>taguri</i> "mot"	"terminologie"
<i>tasnmslit</i>	<i>sn</i> + <i>imsli</i> "le son" (de <i>sl</i> "entendre")	"phonologie"
<i>tasnawalt</i>	<i>sn</i> + <i>awal</i> "mot, parole"	"lexicologie"
<i>tasnmawalt</i>	<i>sn</i> + <i>amawal</i> "lexique"	"lexicographie"

A partir de ce paradigme, nous pouvons d'emblée formuler les observations suivantes :

1. *sn* fonctionne toujours et partout comme un préfixe placé avant la racine ;

³⁰⁴ Du grec *logia* "théorie", de *logos* "discours" (Le petit Robert, 2000).

2. ce préfixe sera toujours orthographié *sn* (et non *usn** ou *isin**) ;
3. son contenu sémantique est précis et non polysémique, il renvoie à la notion "science de..., étude de..., discipline" ;
4. *tussna* "la connaissance, le fait de connaître" étant un nom féminin, tous les termes relatifs à une discipline, à une science et construits avec *sn-* seront affectés du genre féminin et prendre le morphème discontinu *t---t* comme marque du féminin et ce quel que soit le genre du mot de base : *taguri* (fem.), *awal* (m.) ;
4. les différents mots construits sont motivés dans la mesure où l'on peut entrevoir la notion à laquelle ils réfèrent à travers la forme des éléments constitutifs. Nous savons que la motivation est utile, mais non nécessaire pour un signe linguistique ; néanmoins, dans le domaine terminologique elle semble être une condition d'accréditation d'un néologisme. L'expérience montre que plus un composé est transparent sémantiquement, plus grande est la capacité à le retenir et à l'assimiler.

Ces composés sont formés sur le même modèle qui utilise le préfixe *sn-* suivi d'un mot souche attesté dans la langue usuelle ou d'un néologisme considéré comme relativement implanté, ou du moins largement diffusé.

C'est ainsi que *tasnazurt* est construit à partir de l'unité lexicale *azur* "racine, origine" attestée dans la langue, l'étymologie étant la science qui étudie l'origine des mots et leur filiation, en remontant de l'état actuel à des périodes antérieures.

Pour rendre la notion de "linguistique", l'équipe avait la possibilité soit d'entériner une des propositions néologiques existantes, soit d'en créer une nouvelle. L'éventail des néologismes disponibles fournit *tasnilsit* (*Amawal*), *tasnawalt* (Boudris), *tasnilst* (Berkaï). On avait également entrevu l'éventualité de forger un néologisme à partir d'une autre unité lexicale *tutlayt* ou *amslay* "langue" (kabyle). Comme un des principes méthodologiques de l'équipe *Termgram* est de ne créer un néologisme qu'après avoir évalué les propositions existantes afin de ne pas multiplier inutilement les synonymes dans un domaine de spécialité, les différents néologismes rendant la notion de "linguistique" ont fait l'objet d'une analyse critique au cas par cas. C'est ainsi que la proposition de Mammeri, reprise par Berkaï, *tasnilst*³⁰⁵ a été entérinée car jugée la plus adéquate pour des raisons objectives.

³⁰⁵ Notons que Berkaï (2001) ne construit pas le substantif et l'adjectif à partir de la même racine ; il donne, en effet, pour l'adjectif "linguistique" le terme *utlayan* dérivé de *tutlayt* "langue".

- Le mot souche *ils* est pan-berbère contrairement à *amslay*, par exemple, dont l'usage est restreint à la Kabylie ;
- *tasnawalt* n'a pas été retenu pour "linguistique", mais a été proposé pour "lexicologie" ;
- la forme proposée par *Amawal*, *tasnilsit* est morphologiquement incorrecte car rien ne justifie la présence du deuxième *i* qui rappelle le *i-* des adjectifs de relation (*amyrabi*, *ašhrawi*, etc.) ; ceci est sûrement une influence du français où *linguistique* correspond en même temps à la forme du substantif et à celle de l'adjectif (Berkai, 2001).

Berkai donne *asnawal* pour "lexicologie", le composé est construit sur l'unité lexicale *awal* qui est pris ici avec le sens de "mot, unité lexicale", la lexicologie étant l'étude des mots du lexique. Le mot *awal* est polysémique en amazighe, il signifie "mot, parole, discours, langue, langage, adage", pour le présent composé, c'est l'acception "mot" qui est mise à contribution. Pour normaliser la morphologie des termes rendant "une discipline, une science", l'équipe *Termgram* a pris le parti de mettre le composé au féminin, ainsi "lexicologie" est dite *tasnawalt*.

Pour "lexicographie" qui est la technique de confection des dictionnaires, le terme proposé est *tasnmawalt* composé de *sn* + *amawal* "lexique". Le mot *amawal* est passé dans l'usage depuis la parution de *l'Amawal* (1980) avec le sens de "lexique, dictionnaire, glossaire", le terme est en passe de ne plus être considéré comme un néologisme. Il est ainsi consigné dans *le vocabulaire usuel du tachelhit* (Bounfour et Boumalk, 2001 : 21) avec la mention *néologisme*. Le terme *amawal* est soit un composé de *am* "comme" + *awal* avec le sens de "ce qui reflète les mots", soit encore du verbe *ml* "montrer" + *awal* avec troncation du *-l* de *ml* signifiant "ce qui montre les mots de la langue. Abou Elazm et Azaykou (1993) ont choisi comme titre de leur *petit dictionnaire*, *amlawal mzziyn* (avec maintien du *-l* du verbe *ml*). Notons que l'unité lexicale *amawal* existe dans la langue usuelle avec plusieurs significations "course de chevaux, fantasia ; réunion" en tachelhite et "partie inférieure ou supérieure d'un voile de visage" en touareg (Foucauld, 1951 : 1483) et également "homme qui veille sur, homme qui surveille" du verbe *awl*³⁰⁶ "veiller sur, surveiller" (Foucauld, 1951 : 1494). L'unité lexicale attestée

³⁰⁶ Le verbe *awl* signifie en tamazighe "marier, se marier". Il s'agit probablement du même verbe qui a connu une spécialisation du sens en tamazighe : de la notion de "veiller sur quelqu'un ou quelque chose", on est passé à "(se) marier" ; "se marier" étant en fait "s'engager à veiller sur la personne que l'on a choisi d'épouser".

dans la langue et le néologisme vont fonctionner comme des homophones chacun ayant un domaine d'utilisation précis.

tasngurit "terminologie" est forgé à partir de *sn* + *taguri*. Le mot *taguri* est attesté en tachelhite avec le sens de "terme, mot". Cette unité lexicale n'est pas polysémique comme l'est *awal*, elle réfère à un signifié unique, c'est ce qui en fait un équivalent adéquat pour rendre la notion de "terme" qui est lui-même un mot de la langue spécialisée.

tasnmaynut est le terme composé pour rendre la notion de "néologie" prise avec un sens général et schématique de "étude des mots nouveaux d'une langue". *amaynu* "nouveau" est un néologisme d'une grande diffusion, le mot est également signalé par Bounfour et Boumalk (2001 : 21) mais les auteurs n'indiquent pas qu'il s'agit d'un néologisme (comme ils l'ont fait pour *amawal*), est-ce à dire que le mot est implanté dans la langue ? Dans *Amawal*, le mot est orthographié avec un *-t* final : *amaynut*. En touareg, c'est le verbe *inay* qui signifie "être nouveau", la "nouveauté" est dite *tinayt* (Foucauld, 1951 : 701-702). Mais la forme *amaynu*³⁰⁷ est un dérivé en *m* nouvellement créé, formé sur la racine *NY*, il n'existe pas en touareg comme dérivé de la racine *NY*. Berkai (2001) propose le composé *asnulfawal* pour "néologie" de *snulfu* "créer, inventer" et *awal* pris avec l'acception de "mot". Ce néologisme n'a pas été entériné par l'équipe *Termgram* qui a considéré que la néologie n'implique pas impérativement la création d'une unité lexicale, mais elle peut doter un signifiant existant d'un signifié nouveau, d'un autre côté la néologie est un processus de renouvellement lexical, c'est pour cette raison que la notion de "nouveauté" a été jugée plus pertinente et a débouché sur la création de *tasnmaynut* à partir de *amaynu* "nouveau".

Pour rendre "phonologie", l'équipe *Termgram* a forgé le composé *tasnmslit* formé de *sn* + *imsli* "le son", lui-même dérivé de *sl* "entendre". La racine *SL* est pan-berbère et la forme *imsli* est attestée en touareg avec le sens de "son de la voix, voix" (Foucauld, 1951 : 1821). La phonologie étant l'étude fonctionnelle des sons d'une langue, donc *tasnmslit* sied à la désignation de cette discipline.

³⁰⁷ En revanche, sous la racine *MYN*, l'auteur donne le mot *amaynu* avec un sens précis "ànon (depuis le moment auquel il cesse de téter jusqu'à celui où il atteint environ un an)" (p. 1179).

4.2. La création de nouveaux affixes dans la néologie amazighe

4.2.1. Les affixes du vocabulaire de mathématiques

*Le lexique de mathématiques*³⁰⁸ (dorénavant *Lexmat*) compte parmi les productions néologiques en amazighe consacrées à un domaine de spécialité, à savoir les mathématiques, il suit de quelques années le vocabulaire de la terminologie grammaticale de M. Mammeri (1976). Une évaluation critique de ce travail a été élaborée par Achab (1996 : 177- 204). L'auteur, mathématicien de formation, membre de l'équipe qui a élaboré ce vocabulaire, était la personne tout indiquée pour en faire une description critique car connaissant de près les difficultés rencontrées dans cette laborieuse entreprise qu'est la confection d'une terminologie en amazighe.

Les auteurs du *lexique de mathématiques* (1984) étaient conscients des problèmes théoriques et pratiques que pose la néologie en amazighe, ils étaient particulièrement sensibles à la question de la composition par préfixation ou affixation. Nous pouvons ainsi lire dans leur introduction (p. IV) : « au moment où la réalisation de lexiques scientifiques commence à connaître un début de concrétisation, il appartient aux spécialistes de la langue tamaziyt de donner à ce travail les bases nécessaires en dégagant avec un maximum de précision les différentes méthodes de création lexicale à utiliser ». Les auteurs ont ainsi repéré le talon d'Achille de la néologie amazighe. Par rapport à certains travaux de néologie antérieurs (*Tajeɣɣumt* de Mammeri et *Amawal*), le lexique de mathématiques a l'avantage d'exposer, quoique de façon succincte, la méthodologie de travail dans une présentation de quatre pages (I-IV) et de fournir au lecteur un tableau récapitulatif des différents affixes qui ont servi à la composition. 37 affixes³⁰⁹, dont certains sont nouvellement créés, d'autres sont empruntés à *Tajeɣɣumt* ou à l'*Amawal*. Nous reproduisons ci-après l'ensemble de ces affixes et indiquons, dans la colonne *Source*, l'origine de l'afixe dans le cas où il n'est pas une création des auteurs du *Lexmat*.

³⁰⁸ Le document publié est sans nom d'auteur, cependant, nous apprenons par Achab (1996 : 177) que l'équipe était constituée de trois personnes : Mouhaned Laihem, Hend Sadi et R. Achab, tous professeurs de mathématiques et que S. Chaker et M. Mammeri intervenaient ponctuellement comme des experts.

³⁰⁹ Ces différents affixes sont présentés par Achab (1996 : 190-194) dans le chapitre consacré au *Lexique des mathématiques*.

Tableau des affixes du Lexique des mathématiques

Affixe	Equivalent	Exemple	Equivalent français	Source
ar-	an- (négation)	aramsasi	anharmonique	
mgl-	anti-	amglsikl	anti-déplacement	Taj, Amw
	contre	amgel-	contre-exemple	
zun-	-oïde	azungur	astroïde	
man-	auto-	tamnalya	automorphisme	Amw
aful-	-nome	agtful	polynôme	
asin-/asn-	bi-, ambi-	tasnbttayt	bipartition	
azzi-	circum-	azzisfaylu	circumpolaire	
azdi-	co-	azdisirw	comatrice	
asn-	-logie	tasnimirt	chronologie	Taj, Amw
azin-	demi-	azinagwni	demi-sphère	Taj(azgn), Amw
	semi-	azinagraw	semi-groupe	
	hémi-	azinallus	hémicycle	
agns-	endo-	tagnsalya	endomorphisme	
	épi-,	taflya	épimorphisme	
afl-	hyper-	aflmađal	hypersphère	
agdu-	équi-	agduymir	équiangulaire	
	iso-	tagdulya	isomorphisme	
zr-	-scope	izzizri	gyroscope	
ayđ-	hétéro-	ayđzar	hétérogène	
amd-	holo-	tamdalyant	holomorphe	
akn-	homéo-	aknalyan	homéomorphe	
alu-	homo-	talulya	homomorphisme	
-dg	-tope-, -trope-	tasnidgt	topologie	
adu-	hypo-	adullus	hypocycle	
	sous, sub-	adulmssi	sous-famille	
aful-	méro-	afulyan	méromorphe	
adfr-	méta-	adfrawal	métalangage	
ayn-	mono-	aynzar	monogène	
ayn-	uni-	taynazmrt	unipotence	
agt-	poly-, multi-	agtful	polynôme	
řam-	octo-	ařamdis	octogone	
azun-	para-	azunkussm	řaracemřact	
	pseudo-	azun-azgrir	řseudemodule	
smmus-	penta-	asmmusdis	pentagone	

kt-	-mètre	asktiymr	trigonométrie
-tama	-èdre	agttama	polyèdre
azar-	pré-	azarmizzwr	préordre
akuz-	-quadr	akuziymr	quadrangle
-az	quasi-	ažkusm	quasicompact
afl-	sur	aflgir	surjection
ang-	trans-, ultra-	tangastayt	ultrafiltre
akrd-	tri-	akrdis	triangle

4.2.2. Les affixes proposés par l'auteur du vocabulaire de l'informatique

Comme nous l'avons mis en évidence dans la partie relative à l'analyse du *Lexique de l'informatique*, parmi les 35 affixes présentés par l'auteur comme ayant servi à la formation de nouvelles unités lexicales, la moitié est empruntée au *Lexique des mathématiques*. Sur les 18 affixes supposés être créés par l'auteur, 7 n'étaient pas utilisés comme affixes mais servaient d'éléments constitutifs de composés. Les formants utilisés comme affixes (ce sont tous des préfixes) sont au nombre de 11, nous les récapitulons dans le tableau ci-après.

Tableau des préfixes proposés dans le *Lexique de l'informatique*

Affixes	Equivalent français	Source	Exemples
agm-	alpha-	de <i>agmmay</i> "alphabet" (Amw)	<i>agmumđin</i> "alphanumérique"
aks-	dé-	de <i>kks</i> "enlever"	<i>aksngal</i> "décodeur"
agr-, amy-	inter-	<i>gr</i> de <i>ngr</i> "entre" <i>my</i> "préfixe de réciprocité"	<i>agrudm</i> "interface" <i>tamyigawt</i> "interaction"
amyr-	macro-	<i>im yur</i> "être grand"	<i>amyer-arew</i> "macro-génération" <i>am yernađ</i> "macro-instruction"
amikru-	micro-	du grec <i>micro</i> et <i>amikrun</i> (<i>Lexmat</i>)	<i>takarđa s umikrumnniđ</i> "carte à micro-circuit" <i>tamikrumslayt</i> "micro-langage"
amzi-	mini-	de <i>imziy</i> "être jeune, petit"	<i>amzislkim</i> "mini-ordinateur"

Tableau 1. confé

<i>afa-</i> ou <i>af-</i>	photo-	de <i>afa</i> "éclat de lumière"	<i>afsuds</i> "photocomposition" <i>afyanib</i> "crayon électronique"
<i>als-</i>	re-	de <i>als</i> "recommencer"	<i>alskr</i> "redémarrage" <i>alsaraw</i> "régénérateur"
<i>agag-</i>	télé-	de <i>aggug</i> "être loin"	<i>agagaru</i> "téléécriture" <i>agagsarag</i> "téléconférence"
<i>aglz-</i>	post-	du verbe kabyle <i>glz</i> "dédaigner, mettre de côté"	<i>aglzskkr</i> "post-traitement"

4.2.3. Les affixes créés par A. Berkai (terminologie linguistique)

Le travail de A. Berkai (2001) est le premier travail de néologie mené par un linguiste sur un domaine précis à savoir celui de la terminologie linguistique. L'étude jouit de la crédibilité que lui confère le cadre académique dans lequel elle a été menée³¹⁰, elle est basée sur une méthodologie rigoureuse qui consiste en une évaluation des propositions antérieures et en un effort constant de créativité lexicale dans un domaine jusque là en friche. La nomenclature retenue outrepassa la liste de la terminologie grammaticale donnée par Mammeri pour englober les termes retenus comme entrées des dictionnaires de linguistique. Cette terminologie thématique bilingue (français-amazighe) se distingue par l'indication systématique des sources exploitées et d'une recherche de l'étymologie des racines proposées ainsi que par le critère de la pan-berbérisme de ces racines. Un des atouts majeurs de cette étude est la création de nouveaux affixes dont l'origine est systématiquement explicitée. Les affixes créés antérieurement sont également usités mais de façon méthodique. Ce travail individuel peut servir utilement comme plateforme de discussion et de réflexion pour une commission qui se pencherait sur ce domaine précis. Ce travail est largement exploité par l'équipe *Termgram* CAL-CRB.

Dans le cadre du présent travail, nous nous contentons d'exposer les affixes créés par l'auteur afin de montrer la dynamique en cours dans le renouvellement lexical en amazighe. Cet ensemble de nouveaux affixes vient enrichir le paradigme inauguré par Mammeri (1976), largement enrichi par les auteurs de l'*Amawal* et surtout ceux du

³¹⁰ Il s'agit d'une thèse de doctorat.

Lexique des mathématiques (1984) et complété par les propositions de S. Saad-Buzefran (1996).

Tableau des affixes créés par A. Berkai

Préfixes Equivalent fr.	Exemple	Traduction	Etymologie
adat- pré-	adatny	prépalatal	<i>dat</i> : devant, avant (PB)
	adatrur	prédorsal	<i>arur</i> : dos
	adatummyag	préverbe	<i>amyag</i> : verbe (Mammeri)
	adatulwi	prévélair	<i>ulwi</i> : le palais mou
	adfrarur	postdorsal	<i>dffr</i> : après, derrière (PB)
	adfrulwi	postvélair	
adfr- post-			<i>any</i> : le palais de la bouche
	adfrany	postvélair	
	adfrugl	postdentale	<i>ugl</i> : dent, molaire
ag- tion-, isation-, ification			<i>g</i> : faire, réaliser, produire ; <i>targalt</i> :
	agargal	consonantification	consonne (Mammeri)
	agism	nominalisation	ism
	agamqim	pronominalisation	<i>amqim</i> : pronom (Mammeri)
			<i>imsliš</i> : phonème ³¹¹ de
ak- pan-	agmsliš	phonologisation	<i>imsli</i> "son"
	akakudan	pan-chronique	<i>ak, akk</i> : tout, partout, entièrement

³¹¹ Le morphème *-š* est pris comme un suffixe de diminutif expressif et partant de la définition du phonème en tant que « la plus petite unité distinctive dépourvue de sens que l'on peut délimiter dans la chaîne parlée », Berkai a créé *imsliš* en suffixant le morphème *-š* à *imsli* "son".

		akalmađ	paradigme	almađ : flexion
am-	-oïde, comme, quasi	amsali	prédicatoïde	<i>am</i> : tel, comme
		amfy-iys	extra-nucléaire	<i>am</i> : forme agentive, <i>ffy</i> :
amfy-	extra-			sortir, être en dehors de
		amfy-ils	extra-linguistique	<i>ils</i> : langue
				<i>am-</i> : schème de nom
amg-	-ateur, -isateur, amgarbib	adjectivisateur		d'agent ; <i>g</i> : faire, produire ; <i>arbib</i> : adjectif (Mammeri)
	ificateur			
		amgnimir	actutalisateur	<i>imir</i> : temps
amzl-		amzluzar	hétéronyme	<i>zly</i> : détacher, isoler
	hétéro-	amzlunııq	hétérosyllabe	
		anflusl	métaphonie, inflexion	<i>nfl</i> : être changé, <i>snfl</i> : changer
anfl-	méta-, changement			
		anflaggay	recatégorisation	<i>aggay</i> : catégorie
		anflism	métonymie	<i>ism</i> : nom
				<i>yf</i> : sur, à propos de, par
ayf-		tayfutlayt	métalangue	rapport à
	sur, à propos de, méta-	ayfmslay	métalangage	
ayr-	-pète	ayrammas	centripète	<i>yr</i> : vers, en direction de
asg-	-fuge	asgammas	centrifuge	<i>sg</i> : provenant de

4.3. Caractéristiques de la liste des affixes

Le rapprochement des différents tableaux met en évidence que l'ensemble des affixes dont nous disposons actuellement s'est constitué par couches successives selon les besoins précis de dénomination dictés par chaque discipline étudiée (grammaire, mathématiques, informatique). Certains affixes existent dans la langue usuelle et sont repris tels quels (*tin*, *win*, *bu*) ou subissent quelques modifications phonétiques (*ar* pour *war*), ils ne sont pas tous signalés dans les tableaux. A cet égard, A. Bounfour (2004), à

partir de la liste des formants dégagée par Laoust³¹², signalait qu'un tiers des 641 toponymes étudiés sont formés par préfixation ou suffixation. C'est dire que la composition, en tant que procédé de morphogenèse lexicale assez limité en amazighe, est tout à fait présente dans certains secteurs comme celui de la toponymie.

La majorité des autres formants nés de besoins précis de désignation relatifs à la langue de spécialité ne fonctionnent pas dans la langue usuelle en tant qu'affixes, mais sont forgés à partir de racines attestées dans la langue. Ils peuvent avoir été créés à partir de formes verbales comme c'est le cas de *imziy*, *imyr* qui ont donné respectivement *amzi* "mini-", *amyr*- "macro" chez S. Saad-Buzefran ; de noms de nombre comme *yan* "un" et *tam* "huit" d'où ont été tirés les préfixes *ayn*- "uni-" et *atam* "octo-" forgés par les auteurs du *Lexmat* ou encore à partir de prépositions comme dans le cas des préfixes *ayf*- "méta- (à propos de)", *ayr*- "-pète (comme dans centripète)" et *asg*- "-fuge (comme dans centrifuge)" formés respectivement sur les prépositions *yf* "sur", *yr* "vers" et *sg* "en provenance de" (Berkai, 2001).

Certains autres affixes, en nombre réduit sont empruntés au français comme *amikru*- proposé par Saad-Buzefran (voir le chapitre relatif au lexique de l'informatique).

A l'heure actuelle, et à la suite des différents travaux de néologie, l'amazighe dispose d'un cumul d'affixes. Une quantité non négligeable est en phase de diffusion, mais on n'insistera jamais assez sur l'opportunité de normaliser le sens et la fonction des affixes afin d'éviter des erreurs et des confusions. Des langues à longue tradition écrite comme le français ne sont pas à l'abri d'ambiguïté potentielle en ce qui concerne l'emploi des affixes surtout lorsqu'il s'agit d'éléments empruntés au grec ou au latin. C'est le cas du suffixe *-pathe* qui vient du grec *patein* "souffrir" et qui est employé pour désigner celui qui est atteint de la maladie (*psychopathe*) mais également celui qui soigne la maladie (*homéopathe*). C'est également le cas du suffixe géographique *-éen* qui est employé abusivement comme un suffixe de maladie *sidéen* au lieu de *sidatique* (Dubuc, 2002). Discipliner l'utilisation des affixes pour la néologie en amazighe est une nécessité qui a commencé à se concrétiser avec les travaux de néologie récents menés dans des cadres académiques (Berkai, 2001 et *Termgram*). Nous rejoignons ce qu'écrit Dubuc (2002 : 116) à ce propos : « quoiqu'il en soit, la néologie est une manifestation de la vitalité

³¹² E. Laoust, 1942, *Contribution à une étude de la toponymie du Haut Atlas. Adrar n Deren d'après les cartes de Jean Dresch*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, pp. 13-15.

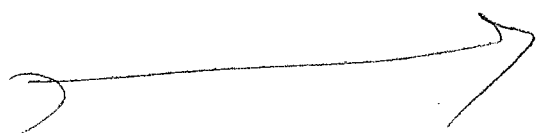
d'une langue tant dans son foisonnement et son anarchie que dans ses efforts de systématisation ».

5. TRAITEMENT DE L'EMPRUNT EN SITUATION D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

5.1. Etat des lieux

Au niveau de la réception, l'emprunt en tant que processus (importation et adoption de formes linguistiques étrangères) ou en tant que résultat (les unités empruntées) suscite diverses réactions chez les locuteurs qui vont de la simple interrogation au rejet total en passant par des stades intermédiaires de doute et de scepticisme. D'aucuns voient en l'emprunt au français ou à l'arabe une menace à la pureté de la langue et un alignement incondtionnel sur ces langues pourvoyeuses, d'où des solutions de rechange qui consistent en une chasse à l'emprunt et son remplacement par des mots natifs disponibles ou par des néologismes. Pour le berbère, nous notons que cette réaction à l'emprunt se manifeste surtout chez une certaine tranche de la communauté mue par des sentiments de "patriotisme linguistique", de revendication identitaire. Ce sont les acteurs sociaux (écrivains, journalistes, militants associatifs, etc.) qui font preuve d'une grande résistance vis-à-vis de l'emprunt. Le reste de la communauté, tenue en dehors de la culture de l'écrit, ne paraît pas être sensible au phénomène et semble même s'en accommoder. Nous n'avons jamais rencontré de manifestation qui désapprouverait l'emprunt chez les locuteurs auprès de qui nous avons recueilli nos corpus ; par contre, ces mêmes personnes remettent en question souvent les néologismes qu'ils ont l'occasion d'entendre à la télévision. C'est dire que l'adoption et l'adaptation des emprunts se fait presque à l'insu du locuteur. Le débat sur l'emprunt en berbère est souvent passionnel, fondé sur le purisme sentimental, faute justement de principes directeurs qui aideraient à avoir une vision claire et serviraient d'aide à la décision en matière d'acceptation ou de rejet d'un emprunt. Les aménageurs de la langue, les concepteurs de manuels scolaires, les confectionneurs de lexiques, les terminologues n'ont pas de cadre théorique qui définirait une politique de l'emprunt. Nous essayons dans ce chapitre de faire un état des lieux de la situation et d'esquisser les premiers jalons pour un aménagement linguistique de l'emprunt.

5.1.1. L'emprunt comme facteur d'enrichissement lexical



De notre point de vue, nous considérons l'emprunt linguistique de façon positive et dynamique. C'est un facteur d'enrichissement lexical aussi bien dans le cas où il est accepté que dans le cas où il rencontre des réticences qui débouchent sur son rejet.

Quand une langue emprunte à une autre des unités lexicales, celles-ci viennent souvent combler des cases vides dans la langue emprunteuse (dans le cas d'emprunt de nécessité), ces mêmes unités deviennent, à leur tour, une source de dérivation et contribuent, de ce fait, à la création d'autres dérivés. Les unités empruntées peuvent parfois venir s'installer à côté d'unités natives, elles fonctionnent alors comme synonymes des unités préexistantes. Dans les deux cas, la possibilité de dérivation et la synonymie sont des facteurs d'enrichissement et d'évolution du lexique. Quand le tamazighte emprunte le verbe *tturna*³¹³ du français "tourner" avec le sens de "changer de religion, de nationalité et d'habitude, renier ses origines", c'est que la notion était nouvelle, cela correspondait aux premières vagues de migration des marocains en France dont certains revenaient complètement changés et ne cadraient plus avec le modèle sociétal, il fallait donc les désigner par un terme, celui-ci n'étant pas disponible dans la langue, on l'a emprunté au français avec l'acception de "changer, retourner sa veste". Du point de vue phonétique, le verbe a été adapté avec une emphatisation et une tension du /t/, au niveau de la morphologie verbale, il a intégré la classe des verbes de type *dɛuxma*, *dɛuhda*, mais il a également donné des dérivés comme le nom d'action (*attturna* en tamazighte, *aɛturni* en kabyle) et le nom d'agent *amtturni* "le renégat". Il faut noter que le locuteur non averti n'a pas du tout conscience que l'unité qu'il utilise est un emprunt tellement celle-ci est bien intégrée. L'introduction de la notion et du terme étant relativement ancienne, le terme est attesté surtout chez des locuteurs assez âgés et souvent non scolarisés. La notion n'est plus pertinente actuellement vu l'internationalisation et les moyens de communication, par conséquent, le terme qui la désigne semble être en perte de vitesse ; mais sa consignation dans les dictionnaires est en mesure de le réactualiser. Dans ce cas précis, nous avons vu que c'est le besoin de dénommer un phénomène nouveau qui était à l'origine de l'emprunt du signifiant étranger, lequel emprunt a été intégré morphologiquement et sémantiquement à la langue. Mais l'emprunt n'est pas toujours motivé par la nécessité de désigner, c'est le

³¹³ Le verbe est signalé dans le Dallet (1982 : 844) ainsi que dans le Taïfi (1991b : 743) avec le même sens.

cas de l'emprunt d'un lexème comme *ššabi*³¹⁴ "enfant, jeune enfant" à l'arabe alors que la langue dispose de plusieurs synonymes pour cette notion tels que *leil*, *arba*, *afrux*, *aḥnžir*, *aqšiš*, etc. L'unité empruntée est intégrée sans modification ni du signifié ni du signifiant et vient s'ajouter comme synonyme ou parasynonyme³¹⁵ à la série des mots préexistants.

Par un autre aspect, le refus de l'emprunt peut être générateur de création linguistique. Quand l'emprunt est jugé envahissant, le désir de lui substituer un terme natif suscite la création d'un signifiant de la langue emprunteuse pour le signifié étranger qu'on veut exclure, c'est ce que Guilbert (1975 : 100) appelle "l'impulsion créatrice à partir des termes étrangers". C'est ce mécanisme qui fait que dans le dictionnaire de Chafik, tous les emprunts à l'arabe ou au français sont remplacés automatiquement par des mots berbères (avec un recours quasi-systématique au touareg) ou par des néologismes. C'est également une tendance très nette chez les confectionneurs de manuels scolaires au Maroc (depuis 2003) où les unités lexicales empruntées à l'arabe ou au français (même quand il s'agit du vocabulaire usuel) sont systématiquement remplacées par des néologismes. Ainsi des unités créées à partir de racines attestées en berbère vont-elles se substituer à des emprunts même quand ceux-ci sont anciennement installés dans la langue, usités dans plusieurs variétés de l'amazighe et se référant à des objets de première nécessité, comme il ressort des exemples suivants.

Emprunts	Néologismes de substitution	Traduction
<i>ššabun</i>	<i>asrrad</i>	savon
<i>lfuṭa</i>	<i>tasamst</i>	serviette
<i>lḥmmam</i>	<i>aradab</i>	bain public
<i>timšḍt</i>	<i>tamsrayt</i>	peigne
<i>ššamppwan</i> , <i>ššabiun n wazzar</i>	<i>i yiṣ n wazzar</i>	shampooing

³¹⁴ Pour certains parlars du tachelhite, l'unité lexicale *ššabi* peut désigner "le jeune étudiant dans l'école coranique".

³¹⁵ Dubois (1973 : 356) définit le parasynonyme comme « un terme qui est presque synonyme d'un autre, c'est-à-dire qui présente une grande partie de traits pertinents en commun ». Gaudin et Guespin (2000) mettent l'accent sur le fait que les parasynonymes se distinguent également par des différences de distribution dans la mesure où parfois ils ne peuvent pas commuter dans les mêmes énoncés.

asrrad a été proposé pour remplacer l'emprunt *ššabun* ; on a dérivé un nom concret à partir du verbe *arid* "être lavé" à l'aide du formant *s* et du schème $ac_1c_2c_2ac_3$ (schème réservé normalement aux trilitères). *tasamst* est dérivé du verbe *ams* signifiant en tamazighte "enduire, oindre" et en tachelhite "frotter" et sur lequel on a formé un nom d'instrument (avec le formant *s*). Le terme *tamsrayt* est forgé sur *ry* et son factitif *sry* qui signifie "dénouer, démêler" et par extension sémantique "peigner (la laine ou les cheveux)", puis on a formé un nom d'agent *amsray* (fém. *tamsrayt*) qui fonctionne comme un déverbatif concret ou nom d'instrument. *aradab* a été puisé dans le *Dictionnaire* de Chafik (1990 : 288) sous l'entrée *HM*. *aradab* est un mot touareg du verbe *erdeb* et dont le sens est "baigner, mettre dans un bain tout le corps de" (Foucauld, 1951 : 1570). Sauf que *aradab* en touareg est le nom d'action verbale ("fait de se laver") et non un nom de lieu. Chafik le mentionne pour "le bain" comme action de se laver (prendre un bain), mais a étendu son sens aussi au lieu où l'on se baigne, c'est-à-dire "le bain (maure)" et c'est avec ce sens que ce mot a été utilisé dans les manuels scolaires. Pour désigner "shampooing"³¹⁶ on utilise soit le terme étranger adapté sous la forme *ššamppwan*, *sšambwan*, *ššamppan* ou encore *ššanbwan*, on peut aussi utiliser une périphrase *ššabun n wazzar* dont le sens est littéralement "le savon des cheveux" mais qui emploie aussi un emprunt jugé indésirable "savon". Alors pour évacuer tous ces mots considérés comme intrus, et donc non désirables, on a proposé une construction syntagmatique *iyiṣ n wazzar*. *tiyišt* est "la saponaire" qui est connue pour son action moussante et qui servait jadis à laver la laine³¹⁷ (Taïfi, 1991b : 209). Ce terme est également signalé chez Dallet (1982 : 602) sous la forme *ayiyaš*, *taiyašt*.

En donnant ces quelques illustrations, nous voulions mettre en relief le fait que l'emprunt (en tant que résultat) qu'il soit accepté ou refusé au nom d'un certain purisme est toujours une force créatrice qui induit une certaine dynamique lexicale. Bien entendu, une évaluation du traitement des emprunts s'impose de par les domaines d'intervention, leur forme et leur degré d'adaptation à la langue emprunteuse. Les substituts proposés

³¹⁶ On peut aussi tout simplement utiliser les noms des marques de shampooing qui fonctionnent comme des xénismes (Dop, Cadum ou autres). Dans un récit d'une locutrice nous avons relevé la phrase suivante *wahwa aya, Ila nssay taxriḍt n dop yas s xmsa n warrayal* "jadis, on achetait un sachet de Dop à cinq réaux". Ici, Dop veut dire tout simplement shampooing. Le terme *shampooing* (proprement "massage") est une adaptation par l'anglais du terme hindi *shampoo* (du verbe *châmpo* "masser") (*Le Petit Robert*, 2000).

³¹⁷ Moyen rustique qui n'est plus employé de nos jours.

pour supplanter les emprunts doivent être analysés au cas par cas afin de séparer le bon grain de l'ivraie.

5.1.2. L'invasion par l'emprunt

« Il importe de noter que l'emprunt n'est pas en soi une cause de l'extinction des langues. Il en est un signe inquiétant lorsqu'il est envahissant et ne laisse intact aucun domaine » (Hagège, 2000 : 104). Donc, ce n'est pas l'emprunt en soi qui est menaçant pour l'essor d'une langue, mais c'est l'ampleur qu'il prend qui peut être préjudiciable au système de la langue et par là même à la pérennité de cette dernière. Dans son article *le lexique berbère entre l'emprunt massif et la néologie sauvage*, Taïfi (1997 : 67) avait dressé un bilan de la situation sociolinguistique du berbère en mettant en relief les limites du phénomène de l'emprunt et de la néologie. Il écrit à propos de l'emprunt à l'arabe que « le recours au vocabulaire arabe n'est plus dicté seulement par le besoin, dû aux changements socioculturels, de nommer de nouvelles notions et de nouveaux objets, mais il devient immotivé. Les emprunts arabes ont dépassé le stade d'un simple enrichissement lexical, ils se sont infiltrés dans des domaines sémantiques traditionnels et dans le vocabulaire commun, concurrençant de plus en plus les mots berbères ». Cet état de fait représente le revers de la médaille du phénomène de l'emprunt. Autant l'emprunt canalisé peut favoriser l'enrichissement lexical de la langue comme nous l'avons signalé plus haut, autant il peut devenir menaçant pour elle quand il est incontrôlé et généralisé. En effet, l'emprunt à l'arabe et dans une moindre mesure au français et à l'espagnol n'épargne aucun domaine, même le champ lexico-sémantique du corps humain censé être assez stable est atteint³¹⁸, aucun genre (la poésie est truffée d'emprunts) et aucune tranche d'âge (si les jeunes sont plus réceptifs aux emprunts, les moins jeunes n'y sont pas indifférents).

5.1.3. Le bilinguisme d'inégalité : une cause de l'emprunt massif

Cette forte pression de l'emprunt est mise en relation avec le bilinguisme (arabe-berbère) qui prend de plus en plus d'ampleur (Taïfi, 1997). Nous entendons par *bilingues*, les locuteurs dont la langue maternelle est le berbère et qui ont dû se mettre à l'arabe. La

³¹⁸ Nous avons noté en tarifite l'emploi de [rqrb] (*lqlb* en arabe) pour *ul* "cœur".

situation inverse est très rare ; quand elle existe, elle est dictée par des raisons socio-économiques, en l'occurrence des arabophones qui apprendraient le berbère pour des besoins pragmatiques. C'est ce que Hagège (2000 : 98) appelle un bilinguisme d'inégalité ou inégalitaire où l'une des deux langues en contact dont la pression s'exerce de façon massive sur l'autre est en position plus forte du fait de son statut social ou de sa grande diffusion. C'est dans ce contexte que l'auteur parle d'un défaut de transmission de la langue. Le bilinguisme d'inégalité entrave la transmission de la langue maternelle d'une génération à une autre en ce sens que les locuteurs les plus âgés de la communauté, qui ne sont pas épargnés, non plus, de l'hégémonie de l'idiome dominant vont transmettre la langue de façon imparfaite à leurs enfants, qui eux, s'ils la transmettent, vont le faire de façon encore moins parfaite. De ces conditions sociolinguistiques, naît un type particulier de locuteurs que Hagège (2000 : 99) appelle les sous-usagers d'une langue définis comme « les locuteurs qui l'utilisent, à des degrés variables selon les situations, sans posséder [...] une compétence native³¹⁹ ». Donc quand la transmission naturelle de la langue est perturbée, qu'elle est justement accentuée par le manque total ou partiel d'éducation dans la langue maternelle, ceci laisse le champ libre au phénomène de l'emprunt qui devient de plus en plus massif et qui peut aboutir à une déstructuration du système de la langue emprunteuse. Hagège (2000 : 107) considère, à juste titre « [l'] état du lexique appauvri par dépouillement de ses ressources propres et assailli d'emprunts comme une phase de la précarisation de la langue ». C'est pertinemment la situation que vit la langue berbère dont le lexique est de plus en plus phagocyté par les emprunts. La pérennité d'une langue ne peut être prise en charge ni garantie par ses seuls locuteurs (encore moins quand ils se transforment en sous-usagers), cela exige un véritable engagement étatique et institutionnel pour sa sauvegarde et sa promotion. Taïfi (1997 : 79) écrivait à ce propos que « tant que [...] la langue berbère n'est pas prise en charge par des institutions qui en assureraient une évolution lexicale normative et conformes aux structures morphologiques, elle continuera à être livrée à elle-même et à ses locuteurs qui, à vouloir la moderniser n'importe comment, finiront peut-être par la faire périr ». Dans cette citation, il y a une invitation claire à la normalisation de la langue. Cette normalisation devient actuellement

³¹⁹ Cette dernière est elle-même définie comme « une connaissance complète et une capacité d'usage spontané, qui font de la langue considérée un instrument de communication propre à toutes les circonstances de la vie quotidienne » (Hagège, 2000 : 94-95).

une urgence pour deux raisons au moins : (i) ces dernières décennies connaissent un certain éveil de l'identité linguistique et culturelle des communautés berbères et un désir de réappropriation de la langue se manifestant par des productions écrites caractérisées par une prolifération de néologismes, il est donc tout à fait opportun de recueillir, évaluer et traiter tout le cumul livresque ; (ii) depuis que l'amazighe est introduit dans le système éducatif marocain (septembre 2003), l'intervention sur la langue en vue de sa standardisation devient une priorité.

5.1.4. L'aménagement linguistique : une affaire d'institution

L'aménagement linguistique en tant qu'intervention délibérée sur la langue en vue de sa sauvegarde, son développement et sa promotion, est pris en charge par des institutions à l'instar de l'Office Québécois de la Langue Française pour le français du Québec (OQLF), ou du Conseil International de la Langue Française (CILF) ou encore de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) pour le français de France. Ces organismes ont pour tâche d'enrichir la langue française et d'assurer son rayonnement. Les questions relatives à l'enrichissement de la langue française en France se font par décret et par lois³²⁰.

Pour le berbère, et jusqu'à la création de l'IRCAM, les tentatives d'enrichissement du lexique étaient des entreprises individuelles, souvent prises en charge par les milieux associatifs. Nous avons également mentionné plus haut les rencontres scientifiques (CRB-Inalco) qui ont choisi pour thème l'aménagement de la langue berbère ainsi que les travaux de recherche qui ont porté sur la terminologie en berbère, notamment le travail de Berkai (2001) sur la terminologie linguistique. Mais dans les pays où le berbère est parlé, il n'y avait aucune structure qui prend en charge les questions du berbère en général et de l'enrichissement de son lexique particulièrement.

Au Maroc, avec l'avènement de l'IRCAM, le berbère se voit doter d'une institution créée auprès du Roi (par le Dahir n° 1-01-299 du 15-10-2001) dont le rôle est la

³²⁰ C'est le cas de la création de la commission générale de terminologie et de néologie placée auprès du premier ministre et des commissions spécialisées de terminologie et de néologie créées dans chaque département ministériel (Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996). L'académie française est membre de droit de chaque commission spécialisée et de la commission générale et joue un rôle primordial dans l'approbation des termes et des définitions, son accord est indispensable pour la publication des listes terminologiques au journal officiel.

promotion de la langue et de la culture berbères³²¹. L'amazighe dispose désormais d'une structure qui s'occupe exclusivement de la question berbère. Parallèlement à l'introduction de l'enseignement de l'amazighe dans le système éducatif, l'une des missions de l'IRCAM est l'aménagement de la langue dans la perspective d'une langue amazighe standard à l'échelle du Maroc. C'est ainsi que le CAL a pour tâche l'aménagement de la langue. Tout ce qui relève du ressort de la langue est dévolu à ce centre avec prioritairement la gestion de la variation sur le plan graphique, phonique, lexical et morphosyntaxique. Mais ce centre n'a pas tardé à se voir attribuer une autre tâche qui émane d'une demande sociale pressante c'est celle de soutien à la population en matière de terminologie. Des demandes à caractère linguistique sont acheminées de façon régulière vers ce centre. Les différentes requêtes peuvent être résumées par les interrogations suivantes : comment nomme-t-on la notion x en amazighe ? Comment peut-on exprimer l'idée x en amazighe ? Les demandes (qui peuvent aller d'une liste de mots à des textes) émanent de locuteurs berbérophones et non berbérophones, d'individus et d'institutions et touchent à tous les domaines (sport, prévention routière, communication, neurolinguistique, etc.). Plus rarement, le CAL reçoit des demandes d'expertise, c'est-à-dire des propositions néologiques qu'on soumet à l'avis des chercheurs. C'est dire qu'il y a un intérêt certain et surtout explicite à la langue d'où est née une véritable dynamique sociale en matière d'enrichissement lexical. Le CAL doit s'adapter à ces nouveaux besoins manifestés par les Marocains en matière de terminologie et doit surtout se donner les moyens humains et matériels pour s'ériger en pôle de référence dans le domaine. La terminologie présuppose une stratégie claire en matière de traitement de l'emprunt et de la néologie.

5.1.5. Aménagement linguistique et terminologie

Le développement technologique et les besoins accrus de communication entre les communautés de langues différentes ont suscité, sur le plan lexical, des besoins nouveaux auxquels il fallait répondre. C'est de là qu'est née la terminologie.

³²¹ Le motif 8 du Dahir stipule ce qui suit : « [...] La création auprès de Notre Majesté Chérifienne d'une institution placée sous notre protection tutélaire, chargée de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer la place de notre culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales lui donnera une nouvelle impulsion en tant que richesse nationale et source de fierté de tous les Marocains ».

Elle se rattache à des disciplines qui l'ont précédée, en particulier la sémantique, la lexicologie et la lexicographie. Le terme terminologie a connu une certaine évolution sémantique : il désigne un ensemble de termes propres à une activité ou à une discipline telle la terminologie de la chimie, de la botanique et autres ; cette acception est très courante actuellement. Ensuite, ce terme a désigné la démarche qui permet de grouper et de structurer un ensemble de termes propres à une technique ou à une discipline ; cela implique une fonction de recherche du vocabulaire en situation ainsi qu'un processus d'identification des notions qui permet non seulement de circonscrire les concepts de base, mais encore de montrer tous les moyens d'expression caractéristiques du domaine étudié.

Ce qui distingue mieux la terminologie des autres disciplines c'est qu'elle doit répondre à des fonctions d'expression et de communication. Il s'agit de répondre aux questions suivantes : comment appelle-t-on l'objet qui... ? Comment désigne-t-on l'opération qui consiste à ... ? En revanche, donner la définition d'un terme relève proprement de la tâche du lexicographe. Dubuc (2002 : 4) définit la terminologie comme « une discipline qui permet de repérer systématiquement, d'analyser et, au besoin, de créer et de normaliser le vocabulaire pour une technique donnée, dans une situation concrète de fonctionnement, de façon à répondre aux besoins d'expression de l'utilisateur ». Cette définition montre bien le lien étroit entre terminologie et aménagement linguistique tel qu'il est défini par Corbeil (1980 : 9).

La terminologie est étrangère à la langue courante, elle concerne le domaine technique (arts, sciences, métiers, sport, etc.) c'est ce que l'on nomme les langues de spécialité. On peut observer dans certains domaines, une carence de vocabulaire en ce sens que certaines notions ne sont pas nommées ; il faut que le terminologue s'emploie à combler ces lacunes. Il doit rester, d'abord, à l'écoute de la langue vivante dans des situations concrètes d'expression. La création d'un néologisme ne se justifie que si l'on est sûr de la carence de l'appellation cherchée dans la langue de référence. Vouée à la communication et à l'expression, la terminologie doit être axée sur les besoins de l'utilisateur. Ce sont ces besoins qui doivent déterminer son champ d'action et ses méthodes de travail. Le critère de l'usage reste la première question à laquelle le terminologue doit répondre dans la démarche terminologique. Toutefois, il n'est pas le critère absolu. En effet, dans une optique d'aménagement linguistique, comme le signale à juste titre Tina

Célestin (2000 : 61) « la description des usages (comme en lexicographie) est insuffisante pour guider et orienter les pratiques linguistiques ».

5.1.5.1. *Terme et notion*

La terminologie doit clarifier la relation qui unit un terme à sa notion. Le terme est défini comme « l'élément constitutif de toute nomenclature terminologique liée à une langue de spécialité. [...] C'est l'appellation d'un objet propre à un domaine donné » (Dubuc, 2002 : 33). La notion est « la réunion des traits caractéristiques de l'objet désigné par le terme. Elle implique donc une référence à la réalité », elle est également une « accumulation de traits significatifs sans hiérarchisation » (Dubuc, 2002 : 35-36), c'est ce qui la différencie de la définition qui, elle, structure et hiérarchise.

Il n'existe aucun lien nécessaire entre un terme et sa notion. Cette relation est fondamentalement conventionnelle et participe de l'arbitraire du signe linguistique. Toutefois, il peut être utile de réduire cette marge d'arbitraire en motivant la relation du terme à sa notion ; on se référera à la vision scalaire du signe linguistique chez Saussure (1974) qui va du « radicalement arbitraire » au « relativement motivé ».

5.1.5.2. *La motivation du terme*

Saussure (1974 : 181-184) distingue dans le principe fondamental de l'arbitraire du signe ce qui relève de "l'arbitraire absolu" et ce qui a trait à "l'arbitraire relatif". Cette approche montre bien que le signe linguistique peut être également motivé. Un terme est dit motivé lorsque que son signifiant laisse transparaître son sens. Dans le domaine de la terminologie, bien des termes non motivés ou dont la motivation s'est estompée fonctionnent comme éléments du discours, la relation entre le terme et sa notion étant entretenue par une convention stable et bien fixée. Pour les langues de spécialité, la motivation d'un terme peut être un atout pour son accréditation par les usagers.

En tamazighte, une unité lexicale de la langue usuelle comme *taryiwin* est motivée parce que à travers sa forme, il est possible d'entrevoir la notion qu'elle recouvre. On peut déceler la racine *ry* "chauffer" et à travers elle, on peut accéder à un premier sens : "celles qui chauffent" en l'occurrence les "jambières"³²² et par extension sémantique "les

³²² Sorte de jambières tissées qui recouvrent la jambe, de la cheville au genou.

chaussettes". Cette motivation est d'autant plus utile quand il s'agit de néologismes, et plus particulièrement de mots composés comme nous l'avons vu dans le traitement des composés³²³. L'opacité sémantique d'une unité lexicale nouvelle est souvent due à son manque de motivation.

5.2. Traitement de l'emprunt

Pour le berbère, il faut distinguer, dans le cadre du traitement de l'emprunt, les domaines d'intervention et faire la différence entre la langue générale (dite aussi langue commune, langue usuelle) et la langue spécialisée qui se diversifie en plusieurs langues de spécialité, chacun des deux domaines appellera un traitement particulier des emprunts.

5.2.1. Langue usuelle / langue spécialisée

Langues de spécialité est « une expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier » (Galisson et Coste, 1976 : 511). La langue usuelle est définie comme « [l'] ensemble des moyens linguistiques habituellement utilisés dans des situations de communication (orales et écrites) de la vie quotidienne » (*idem* : 583). Selon ces définitions, la langue usuelle s'oppose à la fois à la langue de spécialité qui renvoie à la langue d'un groupe particulier et à la notion de norme puisqu'elle découle du constat de ce qui est réellement pratiqué et non d'une norme prescriptive (ce qu'il faudrait dire). Certains linguistes, remettent en question cette dichotomie langue de spécialité/langue usuelle dans la mesure où, selon eux, les activités humaines ne sont pas cloisonnées. C'est ainsi que Lerat (1995: 21) suggère qu'il y aurait avantage à parler de langue spécialisée (et non de langue de spécialité) qu'il définit comme « l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées ». Parallèlement, on distingue à l'intérieur de la langue usuelle, la langue commune normalement partagée par tous les membres de la communauté et la langue courante enrichie d'emprunts à des champs d'expérience spécialisés et utilisée par des classes socioprofessionnelles favorisées.

³²³ Voir la partie Néologie lexicale.

Pour notre part, nous utiliserons le terme de langue commune (générale, usuelle, courante) avec le même sens, à savoir un code linguistique partagé par les locuteurs d'une communauté linguistique donnée. Cette langue est distincte de la langue spécialisée (vocabulaires scientifique et technique) qui elle, relève de la terminologie. Bien entendu, les deux langues n'entretiennent pas un rapport d'exclusion, bien des mots de la langue usuelle peuvent avoir un emploi spécialisé et rejoindre ainsi la langue de spécialité ; de même, certains termes scientifiques d'usage courant se banalisent et s'installent ainsi dans la langue commune. D'ailleurs, plus le domaine de spécialité est proche des préoccupations quotidiennes du grand public (champs relatifs à l'éducation, à l'alimentation, à l'habillement, au transport par exemple) plus il y a de chances que la langue de spécialité emprunte à la langue commune ; il en va tout autrement des domaines des techniques de pointe.

La stratégie que l'on adoptera pour le traitement de l'emprunt sera nuancée selon la langue considérée : commune ou spécialisée. Si la langue spécialisée est celle qui sollicite le plus l'intervention des terminologues et néologues ; la langue commune peut aussi, dans des situations de subordination linguistique, nécessiter une intervention linguistique à même de réguler l'action des emprunts externes.

A notre sens, l'un des objectifs prioritaires de l'aménagement de la langue berbère doit être non pas l'aspiration à la construction d'une langue unifiée, projet qui ne pourrait se faire que sur la durée (cela nécessiterait plusieurs générations), mais surtout d'agir sur les données existantes en s'attellant à enrichir et outiller les variétés existantes ; à travailler à leur rapprochement en vue d'une standardisation convergente.

5.2.2. Principes directeurs

Comme nous l'avons signalé plus haut, nous considérons l'emprunt comme un facteur d'enrichissement lexical, mais vu les proportions qu'il peut prendre dans certains champs de l'activité humaine où il devient envahissant et concurrence le berbère, on se doit d'établir des balises à son action. Lorsqu'il s'agira d'accepter ou de rejeter des formes linguistiques étrangères, cela doit se faire en accord avec une vision claire en matière de traitement de l'emprunt. Dans le cadre de l'enrichissement lexical, doit-on accepter les emprunts ? Ou alors créer des termes nouveaux pour pallier aux mots

étrangers ? Ou encore recourir aux deux : à l'emprunt et à la néologie ? Quelle que soit l'option retenue, elle doit être fondée sur des critères clairs et bien établis.

En l'absence d'une politique de l'emprunt³²⁴ pour l'aménagement du berbère ou au moins d'une stratégie claire en matière d'évaluation des emprunts, nous voudrions suggérer quelques pistes de réflexion qui pourront servir comme aide à la décision dans le traitement de l'emprunt.

Parmi les principes généraux que l'on peut émettre :

1. Tout en reconnaissant l'emprunt comme facteur d'enrichissement lexical, on devra privilégier les unités lexicales disponibles en berbère chaque fois qu'elles sont concurrencées par des unités étrangères et ce dans le but d'accroître la compétence lexicale des usagers dans leur langue. Pour cela, l'emprunt interdialectal doit être encouragé.

2. On doit tenir compte de l'appartenance du berbère à la famille chamito-sémitique ; cette filiation fait que le berbère partage un fonds commun avec les autres langues de cette même famille en l'occurrence le sémitique.

Il ne nous semble pas nécessaire de réserver un traitement particulier à l'emprunt selon la langue pourvoyeuse (arabe, français, espagnol ou autre) car si dans des domaines précis, le berbère a plus emprunté à l'arabe, dans d'autres c'est le français ou l'espagnol qui est le pourvoyeur par excellence. Il est vrai que les emprunts à l'arabe posent moins de problèmes d'adaptation phonétique étant donné que la langue ne contient pas des articulations inconnues du système phonétique du berbère, mais cela ne nous paraît pas être une raison suffisante pour traiter l'emprunt au français ou à l'arabe séparément, ni pour introduire une hiérarchie dans l'acceptation de l'emprunt selon qu'il provient de l'arabe ou d'une autre langue.

3. S'il est évident que la langue ne peut maintenir sa vitalité par la conformité passive à des systèmes exogènes, il est tout aussi clair qu'elle ne peut vivre en autarcie ; l'épurer de toute influence externe reviendrait indubitablement à la scléroser.

³²⁴ Comme c'est le cas pour le français de France ou de Québec, ou pour le Catalan où une réflexion à ce sujet est en cours dans le cadre du Termcat (organisation qui définit les standards pour les nouveaux mots (généralement techniques) en Catalan.

4. On veillera à l'adaptation morphologique des emprunts. L'unité lexicale empruntée sera coulée dans le moule de la langue berbère pour qu'elle en épouse la forme et s'intègre ainsi au système de la langue.

5. Dans le cas d'un emprunt intégral auquel on veut substituer un néologisme, une période de transition doit être nécessairement observée et ce en vue de l'implantation du terme nouveau. Dans ce cas, la proposition en berbère sera momentanément accompagnée de l'emprunt et c'est celui-ci qui va rendre accessible le sens de l'unité lexicale nouvelle.

5.2.3. Critères d'évaluation de l'acceptabilité des emprunts

Il faut tout d'abord souligner que tout emprunt n'est pas critiquable du seul fait de son origine étrangère. La néologie d'emprunt est un procédé lexical qui contribue à l'enrichissement et à la vitalité des langues naturelles. Néanmoins, dans le cadre de l'aménagement linguistique, il est important d'asseoir des critères à même d'aider à évaluer les différentes formes exogènes qui s'installent dans une langue. Pour des raisons de clarté de l'analyse, nous distinguerons à la suite de Ch. Loubier (2003) les critères sociolinguistiques et les critères linguistiques qui doivent être pris en compte conjointement dans l'évaluation, étant entendu que les normes sont essentiellement sociolinguistiques.

A. Les critères sociolinguistiques

Pour évaluer le degré de généralisation et de diffusion des emprunts, on considérera leur extension géographique et sociale, l'usage qui en est fait dans la communauté linguistique et leur chronologie. Ces paramètres se déclinent comme suit.

- L'extension géographique de l'unité lexicale en question consiste à vérifier si une unité lexicale est localisée dans une aire géographique donnée ou étendue à plusieurs dialectes. Ceci rejoint « le critère de répartition » de S. Chaker (1990a) que nous avons exposé dans le chapitre *Emprunt*.

- Son extension sociale : ce critère permet de montrer si cette unité lexicale est propre à une classe sociale précise ou si elle est, au contraire, d'un emploi généralisé à toute la communauté linguistique.

- Les représentations et les attitudes qu'ont les locuteurs vis-à-vis de ce lexème, c'est-à-dire son acceptabilité.

- La dimension temporelle de l'emprunt. On examinera également s'il s'agit d'un emprunt récent ou ancien.

B. Les critères linguistiques

L'aptitude de la lexie à être source de dérivation, en d'autres termes, on examinera si le terme offre la possibilité de dérivation ou s'il est une unité lexicale isolée. C'est ce que S. Chaker (1990a) appelle le critère d'intégration.

L'intégration morpho-phonologique du terme : est-il non intégré ? Totalement intégré ? Ou partiellement ?

On cherchera également s'il existe un lexème natif qui concurrence le mot en question.

C'est l'issue que l'on donnera à ces différentes interrogations qui aidera à la prise de décision quant à l'acceptation ou au rejet de l'unité x. Il est indéniable qu'une unité lexicale jouissant d'une extension géographique et sociale, donnant lieu à une série dérivationnelle, intégrée du point de vue phonétique et morphologique et ne faisant de l'ombre à aucun autre équivalent de la langue a tous les atouts pour constituer un mot de la langue. Ces critères réunis dotent l'unité lexicale considérée d'une légitimité que lui confère l'usage et que ne peut lui ôter une quelconque décision aménagiste.

Tous ces facteurs ne doivent pas être présents à la fois pour garantir l'acceptabilité de l'emprunt. Dans le cas d'un conflit de critères, une hiérarchie doit être observée. A titre d'exemple, si un emprunt jouit d'une légitimité sociale et linguistique mais, qu'en même temps, il concurrence un mot natif, la décision à prendre à ce niveau est d'accepter l'emprunt et de le traiter comme un synonyme du mot natif.

5.3. Etude de cas

5.3.1. Au niveau du lexique fondamental

Si, dans le cadre d'un travail d'aménagement linguistique, on avait à analyser un mot de la langue commune comme *xdm* "travailler" et que l'on devait se prononcer quant à son acceptation comme unité lexicale du berbère. Une position puriste en ferait une unité à rejeter du simple fait que la racine verbale existe en AD avec le même sens et en AC avec un sens plus spécifique de "rendre service, être au service de, etc. ". Mais si l'on s'en remet, comme le bon sens le veut, aux critères énoncés ci-dessus, on peut faire les remarques suivantes :

a- En berbère, la racine *XDM* est d'une grande productivité dérivationnelle. Elle donne lieu à un ensemble de dérivés verbaux : le factitif *ssx_{dm}*, le passif *ttux_{dm}*, des surdérivés comme *msx_{dam}*, *ttux_{dam}*, ainsi qu'à des dérivés nominaux *axddam* "le travailleur, l'ouvrier", *lx_{dmt}* "le travail, la fonction", *axdim* "le serviteur, le préposé", *anx_{dam}* "plat en terre cuite servant à cuire le pain", etc.

b- Ces dérivés sont intégrés dans la mesure où ils respectent les règles morphologiques de la langue. Le NAV *lx_{dmt}* est partiellement intégré comme en témoigne la présence de l'article défini de l'arabe, mais nous avons relevé des racines natives qui donnent un NAV en *l-* comme *lkusi_{yt}* du verbe *kkus* "hériter" relevé chez Aspinion (1952 : 258), *rremmuyt*³²⁵ "fatigue" (Destaing, 1938 : 124) ou encore *lymut* donné par Bentolila (1981 : 401 et 402) où la préfixation du *l-* est du moins inattendue étant donné qu'il s'agit d'une racine berbère *YM* "teindre, colorer".

c- Le verbe *x_{dm}* et ses dérivés sont aussi usités chez toutes les tranches d'âge ainsi que dans les différentes classes sociales et se trouvent ainsi dotés d'une grande « légitimité sociale ».

d- Il peut s'agir d'un emprunt à l'arabe comme il peut s'agir d'un lexème du fonds chamito-sémitique commun. En tous cas, l'emploi de ce mot est étendu du point de vue géolectal et social. Il est également attesté dans d'autres variétés que le tamazighite : en tarifite, en kabyle, en mozabite, en touareg, dans le dialecte de Ouargla, et également en tachelhite qui pourtant dispose de l'unité lexicale *tawwuri* ou *tawuri* pour dénommer la notion de "travail, d'occupation". Signalons que Destaing (1938) ne mentionne à l'entrée *travail* que *ššy^l* et ses thèmes verbaux *šy^l* / *šy^l* / *šy^l* / *šqql* ainsi que le nom d'agent *ams^šyal*.

Cependant, nous remarquons que dans des entreprises néologisantes récentes, l'unité lexicale *tawwuri* est de plus en plus utilisée pour évincer le mot *lx_{dmt}*. A partir de *tawwuri*, on a forgé les néologismes suivants : un verbe *swuri* "travailler", un nom d'agent *amswuri* "travailleur" et un composé *warwuri* pour "chômeur", formé par la contraction du privatif *war* et de *tawwuri*. Notons que *war tawwuri* est attesté en tachelhite pour désigner "une personne oisive". Si nous considérons les doublets : *axddam* / *amswuri* ; *x_{dm}* / *swuri* ; *lx_{dmt}* / *tawwuri*, force est de constater que les

³²⁵ La vibrante géminée [rr] est le résultat de l'assimilation de la coronale nasale /r/ avec l'article *l-*.

néologismes sont venus non pas pour combler des lacunes lexicales, mais bien pour "épurer" la langue de mots supposés êtres des intrus. Si l'on s'en remet aux critères énoncés ci-dessus, les paramètres sociolinguistiques font pencher la balance du côté des unités lexicales les plus ancrées dans l'usage à savoir *axddam*, *xdm* au détriment des unités nouvellement forgées. Ces dernières ont l'avantage de répondre aux paramètres linguistiques à savoir qu'elles respectent les règles de dérivation de la langue, mais étant nouvellement créées et non encore diffusées, on ne peut prédire de leur sort quant à leur accréditation par les locuteurs. Le cas de *tawwuri* est différent, dans la mesure où c'est un mot qui est disponible et attesté en tachelhite, il a donc une légitimité sociale même si elle est cantonnée à un dialecte et tout invite à consigner *lxdm* comme un synonyme de *tawwuri*.³²⁶

Les exemples peuvent être multipliés au niveau du vocabulaire fondamental. Des verbes comme *wse* et *iriw* "être large, vaste" fonctionnent dans la langue comme un doublet : la première racine est empruntée à l'arabe, la deuxième est native, mais chacune d'elles a donné naissance à un certain nombre de dérivés : *ssuse* "élargir", *lusaet*, *lusaet*, *awsae* "largeur, étendue", *amawsae* "large, vaste" pour la première et *ssiriw* "élargir", *tirut* ou *turrit* (selon les dialectes) "largeur" pour la deuxième. Pour le tamazighte, nous notons que la série dérivationnelle à partir de *iriw* présente plus de cases vides, alors que celle obtenue à partir de l'emprunt est plus pourvue. Le fait que l'emprunt contribue à la désorganisation des séries dérivationnelles a été souligné par plusieurs berbérissants dont notamment Galand (1974 et 1984) et Taïfi (1979a et 1990). Dans de pareils cas, c'est-à-dire quand des emprunts concurrencent des mots natifs, la décision à prendre en accord avec le principe du développement de la compétence lexicale des locuteurs est de privilégier les mots natifs en les réactualisant et en forgeant les dérivés manquant à partir de la racine berbère. La comparaison des différents dialectes a le mérite d'aider à la reconstruction des séries dérivationnelles. Un dialecte D1 peut disposer du verbe alors

³²⁶ Signalons également que pour rendre la notion de "travail, occupation, besogne, affaire", d'autres équivalents existent comme *ššyl*, *lhmm*. Il est intéressant de souligner que si l'on considère *lhmm* comme un emprunt à l'arabe, emprunt non intégré car il conserve le déterminant *l-*, les acceptions qu'il a en amazighe ne se retrouvent pas toutes en arabe. Outre le sens de "préoccupation, souci" que se partagent l'amazighe et l'arabe, *lhmm* a aussi le sens de "tâches ménagères" comme dans l'exemple *tga tamħrušt, tssn i lhmm* "elle est dégourdie, elle est efficace dans les tâches ménagères". Le tamazighte a même dérivé *talhmumin* pour désigner "les tâches ménagères". En AD, c'est le lexème *ššyl* qui rend cette acception : "la communauté sémantique" (Taïfi, 1996) entre le berbère et l'AD n'est pas absolue pour cet exemple-ci.

qu'une case vide comblée par un emprunt correspond au NAV ; ce nom absent dans D1 peut se retrouver dans D2. C'est le cas du verbe *swingm* "réfléchir" attesté en tachelhite, alors que le tamazighte et le tarifite emploient le verbe *xmmem*. Parallèlement, le tachelhite n'a pas le nom correspondant à *swingm* alors que le tamazighte actualise l'unité lexicale *tawngimt* qui désigne "idée, réflexion"³²⁷. *swingm* (verbe dérivé en *s-*) et *tawngimt* (nom) sont des dérivés d'une même racine *WNGM*. Dans le cadre de l'aménagement linguistique, on doit s'atteler à assembler les différents dérivés d'une même racine à un niveau supradialectal. On mettra ainsi au service des usagers des mots de la langue, forgés à partir de racines attestées à côté des emprunts usités et c'est l'usage, comme nous l'avons souligné tout au long de ce travail, qui aura le dernier mot. Ces champs dérivationnels doivent être diffusés par le biais de manuels scolaires et de brochures de terminologie.

Un cas différent est posé par l'emprunt de tout un champ sémantique et pas seulement d'une unité lexicale. Nous avons signalé dans le chapitre sur l'emprunt, le cas des noms de couleurs en amazighe et nous avons évoqué l'emprunt par les jeunes de lexèmes arabes qu'ils ont adaptés selon le schème $ac_1c_2c_3i$. C'est ainsi que l'on relève les termes *azrqi*, *axdri* pour bleu/vert, *akhli* pour noir, *asfri* pour jaune *aħmri* pour rouge. Deux remarques s'imposent à ce niveau :

- a- les lexèmes empruntés, qui relèvent du lexique usuel, ne sont pas dictés par des carences lexicales dans la mesure où le berbère dispose bien d'équivalents natifs qu'ils viennent concurrencer. Ils n'ont, de ce fait, pas de "légitimité linguistique".
- b- Ils ne sont pas non plus généralisés à toute la communauté linguistique étant donné qu'ils sont relevés essentiellement en tachelhite, et plus particulièrement chez de jeunes citadins ou des jeunes scolarisés (Boukous, 1981) et partant ils se trouvent dépourvus de "légitimité sociale".

En outre, l'emploi de ces emprunts va à l'encontre du critère, édicté plus haut, relatif à l'enrichissement de la compétence lexicale des usagers. En effet, un lexème natif a toujours la priorité sur un lexème emprunté, même si celui-ci est intégré selon les règles morphologiques et phonétiques de la langue.

³²⁷ Taïfi (1991b : 763) définit *tawngimt* comme suit : « tête, surtout ce qui se passe dans la tête : pensée, idée, pressentiment, conscience, intuition ».

La décision normative à prendre dans de pareils cas est tout simplement la proscription de l'emploi de ces formes tout en insistant sur la nécessité de l'usage des formes natives disponibles. On traitera ces emprunts comme non acceptables.

5.3.2. Les emprunts anciens

Le critère de la temporalité ou de la chronologie peut être aussi pertinent dans l'évaluation de l'acceptation d'un emprunt. Nous avons vu sous le point ayant trait au vocabulaire liturgique que certains emprunts datent des premiers contacts entre le berbère et l'arabe et que la durée de ces contacts a contribué à l'adaptation morphologique et phonétique des unités importées à tel point qu'elles ne sont plus identifiables comme éléments exogènes par le locuteur non averti. C'est le cas des exemples *zzall*, *ažum*, *timzgida* que nous avons analysés dans le chapitre relatif à l'emprunt. Dans ce même chapitre, il a été également question des emprunts faits par le berbère au latin et au punique. L'ancienneté de ces emprunts en fait des emprunts "fossilisés" et leur confère une légitimité historique que l'on ne peut remettre en question.

5.3.3. Le cas des noms de nombre

Nous revenons dans cette section au système de numération berbère (SNB) qui a été analysé dans le chapitre sur l'emprunt pour essayer d'examiner le traitement qui doit en être fait dans le cadre de l'aménagement linguistique. Nous rappelons que la totalité du SNB n'a été retenue qu'en touareg et dans un seul dialecte nord, en l'occurrence le tachelhite. Les autres dialectes n'ont gardé que les trois premiers nombres, parfois même que le premier (l'exemple du tarifite) et actualisent le système de numération de l'AD. Si l'on se réfère aux critères énoncés plus haut, à chaque fois qu'un terme natif est disponible en amazighe, il faut le privilégier par rapport à l'emprunt concurrent. Dans le but de l'enrichissement du lexique, on se doit donc de consigner les numéraux berbères surtout au niveau des outils pédagogiques afin de mettre à la disposition de l'élève un pan du lexique disponible en berbère même s'il n'est pas conservé en synchronie sur toute l'aire de la Tamazgha. Or, comme nous l'avons également signalé auparavant, la catégorie des noms de nombre est une catégorie de noms assez spéciale et pour les

adultes ne maîtrisant pas le SNB dans son intégralité, il est difficile de l'intégrer dans sa propre compétence linguistique et de le reproduire spontanément. La difficulté ne réside pas dans l'apprentissage des différents nombres, mais bien dans la capacité de les interioriser, de les assimiler et l'aptitude à les reproduire dans des situations de discours. L'enseignement/apprentissage du SNB au niveau de l'école est recommandé, c'est une voie pour sa diffusion et son implantation. Par contre au niveau des populations d'adultes relevant de géolectes n'ayant conservé que partiellement le SNB, les noms de nombre berbères et arabes vont continuer à être utilisés conjointement. Signalons toutefois, qu'au niveau des médias, on constate un réel effort de réactualisation du SNB par les présentateurs et ce quelque soit leur appartenance géolectale³²⁸. Si l'on devait prendre une décision quant au sort qui doit être réservé aux noms de nombre empruntés, force est de constater qu'ils menacent le paradigme natif, se sont substitués à lui, mais qu'ils sont bien intégrés dans l'usage et jouissent d'une certaine légitimité sociale. Comment traiter alors les deux paradigmes ? Le SNB sera privilégié, mais le système emprunté ne sera pas écarté car il est bien ancré dans l'usage. La réactualisation du SNB, sa diffusion pourrait contribuer à son implantation, mais une phase de transition où les deux paradigmes coexisteront s'impose.

Les décisions prises au niveau d'une commission de terminologie, qui au demeurant n'existe pas encore de façon officielle pour l'amazighe, doivent être respectées par les confectionneurs des manuels scolaires et les auteurs des vocabulaires. Tout traitement qui consisterait à éliminer systématiquement des emprunts se ferait en dépit de tout bon sens. L'école est un canal très important dans la diffusion et l'implantation d'une norme ; pour le berbère, celle-ci doit être une norme plurielle à l'écoute de l'usage. Linguistes, terminologues et pédagogues doivent être conscients de la responsabilité qui est la leur et œuvrer pour le développement et la réhabilitation de la langue en maintenant une relation permanente avec ses locuteurs.

³²⁸ A titre d'exemple, pour nommer le Roi du Maroc, on relève aussi bien dans la presse écrite qu'à la radio ou à la télévision, l'expression *Muḥammad wiss sḍis* "Mohammed VI".

6. VALIDITÉ ET VIABILITÉ DES NÉOLOGISMES

L'étude des différents corpus de néologismes nous a permis de cerner les traits saillants des productions néologiques en berbère et surtout leurs points vulnérables. Nous avons également signalé qu'une amélioration se dessine depuis que des travaux de création lexicale sont pris en charge par des linguistes, souvent dans des cadres académiques (thèse de Berkai à titre d'exemple ou le projet *Termgram*). Ces constats mettent l'accent sur la nécessité de confier la néologie à des institutions, ou à défaut à des équipes et de fixer une méthodologie de travail rigoureuse pour la confection des néologismes ou leur évaluation. Avant de proposer quelques orientations de travail dans ce sens, nous voudrions revenir sur deux concepts que nous avons eu l'occasion d'évoquer le long du travail : la notion du jugement des néologismes et celle de la néologie spontanée et de la néologie planifiée (J.-Cl. Boulanger, 1984).

6.1. Les attitudes face aux néologismes

« La néologie raconte l'histoire d'une société et de sa langue (J. Pruvost et J.-F. Sablayrolles, 2003 : 29). Les auteurs montrent comment, pour le français, les différents siècles étaient plus ou moins favorables aux néologismes selon l'idéologie dominante de l'époque. Si l'innovation lexicale était encouragée au XVI^e siècle afin de barrer la route aux emprunts italiens ; au XVII^e et XVIII^e siècles, elle était controversée voir proscrite dans le but de préserver l'unité de la langue qui semble avoir été altérée au siècle précédent. Nous relevons ainsi dans le *Dictionnaire des synonymes* de H. Bénac (1956 : 870) à l'entrée *signification*, la citation suivante de Voltaire où même l'infléchissement du sens d'un mot était redouté : « n'est-ce pas corrompre une langue que de donner aux termes employés par les bons auteurs une signification nouvelle ? Q'arriverait-il si vous changiez ainsi le sens de tous les mots ? ».

Pour le berbère, nous avons expliqué que l'essentiel de la néologie relève d'une néologie militante dont la première raison d'être est d'abord de substituer des néologismes aux emprunts et secondairement de dénommer. Précisons, en outre, qu'il faut distinguer pour la réalité berbère deux catégories de puristes. Les premiers, refusent les emprunts considérés comme des éléments destructeurs du système de la langue et encouragent la néologie comme palliatif aux "maux" occasionnés par les emprunts. Cette position est

due à un contexte sociopolitique précis : c'est par réaction à l'exclusion, à la minoration de leur langue et à l'hégémonie d'une autre ou d'autres langues que les militants font de la néologie leur cheval de bataille. Le purisme est l'un des facteurs de l'émergence de la néologie. Les seconds, que nous appellerons "les conservateurs", pour les distinguer des puristes, partisans de "l'authenticité" de la langue, soucieux d'une langue éloignée le plus possible de l'ambiguïté sont hostiles aux néologismes jugés comme des formes créées souvent abusivement, sans ancrage dans l'usage et pouvant entraver la communication qui est le rôle principal d'une langue. La néologie est ainsi perçue comme un phénomène linguistique sujet à réprobation. Nous avons pu noter cette réticence aux néologismes auprès d'une certaine tranche de locuteurs : des personnes assez avancées dans l'âge³²⁹. Il s'agit de propos recueillis dans notre entourage, dans des situations de conversations informelles autour du sujet de la langue et de son renouvellement. Nous en reproduisons quelques répliques, souvent teintées d'ironie : *id bu tnmirt* "les gens qui disent *tanmmirt*" pour désigner les personnes qui néologisent. Remarquons que même *tanmmirt*, néologisme assez largement diffusé n'est pas encore implanté dans toute la communauté. *iwaliwn uẓdidn aya !* "Ce sont des mots nouveaux (sous-entendu que nous ne connaissons pas)". Les attitudes ne s'arrêtent pas au scepticisme, elles peuvent être négatives comme en témoignent les expressions : *nkk^wni ur nssin yas i tmaziyt n sidi ṛbbi* "nous, nous ne (re)connaissons que le tamazighte de Dieu" c'est-à-dire la langue usuelle, indemne des néologismes ; *tmaziyt n ttilifizyun ur tli la ixḥ, la iḍarn !* "le berbère entendu à la télévision, n'a ni queue ni tête : il est incompréhensible", ou encore *tdda tmaziyt d imzwura* "il n'y a plus de berbère : il est parti avec les anciens", etc. Cette attitude nostalgique n'est pas spécifique au berbère ; elle relève de ce qu'on a coutume d'appeler le conflit des générations. L'évolution de la langue ne suscite pas toujours de l'enthousiasme chez les personnes les plus âgées d'une communauté linguistique donnée. On dira toujours que la langue s'érode et l'on regrettera l'âge d'or de la langue, la verve et l'éloquence des anciens.

Le renouvellement lexical, cette dynamique en cours, très visible actuellement grâce surtout aux médias, est ressentie différemment selon les tranches d'âge. Les jeunes sont beaucoup plus permissifs aux néologismes et s'enorgueillissent même d'en connaître un

³²⁹ Il faudrait un vrai sondage d'opinion pour avoir une idée claire sur les attitudes des locuteurs face aux néologismes.

certain nombre, mais qu'ils utilisent, néanmoins, avec une certaine distanciation. Un jeune homme d'une vingtaine d'années nous disait : *d'yi, lla ttinin i lhukuma tanbađt, inin i lmařakil timukrisin, uma lfnan lla s qqarn anařur...*"actuellement, le gouvernement est appelé *tanbađt*, les problèmes sont nommés *timukrisin*, quant à l'artiste, on le désigne par *anařur*". Deux remarques s'imposent :

- a- les néologismes viennent dans cet énoncé comme des substituts aux emprunts ;
- b- leur connaissance n'implique pas leur emploi effectif dans la langue.

Les propos du locuteur témoignent d'ailleurs d'une volonté manifeste de ne pas assumer à son propre compte la responsabilité de l'innovation lexicale comme le montre très bien l'emploi des verbes *lla ttinin, lla qqarn* " ils appellent, ils nomment" ou "on appelle, on nomme" qui réfèrent aux personnes à l'origine de la création ou responsables de la décision. Nous pensons, toutefois, que cette connaissance des néologismes, même si elle se situe au niveau du discours et non pas au niveau de la langue est à considérer comme une amorce de la diffusion des unités nouvellement créées et peut-être une voie vers leur implantation si elles bénéficient de conditions favorables sachant que « le sort d'un néologisme lâché est fort imprévisible » comme le soulignent avec raison (J. Pruvost et J.-F. Sablayrolles, 2003 : 72).

6.2. La néologie planifiée / la néologie spontanée

Il nous paraît tout à fait opportun de distinguer, à la suite de J.-Cl. Boulanger (1984), la néologie planifiée de la néologie spontanée ou ce que L.-J. Calvet (1974) appelle respectivement la néologie *in vitro* et la néologie *in vivo*. « L'innovation spontanée est du ressort individuel et se réfère le plus souvent au discours quotidien et habituel des usagers. L'innovation planifiée relève d'une concertation que l'on peut qualifier d'institutionnelle, dirigée de l'intérieur par un groupe de locuteurs à qui on reconnaît professionnellement le pouvoir de créer des mots nouveaux. Elle vise avant tout à satisfaire des besoins terminologiques de toute nature » (J.-Cl. Boulanger, 1984 : 19). Selon ces définitions, la néologie spontanée est une réalisation idiolectale dans la mesure où chaque individu est ^{capable} en mesure d'innover de façon naturelle en puisant dans les ressources de sa langue. L'unité lexicale ainsi produite, peut alors rester au niveau du locuteur-créateur ou s'étendre à d'autres locuteurs, s'intégrer dans l'usage et se fondre ainsi dans la langue du groupe. La néologie planifiée, elle, est une intervention délibérée

sur la langue en vue de dénommer des réalités nouvelles et se rattache ainsi surtout aux technolectes mais aussi à la langue usuelle pour des langues en contexte d'aménagement comme c'est le cas du berbère. Elle est prise en charge par des institutions³³⁰ (commissions de terminologies, néologues, etc.).

La distinction entre ces deux types de néologie est nécessaire pour montrer que, pour le berbère, c'est l'innovation planifiée qui rencontre le plus de réactions farouches à son égard, attitudes qui peuvent aller du scepticisme au rejet. Parallèlement, l'innovation spontanée est une condition de la vitalité d'une langue et nous citons au début de ce travail B. Quémada (1971) pour qui l'histoire d'une langue n'est autre chose que l'histoire de sa néologie.

La création *in vivo* est une production de la langue usuelle. Les locuteurs d'une langue y recourent de façon spontanée pour des raisons de dénomination de concepts ou d'objets nouveaux ou tout simplement pour des raisons stylistiques.

Nous prenons quelques exemples en tamazighte pour illustrer l'innovation lexicale spontanée. Avec l'avènement de la téléphonie mobile au Maroc, nous relevons différentes appellations pour *le téléphone portable*. Nous ne donnons que les dénominations relevées chez plusieurs locuteurs et qui ne constituent donc pas des hapax.

<i>ttilifun n ufus</i> ³³¹	"le téléphone de la main (portable)"
<i>tifkrt</i>	"la petite tortue"
<i>taqrruḍt</i>	"le petit moulin à grains"
<i>lpurṭabl, lkurṭabl</i>	"le portable"

La périphrase *ttilifun n ufus* est un néologisme syntagmatique où les éléments constitutifs sont attestés dans la langue ; la nouveauté réside dans leur union en synapsie *N n N* (*N* = nom). *ttilifun* qui est lui-même un emprunt adapté phonétiquement et intégré dans la langue est déterminé par l'expansion *n ufus* (littéralement "de la main") pour désigner sa

³³⁰ Bien entendu, les institutions sont composées d'individus qui sont des locuteurs de la langue sur laquelle ils travaillent, mais la fonction qu'ils assument dans l'Institution fait qu'ils s'effacent derrière elle et doivent décider en matière de langue.

³³¹ *atrifu ufus* est une réalisation relevée auprès de locuteurs rifains. Le mot *téléphone* est bien intégré phonétiquement et morphologiquement : (i) changement phonétique de /l/ en [r] (fréquent dans le nord) ; (ii) ajout du *a-* de nominalisation, (iii) chute de la nasale finale, (iv) changements relatifs au timbre des voyelles.

capacité à être mobile (sa préhension par la main) par opposition à l'appareil fixe. Remarquons que des termes qui désignaient "le téléphone" au début des premières installations des lignes téléphoniques dans les maisons sont tombés en désuétude tel le mot *sslk* "le fil de fer" qui servait à dénommer aussi bien l'appareil téléphonique comme dans les vers chantés suivants :

yiwd as nn ssk ammas n taddart i yamna essu

*awa iqyyd muha ueziz n lhusayn*³³²

que l'appel téléphonique comme dans *gix as ssk* "je lui ai téléphoné, je lui ai passé un coup de fil". Un autre terme était également employé dans les parlers du Sud pour "le téléphone" est *ddebbiš*: *isawl as g ddebbiš* "il lui a téléphoné", probablement un emprunt du français "dépêche". En synchronie, les deux termes *sslk* et *ddebbiš* sont supplantés par *ttilifun*.

tifkrt "petite tortue" est une métaphore par analogie de forme entre une petite tortue et un téléphone portable dont l'une des caractéristiques est sa petite taille. Les phrases suivantes illustrent l'emploi de ce néologisme sémantique :

ffyn middn ixfawn nnsn ussan a ; ku ša yusi tifkrt nns g ufus, ur illi yas ttininin, aļu...

"Les gens sont devenus fous ces jours-ci, chacun a son téléphone à la main, on n'entend que *ttininin* (onomatopée reproduisant la sonnerie du téléphone portable), allô".

Pour *taqrruḍt*, il s'agit également d'un néologisme sémantique obtenu par métaphore, mais l'analogie concerne dans cet exemple le son (le bruit produit) et non la forme comme dans l'exemple précédent : un moulin (traditionnel) fait du bruit en tournant et rappelle un téléphone avec ses sonneries récursives. L'unité lexicale *taqrruḍt* existe en tamazighte avec une première acception "petit moulin à grains", puis une deuxième obtenue par métaphore, elle désigne "une personne bavarde. On dira : *taqrruḍt n ibrayn ay tga trbat a* ! Comme on dirait en français "cette fille est bavarde comme une pipelette !" ou encore "cette fille est un moulin à paroles". Il est intéressant de souligner que *taqrruḍt* qui désignait d'abord un objet "le petit moulin" doté du trait sémantique [-animé], a vu son emploi s'élargir pour désigner "une personne bavarde" donc [+animé],

³³² Le distique peut être paraphrasé comme suit : "le téléphone est parvenu jusqu'à l'intérieur de la maison de Yamna, c'est parce que son mari (*muha u eziz n lhusayn*) est promu caïd". L'installation d'un téléphone à la maison était perçue dans le temps comme étant le sommet du confort et du luxe comme en témoigne l'emploi du verbe *awḍ* "arriver, parvenir, atteindre".

puis à son tour, cette acception de "bavardage" va s'étendre aux objets [- animé], en l'occurrence "le téléphone portable". C'est que le signe linguistique *taqrruḏt* dont le signifié est "bavardage" acquiert une certaine autonomie sémantique.

À côté de ces néologismes de sens, la langue recourt à la néologie d'emprunt qui consiste en l'adoption du terme étranger qui désigne l'objet en question : *le portable*. Le terme connaît une adaptation phonétique lors de son passage en berbère (et en AD également) et se réalise *lkurṭabl* avec un changement de la vibrante uvulaire en vibrante apico-alvéolaire et une fermeture du timbre de la voyelle postérieure. L'intégration phonétique de l'emprunt va jusqu'à sa réalisation en *lkurṭabl*. Cette prononciation est récurrente chez certains adultes qui n'ont jamais été scolarisés. *lkurṭabl* est le résultat d'un phénomène phonétique de dissimilation. On peut observer en effet, la dissimilation de la labiale /p/ en [k] en présence d'une autre labiale /b/ dans le radical. C'est un phénomène phonétique connu en berbère (cf. [adwwab] au lieu de /abwwab/ "le portier"). Une fois emprunté par le berbère, le terme *lkurṭabl* entretient une relation univoque avec l'objet qu'il désigne : il ne réfère qu'au "téléphone portable" et non pas à "un ordinateur portable" par exemple. Le passage de l'emprunt de la langue cible à la langue source s'est accompagné d'une restriction du sens : en français, l'adjectif substantivé *portable* peut référer aussi bien à "un téléphone mobile" qu'à un "ordinateur portable" ce qui n'est pas le cas en berbère ou en AD. Notons également que le terme *mobile*³³³, synonyme de *portable* en français, n'a pas fait son entrée en berbère ni en AD et pourtant, il ne contient aucun son étranger au système phonétique des deux langues comme c'est le cas pour *portable* ou le /p/ n'est pas un phonème basique dans aucune des deux langues. On se serait, par conséquent, attendu à ce que *mobile* ait plus de facilité d'accès. Des raisons non linguistiques sont derrière la diffusion et l'implantation du terme. L'objet en vogue s'est installé dans les habitudes sociales et simultanément le terme qui le désigne s'est implanté dans les usages linguistiques.

L'extension sémantique est un procédé de création auquel recourt abondamment la langue usuelle. Dans la phrase :

aqraf n usgg^was a yas nnta, ur da gganx yas mš gix takššult g tissi

³³³ L'égyptien a emprunté *mubayl* de l'anglais *mobile*.

le lexème *takššult* ne peut pas renvoyer au référent usuel qui est "l'outre en peau qui sert à baratter le lait", auquel cas, la phrase serait asémantique. Il désigne un objet relativement nouveau pour la société berbère qui n'avait pas de dénomination dans la langue commune, à savoir "une bouillotte en caoutchouc". L'usager a créé une dénomination nouvelle en jouant sur l'analogie de forme entre "une outre" et "une bouillotte", *takššult* devient ainsi polysémique et rend deux acceptions différentes et c'est la néologie qui est à la base de cette polysémie. L'énoncé peut donc être traduit comme suit : "cette année, le froid est particulier (sous-entendu très rude) ; je ne dors que si je mets une bouillotte dans mon lit".

La périphrase est également employée pour dénommer des notions nouvelles. Pour désigner "le médecin", le berbère recourt à l'emprunt intégré *aḍbib*, mais quand il a fallu préciser la spécialité du médecin, les locuteurs ont forgé des syntagmes du type : *aḍbib n wul* "cardiologue (lit. le médecin du cœur)", *aḍbib n iṣirran* pour "pédiatre (lit. "le médecin des enfants")", *aḍbib n twtmin* pour "le gynécologue (lit. le médecin des femmes)", *aḍbib n walln* "l'ophtalmologiste (lit. le médecin des yeux)" etc. Serhoual (2002 : 290) signale pour le rifain *aḍbib n iḥarmuṣn* et *aḍbib n tmyarin* qui correspondent respectivement aux deux derniers exemples.

La langue usuelle recourt également à d'autres procédés de création lexicale à savoir la dérivation comme dans l'exemple *timsxsir*³³⁴ qui désigne "le cendrier", etc. Tous ces néologismes qui relèvent de la néologie de langue, produits par les locuteurs dans des situations réelles de communication s'intègrent dans le lexique de la langue et ne suscitent pas de réaction de rejet parce qu'ils relèvent justement de "la néologie *in vivo*" que l'usage accrédite. Quant à la création *in vitro* qui est dévolue aux aménageurs de la langue en tant que spécialistes (linguistes, terminologues, etc.), d'abord, et en tant que locuteurs natifs ensuite, elle nécessite tout un travail de diffusion et des moyens d'accompagnement efficaces afin qu'elle ait des chances de s'implanter.

En terminologie, ces deux formes de création que les terminologues nomment "la terminologie en situation" et "la terminologie normalisée" (Dubuc, 2002) sont à prendre en considération. Les aménageurs de la langue ne sauraient travailler en vase clos loin

³³⁴ Nous reviendrons à cet exemple plus loin.

des usagers de la langue, des consultations et des recherches ponctuelles sont nécessaires pour ajuster ou trancher des décisions, et être ainsi à l'écoute de l'usage tout en l'orientant.

6.3. Principes et méthodes pour la formation et l'évaluation des néologismes

Les néologues doivent se soucier non seulement de la formation des unités lexicales créées, c'est-à-dire de leur validité linguistique, mais également de leur viabilité et garantir les conditions nécessaires à leur réussite.

Avant de passer aux critères de validité d'un néologisme, quelques préalables s'imposent :

- a- En matière de création de mots, le travail ne saurait être une entreprise individuelle, mais devrait être pris en charge par des équipes ;
- b- ces équipes seront affiliées à des institutions dont l'autorité assure aux néologismes une certaine crédibilité ;
- c- il faudrait que les membres des équipes présentent le profil requis pour intervenir sur la langue, en l'occurrence être linguistes, terminologues, etc. mais aussi être de bons locuteurs natifs ;
- d- pour les technolectes, on n'insistera jamais assez sur la nécessité d'un travail en équipe réunissant les spécialistes de la langue et des spécialistes du domaine étudié ;
- e- les néologues ont pour obligation le maintien du lien nécessaire avec les usagers de la langue et éviter le confort que procure le travail en serre chaude ; pour cela des personnes ressources reconnues pour leur bonne maîtrise de la langue méritent d'être ciblées pour des consultations lors de recherches ponctuelles.

Voici défini le cadre général du travail du néologue, mais l'intervention proprement dite sur la langue est tributaire également de certaines conditions que nous énumérons ci-après :

- f- il faut tout d'abord identifier les besoins en matière lexicale et circonscrire les lacunes lexicales ;
- g- confirmer par des enquêtes les besoins réels ;
- h- établir des priorités dans les secteurs qui nécessitent une intervention ;
- i- une fois les besoins définis et les domaines d'intervention cernés, on s'attellera au dépouillement des sources livresques existantes (dictionnaires, glossaires, grammaires,

textes, etc.) complété par des enquêtes ponctuelles sur le terrain ainsi que par la mise à contribution de la compétence des membres de l'équipe.

C'est à cette phase de travail qu'une grille d'évaluation se révèle nécessaire. D'un côté, elle mettra à la disposition des aménageurs les critères à prendre en considération lors de la création d'une unité lexicale ; de l'autre, elle servira comme outil d'aide à la décision dans le cas de plusieurs formes concurrentes pour une même notion. R. Achab (1996) avait émis, dans sa conclusion, l'idée de l'utilité d'une grille d'évaluation des néologismes pour le berbère.

6.3.1. Les sources

Nous nous sommes référée à plusieurs sources différentes proposant des critères d'évaluation pour la normalisation terminologique du français, en l'occurrence :

- les principes et méthodes de la terminologie : normes internationales (ISO 704, ISO 1087 et ISO 10241)³³⁵ ;
- Les critères de choix des néologismes établis par les Commissions Générales de Terminologie et de Néologie de la DGLFLF³³⁶ ;
- les critères employés par la Banque de terminologie de l'Université de Montréal dans son analyse des termes proposés pour remplacer les emprunts "hardware (logiciel)" et "software (matériel)" repris par le CILF dans *Guide de la néologie* (1981)³³⁷ et utilisés également par Dubuc (2002).

Les différents documents proposent des principes et des méthodes pour guider le travail en terminologie. Nous nous sommes inspirée largement de ces orientations en les acclimatant aux données du berbère.

6.3.2. Critères d'évaluation des néologismes

Cinq critères d'évaluation ont été retenus par la Banque de terminologie de l'Université de Montréal pour l'étude de 22 paires de substituts aux termes *hardware* et *software*.

³³⁵ Organisation Internationale de Standardisation. Extraits de la norme ISO 704 : 2000 (Principes et méthodologie de la terminologie) et de la norme ISO 1087 (choix des termes, Terminologie, Vocabulaire) consultables en ligne. Voir le site suivant :

http://www.loria.fr/projets/MLIS/DHYDRO/outils/site_edition/Aide_HTML/isoter.html

³³⁶ Direction Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

³³⁷ M. Diki-kidiri, H. Joly et C. Murcia, 1981, *Guide de la néologie*, Paris, Conseil International de la Langue Française.

Cette grille d'analyse a été reprise par les chercheurs du CILF ; elle comprend les paramètres suivants : motivation, adéquation, dérivation, acceptabilité et maniabilité.

Chaque critère est doté de 1 à 10 points. Un néologisme qui répond de façon parfaite à tous les critères reçoit la note 50. Pour qu'un néologisme soit recevable il devra totaliser au moins 25 points sur 50 et n'avoir de zéro éliminatoire à aucun des cinq critères.

Cette méthode de choix des néologismes sur la base d'une analyse quantifiée ne peut pas être à l'abri d'une certaine subjectivité dans l'attribution des notes comme le souligne à juste titre L. Depecker (2001 : 64-68) dans son analyse critique de la méthodologie du CILF.

Pour notre part, nous adoptons une notation binaire, 0 ou 1, selon que le terme analysé répond ou non au critère considéré. Cette notation peut également être remplacée respectivement par les signes - ou +. Quant à la grille d'évaluation, nous distinguons les critères linguistiques d'un côté et les critères extralinguistiques de l'autre.

6.3.2.1. Les critères linguistiques

1. Le premier critère auquel doit répondre un néologisme est la conformité aux règles de la langue. Pour que l'unité lexicale forgée soit correcte du point de vue linguistique, son phonétisme, sa morphologie, sa syntaxe (pour les syntagmes) et sa phonotactique doivent être en accord avec les règles de la langue. L'analyse des différents corpus a permis de mettre en relief des termes qui ne répondent pas au critère de bonne formation.

Pour la création d'un mot, on partira toujours de la notion pour chercher le terme et non d'un mot d'une langue x, ce qui évitera de recourir au calque, quoiqu'il soit également un procédé d'enrichissement de la langue. Le terme à forger répondra ainsi aux règles de morphogenèse de la langue.

Le néologisme signalé, depuis 1979, par Taïfi (plus d'un quart de siècle) : *tamsxsi* est une traduction de l'arabe dialectal *ddeffaya*³³⁸ de *dfa* "éteindre". Le terme est formé sur la racine *xsi* "éteindre" selon la dérivation suivante :

<i>xsi</i>	le verbe à l'aoriste
<i>sxsi</i>	ajout du <i>s-</i> du factitif
<i>amsxsi</i>	le schème de l'agentif en <i>am-</i>
<i>tamsxsi</i>	la forme du féminin

³³⁸ La lexie peut être réalisée par assimilation régressive de dévoisement : *tteffaya*.

A côté de ce terme, bien formé et transparent sémantiquement, nous avons relevé, dans des conversations informelles, un autre terme *timsydit* où l'influence du français "cendrier" est visible. Mais, si la forme *tamsxsit* est réussie (dérivée à partir d'un verbe), il n'en est pas de même pour *timsydit* où la dérivation est faite à partir d'un nom *iyd* avec des procédés de dérivation non conformes aux règles morphologiques de la langue (on ne peut ajouter l'instrumental *s-* qu'à un radical verbal).³³⁹ C'est à ce genre de problème qu'il faut être attentif lors de la création de nouvelles lexies.

2. Le deuxième critère est l'adéquation. « L'adéquation d'un terme marque la parfaite convenance entre le terme et la notion qu'il recouvre » (Dubuc, 2002). La relation du terme à sa notion est idéalement monosémique, on veillera à ce que le terme proposé pour la dénomination du concept n'ait d'autres significations par ailleurs. Ceci est d'autant plus important pour la langue spécialisée qui demande rigueur et précision dans les dénominations et où il est préférable que la relation entre SA et SE soit univoque. Il est certain que la polysémie est la règle générale pour les signes linguistiques et la monosémie est l'exception, c'est pour cela que ce critère servira surtout comme critère de sélection : si l'on a à choisir entre deux synonymes dont l'un est polysémique, cette polysémie peut être un paramètre d'élimination. En matière de terminologie normalisée, la relation monosémique entre le terme et sa notion est recommandée car la polysémie peut conduire à des malentendus sérieux³⁴⁰. C'est pour cela qu'il importe, avant de créer un terme, de s'assurer qu'un terme n'existe pas déjà pour la même notion.

3. Le terme gagnera aussi à être précis, motivé et refléter autant que possible les caractères de la notion compris dans la définition. « Un terme est motivé s'il laisse transparaître la notion qu'il recouvre, soit par son étymologie, soit par le sens de ses composants » (Dubuc, 2001 : 140). La motivation est donc liée à la valeur significative et si elle n'est pas toujours indispensable pour le signe linguistique (l'arbitraire du signe de Saussure), elle n'en demeure pas moins nécessaire dans la création de nouvelles unités lexicales. Elle est toujours un argument de poids qui peut faire pencher la balance de la décision plus vers un mot motivé que vers un mot qui ne l'est pas.

³³⁹ Mais ces deux néologismes semblent être devancés par l'emprunt sous sa forme intégrée *taḍḍeffayt* ou non intégrée *ḍḍeffaya*. On relève également *ssandriyi* ou *ssandriya* du français "cendrier".

³⁴⁰ Le cas de *tamasayt* que nous avons cité plus haut qui signifie par euphémisme "la mort" et qui s'est vu doter d'un sens néologique "responsabilité".

4. La concision de l'unité lexicale à forger est recommandée. La longueur d'un mot va à l'encontre de l'économie linguistique et de la loi du moindre effort. On cherche toujours à avoir le maximum de résultat en déployant le minimum d'effort. Un mot court part avec une longueur d'avance sur un mot plus long. C'est ce qui explique, par exemple en français, l'appropriation de l'emprunt anglais *kit* au lieu de *prêt à monter* proposé par les commissions de terminologie, ainsi que la réussite du mot *baladeur* face à *walkman* qui est un composé. Le nombre de syllabes autorisé par les règles phonotactiques du berbère est inférieur ou égal à trois. D'ailleurs quand il dépasse trois, cela peut être un indice d'une éventuelle composition.

Soulignons, néanmoins, que l'exigence de concision se heurte parfois à l'exigence de précision. Par exemple les constructions syntagmatiques et les périphrases ont l'avantage de garantir une représentation claire et précise de la notion exprimée, mais le nombre élevé des constituants du syntagme rend difficile l'utilisation de celui-ci. A titre d'exemple, dans la terminologie grammaticale pour rendre les notions de bilitère, trilitère, sont rendues respectivement par *bu sin iskkiln*, *bu kraḍ iskkiln*. Ces syntagmes sont constitués de l'adjectif *bu* + un numéral + *iskkiln* (pluriel de *askkil* signifiant "la lettre, le graphème"). Ces constructions ont l'avantage de répondre aux critères d'adéquation et de motivation, elles permettent en outre, de réactualiser l'adjectif *bu*. Cependant, leur longueur peut leur être préjudiciable ^{dans} dont le cas de l'existence d'un synonyme plus court, un composé par exemple. Dans ce cas, une hiérarchie des critères est à établir et on optera toujours pour la forme la plus transparente sémantiquement pour garantir l'efficacité de la communication.

Nous empruntons quelques exemples au *Vocabulaire de l'éducation* de B. Belaïd (1993) pour illustrer le problème que pose la longueur des mots.

<i>tameddurmant</i>	"autobiographie"
<i>arawasezri</i>	"conformisme"
<i>amuggutzri</i>	"pluralisme"
<i>tagemmumandit</i>	"pluridisciplinarité"

Ces quatre termes, qui sont visiblement des composés, contiennent chacun plus de trois syllabes et violent de ce fait les règles de formation du mot en amazighe. D'ailleurs même les composés en amazighe restent en accord avec la norme (c'est-à-dire le nombre

de consonnes autorisé) : *mafaman* "sourcier" de *af* "trouver" + *aman* "eau", *mkrđul* "chagrin, peine" de *krđ* "égratigner" + *ul* "coeur", *tufayyu* "plante : euphorbe" (Taïfi, 1991b) de *af* "surpasser" + *ayyu* "lait". Remarquons que ces composés ont l'avantage d'être transparents sémantiquement. Les quatre termes tirés de *tamawalt usgmi* outre le fait qu'ils sont opaques du point de vue sémantique, violent les règles syllabiques de la langue.

Le terme *arawasezri*, en plus du fait qu'il contient plus de syllabes que ne le permet la langue, présente un problème au niveau phonotactique qui consiste en la rencontre des deux sibilantes *s* et *z*, suite non permise par les règles phonotactiques de la langue, et qui aboutit à une dissonance au niveau phonétique.

Nous avons également discuté dans le lexique de l'informatique des mots comme *amikruslkim* "micro-ordinateur" et *afelmzislkim* "super-mini-ordinateur" dont la seule longueur ne leur donne aucune chance de reprise et de réutilisation.

5. L'aptitude d'un néologisme à se prêter à la formation des dérivés est un critère très important pour sa validité linguistique. Lors de la création d'un terme, il ne faut pas penser en terme d'unité lexicale isolée mais prendre en considération tout le champ dérivationnel de la lexie considérée. Le mot en amazighe résulte de la combinaison d'une racine et d'un schème et on veillera lors du choix de la racine, à ce que celle-ci puisse s'intégrer dans plusieurs schèmes : un schème adjectival, un schème de nom d'agent, de nom d'action, etc. Il est également important de prendre en considération l'ajout des différents formants pour un verbe (réciproque, passif, etc.) ainsi que la déclinaison pour les noms (les formes du genre, du nombre), etc.

Par exemple, à partir de la racine *BD* qui a donné les verbes *bađ* et *nbđ*³⁴¹ "être en mesure de, être capable de, avoir le pouvoir sur, détenir le pouvoir, etc.", on a dérivé *tanbađt* "le pouvoir", *anbbađ* "celui qui détient le pouvoir". Ces formes attestées en tamazighte ont vu leur sens s'étendre pour embrasser d'autres notions telles que "gouvernement" qui est désigné par *tanbađt*, "gouverneur" *anbbađ*. Il y a eu également

³⁴¹ Taïfi (1991b) classe les deux verbes sous deux racines différentes *BD* et *NBD*. (Je serais encline à penser qu'en diachronie, les deux verbes dériveraient d'une même racine *BD* à partir de laquelle on aurait dérivé un nom d'action *tanbađt* (avec dissimilation de la bilabiale /m/ en [n] devant le /b/ de *bađ*). Par la suite, cette même forme nominale *tanbađt* aurait servi, à son tour, de base de dérivation et on aurait extrait le verbe *nbđ* (où le n est considéré comme basique).

Nous savons

création d'autres dérivés tels que *tasnbaɖt* "tribunal" (Adghirni et *al.*, 1996 : 45). *BD* est une racine productive comme en témoigne le nombre de ses dérivés. Ce critère de possibilité de dérivation est en rapport étroit avec le critère de concision ou de brièveté. Plus une forme est courte, plus grande sera son aptitude à être source de dérivation car sa forme lui permet de recevoir d'autres formants nécessaires à la formation des différents dérivés. Inversement plus un signifiant est long, moins il donnera de dérivés à cause de son gabarit déjà saturé.

6. En terminologie, on part de la notion pour trouver le terme correspondant, donc on travaille forcément avec des unités isolées. Une fois le terme forgé, il faut veiller à le mettre en contexte, dans une suite syntagmatique pour juger de sa capacité d'intégration au niveau phraséologique. C'est l'emploi du terme forgé dans une phrase qui met en relief son aptitude à s'intégrer en contexte ; de s'associer avec d'autres éléments pour produire un énoncé fluide. C'est alors que l'on se rend compte de son impact sonore, de sa longueur et qu'on peut préjuger de ses chances d'acceptation par les locuteurs s'il fait déjà l'unanimité au sein de l'équipe. Le critère de la mise en contexte fonctionne comme un filtre pour juger de la bonne formation d'un mot. Prise isolément, une unité lexicale peut paraître bien formée, mais mise en contexte, elle peut révéler des problèmes d'intégration au niveau phraséologique, d'où la nécessité de revoir sa formation.

7. Le critère de pan-berbérisme est un paramètre-clé pour le cas du berbère. La nature de la langue fait que la spécification du cadre dans lequel s'effectue le travail d'aménagement de la langue est un préalable à établir. Il semble y avoir un consensus entre les linguistes berbérissants (Chaker, 1983a, Boumalk, 1996 ; Naït-Zerrad, 1998 ; Boukous, 2003, Ameur, 2004) que l'unité à retenir pour la standardisation de la langue est (d'abord) le géolecte. Cependant, c'est en matière de terminologie et donc de néologie qu'une normalisation à plus grande échelle est possible, une normalisation trans-dialectale où tous les dialectes peuvent être pris en compte, ou du moins ceux pour lesquels on dispose de documentation fiable. La terminologie est l'occasion de jeter des passerelles entre les différents dialectes et on a tout à gagner à mettre sur pied une terminologie commune pour le berbère. La terminologie linguistique de Berkaï ainsi que le projet sur la terminologie grammaticale (Inalco/Ircam) ont inauguré cette perspective de travail.

Au niveau de l'aide à la prise de décision, le critère de pan-amazighité est important. Une racine attestée dans plusieurs variétés amazighes a plus de chance qu'une racine très

localisée géographiquement. On fixera le nombre de variétés où la racine en question doit apparaître, mais ce choix ne peut être qu'arbitraire et tributaire de la stratégie de normalisation adoptée. Le projet d'aménagement coïncide-t-il avec les frontières territoriales ? S'intéresse-t-on à toutes les variétés de l'amazighe ? Seulement à celles qui sont parlées intra-muros ? A ce qu'on appelle les dialectes Nord par opposition aux parlers touaregs ? S. Chaker (1990a) avait fixé le critère de pan-berbérisme à trois dialectes, on pourrait adopter ce point de vue en sachant pertinemment que c'est une option maximaliste qui ne sera pas toujours respectée. Souvent, il suffit qu'une racine soit attestée dans un dialecte pour qu'elle soit utilisée pour combler une lacune lexicale. A côté de ces critères linguistiques dont les six premiers sont généraux et peuvent s'appliquer à plusieurs langues et dont le septième est particulier au berbère, il faut prendre en considération deux autres critères qui sont d'ordre sociolinguistique voire psycholinguistique. Ces critères sont également importants aussi bien dans la création des mots que dans leur évaluation en vue de leur éventuelle acceptation.

6.3.2.2. Les critères extralinguistiques : sociolinguistiques et psycholinguistiques

1- Le critère de l'acceptabilité

Guilbert (1975 : 45) définit l'acceptabilité par « la combinaison d'un certain nombre de variables qui tiennent à la fois aux règles morphosyntaxiques du terme construit, à la structure sémantique générale sous-jacente à la langue et à une certaine norme sociale qui régit le lexique de la langue ». Cette définition met en relief aussi bien des critères linguistiques (critère de bonne formation) que l'aspect social du lexique. Ainsi, l'acceptabilité n'est pas un paramètre purement linguistique, elle englobe une dimension sociolinguistique, parfois même psycholinguistique. Afin que le mot proposé ait des chances de s'implanter, il ne doit pas être associé à des idées péjoratives, taboues ou expressives. Ces associations sont souvent subjectives et difficiles à cerner. A titre d'exemple, une unité lexicale comme *aglay* qui en tamazighte représente le NAV du verbe *gly* "enfermer, empêcher de sortir" a en tachelhite le sens de "testicule". Si l'on opte pour le terme *aglay* pour rendre la notion de "enfermement, emprisonnement", et en supposant qu'il échappe à la vigilance de la commission de terminologie, il aura peu de chance de s'implanter dans l'usage à cause de la connotation sexuelle (et donc taboue) de son signifié. Il est utile que la veille terminologique prenne en ligne de compte cette

dimension extralinguistique. De même, des exigences d'euphonie peuvent parfois être derrière le rejet d'un terme : des sons discordants représentent une faiblesse du néologisme et peuvent entraver son implantation. Ce sont là des données perceptives qu'il faut prendre en considération dans la création lexicale.

2- Le critère de l'usage

Il faut préciser d'un autre côté que les critères linguistiques énoncés plus haut, ne concernent que la validité du mot de par sa formation. Un mot bien formé (en accord avec les règles de la langue) a de grandes chances d'être accepté et entériné par les usagers, mais ce n'est pas une garantie de son implantation et de son appropriation par les locuteurs. Seul l'usage est à même de donner du crédit à un néologisme. Pour qu'un néologisme ne reste pas un simple hapax et ait des possibilités de réemploi ultérieur, il a besoin de bénéficier de conditions favorables pour sa diffusion comme nous le verrons sous le point 4 ci-dessous.

6.3.2.3. Quelques exemples de grilles

Nous donnons ci-après quelques exemples pour tester les neuf critères édictés plus haut. La notation est binaire, selon que le terme répond ou ne répond pas au critère : il aura soit 1 point soit 0 point. Le nombre obtenu au total fera pencher la balance vers le terme x ou y. Dans la première grille, il s'agit de trois termes concurrents pour dénommer la même notion "école". Nous omettons sciemment les emprunts³⁴² *šškwila* (ou *sskwila*), *Imdrasa*, *likul* (ou *nikul*) qui sont ancrés dans l'usage, mais qui soulèvent la question de l'emprunt que nous avons étudiée dans le chapitre 2 de ce travail. Nous considérons trois néologismes obtenus par création endogène et puisés dans différentes sources : *Amawal*,

x *Tamawalt usgmi*, dictionnaire de Chafik et *Vocabulaire de la langue amazighe 1 (CAL)*.

Dans la deuxième grille, ce sont trois termes désignant trois concepts différents : *amawal* "lexique", *tažṛṛumt* "grammaire" et *tasftit* "conjugaison".

³⁴² Ces unités sont empruntées respectivement à l'espagnol *escuela*, à l'arabe *madrassa* et au français *école*.

GRILLE N° 1

	tinml (Voc1) ³⁴³	ayrbaz (AM)	tayarbuzt (TU)	tayarbust (Chafik)	akrbuz (Chafik)
respect des règles	0	1	1	1	1
brièveté	1	1	0	0	1
maniabilité	1	1	0	0	0
dérivation	0	0	0	0	0
adéquation	1	0	0	0	0
pan-amazighité	0	0	0	0	0
mise en contexte	1	1	1	1	1
acceptabilité	1	0	0	0	0
usage	1	1	0	0	0
total	6	5	2	2	3

AM = *Amawal* ; TU = *Tamawalt usgmi* ; Voc 1 = Vocabulaire de la langue amazighe 1, Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM.

³⁴³ Terme entériné par le CAL.

GRILLE N° 2

	amawal	tažrṛumt	tasftit
Respect des règles	1	1	1
brièveté	1	1	1
maniabilité	1	1	1
dérivation	1	1	1
pan-amazighité	1	1	1
adéquation	0	1	1
mise en contexte	1	1	1
acceptabilité	1	1	1
usage	1	1	0
total	8	9	8

6.3.2.4. Intérêt et limites des grilles

L'intérêt de grilles d'évaluation réside dans deux points :

- a) aider au choix d'un terme dans le cas de plusieurs alternatives ;
- b) mais surtout constituer des principes et une démarche méthodique sur lesquels se fondera le néologue.

La grille fonctionnera en fait comme une sorte de filtre. Dans un travail terminologique, on se référera toujours à ces critères pour forger une forme nouvelle (de point de vue sémantique ou morphologique). Le terminologue veillera à ce que l'unité créée puisse répondre à un maximum de critères de validité. Ce qui garantira à cette unité une bonne formation (en adéquation avec la morphologie de la langue). Précisons que les quantifications ne sont pas des valeurs absolues, elles doivent être interprétées en termes de tendances. La notation binaire met à l'abri de l'échelle de numérotation qui va de 1 à 10, mais elle n'en demeure pas parfois arbitraire. En effet, dans de nombreux cas, on hésite à choisir entre la valeur négative et positive et donc la notation reste subjective. Dans la première grille, c'est le néologisme qui vient en tête avec une note de 6/9. Il s'agit d'un composé de *tin* + *ml* "montrer, indiquer", l'école est donc littéralement "celle qui montre, celle où on apprend". En plus, *tinml* rappelle la grande bibliothèque au sud

du Maroc du même nom, ce qui confère à ce terme une certaine légitimité symbolique. Par contre, ce composé fait une entorse aux règles de la langue étant donné que *tin* ne peut pas être suivi d'un verbe, mais d'un nom ou d'un pronom. Quant à *ayrbuz* proposé par *l'Amawal*, repris sous la forme *tayarbust* par Chafik et *tayarbuzt* par Belaïd, il pose un problème d'acceptabilité dans la mesure où ces formes peuvent être associés à *ax"rbiš* qui est "une sorte d'annexe de la mosquée réservée aux ablutions souvent obscure et pouvant faire également office de débarras". Ces termes chargés affectivement ne peuvent servir à désigner une institution comme l'école. *akrbuz* donné également par Chafik est emprunté au touareg *akerbuh* donné par Foucauld pour "école primaire". Notons au passage, la transformation systématique de tous les *h* du touareg en *z* (cf. *ahul* → *azul*).

Dans la deuxième grille, il s'agit de trois termes désignant des objets ou des concepts différents que l'usage a consacrés depuis leur création par M. Mammeri et leur diffusion dans sa grammaire. Le terme *amawal* et malgré sa polysémie est assez largement diffusé avec le signifié de "lexique", *tažrrumt* désigne "la grammaire" et *tasftit* "la conjugaison". Du point de vue de leur dérivabilité, les trois termes dans des champs dérivationnels : par exemple à partir de *tažrrumt*, on a dérivé *tizžurma* "grammaticalité", *anzrum* "grammatical", etc. *tasftit* est dérivé de *sfti* "conjuguer". À partir de *amawal*, on a dérivé *tamawalt* "glossaire". Ces trois termes ont sensiblement les mêmes valeurs, c'est dire que leur formation est correcte et qu'ils répondent bien aux critères d'évaluation.

Cette grille a certes des limites qui résident surtout dans le caractère arbitraire de certains paramètres, comme l'acceptabilité à titre d'exemple. Fixer la pan amazighité à 2 ou 3 dialectes (ou plus) est un consensus entre les terminologues, tributaire comme nous l'avons déjà signalé plus haut de la stratégie de normalisation adoptée. Mais rappelons-le, cette grille est utile comme aide à la prise de décision et surtout comme assise méthodologique pour le travail terminologique. L'évaluation chiffrée sert d'indication seulement.

6.4. Viabilité des néologismes : diffusion et implantation

Une fois créées selon les règles de la langue, il reste aux nouvelles unités de se frayer un chemin dans le lexique de cette même langue afin de se fondre dans la masse du vocabulaire des locuteurs. Cette implantation ne dépend plus des données linguistiques,

mais transcendent celles-ci et se rapportent à des facteurs extralinguistiques. Il faut alors prévoir des moyens d'accompagnement pour l'implantation de ces nouveaux produits. Les dictionnaires et, d'une façon générale, la production écrite sont déterminants pour l'institutionnalisation des néologismes. Nous distinguons à ce niveau plusieurs points qui sont les suivants :

Le travail de terminologie exige d'être piloté par une instance académique. Il ne faut pas comprendre par là une quelconque main mise sur la langue ou un dirigisme global ; chose d'ailleurs impossible, la langue étant le bien de toute la communauté. On doit différencier, à ce niveau, la néologie spontanée que peut faire chaque usager et qui relève de la langue usuelle, de la terminologie concernant la langue de spécialité et qui, elle, devra être menée par les linguistes en collaboration avec les spécialistes du domaine étudié. Le travail de ces commissions de terminologie se concrétisera, à long terme par la publication de dictionnaires de langue, et à court terme par des brochures terminologiques auxquelles on veillera à assurer la plus large diffusion. Ce sont de telles productions qui pourront garantir la consécration lexicographique aux nouvelles unités forgées. La présence d'un mot dans la nomenclature d'un dictionnaire lui donne une existence "légale" aux yeux des locuteurs. Dans les cas de doute ou de scepticisme devant une unité jugée insolite, on s'en remet au dictionnaire pour valider le mot en question. C'est dire toute l'importance que requièrent de tels outils : « les dictionnaires jouissent auprès de chacun du prestige conféré à l'arbitre » (Pruvost et Sablayrolles, 2003 : 16).

Le rôle des pouvoirs publics est d'une importance capitale pour la promotion de la langue. En ce qui concerne les néologismes, leur vitalité dépend de leur actualisation dans la presse audiovisuelle, dans les publicités, les notices, etc. ; c'est-à-dire de leur capacité à devenir partie intégrante du paysage sociolinguistique et scripturaire du locuteur. A ce niveau, il faudrait entreprendre des actions de communication en direction des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. Il serait également, non moins intéressant de penser à des chroniqueurs de langue qui auraient en charge la diffusion des néologismes, mais également des choix terminologiques opérés pour gagner l'adhésion des locuteurs.

L'école représente le canal le plus important pour la diffusion des néologismes. Les manuels scolaires, s'ils prennent à leur compte les nouveaux termes consignés dans les

dictionnaires et produits par les commissions terminologiques, leur garantiront ainsi une diffusion auprès des jeunes. Mais l'introduction de ces mots nouveaux impose une démarche progressive et souple. Il ne faut pas que les néologismes, et donc le lexique aménagé à implanter soient coupés de la réalité langagière des locuteurs. L'injection dosée de ces nouveaux produits leur garantira une meilleure acceptation. Un néologisme sera d'autant mieux accepté s'il est employé dans un contexte garantissant sa transparence sémantique. Pour cela, il faut éviter, par exemple, de construire une phrase uniquement d'unités lexicales nouvelles, ce qui conduirait à rendre le sens de la phrase opaque et contribuerait par là même à l'insuccès du néologisme proposé. A côté de l'arsenal technique que l'on peut mettre en place pour l'implantation d'une quelconque terminologie, il convient de rappeler que la question de l'implantation comme l'écrit à juste titre L. Depecker (2001 : 603) « se situe à la jointure du corpus de la langue et de son statut ». En d'autres termes, pour qu'une terminologie puisse avoir des chances d'être utilisée, la règle élémentaire est que la langue utilisée dans le domaine en question soit l'amazighe. Vu son statut, ce dernier a de grands défis à relever.

CONCLUSION GENERALE

Le présent travail s'est voulu une approche de l'emprunt et de la néologie dans une optique d'aménagement linguistique. Toute entreprise d'aménagement linguistique ne suscite pas l'enthousiasme chez les locuteurs, étant reçue comme une intervention délibérée sur la langue voire du dirigisme. Cependant, pour des langues minorées comme c'est le cas du berbère, l'aménagement est une nécessité dictée par les transformations que connaît la société et par la dynamique du passage à l'écrit. Mais tout aménagement du corpus de la langue dépend des décisions prises à l'encontre de cette langue au niveau institutionnel. Toute intervention sur le code restera cautère sur jambe de bois si elle n'est pas concrétisée par une reconnaissance de la langue en question au niveau étatique. Ainsi, la présente étude qui est tournée vers l'étude d'une des structures de la langue, en l'occurrence le lexique, ne relègue pas au deuxième niveau la question du statut de la langue qui est sous-jacente au travail bien qu'elle n'en soit pas le noyau central.

Nous avons considéré la néologie comme un processus d'enrichissement lexical aussi bien quand il s'agit d'un apport exogène (les emprunts) que quand il s'agit d'une création endogène (les néologismes). Les investigations que nous avons menées dans la phase exploratoire de la présente recherche, nous ont conduite à analyser les questions de l'emprunt et de la néologie à partir de points "névralgiques", c'est-à-dire à certains niveaux de la structure linguistique où l'analyse est, à nos yeux, pertinente. C'est ainsi que l'étude de l'emprunt sur le plan phonologique, morphologique et lexical s'est focalisée sur certains aspects précis. Pour la phonologie, nous avons considéré l'introduction de nouvelles unités phonologiques par le biais de l'emprunt ainsi que le changement phonématique de certains sons qui, sous le poids du système phonologique exogène, deviennent des unités distinctives, c'est le cas des consonnes *t*, *s* et *r*. La comparaison des systèmes phonologiques actuels avec le système phonologique de Basset (1952) permet d'en cerner l'évolution. Du point de vue morphologique, nous avons ciblé les schèmes $ac_1c_2c_2ac$ ainsi que les formes en *-i* dont l'analyse nous a conduite à considérer comme des schèmes que se partage le berbère avec d'autres langues sémitiques comme l'arabe ou l'hébreu. Sur le plan lexical, l'analyse a concerné trois champs lexico-sémantiques : le vocabulaire liturgique, le champ des couleurs et les noms de nombres. Ce qui a déterminé le choix de ces champs c'est leur pertinence quant à l'objectif fixé. Le premier champ nous a permis de montrer la sédimentation de certains emprunts anciens et leur intégration dans la langue cible. A travers le champ

des couleurs qui représente un vocabulaire de base pan-berbère, nous avons pointé du doigt "l'onde déferlante" de l'emprunt (Hagège, 2000) où tout un champ sémantique exogène se substitue au champ natif. Le troisième domaine, celui des noms de nombre, nous a permis d'étudier la question de l'emprunt comme un processus en cours, dans la mesure où le système des noms de nombre dans sa totalité n'a été conservé qu'en tachelhite et en touareg, les autres parlers n'en ont conservé que les trois premiers (c'est le cas en tamazighte), ou tout simplement les deux premiers voire un seul (le tarifite). Cette déperdition est la conséquence de données socio-économiques qui ont imposé la numération en arabe. Les noms de nombre ont été analysés de par leur morphologie, leur syntaxe et l'accent a été mis également sur des cas de variation lexicale et sur la coexistence de deux systèmes de numération : arabe et berbère.

Le corpus qui a servi à l'étude de l'emprunt est essentiellement le corpus de H. Frei (1966) transposé en tamazighte et secondairement le lexique de Laoust (1920). Ces deux corpus sont ordonnés par champs lexico-sémantiques et concernent un vocabulaire basique et fondamental. Le but de l'étude de l'emprunt dans la langue usuelle est de montrer que l'emprunt n'est pas toujours dicté par des lacunes lexicales et des besoins de dénomination. Parfois, l'unité lexicale empruntée déloge une unité lexicale native et la supplante sous l'effet d'un emprunt massif et incontrôlé. Nous avons montré, à ce niveau, que les interdictions de vocabulaire, les euphémismes peuvent être parfois derrière le phénomène d'emprunt. L'intérêt de cette première partie réside dans le fait que l'emprunt est un phénomène inéluctable que connaissent toutes les langues naturelles, qu'il peut être considéré comme un procédé d'enrichissement lexical, mais qu'il doit être contenu dans des limites afin qu'il n'inhibe pas les potentialités de la langue réceptrice.

Dans la deuxième partie, nous avons distingué la langue usuelle de la langue de spécialité. Pour l'étude de la première, nous nous sommes fondée prioritairement sur l'analyse critique de l'imagier de Abou Elazm en collaboration avec Azaykou (1993), ce petit glossaire berbère renferme des dénominations d'objets concrets de la vie quotidienne : des néologismes sont systématiquement proposés pour remplacer des termes empruntés. La néologie dans la langue de spécialité a été étudiée à partir de deux corpus : *Le Lexique juridique* et *Le Lexique de l'informatique*. Des comparaisons avec d'autres corpus se sont révélées nécessaires : *Tajerrumt* (Mammeri, 1976), *Le lexique*

des mathématiques (1984), Le lexique de l'éducation (Belaïd, 1993), *La terminologie linguistique* (Berkai, 2002), *La terminologie grammaticale* (Inalco/Ircam). De par les matrices de formation utilisées qui se déclinent comme suit : dérivation, composition, transfert sémantique et emprunt ; l'étude de la langue spécialisée a mis en relief de nouveaux procédés de formation lexicale tels que la composition "allogène" sur le modèle gréco-latin, la siglaison et au niveau graphique, l'utilisation du trait d'union dans les composés. La néologie dans la langue spécialisée se caractérise aussi par la création d'affixes pour rendre des notions précises dictées par une spécialité donnée. Mais le sens de ces affixes, ainsi que leur emploi souffrent d'un manque de systématisme. A l'issue de l'analyse des différents corpus, nous avons pu cerner les caractéristiques générales de la néologie en amazighe qui se distingue sur le plan linguistique par les traits suivants :

- (i) la créativité lexicale est souvent dictée par une réaction à l'emprunt et une volonté d'épuration de la langue ;
- (ii) l'allégeance quasi-systématique au touareg ;
- (iii) le manque de systématisme dans les procédés de morphogénèse lexicale ;
- (iv) l'absence de signalisation des sources documentaires et des dialectes ou parlers explorés ;
- (v) la référence au dictionnaire de Chafik depuis 1990 pour les productions marocaines. Si les années quatre-vingt étaient caractérisées par l'influence de l'*Amawal*, un tournant s'est opéré depuis la parution du premier tome du dictionnaire de Chafik (1990), cet outil lexicographique est devenu la référence en matière de néologie.

Mais d'un autre côté, nous avons constaté une amélioration assez nette depuis que des travaux de terminologie sont élaborés dans des cadres académiques (Terminologie linguistique) et par des équipes (Terminologie grammaticale). Pour ne pas cantonner l'analyse à des listes de mots comme elles se présentent dans les différents travaux de terminologie, nous avons étendu l'analyse à l'étude de l'usage qui est fait de ces néologismes au niveau des productions écrites. Les corpus sur lesquels s'est appuyée l'analyse ont révélé une prépondérance des écrits en tachelhite (et plus particulièrement les parlers de la plaine du Souss), la production dans les parlers du Sud-est occupe le deuxième rang. Cette néo-littérature a inauguré un nouveau style d'écriture favorisant l'emprunt interne aux différents géolectes, surtout ceux qui disposent d'outils

lexicographiques ainsi qu'une didactique des néologismes utilisant des glossaires et des notes de bas de page à des fins communicationnelles comme c'est le cas dans le roman d'Akunaḍ que nous avons analysé.

La troisième partie de ce travail consiste à proposer des solutions aux problèmes soulevés par l'emprunt et la néologie tels qu'ils se posent dans un contexte d'aménagement linguistique. Comme l'aménagement linguistique consiste à outiller la langue en intervenant sur ses structures et en la dotant d'un système graphique codifié, nous avons consacré le premier chapitre de cette partie à une synthèse des codes graphiques en usage pour l'écriture du berbère. Les limites et les atouts de chacune des graphies : tifinaghe, arabe et latine ont été soulignées ainsi que les aménagements qu'ont connus les différents codes. Nous avons conclu que les décisions en matière de graphie s'élaborent à l'intérieur des différents Etats ; si le Maroc a opté pour le tifinaghe comme graphie officielle de l'amazighe, en Europe c'est la graphie latine qui est consacrée, quant à l'Algérie, elle a retenu les trois graphies. Quelle que soit l'option retenue, une période de polygraphisme, du moins transitoire, est souhaitable. Elle permettra d'encourager la production écrite, de recueillir et transcrire les corpus dans le code graphique le mieux maîtrisé, en fonction de la littératie. Pour l'aménagement du lexique qui est au centre de cette partie, l'accent a été mis sur l'enrichissement de la compétence lexicale des usagers. Le but de l'aménagement linguistique n'est pas tant de proscrire l'emploi des emprunts, mais de mettre à la disposition des usagers des mots natifs à même d'enrichir leur compétence lexicale. La méthodologie de travail que nous suggérons pour l'aménagement du lexique privilégie l'écoute de la langue dans son contexte social. La création lexicale n'est opportune qu'une fois les potentialités de la langue épuisées. Pour cela, le lexique traditionnel devrait être réhabilité, des enquêtes sur le terrain permettraient de réunir la matière lexicale disponible pour la rendre accessible à travers des outils lexicographiques, des manuels scolaires, etc. Dans le chapitre concernant l'aménagement du lexique, le SNB est étudié dans une visée pragmatique. Nous pensons qu'il doit être enseigné tel qu'il est utilisé chez les locuteurs en respectant sa syntaxe et sa morphologie. Rien ne justifie une quelconque intervention sur les noms de nombres puisqu'ils jouissent d'une certaine vitalité en tachelhite et donc la norme serait celle en vigueur dans ce dialecte, pour le cas précis du système de numération. Cette option a l'avantage de garantir l'adhésion d'une frange de la population qui détient

le SNB et de ne pas nécessiter un apprentissage supplémentaire. Pour la gestion de la variation dialectale, nous préconisons une vision polynomique dont l'intérêt primordial est de maintenir la vitalité des différentes variétés tout en les intégrant dans un ensemble linguistique plus grand : la Langue.

Pour l'emprunt considéré de façon positive, nous avons posé les premiers jalons pour une politique de l'emprunt en aménagement linguistique. La stratégie vise à donner le primat à un terme natif à chaque fois qu'il est concurrencé par un emprunt, mais de ne pas évincer automatiquement celui-là. Les critères d'évaluation de l'acceptabilité de l'emprunt sont d'ordre sociolinguistique et linguistique. Les critères sociolinguistiques sont l'extension géographique de la lexie, son extension sociale, sa temporalité et les attitudes des locuteurs vis-à-vis d'elle. Les critères linguistiques se rapportent à l'aptitude de la lexie à être source de dérivation, son intégration sur le plan phonétique et morphologique et à la présence ou non d'un mot natif qui la concurrence. Le dernier chapitre de cette partie étudie la validité et la viabilité des néologismes. Dans un contexte d'aménagement linguistique, la créativité lexicale ne se conçoit que si elle répond à une lacune terminologique. Dans ce cas, la création de lexèmes doit se faire au sein d'institutions ou du moins d'équipes avec une méthodologie de travail rigoureuse.

Pour le traitement de la néologie dans un contexte d'aménagement linguistique, nous avons tenu à faire le départ entre la néologie spontanée et la néologie planifiée. La première émane des locuteurs de la langue qui innover de façon naturelle dans des actes de communication, cette innovation peut répondre à des besoins de dénomination, soit une néologie stylistique : néologie de connivence ou néologie ludique, etc. (Sabayrolles, 2000). Les nouvelles unités créées dans de tels contextes ont de grandes chances de reprise par le locuteur-auteur, et par ricochet, par son entourage immédiat qui, à son tour peut l'étendre de façon plus élargie. Le contexte d'énonciation ainsi que le code commun entre les différents locuteurs garantissent à la néologie *in vivo* une certaine motivation qui contribue dans une large mesure à son implantation. La néologie planifiée et institutionnalisée est une intervention délibérée sur la langue pour dénommer des réalités nouvelles, elle concerne essentiellement les technoclectes. Mais même à ce niveau, maintenir le lien nécessaire avec les usagers est une donnée avec laquelle il faut compter dans le but de la viabilité des néologismes. Nous avons décliné les préalables à l'entreprise néologique qui sont : l'identification des besoins en matière terminologique,

la confirmation des besoins réels par des enquêtes, la hiérarchisation des secteurs qui demandent une intervention prioritaire. Nous avons proposé des grilles d'évaluation des néologismes à même d'assurer la validité linguistique des termes forgés. Ces grilles sont fondées sur des paramètres linguistiques, mais aussi sur des paramètres extralinguistiques tels que l'acceptabilité et l'usage. L'accent a été mis sur le critère de pan-berbérisme pour la confection des différentes terminologies afin de les unifier. Mais la pan-berbérisme reste un concept flou qu'il faut fixer de façon conventionnelle. Sur le plan pratique, la pan-berbérisme prend en considération les parlers pour lesquels il existe des outils lexicographiques. D'où la nécessité de travaux de lexicographie sur des parlers peu ou non encore étudiés.

Deux traits caractérisent la néologie en berbère : (i) c'est une néologie de discours, (ii) c'est une néologie de l'écrit. Ce constat s'explique par le fait que le volet de la diffusion et de l'implantation est laissé pour compte : tous les efforts sont investis dans la création sans véritable stratégie d'implantation. Sur le plan sociolinguistique, on peut noter l'absence totale de moyens d'accompagnement pour la diffusion et l'implantation des néologismes et la carence en matière de pédagogie de ces nouvelles créations lexicales. Une notion qui représente la clé de voûte de ce travail est l'usage. Une fois les critères de bonne formation d'une unité lexicale remplis, reste entière la question de son implantation, de sa viabilité. Celle-ci est tributaire de l'issue que donnera l'usage à ce néologisme. C'est pour cette raison que des moyens d'accompagnement doivent être mis en place pour l'implantation des nouvelles terminologies et des néologismes de façon plus générale. La question de l'implantation met en scène la question du statut de la langue.

Au terme de cette recherche dont nous avons brossé les grandes lignes ci-dessus, nous pensons nous être démarquée des travaux antérieurs au moins sur les points suivants :

- pour l'étude de l'emprunt, c'est la première fois, à notre connaissance, qu'il est traité dans le cadre de l'aménagement linguistique ;
- par le truchement de l'étude de l'emprunt, nous avons été conduite à mener une réflexion théorique sur les voies de l'enrichissement du lexique (emprunt et néologie) et méthodologique en proposant les premières pierres pour édifier une vraie politique du traitement de l'emprunt et de la néologie.

- nous avons étudié des corpus non encore exploités jusque là et avons tenu à dépasser le cadre de la simple description pour une analyse que nous avons voulue la plus rigoureuse possible ;

- l'étude a été centrée sur l'expérience marocaine en matière de création lexicale bien que la néologie nous situe à un niveau transnational ;

- les matériaux analysés couvrent une période de près de vingt ans (jusqu'en 2005), ce qui nous a permis de couvrir la décennie 1994-2004 qui n'a pas été concernée par l'étude de Achab (1996). D'ailleurs c'est cette décennie qui a connu une certaine amélioration dans l'approche de la néologie en berbère. La publication de la thèse de Achab (1996) ne doit pas être étrangère à ce soubresaut qualitatif.

Par rapport aux hypothèses de travail exposées dans l'introduction, des restrictions du champ d'investigation se sont révélées nécessaires. L'examen des premières hypothèses sur la base de six corpus d'origine différentes nous a conduit à reléguer au second plan certains points qui auraient été intéressants d'examiner. C'est ainsi que la langue des médias n'a pas été systématiquement étudiée. Nous en avons donné quelques illustrations mais de façon marginale. C'est parce que, au niveau de l'emprunt, nous nous sommes aperçue, qu'elle ne pouvait rien nous apporter de plus que les corpus que nous avons recueillis dans des situations de conversation informelle. Quant à la néologie, force est de constater que les néologismes repris par les journalistes sont en quantité minime ceci est dû au fait que les médias de proximité (radio et télévision) ou, comme on les appelle dans le jargon journalistique, « les médias chauds » visent avant tout un certain taux d'audience (l'audimat), ce qui impose de s'adresser aux auditeurs et aux téléspectateurs dans une langue transparente, usuelle non opacifiée par les néologismes qui risquent de perturber la transmission du message³⁴⁴. La question de l'usage des néologismes a été ainsi étudiée surtout au niveau de la production écrite. L'étude de la langue utilisée dans les médias de proximité constituerait à elle seule un autre sujet de thèse.

³⁴⁴ La phase finale du présent travail a coïncidé avec un certain changement au niveau de la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M) au Maroc. Un journal télévisé en amazighe a vu le jour sur la deuxième chaîne (2M) sous forme de digest de neuf minutes. L'IRCAM a dispensé une formation aux journalistes de 2M (16, 17, 20 et 21 novembre 2006), formation que nous avons nous-même assurée. Nous avons pu constater que les appréhensions des journalistes concernaient essentiellement les lacunes terminologiques et le moyen le plus adéquat pour y remédier : emprunt ou néologisme ? Signalons que l'UER « lexique » du Centre de l'Aménagement Linguistique (IRCAM) est en train de finaliser le vocabulaire des médias.

- nous avons étudié des corpus non encore exploités jusque là et avons tenu à dépasser le cadre de la simple description pour une analyse que nous avons voulue la plus rigoureuse possible ;
- l'étude a été centrée sur l'expérience marocaine en matière de création lexicale bien que la néologie nous situe à un niveau transnational ;
- les matériaux analysés couvrent une période de près de vingt ans (jusqu'en 2005), ce qui nous a permis de couvrir la décennie 1994-2004 qui n'a pas été concernée par l'étude de Achab (1996). D'ailleurs c'est cette décennie qui a connu une certaine amélioration dans l'approche de la néologie en berbère. La publication de la thèse de Achab (1996) ne doit pas être étrangère à ce soubresaut qualitatif.

Par rapport aux hypothèses de travail exposées dans l'introduction, des restrictions du champ d'investigation se sont révélées nécessaires. L'examen des premières hypothèses sur la base de six corpus d'origine différentes nous a conduit à reléguer au second plan certains points qui auraient été intéressants d'examiner. C'est ainsi que la langue des médias n'a pas été systématiquement étudiée. Nous en avons donné quelques illustrations mais de façon marginale. C'est parce que, au niveau de l'emprunt, nous sommes aperçue, qu'elle ne pouvait rien nous apporter de plus que les corpus que nous avons recueillis dans des situations de conversation informelle. Quant à la néologie, force est de constater que les néologismes repris par les journalistes sont en quantité minime ceci est dû au fait que les médias de proximité (radio et télévision) ou, comme on les appelle dans le jargon journalistique, « les médias chauds » visent avant tout un certain taux d'audience (l'audimat), ce qui impose de s'adresser aux auditeurs et aux téléspectateurs dans une langue transparente, usuelle non opacifiée par les néologismes qui risquent de perturber la transmission du message³⁴⁴. La question de l'usage des néologismes a été ainsi étudiée surtout au niveau de la production écrite. L'étude de la langue utilisée dans les médias de proximité constituerait à elle seule un autre sujet de thèse.

³⁴⁴ La phase finale du présent travail a coïncidé avec un certain changement au niveau de la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M) au Maroc. Un journal télévisé en amazighe a vu le jour sur la deuxième chaîne (2M) sous forme de digest de neuf minutes. L'IRCAM a dispensé une formation aux journalistes de 2M (16, 17, 20 et 21 novembre 2006), formation que nous avons nous-même assurée. Nous avons pu constater que les appréhensions des journalistes concernaient essentiellement les lacunes terminologiques et le moyen le plus adéquat pour y remédier : emprunt ou néologisme ? Signalons que l'UER « lexique » du Centre de l'Aménagement Linguistique (IRCAM) est en train de finaliser le vocabulaire des médias.

Les néologismes (exogènes et endogènes) sont des faits de langue tributaires de la variable temporelle, un travail sur les néologismes s'inscrit dans une synchronie dynamique qui nous a contrainte à une continuelle mise à jour des matériaux constituant le corpus. La dernière décennie, et plus particulièrement les cinq dernières années ont connu une véritable accélération dans la production écrite néologique. Au fur et à mesure que la recherche avançait, d'autres néologismes voyaient le jour et s'imposaient à nous. C'est ainsi qu'on a dû prendre en compte les manuels scolaires *Tifawin a tamaziyt*, la traduction du Coran de Jouhadi (2003), le projet sur la Terminologie Grammaticale (2005). Le désir d'universalité a dû céder le pas devant les exigences du réalisme et nous avons dû arrêter de façon définitive le corpus.

Au terme de ce travail, nous estimons que nous avons apporté quelques réponses aux interrogations posées au début de cette recherche. Des zones d'ombre demeurent, cependant. Elles concernent essentiellement le statut de la langue. La nouvelle donne sociolinguistique et politique qui s'observe au Maroc depuis 2001 et la dynamique en cours doivent se concrétiser par une reconnaissance institutionnelle de la langue. C'est alors que tout ce qui pourrait être entrepris au niveau du code aura son bien-fondé.

La progression de notre réflexion sur le sujet nous a également ouvert d'autres perspectives d'avenir que nous résumons en trois points :

- il y a urgence pour le berbère de constituer des banques de données où seront stockés les corpus recueillis. A cet effet, l'outil informatique est devenu incontournable. Les enquêtes de terrain sur des champs lexico-sémantiques particuliers permettront de récolter la matière lexicale qui sera ensuite, transcrite selon un protocole précis et qui alimentera, enfin, les bases de données au fur et à mesure des collectes. Dans celles-ci, une place de choix doit être accordée aux locutions, aux proverbes, aux dictons, etc. Dans la perspective de l'aménagement linguistique, les études de géographie linguistique et de dialectologie sont d'un grand intérêt.

- Il nous paraît essentiel pour l'avenir d'articuler recherche linguistique et anthropologie sociale et culturelle. L'extension géographique du berbère fait que les modes de vie varient d'une zone à l'autre, cette variation a des répercussions directes sur le lexique de la langue. C'est ainsi que dans la région de Haha, le vocabulaire maritime en est disponible dans une terminologie locale dans la mesure où les habitants de la région sont des pêcheurs de longue date. Ce vocabulaire est absent au Maroc central où, par contre,

le lexique du pastoralisme et de la flore est abondant vu l'activité agro-pastorale. Cette diversité sociale et culturelle est à mettre à profit pour l'enrichissement lexical.

- le modèle sens-texte adopté par I.-A. Mel'čuk, A. Clas et A. Polguère³⁴⁵ (1995) nous semble attrayant et devrait, peut-être, être appliqué au berbère. A l'opposé de la grammaire générative et transformationnelle où la composante syntaxique est centrale et où les autres composantes ne sont qu'interprétatives, en lexicologie explicative et combinatoire, le lexique est la composante centrale³⁴⁶. Vu sous l'angle du modèle sens-texte, la lexicologie se rapproche de la lexicographie jusqu'à se confondre avec elle. L'étude de la lexie selon ses combinaisons, ses collocations dispense du recours à la définition dans les dictionnaires explicatifs et combinatoires. Pour le berbère où la lexicographie unilingue est encore à ses balbutiements à cause de l'absence d'un métalangage précis, le modèle sens-texte pourrait servir à contourner le problème de la définition lexicographique.

Ces trois axes représentent de nouveaux horizons à explorer pour nos futures investigations en linguistique berbère.

Ces trois axes représentent de nouveaux horizons à explorer en linguistique berbère.

³⁴⁵ En juillet 2003, nous avons suivi une formation dans le cadre de la théorie sens-texte dispensée par A. Polguère à l'Université de Montréal. La rigueur du modèle et la place privilégiée qu'il accorde à la lexie et donc au lexique sont intéressantes.

³⁴⁶ Mel'čuk, Clas et Polguère (1995 : 17) comparent la grammaire d'une langue (au sens large du terme) à l'ensemble des instructions de l'assemblage d'un meuble et les lexies aux pièces de ce meuble : « Les instructions d'assemblage sont obligatoirement écrites en fonction des pièces à assembler » et concluent que « le lexique d'une langue prime logiquement sur sa grammaire ».

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELMASSIH (E.T.), 1968, *Tamazight verb structure- a generative approach*, The Hague, Bloomington India University, Mouton, 292 p.
- ABDELMASSIH (E.T.), 1971, "A Reference Grammar of Tamazight. A comparative of the Berber dialects of Aït-Ayadre and Aït Seghrouchen (Middle Atlas Berber)" ,*Center of Near Eastern and North African Studies*, Xxi, Ann Arbor, The University of Michigan, 322 p.
- ABES (M.), 1916, *Manuel de berbère marocain*, S.E., S.L., 147 p.
- ABOU ELAZM (A.) et (A.) AZAYKOU, 1993, *Le petit dictionnaire arabe-berbère (2-6 ans)*, Rabat, Ed. Abdelghaniy.
- ABOULKACEM (E.), 2002, *Imula n tmkttit*, Phediprint, S.L.
- ABROUS (D.), 1992, "Quelques remarques à propos du passage à l'écrit en kabyle", *Actes du Colloque International de Ghardaïa : Unité et diversité de tamazighte 20-21 avril 1991*, Tome 1, Alger, Fédération Nationale des Associations Culturelles Amazighes, 1-14.
- ABROUS (D.), 1991, "A propos du kabyle utilisé dans la presse écrite", *Etudes et Documents Berbères*, 8, Paris, La boîte à documents / Edisud, 175-186.
- ABROUS (D.), 1996, "Le passage à l'écrit", *Encyclopédie berbère*, XVII, Aix-en-Provence, Edisud, 2583-2585.
- ACHAB (R.), 1991, "Problèmes de néologie berbère, remarques sur l'Amawal", *Etudes et documents berbères*, n° 8, Paris, La boîte à documents / Edisud, pp. 97-111.
- ACHAB (R.), 1996, *La néologie lexicale berbère (1945-1995)*, Paris-Louvain, Ed. Peeters, 367 p.
- ACHAB (R.), 1998, *Langue berbère : Introduction à la notation usuelle en caractères latins*, Paris, Hoggar, 131 p. (Première édition 1980).
- ACHIBAN (M.), 1998, *Anzlif*, Rabat, Publications de l'Association Marocaine de Recherche et d'Echange Culturel.
- ADGHIRNI (A.), 1995, *Romeo d juliet*, Matabia Takatoul Al watani, S.L.
- ADGHIRNI (A.), AFOULAY (A.), 1996, *Amawal azerfan (lexique juridique) français-amazighe (1368 termes)*, Rabat, Imprial.
- AG BAYE (Ch.), 1989, "Pour une amélioration du tfinagh", *Tradition et modernité dans les sociétés berbères*, Paris, Editions Awal, 182-195.
- AGHALI-ZAKARA (M.), 1981, " A propos de la notation du touareg", *Bulletin des Etudes Africaines de l'INALCO*, 1 ; Langues'O, 9-23.
- AGHALI-ZAKARA (M.), 1984, "Vous avez dit 'touareg' et 'tfinagh' ? ", *Bulletin des Etudes Africaines de l'INALCO*, 7 ; Langues'O, 13-20.

- AGHALI-ZAKARA (M.), 1993, "Les lettres et les chiffres : écrire en berbère", *A la croisée des études libyco-berbères : mélanges offerts Paulette et Lionel Galand*, Paris, Geuthner, 141-155.
- AGHALI-ZAKARA (M.), 1994, "Graphie berbère et dilemme de diffusion : interactions des alphabets latins, ajami et tfinagh", *Etudes et Documents Berbères*, 11, 107-121.
- AGHALI-ZAKARA (M.), 2000, "Néologie et données culturelles en berbère. Eléments de terminologie mathématique en touareg", S. Chaker (éd.), *Etudes berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G Prasse*, Paris-Louvain, Peeters, 1-13.
- AGHALI-ZAKARA (M.), 2003, "Les expériences de l'enseignement du touareg et l'usage des tfinagh dans les pays sahéliens : Mali, Niger et Burkina De 1966 à 2003", *Les Actes du colloque international sur l'amazigh. "Education et langues maternelles : l'exemple de l'amazigh"*, Casablanca, Fondation BMCE, 101-117.
- AGALI-ZAKARA (M.) et DROUIN (J.), 1981, "Recherches sur les tfinagh", *Comptes rendus du GLECS XVIII-XXIII/2 (1973-1979)*, 245-272 et 279-292.
- AGALI-ZAKARA (M.) et DROUIN (J.), 1997, "Ecritures libyco-berbères : vingt-cinq siècles d'histoire", *L'aventure des Ecritures*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 98-111 et 200-203.
- AÏT-ABAID (L.), 2004, *Angi*, Agadir, Imprimerie Anti-Atlas.
- AKHIYYAT (B.), 1989, *Tabrat*, Rabat, Publications de l'AMREC.
- AKKA (M.), 1990, *Contact inter-dialectes, variation intradialecte, perméabilité au berbère d'un parler arabophone du Haouz de Marrakech : les Nouasser de Chichaoua*, Paris, Thèse pour le Doctorat en linguistique, 357 p.
- AKKIL (B.), 2002, *Tilmi n waḍu*, Rabat, Editions et Impressions Bouregreg.
- AKOUAOU (A.), 1976, *L'expression de la qualité en berbère : le verbe (Parler de base : le tachelhiyet de Tiznit)*, Paris, Thèse de 3e cycle, E.P.H.E. (4e section) et ParisV, V + 451 p.
- AKOUAOU (A.), 1983, "Les études berbères au Maroc : essai de bilan" in *Tafsut*, n° 1, Série spéciale : études et débats, Tizi Ouzou, 151-169.
- AKOUAOU (A.), 1985, "Enseigner le berbère au Maroc ? Langue et identité", *Tafsut Série spéciale : "études et débats"*, 2, Tizi Ouzou, 7-20.
- AKOUAOU (A.), 1986, "La voix et la trace ou le berbère et l'écriture", *Tafsut : Série spéciale : "études et débats"*, 3, Tizi Ouzou, 45-54.
- AKOUAOU (A.), 2000, "Variation et norme interdialectale en berbère. D'un enjeu l'autre", S. Chaker (éd.), *Etudes berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G Prasse*, Paris-Louvain, Peeters, 15-25.
- AKUNAD (M.), 1996, *Vasilisa tafalkayt*, Agadir, Imprimerie Anti-Atlas.
- AKUNAD (M.), 1998, *Gar tagmat*, Agadir, Imprimerie Imal.
- AKUNAD (M.), 2002, *Tawargit d imik*, Rabat, Editions et impressions Bouregreg.

- AL-AWZALI (M.), 1960, *L'océan des pleurs*, B.H. Striker (éd.), Leyde, Brill, (Publications de la fondation de Goeje, 19).
- AL-AWZALI (M.), 1977, *Al-Ḥawḍ : fi lfiqhi lmālīkī bi llisāni lʿamāzīyī*, 1, Arrahmani Abdallah Ben Mohamed Aljachtimi (éd.), Casablanca, Dar Al kitab.
- ALLATI, (A.), 2002, *Diachronie tamazighte ou berbère*, Publications de l'Université Abdelmalek Essaâdi, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Tanger, Altopress.
- ALOJALY (G.), 1980, *Lexique Touareg-Français*, Copenhague, Ed. Akademisk Forlag.
- Amawal (lexique)*, 1980, tamaziyt - tafransist (berbère - français), tafransist-tamaziyt (français - berbère), Paris, Imdyazen.
- Amawal n tusnakt*. Tafransit-tamazight, 1984, "Lexique de mathématiques", Tizi-Ouzou, Tafsut, série scientifique et pédagogique n° 1.
- AMEUR (M.), 1985, *Description phonologique du parler berbère des Aït - Mguild (Maroc central)- Eléments de dialectologie phonologique*, Thèse de 3ème cycle, Université d'Aix-en Provence - Marseille I.L.G.E.O.S. 328 p.
- AMEUR (M.), 1990, "A propos de la classification des dialectes berbères", *Etudes et Documents Berbères*, 7, Paris, La boîte à documents, 15-27.
- AMEUR (M.), 1994, "Diversité des transcriptions : pour une transcription usuelle et normalisée de la langue berbère", *Etudes et Documents Berbères*, 11, La boîte à Documents, 25-28.
- AMEUR (M.), 2004, "Les caractéristiques phoniques de l'Alphabet Tifinaghe-IRCAM", M. Ameer et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe*, (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat, les 8-9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 100-116.
- AMEUR (M.) et (A.) BOUMALK (éd.), 2004, *Standardisation de l'amazighe*, (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat, les 8-9 décembre 2003), Rabat, IRCAM
- AMEUR (M.), BOUHJAR (A.), Été/automne 2003, "Norme graphique et prononciation de l'amazighe", *Prologues. L'amazighe : les défis d'une renaissance*, 27/28, 21-28.
- AMEUR (M.), BOUHJAR (A.), 2004, "Ecriture de l'amazighe standard en tfinaghe, *Amazigh Days at Al Akhawayn University : Paving the Way for Tifinagh*. Proceedings of the Conference jointly organized with the Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), Casablanca, Imprimerie Najah Al jadida, AUI Press, 132-138 + tableau p. 147.
- AMEUR et al. (M.), 2004, *Initiation à la langue amazighe*, Rabat, IRCAM, 86 p.
- AMEUR (M.), 2005, "L'amazighe entre la langue standard et la langue du terroir", *inymisn n usinag (Bulletin d'information de l'Institut Royal de la Culture Amazighe)*, 3 et 4, 40-44.
- AMEUR (M.), 2006, "L'aménagement linguistique en amazighe : le cas de la néologie", M. Ennaji (dir.), *Le substrat amazigh de la culture marocaine*, Actes du colloque

- national organisé à Fès les 10-11-12 mars en hommage à M. Chafik, Fès, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, 43-49.
- AMEUR (M.) et al., 2006, *Vocabulaire de la langue amazighe 1 (français-amazighe)*, Rabat, IRCAM.
- Amud, 1990 et 1991, *Revue culturelle amazighe*, n° 1 et n° 3/4, Rabat, Publications de l'AMREC.
- APPLEGATE (J.R.), 1965, "Special features of berber consonants", *Vth West African Languages Congress*, Accra, 4 p.
- APPLEGATE (J.R.), 1970, "The berber languages", *Current trends in Linguistics*, 6, , The Hague, *Linguistics in South West Asia and North Africa*, 586-661.
- AQOUDAD (S.), 2004, *Tiqqt*, Rabat, IRCAM.
- ASPINION (R.), 1953, *Apprenons le berbère : initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat, Félix Moncho, 336 p.
- Association pour la Promotion des Tifinagh (APT), 2004, *Guide de lecture et d'écriture en tifinagh vocalisées*, Agadez (Niger), Edité avec le concours de la section du patrimoine immatériel de l'UNESCO, 53 pages +8 pages pour le graphisme.
- AZDOUD (D.), 1997, *Lexique commun des Aït-Hadiddou ou du Haut Atlas (Maroc central)*, Thèse de doctorat d'état, Université El Jadida.
- AZIRI (B.), 2000, "Tamazight dans l'environnement, quelle place pour les néologismes?", *Actes des journées d'étude sur la réhabilitation de l'environnement culturel amazighe et sur tamazight dans l'environnement juridique*, Alger, Haut Commissariat à l'Amazighité, 33-44.
- AZOUGARH (M.), 1992, *Lexique berbère : structures et signification (étude sur le tamazight du Maroc central)*, Diplôme d'Etudes Supérieures, Faculté des lettres et des sciences humaines, Oujda.
- BACCOUCHE (T.), 1994, *L'emprunt en arabe moderne*, Carthage et Tunis, Beït El Hikma et Institut Bourguiba des Langues vivantes (IBLV).
- BARAKATE (A.), 2005, *Morphologie dérivationnelle et potentialités néologiques du berbère (parler des Aït-Abbas de Sgat, Haut Atlas Central) : éléments pour un aménagement lexical du berbère*, Thèse d'Etat, Université Ibn Zohr, Agadir.
- BASSET (A.), 1923, "Notes de linguistique berbère", *Hespéris*, Tome I, 1er trimestre, Paris, Larose, 69-81.
- BASSET (A.), 1929, *La langue berbère : Morphologie-Le verbe-Etude des thèmes*, Paris, Leroux.
- BASSET (A.), 1939-1941, "Six notes de linguistique berbère", *Les Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, t. V, Paris, Larose, 25 pages.
- BASSET (A.), 1950, "Un faux arabisme en berbère", *GLECS*, V, 63-64.
- BASSET (A.), 1952, *La langue berbère (Handbook of African Languages, Part I)*, London, International African Institute, Oxford.
- BASSET (A.), 1959, *Articles de dialectologie berbère*, Paris, Klincksieck.

- BASSET (A.), 1961, *Textes berbères de l'Aurès (parler des Aït Frah)*, Paris, Adrien-Maisonneuve.
- BASSET (A.), 1963, *Textes berbères du Maroc (parler des Aït Sadden)*, Paris, Geuthner.
- BASSET (R.), 1894, *Etudes sur les dialectes berbères*, Paris, Leroux.
- * BEC (P.), 1993, "Les principes de la graphie normalisée de l'occitan", Guillorel, Hervé et Sibille, Jean (dir.), *Langues, dialectes et écriture (les langues romanes de France). Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992*, Nanterre : Université Paris X, I.E.O. et I.P.I.E., 251-255.
- BEDARD (E.) et MAURIS (J.), 1983, *La norme linguistique*, Paris : le Robert ; Québec : Conseil de la langue française.
- BELAÏD (B.), 1993, *Tamawalt usegmi. Vocabulaire de l'éducation français-tamazight*, Casablanca, Imprimerie Najah Eljadida, 123 p.
- BEN-ABBAS (M.), 2003, Variations et emprunts lexicaux : étude sociolinguistique sur le parler amazigh de Figuig, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, Fès, 529 p.
- BENAC (H.), 1956, *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Hachette.
- BENTOLILA (F.), 1981, *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère : Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc)*, Paris, S.E.L.A.F.
- BENVENISTE (E.), 1966 et 1974, *Problèmes de linguistique générale*, T. I et II, Paris, Gallimard.
- BERKAÏ (A.), 2001, *La terminologie de la linguistique en tamazight*, Université de Béjaïa.
- BIARNAY (S.), 1911, *Etude sur le dialecte de Bet't'uiya du vieil Arzeu*, Alger, A. Jourdan, 260 p.
- BLANCHE-BENVENISTE (C.) et CHERVEL (A.), 1969, *L'orthographe*, Paris, François Maspero.
- BLOOMFIELD (L.), 1961, *Le langage*, Paris, Payot, 524 p.
- BOOGERT (N.), 1998, *La révélation des énigmes : lexiques arabo-berbères des XVIIe et XVIIIe siècles*, Travaux et documents de l'Iremam n°19, Aix-en-Provence, IREMAM.
- BOOGERT (N.), KOSSMANN (M.), 1997, "Les premiers emprunts arabes en berbère", *Arabica*, XLIV, 317-322.
- BOUDAUD (S.), 1981, "Sur les emprunts linguistiques", *Tisuraf*, 7, Groupe d'Etudes Berbères, Publications de l'Université Paris VIII, 1-10.
- BOUGCHICHE L., 1997, *langues et littérature berbères : des origines à nos jours*, Lyon, Ibis Press Eds.
- BOUHJAR (A.), 2004, "Le système graphique Tifinaghe-IRCAM", M. Ameur et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe* (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat, les 8-9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 44-62.

- BOUKHRIS (F.), 2003, "Tradition berbérissante et prémices de la standardisation de l'amazighe", *Prologues*, 27/28, 35-40.
- BOUKHRIS (F.), 2004, "La particule prédicative en amazighe", M. Ameur et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe* (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat, 8-9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 172-184.
- BOUKOUS (A.), 1979a, "Le profil sociolinguistique", *BESM*, n° 140, Rabat, 5-32.
- BOUKOUS (A.), 1979b, "La situation linguistique au Maroc", *Europe*, Paris, 5-21.
- BOUKOUS (A.), 1981, "Le langage enfantin : approche sociolinguistique", *Langue et littérature*, Vol. 1, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 23-40.
- BOUKOUS (A.), 1989, "L'emprunt linguistique en berbère", *Etudes et documents berbères*, n° 6, Paris, La boîte à document / Edisud, 5-18.
- BOUKOUS (A.), 1990, "Pharyngalisation et domaines prosodiques", *Etudes et Documents Berbères*, 7, La boîte à documents, 68-91.
- BOUKOUS (A.), 1992, "Unité profonde et diversité de surface de la phonologie du tamazighte", *Actes du Colloque International de Ghardaïa : Unité et diversité de tamazighte 20-21 avril 1991*, Tome 1, Alger, Fédération Nationale des Associations Culturelles Amazighes, 15-29.
- BOUKOUS (A.), 1995, Sociétés, langues et cultures au Maroc : enjeux symboliques, Rabat, Université Mohammed V, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Série Essais et Etudes n° 8.
- BOUKOUS (A.), 1997, "Situation sociolinguistique de l'amazighe", *International Journal of the Sociology of Language*, 41-61.
- BOUKOUS (A.), 1998, "Politique linguistique et éducation", *Plurilinguismes*, 16, Paris, CERPL, 119-151.
- BOUKOUS (A.), 2002, "La berbérophonie : enjeux d'une renaissance", R. Bistolfi et H. Giordan (dir.), *Les langues de la Méditerranée*, Paris, l'Harmattan et Université de Cergy-Pontoise, (Les Cahiers de Confluences), 265-283.
- BOUKOUS (A.), Été-automne 2003, "De l'aménagement dans le domaine amazighe", *Prologues*, 27/28, 13-20.
- BOUKOUS (A.), 2004, "La standardisation de l'amazighe : quelques prémisses", M. Ameur et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe* (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat les 8 et 9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 11-22.
- BOULANGER (J.-C.), 1984, "Quelques observations sur l'innovation lexicale spontanée et sur l'innovation lexicale planifiée", *La banque des mots*, 27, 3-29.
- BOULANGER (J.-Cl.), 1988, "L'évolution du concept NEOLOGIE de la linguistique aux industries de la langue" in Caroline de Schaetzen (éd.), *Terminologie diachronique, Actes du colloque organisé à Bruxelles les 25 et 26 mars 1988*, Bruxelles, Centre de Terminologie de Bruxelles-Institut libre Marie Haps, 193-211.

- BOULIFA (S.), 1908, Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain, Paris, E. Leroux.
- BOUMALK (A.), 1996, *Morphogenèse et dynamique lexicale en berbère (tachelhit du sud-ouest marocain)*, Paris, Thèse de doctorat, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).
- BOUMALK (A.), 2002, "L'enseignement du berbère : de l'oralité à l'écriture", *Passerelles*, n° 24, 71-79.
- BOUMALK (A.), 2004a, *Manuel de conjugaison du tachelhite (langue berbère du Maroc)*, Paris, L'Harmattan.
- BOUMALK (A.), 2004b, "Quelle norme morphologique pour l'amazighe ?", M. Ameur et A. Boumalk (Ed.), *Standardisation de l'amazighe (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat, 8-9 décembre 2003)*, Rabat, IRCAM, 225-238.
- BOUMALK (A.), 2005a, "Le morphème dérivatif -s en berbère", *Faits de langues Les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques)*, 26, vol. 1, 231-239.
- BOUMALK (A.), 2005b, "Aperçu historique sur les travaux lexicographiques amazighs", *Inghmisn n usinag (Bulletin d'information de l'Institut Royal de la Culture Amazighe)*, 3 et 4, Rabat, IRCAM, 48-51.
- BOUNFOUR (A.), 1994, "L'écrit parlant et l'écrit silencieux. Le problème de la transcription arabe de la voyelle berbère", *Etudes et Documents Berbères*, 11, Paris, La boîte à documents/Edisud, 123-132.
- BOUNFOUR (A.), 2004, "Pour une néologie pan-berbère", A. Kich (dir.), *La littérature amazighe : oralité et écriture, spécificités et perspectives*, Actes du colloque international, A. Kich (dir.), Rabat, IRCAM, 361-373.
- BOUNFOUR (A.), BOUMALK (A.), 2001, *Vocabulaire usuel de tachelhit (tachelhit - français)*, Rabat, Centre Tarik bnou Zayad, 248 p.
- BRENIER-ESTRINE Cl., 1994 et 1995, *Bibliographie berbère annotée*, Aix-en-Provence, IREMAM.
- CADI (K.), 1982, « Le berbère : langue ou dialecte ? », *Actes de la première rencontre de l'Université d'Été d'Agadir : la culture populaire. L'unité dans la diversité*, Agadir, Association de l'Université d'Été, 149-154.
- CADI (K.), 1983, « Vers une dialectologie comparée du Maghreb : le statut épistémique de la langue tamazight », *Tafsut : Etudes et débats*, 1, 51-56.
- CADI (K.), 1985, "Quel passage et à quel écrit ? Remarques liminaires sur le rapport oralité/écriture dans la langue tamazighte", *Tafsut*, 2, Tizi Ouzou, 59-68.
- CADI (K.), 1986, "Langue maternelle, développement et démocratie au Maghreb", *Tafsut*, 3, Tizi Ouzou, 63-67.
- CADI (K.), 1991, "Le passage à l'écrit: de l'identité culturelle à l'enjeu social", *Identité culturelle au Maghreb*, 19, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 89-98.
- CADI (K.), 1992, "De la langue à la langue : ou tamazighte et le paradoxe de la langue introuvable", Tome 1, *Actes du colloque de Ghardaïa (20-21 avril 1991)*, *Unité et*

diversité de tamazighte, Alger, Fédération Nationale des Associations Culturelles Amazighes, 61-76.

CALVET (L.-J.), 1974, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.

CALVET (L.-J.), 1997 (2ème édition), *La tradition orale*, Paris, P.U.F.

CALVET (L.-J.), 1980, *Les sigles*, Paris, Presses Universitaires de France.

CAMPS (G.), 1974-1975, "Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord de du Sahara", 10-11, *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 145-166.

CAMPS (G.), 1980, *Berbères. Aux marges de l'Histoire*, Toulouse, Editions des Hespérides.

CAMPS (G.), 1996, "Ecriture libyque", *Encyclopédie berbère*, XVII, Aix-en-Provence, Edisud, 2564-2573.

CANTINEAU (J.), 1950, "La notion de "schème" et son altération dans diverses langues sémitiques", *Semitica*, III, 73-83.

CASTELLANOS i LLORENÇ (C.), 1997, El procés d'estandardització de les llengües, estudi comparatiu i aplicació a la llengua amazigha, universitat autònoma de Barcelona, non publicada.

CASTELLANOS i LLORENÇ (C.), 2001, "Différents procédés dans la création néologique (scientifique et technique) en langue amazighe : critères pour le choix", 14 p. (Texte provisoire).

CASTELLANOS i LLORENÇ (C.), 2003, "Enseignement et standardisation : les deux urgences de l'amazigh : la langue commune et l'aménagement néologique", *Les Actes du colloque international sur l'amazigh : "Education et langues maternelles : l'exemple de l'amazigh*, Casablanca, Fondation BMCE, 27-50.

CASTELLANOS i LLORENÇ (C.), 2004, "L'expérience catalane en matière de normalisation linguistique", M. Ameur et A. Boumalk (Ed.), *Standardisation de l'amazighe* (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat les 8 et 9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 23-43.

CATACH (N.), 1979, "Le graphème", *Pratiques : orthographe*, 25, 21-32.

CATACH (N.), 1980, "Code, langage et norme à l'oral et à l'écrit", Gardin B. et J.-B. Marcellesi, *Sociolinguistique : Approches, Théories et Pratiques* (Actes du colloque organisé du 27 novembre au 2 décembre 1978 par le G.R.E.C.O., Université de Rouen, Faculté des Lettres de Mont-Saint-Aignan, Paris, PUF, 519-526.

CELESTIN (T.), 2000, "L'emprunt et l'intervention linguistique officielle", Latin D. et C. Poirier, *Contacts de langues et identités culturelles : Perspectives lexicographiques*, AUF, Presses Universitaire de Laval, Québec, 55-67.

CHABOT (J.-B.), 1940, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale.

CHAFIK (M.), 1990, *al muġjam al ʿarabi - al amāzīyī* [Dictionnaire arabe-berbère], tome I, Rabat, l'Académie Royale Marocaine.

- CHAFIK (M.), 1996, *al muġjam al ʿarabi - al amāzīyī* [Dictionnaire arabe-berbère, tome II], Rabat, Editions de l'Académie du Royaume du Maroc.
- CHAFIK (M.), 1999, *addārija al maghribiyya : majāl tawārud bayna al amāzīyiyya wa al ʿarabiyya* [L'arabe marocain : domaine d'interaction entre l'amazighe et l'arabe], Rabat, Editions de l'Académie du Royaume du Maroc.
- CHAFIK (M.), 2000, *al muġjam al ʿarabi - al amāzīyī* [Dictionnaire arabe-berbère], tome III, Rabat, l'Académie Royale Marocaine.
- CHAFIK (M.), 2003, *arbaʿa wa arbaʿūna darsan fi alluyati al amāziyiyya* [Quarante quatre leçons de langue amazighe], Publications Infoprint (deuxième édition), SNL.
- CHAKER (S.), 1981, "Séminaire de berbère", *Bulletin du CRAPE*, 12, 122-147.
- CHAKER (S.), 1982, "Propositions pour une notation usuelle du berbère (kabyلة)", *Bulletin des Etudes africaines de l'Inalco*, n 3, vol. II, 33-48.
- CHAKER (S.), 1983a, "De la description à la planification linguistique : un tournant dans le domaine berbère", *Tafsut Série spéciale : "études et débats"*, 1, Tizi Ouzou, 57-63.
- CHAKER (S.), 1983b, "Le berbère au Maghreb : une marginalisation deux fois millénaire (Difficulté de la planification linguistique)", *Sociolinguistique du Maghreb par Louis-Jean Calvet (responsable)*, Paris, Université René Descartes, Centre de Recherche Linguistique, Sorbonne, 73-83.
- CHAKER (S.), 1983c, *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : Syntaxe*, Publications Université de Provence, Aix-en-Provence.
- CHAKER (S.), 1984, *Textes en linguistique berbère* (introduction au domaine berbère), Paris, Editions du CNRS, 291.
- CHAKER (S.), 1985a, "La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ?", *Tafsut Série spéciale : "études et débats"*, 2, Tizi Ouzou, 81-91.
- CHAKER (S.), 1985b, "La normalisation linguistique dans le domaine berbère : problèmes de glottopolitique", 7, *Cahiers de Linguistique Sociale*, Rouen, Presses universitaires, 161-175.
- CHAKER (S.), 1985c "Adjectif (qualificatif)", *Encyclopédie berbère*, II, Aix-en-Provence, Edisud, 129-136.
- CHAKER (S.), 1988, "Angelus, "ange", "petit enfant" (parlers berbères "orientaux")", *Encyclopédie berbère*, 5, Aix-en-Provence, Edisud, 658-659.
- CHAKER (S.), 1989a, *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'HARMATTAN.
- CHAKER (S.), 1989b, "Lexicographie et comparaison. Le "dictionnaire informatisé de la langue berbère", *Journée d'étude de linguistique berbère (samedi 11 mars 1989)*, Paris, Publications des Langues'O, 39-48.
- CHAKER (S.), 1990a, "Langue berbère : une planification linguistique extra-institutionnelle", *La linguistique au Maghreb*, Rabat, Okad, 237-263.

- CHAKER (S.), 1990b, "Les bases de l'apparement chamito-sémitique du berbère : un faisceau d'indices convergents", *Etudes et Documents Berbères*, 7, Paris, La boîte à documents, 28-58.
- CHAKER (S.), 1992a, *Une décennie d'études berbères (1980-1990)*. Bibliographie critique, Alger, BOUCHENE.
- CHAKER (S.), 1992b, "Unité et diversité de la langue berbère", *Actes du Colloque International de Ghardaïa : Unité et diversité de tamazighte 20-21 avril 1991*, Tome 1, Alger, Fédération Nationale des Associations Culturelles Amazighes, 129-141.
- CHAKER (S.), 1994, "Pour une notation usuelle à base tifinagh", *Etudes et Documents Berbères*, 11, 31-37.
- CHAKER (S.) (avec la collaboration de A. Bounfour), 1994, *Langue et littérature berbères - Chronique des études berbères*, XII (1992-1993), Paris, INALCO.
- CHAKER (S.), 1995, *Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Paris-Louvain, Editions Peeters, 273 p.
- CHAKER (S.), 1996a, Propositions pour la notation usuelle à base latine du berbère, Paris, INALCO-CRB.
- CHAKER (S.), 1996b, "Propositions pour la notation usuelle à base latine du berbère", *Etudes et Documents Berbères*, 14, Paris, La boîte à Documents/Edisud, 239-253.
- CHAKER (S.), 1996c, "Ecriture (graphie arabe)", *Encyclopédie berbère*, XVII, Aix-en-Provence, Edisud, 2580-2583.
- CHAKER et BOUNFOUR, 1996, *Langue et littérature berbères - Chronique des études berbères*, XIII (1994-1995), Paris, l'Harmattan.
- CHAKER (S.), 1998, "Angelus "ange", "petit enfant" (parlers berbères "orientaux")", *Encyclopédie berbère*, V, Aix-en-Provence, Edisud, 658-659.
- CHAKER (S.), 2002, « Variation dialectale et codification graphique en berbère. Une notation usuelle pan-berbère est-elle possible ? », D. Caubet, S. Chaker et J. Sibille (dir.), *Codification des langues de France*, Paris, l'Harmattan, 341-351.
- CHAKER (S.), 2003, « Le berbère », B. Cerquiglini (dir.), *Les langues de France*, Paris, PUF, 215-227.
- CHAKER (S.), 2006, "La langue de la littérature écrite berbère : dynamiques et contrastes", *Etudes Littéraires Africaines- Littérature berbère*, 21, 10-19.
- CHAMI (M.), 1979, *Un parler amazigh du Rif marocain : approche phonologique et morphologique*, thèse de 3^e cycle, université René Descartes, Paris V.
- CHEMAKH (S.), 2003, *Lexicologie berbère : l'élaboration du vocabulaire fondamental du kabyle*, Paris, Thèse de doctorat, Institut National des Langues et Civilisations Orientales INALCO, 2 volumes.
- CHEMIM (M.), 1995, *Amawal : alug n umzarur (cahier de l'électricien)*, Sans lieu de publication, Sans nom d'éditeur.
- CHERIGUEN (F.), 2002, *Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère*, Alger, Casbah éditions.

- CHERIGUEN (F.), 2000, "Emprunt et nécessité d'aménagement lexical en berbère contemporain", *Actes des journées d'étude : Approche et étude sur l'amazighité*, Alger, Haut Commissariat à l'Amazighité, 193-196.
- CLAUDOT (H.), 1985, *Tifinar', Du burin à la plume*, Dauphin, Atelier du Triangle, 17 p.
- CLAUDOT (H.), 1989, "tfinagh, de la plume à l'imprimante", *Etudes et Documents Berbères*, 6, La boîte à documents/Edisud, 187-190.
- CLAUDOT-HAWAD (H.), 1996, "Ecriture tfinagh", *Encyclopédie berbère*, XVII, Aix-en-Provence, Edisud, 2573-2580.
- COHEN (D.), 1968, "Les langues chamito-sémitiques", *Encyclopédie de la Pléiade. Le langage* (sous la direction d'André Martinet), Paris, Gallimard, 1288-1330.
- COHEN (D.), 1972, "Problèmes de linguistique chamito-sémitique", *Revue des études islamiques*, XL/1, Paris, Geuthner, 43-68.
- COHEN (D.), 1973-1979, "Qu'est-ce qu'une langue sémitique ?", *GLECS*, XVIII-XXIII, 431-461.
- COHEN (D.), 1993, "Racines", *A la croisée des études libyco-berbères (Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionel Galand)*, Paris, Geuthner, 161-173.
- COHEN (M.), 1947, *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique*, Paris, H. Champion.
- COLIN (G.-S.), 1927, "Etymologies maghribines II", *Hespéris*, VII, 85-102.
- COLIN (G.-S.), 1967-1969, "Quelques "mots voyageurs" dans les parlers arabes et berbères du Maghrib", *GLECS*, t. XII et XIII, 59-64.
- CORBEIL (J.-C.), 1980, *L'aménagement linguistique au Québec*, Montréal, Guérin.
- CORBEIL (J.-C.), 1986, *Langues et usage des langues (recueil de textes)*, Bibliothèque Nationale du Québec, Conseil de la Langue Française.
- CORCI (A.), 1997, "Quelques aspects de l'innovation linguistique en Turquie", *Cahiers balkaniques : Linguistique, l'article, les néologismes*, 23, INALCO, 31-34.
- CORTADE (J.-M.), 1967, *Lexique Français-Touareg : Dialecte de l'Ahaggar*, (avec la collaboration de M. Mammeri), Paris, Arts et Métiers graphiques.
- DALLET (J.-M.), 1953, *Le verbe kabyle. Lexique partiel du parler des Aït-Mangellet, I, formes simples*, Fort National (Alger), Fichier de Documentation Berbère.
- DALLET (J.-M.), 1982, *Dictionnaire Kabyle-Français : Parler des Aït Mangellat*, Algérie, Paris, SELAF.
- DALLET (J.-M.), 1985, *Dictionnaire français-kabyle*, II, Paris, Selaf.
- DELHEURE (J.), 1985, *Dictionnaire Mozabite-Français*, Paris, SELAF.
- DELHEURE (J.), 1987, *Dictionnaire Ouargli-Français*, Paris, SELAF.
- DELL (F.) et ELMEDLAOUI (M.), 1988, "Syllabic consonants in berber : some new evidence", *Journal of African Languages and Linguistics*, 10, 1-17.

- DELL (F.) et ELMEDLAOUI (M.), 1992, "Quantitative transfer in the nonconcatenative morphology of Imdlawn tashlhiyt berber", *Journal of Afroasiatic Languages (JJAL)*, 3, 89-125.
- DEPECKER (L.), 2001, *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin - Larousse.
- DEROY (L.), 1956, *L'emprunt linguistique*, Paris, Ed. les belles lettres.
- DEROY (L.), 1971, "Néologie et néologismes : essai de typologie générale", *La banque des mots*, 1, 5-12.
- DESTAING (E.), 1920, *Etude sur les dialectes berbères des Aït-Seghrouchen*, Paris, Leroux.
- DESTAING (E.), (1925), "Interdictions de vocabulaire en berbère", *Mélanges René Basset*, Etudes Nord-Africaines et Orientales, Publications de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, II, Paris, Leroux, 177-277.
- DESTAING (E.), 1938, *Etude sur la tachelhit du Sous : Vocabulaire français-berbère*, Paris, Leroux.
- DIKI-KIDIRI et al. (M.), 1981, *Guide de la néologie*, Paris, Conseil International de la Langue Française.
- DOMINIQUE (D.) et al., 1995, *L'orthographe en trois dimensions*, Paris, Nathan.
- DROUIN (J.), 1967-1969, "A propos de quelques noms de tissu dans un village berbérophone du Maroc Central", *GLECS*, XII et XIII, 155-165.
- DROUIN (J.), 1982, "A boire et à manger. Hypothèses morpho-sémantiques autour de imi, "bouche", en berbère", *Bulletin des Etudes Africaines*, vol.II, n° 3, Inalco, 49-56.
- DUBOIS (J.) et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DUBUC (R.), 2002, *Manuel pratique de terminologie* (4ème édition), Québec, Linguitech.
- DUCARD et al. (D.), 1995, *L'orthographe en trois dimensions*, Paris, Nathan.
- DURAND (O.), 1992, "L'enchevêtrement des parlers berbères", *Rivista degli Studi Orientali*, Vol. LXV Fasc. 3-4, Rome, Bardi Editore, 185-194.
- DURAND (O.), 1993, "Qu'est-ce-qu'une langue berbère? Hypothèses diachroniques", *Rend. Mor. Acc. Lincei*, série 9, vol. 4, Rome, 91-109.
- DURAND (O.), 1994a, "Promotion du berbère : problèmes de standardisation et d'orthographe. Expériences européennes", *Etudes et Documents Berbères*, 11, Paris, La boîte à documents/Edisud, 7-11.
- DURAND (O.), 1994b, "Problèmes de lexicologie berbéro-sémitique : la berbérie préislamique", *Rivista degli Studi Orientali*, LXVII, fascicule 3-4, Roma, Bardi editore, 229-244.
- DURAND (O.), Avril 2000, "La néologie dans les nouvelles langues : nationalisme ou écologisme ?", (Communication présentée à Tizi-Ouzou au colloque sur l'aménagement linguistique).

- DURAND (O.), 2002, "Désunion et convergence de la langue berbère", (Communication présentée à Naples en 2002)
- EL MOUJAHID (EL.), 1981, La classe du nom dans un parler de la langue tamzight : le tachelhit d'Ighrem (Souss-Maroc), thèse de 3^e cycle, Université de Paris-V.
- EL MOUNTASSIR (A.), 2002, "La notion de "mou, humide, tendre" en berbère : l'étude de la base *ly*", K. Naït Zerrad (éd.), *Articles de linguistique berbère, Mémorial W. Vycichl*, Paris, L'Harmattan, 181-196.
- EL MOUNTASSIR (A.), 1994, "De l'oral à l'écrit, de l'écrit à la lecture", *Etudes et Documents Berbères*, 11, Paris, La boîte à documents/Edisud, 149-156.
- EL MOUNTASSIR (A.), 1996, "Etude d'un champ morpho-sémantique en berbère : le cas de l'étymon BR", *Awal*, 14, 81-87.
- EL MOUNTASSIR (A.), 1999, Initiation au tachelhit, langue berbère du Sud du Maroc : Ra nsawal tachelhit, Paris, Langues et Mondes, l'Asiatèque, 189 p.
- EL MOUNTASSIR (A.), 2004, "La standardisation de la langue amazighe et la question de la lecture", M. Ameer et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabatn 8-9 décembre 2003)*, Rabat, IRCAM, 85-99.
- EL MOUNTASSIR (A.), 2005, "Lexique et perception de la réalité en berbère : l'exemple du terme azaghar", *Faits de langues Les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques)*, 26, vol. 1, 259-268.
- ELMEDLAOUI (M.), 1985, *Le parler berbère chleuh d'Imdlawn : segments et syllabation*, Université Paris VIII-Vincennes à Saint-Denis.
- ELMEDLAOUI (M.), 1992, Aspects de représentations phonologiques dans certaines langues chamito-sémantiques (thèse de doctorat d'Etat), Rabat, Université Mohamed V, 483 p.
- ELMEDLAOUI (M.), 1995, "Géométrie des restrictions de cooccurrence de traits en sémitique et en berbère : synchronie et diachronie", *Canadian journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, 40 (1), 39-76.
- ELMEDLAOUI (M.), 1998a, "Le substrat berbère en arabe marocain : un système de contraintes", *Langues et Littératures*, XVI, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 137-165.
- ELMEDLAOUI (M.), 1998b, "Tajrrumt de Mouloud Mammeri : lecture analytique", 18, *Awal (Actes du colloque d'Alger : la dimension maghrébine dans l'oeuvre de Mouloud Mammeri)*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 115-131.
- ELMEDLAOUI (M.), 1999, *Principes d'orthographe berbère : en graphie arabe ou latine*, Oujda, Publications de la faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Oujda.
- ELMEDLAOUI (M.), 2000, "L'arabe marocain, un lexique sémitique inséré sur un fond grammatical berbère", S. Chaker (éd.) *Etudes berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G Prasse*, Paris-Louvain, Peeters, 155-187.
- ELMEDLAOUI (M.), 2004, "D'une notation usuelle du berbère" à "l'orthographe de l'amazighe" (projet de standardisation d'une langue)", M. Ameer et A. Boumalk

- (éd.), *Standardisation de l'amazighe* (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat (8-9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 63-84.
- EL-OUANI (Y.), 1983, Interférences linguistiques entre l'arabe et un parler berbère (tachelhit de la région d'Agadir), thèse pour le doctorat de troisième cycle, Université Paris VII.
- ENNAJI (M.), 2004, "Standardisation du lexique en amazighe : le cas des néologismes", M. Ameur et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe* (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat les 8 et 9 décembre 2003), Rabat, IRCAM, 246-259.
- FEUILLET (J.), 1997, "La codification du bulgare littéraire au XIXe siècle", *Cahiers balkaniques : Linguistique, L'article, Les néologismes*, 23, INALCO, 101-104.
- FEVRIER (J.-G.), 1956, "Que savons-nous du lybique ? ", *Revue africaine*, 100, 263-273.
- FOUCAULD (le Père De) (Ch.), 1920, *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue*, Alger, Carbonel.
- FOUCAULD (le Père de) (Ch.), 1951, *Dictionnaire Touareg-français, dialecte de l'Alhaggar*, Paris, Imp. Nation., 2028, 4 tomes.
- FREI (H.), 1966, *Le livre des deux mille phrases*, Genève, Librairie Droz.
- GADET (F.), 1996, "Variabilité, variation, variété : le français d'Europe", *French language studies*, 6, Cambridge University Press, 75-98.
- GALAND (L.), 1951, "La formation des ethniques dans l'Afrique du Nord romaine (problèmes de méthode et observations)", *3ème congrès international de toponymie et d'anthroponymie, Bruxelles, 15-19 juillet 1947. III : Actes et mémoires*, Louvain, 778-786.
- GALAND (L.), 1957-1960, "Quelques observations sur les emprunts du berbère à l'arabe", *GLECS*, VIII, 19-20.
- GALAND (L.), 1960, "Article "Berbère, V. Langue"", *Encyclopédie de l'Islam*, Leiden, Brill, 1215-1220.
- GALAND (L.), 1961, "Une enquête sur l'écriture touarègue", *Bulletin de liaison saharienne* 12, n° 41, 10-12.
- GALAND (L.), 1960-1963, "Observations sur l'emploi de deux emprunts du berbère (Aït Youssi d'Enjil) à l'arabe : 1. tlata (trois) et 2. kulsi", *GLECS*, t. IX, Paris, Geuthner, 68-70 et 71-75.
- GALAND (L.), 1967a, "La construction du nom de nombre dans les parlers berbères", I, *Verhandlungen des 2.internationalen Dialektologenkongresses, Marurg/Lahn*, 5-10. September 1965 (=Z. f. Mundartforschung, Beihefte, N.F., nr. 3 und 4, Wiesbaden), Wiesbaden, Steiner, 253-259.
- GALAND (L.), 1967b, "Termes relatifs à l'automobile dans le berbère d'un chauffeur de taxi", *Orbis*, XVI, 530-542.
- GALAND (L.), 1970, *Atti della Settimana maghribina, Cagliari, 22-25 maggio 1969*, Milano, Giuffrè, 5-16 [Università di Cagliari, Pubblicazioni della Facoltà di Giurisprudenza, Serie II (Science politiche), istituto di Studi Africani]. Deuxième

- édition 2002, "Unité et diversité du vocabulaire berbère", *Etude de linguistique berbère*, Leuven-Paris, Peeters, 375-386.
- GALAND (L.), 1973, "L'alphabet libyque de Dougga", *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 13-14, Aix-en-Provence, 361-368.
- GALAND (L.), 1973-1979, "Variations sur des thèmes berbères en D", *GLECS*, XVIII-XXIII, Paris, Geuthner, 312-320.
- GALAND (L.), 1974, "Signe arbitraire et signe motivé en berbère", A. Caquot et D. Cohen (éds.), *Actes du 1^{er} congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique, Paris, 16-19 juillet 1969*, The Hague-Paris, Mouton, (Janua Linguarum, Series Practica, 159), 90-101.
- GALAND (L.), 1979, *Langue et littérature berbères : vingt cinq ans d'études*, Paris, Editions du CNRS, 205 p.
- GALAND (L.), 1983, "Berbère et 'traits sémitiques communs'", *Comptes rendus du GLECS XVIII-XXIII/3*, (1973-1979), 463-478.
- GALAND (L.), 1984, "Le comportement des schèmes et des racines dans l'évolution de la langue : exemples touaregs", J. Bynon (ed.), *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics : Papers of the Third International Hamito-semitic Congress*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamin Publishing Company, (Current Issues in Linguistic Theory, 28), 305-315.
- GALAND (L.), 1985, "la langue berbère existe-t-elle ? ", *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner, (supplément 12 aux comptes rendus du GLECS), 175-184.
- GALAND (L.), 1988, "Le berbère", *Les langues dans le monde ancien et moderne*, sous la direction de Jean Perrot. Troisième partie : les langues chamito-sémitiques, Textes recueillis par D. Cohen, Paris, CNRS, 207-242.
- GALAND (L.), 1989a, "Comparaison et description dans l'étude du berbère", *Journée d'étude de linguistique berbère (samedi 11 mars 1989)*, Paris, Publications Langues'O, 19-37.
- GALAND (L.), 1989b, "Les langues berbères", I. Fodor et Cl. Hagège (éds), *Language Reform : History and Future / La réforme des langues : Histoire et avenir*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, vol. IV, 335-353. (Le même article est paru sous le titre de "vers un berbère moderne" en 2002).
- GALAND (L.), 1991, "L'indication des titres et des fonctions en libyque", *Comptes rendus du GLECS*, 29-30, 205-219.
- GALAND (L.), 1992, "le problème du mot en berbère", *Lalies*, 10, 189-195.
- GALAND (L.), 1996, "Du berbère au libyque : une remontée difficile", *LALIES : Actes des sessions de linguistique et de littérature (Carthage, 21 août-2 septembre 1995)*, 16, Paris, Presses de l'ENS, 77-98.
- GALAND (L.), 2000, "La langue touarègue", S. Chaker (éd.) *Etudes berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G Prasse*, Paris-Louvain, Peeters, 189-201.
- GALAND (L.), 2002, *Etude de linguistique berbère*, Leuven-Paris, Peeters, 465p.

- GALAND-PERNET (P.), 1972, Recueil de poèmes chleuhs, 1, Chants de trouveurs, Paris, Klincksieck.
- GALAND-PERNET (P.), 1984, "Sur quelques bases radicales et champs morpho-sémantiques en berbère", J. Bynon (ed.), *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics: Papers of the Third International Hamito-semitic Congress*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamin Publishing Company, (Current Issues in Linguistic Theory, 28), 291-302.
- GALAND-PERNET (P.), 1987, « "Blanc", lumière, mouvement. A propos de l'origine des termes de couleur en berbère », *Littérature Orale Arabo-Berbère*, 16-17, 3-20.
- GALISSON (R.) et Coste (D.), 1976, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.
- GARDES-TAMINE (J.), 1990, La grammaire. 1/Phonologie, morphologie, lexicologie, Paris, Armand-Colin.
- GARDIN (B.), 1974, "A propos du sentiment néologique", *Langages*, n 36, 45-52.
- GARDIN (B.), 1974, "La néologie : aspect sociolinguistique", *Langages*, n 36, 67-73.
- GARMADI (J.), 1981, *La sociolinguistique*, Paris, PUF.
- GARVIN (P.), 1983, "Le rôle des linguistes de l'Ecole de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque", *Bédard Edith et Maurais Jacques (éd.), La norme linguistique*, Québec: Conseil de la langue française; Paris : Le Robert, 141-152.
- GAUDIN (F.) et GUESPIN (L.), 2000, Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires, Bruxelles, Editions Duculot.
- GIRAUD et al. (J.), 1974, *Les nouveaux mots dans le vent*, Paris, Larousse.
- GOOSSE (A.), 1971, "De l'accueil au refus", *La banque des mots*, 1, 37-44.
- GOUADEC (D.), 1990, *Terminologie (Constitution des données)*, Paris, AFNOR Gestion.
- GOUFFE (Cl.), 1977, "Contacts de vocabulaire entre le haoussa et le berbère", *GLECS*, 16 (1971-1972), 155-173.
- GECKELER (H.), 1974, "Le Problème des lacunes linguistiques", *Cahiers de lexicologie*, XXV, 31-45.
- GROUPE D'ETUDES BERBERES (Université Paris VIII), 1980, *Langue berbère (kabyle) : initiation à l'écriture*, Paris, Imedyazen.
- GUILBERT (L.), 1969, *Langue française : Le lexique*, 2, Paris, Larousse.
- GUILBERT (L.), 1971, "La néologie scientifique et technique", *La banque des mots*, 1, 45-54.
- GUILBERT (L.), 1973, "La spécificité du terme scientifique et technique", *Langue française : les vocabulaires techniques et scientifiques* (L. Guilbert, J. Peytard et autres), 17, 5-17.
- GUILBERT (L.), 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 285 p.

- GUILBERT (L.) et PEYTARD (J.), 1973, *Langue française : Les vocabulaires techniques et scientifiques*, 17, Paris, Larousse.
- HADAS-LEBEL (M.), 1992, *L'hébreu : 3000 ans d'histoire*, Paris, Albin Michel.
- HADDACHI (A.), 2001, *Tislit n ku yass* (Recueil de poèmes en tamazight), Marrakech, Imprimerie Walili.
- HADDACHI (A.), 2002, *Memmis n fsti d awal*, Marrakech, Imprimerie Walili.
- HADDADOU (M-A.), 1985, Structures lexicales et signification en berbère (Kabyle), thèse de doctorat de 3ème cycle, Aix-en-Provence, 339 p.
- HAGEGE (Cl.), 2000, *Halte à la mort des langue*, Paris, Odile Jacob.
- HLAL (Y.), 2001, *Handasatu lluyāt, alluya l'arabiyya wa listiemālāt ttiknulužuyya* [L'ingénierie des langues : la langue arabe et les utilisations technologiques], Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Oujda, 43, 1-38.
- HUMBLEY (J.), 1974, "Vers une typologie de l'emprunt linguistique", *Cahiers de lexicologie*, vol. XXX, n 25, Paris, Didier-Larousse, 46-70.
- IAZZI (E. -M.), 1991, *Morphologie du verbe en tamazight (parler des Aït-Attab Haut-Atlas central) : approche prosodique*, Mémoire de DES, Université Med V, Rabat, non publié.
- IAZZI (E.-M.), 2003, "La néologie lexicale en amazighe marocain", *Prologues-L'amazighe : les défis d'une renaissance*, Été-automne, 27-28, 21-28.
- IBAÑEZ (E.), 1949, *Diccionario rifaño-español (etimológico)*, Madrid, Instituto de Estudios Africanos.
- ID BELKACEM (H.), *Taslit n unzar* (Recueil de poèmes amazighes), Rabat, Almaârif Aljadida.
- IKKEN (A.), 2004, *Askkif n inzaḍn*, Rabat, IRCAM.
- JAFFRE (J.-P.), 1979, "Phonogrammes et dictionnaire", *Pratiques*, 25, 53-63.
- JAKOBSON (R.), 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit.
- JEUDY (H.-P.), 1973, "Essais sur la néologie", *L'homme et la société*, 28-8, 113-132.
- JORDAN (A.), 1934, *Dictionnaire Berbère-Français*, Rabat, Ed. Oumnia.
- JOUHADI (E.-H.), 1995, [*tayarst n urqqas n ṛbbi*], Rabat, Publications de l'AMREC.
- JOUHADI (E.-H.), 2003, [*taržamt maεānī lqurʔān lkarīm bi lluyati lʔamāzīyīyya*], Casablanca, Imprimerie Najah Eljadida.
- KAHLOUCHE (R.), 1992, *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français. Etude socio-historique et linguistique*, Thèse de doctorat en linguistique, Université d'Alger.
- KAHLOUCHE (R.), 1994, "L'emprunt lexical et son incidence sur les structures de la langue. Le cas du berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français", *Actes du symposium Franco-Algérien, Corti (9-10 août 1993)*, Bastia, Morracchini Studi Corsi Editions, 11-23.

- KAHLOUCHE (R.), 2000, "Le présentatif négatif ulac "il n'y a pas" est-il de souche berbère ou un emprunt à l'arabe ?", *S. Chaker (éd.) Etudes berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G Prasse*, Paris-Louvain, Peeters, 233-236.
- KOSSMANN (M.), 1996, "Du nouveau à propos du nom de l'aiguille", *Etudes et documents berbères*, n 14, Paris, La Boîte à documents / Edisud, 97-105.
- KOSSMANN (M.), 1997, *Grammaire du parler de Figuig (Maroc Oriental)*, Paris, Louvain, Ed. Peeters, 554 p.
- KOSSMANN (M.), 1999, *Essai sur la phonologie du proto-berbère*, Köln, Rüdiger Köppe Verlag, 316.
- KOUCHA (A.), 1983, *Linguistic Variation and Code Switching in the Souss Valley : a Sociolinguistic Investigation*, Mémoire pour le diplôme des Etudes Supérieures, Rabat, Faculté des Lettres.
- LAFKIOUI (M.), 1997, *Propositions pour la notation usuelle à base latine du rifain*, Paris, Centre de Recherche Berbère (CRB), Inalco, 1-24.
- LAMZOUZI (M.), 1974, *Initiation au dialecte berbère tachelhit (français-arabe)*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida.
- LAOUST (E.), 1912, *Etude sur le dialecte berbère du Chenoua*, Paris, Leroux.
- LAOUST (E.), 1920, *Mots et choses berbères (notes de linguistique et d'ethnographie : dialectes du Maroc)*, Paris, A. Challamel.
- LAOUST (E.), 1928, *Cours de berbère marocain*, Dialecte du Maroc central (Zemmour, Beni Mtir, Beni Mguild, Zayan), Paris, Geuthner.
- LARAB (M.-U), 2004, *Amawal ayurbiz (Lexique scolaire) français-anglais-tamazight-arabe*, Alger, Ed. Pehdiprint.
- LERAT (P.), 1995, *Les langues spécialisées*, Paris, PUF.
- LETEUX (Ch.), 1997, «Les néologismes en albanais», *Cahiers balkaniques : Linguistique*, L'article, *Les néologismes*, 23, INALCO, 35-48.
- LOUBIER (Ch.), 2003, *Les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Québec, Les publications du Québec.
- LÜDI (G.), 1983, "Aspects énonciatifs et fonctionnels de la néologie lexicale", *Tranel*, 5 (numéro spécial), *Actes du colloque sur la néologie et la formation des mots*, 11/12 Nov 1982, Institut de linguistique, Université de Neuchâtel-Suisse, 105-127.
- MAHRAZI (M.), 2006, *Principes et méthodes pour l'élaboration d'un dictionnaire terminologique français-berbère dans le domaine de l'électronique*, Thèse de doctorat, Université Grenoble III, 2 volumes.
- MAMMERI (M.), 1976, *Tajrrumt n tmazight (tantala taqbaylit) : grammaire berbère kabyle*, Paris, Maspéro.
- MARCELLESI (Ch.), 1973, "Le langage des techniciens de l'informatique : quelques aspects de leur vocabulaire écrit et oral", *Langue française*, 17, Larousse, 59-71.
- MARCELLESI (Ch.), 1974, "Néologie et fonctions du langage", *Langages*, 36, 95-102.

- MARCELLESI (Ch.), TREIGNIER (J.), 1990, "Eléments pour une didactique des langues polynomiques : l'expérience de l'enseignement plurinormaliste du français", *P.U.L.A. (Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie)*, 3/4, *Corti 90 Actes du colloque international des langues polynomiques*, Université de Corse, Edités par J. Chiorboli.
- MARCELLESI (J.-B.), 1983, "La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse", *Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-Provence : sociolinguistique des langues romanes*, vol n 5, 309-314.
- MARCELLESI (J.-B.), 1988, "Corse et théories linguistiques : reflets croisés", *L'Ile-Miroir*, Ajaccio, La Marge Edition, 165-179.
- MARCELLESI (J.-B.), 1990, "Polynomie, variation et norme", *PULA 3/4, Actes du colloque international des langues polynomiques : Corti 90*, Université de Corse, Chiorbili J., 317-322.
- MARCELLESI (J.-B.), MARCELLESI (Ch.), 1969, "Les études de lexique : points de vue et perspectives", *Langue française : le lexique*, 2, 104-120.
- MARCY (G.), 1936, *Les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord*, Paris, Imprimerie nationale.
- MARCY (G.), 1937, "Introduction à un déchiffrement méthodique des inscriptions "tiffinâgh" du Sahara central", *Hespéris*, 24, 89-118.
- MARTIN (A.), 1980, "Diglossie, situation linguistique et politique linguistique : le cas du Québec", *Sociolinguistique : Approches, Théories et Pratiques* (Actes du colloque organisé du 27 novembre au 2 décembre 1978 par le G.R.E.C.O., Université de Rouen, Faculté des Lettres de Mont-Saint-Aignan, Paris, PUF, 137-151.
- MARTINET (A.), 1970, "Le mot", E. Benveniste et al., *Problèmes du langage*, Paris, Gallimard, collection Diogène, 39-53.
- MARTINET (A.) (dir.), 1968, *Le langage*, Paris, Gallimard.
- MARTINET (A.), 1975, *Evolution des langues et reconstruction*, Paris, PUF.
- MASQUERAY (E.), 1893, *Dictionnaire français-touareg (dialecte des Taitoq) suivi d'observations grammaticales*, Paris, Leroux, 362 p.
- MASSON (M.), 1970-1971, "Remarques sur l'exploitation sélective des schèmes classiques en hébreu israélien", *G.L.E.C.S.*, T. XV, Paris, Geuthner, 47-54.
- MASSON (M.), 1993, "A propos des écritures consonantiques", *La linguistique*, Vol. 29, fasc. 1.
- MATORE (G.), 1952, « Le néologisme : naissance et diffusion », *Le français moderne*, 20^e année n° 2, 87-92.
- MEILLET (A.), 1936, *Linguistique historique et linguistique générale*, t.II, Paris, Klincksieck.
- MEL'ČUK (I.-A.), A. CLAS, A. POLGUERE, 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-Laneuve, Duculot.
- MERCIER (H.), 1937, *Vocabulaires et textes berbères dans le dialecte des Aït Izdeg*, Rabat, René Céré, 270 pages.

- MONTECOT (Ch.), 1997, "Les néologismes dans le vocabulaire professionnel des journalistes en albanais", *Cahiers balkaniques : Linguistique, L'article, Les néologismes*, 23, INALCO, 49-59.
- MOREAU (M.-L.), 1997, *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga.
- MORTEZA (M.), 2002, "Aménagement linguistique : parcours et embûches", *Actes du colloque international : tamazight face aux défis de la modernité (15-17 juillet 2002)*, Alger, Haut Commissariat à l'Amazighité, 89-104.
- MORTUREUX (M.-F.), 1974, "Analogie "créatrice", formelle et sémantique", *Langages*, 36, 20-33.
- MORTUREUX (M.-F.), 2004, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin.
- MOUGIN (L.), 1987, "Amezwar", *Encyclopédie berbère*, IV, Aix-en-Provence, Edisud, 622-629.
- MOUNIN (G.), 1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard.
- MOUNIN (G.), 1971 (édition revue et corrigée), *Clefs pour la linguistique*, Paris, Editions Seghers.
- MOUNIN (G.), 1972-1975, *Clefs pour la sémantique*, Paris, Editions Seghers.
- MOUNIN (G.), 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, P.U.F.
- NAÏT-ZERRAD (K.), 1998, *Lexique religieux berbère et néologie : un essai de traduction partielle du Coran*, Milano, Centro Studi Camito-Semitici et Agraw Adelsan n Imazighen deg Telyan.
- NAÏT-ZERRAD (K.), 2002, "Les systèmes de notation du berbère", D. Caubet, S. Chaker et J. Sibille (dir.), *Codification des langues de France*, Paris, l'Harmattan, 331-340.
- OUAZZI (El.), 2004, *Asaru n umiyn*, Rabat, IRCAM.
- OUAGRAR (M.), 2004, *Tinitin*, Rabat, IRCAM.
- PERROT (J.), 1968, "Le lexique", A. Martinet (Dir.), *Le langage*, Paris, Gallimard, 283-299.
- PEYRAS (J.), BAGGIONI (D.), 1991, "Linguistique historico-comparative et antiquités nord-africaines : Hugo Schuchardt et les substantifs berbères en -im", *Etudes et documents berbères*, 8, 159-171.
- PICOCHÉ (J.), 1977, *Précis de lexicologie française : l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Fernand Nathan, 181.
- PLENAT (M.), 1998, "De quelques paramètres intervenant dans l'oralité des sigles en français", *Cahiers d'Etudes Romanes*, 9, 27-52.
- POLGUERE (A.), 2003, *Lexicologie et sémantique lexicale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- PRASSE (K.-G.), 1972-1974, *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, I-III, IV-V, VI-VII, Copenhagen, Akademisk Forlag.

- PRUVOST (J.) et SABLAYROLLES (J-F.), 2003, *Les néologismes*, Paris, PUF, col. « Que sais-je? ».
- QUEMADA (B.), 1971, "A propos de la néologie : essais de délimitations des objectifs et des moyens d'action", *La banque des mots*, n°2, 137-150.
- REICHLER-BEGUELIN (M.-J.), 1992, "Conclusion : catégorisation intuitive et prototypie", *Lalies*, 10, 205-212.
- REY (A.), 1976, "Néologisme : un pseudo-concept ?", *Cahiers de lexicologie*, 28, 3-17.
- REY-DEBOVE (J.), 1973, "La sémiotique de l'emprunt lexical", *Travaux de linguistique et de littérature de l'Université de Strasbourg*, XI, 1, Paris, Klincksieck, 109-123.
- ROBILLARD (de) (D.), 1997, "Ecriture", *Sociolinguistique. Concepts de base*, Hayen, Margada, 135-136.
- RUBATTEL (Ch.), 1976, "Recherches sur les langues en contact", *Etudes de linguistique appliquée*, 21, 20-32.
- SAAD (S.), 1992, "tentative d'élaboration d'un lexique informatique en langue amazighe", *Actes du Colloque International de Ghardaïa : Unité et diversité de tamazighte 20-21 avril 1991*, Tome 1, Alger, Fédération Nationale des Associations Culturelles Amazighes, 84-90.
- SAAD-BUZEFRAN (S.), 1996, *Le lexique d'informatique (français-anglais-berbère)*, Paris, L'harmattan.
- SABIA (A.), M. Najji et al., *Dictionnaire arabe-français de langue et de culture marocaines (Maroc Oriental)*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 32, Oujda.
- SABLAYROLLES (J-F.), 2000, *La néologie en français contemporain : Examen du concept et examen des productions néologique récentes*, Paris, Honoré Champion, 588 p.
- SAPIR (E.), 1967, *Le langage*, Paris, Payot.
- SAULCY (de) (F.), 1843, "Lettre sur l'inscription bilingue de Thougga, à M. Quatremère", *Journal Asiatique*, 85-126.
- SAULCY (de) (F.), 1859, "Observations sur l'alphabet tifinag", *Journal Asiatique*, 247-269.
- SAUSSURE (de) (F.), 1974, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SAUVAGEOT (A.), 1971, "Valeur des néologismes", *La banque des mots*, 1, 29-36.
- SAUZET (P.), 2002, "Réflexions sur la normalisation linguistique de l'occitan", D. Caubet, S. Chaker et J. Sibille (dir.), *Codification des langues de France*, Paris, L'Harmattan, 39-61.
- SERBAT (G.), 1989, "La création lexicale", *L'information grammaticale*, 42, 3-6.
- SERHOUAL (M.), 2002, *Dictionnaire tarifit-français*, vol. I, et *Essai de lexicologie amazighe*, vol. II, Thèse de doctorat d'état, Université Abdelmalk Essaâdi.
- SKOUNTI (A.) et al., 2003, *Tirra : aux origines de l'écriture au Maroc*, Série Etudes et Recherches n° 1, Rabat, IRCAM.

- SLANE (de), S. D., *Notes sur le peuple berbère*, Paris, Librairie Challamel.
- STUMME (H.), 1899, *Handbuch des Schilhsichen von Tazerwalt*, Leipzig, J.C. Hinrichs'sche Buchhandlung.
- TAÏFI (M.), 1979a, *Le tamazight au contact de l'arabe dialectal : étude sociolinguistique sur le parler Aït Mguild*, Maroc central-, Paris, Thèse de 3ème cycle : Université de Paris III/ IV Section, 439 p.
- TAÏFI (M.), 1979b, "L'intégration phonétique des unités significatives de l'arabe dialectal empruntées par le tamazight (parler des Aït-Mguild)", *B.E.S.M.*, 140, 81-94
- TAÏFI (M.), 1989, "L'altération des racines berbères", *Awal (spécial hommage Mouloud Mammeri)*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 219-232.
- TAÏFI (M.), 1990, "Pour une théorie des schèmes en berbère", *Etudes et Documents Berbères*, 7, Paris, La boîte à documents, 92-110.
- TAÏFI (M.), 1991a, "Tradition et modernité dans la littérature berbère", Série colloques et séminaires n° 19, *Identité culturelle au Maghreb*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat, 185-200.
- TAÏFI (M.), 1991b, *Dictionnaire tamazight-français* (parlers du Maroc Central), Paris, L'HARMATTAN- AWAL.
- TAÏFI (M.), 1995, "Unité et diversité du berbère : détermination des lieux linguistiques d'intercompréhension", *Etudes et documents berbères*, 12, Paris, La Boîte à documents / Edisud, 119-138.
- TAÏFI (M.), 1996, "Etude sémantique du terme "coeur" en arabe dialectal et en berbère (ul)", *Etudes et documents berbères*, 14, Paris, La Boîte à documents / Edisud, 153-162.
- TAÏFI (M.), 1997, "Le lexique berbère : entre l'emprunt massif et la néologie sauvage", *International Journal of the Sociology of Language*, New-York, Mouton de Gruyter, 61-80.
- TAÏFI (M.), 2000, "De quelques verbes à préposition en tamazight : contrainte sémantique et distribution syntaxique", Salem Chaker (éd.), *Etudes berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G Prasse*, Peeters, Paris-Louvain, 317-332.
- TAÏFI (M.), 2004a, "la transcription de la poésie orale : déperdition du sens", *Amazigh days at Al Akhawayn University : Paving the way for Tifinagh*, Ifrane, AUI Press, 65-82.
- TAÏFI (M.), 2004b, "Si les berbérophones ne s'entendent pas oralement qu'ils s'écrivent : pour une écriture grammaticale du berbère à usage didactique", M. Ameur et A. Boumalk (éd.), *Standardisation de l'amazighe (Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique, Rabat les 8 et 9 décembre 2003)*, Rabat, IRCAM, 30-43.
- TAWS (O.), 1996, *Iledjigen n yigenna*, Rabat, Editions Imprial, 48 pages.
- TIDJET (M.), 2001, *Polysémie et abstraction dans le lexique amazigh (Kabyle)*, Paris, INALCO (C.R.B.), Mémoire Magister de linguistique Amazighe.
- Tifawt*, 1994, n° 2 (juin/juillet) ; n° 3 (septembre/octobre) ; n° 4 (novembre/décembre).

Tifawt, 1995, n° 5 (mars/avril) ; n° 6 (novembre/décembre).

Tifawin a tamazi yt 1, (Manuel de première année), MENJ et IRCAM, Casablanca, Afriqya Echarq, 2003.

Tifawin a tamazi yt 2, (Manuel de deuxième année), MEN et IRCAM, Rabat, Okad, 2004.

Tifawin a tamazi yt 3, (Manuel de troisième année), MEN et IRCAM, Rabat, Okad, 2005.

TIGZIRI (N.), 2000, "Enseignement de la langue amazighe : état des lieux", *Actes des journées d'étude : Approche et étude sur l'amazighité*, Alger, Haut Commissariat à l'Amazighité, 148-167.

TIGZIRI (N.), 2002, "Enseignement de la langue amazighe : état des lieux", *Passerelles*, 24, 61-70.

TILMATINE (M.), 1992, "A propos de néologie en berbère moderne", *AAP*, 30, Köln, Institut für Afrikanistik Universität zu Köln, 155-166.

TONNET (H.), 1997, "La langue grecque moderne et sa standardisation à la fin du XVIIIe siècle", *Cahiers balkaniques : Linguistique, L'article, Les néologismes*, 23, INALCO, 105-108.

Traduction berbère de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1990, Rabat, Association nouvelle de la culture et des arts populaires.

TROUBETZKOY (N. S.), 1976, *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck.

VYCICHL (W.), 1970, "Dass hamitosemitische Nomen agentis qattal in den Berbersprachen", *Muséon*, LXXXIII, 128-135.

VYCICHL (W.), 1973, "Les études chamito-sémitiques", *Actes du premier congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Publiés par Micheline Galley avec la collaboration de David R. Marshall, Alger, Société Nationale d'Édition et de Diffusion, 128-135.

VYCICHL (W.), 1973-1979, "Contacts chamito-sémitiques : un seul groupe ou deux groupes distincts ?", *Comptes rendus du GLECS*, XVIII-XXIII, 631-641.

VYCICHL (W.), 1994, "Sur l'orthographe berbère moderne", *Études et Documents Berbères*, 11, Paris, La boîte à documents/Edisud, 13-17.

WALTER (H.), 1984, "L'innovation lexicale chez les jeunes parisiens", *La linguistique*, n° 20, 69-84.

WALTER (H.), 1989, "Une manifestation de la norme dans la grande presse", *Actes du XVe colloque international de linguistique fonctionnelle*, SILF, Monton-Pointe-de l'Eglise, CANADA, 18-24 août 1988, Centre de recherche en linguistique appliquée, université de Moncton, 143-148.

WALTER (H.), 1993, "Quelle graphie pour le gallo ?", *Langues, dialectes et écriture (les langues romanes de France)*, Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992., Nanterre : Université Paris X, I.E.O. et I.P.I.E., 219-226.

WEINREICH (U.), 1967, *Languages in contact, finding and problems*, La Haye, Mouton.

WEINREICH (U.), 1968, "Unilinguisme et multilinguisme", *Le langage*, Paris, Gallimard, 647-684.

- YOUSSI (A.), 1986, « Contact, fonction et synchronie dynamique. Essai de typologie linguistique », *Langues et littératures*, 5, Rabat, Faculté des Lettres, 135-153.
- YOUSSI (A.), 1992, *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne*, Casablanca, Wallada.
- ZAVADOVSKIJ (JU. N.), 1974, "Les noms de nombre berbères à la lumière des études comparées chamito-sémitiques", *Actes du premier Congrès International de linguistique sémitique et Chamito-sémitique (Paris 16-19 juillet)*, The Hague-Paris, Mouton.
- ZIANI (A.), 2002, *lyembab yarezun x wudem-nsen deg wudem n waman* (A la recherche de mon âme), Berkane, Triphagraphe.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INDEX DES AUTEURS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INDEX DES AUTEURS

A

- Abou Elazm (A.) . 11, 13, 37, 96, 131, 138, 144,
176, 201, 362, 364, 371, 422, 462
- Aboulkacem (E.).....257
- Achab (R.)4, 9, 13, 122, 124, 125, 126, 136, 138,
177, 178, 213, 233, 238, 241, 242, 244, 255,
290, 307, 324, 362, 364, 366, 367, 372, 373,
408, 427
- Achiban (M.) 196, 257
- Adghirni (A.).....11, 13, 175, 241, 242, 257, 413
- Afulay (A.) 175, 241, 242, 257
- Ag Baye (Ch.).....298
- Aghali-Zakara (M.)..... 124, 298
- Akhiyyat (B.).....256
- Akka (M.).....4, 26
- Akkil (B.) 256
- Al-Awzali (M.)..... 121, 122, 123, 127, 128
- Allati (A.) 27
- Alojaly (G.) 299
- Ameur (M.)8, 14, 18, 41, 45, 48, 51, 52, 99, 176,
223, 292, 300, 301, 302, 306, 309, 310, 314,
322, 339, 340, 346, 414, 433, 436, 437, 438,
443, 444, 453
- Aqoudad (S.) 313
- Aspinion (R.) 122, 125, 128, 295, 355, 356, 357,
358, 395, 468
- Azaykou (A.)..... 13
- Azdoud (D.).....345

B

- Baccouche (T.) 27, 69
- Baggioni (D.)..... 165
- Basset (A.) 1, 4, 9, 15, 26, 27, 29, 40, 47, 51, 99,
110, 297, 316, 319, 321, 322

- Basset (R.)41
- Bec (P.).....305
- Bédard (E.)446
- Belaïd (B.) ..9, 13, 176, 199, 206, 207, 241, 242,
363, 364, 366, 367, 412, 418, 423
- Ben-Abbas (M.)4, 26
- Bénac (H.).....400
- Bentolila (F.).. 49, 53, 54, 72, 73, 118, 151, 198,
395
- Benveniste (E.) .. 39, 40, 80, 149, 162, 201, 202,
203, 449
- Berkai (A.)... 9, 13, 37, 229, 240, 242, 370, 372,
376, 377, 379, 386, 400, 414, 423, 469
- Biarnay (S.).....41
- Blanche-Benveniste (C.)341
- Bloomfield (L.)52
- Boogert (N.).... 99, 100, 103, 105, 333, 334, 340
- Bougchiche (L.) 4
- Bouhjar (A.)..... 300, 301, 322
- Boukhris (F.)..... 300, 311, 322
- Boukous (A.) ... 2, 5, 6, 26, 51, 52, 86, 100, 112,
113, 292, 300, 398, 414
- Boulanger (J.-Cl.)..... 1, 400, 402
- Boumalk (A)5, 14, 26, 34, 58, 62, 66, 72, 73, 76,
77, 86, 114, 122, 123, 150, 192, 203, 244,
290, 292, 301, 302, 312, 331, 333, 334, 345,
346, 371, 372, 414, 433, 436, 437, 438, 443,
444, 453
- Bounfour (A.) 4, 14, 122, 123, 340, 345, 371,
372, 378, 440

C

- Cadi (K.).....290
- Calvet (L.-J.)..... 120, 294, 402, 439
- Camps (G.)296, 315

Cantineau (J.).....	82
Castellanos i Llorenç (C.) ..	5, 36, 125, 127, 129, 191, 290
Célestin (T.).....	389
Chabot (J.-B.)	295, 296
Chafik (M.)5, 9, 14, 95, 102, 103, 106, 109, 120, 122, 125, 127, 129, 142, 143, 144, 145, 148, 153, 155, 161, 165, 167, 169, 173, 176, 178, 252, 263, 265, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 345, 358, 359, 361, 366, 382, 383, 416, 418, 423, 434, 466, 468	
Chaker (S)1, 2, 3, 4, 6, 12, 25, 26, 27, 29, 49, 50, 53, 54, 72, 135, 140, 146, 150, 153, 205, 241, 256, 286, 289, 291, 296, 299, 301, 302, 307, 309, 310, 314, 324, 325, 328, 329, 331, 333, 334, 337, 342, 372, 393, 394, 414, 432, 440, 444, 446, 448, 450, 452, 453	
Chami (M.).....	49
Chemakh (S.).....	5, 350
Clas (A.)	429
Claudot (H.).....	298, 315
Cohen (D.).....	3, 7, 72, 82, 83, 445
Cohen (M.)	3, 45
Colin (G.-S.).....	26, 442, 446, 450
Corbeil (J.-C.)179, 281, 282, 283, 344, 346, 388	
Cortade (J.-M.)	198, 210
Coste (D.)	284, 390, 446

D

Dallet (J.-M.)	14, 45, 68, 70, 86, 88, 95, 110, 155, 165, 186, 187, 193, 196, 198, 202, 229, 317, 345, 348, 366, 381, 383, 467
de Robillard (D.)	282
Delheure (J.)	14, 201, 221
Dell (F.)	64, 65
Depecker (L.)	251, 259, 409, 420
Deroy (L.)	21, 22, 23, 25, 28, 32, 33, 40, 94, 96, 113, 133, 353

Destaing (E.) 4, 13, 31, 38, 39, 45, 48, 102, 103, 105, 108, 109, 110, 111, 116, 122, 123, 147, 153, 155, 165, 173, 179, 202, 203, 223, 262, 295, 319, 320, 345, 348, 395, 467

Diki-kidiri (M.).....	409
Drouin (J.).....	298
Dubois (J.) .. 62, 74, 80, 140, 142, 149, 284, 382	
Dubuc (R.)... 134, 181, 221, 379, 388, 389, 407, 409, 410, 411	
Ducard (D.).....	307
Durand (O.).....	137, 340, 342

E

Elmedlaoui (M.)	41, 50, 51, 64, 65, 80, 89, 101, 143, 294, 300, 307, 310, 331, 336, 338, 339, 340
El-ouani (Y.)	4, 26
Ennaji (M.)	434

F

Février (J.-G.)	296
Foucauld (le Père De) (Ch.)... 4, 9, 13, 106, 110, 136, 137, 142, 143, 144, 145, 148, 155, 164, 165, 166, 167, 178, 182, 193, 194, 198, 199, 204, 208, 210, 211, 220, 232, 250, 265, 295, 297, 316, 317, 349, 366, 367, 371, 372, 383, 418, 467	
Frei (H.)	12, 30, 422

G

Galand (L.)	. 1, 4, 6, 9, 12, 27, 28, 33, 48, 54, 57, 59, 83, 113, 118, 286, 290, 295, 298, 299, 309
Galand-Pernet (P.)	...39, 108, 123, 128, 319, 322
Galissón (R.)	284, 390
Gardin (B.)	132, 438
Garmadi (J.)	40
Garvin (P.)	285
Gaudin (F.)	. 79, 95, 97, 131, 166, 187, 191, 204, 233, 267, 269, 382

- Goosse (A.) 135
 Guespin (L.) 79, 95, 97, 131, 166, 187, 191, 204,
 233, 267, 269, 283, 382
 Guilbert (L.) 23, 33, 35, 80, 134, 149, 218, 248,
 365, 382, 415, 447

H

- Hadas-Lebel (M.) 234
 Haddachi (A.) 257, 258
 Haddadou (M.-A.) 26
 Hagège (Cl.) 19, 22, 286, 288, 343, 384, 385,
 422, 445
 Hlal (Y.) 145
 Humbley (J.) 23, 24

I

- Iazzi (E. -M.) 300
 Ibañez (E.) 13, 122, 319, 345
 Id Belkacem (H.) 257, 334
 Ikken (A.) 313

J

- Jaffre (J.-P.) 306
 Jakobson (R.) 187, 281
 Jouhadi (E.-H.) 98, 106, 428

K

- Kahlouche (R.) 4, 26
 Kossmann (M.) 99, 201
 Koucha (A.) 4, 26

L

- Lafkioui (M.) 330, 331
 Lamzoudi (M.) 122, 125
 Laoust (E.) 4, 13, 39, 41, 46, 165, 295, 319, 320,
 345, 346, 378, 422, 467
 Larab (M.-U) 126
 Lerat (P.) 33, 35, 390
 Loubier (Ch.) 22, 24, 85, 88, 94, 282, 361, 393

M

- Mahrazi (M.) 37
 Mammeri (M.) ... 9, 13, 120, 122, 123, 124, 126,
 129, 198, 210, 213, 215, 216, 223, 233, 241,
 243, 289, 324, 351, 362, 363, 367, 370, 372,
 373, 376, 377, 418, 423, 441, 444, 452
 Marcellesi (Ch.) 92, 189, 289
 Marcy (G.) 4, 295, 296, 315
 Martinet (A.) 21, 80, 166, 441, 451
 Maurais (J.) 282, 446
 Meillet (A.) 24, 84
 Mel'čuk (I.-A.) 429
 Mercier (H.) 46
 Moreau (M.-L.) 284
 Mortéza (M.) 286
 Mortureux (M.-F.) 234
 Mougin (L.) 250
 Mounin (G.) 7, 31, 53, 79, 83, 84, 140, 159, 160,
 185, 232, 346

N

- Naït-Zerrad (K.) 98, 199, 414

O

- Ouagrar (M.) 313

P

- Perrot (J.) 78, 445
 Peyras (J.) 165
 Picoche (J.) 80, 82, 84
 Plénat (M.) 233
 Polguère (A.) 78, 84, 429
 Prasse (K.-G.) 27, 42, 46, 48, 296, 298, 317, 432,
 444, 446, 448, 453
 Pruvost (J.) 131, 133, 134, 400, 402, 419

Q

- Quémada (B.) 403

R

Reichler-Béguelin (M.-J.)	82
Rey (A.).....	23, 131, 132
Rey-Debove (J.).....	23

S

Saad (S.)... 12, 37, 184, 189, 223, 224, 229, 240, 242, 376, 379, 464	
Saad-buzefran (S.)	184, 464
Sablayrolles (J-F.). 131, 133, 134, 400, 402, 419	
Sapir (E.).....	19
Saulcy (de) (F.).....	296
Saussure (de) (F.)20, 78, 84, 166, 167, 168, 389, 411	
Sauzet (P.)	289
Serhoual (M.).....	14, 53, 263, 345, 406
Skounti (A.).....	294, 296
Stumme (H.).....	165, 318, 467

T

Taifi (M.)4, 10, 14, 26, 29, 30, 40, 41, 45, 46, 47, 48, 53, 55, 58, 59, 68, 69, 75, 86, 87, 88, 90,	
---	--

91, 92, 95, 99, 107, 109, 113, 153, 155, 158, 165, 187, 201, 228, 301, 309, 345, 346, 348, 381, 383, 384, 396, 397, 410, 412, 413	
---	--

Taws (O.).....	257, 258
Tigziri (N.).....	343
Tilmatine (M.).....	290
Treignier (J.)	289
Troubetzkoy (N. S.)	45

V

Vycichl (W.).....	60, 165, 443
-------------------	--------------

W

Walter (H.).....	133
------------------	-----

Y

Youssi (A.)	7, 12, 72, 309, 445
-------------------	---------------------

Z

Zavadovskij (Ju. N.).....	127
Ziani (A.).....	330, 331

TABLE DES MATIERES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
1. <i>Considérations générales sur la langue berbère (amazighe)</i>	1
2. <i>L'apparentement de la langue berbère</i>	3
3. <i>La recherche en linguistique berbère</i>	3
4. <i>Revue de la littérature</i>	4
5. <i>Mise au point terminologique</i>	5
6. <i>Choix du sujet</i>	8
7. <i>Les hypothèse de travail</i>	10
8. <i>Méthodologie de travail</i>	12
9. <i>La notation adoptée</i>	14
10. <i>Tableau des symboles utilisés</i>	15
11. <i>Liste des abréviations et sigles utilisés</i>	17
PREMIERE PARTIE : L'EMPRUNT LINGUISTIQUE	19
Introduction	19
1. L'EMPRUNT LINGUISTIQUE : PRELIMINAIRES	20
1.1. <i>Synchronie/diachronie</i>	20
1.2. <i>La dimension sociolinguistique de l'emprunt</i>	21
1.3. <i>L'emprunt comme forme d'innovation</i>	22
1.4. <i>Les caractéristiques de l'emprunt</i>	23
1.4.1. <i>La définition de l'emprunt</i>	23
1.4.2. <i>La typologie de l'emprunt</i>	24
1.4.3. <i>L'identification de l'emprunt</i>	25

<i>1.5. L'emprunt linguistique en berbère</i>	25
1.5.1. L'emprunt dans la littérature berbère	26
1.5.2. Les critères d'identification de l'emprunt en amazighe	27
1.5.3. L'étendue de l'emprunt	29
1.5.4. La motivation de l'emprunt : emprunt de nécessité / emprunt non justifié	32
1.5.4.1. Le vocabulaire scientifique et technique	33
1.5.4.2. Les interdictions de vocabulaire	37
2. L'ACTION DES EMPRUNTS AU NIVEAU PHONOLOGIQUE	40
<i>2.1. L'introduction par le biais de l'arabe d'unités phonématiques nouvelles en berbère</i>	40
<i>2.2. Le changement du statut phonématique de certains sons par le biais de l'emprunt</i>	45
2.2.1. La dentale emphatique /ṭ/	46
2.2.2. La sifflante emphatique /ṣ/	47
2.2.3. La vibrante emphatique /ṛ/	49
3. L'EMPRUNT AU NIVEAU MORPHOLOGIQUE	53
<i>3.1. Nom d'agent et adjectif</i>	53
<i>3.2. Le schème ac₁c₂c₂ac</i>	54
3.2.1. Les noms d'artisans	55
3.2.2. Les noms concrets	57
3.2.3. Les noms de qualité	61
<i>3.3. Les schèmes à suffixe -i</i>	62
3.3.1. Le schème accacci	62
3.3.2. Les adjectifs d'appartenance régionale	66
3.3.3. Les adjectifs relatifs aux professions	69
3.3.4. Les adjectifs qualificatifs en -i	70
<i>3.4. Les morphèmes adjectiveurs bu/mm et u/ult</i>	72
3.4.1. Le morphème bu / mm	72

3.4.2. Formation avec le préfixe <i>u-</i> / <i>ult</i>	76
4. L'EMPRUNT LEXICAL	78
4.1. <i>Lexique / lexicologie</i>	78
4.2. <i>L'unité de base du lexique</i>	79
4.2.1. Le mot comme entrée du dictionnaire	79
4.2.2. Le mot comme unité typographique	79
4.3. <i>La notion de mot en berbère</i>	80
4.4. <i>Racine et schème en berbère</i>	82
4.5. <i>Lexique et vocabulaire</i>	83
4.6. <i>La structuration du lexique</i>	84
4.7. <i>Les différents types d'emprunts lexicaux</i>	85
4.7.1. Emprunts morphosémantiques	85
4.7.2. Emprunts formels	88
4.7.2.1. Emprunts formels à l'arabe	89
4.7.2.2. Emprunts formels au français	92
4.7.3. Emprunts sémantiques et calques linguistiques	94
4.7.3.1. Les calques sémantiques	95
4.7.3.2. Les calques formels	96
5. LES CHAMPS SEMANTIQUES, ETUDE DE CAS	98
5.1. <i>Les emprunts dans le champ liturgique</i>	98
5.1.1. Les emprunts anciens	99
5.1.1.1. Les verbes <i>zzall</i> et <i>azum</i>	99
5.1.1.2. L'unité <i>timzgida</i> "mosquée"	101
5.1.2. Les noms des prières en berbère	102
5.1.3. Termes relatifs aux préceptes de l'Islam	106
5.2. <i>Le champ lexical des couleurs</i>	108
5.2.1. Les noms de couleur basiques en amazighe	108
5.2.2. Le cas particulier de <i>azgza</i>	109

5.2.3. Les noms de couleur empruntés à l'arabe	110
5.2.4. Cas de l'emprunt de tout le champ lexical des couleurs	112
5.3. <i>Les noms de nombres</i>	113
5.3.1. Le système numéral en tachelhite	114
5.3.1.1. Les numéraux cardinaux supérieurs ou égaux à dix	115
5.3.1.2. Les numéraux supérieurs à 10	115
5.3.2. Le système numéral en tamazighte	116
5.3.2.1. Intégration phonétique des numéraux supérieurs à 10	117
5.3.2.2. L'emprunt de syntagmes par le biais de la numération	118
5.3.3. L'usage des numéraux	120
5.3.3.1. La variation lexicale des noms de nombres	120
5.3.3.2. Le nombre 20	120
5.3.3.3. Le nombre 100	121
5.3.3.4. Le nombre 1000	122
5.3.4. La base du système de numération en berbère	124
5.3.5. La combinaison des noms de nombres	126
5.3.6. La coexistence des systèmes de numération arabe et berbère	127
DEUXIEME PARTIE : LA NEOLOGIE LEXICALE	131
Introduction	131
1. LA NEOLOGIE : ETAT DES LIEUX	131
1.1. <i>Néologie, néologisme : définitions et typologie</i>	131
1.1.1. Définitions	131
1.1.2. Typologie	133
1.2. <i>Caractéristiques de la néologie en amazighe</i>	134
1.2.1. Une néologie de l'écrit	134
1.2.2. Le savoir linguistique et métalinguistique	135
1.2.2. Le poids du touareg dans la néologie amazighe	136
2. ANALYSE DU PETIT DICTIONNAIRE DE ABOU ELAZM ET AZAYKOU	138

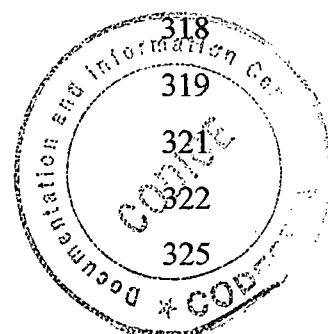
<i>2.1. Les procédés de formation utilisés</i>	139
2.1.1. La dérivation	139
2.1.1.1. Dérivation avec adjonction du formant agentif am-	140
2.1.1.2. Dérivés en s-	146
2.1.1.3. Dérivation double : adjonction de l'agentif am- sur une base factitive	148
2.1.2. La composition	149
2.1.2.1. La composition ti(n) "celle de" /wi(n) "celui de"+ lexème (substantif)	151
2.1.2.2. La composition avec (t)ar + lexème	155
2.1.2.3. Substantif + verbe à la forme participiale	158
2.1.2.4. Un cas particulier de composition : le mot-valise	159
2.1.2.5. Verbe (forme agentive) + substantif	160
2.1.3. Construction syntagmatique ou synaptique	162
2.1.3.1. Synapsie comportant un élément néologique	164
2.1.3.2. Synapsie dont les deux éléments sont néologiques	166
2.1.3.3. Synapsie dont les deux constituants sont attestés dans la langue	167
2.1.4. L'emprunt et le calque	169
2.1.4.1. Emprunts	170
2.1.4.1.1. Intégration phonétique	170
2.1.4.1.2. Intégration morphologique des emprunts	171
2.1.4.2. Calques	173
2.1.4.2.1. Calques à partir du français	173
2.1.4.2.2. Calques à partir de l'arabe	175
<i>2.2. Evaluation globale</i>	176
2.2.1. Les tendances générales	176
2.2.1.1. La chasse aux emprunts arabes	177
2.2.1.2. L'influence du touareg	178
2.2.1.3. Néologisme non dictés par la nécessité	179
2.2.2. Caractéristiques du travail	180
2.2.2.1. Abus du calque	180
2.2.2.2. Saturation de certaines racines	180
2.2.2.3. Néologismes polysémiques	182

3. ANALYSE DU LEXIQUE D'INFORMATIQUE DE S. SAAD-BUZEFRAN	184
<i>3.1. Présentation du vocabulaire de l'informatique</i>	184
3.1.1. Les procédés de formation utilisés	186
3.1.1.1. L'extension sémantique	186
3.1.1.2. Les emprunts	189
3.1.1.2.1. Les emprunts intégrés	190
3.1.1.2.2. Les emprunts non intégrés	190
3.1.1.3. Le calque	192
3.1.1.4. Les dérivés	193
3.1.1.5. Les composés	195
3.1.1.5.1. La composition verbe + verbe	195
3.1.1.5.2. La composition nom + nom	197
3.1.1.6. La composition syntagmatique	200
3.1.1.6.1. Les synapsies	201
3.1.1.6.2. L'expansion des synapsies	203
3.1.1.7. L'utilisation des tirets dans la composition en amazighe	205
3.1.1.7.1. L'usage du tiret dans les ouvrages de néologie antérieurs	205
3.1.1.7.2. L'usage du tiret dans le lexique de l'informatique	206
3.1.1.7.2.2. La substitution du tiret à la préposition s (à, par)	209
3.1.2. Les préfixes et les suffixes proposés par l'auteur et leur utilisation	212
3.1.2.1. La composition « allogène » sur le modèle greco-latin	218
3.1.2.1.1. La composition avec les préfixes grecs	218
3.1.2.1.2. La composition avec les affixes latins	221
3.1.2.2. L'analyse des affixes créés par S. Saad-Buzefran	223
3.1.2.2.1. Le préfixe gm-	223
3.1.2.2.2. Le préfixe ks-	224
3.1.2.2.3. Les préfixe gr- et my-	224
3.1.2.2.4. Les préfixes myr- et mzi-	225
3.1.2.2.5. Le préfixe af-	226
3.1.2.2.6. Le préfixe als-	227
3.1.2.2.7. Le préfixe agag-	227

3.1.2.2.8. Le préfixe glz-	229
3.1.2.2.9. Les radicaux ne fonctionnant pas comme affixes	230
3.1.3. Les sigles et les acronymes	232
3.1.3.1. La siglaison en berbère	233
3.1.3.2. Le traitement des sigles dans le Lexinfo	235
3.1.3.2.1. Emprunt du sigle	236
3.1.3.2.2. Emprunt du sigle accompagné d'une traduction en amazighe	236
3.1.3.2.3. Substitution d'une proposition en amazighe au sigle	236
3.1.3.2.4. Un cas d'acronyme	237
3.2. <i>Evaluation globale</i>	238
3.2.1. Les points forts du lexique de l'informatique	238
3.2.2. Les limites du lexique de l'informatique	239
4. ANALYSE DU LEXIQUE JURIDIQUE	241
4.1. <i>Présentation de l'ouvrage</i>	241
4.2. <i>Rapport aux ouvrages de néologie antérieurs</i>	242
4.2.1. La référence à l' <i>Amawal</i>	242
4.2.2. Le rapport avec la Traduction de la DUDH	244
4.3. <i>Les procédés de formation lexicale utilisés</i>	244
4.3.1. La dérivation	245
4.3.2. La composition	246
4.3.2.1. La composition avec le privatif ar-, war-	246
4.3.2.2. La composition avec l'affixe sn	247
4.3.2.3. La composition syntagmatique	248
4.3.2.4. Les synapsies	248
4.3.3. L'extension sémantique	251
4.3.4. Les emprunts dans <i>Le lexique juridique</i>	251
4.4. <i>Evaluation</i>	253
5. <i>l'usage des néologismes dans les productions écrites</i>	256
5.1. <i>Présentation des corpus dépouillés</i>	256

5.1.1. Caractéristiques communes des corpus	257
5.2. <i>Présentation du roman d'Akunaq</i>	260
5.2.1. Des unités lexicales puisées dans les différents dialectes berbères	261
5.2.1.1. Les unités lexicales attestées en tachelhite	261
5.2.1.2. Les unités lexicales empruntées au tamazighte	262
5.2.1.3. Les unités lexicales empruntées au tarifite	262
5.2.2. La référence au dictionnaire de Chafik	263
5.2.3. Les procédés mis en œuvre dans les notes infrapaginales	265
5.2.3.1. La définition du mot	266
5.2.3.1.1. La définition par équivalence : emploi d'un synonyme	267
5.2.3.1.2. A l'aide d'un antonyme	268
5.2.3.2. L'explication à l'aide de la forme verbale	269
5.2.3.3. L'explication à l'aide du nombre	269
5.2.3.4. La traduction	270
5.2.4. Tableau récapitulatif des notes infrapaginales	271
5.2.5. Extrait de <i>Tawargit d imik</i>	278
TROISIEME PARTIE : L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE EN AMAZIGHE	281
Introduction	281
1. ETAT DES LIEUX	281
1.1. <i>Genèse du concept "aménagement linguistique"</i>	281
1.2. <i>Définition de l'aménagement linguistique</i>	283
1.3. <i>La gestion d'une situation linguistique plurielle</i>	283
1.3.1. Norme et usage	283
1.3.2. Problématique	285
1.3.3. La notion de polynomie	287
1.4. <i>Aménagement linguistique de la langue amazighe</i>	289
1.4.1. <i>Les précurseurs</i>	289

1.4.2. <i>Rencontres scientifiques autour du thème de l'aménagement linguistique du berbère</i>	291
2. GRAPHIE ET ORTHOGRAPHE DE L'AMAZIGHE	294
Introduction	294
2.1. <i>L'écriture libyco-berbère ou tfinaghe</i>	295
2.1.1. Les remaniements apportés à l'alphabet tfinaghe	297
2.1.2. Le tfinaghe au Maroc	299
2.1.3. Le système de notation en graphie tfinaghe de l'IRCAM	302
2.1.3.1. Les principes de base	302
2.1.3.2. Le tableau tfinaghe-IRCAM	303
2.1.3.4. Les règles d'orthographe	306
2.1.4. Quelques propositions pour l'amélioration de la graphie tfinaghe-IRCAM	307
2.1.4.1. La représentation de certains traits phonétiques	307
2.1.4.2. La notation de l'emphase	307
2.1.4.3. Les labiovélares	308
2.1.4.4. Les assimilations	309
2.1.4.5. L'usage du trait d'union	310
2.1.5. Evaluation de la pratique de la graphie tfinaghe sur le terrain	312
2.1.5.1. L'école	312
2.1.5.2. Les productions écrites	313
2.2. <i>la graphie latine</i>	315
2.2.1. Systèmes de transcription en caractères latins	316
2.2.1.1. La notation de Ch. De Foucauld	316
2.2.1.2. La transcription de Dallet	317
2.2.1.3. Les notations de Stumme et Iban)ez	318
2.2.1.4. Les transcriptions de Destaing et de Laoust	319
2.2.1.5. La transcription de Basset	321
2.2.1.6. Tableau récapitulatif des différentes notations	322
2.2.2.1. La notation usuelle à base latine du berbère (CRB)	325



2.2.2.2. Aménagement de la graphie latine pour les dialectes du Maroc	330
2.2.2.2.1. La notation usuelle du rifain	330
2.2.2.2.2. Principes d'orthographe berbère	331
<i>2.3. la graphie arabe</i>	332
2.3.1. Aperçu historique	332
2.3.2. Problèmes techniques posés par la graphie en caractères arabes	334
2.3.3. La codification de la graphie arabe	335
2.3.3.1. Les modifications graphiques apportées par Chafik	335
2.3.3.2. Vocalisation et gémination dans la notation du berbère en alphabet arabe	336
2.3.3.2.1. La vocalisation	336
2.3.3.2.2. La gémination	337
2.3.3.3. La segmentation dans l'écriture du berbère en caractères arabes	338
<i>Conclusion</i>	340
3. VARIATION LEXICALE ET AMENAGEMENT DU LEXIQUE	344
<i>3.1. Etat de la question</i>	345
3.1.1. Aperçu sur la documentation lexicographique existante	345
3.1.2. Quelques principes de base pour l'aménagement du lexique	346
3.1.3. Pour une reconstruction du puzzle lexical	347
3.1.4. Elaboration d'un lexique "aménagé" à visée pédagogique et pragmatique	349
<i>3.2. L'aménagement du lexique : le cas des noms de nombre</i>	352
3.2.1. Considérations générales	352
3.2.2. Quelques principes directeurs pour l'enseignement/apprentissage des noms de nombre	353
3.1.3. Pour une approche méthodique des noms de nombre	355
3.1.3.1. La méthode d'Aspinion (1953 : 252- 261) : les noms de nombres	355
3.1.3.2. Le système de numération donné par Chafik	358
3.1.3.3. Les propositions de l'IRCAM	360

4. LA NORMALISATION DES AFFIXES DANS LA NEOLOGIE AMAZIGHE : UNE NECESSITE

METHODOLOGIQUE	362
4.1. <i>L'usage des affixes dans les travaux de néologie amazighe</i>	362
4.1.1. L'emploi du préfixe <i>ar-</i> à valeur privative ou négative	362
4.1.2. La composition avec <i>sn</i>	366
4.2. <i>La création de nouveaux affixes dans la néologie amazighe</i>	372
4.2.1. Les affixes du vocabulaire de mathématiques	372
4.2.2. Les affixes proposés par l'auteur du vocabulaire de l'informatique	375
4.2.3. Les affixes créés par A. Berkaï (terminologie linguistique)	376
4.3. <i>Caractéristiques de la liste des affixes</i>	378
5. TRAITEMENT DE L'EMPRUNT EN SITUATION D'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE	379
5.1. <i>Etat des lieux</i>	379
5.1.1. L'emprunt comme facteur d'enrichissement lexical	380
5.1.2. L'invasion par l'emprunt	383
5.1.3. Le bilinguisme d'inégalité : une cause de l'emprunt massif	384
5.1.4. L'aménagement linguistique : une affaire d'institution	386
5.1.5. Aménagement linguistique et terminologie	387
5.1.5.1. Terme et notion	389
5.1.5.2. La motivation du terme	389
5.2. <i>Traitement de l'emprunt</i>	390
5.2.1. Langue usuelle / langue spécialisée	390
5.2.2. Principes directeurs	391
5.2.3. Critères d'évaluation de l'acceptabilité des emprunts	393
5.3. <i>Etude de cas</i>	394
5.3.1. Au niveau du lexique fondamental	394
5.3.2. Les emprunts anciens	398
5.3.3. Le cas des noms de nombre	398
6. VALIDITE ET VIABILITE DES NEOLOGISMES	400

<i>6.1. Les attitudes face aux néologismes</i>	400
<i>6.2. La néologie planifiée / la néologie spontanée</i>	402
<i>6.3. Principes et méthodes pour la formation et l'évaluation des néologismes</i>	407
6.3.1. Les sources	408
6.3.2. Critères d'évaluation des néologismes	409
6.3.2.1. Les critères linguistiques	409
6.3.2.2. Les critères extralinguistiques : sociolinguistiques et psycholinguistiques	415
6.3.2.3. Quelques exemples de grilles	416
6.3.2.4. Intérêt et limites des grilles	417
<i>6.4. Viabilité des néologismes : diffusion et implantation</i>	419
CONCLUSION GENERALE	421
BIBLIOGRAPHIE	430
INDEX DES AUTEURS	454
TABLE DES MATIERES	458

